LA SOUVERAINETÉ
PONTIFICALE

SELON

LE DROIT CATHOLIQUE

ET

LE DROIT EUROPÉEN

PAR

Mgr L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

[illegible]



PARIS

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LA SOUVERAINETÉ

PONTIFICALE.

Se trouve à Orléans :

Chez GATINEAU, rue Jeanne-d'Arc, 41 ;
BLANCHARD, rue d'Escures, 9 ;
ANDRÉ, rue Sainte-Anne, 2 ;
PELLISSON (Ve), rue d'Escures, 5 ;
GODEFROY, rue Royale, 56.

Orléans, imp. de G. JACOB, rue Bourgogne, 220.

LA SOUVERAINETÉ
PONTIFICALE

SELON

LE DROIT CATHOLIQUE

ET

LE DROIT EUROPÉEN,

PAR

Mgr L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.





PARIS,
LECOFFRE et Cie, rue du Vieux-Colombier, 29;
DIDIER et Cie (Librairie académique), quai des Augustins, 35;
DEVARENNE, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 26.

1860

Ce livre pourra paraître publié à contre-temps.

A propos des événements d'Italie, il revient sur les plus grandes questions de doctrine, de droit public, et d'histoire, dans un moment où des coups de main audacieux, favorisés par la faiblesse des uns et la tolérance des autres, bravent toutes les doctrines, ne tiennent compte d'aucun droit, et menacent de refaire chaque matin l'histoire.

Écrire un livre dans de telles conditions est un supplice comparable à celui de prononcer, au milieu d'un orage, ou parmi les cris tumultueux d'une foule malveillante, un discours entrecoupé, à chaque phrase, par des interruptions confuses ou par des coups de foudre.

Il faut rendre cette justice au dernier et au plus violent de

nos interrupteurs, Garibaldi, qu'il dit ouvertement son but. Il en est d'autres qu'il faut deviner ; pour lui, on n'a qu'à l'entendre :

« L'Italie, au lieu de 100,000 soldats, doit en armer 500,000...
« Avec une telle armée, l'Italie n'aura plus besoin de patrons
« étrangers, *qui la dévorent peu à peu, sous prétexte de la déli-*
« *vrer*... Il faut partout encourager les braves... L'insurrection
« doit être aidée non seulement en Sicile, mais partout où il y a
« des ennemis à combattre... Que les Marches, l'Ombrie, la Sa-
« bine, la campagne de Rome, le pays napolitain, s'insurgent...
« contre les mercenaires du Pape et du Bourbon... contre le
« prêtre qui règne à Rome.... Si les villes ne suffisent pas, il
« faut se jeter par bandes dans les campagnes... Un brave trouve
« partout des armes!... N'écoutez pas la voix des lâches qui se
« prélassent devant des tables bien garnies... »

GARIBALDI, *général romain, promu par un gouvernement élu par un suffrage universel.*

C'est ce même homme qui avait déjà dit :

« Il faut extirper de l'Italie le chancre de la Papauté...
« Tout homme né sur cette terre devrait mettre la main au
« pavé des rues... et venger sur ces misérables hypocrites à
« soutane noire... etc. »

Je ne sais, à l'heure où j'écris, si le succès ou de justes revers attendent l'auteur de ces sanguinaires paroles ; mais je sais que les programmes tracés par sa main, d'autres se lèveront pour les accomplir, s'il échoue lui-même : ces sortes d'appels, adressés aux plus violentes passions révolutionnaires, manquent rarement d'exécuteurs, jusqu'à ce que Dieu se lève à son tour et intervienne dans sa justice.

Devant ces déclarations sans pudeur et sans voile, on n'accusera plus les évêques et les catholiques de combattre des chi-

mères. On cessera peut-être de nous opposer ces grands mots d'*indépendance*, de *nationalité*, de *progrès*, de *liberté des peuples*. Oui, grands mots, et aussi grandes choses ! dont le nom, invoqué au milieu de la lutte, me trouble et m'attriste d'autant plus que je les aime profondément et que j'éprouve un mécompte amer, quand je m'aperçois que leur invocation n'est qu'un mensonge et leur prestige une affreuse déception.

On ne fera pas croire au monde qu'il reste en Italie une question de nationalité, sauf à Venise. — On ne fera pas croire au monde que les bandes, qui, en plein jour, vont mettre en feu un pays régulier et en paix avec leur gouvernement, y établiront, si elles réussissent, l'ordre et la liberté. — On ne fera pas croire au monde que ceux qui les guident et ceux qui les poussent pensent à envahir Rome, pour y affranchir la religion, réformer les mœurs et fonder la paix publique.

L'Europe saura un jour quelles sont les conséquences des énormités qu'elle tolère. Pour nous, voués avant tout à la défense du Saint-Siége et de l'Église, nous poursuivrons notre tâche laborieuse ; et je demande seulement ici à rappeler de quelle situation sont sortis nos devoirs et ce livre.

Ce 30 mai 1860.

INTRODUCTION.

Depuis le jour mémorable où le pape Pie IX, à peine monté sur le trône, donnait le signal des réformes à tous les princes de la péninsule italienne, la Souveraineté temporelle de ce noble et saint Pontife a été deux fois attaquée.

En 1849, à Rome même, par des Romains et des étrangers; en 1859, dans les Romagnes, par les Piémontais.

En 1849, le gouvernement de la république française n'hésita pas à intervenir, et une expédition brillante rendit bientôt à Rome le chef auguste de la Catholicité.

Le gouvernement français fut porté à cette généreuse intervention par la reconnaissance et par la politique.

La reconnaissance était due au Pontife, dont la juste et immense popularité avait si puissamment contribué à imprimer aux événements soudains de 1848 un caractère pacifique, et à inspirer pour toutes choses des respects qu'on n'était pas accoutumé à rencontrer dans les révolutions.

La politique, guidée alors par les plus illustres hommes d'État de France, ne pouvait souffrir une dépossession, dont l'injustice, si elle eût définitivement triomphé, aurait mis en péril l'indépendance de toutes les consciences catholiques et la paix de l'Europe.

Le prince Président de la République française avait lui-même proclamé que « le maintien de la « souveraineté temporelle du Chef suprême de « l'Église est intimement lié à la liberté et à l'indé- « pendance de l'Italie. »

Les catholiques ne se montrèrent ni indifférents, ni ingrats; ils applaudirent par des millions de voix à cette politique courageuse, et depuis dix ans comme alors, l'Empereur, qui a laissé Rome sous la garde respectueuse de la France, a pu se convaincre que, dans nos cœurs, la gratitude ne reste pas au-dessous du service.

Si les menées incessantes de la révolution italienne obligèrent, contre son attente, la France à continuer son occupation, la même raison força le Pontife, tout en opérant de larges réformes administratives, à retarder quelques-uns des changements politiques dont il avait pris l'initiative. Plusieurs ont pu trouver nos secours et ses scrupules trop prolongés; personne ne les a trouvés sans raisons.

Voilà ce que firent, en 1849 et depuis, le gouvernement et les catholiques français.

En 1859, lorsque l'État romain fut menacé de nouveau, non plus par ses sujets, mais par ses voisins, le gouvernement français ne crut pas devoir intervenir, si ce n'est par des conseils, que le Piémont, son allié et son obligé, ne suivit point. Je n'ai pas à exposer ici les motifs de cette politique, ni à les apprécier; mais les catholiques, devant ces attaques, moins menaçantes d'abord, il est vrai, mais au fond bien plus redoutables, ne pouvaient fermer les yeux sur le péril, ni abandonner en 1859 leurs convictions et leur attitude de 1849. Ils sentirent que plus le danger était grand, plus l'abandon serait funeste; ils crurent devoir faire d'autant plus qu'on faisait moins. L'immense majorité des catholiques pensa de la sorte.

Les événements ne donnèrent en premier lieu l'alarme qu'à leur probité. Était-il juste qu'un souverain neutre, italien, pacifique, qu'il fût ou non Pontife, vît sa neutralité violée, sa nationalité accusée de complicité avec l'étranger, la guerre envahir ses États; qu'il vît enfin de coupables ambitions, pour s'assouvir à ses dépens, se cacher dans les plis du drapeau de la grande cause de l'indépendance italienne, relevé naguère par sa propre main? La conscience et l'honnêteté se soulevaient contre une telle injustice.

Mais la suite des événements intéressa bientôt jus-

qu'à la foi religieuse et jusqu'aux droits les plus chers des catholiques. Ils comprirent que le dernier contre-coup des attaques contre le Prince irait bientôt frapper le Pontife. Quand on vit une partie des États de l'Église envahie au nom de principes qui attaquaient tout le reste, puis ces principes érigés en théorie par des publications exceptionnelles, enfin ces publications elles-mêmes prises comme programme, en France, en Italie, en Europe, par les ennemis déclarés de l'institution même de la Papauté, il n'était plus permis de se méprendre, ni par conséquent de se taire.

Les catholiques élevèrent la voix; et moi-même, Évêque, je dus protester.

Je ne cherchais point là mon repos ni mon intérêt; je me trompe : je servais l'intérêt et j'assurais le repos de ma conscience.

Du moins, je n'obéissais pas à mon goût.

J'aurais mieux aimé ne pas sortir de ma paix, de cette paix laborieuse dans laquelle vit tout évêque en son diocèse.

Aussi, je ne prêtais d'abord l'oreille que de loin au bruit des attentats dont le Saint-Siége était menacé et déjà frappé.

Dans mon besoin de calme et de sérénité, au milieu des plus grands travaux, je ne me laissais aller qu'à regret à écouter les signes précurseurs de

l'orage, et j'aurais presque détourné les yeux pour ne pas voir.

Ce n'est pas que j'aie jamais craint beaucoup la discussion, soit devant l'opinion publique, qui tôt ou tard rend hommage à la vérité, soit même devant la justice de mon pays, dont je n'ai pas fui le jugement. Ces combats mêlés d'amertume valent mieux pour toute grande cause qu'une silencieuse apathie : ils rendent l'huile et la flamme à ces lampes qu'en bons serviteurs nous devons tenir toujours allumées. La lutte, même sans le succès, sauve du moins l'honneur; la désertion ne sauve rien, et l'honneur moins que le reste.

Mais enfin, je ne croyais pas encore le moment venu.

Cependant, une dernière audace des ennemis de l'Église me réveilla; mes yeux tout à coup s'ouvrirent. Un cri retentit au fond de ma conscience. Le TU ES PETRUS, *et super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam*, me saisit plus vivement au cœur.

Je vis, avec une évidence dont je ne pouvais récuser la lumière, que les attentats montaient toujours, que le péril devenait suprême. Je me dis : il faut, bon gré, malgré, aller au travail, à la peine, à la lutte. Le silence serait une trahison. Cette paix serait une de celles que Dieu a maudites en disant : *Pax et non est pax*. C'est alors que pour ma part je protestai.

J'eus la consolation de n'être pas le premier à remplir mon devoir : et nul de nous n'eut le chagrin de rester seul dans la mêlée.

L'émotion fut universelle.

L'histoire ne sera pas aussi injuste que le présent, quand elle redira cette grande manifestation des Évêques, des prêtres, des laïques, du monde chrétien tout entier.

Pas une voix d'Évêque en France ne resta muette, et près de trois cents lettres pastorales prouvent que chaque évêque français a cru devoir parler plus d'une fois à son troupeau du Vicaire de Jésus- Christ et des périls de l'Église.

Les vieux champions de la cause catholique se montrèrent plus fidèles, plus dévoués que jamais. Les laïques même peu fervents se sentirent émus.

Une explosion d'écrits éloquents se fit en France. Des publicistes courageux, dans l'élévation de leur conscience et la libre fermeté que donnent les lettres, parlèrent comme les évêques.

Comme le pouvoir temporel est un intérêt à la fois politique et religieux, les hommes politiques se sont trouvés, pour le défendre, d'accord avec les hommes religieux. Comme la Papauté est la plus grande force spirituelle qui existe, les philosophes, au nom du spiritualisme, l'ont soutenue avec l'ardeur des chrétiens. Nous avons eu pour nous

l'esprit humain, comme nous avions l'esprit de Dieu.

Les alarmes des catholiques furent loyalement exprimées au Corps législatif : leurs pétitions, aussi respectueuses que fortement motivées, furent portées devant le Sénat, dans une discussion restée malheureusement incomplète.

De généreux dons furent spontanément offerts, et de tous les points du monde catholique, d'humbles et ferventes prières montèrent vers Dieu. Inutiles prières, a-t-on dit en s'égayant : *La Providence a passé à l'ordre du jour.* Comme si la Providence avait dit à quelqu'un son dernier mot, et n'avait pas son lendemain ! Comme si la majesté divine agissait à la façon des parlements, et n'avait qu'un jour pour accomplir les œuvres de sa patiente sagesse et les décrets de son éternelle justice !

Mais laissons le souvenir de cette triste parole. Déjà des secours inattendus sont donnés au Saint-Père. A son appel, et par une inspiration chevaleresque, un illustre guerrier, en qui se résume si bien le soldat français des temps modernes, avec tout ce qu'il a d'héroïque et d'entraînant, est venu mettre au service du Pontife son nom et sa gloire, dans lesquels nous retrouvons avec bonheur le nom et la gloire de la France. Ce noble cœur a senti que *l'Eglise,* selon le grand mot de Bossuet, *rassemble*

tous les titres par lesquels on peut espérer le secours de la justice. Un tel dévoûment a consolé la foi et ranimé les âmes.

Ainsi, tandis que le père était attaqué, les enfants résistaient : *tandis que la tête était frappée,* comme le disait éloquemment un évêque d'Irlande, *les membres se levaient instinctivement pour la défendre,* et déployaient une vigueur inespérée.

Il plaisait à Dieu de révéler ainsi, à ceux qui aiment à rire de la faiblesse de l'Église, une preuve nouvelle de sa force.

Cette manifestation spontanée a surpris : elle a même excité des colères, et provoqué des soupçons.

Elle a surpris ceux qui, ne croyant point à un réveil possible de l'opinion publique, après tant de langueurs, et sous le poids de tant d'entraves, ne s'y attendaient pas surtout de la part des catholiques. On les croit bonnes gens, faciles à l'obéissance, et on ne se trompe point; mais c'est à condition de ne pas heurter leur conscience, et il faut savoir qu'elle n'est jamais loin. Ils ressemblent à ces terres maniables et d'une culture aisée, mais sous lesquelles on ne doit pas creuser trop avant : on rencontre le roc.

De la surprise quelques-uns sont passés à l'admiration, un plus grand nombre au courroux. Je ne sais si jamais plus d'injures nous ont été librement adressées et avec plus de passion. Elles nous ont fait

peu de mal, mais plus de peine, à cause des cœurs faibles que ces injures déconcertent, et des âmes déja séduites qui né demandent qu'un prétexte pour s'éloigner.

Le mot d'ordre convenu a été de qualifier nos alarmes de manœuvres de partis.

Il y a des choses de l'âme qu'on peut bien avoir le malheur de ne pas sentir, mais qu'on devrait au moins respecter.

Quoiqu'il en soit, quand on a passé sur terre un demi-siècle, on sait ce que vaut cette banale accusation. Il est clair que les partis cherchent à user de toutes choses à leur profit, les partis qui triomphent comme ceux qui résistent ; mais il serait puéril de se taire pour ne pas leur donner d'armes, car ils se servent aussi bien du silence que des paroles. Je suppose que la conduite des catholiques soit agréable à des partis qu'ils ignorent : est-ce que celle du gouvernement n'est pas agréable à des partis qu'il désavoue ? Il faut donc, dès qu'on est en face d'un devoir, le remplir droitement, sans se demander si l'on seconde ou si l'on dérange indirectement les calculs d'autrui : sans quoi on ne fait rien ; les scrupules ne servent qu'à préparer les remords, et de peur de mal servir la vérité, on finit par ne la plus servir du tout.

Je voudrais bien, au surplus, en ce qui me con-

cerne, qu'on m'apprît de quel parti, sans m'en douter, j'ai fait les affaires. Plein de respect pour les opinions sincères, je demeure étranger aux partis, et tout entier aux intérêts religieux et à la gloire de mon pays, je ne connais et ne veux servir que Dieu, l'Église et la France.

Il s'agit bien, en vérité, d'un parti! Il s'agit de la clé de voûte de la société chrétienne, et de la plus grosse pièce de tout l'édifice européen, la Papauté.

Je viens de relire toute l'histoire de la souveraineté pontificale : je ne crois pas que depuis le VIIIe siècle plus formidable attaque ait été tentée contre le Saint-Siége. Je ne parle pas seulement des usurpations et des violences, je parle des principes qui sont invoqués contre lui, et de la nouvelle et redoutable manière dont on pose la question. Elle n'a jamais été posée comme aujourd'hui dans l'histoire. Qu'on réfléchisse aux doctrines qui sont mises en avant; qu'on prête attention au langage des feuilles révolutionnaires de France et d'Italie, et à celui de la plupart des feuilles anglaises, et on verra quelle est la portée du débat qui s'agite. Dans cette grande entreprise contre le pouvoir temporel du Pape, se cache, à l'insu des uns, et à la joie des autres, une attaque profonde contre l'Église. Oui, le moment est grave, l'heure solennelle.

Ma conviction est que c'est un abîme qui se creuse.

Un abîme non seulement pour l'Église, mais pour l'Europe : la Papauté jetée autrefois à Avignon en fut un; tout le XIVe et le XVe siècle l'ont senti : l'Europe dut à ce fatal événement des scandales sans nombre et des maux sans fin.

Aujourd'hui, ces questions vitales pour l'Église et pour la paix européenne sont livrées en pâture aux journalistes, et tranchées avec une légèreté que rien n'égale, sinon la gravité des périls; et pendant que la presse irréligieuse les agite violemment, les forbans révolutionnaires marchent, et les faits se pressent avec une effrayante rapidité. On est bien forcé dès lors de se mettre, bon gré, malgré, au pas de la polémique, et de faire courir sa plume au train des événements; on est forcé tout à la fois et de se plier aux mesures qui entravent la parole des évêques beaucoup plus que les articles des journalistes, et de parler à la hâte, à coups d'écrits rapides, à l'aide d'arguments sommaires. Mais ce n'est là évidemment que la moitié de la tâche imposée par ces graves circonstances; il faut à un aussi important sujet de plus amples développements et des démonstrations plus complètes.

C'est pourquoi, après avoir fait des brochures, j'ai voulu écrire un livre : après avoir lancé des traits, j'ai tenté, si je le pouvais, d'élever un rempart.

Si j'étais homme de parti, je me serais contenté

des coups de plume que j'ai pu donner au milieu du débat avec plus ou moins d'à-propos; mais parce que je suis homme de conviction, j'ai voulu fournir mes preuves et appuyer mes affirmations. Ce livre aura du moins un mérite: il sera un témoignage de la profonde sincérité de mes précédents efforts.

Bien des raisons, d'ailleurs, me dissuadaient de l'entreprendre.

Il m'arrachait à un travail plus doux, que j'avais commencé sur les catéchismes, et pour les enfants, avec lesquels je voudrais finir ma vie.

Quitter les enfants pour les hommes, et pour les hommes en querelle, c'était s'interrompre bien tristement.

Et puis, il y avait aussi le salut de ces âmes qui me sont confiées, auxquelles je dois la parole de vie, que nul intérêt, si élevé qu'il soit, ne peut effacer de mon souvenir et de mon cœur, et dont il faut m'occuper à tout prix. *Væ mihi si non evangelizavero!*

Il fallait d'ailleurs, pour un ouvrage comme celui que j'entreprends à cette heure, regarder de nouveau au fond de la doctrine, et de plus s'engager dans de longues recherches historiques au milieu desquelles mes yeux plus que fatigués craignaient de s'égarer; il fallait étudier de nouveau dix-huit siècles à ce point de vue, et plus particulièrement les quinze

dernières années, l'Italie, la France, le Piémont, l'Angleterre.

Puis, à la traverse de ce labeur, des combats inattendus, des brèches à réparer, plus pressantes que l'édifice dont j'essayais la construction : j'écrivais en combattant; je bâtissais d'une main l'édifice laborieux de ce livre, et de l'autre j'étais réduit à repousser des assaillants nombreux, des attaques sans cesse renouvelées.

Je le dirai de plus : les années qui se pressent dans ma vie, les travaux qui se pressent dans ces années, et tout qui finira bientôt pour moi sur la terre avant que j'aie rien fini de sérieux pour le salut des âmes; puis ce besoin indéfini et inépuisable de tranquillité et de paix qui est au fond de toutes les vies trop occupées; puis aussi, mes profondes tristesses à la vue du mal qui croît sans mesure, des aveuglements et des injustices des hommes; d'autres tristesses encore : des divisions malheureuses, là où il ne devrait pas y en avoir; de funestes malentendus dans le passé, et ce qu'il y a de plus triste encore, l'impuissance à les guérir après le regret de ne les avoir pu prévenir : tout enfin m'aurait volontiers persuadé que c'était assez pour moi, et pour acquitter ma dette, des labeurs de chaque jour, et des luttes inévitables de l'heure présente.

Mais, avec une réflexion plus profonde, je sentis

qu'une si grande cause ne devait pas être défendue seulement par les protestations de la foi alarmée, et par les cris même les plus énergiques de la conscience; que c'était trop peu pour elle que des paroles qui passent ou des écrits fugitifs qui ne restent point; à ces grandes et capitales questions, qu'un jour n'épuise pas, j'ai compris qu'il fallait donner un travail plus grave, plus approfondi, un livre enfin qui puisse, s'il plaît à Dieu, demeurer et parler toujours.

Je puis donc le dire comme saint Hilaire : C'est parce que j'y étais obligé que j'ai écrit : *Coactus hæc scripsi;* et c'est la conviction la plus profonde de mon âme que j'ai exprimée dans mes paroles : *Et quæ ipse credebam locutus sum.*

Je me suis souvenu, comme ce grand docteur, qu'un évêque n'est pas seulement le disciple de la vérité, qu'il en doit être aussi le témoin : *Discipulus veritatis, testis quoque veritatis.*

C'est parce que mon devoir m'y obligeait, j'en avais la conscience, que j'ai dû faire cette campagne pour l'Église.

C'est parce que je devais combattre que j'ai combattu : *Conscius mihi hoc me Ecclesiæ stipendium militiæ meæ debere.* C'est parce qu'enfin je devais au Christ la voix de mon épiscopat que j'ai publié ces pages : *Ut Christo, per has litteras, episcopatûs mei vocem destinarem.*

Ainsi, nul ne pourra dire, ou du moins les âmes sincères ne croiront pas qu'aucun motif humain, étroit ou coupable, ait guidé ma plume. *Nemo me aliquo vitio humanæ perturbationis ad hæc scribenda arguet incitatum.* Si j'ai exposé tant de faits et rappelé tant de principes; si j'ai dû porter un jugement libre et juste sur tant d'hommes et tant de choses, *si verò universa hæc manifesta esse ostendimus*, oui, je puis le dire encore avec saint Hilaire : Nous ne sommes pas, grâce à Dieu, sortis des bornes de la liberté apostolique : *Non sumus extra libertatem apostolicam* (1).

Je ne le sais que trop cependant; ce livre ni aucun livre ne terminera rien ici ! Il y faut la puissante main de Dieu, et nul ne connaît son heure.

Hélas ! oui, nous sommes tous loin, humainement, d'en avoir fini avec la question italienne. L'avenir, comme toujours, couvre bien ses secrets; mais ce qu'il laisse entrevoir n'est pas fait pour rassurer, et l'horizon demeure chargé d'épais nuages.

Vous manquez de regard, me diront peut-être quelques hommes : vous êtes aveugle et n'apercevez pas l'habileté des dénoûments qui se préparent; la politique est entre des mains savantes et fortes : tout finira bien.

(1) S. Hilarii, lib. *Cont. Constantium*, p. 1247 ; — lib. *De Synodis* p. 1206, édit. Benedict.

Oui, je suis un aveugle, je ne le conteste pas : ou plutôt nous le sommes tous : comme disait autrefois Bossuet: « Les plus savants et les plus forts « font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs « conseils, *assujettis à une force majeure,* n'ont « jamais manqué d'avoir des effets imprévus. Il n'y « a point de puissance humaine, ajoutait-il, qui ne « serve malgré elle à d'autres desseins que les siens. « Dieu seul sait tout réduire à sa volonté. »

Oui, Dieu a fait de nous des aveugles, mais des aveugles qui voient à se conduire; qui ne voient pas le lendemain, mais qui ont assez de lumière pour se diriger au jour présent, pour éviter, s'ils le veulent, les voies fausses, les mauvais détours, et en toutes choses préférer le chemin droit. C'est simplement ce qu'ont fait les catholiques, et ce que j'ai moi-même essayé de faire.

Le lendemain n'appartient qu'à Dieu: seul il le connaît, seul il en est le créateur et le maître. Aujourd'hui, que chacun fasse son devoir dans la justice et la vérité, et Dieu demain fera le reste.

Quoiqu'il en soit, on ne trouvera rien d'amer dans ce livre. Je plains ceux que je condamne le plus. Je regrette toujours les duretés de parole, même quand elles sont nécessaires. Si j'ai dû signaler les pré-

ventions injustes d'une grande et illustre nation, ce n'a été que pour lui offrir et lui demander une paix équitable dans les espérances de la foi et de la charité. Je sens surtout le besoin de le dire ici : si j'ai pu, pour être vrai, paraître sévère envers le descendant d'une race antique, d'une chrétienne et glorieuse dynastie, que j'avais été accoutumé à vénérer dès ma première enfance, ce n'a pas été sans une douleur profonde de mon âme, et sans ces pleurs que versaient autrefois les prophètes sur les princes et les rois qui paraissaient s'éloigner du Dieu de leurs pères. *Lugebat Samuel... Propheta Domini.* Et, on le sait, les tristesses de Samuel sur le prince qu'il avait aimé allèrent si loin, que Dieu lui-même dit à son prophète : Jusques à quand le pleureras-tu ? *Usquequò tu luges eum?* (Reg., lib. I.)

Nous trouvons encore dans l'Écriture un autre touchant récit des douleurs qu'inspirent aux ministres de Dieu les égarements des princes et les malheurs des peuples. Lorsqu'Élisée annonça à cet envoyé du roi de Syrie que son maître mourrait, et que lui serait son successeur, le visage du prophète se troubla, et il se prit à pleurer, *conturbatus est, flevitque vir Dei.* Hazaël lui dit : « Pour« quoi mon Seigneur pleure-t-il ? *quare Dominus* « *meus flet?* — Parce que je sais, répondit Élisée, « les maux que tu feras aux enfants d'Israël, *quia*

« *scio quæ facturus sis filiis Israel mala.* » (Reg., lib. IV.)

En écrivant ces lignes, je sens une émotion profonde saisir aussi mon âme, et je ne crois manquer à aucune délicatesse en consignant ici un souvenir personnel que les afflictions du présent et les craintes de l'avenir ramènent malgré moi à ma pensée.

Je visitais naguère, au sommet des Apennins, dans le fond d'une gorge sauvage, un sanctuaire désert, où l'infortuné Charles-Albert, après le désastre de Novarre, et avant de dire adieu pour jamais au sol de l'Italie, était venu seul, inconnu, s'agenouiller, se recueillir, et faire une dernière prière. Il avait laissé ses serviteurs au bas de la montagne, et il était monté là, avant le jour, sans suite, à pied, enveloppé de son manteau. Il y entendit la messe, s'y confessa, et communia sans être reconnu de personne. Puis, après avoir longuement prié, et laissé une aumône à sa place, il se releva et reprit silencieusement sa route, sans plus s'arrêter qu'à Porto, où il devait mourir. On n'apprit qui il était qu'après son départ.

Lorsque le bon religieux qui lui avait dit la messe sans le reconnaître me raconta ce dernier trait d'une vie si traversée, je me sentis ému plus que je ne puis le dire. J'avais connu ce malheureux roi, et vu ses deux jeunes fils, peu d'années auparavant : il

avait voulu même alors me donner un témoignage de haute confiance que je ne saurais oublier. Je lui étais demeuré profondément attaché. Je ne pus me le représenter là, aux pieds de cet autel solitaire, prosterné et priant dans ce moment suprême, sans éprouver en moi-même une de ces grandes et amères tristesses dans lesquelles on demeure immobile. Je m'approchai, avec une compassion mêlée de respect, du lieu où il s'était prosterné... Que s'était-il passé là dans cette âme? Qu'avait-il demandé au Dieu de ses pères? Du haut de cette montagne, quel fut son regard vers Rome? Quel souvenir de Pie IX, de son alliance et de ses conseils délaissés? Quelle vision des malheurs qui allaient suivre ? Que pensa-t-il, devant Dieu, du passé, de l'avenir, de la triste Italie, des destinées de sa race, de son fils ?...

Profondément troublé de ces émotions et de la rencontre inattendue de cette grande et mystérieuse infortune, je priai longtemps pour lui ; puis enfin, morne et silencieux, je m'éloignai de ce saint lieu et redescendis lentement la montagne, suivant l'étroit sentier qu'il avait suivi, et accompagnant de mes tristes pensées le deuil de son âme ; et lorsqu'enfin, des hauteurs du rocher de la *Turbie*, je portai mes yeux au loin sur la vaste et radieuse étendue des flots, je me le représentai encore là, jetant un long et dernier regard jusqu'aux extrémités de l'horizon

et au-delà de la Méditerranée, jusqu'à Porto ; et la grande image de Virgile revint à mon souvenir :

> . . . . . *Cunctæque profundum*
> *Pontum aspectabant flentes.* . . . .

Il partit de là, et ne devait plus revenir.

Et parmi ces tristes images, je me souvins plus douloureusement encore d'une parole de l'Écriture prononcée sur les princes dont le ciel semble détourner sa lumière : *Effusa est contemptio super principes ;* car alors ils marchent dans des voies sans issue qui ne sont pas des voies : *et errare fecit eos in invio et non in viâ.*

Et voilà pourquoi il faut pleurer et prier pour eux.

Orléans, 8 mai 1860, en la fête de Jeanne d'Arc.

CHAPITRE PREMIER.

Le batelier de la Galilée.

I.

Toutes les œuvres de Dieu ont un caractère de grandeur et de simplicité qui étonne; et certainement Jésus-Christ accomplit une chose d'une simplicité et d'une grandeur surhumaine, quand il choisit un homme mortel, ignorant, obscur, pour en faire le Chef suprême de son immortelle Église, le Père des âmes, le guide des consciences, le juge en dernier ressort des intérêts religieux de l'humanité. Il donna, sans contredit, l'un des plus merveilleux témoignages de sa puissance, quand il dit à

cet homme, ou plutôt à ce grain de sable ramassé sur les bords d'un lac de Galilée : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre « je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévau« dront pas contre elle.* »

On sent, dans ce jeu de mots singulier (1), je ne sais quelle assurance familière et toute-puissante, je ne sais quelle complaisance divine de langage. En le méditant, et surtout en considérant toute la suite des temps et des choses, je me rappelle involontairement ces lignes de Fénelon : « *Les paroles des hommes sincères disent ce qui « est ; mais les paroles toutes-puissantes du Fils de Dieu « font ce qu'elles disent.* »

Il fut fait de la sorte. Depuis dix-huit siècles, cette faible créature, ce roseau est devenu PIERRE : sur lui repose la forte Église du Fils de Dieu, et les portes de l'enfer n'ont pas encore prévalu contre elle.

Pour moi, jo l'avouerai simplement, cet homme, que Dieu a si extraordinairement conçu dans sa pensée, et fait dans sa puissance, cet homme, centre et fondement du plus grand conseil divin réalisé dans le temps, et conservé par une providence immuable, à travers les siècles, parmi tant d'orages, cet homme est non seulement l'objet de ma foi et l'attrait de mon cœur, mais aussi l'étonnement inépuisable de mon esprit. Je n'oublierai jamais l'impres-

(1) Ce *jeu de mots*, appelé par les rhéteurs *paronomase*, est fréquent dans l'Écriture. Glassius, dans sa *Rhétor. sacrée* (tract. 2, cap. 2), et Lowts, *De sacra poesi Hebr.*, en citent de nombreux exemples. On peut remarquer, entre autres, dans la *Prophétie de Jacob* (Genèse, 49), les jeux de mots sur *Juda* et *Jad ;* et dans Isaïe, ceux sur l'*Emmanuel* et sur les enfants du prophète, nommés *Maher Schalal, Hach-Baz ;* dans l'*Épitre à Philémon* (v. 20), celui sur *Onésime*. (On peut consulter à cet égard Estius et autres commentateurs.)

sion qui me saisit, lorsque je le contemplai pour la première fois, à Rome, en 1831 ; lorsque je vis le Vicaire de Jésus-Christ apparaître, pour la première fois, à mes yeux, sous les voûtes resplendissantes de Sainte-Marie-Majeure. Profondément touché à la vue du Père commun des fidèles, mais remué plus violemment par une pensée plus haute encore et plus forte, je me disais :

« Le voilà donc, ce Pape ! ce successeur de Pierre ; « ce Chef de la chrétienté catholique ; cette bouche de « l'Église, *os Ecclesiæ,* toujours vivante et ouverte pour « enseigner l'univers ; ce centre de la foi et de l'unité « chrétienne ; ce foyer de la lumière et de la vérité, allumé « pour éclairer le monde, *lux mundi* ; cet homme infirme, « ce faible vieillard, base immuable d'un édifice divin, « contre lequel les puissances de ténèbres seront éternelle-« ment sans force ; cette pierre angulaire sur laquelle « s'élève ici-bas la cité de Dieu ! La voilà, cette tête mor-« telle, sur laquelle reposent tant de glorieux souvenirs « du passé, les espérances du présent, les desseins mêmes « de l'éternel avenir ! Prince des prêtres, Père des pères, « héritier des Apôtres ; plus grand qu'Abraham par le « patriarcat, comme disait autrefois saint Bernard ; plus « grand que Melchisedech par le sacerdoce, plus grand « que Moïse par l'autorité, plus grand que Samuel par la « juridiction ; en un mot, Pierre par la puissance, Christ « par l'onction, Pasteur des pasteurs, guide des guides, « point cardinal de toutes les Églises, clef de la voûte « catholique, citadelle imprenable de la communion des « enfants de Dieu ! »

Et cette merveille, elle dure depuis dix-huit cents ans, sur cette terre où tout passe ! elle dure, non pas au milieu des ténèbres et de l'imbécillité de nations engourdies dans

le sommeil d'une éternelle enfance, non : c'est au milieu de toutes les lumières les plus vives de cette grande civilisation moderne, qui éclaire tout ; elle dure au centre même de cette activité des peuples européens, qui use tout ; elle dure et elle résiste à tout : à la méchanceté des hommes, à la fatalité des événements, à l'inconsistance des choses, et surtout à la faiblesse naturelle de ceux en qui elle est personnifiée, et qui sont de chair et d'os comme vous et moi. Qu'on le dise : Dieu a-t-il rien fait de plus étrange et de plus grand ? N'y a-t-il pas là manifestement quelque œuvre divine, le jeu le plus extraordinaire d'une puissance infinie, *ludens in orbe terrarum*, comme disent les divines Écritures ?

Or, cette œuvre, Dieu l'a faite pour un but immortel : elle doit demeurer jusqu'à la fin des temps, et sa durée passée, déjà si étonnante, nous est, à nous catholiques, un garant de la vérité des oracles qui la déclarent impérissable. Et maintenant, nous le demandons, quels moyens, quels instruments la Providence emploie-t-elle pour conduire à son terme ce divin établissement, pour le soutenir et le conserver au milieu de l'agitation des siècles, *in medio annorum*, comme dit un texte sacré ?

Mais avant de suivre ainsi la Papauté à travers les âges, il est nécessaire d'en étudier de près, quelques moments du moins, la première origine.

II.

On aime aujourd'hui à remonter aux origines, et on a raison : la contemplation des choses dans leur première apparition en fait mieux comprendre la nature et les dé-

veloppements, soulève des questions pleines d'intérêt et de lumière, et par là même sollicite vivement l'attention des esprits curieux et réfléchis.

Les origines du souverain pontificat, comme le Christianisme lui-même, et comme presque tout ce qui est divin, ont le double attrait de leurs prodigieux résultats dans le monde, et de la mystérieuse humilité au sein de laquelle elles se sont produites. Toute la civilisation moderne en dérive. C'est de là, c'est de ce premier foyer du Christianisme, qu'ont rayonné autrefois et que rayonnent encore sur l'humanité ces clartés nouvelles et si vives, dont nous ressentons aujourd'hui nous-mêmes, bon gré, malgré, la puissante influence, dont nous vivons encore moralement, en dépit de nos superbes dédains. Ce qui commença alors en Judée ne fut rien moins que le renouvellement de l'ancien monde, la conception et l'enfantement du monde nouveau.

Mais ces commencements de si grandes choses furent d'une obscurité, d'une petitesse, d'une étrangeté singulières; je dirais presque, si je l'osais, de la plus surprenante originalité. Rien de pareil ne s'est jamais vu, ni dit nulle part. C'est en même temps le plus humble et le plus grand fait de l'histoire; et, qu'on ait ou non la foi, il est impossible qu'une si modeste préparation de la plus prodigieuse révolution morale qui fût jamais, ne provoque la réflexion profonde de tout homme qui pense, et cherche à se rendre compte des choses.

Il y a là des détails si simples, si vulgaires en apparence, et d'une portée cependant si extraordinaire! Sur un fond de tableau immense, vaste comme le monde, se détachent tout à coup silencieusement quelques traits obscurs, quelques lignes inaperçues qui, insensiblement, grandissent,

s'éclairent, et bientot, par je ne sais quel art divin, changent toutes les perspectives, illuminent tout l'horizon, et présentent, sous un aspect inattendu et radieux, tout le tableau transformé.

Ce contraste merveilleux ne montre-t-il pas ici, à qui sait voir, une main cachée qui dirige tout avec une force et une douceur infinies? Du moins on ne peut chercher à saisir sous des événements marqués à un cachet plus singulier, plus curieux, la pensée divine qui se découvre toujours tôt ou tard dans les faits humains, et qui seule contient et révèle le dernier mot de l'histoire. C'est cette intéressante étude que nous allons essayer de faire rapidement.

III.

Rome avait conquis le monde par ses armes et le gouvernait par ses lois, des côtes de la Grande-Bretagne au Pont-Euxin, des colonnes d'Hercule à l'Euphrate. Ses historiens racontaient avec enthousiasme ses humbles commencements et la suite merveilleuse de ses progrès et de ses conquêtes. Ses poètes chantaient avec orgueil sa domination, poussée jusqu'aux derniers confins du monde connu, et son nom porté jusqu'aux astres, *imperium Oceano, famam qui terminet astris,* et l'immobile rocher de son Capitole, symbole de son empire éternel, *Capitoli immobile saxum.*

En paix avec l'univers et avec elle-même, après tant de guerres et de factions, elle s'était assise, fatiguée de ses agitations et du poids de sa grandeur, aux pieds d'un maître; et un seul homme, concentrant dans sa main tous les pouvoirs du peuple et du sénat, représentant seul toute

la majesté romaine, commandait à la ville et au monde : *Urbi et Orbi.*

Cet homme avait joué sur la scène politique un rôle sans pareil. Venu de la fourberie, de la trahison et de la cruauté, il avait trouvé profit pour son ambition à démentir dans la seconde partie de sa vie les forfaits de la première, à étaler l'apparence des vertus qui charment les peuples, la simplicité, la modération, la clémence : tout lui avait réussi, le bien comme le mal ; et il avait vu ses crimes triomphants, sa personne adorée ; et l'adulation montant, de son vivant même, jusqu'à l'apothéose, l'avait appelé un Dieu tutélaire : *Præsens Divus habebitur* (1).

Les contrastes de sa propre vie, et ce spectacle de bassesse insigne, avaient jeté dans son âme, avec le mépris des hommes, le scepticisme jusqu'à l'ironie pour toutes choses ; et son regard ne s'étendant pas au-delà de la sphère dont il avait été le centre, et de la scène qu'il avait seul remplie, il mourait avec ces paroles sur les lèvres, accompagnées d'un sourire amer et dégoûté : « Mes amis, « la pièce est jouée ; mais, n'est-ce pas que j'ai bien fait « mon rôle ? »

Et cependant — c'est ici, sans contredit, la plus cruelle dérision de la fortune et des gloires humaines qui fût jamais — le nom, dont la flatterie avait recouvert les crimes de cet homme, le nom d'Auguste, est resté l'épithète la plus haute qu'on puisse donner ici-bas aux plus grandes majestés ; et son siècle, avec ce nom, est compté parmi les quatre siècles fameux de l'histoire... Soit ! Les choses terrestres ne valent pas mieux que cela. Pour ceux à

(1) HORACE.

qui cela ne plaît pas, il y a une ressource : c'est de se confier à la Providence, et de croire à l'avenir; et quant à ceux à qui cela plaît, il n'y a qu'une chose à leur dire, c'est qu'ils en sont dignes : *Talibus Dominis terra erat digna,* le monde était digne de tels maîtres, et n'avait pas le droit de se plaindre, dit justement saint Augustin dans la *Cité de Dieu.*

IV.

Donc, pendant qu'Auguste régnait sur le monde, dans un coin obscur du globe, en Judée, dans la province la plus décriée d'un pays si méprisé lui-même (1), dans la Galilée, un petit garçon jouait aux bords d'un lac sur le bateau de son père. Il se nommait Simon, et il était fils de Jean le pêcheur. Eh bien ! c'était lui, cet enfant, ce fils d'un batelier du lac de Génésareth, qui devait un jour succéder, à sa manière, à Auguste dans l'empire de Rome et du monde.

L'an quinzième de Tibère, successeur d'Auguste, ce petit garçon avait atteint l'âge d'environ trente ans. Or, en ce temps-là, Tibère étant à Caprée, et vivant comme le raconte l'histoire, les rives du Jourdain retentissaient d'une parole étrange. Un homme extraordinaire, d'une vie austère et prophétique, disait : « Faites pénitence, ou « vous périrez tous. — Êtes-vous le Christ? » lui de- « mandait-on. — Il répondait : « Non; mais je marche « devant lui. Je viens vous dire : Préparez ses voies; « rendez droits ses sentiers : comblez pour lui les vallées

(1) Peut-il sortir quelque chose de bon de la Galilée? — C'était un proverbe juif. *Numquid aliquid boni à Galilæâ potest esse?* (S. MAT.)

« de votre bassesse, abaissez les montagnes de votre or-
« gueil. »

Le Christ, en effet, allait venir; il était déjà dans la foule de ceux que Jean baptisait; il venait même, symbole de l'humanité pénitente et régénérée, se faire baptiser comme les autres; et pendant que Jean-Baptiste versait sur son front et sur ses épaules nues l'eau purificatrice, les cieux s'ouvraient sur sa tête et l'environnaient de gloire.

A quelque temps de là, comme il revenait du désert, Jeàn, le montrant du doigt à deux de ses disciples, leur dit : *Voici l'Agneau de Dieu, voici la Victime qui ôte le péché du monde.*

Or, l'un des deux se nommait André, et il était frère du Simon, fils de Jean, de la Galilée : « Nous avons trouvé « le *Messie,* » dit-il à Simon son frère; et il le mena à Jésus. Jésus l'ayant regardé fixement, *intuitus eum,* lui dit : « *Vous êtes Simon, fils de Jean : désormais, vous* « *vous appellerez* PIERRE. »

Quelques jours après, Jésus suivait les bords de la mer de Galilée, lorsqu'il aperçut les deux frères, Simon surnommé Pierre, et André, qui jetaient leurs filets dans la mer; il leur dit : « *Suivez-moi, et je vous ferai* PÊCHEURS « D'HOMMES. » Aussitôt ils laissèrent là leurs filets et le suivirent.

Telle fut la première vocation apostolique, et les instruments de régénération universelle, que choisit d'abord cet homme, encore inconnu au monde dont il allait bientôt être adoré, et qui alors marchait solitaire sur les bords d'un lac, portant dans les profondeurs de sa pensée le salut du genre humain, et regardant avec amour deux pauvres bateliers, occupés, sans se douter de lui ni de ses desseins, à pêcher des poissons.

Ils quittèrent tout et le suivirent. Et il faut l'avouer, leur courage fut grand, leur foi généreuse. Julien leur en fait un reproche; moi je les en bénis, ou plutôt j'admire Celui dont la parole retentit au fond de l'âme avec ce je ne sais quoi de souverain, où, quand il le veut, le Maître se fait si bien sentir. Bientôt après vint le Sermon sur la montagne, ce code si simple et si sublime de la morale évangélique, la glorification des pauvres, la tendresse pour ceux qui souffrent et qui pleurent, toutes les béatitudes nouvelles, et enfin ces miracles où, comme dit Bossuet, la miséricorde éclatait encore plus que la puissance. Pierre et son frère, et tous les disciples avec eux, sentirent alors se fortifier leur foi; et Pierre le premier, comme toujours, ne tarda pas à la proclamer, et à recevoir de sa confession glorieuse une récompense inattendue. Le fait est mémorable : j'en laisse faire le récit à ceux qui étaient là :

« Jésus était parti avec ses disciples pour aller dans les « villages voisins de Césarée de Philippe (1), et dans le « chemin il leur fit cette question : *Qui dit-on que je « suis ?* Ils répondirent : *Les uns disent : c'est Jean-« Baptiste; les autres : c'est Élie; d'autres enfin disent : « c'est Jérémie, ou quelqu'un des prophètes. — Mais « vous, leur dit Jésus, qui dites-vous que je suis ?* — Si-« mon-Pierre, prenant la parole, répondit : *Vous êtes le « Christ, fils du Dieu vivant.* — Jésus lui dit alors : *Tu « es heureux, Simon fils de Jean; car ce n'est point la « chair ni le sang qui te l'a révélé. C'est mon Père qui « est dans les cieux; et moi je te dis que tu es Pierre, « et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de*

(1) Ville située dans la tribu de Nephthali, vers la source du Jourdain, et rebâtie par Philippe, tétrarque de l'Iturée.

« *l'enfer ne prévaudront pas contre elle* (1). *Je te donne-*
« *rai les clefs du royaume des cieux, et ce que tu lieras*
« *sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras*
« *sur la terre sera délié dans le ciel* (2). »

Voilà donc toute la pensée du Christ révélée : voilà ce que signifiaient, et ce regard mystérieux jeté par lui sur Pierre, dès la première fois qu'il le vit, et ce nom symbolique substitué à son nom vulgaire. Le voilà devenu fondement d'un édifice divin, lui, cet homme si faible, si chétif, ce pêcheur! Et on lui dit plus encore : à ce pauvre ignorant, dénué de toute science, mais qui croit à l'amour de Dieu pour les hommes, qui croit au royaume des cieux et à la divinité du fils de Dieu; on lui dit : « Je te donne les clefs « du royaume céleste, » c'est-à-dire, ces clefs immortelles qui, par la foi et par la grâce, par l'espérance et par la charité, par l'exercice de la souveraineté spirituelle et la vertu de l'obéissance chrétienne, ouvriront et fermeront les portes des cieux : c'est-à-dire, la puissance morale, l'autorité religieuse, la direction et l'appui des consciences, et ce qui fait seul enfin ici-bas la haute sécurité des âmes. Voilà ce qui est donné au plus humble, au plus petit des hommes. — Pour moi, je le dirai en toute simplicité, et avec confiance à tout homme soucieux des intérêts et des périls de la dignité humaine : pour moi, je préfère de beaucoup voir cette puissance aux mains de Pierre le batelier, d'un pauvre homme simple et désarmé comme moi, et de ses pauvres coopérateurs, plutôt qu'aux mains des

(1) En Orient, les portes des cités, où venaient siéger les patriarches, les rois et les juges, ont toujours désigné la puissance. — Après s'être séparé du siége de Pierre, l'Orient n'a conservé de ces grands et anciens souvenirs que l'Ironie de la Sublime-Porte.

(2) S. MATTHIEU, XVI, 14, 21, 22, 23.

maîtres du monde et des dominateurs de la terre, plutôt qu'aux mains d'un autocrate, quel qu'il soit, d'un Julien-l'Apostat, d'un Pierre-le-Grand, ou d'une Élisabeth d'Angleterre. La dignité de ma conscience, la liberté de mon âme, l'honneur de ma vie, la sécurité de mes faibles vertus, sont plus à l'aise dans l'Église de Jésus-Christ : je trouve là, comme le disait admirablement un homme auquel ma reconnaissance et mon respect souhaitent toute la lumière de ses paroles, je trouve là ce dont mon âme a surtout besoin ici-bas, *une autorité devant laquelle mon esprit s'incline, sans que mon âme s'abaisse* (1).

J'avoue que cela convient mieux à ma fierté et à ma faiblesse ; et volontiers, je redis avec le Maître : « Mon « Père, je vous rends grâces de ce que vous avez choisi « pour ces choses, non les grands et les puissants de « la terre, mais les petits et les humbles. »

V.

Mais, en retour, le batelier de la Galilée devra le bien comprendre : l'honneur posé sur lui est un fardeau : une telle charge sur sa tête fera plier sa faiblesse personnelle : il souffrira, il gémira sous elle. Il l'ignore encore : il ne tardera pas à l'apprendre. C'est là d'ailleurs la condition commune de tous les grands dons de Dieu, des dons terrestres même, du génie et de la gloire, mais bien plus encore des dons célestes : seulement, ce qui console, c'est que ceux-ci soutiennent en écrasant.

Environ huit jours après, Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et se retira sur une montagne pour prier.

(1) M. Guizot.

Pendant sa prière, son visage devint brillant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige. Pierre dit à Jésus : « *Maître, nous sommes bien ici; faisons-y « trois tentes, une pour vous, une pour Moïse et une pour « Élie* (1). » Mais, ajoute l'Évangile, il ne savait ce qu'il disait. — Le grand évêque d'Hippone fait ici un beau commentaire : « O Pierre, tu veux donc te reposer ; non, « descends de la montagne, et vas au travail qui t'attend ; « aies dans ton cœur la charité, prêche la vérité, et tu « parviendras ainsi à l'éternité, où tu trouveras la sécu- « rité. » — *Petre, in monte requiescere cupiebas : descende laborare. — Habe caritatem, prædica veritatem, et sic pervenies ad æternitatem, ubi invenies securitatem.*

Pontifes romains, successeurs de Pierre, vous ne vous reposerez pas non plus sur la montagne, dans les splendeurs de votre transfiguration, dans la gloire de ce diadême humain, de ce pouvoir temporel, ajouté à votre tiare et uni par le temps et par la Providence à votre puissance spirituelle. Sans doute, vous serez rois : et les Juifs, quels qu'ils soient, n'effaceront point ce titre de votre croix : ce qui est écrit par la Providence est écrit : seulement, c'est sur une croix que le titre de votre royauté se lira : votre sceptre sera souvent un roseau ; on s'en servira quelquefois pour vous frapper au visage; souvent votre couronne sera d'épines, votre pourpre dérisoire, et de temps à autre les princes et les rois de la terre viendront se moquer de vous. Ainsi l'a voulu le Maître : il ne lui a pas convenu que ses disciples fussent traités autrement que lui.

(1) S. Luc, ix, 28, 35, 37. — S. Matthieu, xvii, 5, 9, 11, 13. — S. Marc, ix, 9, 10.

Qui ne sait la suite et les détails mystérieux de cette histoire? Pierre marchant sur les eaux pour aller à Jésus, et comme le vent soufflait avec force, ayant peur, et comme il commençait à enfoncer, s'écriant : « Seigneur, sauvez-« moi ! » Et Jésus lui tendant la main avec ces paroles : « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté? »

Un autre jour ils sont en pleine mer : la tempête s'élève, et la barque est près de sombrer. Jésus dormait au fond de la barque engloutie : les disciples l'éveillent avec des cris : « Maître, sauvez-nous, nous périssons ! » Jésus se lève, commande à la mer et aux vents, et aussitôt il se fait un grand calme.

Un autre jour encore, Jésus monte dans la barque de Pierre et lui dit : « Prends le large : *duc in altum,* et jette « ton filet. — Maître, nous avons travaillé toute la nuit « sans rien prendre ; mais, sur votre parole, je vais jeter « le filet. » Il le jette, et le filet est près de se rompre, tant est prodigieuse la multitude des poissons. Pierre, saisi d'étonnement, tombe aux pieds de son Maître : « Seigneur, « éloignez-vous de moi, car je suis indigne de vous. » Et Jésus lui répond de nouveau : « Ne crains pas ; un jour « tu seras pêcheur d'hommes. »

C'est de la sorte, et par des faits saisissants, en même temps que par des paroles simples et fortes, que Jésus-Christ formait ses apôtres et leur Chef, mettant sans cesse sous leurs yeux l'image prophétique des périls, des tempêtes, des destinées futures de l'Église, et du secours divin qui ne devait jamais lui manquer.

Mais c'est la Passion et la mort de son maître qui devaient être pour Pierre le plus mémorable des enseignements. La veille de ces grands et tristes jours, Pierre voyant Jésus venir à lui pour lui laver les pieds : « Quoi !

« s'écria-t-il, vous, Seigneur, vous me lavez les pieds ! » Et Jésus-Christ lui répondit cette profonde parole : « Ce « que je fais, Pierre, tu ne le comprends pas aujourd'hui ; « tu le comprendras un jour, et tu sauras qu'en qualité de « Pasteur suprême, tu dois être le serviteur des serviteurs « de Dieu et laver les pieds de tous tes frères. »

Et puis, bientôt après : « Simon, Simon ! Satan a de-« mandé à vous cribler tous comme on crible le froment ; « mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne vienne pas à « défaillir ; et un jour, converti, confirme tes frères. »

C'est ainsi que la magnificence des promesses accompagnait toujours la tristesse et la solennité des leçons.

Puis, avant de partir pour le jardin : « Il faut que j'aille « maintenant où vous ne pouvez pas venir avec moi. — Et « où donc irez-vous ? » lui dit Pierre. — Jésus lui répond : « Tu ne peux maintenant me suivre, mais tu me suivras « un jour. — Mais, lui dit Pierre, pourquoi ne puis-je pas « vous suivre maintenant ? Je donnerais ma vie pour vous ! « — Tu donnerais ta vie pour moi ! En vérité, en vérité, « je te le dis : cette nuit, avant que le coq chante, tu « m'auras renié trois fois. »

Certes, reprend ici saint Jean-Chrysostôme, le Christ savait bien qui il avait choisi, et sur quelle fragilité il appuyait son Église. Les défaillances, les chutes, les contradictions morales, il avait tout prévu. Elles sont d'ailleurs inévitables ici-bas. Les esprits courts et irréfléchis seuls s'en étonnent. Mais le fond même des desseins de Dieu ici-bas en toutes choses, et particulièrement dans la fondation de son Église, c'est que la faiblesse et la liberté humaine demeurent ; et cela même est la gloire de son œuvre ! Pierre est un homme faible, Pierre est un batelier ; et ses successeurs, fils de pâtre ou de

batelier comme lui, devront payer tribut à l'humanité. Jésus-Christ le sait; mais que lui importe? Les hommes sont des hommes, mais le Seigneur est Dieu. Et les esprits sincères voyant cela, voyant l'extrême faiblesse de ceux qui portent l'Église, ne diront pas : Dieu n'est point là : ce sont des hommes comme d'autres. Mais, au contraire, ils diront : Des hommes de rien sont là; donc Dieu y est aussi, et l'œuvre est divine, puisqu'elle dure.

Et d'ailleurs, il y a ici un autre secret : le salut du monde ne doit pas s'accomplir dans la paix des joies et des prospérités humaines; mais dans les larmes, dans la peine, dans le sang. Voilà ce que Pierre doit surtout comprendre; mais pour lui persuader ces choses, il faut de grandes et terribles leçons, et la plus terrible de toutes, la leçon de ses chutes. Le Christ lui-même, le Dieu-Homme, à Gethsémani, l'âme triste jusqu'à la mort, tombe la face contre terre, et veut goûter les tristesses et les angoisses de l'humanité à sa dernière heure. A la vue de l'amer calice, que fait le Christ agonisant? Il prie. Et Pierre, que fait-il? Il dort. « Simon, lui dit le Christ, quoi! tu n'as « pu veiller une heure avec moi! » Et bientôt Pierre, pendant l'interrogatoire même de Jésus, le renie trois fois, à la voix d'une servante. Le coq alors chanta, et Jésus, de loin, regarda son disciple infidèle. A ce regard, Pierre pleura amèrement, *flevit amarè*, et de sa vie les larmes ne cessèrent de couler de ses yeux : c'est pourquoi, dans la suite des temps, sa figure n'apparut plus qu'en pleurs aux artistes chrétiens.

VI.

Mais, chose merveilleuse et digne d'un étonnement éter-

nel, malgré cette chute, Pierre ne perdit point son élection, ni la primauté apostolique; et il le fallait ainsi, disent unanimement les docteurs chrétiens : il fallait que celui qui devait être le premier de tous et le plus haut placé, il fallait que le souverain Pasteur eût pour les faiblesses humaines une compassion plus profonde; et voilà pourquoi, quoi qu'il eût fait, et peut-être parce qu'il avait fait la plus profonde chute, il resta Pasteur suprême, dit admirablement saint Bernard : « C'est un tel Pasteur qu'il « fallait au genre humain, parce que le genre humain « est un grand pécheur et a besoin d'une grande pitié. »

Et cette pitié qu'il devra aux autres, lui-même, Pierre, la trouve le premier : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu « plus que ceux-ci ? » demande à son disciple Jésus vainqueur de la mort. — « Oui, Seigneur, je vous aime. — « Eh bien ! sois le pasteur de mes agneaux. » Puis, de nouveau : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? — Oui, « Seigneur, je vous aime. — Eh bien ! sois le Pasteur « de mes agneaux. » — Enfin, une troisième fois : « Simon, « fils de Jean, m'aimes-tu ? » — Pierre, dit l'Évangile, s'attrista de ce que Jésus lui avait demandé cela trois fois. Mais il le fallait bien ; c'était une délicatesse de cette divine bonté : il fallait, dit saint Augustin, que l'amour généreux confessât trois fois ce que la peur avait renié trois fois. Cela fait, tout fut oublié. « Sois le pasteur de mes brebis, « *pasce agnos, pasce oves.* » Et c'est ainsi que Pierre reçut de nouveau sa divine investiture, en présence de tous ses frères, et fut de nouveau constitué Pasteur et des agneaux et des brebis, et des petits et des mères, c'est-à-dire de tout le troupeau de Jésus-Christ.

Et tous réunis entendirent enfin la dernière parole du Sauveur : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur

« la terre ; comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. « Allez, enseignez toutes les nations ; voici que je suis « avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des « siècles. »

Dès lors, dit Bossuet, c'en est fait, Pierre paraît le premier en toutes manières : partout il est nommé le premier par les évangélistes et les apôtres. Le premier dans la confession de la foi, le premier dans la confession de l'amour, le premier dans l'élection du successeur de Judas, le premier dans la solennelle promulgation de la loi évangélique, le premier dans la prédication aux Gentils, le premier dans le gouvernement intérieur et disciplinaire de l'Église, le premier dans le concile de Jérusalem. Tout concourt à établir sa primauté, tout y sert, jusqu'à ses faiblesses.

Du reste, une transformation étrange s'est accomplie dans tous ces hommes, depuis que la flamme apostolique est descendue sur eux : Jérusalem, toute la Judée retentit de leur parole. Bientôt la Judée ne leur suffit plus : ils se partagent le monde ; et dans ce mouvement prodigieux que Pierre conduit, où sera-t-il conduit lui-même par une pensée manifestement plus haute que la sienne ? où résidera sur la terre cette autorité principale dont il est investi ? Quel sera le Siége de la Souveraineté spirituelle ici-bas ? — Voici décrits par Bossuet la route et le but que lui trace la Providence :

« Jésus-Christ ne parle pas sans effet. Pierre portera « partout avec lui, dans la prédication de l'Évangile, le « fondement des Églises ; et voici le chemin qu'il lui « faut faire. Par Jérusalem, la Cité sainte où le Christ « a paru, où l'Église devait commencer pour continuer la « succession du peuple de Dieu, d'où Pierre allait visitant

« toutes les Églises et les confirmant dans la foi, où il « fallait que Paul vînt le voir, le contempler, l'étudier, dit « saint Chrysostôme, le voir comme plus grand aussi bien « que plus ancien que lui, afin qu'il demeurât établi à « jamais, que quelque docte, quelque saint qu'on soit, « fût-on un autre Paul, il faut voir Pierre; par cette Cité « sainte, et aussi par Antioche, la métropole de l'Orient, « la plus illustre Église du monde, puisque c'est là que le « nom de chrétien prit naissance; par Antioche, dont « saint Paul, qui y a prêché la foi, regardera cependant « Pierre comme le pasteur; par ces deux villes illustres « dans l'Église chrétienne par des caractères si marqués, « il fallait que Pierre vînt à une ville plus illustre encore, « dans cette Rome, la capitale de l'idolâtrie aussi bien « que de l'empire, mais qui, étant prédestinée à devenir « la capitale de la Religion et de l'Église, doit devenir « pour cette raison la propre Église de saint Pierre; « voilà où il faut qu'il vienne en passant par Antioche « et Jérusalem. »

Je n'ai rien à ajouter à la grandeur, à la netteté, à la profondeur de ces paroles : je me hâte; mais je ne puis m'empêcher de me le dire à moi-même en finissant : Certes, quand le pêcheur de la Galilée fit dans cette Rome sa première et obscure entrée, passant inaperçu dans la foule du peuple, suivant, au milieu des monuments superbes et des temples fameux, la voie triomphale et sacrée, cachant sous sa robe de Juif une croix de bois, qui aurait dit que c'était là le successeur futur des maîtres du monde, et que le Dieu inconnu qu'il annonçait, un Crucifié, irait bientôt au Capitole détrôner les césars et tous les dieux ? C'était cependant ce qui allait se faire. Jupiter capitolin est tombé; les césars ne sont plus là; Rome a vu

finir cet empire éternel que lui promettaient ses poëtes; et si elle est demeurée une grande chose sur la terre, c'est grâce à ce batelier, qui vint avec son bâton de voyageur frapper à sa porte, lui apportant pour prix de son hospitalité, avec la croix du Calvaire, un empire nouveau, l'empire universel et immortel des âmes.

On sait, du reste, ce que fut cette hospitalité, et l'accueil que fit Rome à la souveraineté apostolique. Néron crut l'abattre d'un coup, en attachant Pierre la tête en bas à une croix, en même temps qu'il faisait tomber la tête de Paul sous le tranchant du glaive. Mais la cruauté impériale concourait bon gré malgré à l'accomplissement du dessein divin. En élevant Pierre sur la croix, Néron fixait pour jamais à Rome la souveraineté qu'il redoutait. Rome, siége providentiel du pêcheur de Galilée, témoin de son martyre et dépositaire de sa poussière vénérée, acquérait le droit d'en conserver la Chaire : cette Chaire de Pierre est encore et demeure, après tant de siècles, sous la garde de Dieu, là où Pierre lui-même l'avait portée, et fixée par sa mort; là où il laissa ses sacrés ossements, après avoir donné à son maître le grand témoignage de l'amour.

« C'est de la sorte, pour achever tout ceci avec la grande « parole de Bossuet, c'est de la sorte que fut établie et « fixée à Rome la chaire éternelle, la principauté prin« cipale : l'Église-mère qui tient en sa main la conduite « de toutes les autres églises ; le chef de l'épiscopat d'où « part le rayon du gouvernement ; la chaire unique, en « laquelle seule tous gardent l'unité; et c'est là que Pierre « demeure à jamais dans ses successeurs le Chef des évê« ques catholiques et le fondement des fidèles (1). »

(1) Dans ces mots, ajoute Bossuet, vous entendez l'Orient et l'Occi-

CHAPITRE II.

Où en est aujourd'hui la question?

I.

On peut n'avoir point la foi, on peut ne pas regarder comme divine la puissance spirituelle dont le Pontife de Rome est investi; mais il faut bien reconnaître ce qu'il y a d'extraordinaire dans son origine, et qu'en fait, c'est par le pêcheur de Galilée qu'ont été apportés à Rome l'apostolat de l'Évangile et cette foi chrétienne, éminemment civilisatrice, qui de là rayonne sur le monde entier depuis tant de siècles. Le Pape est le successeur de ce merveilleux pêcheur; et Pie IX, le Pape aujourd'hui régnant, est bien vraiment le souverain spirituel de deux cent millions d'âmes, répandues sur tous les points du globe, au milieu des régions infidèles comme dans les pays chrétiens, parmi les nations schismatiques et protestantes comme chez les peuples catholiques; et qui toutes le regardent comme le juge suprême de leur foi religieuse et le guide de leurs consciences : voilà le fait immense introduit dans le monde par le pêcheur Pierre.

dent unis ensemble.—S. AUG., épist. XLIII, tom. II, col. 91.—S. IREN., lib. III, cap III, p. 175. — S. CYPR., épist. LV, p. 86. — THÉOD , *Ep. ad Ren.*, CXVI, tom. III, p. 989.—S. AVIT., *ep. ad Faust*, tom. I *Com.*, *Gal.*, p. 158. — S. PROSPER, *Carmen de Ingr.*, cap. II.

Cette prodigieuse autorité morale, dont aucun exemple n'avait jamais été donné au monde, cette souveraineté spirituelle et universelle existe, et elle a eu les humbles et imperceptibles origines que nous avons racontées : tout ceci est de l'histoire.

A cette puissance, il fallait une demeure, une résidence, un siége quelconque ici-bas. L'Église chrétienne n'est pas une vaine idée spéculative : ce devait être un fait vivant, une société réelle, ayant à sa tête, par conséquent, un vrai pouvoir agissant, parlant, gouvernant dans les conditions de la vie des hommes, c'est-à-dire dans les conditions du temps et de l'espace. Quelle sera cette demeure? Nous avons vu qu'en fait le lieu choisi pour cela par Pierre, ou plutôt par Celui qui le guidait à son insu, fut le lieu même où, au centre de toutes les lumières de la civilisation antique, et avec tout le redoutable appareil de la puissance impériale, siégeait cette souveraineté romaine à laquelle le monde entier obéissait : certes, le choix de Pierre, s'il fut le sien, était d'une hardiesse singulière.

Quoiqu'il en soit, la question qui se présenta d'abord, qui s'est présentée plusieurs fois depuis, et qui se représente encore aujourd'hui, est celle-ci : quelle sera, dans le lieu de sa demeure, la condition extérieure, l'existence visible, terrestre, de cette puissance spirituelle? Quels moyens, quels instruments emploiera Dieu pour la conduire à sa fin, l'aider à accomplir son œuvre, la soutenir et la conserver vivante et agissante à travers les siècles? La réponse est aussi simple que péremptoire : Dieu la soutient, il la conserve, il la perpétue comme tout ce qu'il fait dans le temps, par des moyens humains unis à sa puissante et surnaturelle assistance : la pensée, l'œuvre est

du ciel ; les instruments sont en partie de la terre : voilà tout le secret de l'économie divine.

C'est ainsi, d'ailleurs, que Dieu agit toujours.

On peut poser ici hardiment en principe que le miracle n'étant pas la règle ordinaire du gouvernement de la Providence, le moyen normal, régulier, habituel, que Dieu emploiera pour constituer la puissance spirituelle dans le monde, la conserver forte et respectée, lui ménager une heureuse et légitime influence, une action libre et féconde, ne sera pas une dérogation perpétuelle aux lois qui régissent le monde moral, mais une application visible de ces lois, avec l'assistance invisible de sa toute-puissance.

L'analogie des faits divins les plus mémorables, et le corps entier de l'histoire, témoignent en faveur de ce principe.

Dieu a fait deux œuvres majeures en ce monde : *la création et la rédemption.* Il les a faites toutes deux par lui-même, par une intervention et une action directes de son pouvoir souverain ; mais il les perpétue en y employant ses créatures.

Ainsi la famille, la société légitime et bénie de l'homme et de la femme, perpétue la création.

Ainsi une institution régulière et permanente, le sacerdoce chrétien et son Chef suprême, dépositaire, docteur, et ministre de la vérité, de la morale, et du culte catholique, perpétue l'enseignement, le sacrifice, et les bienfaits de la rédemption. Mais ce sont des hommes, et non pas des anges, que Dieu a revêtus de ce sacerdoce et de cette puissance : ce sont des moyens humains, simples, vulgaires en apparence, des moyens naturels, et non des miracles, qu'il emploie extérieurement pour cette œuvre divine.

Sans doute, outre les moyens humains et le miracle éclatant, il y a toujours une intervention secrète de la Providence, qui se cache sous l'action des causes secondes; mais ce n'est pas le miracle proprement dit.

Si on me demandait : Humainement parlant, à ne considérer que les causes et les probabilités ordinaires, l'Église peut-elle subsister? je répondrais : Non. Les moyens humains, visibles, prévus, sont évidemment insuffisants pour la sauver. Elle se sauve par l'imprévu, par l'accident, ou ce que les hommes appellent ainsi, c'est-à-dire par l'intervention plus ou moins cachée de la Providence, par une sorte de miracle latent et sans cesse renouvelé; mais ce n'est pas le miracle proprement dit, et il est toujours vrai de dire que Dieu n'a pas pour méthode de gouverner par des prodiges, mais par des lois : il y déroge quand il lui plait, et le prodige éclate. Mais le gouvernement normal de ses œuvres, c'est la loi, soutenue par l'action cachée de sa Providence ordinaire; il intervient, il établit, il conserve; la loi suit son cours; il y veille, et elle obtient ses effets.

Si Dieu gouvernait le monde, même dans l'ordre spirituel, par des miracles perpétuels et éclatants, il anéantirait, jusqu'à un certain point, pour nous le mérite, et pour lui les hommages de notre liberté; le monde moral subirait alors une force d'impulsion qui tiendrait de la contrainte, et qui ressemblerait trop au mouvement aveugle du monde matériel.

Dieu ne l'a pas voulu, et si nous osions le dire, il a bien fait de ne le pas vouloir; il ne semble même pas difficile de pénétrer la raison de cette divine disposition. En effet, si l'action de Dieu ne se manifestait que par une dérogation perpétuelle à ses propres lois, ce ne serait plus cette belle

tranquillité de l'ordre, qui est, suivant le mot de saint Augustin, la paix des œuvres de Dieu et la paix du monde : *Pax est tranquillitas ordinis.*

Il y aurait, il est vrai, comme parle saint Ambroise, l'illustre évêque de Milan, plus de miracle, mais aussi moins de miséricorde. On peut même dire qu'une conduite constamment miraculeuse ne révèlerait pas ici une plus grande puissance; car, d'une part, au fond des destinées de l'Église, le miracle de l'assistance divine, pour cacher son action, ne se fait pas moins sentir aux yeux attentifs; et d'autre part, les moyens que Dieu emploie sont si faibles, si vulgaires, si méprisables à la sagesse humaine, *infirma, stulta, contemptibilia* (1), que la puissance divine tire de l'infirmité de ces moyens mêmes la gloire d'un perpétuel miracle. Ainsi Dieu emploie la vertu, le génie, au service de son Église; mais la science s'enfle, le génie s'égare, la vertu a ses défaillances ; et l'Église demeure.

Ainsi l'Église a été établie par un miracle sanglant qui a duré trois cents années. Au rebours de toutes les institutions humaines, Dieu a voulu qu'elle commençât sa royauté par le martyre. Pendant trois siècles, suspendue entre le ciel et la terre, sans aucun appui humain, ne tenant à rien en ce monde, couronnée du double diadème de l'apostolat et du sacrifice, l'Église romaine envoya tous ses premiers Pontifes à la confession du sang, et pas un d'eux ne refusa ce témoignage à son ministère et à son siége. Mais après que, par cette longue et terrible expérience, Dieu eut bien montré au monde que son Église n'avait ni peur, ni besoin des hommes, il prit une autre voie et voulut que l'Église

(1) S. PAUL, Ire ép. aux Cor., ch. I.

romaine reçût du gouvernement de sa Providence, avec une souveraineté humaine, comme une sorte de garantie temporelle et de sécurité extérieure au milieu des agitations de la terre.

De même qu'il ne choisit qu'uue fois des bateliers pour en faire tout à coup des apôtres; qu'il n'y eut qu'une seule Pentecôte où l'esprit de Dieu répandit le don des langues; et que depuis, les ministres de la Religion doivent étudier sérieusement, travailler avec effort à devenir des saints, et mettre au service de l'Église une science et une vertu laborieusement acquises : de même, après avoir voulu que trente-trois Papes n'eussent d'autre demeure, durant trois siècles, que les catacombes, et d'autre trône que l'échafaud, il lui a plu enfin que le Chef de son Église, que le Pasteur des pasteurs, que le Prince de tous les Évêques du monde catholique, eût une maison à Rome, au centre de l'Europe, pour y abriter sa couronne spirituelle; un autel indépendant à Saint-Pierre, pour y offrir le sacrifice éternel, et un siége au Vatican, pour y proclamer les oracles de la vérité. Il voulut que la souveraineté spirituelle, qui commande à tant de millions de chrétiens, et règne par la foi sur tant de consciences, eût une puissance temporelle, assez modeste pour ne point inspirer d'ombrage aux grandes ambitions humaines, et suffisante, cependant, pour assurer l'indépendance nécessaire au Juge suprême de tant d'hommes, de tant d'intérêts, de tant de pays divers, nécessaire, en un mot, à la liberté du guide universel des âmes. Il voulut, non seulement depuis Charlemagne, mais en quelque sorte depuis Constantin, que ce moyen humain servît à l'accomplissement et à la perpétuation de son œuvre divine; et nulle part son dessein providentiel n'apparaît plus visiblement.

Certes, ce n'est pas nous, enfants de l'Evangile et disciples de la croix, qui avions besoin de cet établissement temporel de la Papauté, pour croire à l'Église catholique, apostolique, romaine.—La Papauté, d'ailleurs, n'a jamais perdu l'habitude du martyre: il y a eu des Papes exilés, prisonniers, martyrs, en tout temps. Non, le séjour du Vatican n'a pas toujours été pour eux le repos. — Nous pensons toutefois que, dans le dessein manifesté de Dieu, la liberté de la conscience chrétienne et l'indépendance de la vérité évangélique ont été providentiellement unies à la liberté et à l'indépendance temporelle du Saint-Siége. Et nous ne sommes pas les seuls à le penser: les plus grands politiques, les adversaires même du Saint-Siége l'ont pensé comme nous. Pour ne parler que des derniers temps, le premier Consul rendit un éclatant témoignage à ce principe. L'héritier de son nom et de sa puissance, à son tour, l'a solennellement et itérativement proclamé. Bien avant eux, le grand évêque de Meaux l'enseignait avec toute l'autorité de son génie. On a vu naguère la république française, l'Angleterre protestante, aussi bien que la catholique Espagne, le déclarer de concert : l'autocrate schismatique de toutes les Russies venait, il n'y a pas longtemps encore, apporter son hommage à cette vérité, dans la personne du vénérable Grégoire XVI. Qui ne sait que des princes infidèles même ont envoyé des ambassadeurs à la Papauté? Que dire donc de la témérité qui contesterait à la souveraineté temporelle du Pape des droits consacrés par une action si visible de la Providence, et reconnus par de tels hommages sur la terre?

C'est là pourtant ce dont nous sommes tristement témoins à l'heure qu'il est.

II.

Oui, à l'heure présente, cette antique institution, que son incontestable nécessité, son origine providentielle, son passé bienfaisant et sa longue durée, auraient dû rendre à jamais vénérable et sacrée à toute la terre, se trouve en butte, plus qu'en aucun autre temps, aux attaques, aux spoliations, aux insultes, aux calomnies de toute nature. On se croirait revenu aux plus mauvais jours. Tout semble annoncer pour Rome et pour l'Église une des plus périlleuses épreuves de son histoire. Un dessein profondément ourdi, longtemps caché, mais opiniâtrément suivi, employant tour à tour l'astuce et la violence pour tromper les peuples et prévaloir contre les souverains, éclate tout à coup et se déclare avec audace, entrainant au service d'une longue ambition les factions les plus opposées. Et cependant les commotions politiques et guerrières produisent dans les esprits je ne sais quelle excitation. Comme les tempêtes agitent la cime des arbres et les dépouillent, les révolutions et le bruit des armes ébranlent aussi les têtes humaines; souvent les plus fortes ne résistent pas à ces violentes secousses, et le mouvement qui les agite trouble étrangement quelquefois leurs idées et leurs convictions jusque là les mieux établies.

En vérité, nous sommes stupéfaits et consternés, je ne dis pas seulement des attentats commis par les méchants, mais de ce qu'on entend dire de çà et de là par d'honnêtes gens : stupéfaits et consternés, non pour l'Église romaine, non pour l'Église catholique. L'Église a vieilli dans les combats; rien ne l'étonne : persécutions,

clameurs, trahisons, nouveautés, tout tombe autour d'elle, et l'Église regarde impassible ces flots émus se briser à ses pieds. Ce combat nouveau, quels qu'en soient les accidents et la durée, ne sera pour elle qu'une victoire de plus. Mais nous sommes consternés pour les âmes qui se perdent, pour la faiblesse des esprits qui se dépravent, pour les illusions, pour l'égoïsme, pour la présomption de certains hommes qui s'égarent peut-être sans retour, pour l'obstination, pour les préjugés aveugles, pour l'ambition et pour la haine qui se précipitent.

La souveraineté temporelle du Saint-Siége a des adversaires qui ne l'attaquent que par inconséquence, témérité présomptueuse et défaut de lumière : je le sais ; mais elle a aussi des ennemis mortels, qui la combattent avec toute l'ardeur, toute la profondeur, et toute l'intelligence de la haine, précisément parce qu'ils sentent combien, dans nos sociétés modernes, et surtout dans l'état actuel des esprits, elle importe à la dignité, à l'indépendance, à l'exercice respecté du pouvoir spirituel.

Comme toujours, et selon la triste et immortelle parole du Maître, les hommes du siècle, *les enfants de ténèbres sont plus éclairés ici que les enfants de la lumière*. Les révolutionnaires impies, les anarchistes et les démagogues de tous les pays comprennent que pour arriver plus sûrement à la destruction de l'Église et à la ruine du Catholicisme, — qu'ils considèrent, et avec raison, comme le plus insurmontable obstacle à leurs desseins, — c'est par le renversement de la puissance temporelle du Saint-Siége qu'ils doivent commencer. Ils ne s'en cachent pas d'ailleurs, et leurs aveux sur ce point sont assez explicites.

« L'abolition du pouvoir temporel, écrivait naguère le

« plus fameux d'entre eux (1), entraîne nécessairement, « pour ceux qui comprennent le secret de l'autorité papale, « l'émancipation du genre humain de la puissance spiri- « tuelle. » S'il y a dans ces paroles une grave erreur, elles montrent du moins où ces hommes en veulent venir, en s'attaquant au pouvoir temporel du Saint-Siége.

Manin lui-même écrivait : « Tant que le Pape est sou- « tenu à Rome par les armes françaises, nous ne devons « pas tenter de nous insurger, ce qui nous mettrait en « lutte avec nos alliés; *mais si la France veut chasser le « Pape, nous l'aiderons de tout notre cœur.* »

Comment ne pas voir d'ailleurs que ce n'est pas la seule puissance du Pape qui est ici menacée, mais en même temps toute puissance qui, comme la sienne, s'appuie sur le droit? Et n'est-il pas évident que si le droit souverain venait à être vaincu dans son représentant le plus auguste, les éternels ennemis de tout ordre et de tout droit auraient bientôt fait de le vaincre ailleurs, et que le succès de leur conjuration contre la Papauté serait le signal d'une immense révolution, non pas seulement religieuse, mais sociale dans toute l'Europe?

C'est ce que, dans son déchaînement fanatique contre l'Église, le protestantisme politique et conservateur ne comprend pas toujours assez ; et c'est ce qui fait que nous le voyons aujourd'hui donner la main aux révolutionnaires et aux impies, pour attaquer la puissance temporelle du Saint-Siége, espérant ruiner plus facilement ensuite cette autorité spirituelle, dont la présence l'importune. Frédéric, protestant et incrédule, disait le vrai mot de tout ceci à Voltaire, dans une lettre confidentielle : « On pensera à la

(1) Mazzini.

« conquête facile des États du Pape, et alors le *Pallium* « est à nous, et la scène est finie. Aucun des potentats « de l'Europe ne voulant reconnaître un vicaire du Christ « soumis à un autre souverain, tous se créeront un pa- « triarche, chacun pour son propre État... Peu à peu « chacun s'éloignera de l'unité de l'Église et finira par « avoir dans son royaume une religion, ainsi qu'une « langue à part. »

Les prédictions de Frédéric-le-Grand me troublent peu : le philosophe couronné de Berlin n'est pas le premier faux prophète de sa secte ; et quoi qu'il dise, je demeure tranquille sur la durée immortelle de l'Église ici-bas, et de la Papauté, qui en est inséparable. Toutefois, ces rêves impies n'en contiennent pas moins un grand enseignement pour nous : car le moyen qu'ils indiquent pour ruiner l'Église en Europe serait, humainement parlant, infaillible, si Dieu n'était pas là, ou s'il lâchait tout à fait la bride aux passions révolutionnaires, et faisait tomber enfin le poids d'une malédiction irrévocable sur les sociétés européennes.

Il y en a d'autres qui sacrifient la souveraineté temporelle du Pape, comme toutes les souverainetés et les nationalités de la péninsule, à l'utopie de la grande unité italienne. Ils sentent que le Pape ne pourrait rester comme sujet dans les lieux où il fut souverain ; ils pensent que sa souveraineté, fixée là, au centre de l'Italie, est un obstacle à l'accomplissement de leurs desseins, et ils proclament que la Papauté doit se confiner au Vatican, et mieux encore s'exiler de l'Italie et de l'Europe même, où sa place est impossible, et aller... où ira-t-elle? Ils n'en sont pas embarrassés ; ces grands génies politiques y ont pourvu : la Papauté ira chercher un dernier asile là où

fut son berceau, en Syrie, à Jérusalem, ou sur les bords du lac de Génésareth; ou, si l'Orient et le monde ancien n'en veulent pas, dans les libres républiques du Nouveau-Monde, dans les déserts, dont nul ne viendra lui disputer la possession : du moins tant qu'elle ne les aura pas peuplés, civilisés, éclairés.

Plusieurs de mes lecteurs s'étonnent peut-être ici, mais à tort. Je ne dis rien là qui n'ait été dit, écrit et publié. Ces belles idées se sont produites au grand jour : on les a jetées au public; des journaux français, belges, espagnols, en ont disserté; et qui sait à combien de grands esprits elles ont paru la solution ingénieuse, et en tous cas, pacifique de la question italienne?

Le Pape exilé de Rome et de l'Italie ! Le Pape à Jérusalem, en Amérique, ou dans l'Océanie! Ah ! sans doute, il serait toujours le Chef de l'Eglise, le souverain spirituel des âmes, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre ! Et si les Romains, ce peuple si cher à saint Pierre et à saint Paul; si les Romains, souvent tombés déjà, ou plutôt précipités dans l'anarchie, car ils sont presque toujours plus faibles que coupables; si les Romains venaient jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, à tomber aussi dans l'infidélité, le successeur de saint Pierre, devenu Évêque de Rome *in partibus infidelium*, resterait toujours, en quelque endroit du globe que la tempête l'eût jeté, le Père commun des fidèles. Il pourrait traverser les mers, et la croix et l'Évangile d'une main, les constitutions de l'Église de l'autre, transporter ses pénates sacrés dans une ville ou dans un désert du Nouveau-Monde : l'Église voyagerait, aborderait, s'arrêterait avec lui, et nous dirions toujours avec saint Ambroise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* Comme le soleil, immobile au firmament, cet homme

pourrait paraître changer de place sur la terre ; mais, immuable sur sa base divine, il rayonnerait toujours sur le monde entier : de tous les points de la Catholicité, les âmes ne cesseraient de se tourner vers lui, et il pourrait dire avec le plus impérissable droit, en donnant à une grande parole un sens plus grand encore :

Rome n'est plus dans Rome : elle est toute où je suis.

Nous aurions pourtant à voir alors ce que serait Rome, ce que serait l'Italie, ce que serait l'Europe, sans lui. Il faudra bien traiter ces questions, dont la gravité est si étrangement méconnue, dont l'intéret social et religieux est si stoïquement sacrifié, même par des esprits qui se croient religieux.

Car ce n'est pas seulement la haine, le préjugé impie, la passion politique, la cupidité ambitieuse, qui se tournent aujourd'hui contre le pouvoir temporel du Saint-Siége; on voit encore avec surprise quelques uns de ceux qui en devraient être les défenseurs naturels, l'abandonner, ou prendre du moins, avec une résignation singulière, leur parti de sa destruction totale, ou de sa honteuse diminution, c'est-à-dire, de sa dégradation sociale. Il ne s'agit que des Romagnes, dit-on, ce n'est qu'une province de plus ou de moins. Sur tout cela, on entend la témérité, la faiblesse, la plus effrayante irréflexion, propager misérablement les paroles les plus étranges.

D'honnêtes gens s'en affligent pieusement, en gémissent peut-être avec tristesse, mais les écoutent toutefois sans trop de scandale. De grands esprits, qui

3

ont tout prévu, et qui ne s'étonnent de rien, qui ont rêvé, d'ailleurs, dans un beau zèle pour l'avenir, des progrès inconnus au Christianisme passé, voient dans les malheurs et l'abaissement temporel de la Papauté un horizon magnifique s'ouvrant aux transformations sociales de l'Europe et du monde; et si de telles révolutions semblent en apparence menacer l'Église, ils savent, eux, ils croient savoir que ce progrès tournerait infailliblement à la plus grande gloire de Dieu et au très-grand bien des âmes. Chevaleresques aventuriers de la foi, ils consentent bravement à laisser anéantir la souveraineté temporelle du Pape. Ils verraient dans son anéantissement un rajeunissement de l'Église. Un culte dépouillé, des calices de verre, des prêtres à la mendicité, le Vicaire de Jésus-Christ n'ayant pas où abriter sa tête et rentrant dans l'antique nuit des catacombes, toutes ces choses leur paraissent magnifiques et font vibrer la joie dans ces âmes sublimes. Eh bien! moi, dans mon sens vulgaire, je me refuse à rêver pour la Papauté toutes ces belles aventures, et quoique je proclame avec joie que c'est une Croix de bois qui a sauvé et qui sauvera toujours le monde, je crois beaucoup moins expédient pour les Chrétiens de reculer de quinze siècles, et pour l'Église de revenir sur ses pas, et de recommencer à naître : j'aime mieux lui voir suivre, dans la voie où Dieu l'a lancée, la marche que sa main lui trace, et se servir des conquêtes temporelles que la Providence lui a faites, pour continuer ses conquêtes spirituelles. Je crois enfin que dans les œuvres de Dieu, il est plus sage d'étudier sa conduite et ses desseins pour s'y conformer humblement, que de lui faire une règle de nos rêveries, si brillantes qu'elles soient, et de façonner sa sagesse au gré de notre génie.

C'est surtout quand il s'agit des interêts de l'Église qu'il faut se garder du péril des illusions romanesques; qu'il est bon de revenir aux origines et de s'attacher aux faits; de les considérer profondément, d'en saisir la lumière et la force, et de les comprendre enfin dans leurs sérieux et vivants enseignements. A quoi peuvent servir la raison, l'expérience, si elles ne servent pas à mettre les réalités à la place des utopies? Et voilà pourquoi aussi je crois tout à la fois utile de rappeler ici les principes vrais sur la question de la Souveraineté Pontificale, et, malgré les émotions religieuses et politiques du temps, d'étudier avec mes lecteurs quel fut le dessein de Dieu et la marche de sa Providence dans l'établissement du gouvernement temporel du Saint-Siége.

C'est un admirable sujet : la matière en est immense, et s'est à peine ébauchée sous ma plume : j'y entre, décidé à mettre humblement toutes les forces de mon âme au service d'une cause si sainte, si grande et si indignement outragée.

Les lecteurs chrétiens ne refuseront pas de me suivre dans cette grande et religieuse étude. Et quant aux adversaires de la cause que je défends, après avoir fait retentir le monde entier de leurs plaidoyers contre elle, ils permettront sans doute qu'à notre tour nous soyons entendus.

Jamais, grâce à Dieu, notre foi dans les promesses divines faites à l'Église ne sera ébranlée par les événements humains. Jamais notre confiance en la barque de Pierre ne sera troublée par le mouvement des flots qui l'agitent : humbles passagers sur cette barque mystérieuse, notre croyance au pilote invisible, qui semble quelquefois dormir pendant la tempête, est immuable. C'est même en voyant

la sainte Église romaine, cette mère si vénérable et si chère des enfants de Dieu, en butte aux plus terribles assauts à travers les siècles, que nous reconnaissons plus sensiblement d'où lui vient sa véritable force, et ce que Dieu sait faire pour la sauver. Les tribulations momentanées qui l'éprouvent ne servent qu'à signaler avec plus d'éclat à nos regards la solidité du fondement divin sur lequel sa merveilleuse durée prend son appui.

Mais il n'en est pas moins certain que, si l'Église peut se souvenir avec confiance des promesses d'immortalité qu'elle a reçues, nous ne devons pas oublier qu'il y a des menaces faites à l'ingratitude et à l'injustice, et qu'il ne faut pas se hasarder avec des périls trop manifestes : il n'en est pas moins certain que la foi chrétienne n'est attachée à aucun des lieux qu'elle éclaire, et qu'elle a souvent laissé derrière elle une affreuse nuit à ceux qui ont méprisé le jour : il n'en est pas moins certain que si la Religion a toujours réparé ses pertes par des conquêtes nouvelles, ces pertes n'en ont pas moins été déplorables pour les âmes qui périssent ; que pour nous en particulier nous avons été depuis soixante-dix ans, nous sommes encore suspendus au penchant des abimes; que la main qui nous a sauvés tant de fois et qui nous soutient encore, peut se retirer enfin : et s'il faut comprimer ces émotions, laisser là les grands discours, et dire simplement les choses, il n'en est pas moins certain que tous les plus grands intérêts religieux et sociaux sont engagés ici; qu'un jeu terrible se joue en ce moment; qu'il faudrait trop s'oublier soi-même pour n'y rien craindre ; et qu'à tous les points de vue, le moins qu'on puisse penser, c'est ici une cause qui doit être solidement et pleinement instruite.

Or, le premier principe, le premier fait incontestable,

qui frappe les yeux, dès qu'on les ouvre dans cette étude, c'est qu'en dehors de l'ordre des faits purement miraculeux, sur lesquels nul n'a le droit de compter, la liberté de la conscience chrétienne, l'indépendance de la vérité catholique et la sécurité des âmes, furent, dans le dessein de Dieu, providentiellement unies, pendant des siècles, à la liberté et à l'indépendance temporelle du Saint-Siége.

Voilà ce que la raison, ce que l'histoire démontre invinciblement, et voilà ce que je demande qu'on regarde de près, avant de s'engager définitivement dans des voies funestes, où nul ne peut répondre qu'à l'extrémité la terre ne lui manquera pas tout à coup sous les pieds.

CHAPITRE III

Raisons du dessein de Dieu dans l'établissement de la souveraineté temporelle du Saint-Siége.
— Indépendance du Pape au dehors. —

Lorsque j'ai cru devoir récemment protester, pour ma part, contre les attentats odieux dont le Siége apostolique était et se trouve encore menacé, voici ce que j'ai posé en principe; et, si j'en crois les innombrables témoignages que j'ai reçus, je puis dire que toutes les consciences catholiques l'ont proclamé avec moi :

Il faut, pour la sécurité spirituelle de l'Église et pour la nôtre, que LE PAPE SOIT LIBRE ET INDÉPENDANT ;

Il faut que cette indépendance SOIT SOUVERAINE ;

Il faut que le Pape soit libre, ET QU'IL LE PARAISSE ;

Il faut que le Pape soit libre et indépendant, AU DEDANS COMME AU DEHORS.

C'est là ce que les plus graves raisons démontrent invinciblement ; et c'est aussi ce que tous les plus grands esprits, les plus contraires même à ce qu'on nomme les prétentions ecclésiastiques, et tous les vrais politiques, ont constamment reconnu.

I.

Il importe de ne le pas oublier : dès qu'on traite avec l'Église, avec les catholiques, dès qu'on veut respecter leur conscience et leurs droits, il faut les entendre ; il faut connaître leurs principes ; il faut compter avec les lois, avec les conditions essentielles de leur existence.

Eh bien ! les catholiques sont unanimes à dire : Le Pape, dans l'ordre spirituel, c'est notre roi ; c'est notre père, par la conscience et par la foi : sa liberté, c'est la nôtre ; et jamais, d'aucune des parties de l'univers, les regards de la grande famille catholique, de cette Église rachetée par le sacrifice de la croix, et conquise à la glorieuse liberté des enfants de Dieu par le sang de Jésus-Christ, ne doivent voir indignement courbé, sous une servitude quelconque, Celui qui est pour eux l'interprète auguste de la loi de Dieu, le guide suprême des consciences, le souverain des âmes. Toutes les consciences, toutes les âmes en souffriraient ; la foi, la loi morale, tous les intérêts les plus sacrés seraient captifs avec lui. C'est ce que disait éloquem-

ment à la tribune de l'Assemblée nationale, et aux applaudissements de l'immense majorité des réprésentants de la nation, celui des champions de l'Église qu'on voit toujours le premier sur la brèche au jour du péril, M. de Montalembert : « La liberté religieuse des catholi-
« ques a pour condition, *sine quâ non*, la liberté du
« Pape; car si le Pape, juge suprême, tribunal en der-
« nier ressort, organe vivant de la loi et de la foi des
« catholiques, n'est pas libre, nous cessons de l'être.
« Nous avons donc le droit de demander à la puissance
« publique, au gouvernement qui nous représente et que
« nous avons constitué, de nous garantir à la fois et notre
« liberté personnelle en fait de religion, et la liberté de
« celui qui est pour nous la religion vivante. »

C'est à ce point de vue que la Souveraineté temporelle du Pape n'est pas seulement une institution italienne; mais, comme le proclamait, en 1849, devant l'Assemblée constituante un Italien lui-même, la Souveraineté du Pape *est une institution européenne, universelle*; *c'est une institution* de droit *catholique, en un mot*. Et, en ce sens, l'ambassadeur de France écrivait avec raison : « Rome n'ap-
« partient pas exclusivement aux Romains; » ou, encore mieux, comme le disait autrefois, dans son langage expressif, l'illustre archevêque de Cambrai : « Rome,
« c'est la commune patrie de tous les chrétiens : tous
« sont concitoyens de Rome : tout catholique est Ro-
« main. » C'est pour cela, — qu'on le remarque bien, on en chercherait vainement une autre cause, — c'est pour cela que l'injure faite à la Souveraineté temporelle du Pape émeut en ce moment le monde entier, blesse au cœur toutes les nations catholiques, et nous a fait pousser à tous un cri de douleur et d'indignation.

II.

Mais pour être vraie, pour être sûre, la liberté du Pape doit être *souveraine.*

Pourquoi, demandait récemment un Anglais à un Irlandais, *pourquoi votre Pape doit-il être roi ? — Parce qu'il ne peut être sujet,* répondit l'Irlandais, *et qu'il n'y a pas de milieu.* C'est évident.

Non : le Pape ne peut être le sujet de personne, parce que nous pourrions craindre tous de l'être avec lui. Cette noble tête couronnée de la tiare sacrée ne doit être courbée sous le joug d'aucun monarque. Il lui faut une souveraineté indépendante. Les hommes les moins favorables à l'autorité temporelle du Saint-Siége, ceux-là même chez qui des préjugés déplorables avaient obscurci la droiture naturelle et la pureté des lumières de la foi, ont rendu hommage à cette vérité. Je ne veux pas en ce moment profiter des aveux des protestants et des incrédules sur ce point. Je citerai ici, du moins, une simple parole du président Hénault ; elle est d'un bon sens qui saisit : « *Le* « *Pape a,* dit-il, *à répondre dans l'univers à tous ceux qui* « *y commandent ; et par conséquent aucun ne doit lui* « *commander. La Religion ne suffit pas pour imposer à* « *tant de souverains, et Dieu a justement permis que le* « *Père commun des fidèles entretînt par son indépendance* « *le respect qui lui est dû.* » (*Abrégé chron. de l'Hist. de Fr. Rem., sur la deuxième race,* édit. de 1768.)

Sismondi, moins suspect encore que le président Hénault en cette matière, était du même avis que lui, lorsqu'il écrivait : « Le chef de la religion, s'il n'est pas souverain,

« ne sera qu'un sujet... A la vérité, ajoutait-il, l'administration d'un État sied mal à un prêtre ; mais la servitude lui convient moins encore. Le Pontife monarque sera du moins indépendant des rois, et, par son courage à blâmer leurs torts, il comprendra les siens propres. »

On a cru pouvoir le dire, et nous le répetons après les plus graves auteurs : les patriarches de Constantinople, jouets avilis des empereurs ariens, monothélithes, iconoclastes, et mahométans (1), sont l'image repoussante de ce qu'auraient pu devenir, ou du moins paraître dans la suite des siècles, les Papes, ces chefs suprêmes de la Catholicité, si Dieu ne les eût préservés par un perpétuel miracle, ou plutôt, s'il n'avait tiré des trésors de sa sagesse et de sa puissance le moyen providentiel, également simple et fort, d'une souveraineté indépendante, pour la sécurité de l'Église mère et maîtresse de toutes les autres.

(1) « On le sait d'ailleurs, depuis que les patriarches de Constantinople sont devenus sujets du sultan, la Russie, sous Pierre-le-Grand, ne voulut plus se soumettre à l'autorité d'un patriarche dominé par les Turcs ; la Grèce, après avoir recouvré son indépendance, ne voulut pas non plus dépendre d'un patriarche de Constantinople ; et on sait aussi que les diverses communions de l'Église schismatique, dans l'empire autrichien, sont gouvernées par un patriarche propre et indépendant.

« Il est facile de comprendre les raisons politiques qui porteront toujours les différents gouvernements à exclure, autant qu'ils le pourront, de leur territoire, une autorité ecclésiastique dominée par une puissance étrangère.

« Quant à l'Église grecque, depuis qu'elle est séparée de la mère commune, elle est déchirée dans son propre sein ; son chef s'appelle pompeusement *universel* (ὀ καθολικός), mais ce n'est qu'un titre vain et méprisable. Juste punition de l'orgueil et d'une schismatique ambition ! » (Mgr de Lucca.)

Les paroles de Fleury à cet égard sont remarquables, et trouvent ici naturellement leur place. Nul, assurément, n'accusera Fleury d'être trop favorable au temporel du Saint-Siége. « Tant que l'empire romain a subsisté, dit cet « historien, il renfermait dans sa vaste étendue presque « toute la chrétienté. Si la papauté alors avait un maître, « ce maître l'était de tout le monde. Mais depuis que « l'Europe est divisée entre plusieurs princes, si le Pape « eût été sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que « les autres n'eussent eu peine à le reconnaître pour le « Père commun, et que les schismes n'eussent été fré- « quents. On peut donc croire que c'est par un effet par- « ticulier de la Providence que le Pape s'est trouvé indé- « pendant et maître d'un État assez puissant pour n'être « pas aisément opprimé par les autres souverains, afin « qu'il fût plus libre dans l'exercice de sa puissance spiri- « tuelle, et qu'il pût contenir plus facilement tous les « autres évêques dans leur devoir. C'était la pensée d'un « grand évêque de notre temps. » (FLEURY, *Hist. eccl.*, t. XVI, 4e disc., n° 10.)

III.

Ce grand évêque, dont Fleury invoque ici l'autorité, est probablement Bossuet : je ne tarderai pas à citer son puissant témoignage sur cette grave question de la souveraineté temporelle du Pape ; en ce moment, je me bornerai à rappeler un fait curieux, analogue au sujet qui nous occupe, et en même temps une très-belle parole de l'évêque de Meaux. On y verra comment les évêques prétendus courtisans du grand siècle savaient défendre l'É-

glise, sa dignité et ses droits, se défendre eux-mêmes, et garder, avec respect pour le pouvoir, une parole libre.

Le chancelier de Pontchartrain ayant voulu soumettre les mandements et les lettres pastorales des évêques à la censure royale, Bossuet résista invinciblement à cette prétention. « *J'y mettrai plutôt ma tête*, écrivait-il. — *On veut* « *mettre par là tous les évêques sous le joug dans l'essen-* « *tiel de leur ministère. Je n'y consentirai jamais,* » disait-il dans une lettre au cardinal de Noailles, destinée à être placée sous les yeux de Louis XIV (1). Louis XIV,

(1) Il écrivait encore au cardinal de Noailles (le 27 octobre 1702) : « La lettre pleine de bonté de Votre Éminence me console dans les « mauvais traitements qu'on me fait, et que je ressens d'autant plus « que le contre-coup retombe sur l'épiscopat. Il semble à présent que « ce soit une des affaires les plus importantes que de nous humilier. »

Bossuet écrivait en même temps à une autre personne (31 octobre 1702) : « Il est bien extraordinaire que pour exercer nos fonctions, il « nous faille prendre l'attache de M. le chancelier, et achever de mettre « l'Église sous le joug. *Pour moi, j'y mettrais la tête.* Je ne relâcherai « rien de ce côté-là, ni je ne déshonorerai le ministère dans une occa- « sion où la gloire de mon métropolitain, autant que l'intérêt de l'épis- « copat, se trouve mêlée. »

Malgré toute sa confiance au crédit et aux bonnes intentions du cardinal de Noailles, Bossuet jugea sa présence nécessaire à Paris pour défendre sa cause, et présenter lui-même au roi une requête encore plus pressante et plus détaillée que celle qu'il lui avait déjà fait remettre.

Dans cette requête, Bossuet disait à Louis XIV, avec une noble confiance : « *Ce ne fut jamais l'intention de Votre Majesté, ni celle des* « *rois vos prédécesseurs, que les* DÉCRETS *des évêques, leurs* STATUTS, « *leurs* MANDEMENTS, *leurs* ORDONNANCES *dépendissent de ses magistrats.*

« *Tous les évêques de votre royaume sont et ont toujours été dans la* « *possession incontestable de les publier selon la règle de leur cons-* « *cience.* »

qui n'aimait pas les résistances, ordonna toutefois au chancelier de Pontchartrain de céder.

C'est encore Bossuet qui disait à ce tout-puissant monarque : « *Sire, vous n'avez rien à craindre..., rien que* « *l'excès même de votre puissance.* »

Il s'est passé dernièrement en France un fait de même nature, auquel je n'attache pas plus d'importance qu'il ne faut ; mais je le rappelle parce qu'il n'est pas sans lumière pour la discussion présente.

On a cru devoir défendre aux journaux de reproduire les actes des évêques relatifs aux affaires de Rome.

Les journalistes, qui attaquent chaque jour le Saint-Siége, n'ont pas manqué d'applaudir à la mesure d'exception dont nous étions frappés, et pendant qu'ils continuaient à insulter l'Église et la Papauté, nous avons dû nous résigner.

Ne voit-on pas là ce qui arriverait, si le Pape, au lieu d'être un souverain, n'était qu'un évêque? Ne voit-on pas comment pourrait le traiter la puissance dont il serait le sujet? Ce serait par respect pour lui et pour lui épargner les attaques des journaux impies. A la bonne heure! Mais il est impossible de fournir une raison plus frappante en faveur de l'indépendance temporelle du Saint-Siége. Laissons là cependant ce détail : remontons aux principes, et à leur lumière apprécions les incidents.

IV.

Pour nous, catholiques, on le reconnaît : le Pape est le docteur universel, le juge en dernier ressort des questions de foi et de morale chrétienne, le suprême interprète des

saintes Écritures et des enseignements divins : mais pour juger, interpréter, définir, approuver, condamner, en un mot pour accomplir les actes essentiels de cette haute autorité spirituelle, il faut la parole, et la parole libre ; il faut qu'il y ait, sur un point de la terre, un centre de Catholicité, une chaire, du haut de laquelle le Pape puisse parler et se faire entendre, écrire et proclamer ses décrets, et où sa parole et sa main soient libres comme sa conscience.

Sans doute, la pensée est toujours essentiellement libre ; mais la parole ne l'est pas : la parole peut être arrêtée sur les lèvres de celui qui parle, s'il est aux mains de ceux qui ont intérêt à l'étouffer, s'il dépend légalement de qui ne veut pas entendre cette parole, ou veut encore moins qu'elle soit entendue.

La vérité est que, pour que la parole du Pape soit libre, pour qu'il soit véritablement la langue et la bouche de l'Église, *os Ecclesiæ,* il faut qu'il soit chez lui, qu'il parle de chez lui, et que nulle police, nulle contrainte étrangère ne puisse venir, là, comprimer sa voix ou arrêter sa main, lorsqu'il écrit ses lettres apostoliques et les adresse à tous les évêques du monde ; lorsqu'il rend un décret qui condamne tel livre hérétique ou telle proposition scandaleuse ; lorsqu'il prononce une de ces allocutions dans lesquelles ses gémissements sur les maux de l'Église avertissent tous les fidèles de prier et de gémir avec lui.

Sans doute la politique ombrageuse et les gouvernements jaloux pourront toujours élever de loin des barrières entre eux et la parole apostolique : du moins, ils ne l'étoufferont pas sur place et dans la bouche même du Pontife : la parole une fois prononcée, comme le disait autrefois le vieux poëte d'Athènes, est chose légère ; et

malgré le poids qu'elle porte quelquefois avec elle, elle a des ailes et vole à travers les airs : cela suffit. Eh bien ! je le dirai simplement : à nous, évêques catholiques, dont la parole peut n'avoir pas toujours toute sa liberté, il importe que le Pape ne puisse pas être traité comme nous, et que sa voix puisse toujours se faire entendre : et cela importe à tous; autrement les consciences chrétiennes sont dans le trouble, comme elles le furent, lorsque le Pape était captif à Savone et à Fontainebleau, et c'est ce qui ne profite à personne.

Je suis, du reste, heureux de rendre au gouvernement français cet hommage, que dans le temps même où, pour des motifs qu'il ne me convient point de juger ici, on faisait tristement peser sur la parole des évêques une mesure d'exception, on laissait du moins à la parole, aux allocutions, aux lettres du souverain Pontife, la liberté convenable.

Sans doute, et je n'ai pas besoin de le faire observer, la vérité, même captive, est toujours la vérité. La bouche d'or de l'Orient, saint Jean Chrysostôme, le disait mieux encore que Sophocle : la parole divine est comme le rayon du soleil; rien ne l'enchaîne, *radius solis vinciri non potest.* La vérité est souveraine, souveraine dans les prisons mamertines comme au Vatican, et trois siècles de combats et de victoires ont assez montré au monde que Pierre peut être libre dans les fers, et roi dans l'exil. Mais ce prodige qui, au besoin, ne manquerait pas plus à l'Église aujourd'hui qu'autrefois, Dieu n'a pas voulu qu'il entrât dans le cours régulier de ses destinées, et qu'il fût le gage ordinaire de la paix promise à l'Église et aux âmes. Ce pourrait être un remède extraordinaire à des maux passagers et violents, à des maux qu'il fau-

drait guérir, combattre, prévenir; mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les miracles ne sont point ici-bas l'état régulier et permanent du gouvernement de la Providence. Pour l'Église, l'état régulier, normal, c'est la liberté dans l'indépendance.

V.

D'ailleurs, il ne suffit pas que le Pape soit libre : il faut que sa liberté soit *évidente;* il faut qu'aux yeux de tous il *paraisse libre*, qu'on le sache, qu'on le croie, qu'il ne s'élève à cet égard ni un doute ni un soupçon.

Il serait libre au fond de son âme, que s'il paraissait, je ne dis pas opprimé, mais simplement assujetti; s'il était soumis à l'autorité d'un prince quelconque, de l'empereur d'Autriche près de nous, par exemple, ou de l'empereur du Brésil au loin, nous en serions blessés, nous en souffririons tous : il ne nous semblerait plus assez libre. Une défiance naturelle affaiblirait certainement pour plusieurs le respect et l'obéissance qui lui sont dus. Il faut, en effet, que l'action, la volonté, les décrets, la parole, la personne sacrée du Chef de l'Église catholique, planent toujours visiblement au-dessus de toutes les influences, de tous les intérêts, de toutes les passions, et que ni les intérêts mécontents, ni les passions irritées ne puissent protester contre lui avec une apparence de raison.

Et qu'on veuille bien entrer ici avec moi dans le fond même de la question, et pénétrer la vraie nature de cette puissance surnaturelle, personnifiée dans le Chef de l'Église. Cette puissance établie pour le bien de tous,

n'a jamais rien à décréter qui flatte les intérêts misérables ou les mauvaises passions des hommes ; elle est l'ennemie irréconciliable de l'égoïsme et de l'orgueil, qui les poussent sans cesse entre eux aux divisions et aux révoltes. Il est donc de son honneur, comme de son devoir, de n'être, de ne paraître jamais suspecte, de s'élever toujours manifestement plus haut que toutes les prétentions rivales, que toutes les préventions jalouses. Il faut que ni les esprits chagrins qui murmurent, ni les esprits orgueilleux qui s'emportent, ni les esprits faibles qui se troublent, ni les grands esprits qui s'égarent et que le Pape avertit, ni les rois qui oppriment leurs peuples et que le Pape reprend, ni les peuples qui se révoltent et que le Pape condamne, il faut que nul sur la terre ne puisse jamais suspecter l'autorité, la sincérité, la parfaite indépendance de ses décrets. Pour cela la souveraineté est indispensable : si la tiare était jamais courbée sous un sceptre quelconque, dès ce moment le Pape ne deviendrait-il pas justement suspect de partialité et de faiblesse? Aussi n'est-il pas d'effort, pas de sacrifices qu'il ne dût faire pour arracher son autorité à un tel péril. Et j'ai, pour confirmer cette doctrine, l'exemple même et les paroles de Pie IX, qui naguère, en fuyant Rome devant l'outrage et la violence, protestait solennellement en ces termes : « Parmi les « motifs qui nous ont déterminé à cette séparation, celui « dont l'importance est la plus grande, c'est d'avoir LA « PLEINE LIBERTÉ DANS L'EXERCICE DE LA PUISSANCE « SUPRÊME DU SAINT-SIÉGE, EXERCICE QUE L'UNIVERS « CATHOLIQUE POURRAIT SUPPOSER A BON DROIT, DANS « LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, N'ÊTRE PLUS LIBRE « ENTRE NOS MAINS. »

VI.

Nous n'ajouterons à cet irrécusable témoignage qu'une dernière considération : c'est une considération de politique chrétienne : nous la soumettons avec pleine confiance aux hommes sincères, qui, respectueux au moins pour l'Église catholique, sinon croyants fidèles, ne veulent pas qu'on ébranle, qu'on abaisse cette grande autorité morale, protectrice de toutes les autres, et cherchent loyalement à s'éclairer sur les conditions véritables de sa dignité, de son indépendance et de son action dans le monde.

Pour tout homme de bonne foi, n'est-il pas manifeste que l'Église, si on veut qu'elle soit respectée, doit planer non seulement au-dessus des passions particulières, mais encore au-dessus de ce qu'on peut appeler les passions internationales? Et voici ce que j'entends par là.

Depuis la chute de l'empire romain, comme le remarquait Fleury, la Chrétienté a été partagée en un grand nombre d'États indépendants les uns des autres; les uns très-petits et très-faibles, les autres très-grands et très-forts. Eh bien! je le demande, n'est-il pas de toute nécessité que les faibles et les petits, aussi bien que les grands et les forts, soient assurés de la haute impartialité du Père commun, et qu'ils ne puissent le soupçonner de favoriser les uns au préjudice des autres?

On sait avec quels tristes et regrettables inconvénients les papes d'Avignon furent autrefois trop dépendants des rois de France. « Si le Pape fût resté à Avignon, dit Jean « de Müller (1), il serait devenu un grand-aumônier de

(1) MULLER, *Histoire de la Suisse.*

« France, qu'aucune autre nation n'eût reconnu, à l'excep-« tion de la France. »

Pourquoi Henri IV attachait-il tant de prix à ramener dans de justes limites l'influence autrichienne en Italie? Pour beaucoup de raisons, sans doute, très-graves et très-françaises; mais entre autres, pour celle-ci, qui est catholique et qui n'est pas moins grave : afin, dit le cardinal d'Ossat, notre ambassadeur à Rome, que « le Pape ne « fût pas réduit à devenir le chapelain de Philippe II. »

Et ce que nous demandons ici pour le Saint-Siége n'est pas seulement dans l'intérêt de l'Église : l'intérêt de la société l'exige également. L'historien protestant Voigt, dans son livre sur Grégoire VII, rendant hommage au beau caractère de ce Pape, fait cette remarque : « Les « ennemis mêmes de Grégoire sont obligés de convenir « que l'idée dominante de ce Pontife, l'indépendance de « l'Eglise, était indispensable au bien de l'Église, *et aussi* « *à la réforme de la société.* »

C'est pour ces mêmes motifs que naguère un des conseillers de Pie IX, le cardinal-archevêque de Fermo, faisait remarquer, avec une profonde justesse, que la souveraineté du Pape est surtout nécessaire, non seulement, comme dit Fleury, depuis que l'Europe est divisée en une multitude de grands et de petits États, mais aussi depuis que l'Église porte la lumière de l'Évangile dans les contrées infidèles, où les diverses nations européennes, catholiques, protestantes, schismatiques, se disputent aujourd'hui l'influence. *Depuis ce temps,* dit l'archevêque de Fermo, *la sujétion du Pape à une puissance étrangère aurait été nécessairement une source de rivalités politiques et d'interminables discordes.* Ceci est d'une évidence frappante.

Et il faut ajouter que non seulement l'Europe est divisée en une multitude de grands et petits États catholiques, protestants, grecs-schismatiques, etc., mais que les diverses communions sont mêlées partout politiquement : l'Angleterre protestante a des millions de sujets catholiques : la Pologne catholique est soumise à l'autocratie schismatique de la Russie : les provinces rhénanes, la Westphalie, le grand-duché de Posen et la Silésie, sont soumis à la Prusse luthérienne : je ne parle point du grand-duché de Bade, dont les souverains sont protestants ; du Hanovre, de la Suisse et de tant d'autres pays, où les catholiques sont mêlés aux dissidents. Se représente-t-on ce que paraîtrait la Papauté aux yeux de l'Europe et de la Catholicité, si le Pape était le sujet de l'une de ces puissances, petite ou grande, le sujet du roi de Hanovre ou du conseil-fédéral de Berne, le sujet de la reine Victoria, de l'empereur Alexandre, ou de ce roi Frédéric-Guillaume, qui faisait enlever l'archevêque de Cologne ? Je dis plus : si le Pape était simple sujet dans une nation catholique, comme la France, l'Autriche ou l'Espagne, quelle attitude, quelle autorité, quelle dignité conserverait-il vis-à-vis de ces grandes puissances hérétiques ou schismatiques, lorsqu'il aurait à défendre contre elles la liberté de conscience de leurs sujets catholiques (1) ?

(1) « Supposons que cette puissance fût le Piémont, dit M. de Sacy, « dans la belle et noble lettre qu'il vient d'écrire sur ce sujet, la sup-« position n'a rien d'improbable. Voilà donc le Pape, le chef de la catho-« licité, devenu sujet piémontais, c'est-à-dire que le voilà placé, à l'égard « du roi Victor-Emmanuel et de M. de Cavour, précisément dans la posi-« tion où se trouve Mgr l'archevêque de Paris à l'égard de l'Empereur et « du ministère français. Le Pape, le chef spirituel de 200 millions de « catholiques, sujet du Piémont ! Un sujet piémontais, en sa qualité

Non, il faut s'en tenir aux vrais principes et à la doctrine, que de si fortes raisons établissent et que de si grandes autorités proclament. Il faut redire avec M. de Haller : « L'indépendance temporelle qui est nécessaire « au crédit de la Religion, pour l'exercice libre, assuré et « impartial de l'autorité spirituelle, est moins avantageuse « à son possesseur qu'au monde. » Il faut dire avec Montesquieu : « Rendez sacré et inviolable l'ancien et né« cessaire domaine de l'*Église*; qu'il soit fixe et éternel « comme *elle* (1). » Il faut dire enfin avec Bossuet, — car toute cette doctrine, Bossuet l'a exprimée avec cette dignité et cette sûreté précise de langage à laquelle il n'y a rien à ajouter : « Dieu, qui voulait que cette Église, la « Mère commune de tous les royaumes, dans la suite ne « fût dépendante d'aucun royaume pour le temporel, et que « le siége où tous les fidèles devaient garder l'unité, à la « fin fût mis au-dessus des partialités que les divers in« térêts et les jalousies d'État pourraient causer, jeta les

« d'évêque de Rome, sera investi, sur toutes les nations catholiques, de « la puissance que je vous ai décrite! Il leur enverra des légats ou des « nonces, et recevra auprès de lui leurs ambassadeurs! Par lui-même, « ou par ses representants, il viendra chez elles exercer la plus haute « des juridictions! Il gouvernera leurs consciences en matière de foi et « de culte, instituera leurs évêques, conclura des concordats sur le « pied d'égalité avec leurs rois ou leurs empereurs! Il pourra les frapper « d'interdit et d'excommunication! Croyez-vous que les puissances « catholiques le supportent longtemps, et qu'un pareil état de choses ne « les conduise pas forcément au schisme?.....

« N'est-il pas évident que le schisme, un schisme prochain, inévitable, « est au bout de cette prétendue séparation du pouvoir spirituel et du « pouvoir temporel, qui ferait du chef de la catholicité le sujet particulier « d'une puissance quelconque? »

(1) *Esprit des Lois*, LXXX, c. 5.

« fondements de ce grand dessein par Pépin et par Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leur libéralité que l'Église indépendante, dans son chef, de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun, et sous la commune protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes; et que, tenant en main la balance droite, au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, et tantôt par de sages tempéraments. » *(Discours sur l'unité de l'Eglise.)*

VII.

Il est curieux, — et c'est par là que j'achèverai ce chapitre, — il est curieux de voir à quel point l'opinion du premier Consul, sur la souveraineté du Pape, se rapprochait de celle de Bossuet. Voici en quels termes M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, rapporte l'opinion du premier Consul :

« L'institution qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire le Pape, gardien de l'unité catholique, est une institution admirable. On reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger, en effet, et il faut en remercier le ciel. Le Pape est hors de Paris, et cela est bien; il n'est ni à Madrid, ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions ? On est donc trop heureux qu'il réside hors de chez soi, et

« qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez « des rivaux ; qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de « la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des « rois de France ou des rois d'Espagne, tenant la balance « entre les souverains catholiques, penchant toujours un « peu vers le plus fort, et se relevant bientôt, si le plus « fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait « cela, et ils l'ont bien fait. Pour le gouvernement des « âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution « qu'on puisse imaginer. Je ne soutiens pas ces choses « par entêtement de dévot, mais par raison. »

Ces paroles sont dignes d'un esprit éminent, qui sait, quand il le veut, se dégager avec promptitude des préjugés étroits du temps et des hommes.

Pour n'avoir pas toujours aussi bien compris ces choses, non plus que les droits de la Religion et les intérêts sacrés de la liberté et de la justice, Napoléon sentit chanceler sa puissance. Certes, ce fut une lutte mémorable que celle dans laquelle on vit le plus doux, le plus clément des Pontifes, aux prises avec le plus fier et le plus violent des Césars. Mais, dans cette lutte, la force pacifique devait l'emporter : les droits de la paix et d'une neutralité sacrée devaient triompher des volontés impérieuses du conquérant ; et, lorsque Pie VII, sommé avec tout l'ascendant de la terreur de déclarer la guerre à l'Angleterre, répondit qu'*étant le père commun de tous les chrétiens, il ne pouvait avoir d'ennemis parmi eux ;* lorsqu'après avoir dit ces paroles, l'invincible Pape, plutôt que de céder, aima mieux se laisser outrager, chasser, emprisonner, et commença enfin ce long martyre que l'Angleterre a trop oublié, et qui fait encore aujourd'hui l'admiration du monde, il fut à la fois, en ce moment, la victime généreuse et le défenseur triom-

phant de ce principe tutélaire et nécessaire, qui place le siége apostolique et sa puissance temporelle dans une région supérieure d'indépendance et de paix.

Vainement Napoléon s'emporta-t-il aux dernières extrémités : la force brutale du guerrier fut vaincue par la douceur indomptable de l'angélique Pontife.

Vainement ensuite Napoléon, essayant la discussion théologique, disait-il à M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, en présence des évêques rassemblés aux Tuileries :

« *Je ne vous conteste pas la puissance spirituelle du Pape,* « *puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ ; mais Jésus-Christ* « *ne lui a pas donné la puissance temporelle; c'est Char-* « *lemagne qui la lui a donnée, et moi, successeur de* « *Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas* « *en user, et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spiri-* « *tuelles. Monsieur Émery, que pensez-vous de cela ?*

« *Sire,* répondit M. Émery, *Votre Majesté honore Bossuet,* « *et se plaît à nous le citer souvent. Voici ses paroles;* « *je les sais par cœur :*

« Nous savons que les Pontifes romains possèdent aussi « légitimement que qui que ce soit sur la terre des biens, « des droits et une souveraineté (*bona, jura, imperia*). « Nous savons de plus que ces possessions, en tant que « dédiées à Dieu, sont sacrées, et qu'on ne peut, sans « commettre un sacrilége, les envahir. Le siége aposto- « lique possède la souveraineté de la ville de Rome et de « ses États afin qu'il puisse exercer sa puissance spiri- « tuelle dans tout l'univers PLUS LIBREMENT, EN SÉCURITÉ « ET EN PAIX (*liberior ac tutior*). NOUS EN FÉLICITONS « NON SEULEMENT LE SIÉGE APOSTOLIQUE, MAIS ENCORE « TOUTE L'ÉGLISE UNIVERSELLE, *et nous souhaitons de*

« *toute l'ardeur de nos vœux que ce principal sacré de-*
« *meure à jamais sain et sauf en toutes manières* (1) »

Napoléon vaincu se retira. Quelques évêques ayant voulu excuser auprès de lui la liberté de M. Émery : « Vous « vous trompez, reprit l'Empereur, je ne suis pas irrité « contre l'abbé Émery; il a parlé comme un homme « qui sait et possède son sujet; c'est ainsi que j'aime « qu'on me parle. » Puis, en sortant, il salua M. Émery avec une marque sensible d'estime et de respect.

Peu de jours après avoir rendu ce courageux témoignage à la Papauté captive, M. Émery, âgé de quatre-vingts ans, mourait au séminaire de Saint-Sulpice, heureux en cela que sa longue et vertueuse carrière ne se pouvait terminer plus glorieusement pour lui et pour sa sainte compagnie, devant Dieu ni devant les hommes. C'était bien justifier de nouveau la parole que Fénelon mourant écrivait à Louis XIV : *Sire, je ne connais rien de plus apostolique et de plus vénérable que Saint-Sulpice.*

Malheureusement, les conseils de M. Émery avaient été invoqués trop tard : le Pape demeura captif, et la vénérable compagnie de Saint-Sulpice, dissoute par un ordre impérial, se vit bientôt, pour prix de son dévoûment inviolable au Saint-Siége, chassée de sa paisible demeure.

Mais oublions ces tristes récits : la Providence a ses voies qui ne sont pas les nôtres. Chaque temps a ses épreuves et ses secours. Chose étrange! C'est le neveu de Napoléon, le Président élu de la République française qui, à la veille de son élection, écrivait naguère au représentant du successeur de Pie VII :

(1) Bossuet, *Défense de la déclaration du clergé de France*, lib. I, sect. 1, cap. 16, pag. 273.

« La souveraineté temporelle du chef vénérable de « l'Eglise est intimement liée à l'éclat du catholicisme « comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

CHAPITRE IV.

Indépendance du souverain Pontife au dedans.

Les plus graves raisons, comme les plus sérieux enseignements du passé, le démontrent donc : pour exercer pleinement et sans entraves sa puissance spirituelle, le Pape doit être libre et indépendant : indépendant au dehors, nous venons de le voir ; mais de plus, indépendant au dedans, chez lui, dans ses propres États, c'est-à-dire libre du joug dominateur des assemblées souveraines ou des factions. — C'est ce qui nous reste à étudier.

I.

Père commun des fidèles et roi de la grande famille des enfants de Dieu, la Providence l'a fait aussi père et roi d'un peuple choisi entre les peuples de la terre, d'une cité privilégiée parmi toutes les cités du monde.

Comme tous les princes temporels, et plus que les autres, le Pape se doit au bonheur de ses sujets; il doit leur dispenser dans une juste proportion les biens d'une

sage liberté, avec ceux d'une régulière et paternelle administration. Et certes, Pie IX n'a pas failli à ce devoir : quand il se vit obligé, il y a dix ans, de quitter Rome devant l'émeute triomphante et à l'approche des bandes de Garibaldi, il put, en mettant le pied sur la terre étrangère, prendre solennellement à témoin la ville qu'il fuyait, et le monde entier avec elle, qu'il avait fait spontanément, pour le bonheur véritable et pour la liberté de son peuple, plus que n'avait fait alors aucun autre souverain de l'Europe.

Mais l'ordre est partout nécessaire avec la liberté : partout la libre action du pouvoir doit se combiner avec le jeu régulier des institutions, pour garantir la prospérité et la sécurité des peuples ; et le respect de l'autorité sera toujours la première loi de la paix publique et la sauvegarde du droit social. Cela est vrai à Rome plus qu'ailleurs : non seulement le bonheur et la paix du peuple romain, mais les intérêts les plus sacrés de l'univers chrétien, le maintien de l'équlibre européen lui-même, demandent que le gouvernement temporel du Chef suprême de toute la catholicité soit indépendant et affranchi du joug des factions intestines, aussi bien que de la pression des puissances étrangères.

Il est manifeste, en effet, que si le Pape souffrait violence dans ses États, que si les caprices de la multitude ou les entreprises audacieuses des partis, courbaient sous une action turbulente et tyrannique le Chef de l'Église, à cet instant la sécurité de l'Église elle-même serait profondément ébranlée : tous les États chrétiens, qui ne veulent pas, et avec raison, que le Pape appartienne à une autre puissance qu'à lui-même, se sentiraient blessés dans leur liberté. Si, le poignard à la main, l'émeute triom-

phante venait, comme on l'a vu dans des jours qui ne sont pas encore bien loin de nous, assiéger dans son palais l'héritier du pontificat suprême, et du principat que la Providence y attacha depuis tant de siècles; si, après avoir assassiné son ministre, elle le menaçait d'incendier sa maison, d'égorger ses plus fidèles serviteurs, et ne lui promettait leur vie sauve qu'au prix d'une abdication forcée et du sacrifice de droits inaliénables, ce serait fait, non seulement du gouvernement des États pontificaux, mais de la sécurité, de la dignité, de la liberté du gouvernement de l'Église universelle.

Alors nous verrions, ou du moins nous pourrions voir un ministère né de l'assassinat et de la révolte, parler, agir, décréter au nom du souverain Pontife; nous pourrions voir abriter, sous ce manteau sacré, l'usurpation hypocrite des droits inhérents à l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ; nous pourrions voir des lois ecclésiastiques faites par une assemblée laïque et rebelle, ou plutôt par une faction anarchique et impie. Nous pourrions aussi voir proclamer *des articles organiques* du culte contraires à l'antique discipline de la hiérarchie sacrée et à tous les droits de l'Église; nous pourrions voir des évêques, des prêtres, des religieux, proscrits ou condamnés à des serments que réprouvent la liberté la plus intime et le cri de la conscience chrétienne; nous pourrions voir enfin l'éducation de la jeunesse livrée à un monopole subversif des droits de la religion et de la famille. Toutes ces choses sont partout de grands malheurs et de grands scandales : mais à Rome le malheur et le scandale seraient au comble; la religion serait outragée jusque dans son plus auguste sanctuaire; le dernier asile de sa liberté serait violé; et la raison de tous ces excès, il n'y en au-

rait qu'une : c'est que le Pape ne serait plus libre, indépendant et souverain à Rome.

Sans doute, l'héritier des Léon, des Grégoire, des Innocent, le successeur de Pie VI et de Pie VII, de ces pontifes magnanimes qui opposèrent un cœur invincible aux passions des princes, saurait, lui aussi, opposer un front tranquille aux passions des peuples; nous ne l'ignorons pas : le martyre, au besoin, conserverait l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ, et son sang répandu protesterait contre les lois usurpatrices et sacriléges qu'on aurait essayé de lui imposer.

Mais quelle douleur pour toute l'Église et quel scandale pour l'Europe, si les choses en pouvaient jamais venir là ! si de tels excès étaient seulement tentés sous les yeux du Roi-Pontife ! Quelle douleur s'il pouvait être jamais réduit à presser son crucifix sur sa poitrine, en protestant contre la violence, et si, relégué au fond d'un jardin solitaire, le souverain Pasteur des âmes devait, la face prosternée contre terre, dans un nouveau Gethsémani, boire le calice de sa passion jusqu'à la lie la plus amère ! Tout cela s'est vu : tout cela peut se voir encore; et tout cela suffit assurément pour démontrer qu'à Rome, plus qu'ailleurs, l'indépendance vraie du Souverain est nécessaire : non seulement les intérêts les plus élevés et les plus universels le demandent, mais les convenances divines l'exigent; et cela est si évident qu'il n'y a que l'impiété ou la déraison qui le puissent méconnaître.

Il le faut, parce qu'il faut que l'univers catholique soit respecté dans son chef spirituel, respecté dans son père et son roi !

Et, s'il était besoin d'ajouter quelque chose à des raisons si fortes et si claires, croit-on, par exemple, que la

liberté des sacrées congrégations, chargées de répondre à toutes les consultations du monde catholique; croit-on surtout que la liberté de l'élection du souverain Pontife et l'indépendance du conclave qui fait cette élection, n'importent pas à la sécurité de l'Église et aux exigences légitimes, impérieuses, de toutes les nations chrétiennes?

Croit-on qu'il soit tolérable à nos âmes de voir encore des assassins et des émeutiers entourer le Quirinal, disperser le sacré collége, faire mourir le Pape de douleur et lui préparer un successeur?

Croit-on que nos consciences trouveraient alors une consolation suffisante à penser que la Papauté et la sainte Église catholique ont des promesses d'immortalité, et qu'enfin, puisque la Providence veille toujours, nous pouvons demeurer en paix et dormir tranquilles?

Eh bien! non! nous l'avouerons humblement : la béatitude, ou plutôt l'insouciance de notre foi, ne va pas jusque là! Nous savons croire, mais nous ne savons pas tenter Dieu : surtout nous ne savons pas nous jouer des infortunes et des périls de tout ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste sur la terre.

Mais oublions en ce moment les émotions de ces douloureux souvenirs, et, de sang froid étudions, plus à fond encore la nature de cette magistrature spirituelle qui se nomme le pontificat romain : cette étude, faite de près et dans le détail, mettra dans une plus grande évidence encore la souveraine indépendance qui lui convient.

II.

Qu'est-ce que le souverain Pontificat?

Qu'est-ce que gouverner l'Église catholique, et quelles

sont les conditions extérieures, nécessaires au plein et libre exercice d'un tel gouvernement?

Gouverner l'Église catholique, c'est correspondre avec toutes les Églises du monde, avec près de mille évêques ou vicaires apostoliques qui les régissent; c'est instituer les évêques, veiller au dépôt sacré de la vérité et des mœurs, maintenir la discipline, définir la doctrine, condamner les erreurs, extirper les abus, travailler à la propagation de la foi chrétienne, envoyer dans tous les climats et sous toutes les latitudes les missionnaires de l'évangile et de la civilisation; c'est traiter avec les souverainetés de la terre, entretenir des rapports pacifiques avec toutes les cours, faire ces concordats qui importent si fort à la bonne harmonie entre les deux puissances : et à Rome, c'est soulager les maux du peuple, fonder, développer les institutions de bienfaisance, conserver les temples et les monuments religieux, protéger l'antiquité et les arts, accueillir affectueusement les catholiques de tous les pays, et exercer à leur égard la noble et généreuse hospitalité qui convient au père commun de la grande famille chrétienne : car tous les chrétiens sont citoyens de Rome, comme le disait Fénelon; voilà quelque chose des immenses devoirs qu'impose à la Papauté le gouvernement de l'Église.

Mais, pour l'exercice de ce vaste ministère, pour cette action universelle, pour ces relations si étendues, si élevées et si délicates, le Pape a évidemment besoin, non seulement d'autorité et de liberté, mais de collaborateurs nombreux, de ressources temporelles suffisantes, et même de quelque splendeur, je ne dis pas pour sa personne, — quel étranger n'a été touché en voyant l'extrême simplicité qui l'entoure? — mais pour son ministère même; et il

faut que ces ressources soient indépendantes de toute autre souveraineté que la sienne. Toute position précaire à cet égard le soumettrait nécessairement, pour le gouvernement même de l'Église, à des entraves, à des hostilités, à des vexations, que le respect pour une dignité si haute ne permet pas aux catholiques de supporter. Toute dépendance, au dedans comme au dehors, le réduirait inévitablement à l'avilissement et à l'impuissance.

Non, il n'a jamais été bon, et il conviendrait aujourd'hui moins que jamais que le Pape fût protégé ou dominé par les factions romaines : je ne dis pas seulement par les Colonna, par les Frangipani d'autrefois, mais par les Rienzi des temps modernes, par les Cicervacchio, par les blancs ou par les noirs, par la droite ou la gauche d'une assemblée. On voit trop en ce moment ce que pourraient être, au sein de la triste et faible Italie, les tribuns tuteurs des Papes et maîtres du Saint-Siége en vasselage.

C'est ce que M. de Montalembert démontrait à la tribune de l'Asssemblée législative avec une invincible raison :

« Toutes les fois que la direction donnée par le « Saint-Père même aux affaires de l'Église déplairait, « qu'arriverait-il, et que pourions-nous voir? On lui refu« serait les subsides, ou on le menacerait de ce refus ; on « menacerait du refus du budget tout Pape qui ne voudrait « pas suivre telle ou telle voie dans le gouvernement gé« néral de l'Église ; exclure, par exemple, telle ou telle « congrégation : vous verriez venir à la tribune de l'As« semblée romaine tel ou tel orateur, qui viendrait prou« ver l'incompatibilité de telle ou telle congrégation re« ligieuse avec le progrès moderne, etc. »

Rien ne serait pire, pour la sécurité et la dignité des

consciences catholiques, que cette oppression intérieure et domestique de la papauté, que cette ombre de souveraineté, nominale et suspecte, constamment humiliée et amoindrie : « En effet, comme le disait encore M. de Montalembert, les « catholiques ne sauraient plus à quoi s'en tenir ; leur « position deviendrait, sous certains rapports, plus déli- « cate, plus difficile, plus pénible que si le Pape était « captif d'une autre puissance. Alors, au moins, les ca- « tholiques sauraient à qui ils ont affaire. Mais, avec un « pouvoir rival à côté de lui, on serait toujours dans le « doute ; la souveraineté serait partagée, c'est-à-dire « anéantie ; le Pape serait nominalement le chef, mais « réellement le sujet ; il serait condamné à faire la volonté « d'autrui au nom de sa propre volonté ; ce serait, pour « lui comme pour nous, la position la plus fausse, la plus « équivoque, la plus terrible (1). » Et M. de Montalembert

(1) Il faudrait citer tout ce discours d'un partisan bien éprouvé cependant du gouvernement parlementaire. Voici ce que disait encore M. de Montalembert : « Je voudrais d'abord bien établir pourquoi et « en quoi certaines libertés sont incompatibles avec la souveraineté « temporelle du Pape. Ce n'est pas la liberté en soi qui est incompa- « tible avec cette souveraineté. Elle a existé partout pendant le moyen « âge ; alors des libertés très-considérables, locales, individuelles « et générales, ont coexisté dans les États romains avec la souve- « raineté temporelle des Papes, comme elles coexistaient dans d'autres « pays avec la souveraineté des rois.

« Mais qu'est-il arrivé dans ces derniers temps ? C'est que la démo- « cratie moderne a établi une synonymie à peu près complète entre la « liberté et la souveraineté du peuple. Certes, cette synonymie n'est pas « au fond des choses, car il y a une très-grande liberté en Angleterre, « où il n'y a pas de souveraineté du peuple ; il y a eu une grande liberté po- « litique en France sous la Restauration, alors que le principe de la souve- « raineté du peuple n'était pas proclamé. C'est ce principe de sou- « veraineté du peuple, comme le général Cavaignac l'a parfaitement

concluait avec énergie et aux applaudissements de l'Assemblée, que contre un tel état de choses la raison, la conscience et la bonne politique protestent également.

J'ai parlé des concordats. Rien n'est plus utile à l'honneur de l'Église, à la sécurité des consciences, à la paix religieuse. Le souverain Pontife a conclu depuis peu de temps les plus importants concordats : avec la Russie le 3 août 1847, avec l'Espagne le 16 mars 1851, avec Costa-Rica le 7 octobre 1852, avec Guatimala le même jour, avec l'Autriche le 18 août 1855, avec le Wurtemberg le 8 avril 1857, avec Bade le 28 juin 1859. — Mais si Celui qui fait et signe ces concordats avec les puissances européennes n'était pas libre ; si ceux avec les-

« établi à cette tribune, qui est absolument incompatible avec la souve-
« raineté temporelle du Pape ; et c'est parce que l'on confond toujours
« la liberté avec la souveraineté du peuple, qu'on est amené à dire et
« à prouver que certaines libertés, généralement réclamées, sont in-
« compatibles avec la souveraineté du Pape. (Approbation à droite.)

« Ils entendent par la souveraineté du peuple, non pas le droit qu'a
« un peuple de créer son gouvernement et de fonder ses institutions, mais
« le droit de les changer comme il l'entend, de tout renverser, de tout
« remettre en question, tous les jours, sans prétexte, sans provo-
« cation même, uniquement au gré de sa volonté. Voilà ce qui est ab-
« solument incompatible avec la notion catholique de l'autorité ; et
« voilà cependant ce qu'on entend aujourd'hui par la souveraineté du
« peuple ; voilà ce que les Romains, notamment, ont entendu par la
« souveraineté du peuple. (Vives réclamations à gauche.)

« S'ils avaient voulu se contenter de la liberté modérée, ils auraient
« aujourd'hui toutes les libertés qu'avait données Pie IX. Ils n'en ont
« pas voulu ; ils ont préféré, aux concessions de Pie IX, les excita-
« tions de je ne sais quels démagogues titrés ou non titrés ; ils ont
« préféré la révolution à la liberté, et maintenant ils portent la peine
« du choix qu'ils ont fait ; ils perdent la liberté politique pour avoir
« voulu la confondre avec l'exercice arbitraire, inique, de la souverai-
« neté du peuple. » (Très-bien !)

5

quels il traite pouvaient soupçonner qu'une influence étrangère peut venir se placer entre eux et lui, qui voudrait consentir à traiter avec lui?

J'ai parlé aussi de l'élection du souverain Pontife et de l'indépendance du conclave; mais à quoi seraient-elles réduites dans la situation dont nous parlons, et à quels temps malheureux pourrions-nous être ramenés? Aux plus tristes époques du moyen âge, aux IXe et Xe siècles, où plus d'une fois la tiare pontificale, jouet livré à la tyrannie des factions, fut mise sur des fronts indignes, au grand scandale et à la douleur de toute l'Église. Qui ne sait que le grand schisme d'Occident prit naissance à la suite d'une de ces élections hâtées, qu'on soupçonna d'avoir manqué d'indépendance? Il y a quatre siècles qu'aucune division de cette nature n'a attristé l'Église et que le fléau des anti-Papes a disparu : grâce à quoi? Grâce à la pleine souveraineté garantie enfin par l'Europe à la Papauté. Voilà ce qui affranchit l'élection pontificale de la pression intestine des partis, aussi bien que de l'influence tyrannique des couronnes.

Eh bien! je répète encore qu'il importe au plus haut degré aux consciences catholiques et à la paix du monde, que ce favorable état de choses soit maintenu, et que la porte demeure fermée aux anti-papes et aux schismes : il importe que nulle puissance laïque, en dehors du collége électoral catholique auquel l'Église a confié cette attribution souveraine, ne puisse rien usurper dans l'élection du Pasteur universel des âmes; qu'aucun peuple ni assemblée ne puisse dire aux cardinaux : Le Pontife est à vous, mais le Prince m'appartient; c'est à moi de le choisir!

III.

Et ici, j'aborderai franchement la question des droits du peuple romain, et je dirai : ou la souveraineté temporelle n'a pas de raison d'être, et les puissances catholiques, en la créant et la maintenant, se sont trompées et ont mal entendu les intérêts généraux et permanents de la Chrétienté; ou bien les intérêts supérieurs, qui ont amené cette création, dominent ici tous les autres intérêts, et font à l'État romain une position exceptionnelle; glorieuse, avantageuse pour lui, à mon sens, dont l'abdication serait pour lui un suicide, et dont le maintien est certainement conforme à tous les principes du droit public.

Mais, me dira-t-on, comment concilier cette position exceptionnelle avec ce qu'on appelle les droits nationaux, les droits du peuple?

De quelque manière qu'on veuille entendre ces droits, M. Thiers, dans son célèbre rapport sur la question romaine, a parfaitement saisi et indiqué la vraie réponse à cette question. Voici les paroles de M. Thiers : « L'unité catholique serait inacceptable, si le Pontife, qui « en est le dépositaire, n'était complètement indépendant; si, au milieu du territoire que les siècles lui « ont assigné, que toutes les nations lui ont maintenu, un « autre souverain, prince ou peuple, s'élevait pour lui dicter « des lois : pour le pontificat, il n'y a d'indépendante que la « souveraineté même. *C'est là un intérêt de premier ordre, qui doit faire taire les intérêts particuliers, comme, « dans un État, l'intérêt public fait taire les intérêts « individuels.* »

Voilà le principe qui explique tout ici ; et on peut dire que c'est un principe élémentaire, fondamental, qui trouve sans cesse son application dans le droit politique et international des peuples, non moins que dans le droit civil lui-même. Donnons des exemples :

Les Turcs ne peuvent permettre à aucun vaisseau de guerre le passage des Dardanelles : leurs plus fidèles alliés ne peuvent entrer armés de la Méditerranée dans la mer Noire, ni de la mer Noire dans la Méditerranée : quel que soit ici l'intérêt des Turcs, quel que soit leur droit territorial et maritime, n'importe ! l'intérêt de l'Europe et le droit public, interprète de l'intérêt général, ne le permettent pas.

C'est ainsi encore que l'Europe a pu frapper de neutralité certaines nations, telles que la Belgique et la Suisse. Vainement, comme le disait à la tribune législative, dans son très-remarquable discours, M. de la Rosière, vainement elles auraient des accès d'humeur guerrière, des penchants, des affinités morales, politiques et religieuses : elles ne feront pas la guerre, elles ne contracteront pas d'alliances; l'intérêt général ne le permet pas : l'Europe les frappe de neutralité.

C'est ainsi, encore, qu'aux États-Unis, chez le peuple le plus jaloux de sa liberté et de la souveraineté populaire, tandis que tous les États ont chacun leur constitution particulière, seule, la Colombie en est privée : pourquoi? Parce que la Colombie est le siége du gouvernement fédéral américain. Eh bien ! dans le but d'assurer la paix, la liberté, la dignité des délibérations du gouvernement et de son action politique, les États-Unis ont frappé d'incapacité politique le territoire de la Colombie, et c'est ainsi que les habitants de Washington, dans ce pays

si libre, ne peuvent pas même élire une magistrature municipale.

Ces analogies suffisent à faire comprendre pourquoi le peuple romain, soit comme membre de la société catholique, soit comme membre de la société européenne, ne doit point être omnipotent sur son gouvernement; pourquoi il ne peut lui être permis, au gré de sa fantaisie, d'entraver, de dominer cette autorité du souverain Pontife, « sans laquelle, disait M. Thiers, l'unité catholique « se dissoudrait, le catholicisme périrait au milieu des « sectes, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, « serait bouleversé de fond en comble. »

De là, encore, ce droit d'intervention dont, à toutes les époques, ont usé les peuples catholiques, chaque fois qu'une atteinte a été portée à un gouvernement fondé par la Catholicité tout entière, et que ses intérêts les plus chers lui font un devoir de protéger. Il est manifeste, en effet, que, dans le monde entier, les nations, filles de l'Église, et même les autres, sont profondément intéressées à conserver intacte la puissance temporelle du Pape, comme une garantie moralement nécessaire de la liberté religieuse : et c'est ce qui leur confère ici un droit d'intervention tout exceptionnel, c'est ce qui leur en fait un devoir (1), surtout quand il ne s'agit, comme en ce mo-

(1) M. de la Rosière disait encore : « Voulez-vous me permettre de « citer quelques exemples de la jurisprudence de la catholicité à l'égard « du Saint-Siége ? Quand, au XIVe siècle, les Papes sont à Avignon, « quand ils y ont séjourné déjà quelque temps, quand la catholicité « commence à s'apercevoir qu'ils n'ont pas là toute l'indépendance né- « cessaire au bon emploi de leur autorité, comme dit Voltaire, il s'éta- « blit un échange de correspondances et d'inquiétudes entre tous les « souverains catholiques, entre le roi d'Espagne, le roi de Hongrie, le

ment, que de protéger les vœux réels et la liberté des populations contre des étrangers et des factieux qui les oppriment.

C'est ce que le courageux et infortuné comte Rossi disait avec énergie à ces factieux, dans Rome même :

« Quant au trône pontifical, la chose est plus sérieuse « encore. L'indépendance du souverain Pontife est sous « la garantie commune de la conscience des catholiques. « Rome, avec ses monuments élevés par les trésors de « l'Europe entière ; Rome, centre et tête du Catholicisme, « appartient aux chrétiens encore plus qu'aux Romains « mêmes. Tenez-vous bien pour avertis que NOUS NE VOUS « LAISSERONS PAS DÉCAPITER LA CHRÉTIENTÉ, et réduire « le Pape fugitif à demander un abri qu'on pourrait « faire payer cher à sa liberté. » (*Revue des Deux-Mondes*, tome XXIV, 15 décembre 1848, page 1837.)

« roi d'Aragon, le roi d'Angleterre, le roi de Sicile ; l'empereur d'Alle- « magne passe les Alpes pour venir conférer avec Urbain V de son re- « tour, et quand le Pape retourne à Rome, ce sont les galères réunies « de Venise, de Gênes, de la Sicile, qui le ramènent à l'embouchure du « Tibre.

« Au XVIe siècle, lorsque le duc de Bourbon fait le siége et le sac « de Rome, à l'instant même François Ier arme, et, au bruit de ces « armements, Charles-Quint retire son armée.

« Dans les guerres de la révolution et de l'empire, la croisade reli- « gieuse se mêle partout à la coalition politique. En 1832, l'Autriche « s'empare des légations ; nous arborons aussitôt notre drapeau à An- « cône pour la forcer à se retirer, et enfin, dans ces derniers temps, « l'honorable général Cavaignac subit l'entraînement spontané, invo- « lontaire, irrésistible, qui, à toutes les époques, pousse la Catholi- « cité à intervenir dans les affaires de Rome, pour préserver, soit le « gouvernement du Pape, soit sa personne. »

IV.

Ici encore les témoignages et les autorités abondent, tant cette thèse est à la fois d'une vérité irrécusable et d'une capitale importance.

Au milieu même des préventions du protestantisme, un historien célèbre, à qui la droiture de son esprit et de son cœur a mérité depuis la bénédiction de Dieu, M. Hurter, écrivait dans sa *Vie d'Innocent III* :

« La sûreté du pays et de la ville d'où le souverain « Pontife doit veiller au maintien et à la conservation de « l'Église dans toutes les autres contrées, est une des « conditions essentielles pour remplir les devoirs d'une « position si élevée. Comment, en effet, le Pape pour- « rait-il planer sur tant de relations diverses, donner « conseil et assistance, prendre des décisions dans les « affaires innombrables de toutes les Églises, veiller à « l'extension du royaume de Dieu, repousser les attaques « contre la foi, parler librement aux rois et aux peuples, « s'il ne trouvait le repos dans sa propre maison ; si les « complots des méchants le forçaient à concentrer sur ses « propres États le regard qui devait embrasser le monde ; « à combattre pour le soin de son propre salut et de sa « liberté, ou à chercher en fugitif protection et asile « chez l'étranger ? »

La Chambre des Lords, en Angleterre, malgré les haines, malgré les préjugés anti-catholiques qui y dominent, a plus d'une fois entendu des hommes d'État sincères rendre hommage à ces principes : c'est ainsi que, le 21 juillet 1849, dans la discussion sur l'expédition de

Rome, lord Lansdowne, répondant à lord Abendeen et à lord Brougham, ne craignait pas de dire : « La condition « de la souveraineté du Pape a ceci de spécial que, par « son pouvoir temporel, il n'est qu'un monarque de qua- « trième ou de cinquième ordre, tandis que, par son pou- « voir spirituel, il jouit d'une souveraineté *sans égale* « dans tout l'univers. *Tout pays ayant des sujets catho-* « *liques romains a un intérêt dans la condition des États* « *romains, et ils doivent veiller à ce que le Pape puisse* « *exercer son autorité sans être entravé par une influence* « *temporelle de nature à affecter son pouvoir spirituel.* »

« Nous le disons franchement, » écrivait naguère un publiciste qui a marqué sa place dans les rangs de l'opinion démocratique la plus avancée, « nous le disons « franchement, les puissances catholiques ont un intérêt « réel, considérable, un intérêt pris dans leur propre sé- « curité et leur propre conservation, à ce que l'autorité « temporelle des Papes soit maintenue dans la métropole « de leur souveraineté spirituelle.

« Lorsque la déposition du Chef de l'Église, comme « Souverain temporel, peut entraîner dans les sociétés « tant de malheurs, tant de désastres, lorsqu'elle peut « avoir pour conséquence la ruine d'une institution uni- « verselle, du salut de laquelle dépendent le repos des « consciences et la paix du monde, — n'est-on pas con- « duit à se demander si, au nom de son indépendance, « un petit peuple qu'une main étrangère a seule élevé, « et que des mains étrangères ont seules soutenu au rang « des États, peut prétendre, à bon droit, qu'à lui seul il « appartient de prendre souverainement une décision si « redoutable ? »

Je suis heureux de pouvoir citer une parole plus grave

et plus haute encore : la plus noble éloquence, mise au service de la raison la plus ferme, s'exprime ici avec un accent qui doit convaincre tout homme sincère :

« Qu'il ne soit pas demandé à la papauté, s'écrie avec « émotion M. Villemain, qu'il ne soit pas exigé d'elle ce « qui n'est pas dans la raison des choses ! Rome ne peut « redevenir la capitale politique d'un grand État, précisé-« ment parce qu'elle doit rester la métropole religieuse « du monde. Le jour où le Pontificat suprême lui a été « donné, il a été entendu qu'elle n'aurait plus ni sénat « dictatorial, ni Forum. Si depuis quinze siècles la sou-« veraineté laïque n'a pu demeurer à Rome, à côté de « la tiare, si le droit ni la conquête n'ont pu l'y mainte-« nir, si le pouvoir impérial s'est toujours retiré de force « ou de gré à Constantinople, à Milan, à Ravenne, au « lieu où le Pape n'était pas, la puissance élective de la « magistrature, cette grande part de la souveraineté mo-« derne, ne saurait non plus s'établir au lieu où le Pape « doit régner...

« Le souverain Pontife ne peut pas constituer à Rome « une tribune et tout l'appareil du gouvernement re-« présentatif... Si une autre volonté que la sienne pouvait « disposer de Rome, Rome ne serait plus un asile invio-« lable et neutre. Ceux qui soutiennent le plus la « condition indéfectible de la chaire apostolique, n'ont « jamais prétendu que sa puissance temporelle fût infail-« lible ; mais il faut qu'elle soit indépendante. Si on ne « peut la concevoir étendue au loin, et ralliant l'Italie « sous une domination unique, on la concevrait moins « encore soumise à l'ascendant d'une assemblée natio-« nale... Que le goût de l'uniformité constitutionnelle ne « fasse pas méconnaître certaines lois de la nature hu-

« maine et de l'histoire. Un écrivain sceptique du dernier « siècle observait qu'en général, le Pape, comme sou- « verain temporel, par les conditions ordinaires de son « élection, de sa personne et de son pouvoir, échappait « au plus grand nombre des inconvénients et des vices de « la souveraineté absolue.

« Qu'à ce privilége, insuffisant aujourd'hui pour des « yeux plus difficiles, viennent se joindre, par la main « d'un grand pontife, des réformes durables, un exemple « immortel qui sera la tradition de l'avenir, voilà ce que « doit souhaiter l'Europe pour l'avancement de l'Italie.

« La tribune impérissable de Rome, celle que l'épée « ne brise pas, qui survit à la force barbare et à la force « éclairée, qui arrêtait Attila, et dont la résistance pré- « parait la chute de Napoléon, c'est la Chaire pontificale « s'adressant à tous, du sein de la grandeur ou de la « captivité, du Vatican ou de Fontainebleau.

« Que jamais donc le peuple de Rome ne veuille, par « l'agitation, asservir son Église ! Car s'il triomphait, il « perdrait son droit le plus précieux, celui qui a couvert « et favorisé les progrès heureux de l'Italie. Il tomberait « dans cette anarchie, exposée à tous les hasards, telle « que la vit le commencement du moyen âge; ou il essaie- « rait encore cette représentation républicaine de 1798, « qui ramènerait pour lui César, ou même, sans César, « une armée étrangère. Rome est un but d'ambition trop « grand pour rester hors d'atteinte, s'il n'est sacré; et « il ne peut l'être qu'en la personne du Pontife, et pour « la défense de ceux qui entourent son pouvoir d'un res- « pect religieux. Rome, si elle n'est la cité du Pape, « heureuse et libre par lui, est une capitale sans empire, « et comme on le disait du temps d'Alaric, la tête coupée

« de l'ancien monde. Il vaut mieux qu'elle soit l'âme de « la société moderne. »

Il n'y a rien à ajouter à de si fortes et si éloquentes paroles.

V.

Il reste toutefois à considérer ici une grande et dernière raison que nous n'avons pas encore touchée, et qui ne doit pas être passée sous silence.

Il faut que le Pape soit libre, indépendant, souverain au dehors et au dedans; *au dedans, pour l'être au dehors* même, dans le gouvernement de l'Église; nous venons d'en voir les irrécusables motifs.

Mais il le faut encore, afin qu'il puisse demeurer toujours en bonne harmonie avec toutes les nations chrétiennes, garder au milieu de leurs querelles une neutralité conciliatrice, et être toujours sur la terre le vrai prince de la paix, comme il convient au ministère divin qu'il remplit.

Or, s'il est une chose claire au monde, c'est que cette calme et haute attitude est impossible à tenir pour le souverain Pontife, si la domination d'une assemblée, si les caprices d'une faction peuvent l'entraîner dans les luttes politiques de son pays, et substituer, dans ses rapports avec l'Église universelle, à l'esprit catholique, indépendant et élevé, qui doit seul être le sien, l'esprit étroit, les mesquins et violents préjugés des partis, si, pour trancher le mot, on peut le jeter dans l'italianisme, dans l'italianisme exclusif, dans l'italianisme ambitieux, poussé peut-être jusqu'aux rêves de Gioberti.

Il faut que le Père commun puisse toujours élever des mains pures et pacifiques sur la montagne sainte, pour faire descendre l'esprit d'union et de concorde sur les princes et les peuples chrétiens.

La terre, dit saint Augustin, est quelquefois agitée par les guerres comme la mer l'est par les tempêtes. Le genre humain a ses orages; le ciel se couvre : tout paraît entraîné dans un tourbillon de guerre universelle : qu'il y ait au moins un peuple qui échappe au redoutable tourbillon! une cité tranquille d'où la pacification puisse venir (1)! Si les guerres sont parfois inévitables, et peuvent armer les mains les plus pures dans l'intérêt de la défense légitime, elles n'en sont pas moins, ajoute le saint docteur, *un jeu sanglant des démons : ludi Dæmonum. La condition de ceux qui font la guerre est quelquefois nécessaire. Mais la condition de*

(1) « L'intérêt du genre humain, dit Voltaire, demande un frein qui « retienne les souverains et qui mette à couvert la vie des peuples : ce « frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, « dans les mains des Papes. Ces premiers Pontifes, en ne se mêlant « des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les « rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en « réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient « toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre. » (*Essai sur l'hist. gén.*, ch. 60.)

« Je serais d'avis, dit Leibnitz, d'établir à Rome même un tribunal « (pour juger les différends entre les princes), et d'en faire le Pape « président, comme, en effet, il faisait autrefois figure de juge entre « les princes chrétiens. Voilà des projets qui réussiront aussi aisément « que celui de M. l'abbé de Saint-Pierre (le projet d'une paix perpétuelle « en Europe). Mais puisqu'il est permis de faire des romans, pour- « quoi trouverions-nous mauvaise la fiction *qui nous ramènerait le* « *siècle d'or.* » (Deuxième lettre à M Grimaret, *Œuvres de Leibnitz*, tome V, page 65)

ceux à qui la guerre est épargnée et qui l'épargnent aux autres, est sans contredit la plus heureuse.

Romains, entendez ces paroles : ne vous plaignez pas du noble et glorieux privilége que vous donne le Pontife-Roi, puisqu'il vous affranchit des tristes nécessités de la guerre, et vous assure cette neutralité pacifique, honorable et toujours indépendante, dont vous avez joui pendant les derniers siècles au milieu de l'Europe chrétienne, et dont il ne tient qu'à vous de jouir toujours.

Pour nous, c'est avec reconnaissance que nous nous associons au vœu naguère exprimé dans le sein de l'Assemblée nationale par un honorable représentant de la France, alors qu'il s'agissait de rétablir le souverain Pontife dans l'intégrité de tous ses droits (1) :

« Croyez-vous que l'État romain, ayant pour capitale la « ville éternelle, avec les intérêts catholiques qui s'y rat- « tachent, ne soit pas dans l'univers d'une toute autre « importance que la Belgique? Pour moi, je suis con- « vaincu qu'après les événements déplorables et criminels « qui viennent de s'accomplir en Italie, à Rome, je suis « convaincu, dis-je, que ces intérêts vont commander « l'attention la plus profonde de toutes les puissances « chrétiennes ; je suis convaincu qu'il sortira de cet inté- « rêt-là un bienfait que j'invoque de tous mes vœux. Oui, « les puissances chrétiennes feront pour les États ro- « mains ce qu'elles ont fait pour la Belgique : elles pro- « clameront la neutralité perpétuelle des États du Saint- « Père et les placeront sous la sauvegarde de toute la « chrétienté. Toutes les nations catholiques assureront au « Saint-Père sa permanence perpétuelle dans les États

(1) M. le baron Charles Dupin.

« qu'il tient de la puissance française depuis dix siècles.
« Voilà mes vœux, voilà mon espoir. J'ai la ferme
« croyance que les nations chrétiennes ne resteront pas
« sourdes à ce vœu, et qu'elles l'accompliront. » (*Moniteur*, 30 novembre.)

Nous dirons bientôt, en étudiant ce que serait Rome sans le Pape, par quels sérieux avantages les Romains peuvent compenser abondamment leur position politique exceptionnelle dans le monde.

CHAPITRE V.

Origine et préparation providentielle de la souveraineté temporelle du Saint-Siége.

Nous avons vu jusqu'ici le dessein, et, si je l'ose dire, la pensée de Dieu dans l'établissement de la puissance temporelle du Saint-Siége. La Providence a voulu, pour la sécurité de l'Église et pour la nôtre, que le Pape soit libre et indépendant, et qu'il le paraisse : indépendant d'une indépendance souveraine, afin d'être toujours, dans l'exercice de son auguste ministère, libre au dedans comme au dehors. Tels sont les graves motifs, la haute raison, et comme le droit providentiel de cette souveraineté du Vicaire de Jésus-Christ.

Étudions maintenant le fait, pour mieux confirmer en-

core le droit : voyons historiquement par quelles voies s'est accomplie cette pensée, ce dessein de Dieu sur son Église. Voyons quels sont, dans l'histoire, les titres de ce Principat sacré, et s'il y a au monde, à l'heure qu'il est, s'il y eut jamais, dans la suite des siècles, un pouvoir dont les origines soient aussi pures et aussi nobles, un État, en un mot, fondé, à la face du soleil, sur des bases plus légitimes et sur des faits plus honorables.

I.

Le grand génie de Bossuet en était frappé, en même temps que son grand cœur d'évêque en concevait une sainte fierté. Nous avons cité ses paroles. Un illustre publiciste de notre époque (1) s'est exprimé de son côté, sur tout ceci, en des termes qui ne sont pas moins remarquables :

« Il n'y a pas en Europe de souveraineté plus justi-
« fiable, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que celle des
« souverains Pontifes. Elle est, comme la loi divine, *jus-*
« *tificata in semetipsâ.*

« Mais ce qu'il y a de véritablement étonnant, c'est de
« voir les Papes devenir souverains sans s'en apercevoir,
« et même, à parler exactement, malgré eux. Une loi in-
« visible élevait le siége de Rome, et l'on peut dire que
« le Chef de l'Église universelle naquit souverain. De
« l'échafaud des martyrs, il monta sur un trône qu'on
« n'apercevait pas d'abord, mais qui se consolidait insen-
« siblement, comme toutes les grandes choses. »

(1) Le comte de MAISTRE.

En effet, aussi loin que l'on remonte à travers les siècles, on trouve dans la Papauté une sorte de magistrature temporelle, établie, reconnue, honorée, parmi les fidèles de Rome. La trace en est déjà sensible dans les annales de ces temps reculés, et pourrait être remarquée dans les épîtres même de saint Paul. Cette magistrature siégea d'abord aux catacombes. Là, le Pontife et ses prêtres, selon la doctrine et les exhortations du grand apôtre (1), jugeaient les premiers fidèles; et l'autorité de cet auguste et pacifique arbitrage s'étendait à toutes leurs affaires, même séculières, à toutes les contestations qui pouvaient s'élever parmi eux et troubler la bonne harmonie des familles.

Rien n'était plus humble, plus caché, plus inaperçu, moins imposé par la force et plus volontairement accepté, que ce pouvoir : et toutefois Rome païenne s'en troublait. Le Pape portait sur son front le caractère d'un sacerdoce si éminent, comme dit Bossuet, *que l'Empereur, qui avait parmi ses titres celui de souverain Pontife, le souffrait dans Rome avec plus d'impatience qu'il ne souffrait dans les armées un César qui lui disputait l'empire.*

Lorsque l'Église sortit des catacombes, cette magistrature, que le respect et la confiance des premiers chrétiens avaient consacrée, et que la nécessité des temps rendait de plus en plus nécessaire, resta debout, pour recevoir des princes et des peuples les accroissements successifs que les desseins de Dieu lui réservaient, et pour devenir, dans la suite des âges, cette souveraineté temporelle que nous voyons aujourd'hui, mais *dont la Providence n'avait point encore prononcé le nom* (2).

(1) Cor, I, ch. 6.
(2) M. de Maistre.

Cette opération cachée est un des spectacles les plus curieux de l'histoire. En effet, *on ne trouve ici ni traité, ni combats, ni intrigues, ni usurpations* (1) : en remontant, l'investigation la plus scrupuleuse rencontre toujours une puissance établie comme d'elle-même ; puissance paisible, désintéressée, bienfaisante, à laquelle la Chrétienté tout entière, peuples comme rois, s'empresse de former un apanage indépendant.

C'est Constantin, c'est Théodose, ce sont tous les empereurs les plus chrétiens ; et puis, après la chute de l'empire d'Occident, c'est Pépin, c'est Charlemagne, Othon, la comtesse Mathilde, qui apparaissent, visiblement choisis de Dieu pour constituer cette souveraineté si précieuse à la dignité et à l'indépendance de l'Église.

Mais la force des choses, comme nous l'avons fait observer déjà, avait commencé ce grand ouvrage bien avant Constantin : et les faits que l'histoire nous révèle ici sont des plus curieux à étudier.

II.

Dans le temps même des plus violentes persécutions, dans ces jours où l'Église romaine, glorieuse martyre du Seigneur, versait son sang au Colysée, elle exerçait déjà dans le monde entier, sur tous les fidèles dispersés, sa souveraineté spirituelle ; et dès lors Dieu lui donnait convenablement tous les moyens temporels dont elle avait besoin pour l'exercice de cette autorité sacrée.

Mère et maîtresse de toutes les Églises, l'Église de Rome

(1) M. de Maistre.

était dès lors, comme elle devait l'être, la plus riche en ressources, la plus puissante en action, et aussi la plus généreuse par ses libéralités.

Les fidèles répandus sur la face de la terre la vénéraient comme le centre de la Catholicité, et lui prodiguaient leurs biens avec leur obéissance et leur amour. Ils ne voulaient pas que le Chef de la Religion et le Vicaire de Jésus-Christ fût au-dessous des immenses besoins de son administration spirituelle : ils voulaient que le Pape pût suffire à toutes les exigences de la mission universelle qui lui était donnée, à toutes les énormes dépenses qu'il était obligé de faire pour le salut de tant de peuples confiés à ses soins; aussi bien que pour les nations encore infidèles, auxquelles il devait envoyer la lumière de la foi avec des évêques, des prêtres, des diacres, des missionnaires apostoliques.

De là les richesses de l'Église romaine dès le temps des persécutions ; de là les possessions considérables dont elle jouissait longtemps avant Constantin ; et de là aussi les libéralités qu'elle versait dans le monde.

Elle fournissait, nous dit Eusèbe, à l'entretien d'un grand nombre de clercs, de veuves, d'orphelins, de pauvres, comme à la propagation de la foi et à la fondation de chrétientés nouvelles dans les pays les plus éloignés : Eusèbe cite la Syrie et l'Arabie; nos propres histoires y ajoutent les Gaules et les Espagnes. Ce n'était pas tout : il fallait qu'au fond des catacombes où elle siégeait encore, la Papauté entretînt des notaires apostoliques pour tenir les actes des martyrs, et répondre sans cesse aux consultations chaque jour renouvelées des Eglises, en même temps qu'elle couvrait les mers de nombreux navires chargés de ses aumônes.

Telle était, avant même la paix rendue à l'Église, la richesse temporelle dont la foi des fidèles entourait le Siége apostolique, et dont la charité des Papes faisait un si noble usage pour le bonheur des peuples (1).

Les monuments, les faits les plus célèbres, nous apprennent que l'Église romaine, chargée de subvenir à tant de besoins, possédait non seulement des vases d'or et d'argent fort riches pour la célébration des saints mystères, des calices, des ciboires, et quantités d'objets mobiliers du plus grand prix, mais aussi *des biens-fonds* considérables. Les païens quelquefois respectaient, quelquefois lui enlevaient violemment ces propriétés. Constantin ordonna de RESTITUER au clergé, dit Eusèbe, *les maisons, les possessions, les champs, les jardins et autres biens dont il avait été injustement dépouillé* (2). Chose étrange, et qui n'a pas été assez remarquée ! On reconnaissait dès lors à l'Eglise, en plein paganisme, ce droit de propriété, que des hommes, qui se disent catholiques, ont osé, après dix-huit siècles de christianisme, lui contester.

Excepté dans le dernier emportement des persécutions, les empereurs et les magistrats païens, non seulement re-

(1) Voyez Alban BUTLER, *Vie des Pères*. — FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, t. II, liv. VII, nº 39.—S. AMBROISE, *De officiis*, lib. II, cap. 28. — PRUDENCE, Hymne 2 *De coronis*. — EUSÈBE, *Histoire*, lib. IV., cap. 23 ; lib. VII, cap. 5.

(2 « *Omnia ergo quæ ad ecclesias recte visa fuerint pertinere, « sive domus ac possessio sit, sive agri, sive horti, seu quæcumque « alia, nullo jure quod ad dominium pertinet imminuto, sed salvis « omnibus atque integris manentibus, restitui jubemus.* » EUSÈBE, *Vita Constant.*, lib. II, cap. 39. Voyez aussi les chap. 21, 36 et 41 du même livre. — Idem, *Hist. Eccles.*, lib. VIII, cap. 1 et 2 ; lib. X, cap. 5, etc. — FLEURY, *Hist. ecclés.*, tome II, liv. IX, nº 46 ; t. III, liv. X, nºs 2 et 40.

connaissaient à l'Église chrétienne ce droit de propriété, mais le protégeaient même quelquefois contre l'injustice et la violence des usurpateurs. Lampride, dans la *Vie d'Alexandre Sévère*, cite un exemple remarquable de cette conduite modérée de quelques empereurs païens, et raconte avec détail comment Alexandre Sévère fit rendre aux chrétiens, pour l'exercice de leur culte, un lieu dont des cabaretiers leur disputaient la possession (1).

L'historien Eusèbe cite plusieurs autres faits du même genre. La vie d'Aurélien, qui fut cependant un des empereurs persécuteurs, en offre un exemple particulièrement remarquable. Paul de Samosate, protégé par Zénobie, reine de Palmyre, demeurait à Antioche et se maintenait, malgré la condamnation d'un concile, dans la maison qui appartenait à l'Église. Les chrétiens s'en plaignirent à l'empereur Aurélien; et il ordonna que la maison fût adjugée à ceux à qui les évêques d'Italie et le Pontife de Rome adressaient leurs lettres, tant il était notoire, même aux païens, que les églises chrétiennes avaient le droit de posséder, et que la marque des vrais chrétiens était la communion avec l'Église romaine. Paul de Samosate fut en conséquence chassé de l'église, et de la maison qui appartenait à l'église, par le magistrat séculier.

Ce droit de propriété était donc le droit commun et constant des Eglises chrétiennes, et cela dès les premiers temps du Christianisme. Et n'avait-on pas vu, dès l'origine, la première de toutes les églises, gouvernée par les

(1). « *Cùm christiani quemdam locum, qui publicus fuerat, occupassent, contrà popinarii dicerent sibi eum deberi, rescripsit (imperator) melius esse ut quomodocumque illic Deus colatur, quàm popinariis dedatur.* » (Lampride, *Vita Alex. Sev.* — *Hist. Aug., scrip.* Lugd. Batav., 1671, in-8°, tom. I, p. 1003.)

apôtres eux-mêmes, et qui devait servir de modèle à toutes les autres, l'église de Jérusalem, posséder des biens destinés à l'entretien des pasteurs et du peuple fidèle, et au soulagement des pauvres?

Ce droit, nul, ni juif ni païen, ne songeait à le leur contester. On leur contestait souvent l'existence; mais quand on leur permettait d'exister, on ne leur contestait pas le droit de posséder. Aussi l'histoire de la fondation de toutes les églises, dans l'empire et dans le monde entier, montre qu'il n'y avait pas une seule grande communauté chrétienne qui n'eût et ne dût avoir des biens plus ou moins importants, ponr la subsistance des indigents, pour l'entretien des clercs, et pour les autres dépenses relatives au culte divin (1). Ce que je crois devoir poser ici, en principe et en fait, étonne peut-être quelques préjugés; mais, indépendamment de la preuve historique résultant d'une prescription si ancienne et tant de fois séculaire, le simple bon sens ne dit-il pas que c'était là, alors comme aujourd'hui, une nécessité des choses, et que l'Église, dès qu'elle existe, peut et doit être propriétaire? Elle le peut, puisqu'elle constitue une vraie et légitime communauté, et il est élémentaire que les communautés sont capables de tous les droits de la propriété, qu'elles acquièrent et exercent par l'organe de leurs administrateurs. N'est-il pas également manifeste que des ressources matérielles

(1) La persécution excitée en Afrique par Maximien Hercule, en 303, donne une idée de la richesse des églises africaines à cette époque. Les actes de cette persécution nous apprennent que Paul, évêque de Cirthe, en Numidie, remit entre les mains des magistrats de cette ville deux calices d'or, six calices d'argent, six burettes d'argent, une aiguière d'argent, sept lampes du même métal et plusieurs autres meubles précieux, destinés au service de l'Eglise.

sont absolument nécessaires à l'Église, afin de pourvoir aux besoins de ses ministres et de son culte; et la plus légère réflexion ne suffit-elle pas pour reconnaître qu'il n'y a que la propriété qui puisse lui assurer ces ressources d'une manière certaine, sans quoi sa liberté serait toujours précaire et son existence misérablement dépendante? La vérité est que, pour dénier à l'Église le droit d'être propriétaire, il faut lui dénier le droit d'exister; et, par le fait, c'est cette négation radicale et impie qui se trouve plus ou moins au fond de tous les systèmes hostiles à la propriété ecclésiastique.

Ces principes, il m'a paru nécessaire de les rappeler dans la question présente pour laquelle ils sont fondamentaux : il m'a paru utile de rechercher comment ils avaient été entendus et pratiqués dans l'empire païen et persécuteur, et voilà pourquoi j'ai insisté sur les détails. L'édit de Licinius et de Constantin, lorsque la paix fut accordée aux églises, est singulièrement curieux à étudier à ce point de vue : j'en citerai, pour finir là-dessus, quelques paroles :

Nous avons ordonné, de plus, à l'égard des chrétiens, que si les lieux où ils avaient coutume de s'assembler ci-devant ont été achetés par quelqu'un, soit de notre fisc, ou de quelque personne que ce soit, ils soient RESTITUÉS *aux chrétiens, sans argent ni répétition de prix, et sans aucun délai ni difficulté. Que ceux qui les auront reçus en don les rendent pareillement au plus tôt; et que, tant les acheteurs que les donataires, s'adressent au vicaire de la province, afin qu'il leur soit pourvu par nous. Tous ces lieux seront incontinent délivrés* A LA COMMUNAUTÉ, *c'est-à-dire aux églises et non aux particuliers : vous ferez rendre à* LEURS CORPS ET COMMUNAUTÉS *toutes ces choses, aux conditions ci-dessus exprimées, sans aucune difficulté ni contestation, à la charge*

que ceux qui les auront restituées sans remboursement pourront espérer de nous leur indemnité.

III.

Avec Constantin, tout changea de face dans l'univers. Il ne se contenta pas de faire restituer aux chrétiens les biens qui leur appartenaient; il en ajouta de beaucoup plus considérables. Naturellement généreux, sa munificence ne se montra nulle part avec plus d'éclat que dans ses libéralités envers l'Église. On ne peut lire sans surprise les détails que nous ont transmis à ce sujet les auteurs contemporains, et particulièrement Eusèbe, le plus ancien de tous, et le plus à portée de connaître les faits qu'il rapporte. Dans toutes les parties de l'empire, à Constantinople, à Jérusalem, et dans tous les lieux saints, mais particulièrement à Rome, Constantin fit bâtir des églises magnifiques, et leur assigna des revenus importants; il n'épargnait rien, ni pour la beauté des édifices, ni pour la richesse des ornements et des vases sacrés, ni pour l'entretien du clergé, et pour le soutien des différentes œuvres de charité que le zèle des pasteurs et la piété des fidèles leur faisaient entreprendre.

Anastase le bibliothécaire fait un dénombrement qui étonne des offrandes faites par ce grand prince aux églises de Rome et à quelques autres églises d'Italie (1). En réunissant tous les ornements d'or et d'argent dont cet historien fait l'énumération, on voit qu'ils montaient à

(1) ANASTASE, *Vita sancti Silvestri*. — FLEURY, *Mœurs des chrétiens*, nº 50; *Hist ecclés.*, t. III, liv. XI, n. 36.

683 livres d'or, et à 12,943 livres d'argent, ce qui revient à plus de 1,700,000 fr. de notre monnaie, sans les façons. Encore Anastase ne comprend-il pas dans cette somme l'or employé pour dorer la voûte de la basilique constantinienne, longue de cinq cents pieds. Constantin assura de plus à cette basilique et à son baptistère des revenus considérables en biens-fonds, situés soit à Rome et aux environs, soit en plusieurs provinces éloignées (1). Tous ces biens-fonds, dont Anastase fait encore l'énumération, procuraient à la basilique un revenu de 14,604 sous d'or, c'est-à-dire environ 233,664 francs de notre monnaie. L'empereur y ajouta une redevance annuelle de 150 livres d'aromates, pour le service divin.

Outre ces offrandes, faites à la *basilique constantinienne*, le même prince fit encore les dons les plus généreux aux églises de Rome qu'il avait bâties ou réparées, principalement à celles de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Sainte-Croix-de-Jérusalem, de Sainte-Agnès, de Saint-Laurent, des Saints-Pierre-et-Marcellin. Il assigna aussi à ces églises des biens-fonds considérables, situés soit à Rome même et en Italie, soit en Afrique, en Asie, et jusque dans les provinces de l'Euphrate. Le revenu annuel des biens-fonds, appartenant aux seules églises de Rome, sans y comprendre celui de la basilique constantinienne, s'élevait à 16,376 sous d'or, valant environ 262,016 francs de notre monnaie.

Voilà ce qu'il y a de réel dans ce qu'on a appelé la donation de Constantin.

La plupart des successeurs de Constantin ne se mon-

(1) ZACCARIA, *De rebus ad hist. et antiquit., eccles. pertinentibus.* (Fulginiæ, 1781.)

trèrent pas moins généreux que lui envers l'Église romaine. Et il faut dire que ce qui encourageait singulièrement la générosité des empereurs, c'était le désintéressement personnel des Papes et des évêques, c'était le noble et charitable emploi qu'ils faisaient des dons de la munificence impériale et de la piété des fidèles. Je n'en citerai que quelques exemples.

On le sait, l'Église chrétienne, dès son origine, parut suscitée de Dieu pour enseigner les sentiments de l'humanité envers le pauvre, et pour inspirer à tous les hommes un esprit de commisération auquel ils avaient paru jusqu'alors tout à fait étrangers. C'était pour les païens un spectacle tout nouveau A la vue de la tendre charité qui unissait tous les fidèles entre eux, ils s'écriaient avec étonnement, au rapport de Tertullien : *Voyez comme ils s'aiment les uns les autres!* L'empereur Julien lui-même, cet ennemi déclaré du christianisme, rougissait en comparant, sous ce rapport, les païens avec les chrétiens. C'est ce qu'on voit en particulier par sa lettre à Arsace, pontife de Galatie, dans laquelle il l'exhorte à établir des hôpitaux pour le soulagement des pauvres, à l'exemple des chrétiens, qui, *outre leurs pauvres,* dit-il, *nourrissent encore les nôtres, que nous laissons manquer de tout* (1).

Saint Jean-l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, avait dans sa ville épiscopale plus de sept mille cinq cents indigents, auxquels il fournissait chaque jour leur nourriture.

(1) Les anciens auteurs, qui ont décrit plus en détail les monuments de Rome, de Constantinople, et des autres villes célèbres de l'antiquité, font bien mention des palais, des bains, des théâtres, des temples, des ports, des greniers publics, des prisons, et d'autres édifices d'utilité publique ; mais ils ne parlent d'aucun établissement destiné à recevoir les malades et les infortunés. Les premiers hôpitaux dont il soit parlé

Indépendamment de ces aumônes journalières, le saint patriarche avait établi, en diverses parties de son diocèse, des hôpitaux pour les étrangers, pour les vieillards et pour les malades; et rien n'était épargné pour le soulagement des pauvres qu'on y recevait en foule. Sa charité ne s'exerçait pas seulement sur ses diocésains, elle fournissait encore aux besoins d'une multitude d'églises et de malheureux, dans toute l'Égypte et en Orient.

Les Papes et les Évêques vendaient jusqu'aux vases sacrés pour la nourriture des indigents et pour le rachat

dans l'histoire, sont dûs à la charité des chrétiens. Saint Grégoire de Nazianze, dans son *Discours contre Julien* (1), composé en 363, suppose qu'ils avaient déjà formé un grand nombre de ces pieux asiles, avant le règne de ce prince qui essaya inutilement d'en former de semblables (2)

Depuis cette époque, on vit ce nouveau genre d'établissements se multiplier avec rapidité dans toutes les parties de l'empire, et dans tous les lieux où pénétra le christianisme. Saint Basile fit bâtir, dans sa ville épiscopale, un hôpital pour les pauvres, vers l'an 372, et parvint même depuis à en faire construire dans plusieurs autres villes ou bourgades de son diocèse (3). Quelques années après, saint Pammaque en établissait un à Porto, près de Rome, pour les étrangers, et un autre à Rome, de concert avec une dame romaine, nommée Fabiola, qui s'y consacra elle-même, avec la plus tendre charité, au service des malades (4). Vers le même temps, saint Augustin fit construire, à Hippone, un hospice pour les étrangers (5), et saint Gallican un autre à Ostie (6). Plusieurs constitutions de l'empereur Justinien supposent qu'il y avait, de son temps, un grand nombre d'hôpitaux établis dans les différentes parties

(1) *Juliani*, Oper., p. 430, édit. in-f°.

(2) « *Diversaria et hospitales domos, monasteria item et virginum cœnobia* « *ædificare statuebat simùlque et benignitatem erga pauperes adjungere, cùm* « *in aliis rebus tum in commendatitiis epistolis sitam, quibus eos qui inopiâ* « *premuntur, ex gente ad gentem transmittimus; quæ videlicet ille in nostris* « *rebus præsertim admiratus fuerat.... Illius autem conatus inanis et irritus* « *fuit.* » (S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Orat.* 1, *contrà Julian.*, t. I. p. 138, édit. Benédict.)

(3) S. BASILE, *Epist.*, Oper., t. III. — (4) S. JÉROME, *Epist.* 54 *ad Pammach.* — (5) S. AUGUSTIN, *Sermon* 35. — (6) BARONIUS, *Martyrol.*, 25 juin.

des captifs. C'est ce que fit en particulier saint Ambroise, pour le rachat des captifs enlevés par les Goths, sous l'empire de Valens et de Gratien. Vers le même temps, saint Exupère de Toulouse se réduisit par là à une telle pauvreté, qu'il était obligé de déposer le corps de Notre-Seigneur dans une corbeille d'osier, et le précieux sang dans un calice de verre.

Mais c'est surtout l'Église romaine qui multipliait ses

de l'empire, et accordent de grands privilèges à ces précieux établissements.

Ducange, dans la description des monuments élevés dans la ville impériale, sous les empereurs chrétiens, y compte jusqu'à trente-cinq maisons de charité, destinées au soulagement de différentes sortes de pauvres. La plupart de ces maisons étaient désignées par des noms qui annonçaient leur destination. On appelait *Brephotrophium* l'hôpital destiné à recevoir les petits enfants à la mamelle ; *Orphanotrophium*, l'hospice des orphelins ; *Nosocomium*, celui des malades ; *Xenodochium*, celui des étrangers ou des passants ; *Gerontocomium*, celui des vieillards ; *Ptochotrophium*, celui où l'on recevait généralement toutes sortes de pauvres. Ces établissements étaient, pour l'ordinaire, placés sous la surveillance de l'évêque, qui chargeait un prêtre de le représenter dans cette fonction, et qui n'épargnait rien pour procurer aux pauvres et aux malades toutes sortes de soulagements.

En présentant ce tableau des vertus et de la charité du clergé à l'époque dont nous parlons, nous sommes bien éloigné de croire qu'il n'y eut alors aucun abus dans l'usage et l'administration des biens ecclésiastiques, ou que tous les membres du clergé se rendissent également recommandables par leur désintéressement et leur générosité. Il faudrait être aussi étranger à la connaissance de l'homme qu'à celle de l'histoire, pour ignorer que les siècles, même les plus féconds en vertus, ont à gémir sur bien des désordres. Tant qu'une société sera composée d'hommes, et non pas d'anges, on pourra bien désirer, mais non espérer la fidélité constante de tous ses membres aux règles sévères du détachement et de l'abnégation évangéliques. Toutefois, il ne faut pas que ce qui reste ici de l'homme fasse méconnaître ce qui est manifestement de Dieu. (M. GOSSELIN, *Pouvoir du Pape ;* FLEURY, *Mœurs des chrétiens*, etc.)

aumônes et ses libéralités, à mesure qu'elle voyait augmenter ses ressources. L'histoire nous montre les souverains Pontifes constamment appliqués à faire tourner au soulagement des pauvres et à l'entretien du culte divin les riches offrandes que leur faisait la piété des princes et des peuples. C'est ce que saint Jérôme rapporte en particulier du pape Anastase Ier, qu'il nomme à cette occasion un *homme d'une très-riche pauvreté*. On sait tout ce que fit saint Léon-le-Grand pour réparer les calamités que l'Italie eut à souffrir de l'irruption des Vandales. Le pape Gélase Ier se réduisit volontairement à la pauvreté, pour nourrir une multitude de malheureux. Le pontificat de saint Grégoire surtout mérite d'être cité comme un des plus parfaits modèles de la charité pontificale. Ce grand Pape était saintement prodigue des biens de l'Eglise pour le soulagement des pauvres, non seulement à Rome et en Italie, mais dans toutes les parties de la chrétienté.

On voit dans toutes les lettres qu'il écrivait aux administrateurs ou *recteurs des patrimoines* de l'Eglise romaine, situés en divers pays, comment il excitait leur charité envers les orphelins, les veuves, les indigents de toute espèce, et surtout les pauvres honteux. Pour animer son clergé par son exemple, il faisait lui-même journellement à Rome des aumônes abondantes, qu'il redoublait encore en certains temps de l'année, et surtout au milieu des calamités que les incursions des barbares déchainaient alors sur l'Italie et sur les autres provinces de l'empire, en Occident. On voyait encore, au IXe siècle, dans le palais de Latran, un registre des pauvres de tout âge et de tout sexe, que le saint Pape soulageait habituellement à Rome, en Italie et dans les villes d'outre-mer, et les aumônes réglées qu'il leur faisait. On voit encore à Rome, j'ai vu moi-même, la

grande table de pierre sur laquelle il servait chaque jour, de ses mains, un repas aux indigents.

Longtemps avant saint Grégoire, il y avait, dans tous les lieux où l'Église romaine possédait des patrimoines, un hôpital pour les pauvres, nommé Diaconie, parce qu'il était ordinairement administré par un diacre. Non content de maintenir cette charitable institution, saint Grégoire mandait souvent aux recteurs des patrimoines du Saint-Siége d'employer tous les revenus qu'ils en tiraient à soulager les pauvres du pays; et il déclare nettement, dans une de ses lettres, que s'il envoie des clercs, et non des laïques, ponr gouverner ces patrimoines, c'est bien moins pour en éviter la dissipation, que pour les faire tourner, par une sage administration, au profit d'un plus grand nombre de malheureux.

Du reste, ce n'était pas seulement envers les pauvres qu'il se montrait si prodigue des biens de l'Église. Nous le verrons bientôt les employer avec la même libéralité pour la défense de l'empire, alors si fortement attaqué en Italie par les Lombards; et sa générosité, sur ce point, servit de règle et de modèle à tous ses successeurs, pendant toute la durée de l'empire romain en Occident.

Mais ici se présente à nous un nouveau et grand spectacle que nous devons considérer de près, à la lumière de l'histoire, et dont tout ce qui précède ne fut que la préparation providentielle.

IV.

Dès le lendemain du jour où, vainqueur par la croix, Constantin fut assis fermement sur le trône impérial,

tout regard attentif put commencer à reconnaître que la Providence révélait enfin ses pensées, et que les nouvelles destinées de la ville éternelle allaient se déclarer.

Dès lors, on sent, on voit qu'une immense révolution se prépare dans le monde romain, et s'accomplit par des moyens d'une force et d'une douceur merveilleuses. Constantin fut le premier à le sentir, et il devint comme le héraut de la Providence. Quand il transporta le siége de la puissance romaine des bords du Tibre aux rives du Bosphore; quand, d'une ville de pêcheurs, il fit la ville impériale, du même coup, il fit de Rome la cité sainte et la capitale d'un autre empire qui devait être le royaume de Dieu sur la terre, *regnum Dei,* et embrasser tout l'univers. Eut-il la conscience de cette grande nouveauté? Dieu lui donna-t-il de comprendre que Rome était devenue la conquête de la croix et de la charité, que trois siècles de persécutions et le sang de plusieurs millions de martyrs avaient suffisamment payé cette conquête, et que désormais les pompes humaines devaient disparaître devant les fêtes sacrées, l'Empereur devant le Pontife?.....

Quoiqu'il en soit, il se retira.

Dès lors, pour le bien des peuples eux-mêmes, le Vicaire de Jésus-Christ dut remplacer à Rome César absent; ou plutôt, comme le dit le comte de Maistre : « *La* « *même enceinte ne pouvait renfermer l'empereur et le* « *Pontife; Constantin céda Rome au Pape.* Dès ce mo- « ment aussi, on sent que les empereurs ne sont plus « chez eux à Rome; ils ressemblent à des étrangers qui « de temps en temps viennent y loger *comme en passant.* « Mais voici qui est plus étonnant encore : Odoacre, avec « ses Hérules, vient mettre fin à l'empire d'Occident, en « 475. Bientôt après les Hérules disparaissaient devant

« les Goths, et ceux-ci, à leur tour, cèdent la place aux « Lombards, qui s'emparent du royaume d'Italie. Quelle « force, pendant plus de trois siècles, empêchait tous ces « princes de fixer d'une manière stable leur trône à « Rome? Quel bras les repoussait à Milan, à Pavie, à Ra- « venne, etc. ? » Qui ne voit pas là le doigt de la Providence, je ne sais ce qu'il est capable de voir.

Et cependant les Pontifes romains, déjà souverains de Rome, sans le vouloir, presque sans le savoir, ne cessaient de travailler, autant qu'il était en eux, pour y maintenir la puissance des empereurs de Constantinople. Nous les verrons pendant plusieurs siècles employer avec un incomparable dévoûment tout ce qu'ils avaient d'autorité pour nourrir dans le cœur des peuples la fidélité envers leurs maîtres. Mais c'était en vain : une force invisible dotait le siége de Rome de la souveraineté temporelle, et formait le patrimoine indépendant de saint Pierre. Sous la main de la Providence, tout y conspirait comme de concert : l'Orient, l'Occident, les rois et les peuples, les grands et les petits; il y avait entre tous une admirable émulation de générosité en même temps que d'affection et de reconnaissance envers le Saint-Siége.

Aussi, dès le quatrième siècle, nous voyons déjà les possessions et les domaines de l'Église de Rome prendre une importance de plus en plus considérable (1).

(1) Sans doute les droits de propriété de l'Église de Rome ne sont pas le droit de la souveraineté temporelle du Pape : le fondement qui les appuie n'est pas le même. Des domaines ne sont pas possédés au même titre que des peuples; et des peuples ne sont pas gouvernés au même titre que sont administrés des domaines. Mais le droit de propriété de l'Église romaine a précédé et préparé son droit de souveraineté : et il est bon de ne pas oublier ces faits importants, dans un temps qui a vu, et qui peut voir encore, contester à l'Église ces deux grands droits.

Au sixième siècle, d'après les monuments les plus authentiques, l'Église romaine avait des territoires étendus, soit en Italie, comme à Rome, à Naples et en Calabre, soit en plusieurs autres provinces, en Dalmatie, en Sicile, en Sardaigne, en Corse, en Espagne, dans les Gaules, en Afrique (1).

Parmi ces possessions, les unes étaient de simples biens-fonds dont l'Église romaine percevait les revenus; d'autres, de véritables principautés qui embrassaient quelquefois des villes et même des provinces entières, comme le pays des Alpes Cottiennes, comprenant la ville de Gênes et toutes les côtes de la Ligurie, jusqu'aux frontières des Gaules. Les Lombards ayant usurpé ce pays, vers la fin du VII[e] siècle, le *restituèrent* au Pape Jean VII (environ l'an 708), *comme une ancienne propriété de l'Église romaine* (2). Le Pape exerçait dans ces provinces, par des gouverneurs, tous les droits d'une souveraineté véritable (3).

(1) *S. Gregorii vita*, per Joan. *diac.*, lib. II, cap. 53, 55, etc. — *Ejusdem vita recens adornata* (auctore D. de Sainte-Marthe), lib. III, cap. 9, n. 6. (Oper., tom. IV) — Fleury, *Hist. ecclés.*, tom. VIII, liv. XXXV, n. 15 et 45. — Zaccaria, *ubi supra*, cap. 3. — *Hist. de l'Égl. gall.*, tom. III, page 311.

(2) Voici les propres expressions de Bède, sur ce sujet, dans sa *Chronique* sous l'année 708 : « *Aripertus, rex Longobardorum, multas « cohortes, et patrimonia Alptum Cottiarum,* quæ quondam ad jus « pertinebant apostolicæ sedis, *sed à Longobardis multo tempore fuerant abbata*, restituit juri ejusdem sedis; *et hanc donationem, « aureis scriptam litteris, Romam direxit.* » (Tome III des *OEuvres de Bède*, édition de Cologne, 8 vol. in-fol.)

Le même fait est rapporté, presque dans les mêmes termes, par Paul Diacre, dans son *Histoire des Lombards*.

(3) Zaccaria (*ubi supra*), cap. 1. — Saint Grégoire, *Epist.*, lib. I; *Epist.* 44 et 75, lib. IX; *Epist.* 19, 99, 100, etc. — Le P. Denys de

Les historiens observent que *la plus grande partie des patrimoines de l'Église romaine, en Sicile et en Calabre, lui avait été donnée par les empereurs, depuis Théodose-le-Grand, en échange de ceux qu'elle possédait dans plusieurs provinces de l'Orient, et dont il lui eût été difficile de percevoir les revenus, à cause des fréquentes irruptions des barbares dans ces provinces* (1).

La souveraineté temporelle des Papes s'établissait donc insensiblement et comme à leur insu, par un accord providentiel des princes et des nations catholiques. Les donations des empereurs, la pieuse générosité des fidèles, préparaient aux successeurs de saint Pierre une royauté dont l'influence tutélaire devait rendre bien plus de bienfaits qu'elle n'en avait reçus. C'était l'œuvre de la foi, du respect, de l'amour des siècles chrétiens; mais c'était en même temps et surtout l'œuvre d'une Providence attentive, qui devait bientôt donner à cette royauté une sanction nouvelle dans le vœu unanime des populations italiennes.

Au reste, nous le devons ajouter, cette accession de la puissance temporelle au pouvoir spirituel dans la personne des souverains Pontifes, n'était pas un fait qui fût exclusivement propre à l'Église romaine : personne n'ignore que ce fut dès le temps des premiers empereurs chrétiens une tendance générale, dans tout l'Empire, non seulement d'établir l'Église sur le droit de propriété, ce qui est la nécessité des choses; mais d'investir les Évêques et le clergé de plusieurs des attributions de la magistrature

SAINTE-MARTHE, dans la *Vie de saint Grégoire* (*ubi supra*). — Le P. THOMASSIN (*Ancienne et nouvelle Discipline*, tome III, liv. I, chap. 27, n. 7. — Le P. ZACCARIA (*ubi supra*), cap. 3, n. 13.

(1) *Du pouvoir du Pape au moyen âge.*

civile ; et on sait aussi quels avantages il en résulta pour le bonheur des peuples et pour les progrès de la civilisation en Europe. Écoutons sur cet important sujet les graves et belles paroles de M. Guizot :

« Depuis le V[e] siècle, dit-il (1), le clergé chré-« tien avait un puissant moyen d'influence. Les évêques « et les clercs étaient devenus les premiers magistrats « municipaux. Il ne restait, à proprement parler, de « l'empire romain que le régime municipal ; il était « arrivé, par les vexations du despotisme et la ruine des « villes, que les *Curiales*, ou membres des corps mu-« nicipaux, étaient tombés dans le découragement et « l'apathie.

« Les évêques, au contraire, et le corps des prêtres, « pleins de vie et de zèle, s'offraient naturellement à tout « surveiller, à tout diriger. *On aurait tort de le leur « reprocher, de les taxer d'usurpation; ainsi le voulait « le cours naturel des choses : le clergé seul etait morale-« ment fort et animé ; il devint partout puissant ; c'est « la loi de l'univers.*

« Cette révolution est empreinte dans toute la législa-« tion des empereurs à cette époque. Si vous ouvrez le « *Code Théodosien* ou le *Code Justinien*, vous y trouverez « un grand nombre de dispositions qui remettent les « affaires municipales au clergé et aux évêques... (2) « Aussi l'Église chrétienne a-t-elle puissamment contri-

(1) M. Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe*, 2[e] leçon, p. 55-58, 3[e] édition, Paris, 1840, in-8°.

(2) A l'appui de cette assertion, M. Guizot cite en particulier le *Code Justinien*, lib. I, tit. 4, *De episcopali audientia*, n[os] 26 et 30 ; tit. 55, *De defensoribus*, n° 8.

« bué, dès cette époque, au caractère et au développe-
« ment de la civilisation moderne.

« Ce fut un immense avantage que la présence d'une « influence morale, d'une force morale, d'une force qui « reposait uniquement sur les convictions, les croyances « et les sentiments moraux, au milieu de ce déluge de « force matérielle qui vint fondre, à cette époque, sur la « société. *Si l'Église chrétienne n'avait pas existé, le « monde entier aurait été livré à la pure force matérielle.* « L'Église exerçait seule un pouvoir moral. Elle faisait « plus : elle entretenait, elle répandait l'idée d'une règle, « d'une loi supérieure à toutes les lois humaines; elle « professait cette croyance fondamentale pour le salut de « l'humanité, qu'il y a, au-dessus de toutes les lois « humaines, une loi appelée, selon les temps et les « mœurs, tantôt la *raison*, tantôt le *droit divin*, mais qui, « toujours et partout, est la même loi sous des noms « divers. »

CHAPITRE VI.

Établissement définitif et providentiel de la souveraineté temporelle du Saint-Siége.

Nous étudierons ici :

1° Les causes qui amenèrent l'établissement de la souveraineté pontificale ;

2° L'admirable désintéressement des Papes et leur longue fidélité aux empereurs de Byzance;

3° L'abandon de Rome et de l'Italie par les empereurs, et l'achèvement des desseins de Dieu par l'épée des Francs.

I.

Nous avons maintenant à révéler un des titres les plus incontestables de la souveraineté temporelle des Papes, et de tous le plus beau, le plus noble peut-être. Non seulement les Papes ne s'imposèrent point aux peuples, comme nous l'avons vu; mais, ce que tous les faits de l'histoire démontrent, et ce qu'il importe singulièrement de remarquer, c'est que ce furent les peuples eux-mêmes, les peuples abandonnés de leurs anciens maîtres et réduits au désespoir, qui supplièrent les Papes de les gouverner et de les sauver.

Ce fut un grand spectacle, unique et incomparable dans les annales du monde. Il y a eu sans doute sur la terre des royautés plus puissantes; nous n'en connaissons pas, comme celle des Papes, qui tienne de sa formation merveilleuse, de ses bienfaits, des besoins, des vœux et de l'acclamation unanime des peuples, le droit de s'appeler plus justement la royauté de la Providence.

Nous n'avons d'ailleurs ici qu'à redire rapidement des faits connus et au-dessus de toute contestation.

On sait quel fut, après les invasions, le lamentable état des populations italiennes : livrées sans défense aux incursions barbares, trahies par ceux qui devaient les protéger, ravagées, désolées pendant deux cents ans par les Huns, par les Goths, par les Vandales, par les Lombards,

elles tournèrent d'un commun accord leurs regards vers l'autorité tutélaire des Papes, qui seule pouvait leur servir d'asile et de rempart. Au milieu de ces calamités épouvantables, impossibles à décrire, les Pontifes de Rome étaient devenus le refuge unique de tous les malheureux.

Qui ne sait que le grand Pape saint Léon sauva seul deux fois la ville de Rome et les Romains des fureurs d'Attila et de Genséric? Ce jour-là, la puissance morale, qui devait remplacer pour la défense de l'Italie le pouvoir défaillant des empereurs, venait de se révéler.

Bientôt, en 476, Odoacre avec ses Hérules vient mettre fin à l'empire d'Occident; quelques années après, les Hérules disparaissent devant les Goths; ceux-ci plus tard cèdent la place aux Lombards. Quelle force pendant ces siècles désastreux protégea le nom et les restes de Rome? La Papauté.

Qui ne sait que, pendant vingt-sept années, saint Grégoire-le-Grand lutta pour préserver la cité sainte du glaive des Lombards? Ces conquérants farouches sentaient la rage et la menace expirer sur leurs lèvres, et leur orgueil venait se briser aux pieds du Pontife de Rome désarmé, comme devant l'apparition même de l'ange du Seigneur.

Pendant ces longs et terribles assauts que firent successivement subir à la ville éternelle Alaric, Ricimer, Vitigès, Totila, et lorsque fut enfin tombée cette Rome dont la première ruine faisait dire à saint Jérôme que *la lumière du monde était éteinte, et que l'univers entier venait de crouler par la chute d'une seule cité,* quels lieux servirent de retraites aux Romains bannis de leur demeures, patriciens, sénateurs, plébéiens, hommes, femmes, enfants, que les barbares chassaient tous devant eux comme un trou-

peau? Ce furent les églises, les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Procope raconte les témoignages de respect donnés par les Goths aux églises apostoliques. Totila, leur chef, se rendit même dans le temple de l'apôtre saint Pierre pour y prier (1); quelques années auparavant, les barbares, sous Vitigès, avaient également respecté la basilique de Saint-Paul (2).

« Ils ont, dit Procope, une si grande vénération pour « les demeures sacrées de ces deux apôtres, que pendant « la durée de la guerre, ils ne leur ont pas fait subir la « plus légère profanation, et que les prêtres ont eu la li- « berté d'y célébrer, suivant l'usage, toutes les parties du « service divin. »

Et saint Augustin, célébrant ce triomphe inouï de la religion sur les barbares, put dire, comparant la prise de Rome à celle de Troie : « Là, au milieu de l'incendie « des temples et des statues des dieux, on enlevait les « dépouilles saisies, non pour les rendre aux vaincus, « mais pour les partager entre les vainqueurs. Ici on re- « portait, avec honneur et religieux respect, les choses « prises ailleurs, quand on les reconnaissait comme ap- « partenant aux saints lieux. Là on perdait, ici l'on con- « servait la liberté. Là, on reduisait en esclavage; ici, on « interdisait la captivité. Là, on était opprimé par des en- « nemis dont on devenait la possession; ici, on était élargi « par des soldats compatissants. Là, enfin, l'avarice et

(1) *Totila in templum Petri Apostoli sese consulit precandi gratiâ.* (*De bello Gotho*, lib. III, c. 20).

(2) *Gothi sacram hanc Pauli ædem apostoli, itemque alteram apostoli Petri sic reverentur, ut neutram toto belli tempore, ne minimùm quidem violaverint, ac sacerdotibus de more sacra illic omnia procurare licuerit.* (Lib. II, c. 4.)

« l'orgueil s'attaquaient aux temples; ici, la miséricorde « et l'humilité des barbares, même les plus cruels, res- « pectaient les basiliques de Jésus-Christ. »

Et ce n'était pas seulement dans ces heures désespérées que les Romains trouvaient une dernière protection à l'ombre des basiliques apostoliques; ce n'était pas seulement dans les crises suprêmes qu'on avait alors recours aux Papes : en toutes choses, de tous côtés, on s'adressait à eux. Toutes les affaires importantes leur étaient portées; rien de grand ne se faisait sans eux. Qui ne sait que le Pape Agapit, au VIe siècle, traita, pour les peuples d'Italie, de la paix, entre Théodat, roi des Goths, et l'empereur Justinien? Athalaric et Théodat ayant fait aux Romains des donations importantes, ce fut le Pape Vigile qui, dans un voyage à Constantinople, obtint de Justinien une constitution impériale, dont l'objet principal était de confirmer ces donations.

Vers le même temps, Cassiodore, sénateur romain, nommé préfet du prétoire, écrivait à Jean II : « C'est vous « qui êtes le gardien et le chef du peuple chrétien; sous « le nom de Père, vous dirigez tout; la sécurité publique « dépend de votre puissance et de votre renommée. Nous « n'avons qu'une faible part de sollicitude et d'autorité « dans le gouvernement de l'État; vous l'avez tout en- « tière. Sans doute vous êtes le pasteur spirituel du trou- « peau; mais vous ne pouvez négliger ses intérêts tem- « porels : il est d'un père véritable de prendre soin à la « fois, pour ses enfants, et des choses de la terre et des « choses du ciel (1). »

(1) *Vos enim speculatores christiano populo præsidetis, vos Patris nomine omnia dirigitis. Securitas ergò plebis ad vestram respicit*

Ce langage, tenu par un préfet du prétoire, c'est-à-dire par un des premiers officiers de l'empire, étonnerait, si on ne savait pas que l'Italie en détresse ne cessait d'implorer, mais en vain, le secours des empereurs. Les peuples périssaient de faim et de misère; les villes étaient démantelées, incendiées; les campagnes ruinées; les habitants violemment dispersés erraient çà et là à la merci des barbares. Dans une situation si déplorable, la principale et l'unique ressource de l'Italie était l'autorité du Saint-Siége et la charité des Papes.

Tels furent aux Ve et VIe siècles la nécessité et les bienfaits de l'intervention pontificale; telle fut l'origine du pouvoir temporel du Saint-Siége. L'établissement de la monarchie lombarde en 568 et les calamités qui en furent la suite ajoutèrent encore à cette nécessité. Depuis que ces nouveaux barbares, campés dans l'Italie du Nord, suspendaient comme une menace perpétuelle d'invasion sur toute la Péninsule, la faiblesse toujours croissante de l'empire, l'abandon de plus en plus complet des provinces soumises à la domination impériale, rendaient aussi de plus en plus indispensable l'intervention publique des Papes.

Leur protection était nécessaire non seulement aux pauvres peuples, mais aux exarques eux-mêmes, qui, de Ravenne, bon gré, malgré, étaient obligés de l'implorer sans cesse, tantôt pour subvenir aux frais de l'administration dans les provinces, tantôt pour apaiser les populations ir-

famam cui divinitus est commissa custodia. Qua propter nos decet custodire aliqua, sed vos omnia. Pascitis quidem spiritualiter commissum vobis gregem; tamen nec ista potestis negligere, quæ corporis videntur substantiam continere; nam sicut homo constat ex dualitate, ita boni patris est utrumque refovere. (CASSIODORE, *Epistol.*, lib. XI, *Epist.* 2, *Operum*, t. I.)

ritées, tantôt pour négocier avec les Lombards. En un mot, les Papes étaient devenus, par la seule force des choses, par le besoin impérieux qu'on avait d'eux et de leur autorité, le centre de tout le gouvernement et de toutes les affaires publiques en Italie. C'était comme une souveraineté involontaire, mais réelle et nécessaire.

Les auteurs modernes les moins favorables à l'Eglise ne peuvent s'empêcher, malgré tous leurs préjugés, de rendre hommage sur ce point au Saint-Siége ; et de reconnaître la légitimité supérieure de cette grandeur nouvelle et le caractère providentiel des circonstances qui élevaient peu à peu la souveraineté temporelle des Papes sur les ruines de la puissance impériale.

« Une autre cause, dit l'un de ces auteurs, amenait et « justifiait même la révolution qui allait s'opérer en Italie « contre les empereurs grecs; c'était l'abandon presque « absolu dans lequel ils laissaient, depuis deux siècles, les « provinces qu'ils possédaient dans cette contrée. Ils n'en- « tretenaient aucune garnison dans Rome ; et cette ville, « continuellement menacée par les Lombards, invoqua « plus d'une fois en vain, par l'organe de ses ducs ou « de ses pontifes, les soins de l'exarque et la puissance « de l'empereur... Délaissés par leurs maîtres, les Ro- « mains durent s'attacher à leurs Pontifes, alors presque « tous Romains, aussi presque tous recommandables. « Pères et défenseurs du peuple, médiateurs entre les « grands, chefs de la Religion, les Papes réunissaient les « divers moyens de crédit et d'influence que donnent les « richesses, les bienfaits, les vertus et le sacerdoce su- « prême (1). »

(1) M. Daunou, *Essai hist.*, tome I, p. 29 et 30.

Sismondi, que personne ne soupçonnera de partialité en faveur des Papes, tient le même langage :

« Plus les Romains, dit-il, se voyaient négligés par les « empereurs, plus ils s'attachaient aux Papes, qui, pen- « dant cette période, étaient eux-mêmes, presque tous, « Romains de naissance, et que leurs vertus ont fait ad- « mettre, pour la plupart, dans le catalogue des saints. « Les Papes, pour protéger les églises et les couvents « contre la profanation des barbares, employaient les ri- « chesses ecclésiastiques dont ils disposaient et les au- « mônes qu'ils obtenaient de la charité des fidèles occi- « dentaux, en sorte que *le pouvoir croissant de ces Pon- « tifes sur la ville de Rome était fondé sur les titres les « plus respectables des vertus et des bienfaits* (1). »

Gibbon, qui n'est pas plus suspect ici que Sismondi, déclare « que le domaine temporel des Papes se trouve « fondé sur mille ans de respect, et que leur plus beau ti- « tre à la souveraineté, c'est le libre choix d'un peuple « délivré par eux de la servitude. »

Saint Grégoire-le-Grand fut la personnification la plus remarquable, le type le plus noble et le plus touchant de cette souveraineté singulière, qui ne se révélait que par sa bienfaisance et son amour pour les hommes, et dont la force des choses, le malheur des temps et la reconnaissance des peuples investissaient comme malgré eux les Pontifes romains (2).

(1) SISMONDI, *Hist. des Rép. ital.*, tome I, ch. 3, p. 122.

(2) Vers le même temps (590-604), la Papauté atteignait toute sa puissance en la personne de saint Grégoire-le-Grand, prêtre héroïque, réservé pour les dangers de ces mauvais jours. Tandis que les murs de Rome, ébranlés par de continuels assauts, menaçaient de tomber sur lui, sa pensée était aux extrémités du monde : en Orient, pour repous-

On voit habituellement ce saint Pape remplir les fonctions d'un seigneur temporel, et presque d'un souverain, pour le gouvernement et la protection de l'Italie : il administre les provinces ; il pourvoit à la défense des villes ; il envoie des gouverneurs avec injonction au peuple de leur obéir comme à lui-même. « Nous avons ordonné à Léon- « tius de se charger du soin et du gouvernement de votre « ville, écrit-il aux citoyens de Népi. Nous voulons que « sa vigilance s'étende sur toutes choses, et qu'il décide « et règle lui-même tout ce qu'il jugera convenable à « votre bien et à la chose publique : quiconque résiste- « rait à ses ordres, résisterait par là même à notre au- « torité (1). »

Il envoie des officiers militaires pour commander les garnisons des villes, menacées par les ennemis de l'empire. Il écrit aux Napolitains : « Vous avez reçu, comme « vous le deviez, notre lettre, par laquelle nous députions « le noble tribun Constantin à la garde de votre cité, et « nous vous félicitons de ce qu'il a trouvé parmi vous la « fidèle obéissance du dévoûment militaire (2). » On le

ser les entreprises de la cour byzantine ; au nord, pour convertir les Anglo-Saxons ; à l'Occident, où elle achevait la ruine de l'arianisme chez les Visigoths d'Espagne. Ses prédications pour l'affranchissement des esclaves, sa réforme du chant religieux, et ses écrits, demeurés l'une des bases de l'enseignement théologique, avaient assez fait dans l'intérêt des temps futurs. (Ozanam.)

(1) *Leontio curam, sollicitudinem civitatis Nepæsinæ injunximus, ut in cunctis invigilans, quæ ad utilitatem vestram vel reipublicæ pertinere dignoscet, ipse disponat... quisquis congruæ ejus ordinationi restiterit, nostræ resultare dispositioni cognoscetur.* (S. Gregorii, *Epist.*, lib. II. *Epist.* 2. *Alias* 8).

(2) *Devotio vestra, sicut et nunc didicimus, epistolis nostris, quibus magnificum virum Constantium tribunum custodiæ civitatis*

voit même, dans plusieurs de ses lettres, exciter la vigilance et le zèle des évêques pour la défense des villes, pour la garde des murailles et l'approvisionnement des places fortes. Il donne des ordres aux chefs de l'armée ; il traite en personne de la paix avec les Lombards, et il facilite le succès des négociations, tantôt par ses libéralités, tantôt par ses instances réitérées auprès des exarques, des empereurs et des Lombards eux-mêmes. En un mot, pour répéter encore les paroles déjà citées d'un savant auteur (1), auquel nous empruntons ces détails, son autorité, également respectée des princes et des peuples, des Romains et des barbares, est comme le centre du gouvernement et de toutes les affaires politiques en Italie.

Ce grand et saint Pape était tellement condamné par les besoins et les malheurs des peuples, et par la charité qui pressait son cœur, à s'occuper des affaires publiques, qu'il disait lui-même que sa vie était partagée entre l'office de pasteur et celui de prince temporel (2). Il écrivait à l'impératrice Constantine, épouse de l'empereur Maurice : « Voici vingt-sept ans que nous vivons dans cette ville,

(Neapolitanæ) deputavimus præesse, paruit, et congruam militaris devotionis obedientiam demonstravit. (S. Gregorii, *Epist.*, lib. ii, *Epist.* 31, *Alias* 24).

(1) Nous voulons parler de l'auteur du livre *Du Pouvoir du Pape au moyen âge*, M. l'abbé Gosselin, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, pieux et modeste savant, que sa science placerait parmi les plus illustres, si son humilité pendant sa vie ne s'était efforcée de dérober son nom à la célébrité, sans toutefois pouvoir le dérober à la reconnaissance publique.

Dans les circonstances actuelles, nous ne saurions trop recommander à tous les catholiques la lecture de ce remarquable ouvrage.

(2) *Hoc in locoquisquis Pastor dicitur, curis exterioribus graviter occupatur, ità ut sæpè incertum sit utrum pastoris officium an terreni proceris agat.* (Lib. i, *Epist.* 25.)

« parmi les glaives des Lombards. Mais pour vivre avec « eux, je ne puis vous dire quelles sommes il faut que « l'Église romaine leur paie journellement. Pour vous le « faire entendre en peu de mots, je vous dirai seulement que, comme l'empereur a soin de placer dans la « province de Ravenne, auprès de sa principale armée « d'Italie, un trésorier chargé de subvenir aux besoins « journaliers des troupes, de même je suis à Rome le « trésorier de l'empereur, pour subvenir aux besoins de « cette ville, sans cesse attaquée par les Lombards. »

On peut apprécier le triste état de l'Italie et les services de la Papauté à cette époque, par ce passage d'une lettre que saint Grégoire écrivait à l'évêque de Nomentum : « La « fureur impie des ennemis a tellement désolé les églises « de diverses cités, qu'il n'y a plus d'espoir de les ré- « parer, parce que le peuple manque : nous sommes as- « treints par là même à veiller avec une plus vive sollici- « tude sur les pauvres restes de ce peuple, dont les prêtres « sont morts, et qui n'ont plus de pasteur pour les di- « riger (1). »

Mais si l'on veut se faire une idée juste de ces épouvantables calamités, il faut lire surtout l'homélie de saint Grégoire sur Ézéchiel : c'est la plus grande oraison funèbre qui fut jamais, celle de Rome même, de l'Italie et de tout l'empire.

« Si nous regardons autour de nous, nous ne voyons

(1) *Postquam hostilis impietas diversarum civitatum, ita peccatis facientibus, desolavit ecclesias, ut reparandi eas spes nulla,* populo deficiente, *remanserit, majori valdè curâ constringimur, ne defunctis earum sacerdotibus, reliquiæ plebis, nullo pastoris moderamine gubernante, per devia fidei hostis callidi, quod absit, rapiantur insidiis.* (Epist. xx, lib. II.)

« partout que le deuil ; si nous prêtons l'oreille, nous en-
« tendons des gémissements de toutes parts. Les villes
« sont détruites, les châteaux abattus, les champs dépeu-
« plés : la terre est devenue une solitude (1)... Il n'y a
« plus d'habitants dans les campagnes; il n'y en a pres-
« que plus dans les villes, et cependant les restes du
« genre humain sont frappés encore, et chaque jour et
« sans relâche : les uns sont traînés en captivité ; d'autres
« subissent la peine capitale ; d'autres sont massacrés ;
« voilà le spectacle que nous avons sous les yeux. Qu'y-a-
« t-il donc, mes frères, qui puisse encore nous charmer
« en cette vie ? Si nous continuons de chérir le monde
« tel qu'il est, ce ne sont plus des plaisirs, ce sont des
« plaies que nous aimons. Rome elle-même, qui semblait
« être autrefois la reine du monde, nous voyons ce qui
« en reste : la voilà écrasée de plusieurs manières sous des
« douleurs immenses, par la désolation des citoyens,
« par les marques de dévastation que les ennemis ont
« imprimées sur elle, par la fréquence des ruines (2). Où
« est le sénat ? Où est le peuple ?

« En les perdant, elle a senti la moelle de ses os se
« dessécher, ses chairs se consumer, et tout l'éclat des
« dignités séculières, qu'elle étalait comme une parure,
« s'est évanoui (3). Et nous, qui avons survécu en si pe-
« tit nombre, nous vivons encore sous le glaive : d'in-

(1) *Destructæ urbes, eversa sunt castra, depopulati agri, in solitudinem terra redacta est.* (Homil. in Ezech., VI, lib. II)

(2) *Immensis doloribus multipliciter attrita, desolatione civium, impressione hostium, frequentia ruinarum.*

(3) *Ubi enim senatus? ubi jam populus? contabuerunt ossa, consumptæ sunt carnes, omnis in ea secularium dignitatum fastus extinctus est.*

« nombrables tribulations nous accablent ; les douleurs, « les gémissements se multiplient chaque jour ; Rome « est vide, et l'incendie est dans ce désert. Après que « les hommes ont manqué, les édifices tombent (1). En- « core une fois, où sont ceux qui se réjouissaient parmi « les monuments de sa gloire ? Où est leur pompe ? Où « est leur orgueil ? Où sont les plaisirs effrénés qui se re- « nouvelaient continuellement dans son enceinte ? Il lui « est arrivé ce que le prophète a dit de la Judée : *Tu se- « ras chauve comme l'aigle.* Dépouillée de son peuple et « de ces hommes puissants au moyen desquels elle s'é- « lançait sur sa proie, Rome ressemble à un vieil aigle « tout chauve, qui n'a plus ni ailes ni plumes (2). Ce que « nous disons de la désolation de la ville de Rome, nous « savons que cela s'est accompli dans toutes les autres « villes. Méprisons donc de tout notre cœur ce siècle, « comme un flambeau désormais éteint, et ensevelissons « du moins nos désirs mondains dans la mort du monde « lui-même (3). »

Les successeurs de saint Grégoire héritèrent tout à la fois de ses douleurs, de sa charité et de son pouvoir ; et il est remarquable que les empereurs de Byzance, loin de se croire offensés par la conduite des Papes et par l'involontaire accroissement de leur puissance temporelle, entretenaient habituellement avec eux les relations les plus pacifiques.

(1) *Postquam defecerunt homines, parietes cadunt.*

(2) *Calvitium ergo suum sicut aquila dilatat, quia plumas perdidit quæ populum amisit. Alarum quoque pennæ ceciderunt, cum quibus volare ad prædam consueverat : quia omnes potentes ejus extincti sunt, per quos aliena rapiebat.*

(3) *Despiciamus ergo ex toto animo præsens seculum vel extinctum :* finiamus mundi desideria saltem cum mundi fine.

II.

ADMIRABLE DÉSINTÉRESSEMENT DES PAPES ET LEUR LONGUE FIDÉLITÉ AUX EMPEREURS DE BYZANCE.

L'établissement de la souveraineté temporelle du Saint-Siége n'a donc pas été une de ces révolutions subites et imprévues qui étonnent le monde par la rapidité de leur marche ; la lecture attentive de l'histoire nous montre, au contraire, l'établissement de cette souveraineté insensiblement amené et préparé, pour ainsi dire, de loin, par un concours de circonstances tout à fait indépendantes de la volonté des souverains Pontifes, circonstances dont ils eussent vainement essayé d'arrêter l'influence, et dont ils n'eussent même pu empêcher le résultat naturel, sans compromettre également les intérêts de la Religion et de la société (1).

On cherche vainement dans l'histoire ce que firent alors les empereurs pour sauver l'Italie : on ne voit jamais que les Papes, qui agissent pour elle, qui prennent en main sa cause, qui négocient efficacement avec les barbares, ou mettent les villes en état de leur résister. L'empereur Maurice comptait si bien sur le concours du Pape et des évêques pour la défense des cités italiennes, qu'il demandait au Pape, avec de grandes instances, la déposition d'un évêque que ses infirmités empêchaient de veiller, avec toute l'activité nécessaire, à la défense de sa ville épiscopale. Saint Grégoire ne jugeant pas à propos de déposer un évêque pour un semblable motif, lui donna ce-

(1) M. Gosselin, *Pouvoir des Papes.*

pendant un coadjuteur capable de pourvoir à la défense de la ville, en cas d'attaque. Plusieurs lettres du même Pontife ont pour objet d'exciter les évêques à remplir ce devoir avec zèle, à veiller assidûment à la garde des remparts, à l'entretien des forteresses, à leur approvisionnement, en un mot, à tous les autres objets qui, dans un autre temps, eussent été entièrement abandonnés aux soins des magistrats civils et des gouverneurs militaires.

Le plus souvent, les Papes arrêtaient, par leur intervention pacifique, la marche envahissante des barbares, souvent même leur faisaient rendre leurs conquêtes. C'est ainsi que Jean VI préserva Rome d'une invasion; c'est ainsi qu'on vit, sous Grégoire II, le roi Luitprand, touché des vertus du successeur de Pierre, venir déposer sur le tombeau de l'apôtre une croix d'argent, son baudrier, son épée et une couronne. C'est Grégoire II qui écrivait à l'empereur Léon : « Tout l'Occident a les yeux « tournés vers notre humilité... Il nous regarde comme « l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique. » Grégoire III, son successeur, envoie des ambassadeurs à Charles-Martel, et traite avec lui de puissance à puissance. Zacharie, qui occupa le siége pontifical de 741 à 752, traite de la même manière avec Rachis, roi des Lombards, et stipule avec lui une paix de plusieurs années, en vertu de laquelle toute l'Italie fut tranquille.

Mais ce qu'il y a de plus admirable dans les grands pontifes de ce temps, ce qui doit à jamais défendre à la sincérité d'élever l'ombre d'une accusation contre eux et l'origine de leur pouvoir, c'est le désintéressement généreux qu'ils montrèrent au milieu des circonstances les plus favorables à la plus légitime ambition, et aussi leur

fidélité constante, inébranlable au pouvoir impérial qui les délaissait si misérablement.

Et toutefois, par sa triste et lâche politique, non moins que par sa faiblesse militaire, ce pouvoir s'abdiquait lui-même : non content de déserter la défense des peuples, souvent il ajoutait encore à son impuissance les plus intolérables vexations.

Ainsi une administration oppressive, tyrannique, marchait de pair en Italie avec la dégradation croissante et avouée du pouvoir impérial ; et néanmoins les Papes mettaient une constance, qu'on pourrait dire obstinée, à garder eux-mêmes et à inspirer aux peuples la fidélité pour les empereurs : c'est le spectacle que présente toute l'histoire de ces temps-là.

Les Papes étaient si loin de vouloir se transformer en princes temporels, qu'ils gémissent amèrement et sans cesse de cette transformation inévitable. C'est une autorité qui vient, qui s'impose à eux, qu'ils ne recherchent pas, qu'ils subissent et qui grandit à mesure que les périls de l'Italie se multiplient, et que l'impuissance du pouvoir impérial se révèle.

On aurait tort de le leur reprocher, de les taxer d'usurpation, comme le dit M. Guizot, en parlant de la puissance sacerdotale à cette triste époque; *ainsi le voulait le cours naturel des choses : le clergé seul était moralement fort et animé ; il devint partout puissant : c'est la loi de l'univers.*

Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'à aucune époque, la doctrine de l'Église, sur la distinction des deux pouvoirs, l'indépendance du pouvoir spirituel dans les choses religieuses et la soumission dans les choses temporelles, ne fut plus hautement professée. On connaît la

lettre du grand Pape Gélase à l'empereur Anastase, protecteur de l'hérésie eutychienne :

« Ce monde, auguste empereur, est gouverné par « deux puissances, celle des pontifes et celle des rois, « entre lesquelles la charge des prêtres est d'autant plus « grande, qu'ils doivent rendre compte à Dieu, dans son « jugement, pour l'âme des rois. Vous savez, mon très- « cher fils, qu'encore que votre dignité vous élève au- « dessus des autres hommes, cependant vous vous humi- « liez devant les évêques chargés de l'administration des « choses divines, vous vous adressez à eux pour être « conduit dans la voie du salut ; et dans tout tout ce qui « concerne la réception et l'administration des sacrements, « vous reconnaissez que, bien loin de pouvoir leur com- « mander, vous êtes obligé de leur obéir. Vous savez, « dis-je, que sur tout cela, vous dépendez de leur juge- « ment, et que vous n'avez pas droit de les assujettir à « votre volonté. *Car si les ministres de la religion obéis- « sent à vos lois, dans tout ce qui concerne l'ordre tem- « porel, parce qu'ils savent que vous avez reçu d'en haut « votre puissance,* avec quelle affection je vous prie, « devez-vous obéir à ceux qui sont chargés de dispenser « nos augustes mystères (1) ? »

(1) *Duo sunt, imperator auguste, quibus principaliter mundus hic regitur, auctoritas sacra Pontificum, et regalis potestas ; in quibus tanto gravius est pondus sacerdotum, quanto etiam pro ipsis regibus in divino reddituri sunt examine rationem, nosti enim, fili clementissime, quod, licet præsidens humano generi, dignitate, rerum tamen præsulibus divinarum devotus colla submittis atque ab eis causas tuæ salutis expetis ; inque sumendis cœlestibus sacramentis, eisque, ut competit, disponendis, subdite debere cognoscis, religionis ordine, potius quam præesse. Nosti itaque inter hæc ex illorum te pendere judicio, non illos ad tuam velle redigi voluntatem.* Si enim, quantum

Conformément à ces principes, les Papes luttent intrépidement contre les perpétuelles et intolérables prétentions du despotisme bizantin qui veut intervenir dans les questions de doctrine, et soutenir les hérésies; et en même temps ils ne cessent de reconnaître et de maintenir avec toute la force de leur ascendant auprès des peuples l'autorité temporelle dont ils subissent l'oppression.

Rien n'est plus curieux et plus triste à étudier que cette politique inintelligente et oppressive des empereurs. Ce n'était pas seulement l'indépendance, c'était encore la sécurité et la vie même des Pontifes de Rome, qui se trouvait souvent menacée dans leurs rapports avec les empereurs de Constantinople. Saint Martin périt au fond de la mer Noire, victime des persécutions d'Héraclius Constant. D'autres, sans succomber en exil, subirent des tortures prolongées, comme le Pape Vigile, sous le règne de Justinien. Est-il besoin de rappeler les voyages forcés des Papes à Byzance, tels que ceux d'Agapit et de Constantin? Et les entreprises contre Sergius, Jean VI et Grégoire II, par les empereurs monothélites ou iconoclastes! Toutefois la désaffection pour le pouvoir impérial que produisaient ces vexations tyranniques, rendues plus odieuses encore par l'impuissance évidente des princes; la lassitude des peuples et leur impatience du joug byzantin, ne furent jamais pour les souverains Pontifes dont nous parlons un motif de se

ad ordinem pertinet publicæ disciplinæ, cognoscentes imperium tibi superna dispositione collatum, legibus tuis ipsi quoque parent religionis antistiter, *quo, rogo, decet affectu eis obedire, qui pro erogandis venerabilibus sunt attributi mysteriis?* S. GELASII, Papæ, *Epist. ad Anast. Aug.* — LABBE, *Concil.*, t. IV, p. 1182.— FLEURY, *Hist. ecclés.*, t. VII, liv. XXX, n° 31. Pour plus ample développement de ce passage, voyez BOSSUET, *Defens, declar.*, lib. I, sect. 2, cap. 33, etc.

soustraire à la domination de Constantinople : eux seuls, au contraire, la maintenaient en Italie et contre les invasions des barbares, et contre les révoltes des peuples mécontents et indignés.

Saint Grégoire-le-Grand fournit de ce que nous avançons une preuve remarquable.

Il avait bien à se plaindre des représentants du pouvoir impérial. « Je ne puis vous dire, écrivait-il à un « évêque, tout ce que nous avons à souffrir ici de la part « de l'exarque. Je vous dirai en deux mots que sa mé- « chanceté est pire pour nous que les armes des Lom- « bards, en sorte que nous préférons les ennemis qui « nous tuent aux officiers de l'empire qui nous consument « par leurs fraudes et leurs rapines. » Voilà ce qu'étaient les exarques. Eh bien ! quelle est la conduite de saint Grégoire vis-à-vis de Constantinople? Obligé de subir de la part de l'empereur Maurice une loi qui lui paraissait regrettable, au point de vue des intérêts de l'Église, il adresse au prince des remontrances avec toute la liberté d'un Pontife, mais avec toute la fidélité d'un sujet :

« Soumis à vos ordres, j'ai envoyé votre loi dans les « différentes parties du monde; mais j'ai cru qu'il était « de mon devoir de vous faire des remontrances, et « j'ai rempli en cela *un double devoir*; d'un côté *en* « *obéissant à l'empereur*, et de l'autre en lui faisant con- » naître mes pensées pour l'honneur de Dieu (1). »

Cette fidélité, ce dévoûment de saint Grégoire, tous ses

(1) « *Ego quidem jussioni subjectus, legem per diversas orbis partes* « *transmitti feci, et ecce per suggestionis meæ paginam serenissimis* « *Dominis nuntiavi*, utrobi que *ergo quæ debui* exsolvi, *qui et* impe- « ratori obedientiam præbui *et pro Deo quod sensi minime tacui.* » (*Ep.*, Liv. III, 65.)

successeurs l'imitèrent. C'est ainsi que, sous le pontificat de Sergius et de Jean VI, l'autorité seule de l'évêque de Rome sauva les envoyés de l'empereur, au milieu des séditions occasionnées par leurs projets hostiles contre le Pape (1).

Il se passa un fait plus remarquable encore sous le pontificat de Constantin, en 713, à l'occasion du soulèvement des romains contre l'empereur Philippique, lequel s'était ouvertement déclaré en faveur de l'hérésie des monothélites (2). Ce prince ayant envoyé à Rome le duc Pierre pour prendre possession du gouvernement de cette ville, le peuple refusa de le reconnaître et entreprit même de le repousser à main armée; un combat qui fut engagé, à cet effet, devant le palais du duc, aurait eu les suites les plus graves, si le Pape n'eût envoyé des évêques, avec les évangiles et les croix, pour apaiser la sédition. « Le parti du « gouverneur était désespéré, et le duc lui-même exposé « à perdre la vie; mais les catholiques se retirèrent à l'ordre « du Pape, et laissèrent ainsi leurs adversaires se relever « comme s'ils eussent été victorieux (3). »

Grégoire II lui-même qui, à trois reprises différentes, vit ses jours menacés par Léon l'Isaurien, continua, malgré les luttes si vives qu'il eut à soutenir contre ce prince, de montrer dans les circonstances les plus déli-

(1) ANASTASE, *Vita Joannis VI*, p. 1290.—FLEURY, *Hist. ecclés.*, t. IX, liv. XL, n° 54.

(2) ANASTASE, *Vita Constantini*, p. 1395.—FLEURY, *Hist. ecclés.*, t. IX, liv. XLI, n° 23.

(3) *Pars Petri* (ducis Romani) *ita augustiata* (erat), *ut nulla illi esset spes vivendi ; verùm ad pontificis jussionem pars alia, quæ et christiana vocabatur, recessit ; sicque defensoris hæretici pars valuit Petri, ac si illa attrita recederet.* (ANASTASE, ubi suprà.)

cates l'ancienne fidélité des Pontifes à la puissance impériale.

Ainsi l'Italie, soulevée par les fureurs iconoclastes de Léon, veut élire un autre empereur à sa place : c'est Grégoire II qui s'y oppose (1). Le roi des Lombards s'empare de Ravenne au milieu de cette anarchie : l'exarque s'était refugié dans la ville naissante de Venise; le duc, si l'on veut le doge de Venise, Ursus ou Orso, comme les Italiens l'ont nommé plus tard, avait donné asile à l'exarque, mais il se souciait peu d'entrer en lutte avec les Lombards. Grégoire II écrivit à ce doge une lettre pressante et le détermina à équiper une flotte, laquelle reprit Ravenne et remit l'exarque en possession de la ville impériale. Enfin, vers la fin de son règne, les esprits continuant d'être très-échauffés en Italie, un usurpateur parait en Toscane et se fait un parti; Grégoire II s'unit à l'exarque pour mettre fin à cette entreprise insensée. Un écrivain peu partial envers les Papes, et que nous avons déjà cité, M. Daunou, n'a pu s'empêcher de rendre à cette conduite généreuse de Grégoire II un témoignage bien mérité :

« Dans la conjoncture la plus critique qui fût jamais, « dit cet auteur (2), lorsque, d'un côté, l'hérésie armée « de la puissance impériale, s'efforçait de s'introduire en « Italie, et que, de l'autre côté, l'Italie semblait ne pou-

(1) *Omnis quoque exercitus Ravennæ vel Venetiarum talibus jussis unanimiter restiterunt et nisi eos prohibuisset Pontifex imperatorem super se constituere fuissent agressi.* (Paul Diacre, *De gestis Longob.*)

(2) Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. XIII, liv. LXIII, n° 54. — Voyez à l'appui de ces observations, *Annales du moyen âge*, t. VI, liv. XXIII, p. 391, 413, etc. — Daunou, *Essai historique sur la puissance temporelle des Papes*, chap. 1, p. 23, etc.

« voir repousser l'hérésie qu'en se révoltant contre son « souverain, le Pape Grégoire II remplit également deux « devoirs qui paraissaient alors incompatibles. Chef in-« trépide de l'Église, il s'opposa constamment à l'exécu-« tion d'un édit contraire à la pratique du christianisme : « il fit tous ses efforts pour détourner l'empereur de son « dessein impie ; il fortifia les peuples dans la résolution « de rejeter les ordres auxquels ils ne pouvaient obéir « sans trahir leur religion ; mais en même temps, fidèle « sujet du prince, il se tint lui-même et maintint les « peuples dans une juste obéissance ; il étouffa l'esprit « de révolte ; et, malgré les noirs complots que le prince « même tramait contre sa vie, prélat vraiment apostolique, « supérieur à tout sentiment de vengeance ainsi que de « crainte, il fut assez généreux pour conserver au prince « l'Italie prête à lui échapper. »

Telle était la conduite respective des empereurs et des Papes. Ce rapide coup d'œil sur l'histoire suffit pour mettre dans tout son jour cette vérité que non seulement le despotisme byzantin était une perpétuelle menace pour l'indépendance spirituelle et la vie même des souverains Pontifes de Rome, mais que l'impuissance des empereurs, jointe à leurs vexations et aux rapines de leurs officiers, rendait de plus en plus urgente la nécessité de chercher ailleurs des sauveurs pour l'Italie qui périssait.

Un dernier excès de la politique insensée des despotes de Byzance acheva de mettre le comble au désespoir des peuples et rompit les derniers liens qui rattachaient l'Italie à Constantinople. En 741, Luitprand, roi des Lombards, assiége la ville éternelle et la réduit à l'extrémité. Quel secours reçoit-elle de l'empereur de Constantinople ? L'indignation et un profond dégoût gagnent l'âme, quand

on lit dans les historiens du temps des détails comme ceux-ci :

« L'empereur envoya en Italie une flotte considérable « *destinée à saccager Rome et plusieurs villes*, en puni- « tion de leur attachement au culte des images. Le com- « mandant de la flotte avait ordre de saisir le Pape lui- « même et de le conduire *pieds et poings liés à Constan-* « *tinople*. L'exécution de ces projets ne fut empêchée que « par la destruction de la flotte, dispersée près de Ravenne « par une furieuse tempête. Pour se venger, l'empereur « accable l'Italie de nouveaux impôts, et fait saisir les « patrimoines de l'Église romaine en Calabre et en » Sicile. »

Ce fut alors, en 741, que Grégoire III se détermina à écrire à Charles-Martel, et à lui envoyer une ambassade solennelle.

III.

ACHÈVEMENT DU DESSEIN DE DIEU PAR L'ÉPÉE DES ROIS FRANCS.

Ce qu'il importe extrêmement d'observer ici, si l'on veut bien comprendre l'immensité des services rendus, à cette triste époque, par la Papauté à la civilisation européenne, c'est qu'il ne s'agissait plus seulement alors de protéger Rome et l'Italie contre les Lombards, mais de défendre tout l'Occident contre les invasions de la barbarie musulmane.

Pour se rendre compte des dangers qui menaçaient l'Occident de ce côté, il suffit de rapprocher quelques dates. En 712, l'Espagne est envahie et conquise par les musulmans :

en 719, ceux-ci passent les Pyrénées et se répandent dans l'ancienne Gaule. Vers la même époque, les Arabes étaient venus, sous le règne de Soliman Ier, mettre une troisième fois le siége devant Constantinople ; et c'était seulement à l'emploi du feu grégeois que la capitale de l'empire avait dû sa délivrance. Les provinces de la Gaule, dès lors au pouvoir de la maison carlovingienne, étaient étroitement resserrées entre les musulmans de la Septimanie et les barbares païens d'au-delà du Rhin (1).

On ne comprend que trop, dès lors, les graves raisons qui pressaient les Papes et l'Italie, abandonnés des empereurs, de se tourner du côté des Francs. Il y avait nécessité absolue, non seulement pour la sécurité de l'Italie, mais aussi pour la sécurité de l'Europe occidentale ; et ce furent ces deux nécessités réunies et évidentes qui décidèrent l'immense parti que prirent alors les Pontifes, pour assurer tout à la fois le salut de l'Italie, l'indépendance de l'Occident et la conservation de la chrétienté tout entière.

Les rois francs étaient d'ailleurs providentiellement in-

(1) Les attaques des Sarrasins furent continuelles dans les siècles suivants contre les côtes d'Italie. « Le pape Léon IV, prenant dans ce « danger une autorité que les généraux de l'empereur Lothaire semblaient « abandonner, se montra digne, en défendant Rome, d'y commander « en souverain. Il avait employé les richesses de l'Église à réparer les « murailles, à élever des tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il « arma les milices ; il visita lui-même tous les postes et reçut les Sarra- « sins à leur descente, non pas en équipage guerrier, mais comme un « pontife qui exhortait un peuple chrétien, et comme un roi qui veillait « à la sûreté de ses sujets. Il était né Romain : le courage des premiers « âges de la République revivait en lui, dans un temps de lâcheté et de « corruption, tel qu'un des beaux monuments de l'ancienne Rome qu'on « trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. » (Voltaire.)

diqués aux Papes : dans la situation critique où se trouvait non seulement Rome, abandonnée de ses défenseurs naturels et menacée par les Lombards, mais encore l'Occident tout entier, menacé déjà par l'islamisme, les Papes, avec leur connaissance profonde des ressources matérielles et morales de leur temps, virent tout d'un coup le puissant secours que devait leur apporter la plus vaillante épée qui fût alors en Europe, et cette famille de Charles-Martel qui comprimait au nord avec un rare courage les païens de l'Allemagne, et au midi présentait une barrière formidable contre l'irruption musulmane, qu'elle avait arrêtée déjà et écrasée dans les plaines de Tours (732).

Dans cette situation suprême, les Papes et les Romains agirent d'ailleurs en vertu des principes du droit public les plus universellement admis. « Tout le monde convient, « dit Puffendorf, que les sujets d'un monarque, lorsqu'ils « se voient sur le point de périr, sans avoir aucun secours « à attendre de leur souverain, peuvent se soumettre à un « autre prince (1). » — « Aucune partie de l'État, dit « Grotius, n'a droit de se détacher du corps, *à moins que,* « *sans cela, elle ne soit manifestement réduite à périr;* car « tous les établissements humains semblent renfermer « l'exception tacite du cas d'une extrême nécessité, qui « ramène les choses au seul droit naturel (2). » A l'appui de ce principe, Grotius cite un passage de saint Augustin, qui n'est pas moins formel : « Parmi toutes les nations, « dit le saint docteur, on a mieux aimé se soumettre au « joug d'un vainqueur que d'être exterminé en s'exposant

(1) PUFFENDORF, *De jure nat. et gent.*, lib. VII, cap. 7, § 4.
(2) GROTIUS, *De jure belli et pacis*, lib. II, cap. 6, § 5.

« aux derniers actes d'hostilité ; c'est comme la voix de la « nature (1). »

Les ambassadeurs envoyés par Grégoire III à Charles-Martel étaient chargés de lui offrir, au nom du Pape, du sénat et du peuple romain, la dignité de patrice. Charles-Martel accueillit favorablement les demandes du Pape, et il se préparait à passer les monts quand la mort l'arrêta. La mort du Pape et de l'empereur, en cette même année 741, fit suspendre les négociations entamées avec la France ; mais le Pape Zacharie, qui succéda à Grégoire III, parvint à rétablir, par son habileté et son influence, les affaires de l'empire en Italie. Il obtint du roi des Lombards la restitution des villes et des territoires de l'exarchat, dont ils s'étaient emparés, rétablit l'autorité de l'exarque, et par conséquent celle de l'empereur, dont l'exarque n'était que le représentant ; et cependant, chose bien remarquable, c'était à lui, à lui seul, et non à l'empereur de Byzance, que le barbare avait fait la restitution (2) : tant il était avéré et reconnu de tous que les Papes, par la force des choses, par la nécessité des circonstances, étaient de fait véritablement souverains en Italie, avant même que les rois francs eussent reconnu et

(1) *In omnibus fere gentibus, quodam modo vox naturæ ista personuit, ut subjugari victoribus mallent, quibus contigit vinci, quàm bellicâ omnifariâ vastatione deleri.* (S. AUGUSTIN, *De Civitate Dei*, lib. XVIII, cap. 2, n° 1. *Oper.*, t. VII.)

(2) Voici les propres expressions d'Anastase, sur la restitution des quatre villes du duché de Rome : (*Zachariæ*) *piis eloquiis flexus* (*Longobardorum Rex*).... *prædictas quatuor civitates* eidem sancto viro, *cum eorum habitatoribus*, redonavit ;..... (*quas*) *per donationis titulum, ipsi beato Petro apostolorum principi* reconcessit.

Le même auteur emploie de semblables expressions, en parlant de la restitution des villes et territoires de l'exarchat : *Ab eodem rege nimis*

fondé sur des titres positifs leur royauté temporelle. Ce n'étaient pas seulement en Occident les barbares, c'étaient les empereurs d'Orient eux-mêmes qui rendaient à ce fait incontestable d'involontaires hommages. En effet, quand Constantin Copronyme, malgré son attachement à l'hérésie iconoclaste, donnait au pape Zacharie de nouveaux domaines dans les provinces encore dépendantes de l'empire (1), ne semblait-il pas approuver implicitement l'autorité souveraine que ce Pape, à l'exemple de ses prédécesseurs, exerçait de fait, notoirement dans ces provinces, et lui en témoigner hautement sa satisfaction ?

Zacharie meurt, et, comme s'il eût été l'unique barrière qui retenait les Lombards, dès qu'il n'est plus, ils envahissent les possessions impériales, et s'emparent de la Pentapole et de l'exarchat. Que fait l'exarque ? Il s'enfuit à Naples ; et ainsi finit l'exarchat qui subsistait depuis cent quatre-vingt-quatre ans. Astolphe alors se jette sur Rome, proie si souvent et si ardemment convoitée. Que faisait, que pouvait l'empereur pour la défendre ? Il sent si bien son impuissance qu'il envoie ses ambassadeurs,

honorifice susceptus (Zacharias), salutaribus monitis eum allocutus est obsecrans.... Ut ablatas Ravennatum urbes sibi redonaret. Qui prædictus rex, post multam duritiam inclinatus est..... et duas partes territorii Cesenæ Castri ad partem reipublicæ restituit, *etc., etc.* (LABBE, *Concil.*, ibid.)

(1) *Post hæc, requirens* (Constantinus princeps) *missum apostolicæ Sedis, cui ibidem* (Constantinopolim) *in tempore perturbationis contigerat advenisse, eumque repertum ad sedem absolvit (i. e.* dimisit *apostolicam ; et juxtà quod beatissimus pontifex postulaverat, donationem in scriptis de duabus massis (i. e.* fundis seu prædiis) *quæ Nymphas et Normias appellantur, juris existentes publici, eidem sanctissimo ac beatissimo Papæ sanctæ Romanæ Ecclesiæ, jure perpetuo, direxit possidendas.* (ANASTASE, *ubi supra*, page 1472.)

non aux barbares, mais au Pape Étienne II, successeur de Zacharie, — qui, de lui-même, avait déjà entamé des négociations auprès des Lombards, — et le supplie de prendre en main les intérêts de l'Italie et des peuples réduits au désespoir. Dans cette extrémité, le Pape, après avoir de nouveau et inutilement sollicité le secours de l'empereur, ne voyant plus d'autre salut, pour lui et pour les peuples, que d'implorer, à l'exemple de ses prédécesseurs, Grégoire III et Zacharie, le secours des Francs, résolut de se rendre, de sa personne, à la cour de Pépin (1).

« Lorsque le Pape Étienne arriva en France, dit M. de « Maistre, Pépin vint à sa rencontre avec toute sa fa-« mille, et lui rendit les honneurs souverains. Évidem-« ment les Papes étaient souverains de fait, et, pour « s'exprimer exactement, souverains forcés, avant tou-« tes les libéralités carlovingiennes ; et pendant ce temps

(1) « *Tunc præfatus sanctissimus vir, agnito maligni regis (Aistulphi) consilio, misit in regiam urbem (Constantinopolim) suos missos ... deprecans imperialem clementiam, ut juxtà quod ei sæpiùs scripserat, cum exercitu ad tuendas has Italiæ partes, modis omnibus adveniret, et de iniquitatis filii morsibus Romanam hanc urbem, vel cunctam Italiæ provinciam liberaret...* Cernens præ-« tereà et ab imperiali potentiâ nullum esse subveniendi auxilium ; « *tunc quemadmodum prædecessores ejus beatæ memoriæ, Gregorius, et Gregorius alius, et Dominus Zacharias, beatissimi Pontifices, Carolo excellentissimæ memoriæ regi Francorum direxerunt, petentes sibi subveniri propter oppressiones ac invasiones quas et ipsi, in hâc Romanorum provinciâ, à nefandâ Longobardorum gente perpessi sunt ; ita modò et ipse venerabilis pater (Stephanus), divinâ gratiâ inspirante, clam per quendam peregrinum suas misit litteras Pippino regi Francorum, nimio dolore huic provinciæ adhærenti conscriptas.* » (ANASTASE, Ibid, pages 1621 et 1622.)

« même ils ne cessaient, jusqu'à Constantin Copronyme, « de dater leurs diplômes par les années des empereurs, « les exhortant à défendre sans relâche l'Italie, à res- « pecter l'opinion des peuples, à laisser les consciences « en paix; mais les empereurs n'écoutaient rien, et la « dernière heure était arrivée. Les peuples d'Italie ne « prirent conseil que d'eux-mêmes. Abandonnés par « leurs maîtres, déchirés par les barbares, ils se choisi- « rent des chefs et se donnèrent des lois. Les Papes, de- « venus ducs de Rome par le fait et par le droit, ne pou- « vant plus résister aux peuples qui se jetaient dans leurs « bras, et ne sachant plus comment les défendre contre « les barbares, tournèrent enfin les yeux vers les prin- « ces français. »

Il est curieux d'entendre aussi l'évêque de Meaux sur le même sujet; voici ses paroles :

« Dans la chute de l'empire, lorque les césars suffi- « saient à peine à défendre l'Orient, où ils s'étaient ren- « fermés, Rome abandonnée près de deux cents ans à la « fureur des Lombards, et contrainte d'implorer la pro- « tection des Français, fut obligée de s'éloigner des em- « pereurs. On pâtit longtemps avant d'en venir à cette « extrémité; et on n'y vint enfin que quand la capitale « de l'empire fut regardée par ses empereurs comme un « pays exposé en proie et laissé à l'abandon. »

C'était l'heure qu'attendait la Providence, l'heure où cette grande institution du pouvoir temporel des Papes, si providentiellement préparée de loin, devait être solennellement confirmée et proclamée, entrer enfin dans le droit public des nations, et prendre parmi les nouvelles monarchies de l'Occident, substituées à l'unité politique du monde ancien, ce rang élevé qui, sans pouvoir

porter ombrage aux autres souverainetés, répondait suffisamment aux desseins de Dieu sur l'Église.

Pépin et Charlemagne furent destinés à l'accomplissement de ce grand ouvrage.

Nous l'avons vu, l'Italie était aux abois ; Astolphe, roi des Lombards, assiégeait Rome, hors d'état de se défendre ; Étienne II avait été lui-même à la cour de France, implorer le secours de Pépin. Dans une assemblée générale des seigneurs du royaume, tenue à Quiercy, Pépin s'engage solennellement, par un *acte formel de donation,* signé de lui et de ses fils, *à faire rendre, restituer au Saint-Siége,* toutes les villes et territoires usurpés par les Lombards (1).

Puis il entre en Italie : Astolphe, assiégé et pressé dans sa capitale, fait serment de rendre sans délai, à l'Église et à la république romaine (*sanctæ Dei Ecclesiæ*), Ravenne et les autres villes (2). Mais à peine Pépin a-t il repassé les monts, que l'infidèle Lombard revient de nouveau assiéger Rome. Pépin revole en Italie et impose cette fois à Astolphe, vaincu dans une grande bataille, et vivement pressé dans Pavie, des conditions plus dures que les premières. Il ajouta la ville et le territoire de Comachio aux autres villes et territoires que le roi lombard s'était, l'année précédente, engagé à rendre au Pape (3).

(1) Anastase, p. 1624.

(2) *Sub terribili et fortissimo sacramento, atque in eodem pacti fœdere per scriptam paginam affirmavit, se illicò redditurum civitatem Ravennatum, cum aliis diversis civitatibus.* — Anastase, ubi suprà.

(3) On est assez communément porté à croire que les Papes durent tout aux Carlovingiens. Rien ne serait plus faux que cette idée. L'idée de la souveraineté pontificale, antérieure aux donations carlovin-

Pour assurer l'exécution de ce traité, Fulrade, abbé de Saint-Denis, dut se rendre au nom de Pépin dans toutes les villes cédées ou *restituées* à l'Église romaine. Il en reçut les clefs, qu'il vint ensuite déposer religieusement sur le tombeau de saint Pierre, avec l'acte de la cession et de

glennes, était si universelle et si incontestable, que Pépin, avant d'attaquer Astolphe, lui envoya plusieurs ambassadeurs pour l'engager à rétablir la paix et à *restituer* les propriétés de la sainte Église de Dieu et de la république romaine; et le Pape, de son côté, conjurait le roi lombard, par ses ambassadeurs, de *restituer*, de bonne volonté et sans effusion de sang, les propriétés de la sainte Église de Dieu et de la république des Romains. *Ut pacificè sine ullâ sanguinis effusione, propria S. Dei Ecclesiæ et reipublicæ rom. reddant jura*, et plus haut, *restituenda jura*, ibid., chap. 7, pag. 94, d'après Anastase le bibliothécaire. Et dans la fameuse charte *ego Ludovicus*, Louis-le-Débonnaire énonce que Pépin et Charlemagne avaient depuis longtemps, par un acte de donation, *restitué* l'exarchat au bienheureux apôtre et aux Papes. *Exarchatum quem... Pippinus rex et genitor noster Carolus, imperator, B. Petro et prædecessoribus jamdudum restituerunt.* (*Du Pape*, M. DE MAISTRE, 250.)

Charlemagne et ses envoyés, réclamant auprès de Didier les villes et les provinces qu'il avait enlevées au Saint-Siége, ou différé de lui rendre, les réclament constamment comme une *restitution* due au Pape et aux Romains. Voici les propres expressions d'Anastase, souvent répétées dans cet article de la vie d'Adrien I[er] : *Ipsi Francorum missi, properantes cum apostolicæ Sedis missis, declinaverunt ad Desiderium, qui et constanter eum deprecantes adhortati sunt, sicut illis à suo rege præceptum extitit, ut antefatas, quas abstulerat civitates pacificè beato Petro redderet.* (ANASTASE.)

C'est ainsi qu'en parle, non seulement l'historien des Papes, Anastase, mais Eginhard lui-même, si zélé pour la gloire de Pépin et de Charlemagne, et si éloigné, par conséquent, de rabaisser le mérite des donations faites au Saint-Siége par ces deux grands princes.

Voici les expressions d'Eginhard, dans la vie de Charlemagne : *Finis belli*, dit-il, *fuit subacta Italia, et res à Longobardorum rege* EREPTÆ, *Adriano Romanæ ecclesiæ rectori* RESTITUTÆ (tome II du *Recueil de Duchesne*, page 96.)

l'abandon que le roi des Lombards en faisait lui-même pour toujours au Saiut-Siége. Ces villes étaient au nombre de vingt-deux : elles formaient la plus grande partie de l'exarchat de Ravenne, et la plupart étaient situées le long des côtes de la mer Adriatique, dans un espace d'environ quarante lieues (1).

En vain l'empereur de Constantinople envoya-t-il à Pépin des ambassadeurs afin de réclamer pour son propre compte les provinces conquises. Pepin dédaigna ces réclamations et répondit que ce n'était pas pour les Grecs, mais pour saint Pierre, que les Francs avaient versé leur sang.

Depuis cette époque, les Papes, dans toutes leurs démarches et dans toutes leurs lettres, parlèrent en souverains (2). Mais cette souveraineté était perpétuellement menacée par le voisinage et l'ambition des Lombards; Charlemagne, d'immortelle mémoire, la délivra enfin de ce danger, en continuant et achevant magnifiquement l'œuvre commencée par son père.

Quelques faits suffisent à mettre en lumière ce phénomène historique, où Dieu se servit si visiblement de la main des hommes pour accomplir son dessein.

En effet, Charlemagne ne se borna pas à reconnaître et

(1) L'exarchat de Ravenne et la Pentapole comprenaient vingt-deux villes, savoir : Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césène, Sinigaglia, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castrocaro, Montefeltro, Acerragio, Montelucari, Serravalle, San-Marigni, Bobio, Urbin, Caglio, Luccoli, près de Candiano, Eugubio, Comarchio et Narni.

Parmi ces villes, on comprenait sous le nom de Pentapole : Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône.

(2) *Nostras civitates... Nostram senogalliam (in Pentapoli)... nostrum castrum Valentis (in Campaniâ).* Cod. Carol., Epist. 38, 39, 40.

à respecter la souveraineté du Pape en Italie; il l'étendit et la consolida encore par ses victoires sur les Lombards, et par l'entière destruction de leur monarchie en 773.

L'année précédente, Adrien Ier, pressé plus vivement que jamais par Didier, avait imploré le secours du roi de France, dont il connaissait le dévoûment aux intérêts de la Religion et du Saint-Siége. Charlemagne ayant inutilement employé auprès du roi des Lombards la voie des négociations pour l'obliger à satisfaire le Pape, passe les Alpes, force Didier dans Pavie, le fait prisonnier, l'envoie en France dans le monastère de Corbie, et met ainsi un terme à ce royaume des Lombards, qui durait depuis deux cents ans, ajoutant cette couronne à la sienne.

Mais Charlemagne fut moins grand par la conquête de ce nouveau diadème que par sa glorieuse conduite envers l'Église romaine. Non content de confirmer toutes les donations de Pépin, son père, il se rendit à Rome, donna au Pape les marques les plus touchantes de son respect, fit dresser par son chapelain Ethérius l'acte d'une donation beaucoup plus ample, par laquelle il assurait pour toujours au Saint-Siége l'exarchat de Ravenne, l'île de Corse, les provinces de Parme, de Mantoue, de Venise et d'Istrie, avec les duchés de Spolette et de Bénévent. Le roi signa de sa propre main cette donation et la fit signer aussi par les évêques, abbés, ducs et comtes qui l'accompagnaient, après quoi il la mit sur l'autel de Saint-Pierre, et fit serment, avec tous les chefs français, de conserver au Saint-Siége les États qui lui étaient solennellement *restitués*.

C'est ainsi que la Providence elle-même consomma l'établissement de la souveraineté temporelle du Saint-Siége; et on a vu quels nobles instruments elle employa à cette grande œuvre dans la suite des âges.

Telle fut la marche providentielle des choses en Italie ; telles furent les voies par lesquelles Dieu établit la souveraineté du Saint-Siége.

Nous avons soigneusement distingué les temps :

1° *Avant Constantin,* dans les premiers siècles, l'Église romaine n'avait ni souveraineté, ni seigneuries temporelles, mais seulement des biens très-considérables qu'elle tenait de la libéralité des peuples chrétiens, et qui servaient à l'exercice de sa souveraineté spirituelle.

2° *De Constantin à Grégoire II*, les Papes possédèrent de nombreux patrimoines, dont plusieurs étaient de véritables *principautés*. Ils avaient, de plus, surtout depuis le Pontificat de saint Grégoire-le-Grand, une immense influence dans les affaires temporelles, fondée sur le respect et la confiance des princes et des peuples, mais point encore de *souveraineté* proprement dite.

3° *Depuis Grégoire II jusqu'à Charlemagne,* il y eut une *véritable souveraineté* : les savants l'ont nommée une souveraineté *provisoire;* mais, quel que soit son nom, elle était réelle : elle existait en fait et en droit : elle avait l'investiture du temps, de l'usage public et de la gratitude des peuples; nul ne la contestait, et l'Orient lui-même lui rendait d'involontaires et éclatants hommages. Rome et l'Italie n'attendaient plus que l'heure de la Providence.

4° Enfin cette heure arriva, et Charlemagne reçut la glorieuse mission de fonder définitivement la souveraineté temporelle du Saint-Siége.

CHAPITRE VII.

Dernière confirmation historique.

L'histoire a de grandes lumières : les pages précédentes le démontrent. Mais il est ici encore d'autres remarquables enseignements, que l'histoire nous offre, et qui, en confirmant le passé, éclaireront aussi pour nous le présent et les difficultés qui s'y rencontrent.

Quand une grande institution a traversé les âges, et rencontré les fortunes les plus diverses, elle a subi en quelque sorte, on peut le dire, l'épreuve du temps et des hommes, et c'est alors qu'à la clarté de tant d'expériences, il est permis d'en apprécier équitablement les intérêts, les besoins et les droits.

Eh bien! c'est après avoir étudié attentivement les faits passés que nous croyons pouvoir l'affirmer : la souveraineté temporelle du Pape, telle qu'elle est constituée aujourd'hui et reconnue par l'Europe, lui donne pour le plein et libre exercice de son autorité spirituelle, et par conséquent pour la sécurité et la dignité de nos consciences, une situation meilleure, c'est notre conviction, qu'à aucune époque de l'histoire : meilleure que sous les empereurs païens persécuteurs; meilleure que sous les Césars de Byzance, protecteurs, il est vrai, mais trop souvent aussi oppresseurs; meilleure même, ou du moins plus

à l'abri des violences et des outrages de la force, qu'aux temps de sa plus grande influence politique dans le moyen âge.

Nous ne pourrons que jeter ici un rapide coup-d'œil sur les phases diverses par lesquelles a passé la Papauté; mais telle est la grandeur et la lumière des événements, que cette simple revue de l'histoire sera suffisante à montrer que le mouvement des choses humaines a amené pour le Saint-Siége, dans toutes les situations, à côté d'une protection providentielle évidente, des périls considérables et de grands malheurs, dont la situation que lui a faite dans les temps modernes le droit public de l'Europe est éminemment propre à le préserver. Et voilà pourquoi nous demandons que cette situation demeure, et soit plus que jamais confirmée et placée sous la protection et la garantie de toutes les puissances catholiques du monde entier.

La Papauté, cela devait être, parut d'abord dans le monde avec les pouvoirs essentiels et tous les droits qu'elle tenait de Jésus-Christ. La position qui lui fut faite aussitôt par la méchanceté des hommes, à savoir la persécution, était évidemment injuste et anormale; mais on en comprend la raison providentielle : Bossuet l'a dit admirablement : « L'Église commence par la croix et les « martyres : fille du ciel, il faut qu'il paraisse qu'elle est « née libre et indépendante dans son état essentiel, et ne « doit pas son origine aux hommes. » Dans cette situation irrégulière et inique, la Papauté maintint ses droits et sauva son indépendance par une voie extraordinaire, le martyre, et par un secours passager, exceptionnel, le miracle.

C'est l'âge héroïque de l'Église, l'époque la plus glo-

rieuse de son histoire : cependant, qui voudrait nous y ramener? Qui oserait dire que l'Église de Dieu ne doit être jamais qu'une étrangère maudite ici-bas, et n'a été placée sur la terre que pour confesser la vérité devant les tyrans et mourir?

Quand elle eut ainsi vaincu les puissances humaines, et conquis une libre existence dans le monde, une ère nouvelle commença pour elle : Constantin et les nouveaux Césars abritent sous la pourpre impériale le Christianisme si longtemps proscrit, et à la persécution, à l'échafaud succède pour la Papauté la paix, et quelquefois le triomphe. « Quand, après trois cents ans de persécutions, « parfaitement établie et parfaitement gouvernée pendant « tant de siècles, sans aucun secours humain, il paraîtra « que l'Église ne tient rien de l'homme, paraissez main- « tenant, ô Césars, il est temps ! » C'est ainsi que Bossuet salue l'entrée des princes dans l'Église, et l'existence paisible et honorée qu'ils lui donnèrent ; c'est ainsi qu'il célèbre cette concorde du sacerdoce et de l'empire, « qui « donne un libre cours à l'Évangile, une force plus pré- « sente aux canons, un soutien plus visible à la disci- « pline. »

Cependant, cette alliance avec les pouvoirs humains fut-elle un bienfait dont on puisse se féliciter sans partage? Ne cache-t-elle aucun péril pour l'Église? Quand l'empire est tout-puissant et veut tenir l'Église sous sa main, ne court-elle pas le risque de payer trop souvent, au prix de son indépendance, le voisinage trop prochain des Césars? Qui protège peut asservir. C'est ce qui, en effet, arriva plus d'une fois. Quand on parcourt l'histoire du Bas-Empire, et qu'on voit le penchant fatal et comme irrésistible des Césars byzantins à se croire les héritiers des empereurs-

pontifes du paganisme et à transporter leur puissance absolue, omnipotente, dans le domaine sacré de la conscience, on se prend à demander si l'Église a gagné beaucoup avec eux, et si le protectorat du diadème impérial valut pour elle l'auréole du martyre.

Cette malheureuse intervention du pouvoir laïque dans les choses religieuses commence déjà sous le successeur de Constantin, sous Constantin lui-même, et continua depuis avec une incroyable persévérance. Toutes les hérésies semblent sûres d'être accueillies favorablement à la cour des empereurs : ceux-ci déposent les évêques, essaient de dominer les conciles, dressent même des formules de foi : il y a des Papes qu'ils envoient mourir en exil, comme Héraclius saint Martin Ier ; d'autres qu'ils retiennent captifs à Constantinople, pour en faire le jouet de leur triste politique, comme Justinien le Pape Vigile : les erreurs monothélites et iconoclastes n'ont pas de plus ardents défenseurs que les théologiens couronnés de Byzance. Tous veulent à tout prix être les juges de la doctrine, les arbitres des consciences. Si les prétentions absurdes du despotisme byzantin furent repoussées ; si, grâce à la résistance courageuse des Papes, le pouvoir temporel n'absorba point le pouvoir spirituel, n'est-il pas manifeste que ces conflits permanents des deux puissances, ces luttes continuelles contre une tyrannie déplorable, attestent trop à quels dangers une situation dépendante vis-à-vis d'un pouvoir protecteur et tout-puissant expose l'Église? Et nos consciences seraient-elles aujourd'hui rassurées et aussi tranquilles qu'elles le sont, si quelque résurrection d'empire omnipotent venait tout à coup en Europe nous ramener les mêmes périls?

La destruction de l'empire d'Occident, qui mit fin à

l'unité politique du vieux monde, et l'apparition des races barbares, d'où allaient sortir les diverses nationalités de l'Europe moderne, rendaient nécessaire un changement dans la situation extérieure, dans la constitution temporelle du Saint-Siége : la Providence le lui ménagea.

Les Papes, à la chute de l'empire romain, se trouvèrent bientôt placés dans une situation nouvelle et très-haute. La grande puissance morale dont ils étaient investis les entoura aux yeux des barbares d'un prestige immense, et arrêta plus d'une fois, nous l'avons vu, aux portes de Rome ces fléaux de Dieu. De la confiance des princes et du besoin des temps sortit alors un droit public nouveau, qui donna à la Papauté, non pas seulement une souveraineté temporelle et indépendante, quoique restreinte, mais un arbitrage suprême entre les peuples et les princes ; et c'est alors qu'on voit la puissance des Pontifes romains grandir immensément, non dans ses droits essentiels et divins, qui ne peuvent ni croître, ni diminuer, mais dans son influence politique sur le monde, dans son action civilisatrice et sociale : ce fut, quoi qu'on ait pu en dire dans le détail, un bienfait considérable pour l'Europe et l'humanité.

La lumière de l'histoire s'est faite sur ces temps si calomniés du moyen âge : les vaines déclamations sont tombées, et on sait aujourd'hui combien il faut bénir cette puissance morale, qui, dans ces siècles agités, était la seule barrière capable d'arrêter les débordements de la puissance matérielle, et de faire connaître à ces royautés barbares, qui n'en appelaient qu'à l'épée, un autre droit que la force. « On a compris que la nature de son déve-
« loppement à cette époque venait des circonstances et
« non des prétentions ; que ce développement avait été

« favorable aux peuples, à l'Europe et à l'humanité; « qu'au fond les Papes défendaient, dans la liberté de leur « élection, dans la sainteté des mariages, dans l'obser- « vance du célibat ecclésiastique, dans l'intégrité de la « hiérarchie, une cause juste et civilisatrice. » (Le P. LACORDAIRE, *Conférences*, tome Ier.) On a compris qu'ils avaient été, selon l'expression de M. de Maistre, les véritables génies constituants de l'Europe.

Mais, par un contraste étrange et bien digne d'être remarqué, cette puissance qui domine alors toutes les autres, qui épouvante les passions des rois, qui conquiert la liberté spirituelle de l'Eglise, qui soulève l'Europe pour les croisades, et la précipite sur l'Asie, est elle-même sans cesse menacée dans son existence : on la voit perpétuellement en butte aux outrages de la force; presque toujours opprimée ou exilée, tantôt par les empereurs d'Allemagne et les rois, tantôt par les passions républicaines qui travaillent Rome comme toutes les villes de l'Italie au moyen âge. Mais si plus d'une fois, dans ces siècles tourmentés, l'œuvre de Charlemagne courut risque de périr ; si trop souvent, au moyen âge, la situation politique de la papauté fut incertaine, et sa souveraineté temporelle menacée et quelquefois renversée, il faut voir, en comparant les temps aux temps, si tant de maux profonds dont le Saint-Siége eut alors à gémir ne lui ont pas été épargnés depuis que sa souveraineté temporelle et sa pleine indépendance ne lui ont plus été contestées; depuis que l'État Pontifical a été placé sous la protection commune des puissances européennes.

Un double ennemi menaçait sans cesse au moyen âge la souveraineté temporelle des Papes : les prétentions suzeraines des empereurs d'Allemagne, qui s'obstinaient à

considérer Rome comme un fief de l'empire, et dans Rome même l'ambition des grandes familles et la turbulence des factions. Rétablir la république et rendre à Rome son ancienne suprématie en Occident, telle fut souvent au moyen âge, dit un excellent historien, M. Gaillardin, la plus chère espérance des Romains et la plus ridicule de leurs prétentions. Au X[e] siècle, la faction voulut faire servir à ce but ambitieux l'ascendant même de la Papauté. Les nobles avaient bâti des châteaux ou converti en forteresses les arcs de triomphe et les tombeaux des anciens Romains. Tout-puissants dans ces remparts, ils en descendaient pour diriger sur la place publique le choix du Pontife et livrer le Saint-Siége à leurs créatures. Le château Saint-Ange, lui seul, est fameux dans la longue histoire des violences exercées contre la Papauté au moyen âge. C'est là qu'au commencement du X[e] siècle la trop fameuse Marozie s'était retranchée; c'est là qu'elle fit étouffer Jean X : Jean XIII y fut incarcéré avant son exil en Campanie; Benoît VI y fut étranglé; Crescentius y fit mourir de faim Jean XIV, et c'est de là qu'il exerçait sur les souverains Pontifes et sur Rome les vexations auxquelles l'empereur Othon mit fin en 998. En 1069, ce fort devint le refuge d'un anti-pape qui s'y maintint pendant deux ans : saint Grégoire VII y fut bloqué à son tour par l'empereur Henri IV, en 1084, et délivré par le normand Robert Guiscard.

C'est à ce défaut de garanties temporelles, à ces odieuses tyrannies, que sont dus les choix honteux qui, à cette époque, ont fait la douleur de l'Église. « Jamais la divi-« nité de la religion n'a été mieux démontrée, dit à ce « sujet l'auteur que nous citions tout à l'heure : qu'elle « ait survécu aux crimes de ses propres ministres, c'est

« un miracle non moins grand que son établissement par « toute la terre. » Voilà les conclusions que tire le savant historien de ces misères du Xe siècle. Mais combien, dirons-nous, une situation politique vraiment indépendante, qui eût épargné au Saint-Siége ces malheurs, n'aurait-elle pas été préférable pour l'Église !

Au XIIe siècle, les doctrines d'Arnauld de Brescia raniment dans les cités romaines les vieux rêves de république; les noms de citoyens, de comices, de Forum sont rétablis; un sénat et un patrice sont créés.

Rienzi, au XIVe siècle, renouvelle encore ces tentatives insensées. Mais, je le demande, ces aspirations républicaines, les passions guelfes et gibelines, les rivalités des grandes familles, les Colonna, les Frangipani, les Orsini, les Gaetani, les Conti, menaçant sans cesse la liberté du siége apostolique; au dehors les luttes du sacerdoce et de l'empire, amenant à Rome les armées germaniques; les Papes fugitifs de leur capitale ou prisonniers des empereurs ; le scandale des anti-papes : tous ces périls, tous ces attentats, est-ce donc là pour le Saint-Siége, pour sa dignité, pour son indépendance, pour le libre gouvernement de l'Église, une situation qu'il faille beaucoup envier au moyen âge, ou dont la conscience catholique pourrait se déclarer aujourd'hui satisfaite ?

Combien dans les temps modernes, depuis que la simple, mais pleine indépendance de la Papauté est reconnue, comme elle l'a été par les déclarations des traités les plus solennels; depuis que sa souveraineté temporelle, garantie par le droit public européen, n'a plus été contestée que dans les mauvais jours, combien la situation du Chef de l'Église catholique est devenue meilleure !

Il est vrai qu'il n'exerce plus sur les puissances tem-

porelles l'immense influence que le droit public, au moyen âge, lui avait reconnue; mais l'exercice de cette sorte de magistrature sur les couronnes, qui rendit à l'Europe de si réels services, n'est pas essentiel à la Papauté, et la réaction, qui l'en dépouilla, l'investit d'une autre manière.

Deux immenses avantages sont résultés de cette situation nette et bien définie. D'une part la Papauté est en possession incontestée de tout son domaine temporel; elle n'exerce plus, il est vrai, son ancien arbitrage sur les autres souverainetés; mais délivrée des menaces de la suzeraineté impériale, des périls de la guerre et des entreprises républicaines, elle trouve dans sa propre et simple indépendance le moyen d'exercer, sans entrave, toute sa prérogative spirituelle, toute sa féconde et puissante action religieuse. D'autre part, les souverainetés la voyant agir ainsi dans la plénitude et dans la sphère respectée du pouvoir qui lui appartient essentiellement pour le salut du monde, n'entreprennent plus de la dominer, de l'asservir, comme ils l'essayèrent tant de fois au moyen âge. Les grandes et anciennes querelles, comme celle des investitures et tant d'autres, ont cessé; les tristes ombrages du passé ont disparu; une paix réciproque a été le fruit de la distinction réelle des deux puissances, si fortement enseignée par les plus grands Papes, et sincèrement pratiquée; la liberté de l'élection des souverains Pontifes a été respectée : l'indépendance convenable et le mutuel accord, telle est désormais la base équitable des relations de l'Église et de l'État, et le principe de vraie liberté pour l'Église, cher aux hommes des temps modernes. Et c'est aussi par là, on peut le dire, que la Papauté, en possession paisible de sa souveraineté terrestre,

a trouvé pendant trois siècles l'assiette qui lui convient, humainement parlant, en Europe, pour y exercer librement son auguste ministère.

Voyez, pendant ces trois siècles de tranquillité, — dont la Papauté fut évidemment redevable au principe de sa souveraineté indépendante, — voyez les grandes choses qu'elle fit, soit pour la propagation de l'Évangile et de la civilisation chrétienne, soit pour le développement de la science sacrée, des lettres et des arts, soit pour le gouvernement disciplinaire des églises. Quelle magnifique impulsion imprimée aux missions lointaines! Missions au Mexique (1524), missions des Indes (1541), missions au Japon (1549), missions en Ethiopie et au Brésil (1554), missions de la Chine (1580), missions du Paraguay (1602), missions du Canada (1613), missions du Levant (1616)! — Et puis, quelles magnifiques études, quels admirables travaux historiques, archéologiques, linguistiques, entrepris sous la protection de la Papauté, dans ces ordres qui se fondent ou se régénèrent par la vertu de sa puissante impulsion, les Jésuites, l'Oratoire, les Bénédictins de Saint-Maur, et tant d'autres!

Et tous ces concordats passés entre le Saint-Siége et les diverses puissances: en 1516, sans remonter plus haut, entre Léon X et François Ier; en 1753, avec l'Espagne; en 1757, avec le duché de Milan; en 1770, avec la Sardaigne; en 1791, avec le royaume de Naples; en 1801, avec la France; sans parler des nombreux concordats de nos jours, que j'ai nommés précédemment. — Cette liberté d'action, de gouvernement; ces rapports si heureux d'entente mutuelle avec toutes les puissances catholiques, et avec celles même qui, n'ayant pas le bonheur d'être catholiques, gouvernent des peuples qui le sont,

croit-on que le Pape les aurait eus également, s'il eût été le sujet d'un prince ou d'une république, ou s'il n'avait eu, comme au moyen âge, qu'une souveraineté précaire, sans cesse insultée et menacée par les empereurs ou par les tribuns?

Sans doute tout ne fut pas parfait et à l'abri de tout péril dans cette situation, mais du moins le Pape était en paix avec tous les souverains de la terre, à la faveur de sa souveraineté et de sa neutralité reconnue, et comme le disait Voltaire : « Si Rome n'est plus assez puissante « pour faire la guerre, sa faiblesse fait son bonheur. « C'est le seul État qui ait joui des douceurs de la paix » depuis trois siècles (1).

Donc, sans influence temporelle prépondérante sur les États de l'Europe moderne, la Papauté, si elle n'est plus, aujourd'hui comme autrefois, l'aréopage politique de l'Occident, demeure du moins, avec autant d'éclat que jamais, et avec plus de liberté, dans une pleine indépendance, le tribunal suprême des consciences, la plus grande autorité morale du monde. Sa dignité, sa liberté, son action religieuse et civilisatrice s'abritent noblement sous une couronne, sous une souveraineté temporelle, suffisante aux besoins de sa mission dans le monde, insuffisante à son ambition, si elle était tentée d'en avoir, et nullement menaçante pour aucune autre souveraineté. Établie par le respect de tous et par les garanties formelles du droit public dans une neutralité honorable, jouissant d'une suprématie spirituelle aussi complète et aussi incontestée que jamais, son indépendance, mieux comprise, a été reconnue une nécessité pour l'équilibre européen et la paix du

(1) *Cour de Rome, Dict. phil.*

monde, et Rome est devenue un territoire sacré interdit à toute ambition conquérante, asile inviolable du Pontife suprême. Ainsi ont cessé dans le monde moderne les malheureux conflits des deux puissances, qui ont tant de fois et si longtemps désolé le Bas-Empire et le moyen âge : ainsi ont été distingués enfin dans le Catholicisme, et seulement dans le Catholicisme, les deux ordres temporel et spirituel ; ainsi les consciences catholiques ont échappé à la tyrannie qui a absorbé ou dominé partout à côté d'elles, en Occident comme en Orient, à Londres comme à Saint-Pétersbourg et à Constantinople, le pouvoir spirituel. En même temps, les souverainetés n'ont plus senti au-dessus d'elles une influence politique dont l'ombrage les importunait ; l'accord si longtemps cherché s'est fait enfin dans une convenable indépendance ; renfermée dans sa sphère religieuse et non moins vénérée des fidèles, la puissance spirituelle a librement rendu ses oracles, et proclamé devant les peuples et les rois les grandes vérités de l'ordre moral, les principes tutélaires de la paix sociale et de la prospérité des nations. Les Pontifes sur leur trône et les Princes sur le leur, le monde moderne s'est reposé à l'ombre de cette concorde ; les âmes ont accepté avec bonheur cette autorité, qui n'impose pas la vérité par la force, mais qui la proclame au nom de Dieu, et ne demande que le libre assentiment des consciences ; les esprits les plus fiers et les plus inquiets se sont sentis à l'aise sous l'empire de ce vieillard qui siége au Vatican, désarmé, mais respecté.

Les plus généreux caractères ont compris que l'asservissement du Pontife romain serait leur propre asservissement, et qu'il était bon, pour l'indépendance générale de l'esprit humain et la liberté des consciences, qu'il y

eût sur la terre une puissance spirituelle indépendante, dont la courageuse résistance puisse faire entendre du moins une parole libre aux jours des grands périls de la liberté commune. La France s'en est félicitée au commencement de ce siècle; et si le patriarchat moscovite et le patriarchat grec avaient gardé quelque chose de cette liberté, je ne sais si l'esprit humain et si l'esprit chrétien ne s'en féliciteraient pas en Russie et à Constantinople. Quoiqu'il en soit, tous les catholiques de France et de l'Europe s'en félicitent à l'heure qu'il est, et bénissent Dieu d'une institution qui a été visiblement l'œuvre laborieuse, et glorieuse, des siècles et de la Providence.

Pourquoi donc chercher à renverser le travail des temps et de Dieu? Pourquoi vouloir arracher du sol de l'Italie et de l'Europe une institution vénérable, qui a jeté depuis plus de quinze cents ans de si profondes racines? Est-ce donc que la paix, est-ce que la dignité et la tranquillité de l'ordre fatiguent les esprits de nos jours? Et ne serait-il plus permis aux peuples de s'asseoir et de se reposer à l'ombre des traditions tutélaires du passé? L'édifice de la puissance temporelle des Papes avait été bâti par la main de Dieu, pour abriter la liberté des peuples et garantir en même temps l'indépendance de leur foi. Jamais le dessein du ciel ne fut plus manifeste. Malheur donc à la témérité sacrilége qui oserait attenter à l'œuvre de la sagesse divine, et, selon le langage de la foi antique, *porter la main sur le patrimoine de saint Pierre!*

On a beau protester avec plus ou moins d'hypocrisie ou de sincérité : ici, les présomptions hautaines d'esprit et les audaces de langage s'abritent mal sous les illusions de la bonne foi; ces grands intérêts ne se traitent pas avec la

légèreté que l'on peut mettre à se jouer dans des théories politiques : il n'y faut toucher qu'avec un saint respect; j'ajouterai même, pour emprunter une parole de saint Paul, *avec crainte et tremblement.* Qu'on y prenne garde : aborder, trancher de telles questions avec une témérité présomptueuse, c'est s'attaquer de plus près qu'on ne pense à la pierre immuable dont il a été dit : *Celui qui s'attaque à cette pierre s'y brisera ; et celui sur lequel cette pierre tombera sera brisé.* Le patrimoine de saint Pierre est le bien commun de la grande famille catholique; les fils dénaturés qui tentèrent de l'usurper ou de le dilapider à leur profit y ont toujours trouvé leur ruine; c'est une proie qui a toujours porté malheur aux mains spoliatrices qui essayèrent de la ravir.

CHAPITRE VIII.

Rome sans le Pape.

Nous approchons du terme : et, bien que les preuves apportées jusqu'ici démontrent invinciblement la thèse que nous soutenons, nous y ajouterons quelques graves considérations d'un intérêt et d'un ordre particulier, qui compléteront et achèveront notre démonstration.

Et d'abord, puisque les rêves de l'impiété révolutionnaire ont pu aller jusque là, puisque cette pensée a été tant de fois exprimée, et en ce moment même plus haut que ja-

mais, voyons ce que serait Rome, l'Italie, l'Europe, sans le Pape; et commençons par nous bien rendre compte de ce que fut, de ce qu'est encore la Papauté pour Rome.

On l'a dit, et il est vrai : Rome avec la Papauté n'est ni un grand centre d'action politique, ni une grande cité industrielle, ni un grand entrepôt commercial. Mais Rome, avec la Papauté de moins, deviendrait-elle pour cela une grande cité politique, commerçante ou manufacturière, et qu'y gagnerait-elle ?

Rome, avec la Papauté, c'était cette cité unique au monde, grande sans puissance terrestre, brillante sans luxe, pleine d'une véritable vie au milieu d'un ineffable repos. Rome, c'était cette cité qui ralliait à elle — de toutes les extrémités de l'Europe — tout ce qui est grand et tout ce qui est digne : artistes, savants, évêques, rois, pèlerins et voyageurs de tout ordre, de toute condition, de toute nation, je puis même ajouter, de toute foi.

Que serait Rome sans la Papauté? Une ville effacée du nombre des capitales européennes, la quatrième ou cinquième tout au plus de l'Italie révolutionnaire ; moins grande que Naples, moins ornée que Florence, moins curieuse que Venise ; le chef-lieu du quatrième ou du cinquième État d'une fédération italienne (si jamais une fédération italienne est possible sans le Pape); le séjour de quelque grand-duc, s'il s'agit d'une fédération monarchique; sinon la capitale de quelque république boiteuse et mal conformée, d'autant plus ridicule qu'elle emprunterait un plus grand nom, et s'appellerait la *République romaine*.

Les classiques de la Rome révolutionnaire, qui préfèrent sans doute de beaucoup leurs aïeux idolâtres à leurs aïeux

chrétiens, devraient comprendre au moins qu'il n'y a parmi eux ni Césars, ni Scipions, ni consuls; il me paraît difficile que la Rome des Garibaldi et des Mazzini croie fermement être la Rome des Fabricius et des Caton, et considère les lâches héritiers de la Papauté proscrite comme les successeurs du peuple-roi.

Rome sans le Pape!

Mais avant tout, c'est un non sens : oui, Rome sans le Pape, c'est un non sens historique, religieux, social. L'imagination, la pensée ne s'y accoutument pas; les monuments, les arts, les sciences, la politique elle-même, la religion, l'histoire, tous les souvenirs des temps qui ne sont plus, toutes les espérances de l'avenir se récrient, protestent contre l'injure faite à leur antique, à leur nécessaire protecteur, et proclament que Rome sans le Pape serait une ville dépeuplée, un corps sans âme, une cité sans gloire et sans vie; *non tenebat ornatum suum civitas*, aurait dit son ancien orateur. (Cicér., *De Républ.*)

On est surpris de l'affaissement subit qui se fait dans l'imagination, quand on veut se représenter Rome cessant d'être la ville des Papes, le centre du Christianisme, la métropole du monde catholique; et devenant une cité profane et vulgaire : on est effrayé de la petitesse qui succède tout à coup à cette grandeur disparue. Rien de ce qui la fait elle-même, rien de ce qui lui donne cette physionomie propre, cette beauté mystérieuse, ce charme incomparable, ne subsisterait dans sa nouvelle existence : on chercherait Rome dans Rome, on ne la trouverait plus. On peut le dire, les pierres mêmes se plaindraient et crieraient : *lapides clamabunt*.

Oui, car les pierres, les ruines ont à Rome un langage qu'elles n'ont point ailleurs. Partout ailleurs, ces restes

des âges qui ne sont plus, ces humiliants témoignages de la caducité des choses humaines, portent à l'âme qui les contemple un sentiment de tristesse profonde; mais à Rome d'autres voix sortent de ces débris du passé : des pensées plus consolantes se mêlent à la mélancolie qu'ils inspirent; parce qu'à Rome, à côté des ruines et de la mort, il y a la résurrection et la vie; à Rome, il y a eu moins une destruction qu'une transformation glorieuse : la Rome antique évanouie laisse toujours apercevoir, à travers la poussière de ses monuments tombés, une Rome nouvelle, perpétuellement rajeunie dans une vie toujours renaissante, dans une majesté immortelle : et voilà uniquement aussi pourquoi la cité sainte se nomme la ville éternelle.

C'est ce qu'un orateur catholique disait éloquemment à la tribune de l'Assemblée législative (1), lorsqu'il appréciait, en 1849, les grandeurs de Rome chrétienne. « Que « voulons-nous? disait-il; nous voulons restituer à Rome « le rôle qu'elle avait depuis tant de siècles, le nom qu'elle « porte avec tant de gloire et de fierté, le nom de ville « éternelle, le nom que vous lui donnez encore par dis- « traction, même lorsque vous lui enlevez toutes les con- « ditions, qui la font telle.

« Paris est la capitale de l'intelligence et des arts, nous « le disons tous les jours : qui est-ce qui a songé à ap- « peler Paris la ville éternelle?

« Londres est la capitale du plus grand mouvement « maritime et commercial du monde : qui est-ce qui a « songé à appeler Londres la ville éternelle?

« Qu'est-ce qui fait que Rome continue à porter ce

(1) M. de Falloux, le 7 août 1849.

« titre magnifique et que personne ne lui conteste? C'est « qu'elle est la capitale, la vieille capitale de la république « chrétienne, non la république de quelques milliers de « républicains chimériques, mais la seconde patrie de « tout le monde, le pays où chacun, après le sien, vit le « mieux par l'intelligence, par le cœur, par la foi, par « les sympathies, où, depuis dix-huit siècles, tout le « monde est venu apporter sa pierre, son respect, où la « poussière même est imprégnée de vénération, du sang « des saints et des martyrs. Voilà ce qui fait de Rome « la ville éternelle. »

Et ce ne sont pas seulement des orateurs catholiques, comme M. de Falloux, qui rendent ces hommages à la ville éternelle et à la Papauté: les plus illustres protestants parlent le même langage. Voici ce qu'écrivait naguère lord Macaulay, le grand historien dont l'Angleterre déplore en ce moment la perte prématurée :

« Aucun signe n'indique que le terme de cette longue « souveraineté soit proche : la Papauté a vu le commen- « cement de tous les gouvernements qui existent aujour- « d'hui, et nous n'oserions pas dire qu'elle n'est pas des- « tinée à en voir la fin. Elle était grande et respectée « avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la « Grande-Bretagne ; avant que les Francs eussent passé « le Rhin ; quand l'éloquence grecque était florissante « encore à Antioche, quand les idoles étaient adorées encore « dans le temple de la Mecque. Elle peut donc être grande « encore et respectée, *alors que quelque voyageur de la « Nouvelle-Zélande s'arrêtera au milieu d'une vaste soli- « tude, contre une arche brisée du pont de Londres, pour « dessiner les ruines de Saint-Paul.* »

Ce qui fait la souveraineté de Rome, sa dignité suprême,

c'est qu'elle est le siége de l'Église mère et maîtresse de toutes les églises, le centre et le foyer de toutes les lumières chrétiennes : cet auguste caractère est écrit partout à Rome. On le voit dans ses monuments, dans ses ruines, au frontispice de ses palais et de ses temples, au sommet resplendissant de ses coupoles, sur ses murs, sur son sol même. C'est ce que disait autrefois le Daute (1). Voilà ce qui fait la poésie, la grandeur, la vie de Rome. Depouillez-la

(1) « Il n'est point besoin d'autre preuve pour voir qu'un conseil « singulier de Dieu a présidé à la naissance et à la grandeur de cette « sainte cité; et je suis dans la ferme croyance que les pierres de ses « murs sont dignes de respect, et que le sol où elle est assise est « digne de vénération au-delà de ce que les hommes ont jamais pu « dire et croire. » (DANTE.)

— Bien avant le vieux poëte de Florence, les premiers pères de l'Église avaient célébré cette gloire mystérieuse de l'ancienne Rome, devenue la Rome catholique : « Qu'était Rome païenne? demande saint Jérome : « une ville maudite, une cité dont autrefois l'univers entier formait le « peuple; où les vices recevaient la palme enlevée à l'honneur; où l'on « souillait tout ce qu'il y avait de pur et de sacré (1).

« Et maintenant, là règne la sainte Église; là se trouvent les tro- « phées des apôtres et des martyrs; là se conserve la véritable foi de « Jésus-Christ, et se prêche la pure doctrine des évangélistes; là, sur « les ruines de la gentilité, brille incessamment la gloire du nom « chrétien.

« Tous ceux qui jadis l'ignoraient et ne l'aimaient point, dit Tertul- « lien, parce qu'ils ne l'avaient point connue, ont abjuré leur haine « en perdant leur ignorance. » Hélas! Rome a aujourd'hui des ennemis auxquels on peut encore dire avec Tertullien : « Pour vous, vous « aimez à ignorer ce que d'autres sont pleins de joie d'avoir connu. « Vous préférez ne pas connaître, parce que vous haïssez, comme si « vous étiez sûrs de quitter à la fois votre haine et votre igno- « rance (2). »

(1) S. HIER., *Epist. fam.*, lib. III, *ep.* 9 *ad Principiam.* — *Id.*, lib. II, *ep.* 17 *ad Marcellam.*

(2) TERTULLIEN, *Adversus gentes*, t. Ier.

de ce signe glorieux, de cette couronne, l'imagination ne la reconnait plus; le pèlerin, l'artiste désorienté se demande, dans son enceinte profanée, où est cette ville unique sur la terre, consacrée par le sang des héros du christianisme,

Veuve d'un peuple roi, mais reine encor du monde;

où est cette majesté de la religion qui la remplissait mieux qu'autrefois la majesté de l'empire? où est cette voix du Pontife, bénissant la ville et le monde? où est ce règne du Christ, que chantaient ses obélisques, ses églises, ses basiliques? où enfin s'est réfugiée sur la terre cette splendeur vivante du Catholicisme, qui attirait autrefois dans ses murs les hommes du septentrion, du midi, de l'orient, de l'occident, alors qu'elle était comme le cœur de la Chrétienté et la commune patrie des peuples? Voilà ce qu'était Rome : c'était là le magnifique horizon où elle apparaissait à l'imagination et à la foi : cet horizon évanoui, Rome elle-même s'obscurcit, se voile de deuil, et fuit aux regards.

Rome sans le Pape, il faut dire le mot, ce serait un désert ; car, enfin, qui la visitera? qui la remplira? qui en fera les honneurs? Il y a déjà bien des déserts dans Rome: Romains étranges, s'il s'en trouve de la sorte, qui voudriez nous donner une Rome sans Pape, souffrez que j'entre ici en discussion avec vous-mêmes et que je vous interroge directement. Ces déserts, vous voulez donc les multiplier? Le Palatin, l'Aventin, le Viminal, le Forum, vos plus grands quartiers sont vides! Vous y ajouterez donc le Quirinal, le Vatican, la ville entière!

Que ferez-vous, en particulier, des sept basiliques? Que

ferez-vous de ces trois cent soixante-cinq églises, qui répondent à tous les besoins, à tous les souvenirs, à tous les vœux, à tous les pèlerinages du monde catholique? Prêtres et fidèles, nous comptons les visiter un jour : quel chrétien ne visite pas Rome dans les rêves de son cœur? Mais le Pape absent, qui voudra faire encore ce pèlerinage de la foi et de l'amour? Il manquerait à toutes ces grandes solennités, ou plutôt y a-t-il une seule de vos cent fêtes qui soit possible sans lui?

Que ferez-vous, en particulier, de Saint-Pierre, de cette immensité, de cette magnificence, de cette lumière? Le Pontife universel de la catholicité peut seul le remplir. Saint-Pierre, manifestement n'a été fait si vaste, qu'afin que le Père commun de la grande famille catholique pût y rassembler tous ses enfants et les bénir!

Certes, les révolutionnaires se feraient une étrange illusion, s'ils croyaient que Saint-Pierre n'est que la plus grande paroisse du diocèse de Rome : c'est pour elle-même que la Catholicité tout entière l'a fait bâtir et y a prodigué ses trésors. Saint-Pierre est le temple auguste de la Catholicité : Rome n'en est que le premier vestibule et le parvis; le Pape seul en est l'âme, la vie, la splendeur.

Rome sans le Pape! Mais au jour de la grande fête de tous les chrétiens, au grand jour de Pâques, quelle main se lèvera pour donner à la ville et au monde, *Urbi et Orbi,* la solennelle bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ? Qui remplacera cette grande voix, cette voix paternelle qui, du haut de la tribune sacrée, au milieu de ce silence sublime de la terre et des cieux, retentit au milieu des airs, pour l'univers entier, comme la voix de Dieu même?

Ah! j'ai vu alors tomber à genoux les plus incrédules,

vaincus par une force supérieure et divine; je les ai vus, enfants dociles, s'incliner avec respect sous la main du Père commun de la grande famille chrétienne ; je les ai vus, brebis reconquises, recevoir avec attendrissement, avec amour, la bénédiction du souverain Pasteur des âmes! Romains, Italiens, Allemands, Français, protestants, schismatiques, Grecs, Anglais, Russes, Polonais, Américains, nous étions tous là, de toute langue, de toute tribu, de toute nation, prosternés à terre et suspendus à la voix du Pontife suprême! C'était le plus beau et le plus touchant des spectacles. Le langage humain manque pour l'exprimer. Et quand on se relevait, les larmes étaient dans tous les yeux, une émotion indéfinissable remuait tous les cœurs : il n'y avait plus là qu'un troupeau et qu'un pasteur. Nous ne faisions tous qu'un cœur et qu'une âme! Vous l'avez vu comme moi, et vous voulez nous ravir cette gloire, cette incomparable douceur! Vous voulez vous la ravir à vous-mêmes!... Vous voulez que Rome soit sans son Pape!... Ou vous imaginez je ne sais quel système hypocrite et impie qui le forcera, en l'humiliant, en l'asservissant, à regretter les catacombes!

On l'a dit bien des fois : Rome, même avec le Pape, attriste par sa solitude; ce n'est, il est vrai, qu'un premier aspect, une première impression; bientôt on comprend cette solitude, on l'aime, on la goûte, on s'y attache étrangement, on s'y repose, on ne veut pas s'en éloigner. Il y a là une gravité, une paix profonde, un intérêt mystérieux qui s'emparent invinciblement de l'âme! C'est un charme indéfinissable.

Ah ! c'est bien de Rome, en des jours plus heureux et meilleurs, c'est bien de Rome avec son Pape, de Rome la ville sainte, qu'on pouvait redire ces vers d'un poète, dont

le nom, lui aussi, est depuis longtemps déjà une douleur, et la gloire ou deuil, hélas! nous ne dirons jamais sans espérance :

Ici viennent mourir les derniers bruits du monde !
Nautonniers sans étoile, abordez ; c'est le port !
Ici l'âme se plonge en une paix profonde,
Et cette paix n'est point la mort (1) !

Mais sans le Pape, Rome ne serait plus que la solitude des tombeaux ! Son repos serait la mort ! A Naples, on va chercher le soleil ! A Rome, c'est le Pape. C'est le Pape et cette douce lumière qui l'environne, cette lumière de paix et de grâce, cette lumière de la foi et de la douceur évangélique qui repose les yeux fatigués, qui guérit les yeux malades, qui donne des yeux pour voir à ceux qui n'en ont point, qui se fait aimer de ceux-là même qui la craignent, qui attire ceux qui la fuient, et les gagne quelquefois à jamais !

Vainement les Italiens et les brochures révolutionnaires nous disent-ils : le Pape pourrait demeurer à Rome, et habiter le palais et la basilique de Saint-Jean-de-Latran, comme sous Constantin : il serait tout ensemble simple évêque de Rome et chef de la catholicité. Il régnerait spirituellement; et quant au temporel, la commune romaine s'en chargerait.

J'ai déjà dit ma pensée sur cette ridicule et odieuse hypocrisie. Non : cela ne se pourrait pas ! Et vous-mêmes les premiers, vous le trouveriez bientôt impossible ! Si vous aviez fait sérieusement un tel rêve, je vous le déclare, il s'évanouirait promptement. Le Pape, chef suprême de

(1) *Médit.* sur la Roche-Guyon.

la Catholicité, Pontife universel, à Saint-Jean-de-Latran ! Mais, qui que vous soyez, sénateur, consul, président de municipalité, souverain à titre quelconque, vous ne pourriez demeurer un jour auprès de lui : qui ne prévoit vos perpétuels ombrages ? Le Pape serait toujours trop grand pour vous ! Il vous écraserait malgré lui, malgré vous, de son incomparable dignité ; vous ne le pourriez souffrir ; vous iriez bientôt vous cacher de désespoir et de honte.

Et cependant, que feriez-vous du Vatican et de cent autres merveilles, dont le Pape est l'hôte nécessaire et la gloire ? Ne sentez-vous pas que seuls, sans lui, vous errerez comme des ombres au milieu de ces espaces vides et immenses, où vous n'apparaitrez que comme des pygmées au pied de ces monuments gigantesques, faits pour une autre grandeur que la vôtre ? Plus j'y songe, plus je m'étonne. Vous, régner dans Rome, auprès du Pape, au-dessus du Pape ! Non. Ici, les impossibilités se multiplient : nous vous l'avons déjà dit : le Pape ne peut être votre sujet ! La catholicité ne peut le tolérer ; ni vous, ni d'autres ne nous inspirez assez de confiance. Il nous faut un Pape libre, indépendant, souverain ; il le faut tel à nos consciences ! il le faut tel à nos âmes, et qu'il le paraisse ! Mais de plus, quand le Pape y consentirait un moment, la force des choses l'élèverait malgré lui au-dessus de vous, et vous n'y tiendriez pas : certes, des hommes d'une autre taille que la vôtre n'y ont pas tenu. Constantin, Théodose, ces empereurs de glorieuse et triomphante mémoire, placés par la Providence à la tête d'un empire qui ne connaissait d'autres bornes que celles de la terre, sentirent qu'ils ne pouvaient pas demeurer près du Pape à Rome, et s'enfuirent à Byzance, à Milan, à Trèves, à l'o-

rieut, à l'occident. Le monde ne vous offrirait pas aujourd'hui de si glorieux asiles, à vous ! Mais, bon gré, malgré, de deux choses l'une : ou vous chasseriez de Rome le Pontife-roi, et sa retraite vous laisserait anéantis et épouvantés de votre solitude ; ou, le remettant à sa place, vous redescendriez à la vôtre. Et ce serait pour votre bonheur, pour votre honneur, et pour la paix du monde.

Mais, direz-vous, cette grandeur unique perdue, cette majesté de la Religion évanouie, cette empreinte chrétienne effacée, nous les compenserions par des avantages politiques et par un meilleur gouvernement. En un mot, nous ferions ce qui convient mieux aux temps modernes, et aux vrais besoins, aux profits matériels du peuple romain.

Eh bien ! ne le pensez pas ! quand vous aurez profané et vulgarisé cette ville auguste, quand vous en aurez fait le chef-lieu de quelque département piémontais, ou la capitale abaissée de quelque république éphémère, ou le bizarre municipe d'une commune destinée à gouverner à la place du Pape, quand vous en aurez banni la Catholicité, quand vous y aurez étouffé la Papauté, vous aurez, avec son humiliation, creusé l'abîme de votre ruine.

Sachez-le bien, la grandeur passée de Rome ne servirait alors manifestement qu'à faire ressortir davantage la honte de son délaissement ; et puis avec la honte et le ridicule, la misère viendrait. On ne vit pas uniquement avec des consuls, des conseillers communaux, et des souvenirs ; et Rome vit, dans le sens même le plus matériel du mot, de la Papauté qui lui fait l'honneur d'habiter au milieu d'elle. Les Papes et la Catholicité n'ont pas une seule fois quitté Rome, que la ville ne se soit appauvrie, et que la population n'ait décru. Ces variations ont été étonnamment sensibles pendant le séjour des Papes à Avignon ;

elles l'ont été même pendant l'absence de Pie VII, laquelle a pourtant duré moins de cinq ans. Lorsqu'après son long séjour à Avignon, la Papauté retourna enfin dans la ville éternelle, la population était diminuée de plus de moitié de ce qu'elle était sous Innocent III. Pendant cette époque douloureuse que Rome appela la captivité de Babylone, nul monument nouveau ne l'avait embellie, et c'est par ce motif que l'architecture gothique, si florissante à cette époque, n'a laissé dans Rome aucune trace.

Lorsque, au départ de Pie VII, Rome devint simplement le chef-lieu du département du Tibre, la population s'abaissa graduellement, et en 1813 elle n'était plus que de 117,000. Le Pape revenu, elle remonta bientôt; et sous Grégoire XVI elle était de 170,000; c'était, en quelques années, une différence de plus de 50,000 habitants.

Voilà ce que les révolutionnaires ne devraient pas oublier; et voilà, il le faut ajouter, ce que les vrais Romains n'oublient point. Quant aux autres, je leur dirai : au fond, dans le vrai, de quoi vous plaignez-vous? car enfin, ce qui fait le solide bonheur d'un peuple, n'en jouit-on pas à Rome? Tous les étrangers n'avouent-ils pas qu'on y est véritablement heureux, sous le plus doux des gouvernements? Il n'y a pas jusqu'à ces galériens qu'on voit passer tranquillement sur les places de Rome, et que leurs gardiens prient avec douceur de balayer les rues, qui ne montrent un gouvernement paternel, trop paternel peut-être ! . .

Que vous manque-t-il? Est-ce le sceptre et la gloire des arts? Mais sous ce rapport, quelle ville est comparable à la vôtre? Sous l'influence des Papes, quel pays a été plus fécondé par le génie? C'est peut-être le mérite et les avantages de l'industrie que vous regrettez? Mais qui vous empêche de les avoir? Travaillez! — Est-ce l'a-

griculture? — Défrichez vos campagnes : le ciel vous a donné un sol privilégié, *terra parens frugum*. Est-ce le commerce? — Sillonnez les mers : les ports ne vous manquent point. Vous êtes en paix avec le monde entier : c'est ce que chantait le poète de l'ancienne Rome, ce que réalise l'influence pacificatrice de Rome nouvelle :

Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem!

C'est ce que Voltaire lui-même célébrait en disant : « Les Romains d'aujourd'hui ne sont pas conquérants, « mais ils sont heureux. »

Mais laissons ces choses. Que si jusqu'à présent vous avez trop aimé le repos, du moins ne venez pas vous en prendre à la Papauté, des torts de votre nature et des faiblesses de votre caractère : mettre sa paresse sur le compte du gouvernement, *e la colpa del governo*, serait vraiment trop commode pour un peuple.

Et d'ailleurs, vous voulez d'autres droits, ou du moins ceux qui vous convoitent le prétendent! Vous êtes privés, répètent-ils, de ce qu'on nomme les droits politiques? Ah! que j'aurais de choses à dire sur la vanité de ces droits chez certains peuples qui paraissent en jouir, et n'y trouvent qu'une profonde et amère déception!

Mais Pie IX, en se réservant, comme il le devait à la Papauté elle-même, le principe d'autorité souveraine dont le Pape doit demeurer le conservateur au milieu de la civilisation européenne si profondément troublée, Pie IX vous avait donné immensément de droits politiques, plus que vous n'en pouviez porter : il n'y a pas un souverain dans le monde qui ait fait autant pour ses peuples que Pie IX avait fait pour vous : comme l'ancien César, le

César évangélique a été généreux jusqu'à être obligé de s'en repentir (1). Vous avez trop bien montré alors que la vraie liberté n'est pas dans le tumulte des assemblées républicaines, ni dans les éclats scandaleux de la presse.

Votre caprice ombrageux voulait des laïques dans l'administration : il en a mis partout. *Si le bien, cependant, se fait par des ecclésiastiques*, disait-il avec son incomparable douceur, *c'est néanmoins toujours le bien*. Et en effet, pendant que les laïques et Mazzini ont tout administré, avez-vous eu moins de luttes, moins de passions, moins de cupidité, moins d'impôts, moins de désordres, moins de meurtres?

Que ne remarquez-vous plutôt quels immenses avantages vous devez au Pape, avantages même temporels et politiques, tels que nul monarque sur la terre n'en put jamais donner de pareils à son peuple !

Et d'abord, remarquez-le bien, vous n'êtes pas sujets d'une famille, mais d'un prince électif, qui est choisi, non dans une catégorie aristocratique, mais dans l'assemblée la plus noble à la fois et la plus démocratique qui se puisse concevoir; par les cardinaux, qui sortent de tous les rangs du peuple, qui sortent de ces couvents, qui sont le peuple même ! L'élection du Pape, le collége des grands électeurs qui le choisissent, le Pape lui-même, tout cela n'est-il pas, quand on y réfléchit, ce qui se peut imaginer de plus illustre et de plus populaire tout à la fois ? Pas un Romain, pas un pâtre de la campagne de Rome ou des Abruzzes ; pas un bourgeois du Corso, pas un Transtévérin, qui ne puisse devenir cardinal, grand-électeur et Pape !

L'âge ordinaire des Papes, la maturité de leur sagesse,

(1) PLINE, liv. VII, chap. 25.

le caractère naturel de leur gouvernement, la brièveté même de leur règne, n'offrent-ils donc aucun avantage pour la liberté? Il est sûr du moins qu'on ne trouve là aucun des germes de despotisme qui sont ailleurs : ni la jeunesse des souverains, ni la force militaire, ni la durée des règnes, ni la passion dynastique.

C'est ce que faisait observer le célèbre Addison, quoique protestant et philosophe : « Le Pape, disait-il, est ordi-« nairement un homme de grand savoir et de grande « vertu, parvenu à la maturité de l'âge et de l'expérience, « qui a rarement ou vanité ou plaisir à satisfaire aux « dépens de son peuple. » (Supp. au *Voyage de Missoni.*)

Les familles qu'on nomme papales ne se distinguent à Rome, on le sait, que par le soin généreux des pauvres et le zèle qui encourage les arts : le nom qu'on leur donne n'est qu'un juste hommage rendu au passé, et ne leur confère aucun droit pour l'avenir.

Les Romains ont-ils jamais songé d'ailleurs qu'en se donnant, par leurs cardinaux, un souverain choisi presque toujours parmi eux, ils en donnent un à tous les catholiques répandus sur toute la face de la terre? N'est-ce rien ? N'y a-t-il pas quelque chose de grand et de noble à penser et à dire qu'on fait et qu'on a un souverain qui règne en même temps sur deux cents millions d'hommes, qui commande le respect à tout l'univers, qu'on est son peuple particulier, et qu'on le possède plus que les autres?

Certes, s'il ne s'agissait, dans l'élection et dans la royauté des Papes, que du souverain de Rome, nous ne serions pas si jaloux de son indépendance. Mais il n'y a rien à dissimuler ici ; le souverain de Rome, et par lui, Rome et les Romains, règnent sur le monde entier. Toutes les nations catholiques y consentent ; mais à une condition :

c'est que Rome et les Romains respecteront sa souveraineté. A ce prix, ils en jouiront eux-mêmes, comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour. Et, en effet, cardinaux, princes de l'Église, congrégations sacrées, légats, nonces apostoliques, presque tous sont enfants de Rome et de l'Italie, et participent à la souveraineté romaine ; c'est toujours l'*Imperium sine fine*. Sous une forme ou sous une autre, les Romains ont l'empire depuis trois mille ans : c'est toujours *Romanos rerum Dominos*, sans même changer le dernier mot du poète : *gentemque togatam.*

Cette pensée qui rendait si fiers les poètes et les historiens (1) de Rome païenne, n'a fait que grandir avec les destinées de Rome chrétienne : témoin ce bel hommage, que rendait à sa royauté universelle, il y a plus de treize siècles, un de nos plus éloquents docteurs :

Sedes Roma Petri, quæ pastoralis honoris
Facta caput mundo ; quidquid non possidet armis,
Relligione tenet. (S. Prosper.)

Et le prince des apôtres, le fondateur de Rome chrétienne, aurait pu dire, dès le commencement, avec plus de droit encore que l'ancien fondateur : *Nuntia Romanis, cœlestes ità velle, ut mea Roma caput orbis terrarum sit.* (Tite-Live, lib. I, n° 16.)

Plus précis, et plus riches encore, que tous ces efforts poétiques du langage humain, saint Pierre et saint Paul, vos immortels et apostoliques ancêtres, vous avaient

(1) ..... *Illa inclyta Roma*
Imperium terris, animos æquabit Olympo.
(*Énéide.*)

Fatis debebatur tantæ origo urbis.
(Tite-Live).

élevés, plus que les autres peuples chrétiens, jusqu'à la dignité d'une *nation choisie*, d'un *sacerdoce royal. Populus acquisitionis, regale sacerdotium.*

Et ce qu'il faut bien remarquer ici, c'est que Rome n'est redevable de tous ces avantages, ni à la politique, ni aux passions humaines : « Non, Rome chré« tienne, dit un voyageur philosophe, ne doit rien à la « politique ; si elle a étendu sa puissance dans les ré« gions enveloppées des plus épaisses ténèbres ; si elle « a soumis à ses lois des peuples qui échappèrent aux « armes, et ne reconnurent jamais l'empire des plus « célèbres conquérants ; si des hordes sauvages, qui « n'ont jamais prononcé les noms d'Alexandre et de « César, ont écouté la voix de ses pontifes avec respect, « et en ont reçu les instructions comme des oracles ; si, « dévouée à la paix, Rome a fait des conquêtes que lui « eût enviées Rome consacrée à la guerre, ces prodiges « ne furent pas l'ouvrage des passions humaines : les « passions humaines ne servirent qu'à les rendre plus « éclatants, puisqu'elles se liguèrent pour opposer de « plus grands obstacles à l'exécution des projets qu'elles « avaient tant d'intérêt à traverser. » *(Disc. sur l'hist., le gouv.*, etc., par le comte d'ALBON.) (1)

Que fallait-il donc de plus ? — Pour moi, j'achèverai ma pensée : le peuple romain sans le Pape ne signifie

(1) Ce passage de l'auteur moderne a beaucoup de rapport avec un autre passage beaucoup plus vieux : *Ut civitas sacerdotalis et regia, per sacram beati Petri sedem, caput orbis effecta, latius præsideres religione divinâ, quàm dominatione terrenâ. Quamvis enim, multis aucta victoriis, jus imperii tui terrâ marique protuleris,* MINUS TAMEN EST QUOD TIBI BELLICUS LABOR SUBDIDIT, QUAM QUOD PAX CHRISTIANA SUBJECIT. (LEO, M. Serm. I. *In nat. apost. Petri et Pauli.)*

rien, n'est rien! Avec le Pape, il est toujours le peuple-roi, *populum latè regem*; il l'est aux yeux des étrangers comme aux siens. Laissez à Rome son Pape, les étrangers traitent le peuple romain avec respect; avec le Pape, les Romains paraissent aux autres peuples catholiques ce qu'étaient aux autres tribus d'Israël la tribu de Lévi, la famille d'Aaron; avec le Pape, Rome est comme la tribu sainte, et tout Romain semble tenir à la famille du grand-prêtre et au sacerdoce royal. Et voilà peut-être ce qui exalte quelquefois, à son insu, et précipite ce peuple privilégié et indocile, ce vieil enfant gâté de la Providence, lorsqu'il se mutine contre la main qui le comble de biens, abdiquant ainsi à la fois toute reconnaissance et toute dignité, et dérogeant misérablement à ce sang royal et souverain, qui semble depuis plus de vingt siècles couler dans ses veines!

Oui, enlevez à Rome son Pape, mettez à sa place un grand-duc, un consul, un préfet, un président, un régent, tout ce que vous voudrez, ce peuple perdra à ses propres yeux et aux yeux des étrangers toute grandeur, tout respect : dès lors, il n'y a plus de peuple romain; Rome deviendra ce qu'était devenue Athènes. Or, que fut Athènes pendant des siècles? qu'est-elle aujourd'hui encore, malgré de généreux efforts? qui me dira où sont aujourd'hui les Athéniens et l'ancien peuple grec? Je le dirais presque : les Romains, sans le Pape, ne seraient bientôt plus que les *custodes* d'un grand musée mal entretenu, que les Anglais achèteront pièce à pièce.

Avec le Pape, Rome est toujours Rome; elle est à jamais la capitale de l'univers, le centre des plus grandes, des plus nobles affaires : le rendez-vous pacifique et glorieux du monde civilisé; l'asile des rois tombés, des illustres infortunes, quelles que doivent être un jour leurs in-

gratitudes envers l'hospitalité qui les abrita : avec le Pape, Rome voit chaque année cent mille étrangers venir à elle et lui apporter leurs hommages et leurs trésors. Romains travaillés aujourd'hui si tristement par des sophistes révolutionnaires, verriez-vous ces choses, si vous n'aviez le Pape pour hôte et pour roi? Sentez donc, à l'admiration et au respect du monde entier pour votre ville, que vous êtes un peuple à part, et que de viles émeutes, de basses révolutions ne vous vont pas!

Sans même sortir de vos murs, ne vous suffit-il pas de jeter les yeux sur les monuments qui vous entourent, pour comprendre ce qui fait votre immense dignité? Quand vous voyez le prince des apôtres, les clefs du royaume des cieux à la main, dominer la colonne Trajane, saint Paul armé du glaive de la foi, debout sur la colonne Antonine, ne sentez-vous donc pas que là aussi s'élève votre gloire? Quand vous jetez un regard du Capitole au Vatican; quand vous repassez dans votre souvenir toutes les grandeurs, toutes les fortunes de ces deux collines, ne voyez-vous donc pas le dessein de Dieu! Quand vous allez du Colysée et des prisons Mamertines à Saint-Pierre; quand vous lisez sous les voûtes resplendissantes de l'immortelle basilique : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*, seriez-vous donc les seuls à ne pas comprendre que vous n'êtes la ville éternelle que parce que vous êtes la ville du roi des âmes! Quand au milieu des jardins de Néron, vous contemplez l'obélisque du Christ vainqueur, et la croix radieuse qui le couronne, et l'empreinte de ces paroles éclatantes : *Christus vincit, regnat, imperat* : à ce spectacle, comment ne pas reconnaître que vous êtes un peuple providentiel et sacré; qu'il y a dans les conduites de

Dieu des voies admirables que tous doivent respecter ; que la Providence a choisi Rome pour y fixer la souveraineté la plus légitime, la plus bienfaisante, la plus paternelle et la plus auguste de l'Europe et du monde ; et que se révolter contre elle, c'est encourir les anathèmes du ciel et de la terre réunis.

Espérons que les maîtres d'erreur et de perfidie, qui abusent en ce moment de la puissance éphémère qui leur est laissée, verront leur fatal crédit tomber devant la raison et le bon sens éclairés par le malheur. C'est eux, bien plus que Bologne et les peuples de la Romagne, que nous accusons ! C'est contre eux, contre eux surtout, que nous protestons à la face de toutes les nations chrétiennes et civilisées ! Quant à Bologne, Ferrare, Ravenne, aujourd'hui si étrangement entraînées, nous aimons à n'en pas désespérer ; nous nous souvenons de l'amour avec lequel, naguère encore, elles accueillaient Pie IX, lorsqu'il entrait dans leurs murs. Nous aimons à prévoir qu'un jour viendra où la réconciliation des enfants avec leur Père renouvellera cette scène consolante racontée par un ancien historien : *Il advint donc,* dit Otto de Frisingue, en parlant d'Eugène III, *il advint que, par la miséricorde de Dieu, une grande joie éclata dans toute la ville, à la nouvelle de la rentrée inattendue du Pontife. Une multitude innombrable courut au devant de lui avec des branches vertes. On se prosternait sur ses pas, on en baisait les vestiges, on le couvrait d'embrassements lui-même. Les bannières flottaient ; les officiers, les juges, s'avançaient en foule. Les Juifs n'étaient pas absents de cette grande joie, portant sur leurs épaules la loi de Moïse. Tous ensemble, semblables à un chœur d'harmonie, chantaient ces paroles : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !*

CHAPITRE IX.

L'Italie sans la Papauté.

Ce que la basilique de Saint-Pierre est pour Rome, Rome l'est pour l'Italie : l'Italie forme avec la ville éternelle presque un même empire, une même enclave sacrée au milieu des nations chrétiennes : aussi le mal que se feraient les Romains ou qu'on voudrait leur faire, en leur enlevant le Pape, ou en le tenant captif au milieu d'eux dans une bizarre commune romaine, s'étendrait plus loin qu'eux, et bien au-delà des murs de Rome. La Catholicité tout entière en souffrirait, mais surtout l'Italie. Rome avec le Pape est la tête de l'Italie ; sans Rome et sans le Pape, l'Italie est décapitée.

Qu'eût été depuis des siècles, que serait encore aujourd'hui l'Italie sans le Pape? *Je suis Italien*, disait M. Rossi, *et c'est un des motifs de mon dévoûment au Pape :* LA PAPAUTÉ EST LA SEULE GRANDEUR VIVANTE DE L'ITALIE. Les Italiens révolutionnaires ne l'entendaient-ils pas eux-mêmes de la sorte, lorsque, dans un de leurs emportements, ils voulaient faire du Pape, bon gré, malgré, le chef de je ne sais quelle *ligue*, de je ne sais quelle *république italienne ?* N'ont-ils pas rendu les premiers, par là, un involontaire hommage au besoin profond que la nationalité italienne a de la Papauté?

En effet, les Papes ont toujours généreusement travaillé,

pacifiquement combattu pour l'indépendance, pour le salut, pour la nationalité de l'Italie.

Déjà nous avons vu, et avec détail, tout ce qu'ils firent pour l'Italie, aux Ve, VIe, VIIe, VIIIe et IXe siècles, et comment ils la préservèrent d'une ruine totale au moment des invasions barbares. Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est que Rome, et Rome papale, seule en Italie, est demeurée constamment italienne. Les invasions ne l'ont jamais atteinte que pour de courts instants. Elle n'a jamais été ni normande comme Naples, ni espagnole ou allemande comme Milan, ni hérule, ni lombarde : elle a toujours été, depuis Romulus, ce qu'elle est aujourd'hui, une ville indépendante. Les Gaulois l'ont prise; ils ne l'ont jamais gardée, ni aucun des barbares, venus après eux, depuis près de 2,500 ans. Il y a des princes de Savoie à Turin, des princes d'origine germanique à Florence, des Bourbons à Naples : il n'y a jamais eu à Rome que des Papes, et presque toujours des Papes italiens. Jamais de conquérants étrangers. Le Pape est donc en Italie le seul souverain véritablement italien. Et cela était vrai, même quand le Pape était de sa personne français ou anglais, parce qu'il n'amenait avec lui ni dynastie, ni armée, ni parti, ni rien, en un mot, de la France ou de l'Angleterre. Comme prince temporel, il était prince italien, bien autrement que les princes de Lorraine à Florence, et les princes de Savoie à Turin. Il le faut remarquer même : c'est depuis qu'il n'y a plus eu en Italie de prince italien, que la Papauté est devenue exclusivement italienne, c'est-à-dire depuis trois siècles sans interruption. Plusieurs même ont cru devoir s'en plaindre, mais la plainte ne peut venir de l'Italie. Le dernier pape étranger fut Adrien VI, le précepteur de Charles-Quint.

Rome, et Rome papale, est donc historiquement le vrai centre, le refuge, le foyer, le sanctuaire de la nationalité italienne. Rome, état purement temporel, ne serait pas plus privilégiée que Naples ou Florence, exposée comme elles aux conquêtes, aux dynasties imposées, à la loi de succession qui amène des familles étrangères.

Aussi, je ne crains pas de l'affirmer, c'est le Pape, grâce à son double caractère de prince et de pontife, qui a conservé, dans son trésor du Vatican, ce qu'il y a de vivant, d'immortel, dans la nationalité italienne. Et voilà ce qu'une aveugle ingratitude tourne aujourd'hui contre lui-même !

L'unité politique absolue de l'Italie est impossible depuis des siècles, et pour longtemps peut-être encore. Elle n'a jamais existé même, à vrai dire, sous la domination romaine. Tant qu'elle restera partagée entre des États, entre des peuples, entre des souverains divers, — et ses partisans les plus dévoués reconnaissent, bon gré, malgré, que c'est la condition essentielle, providentielle, de son existence (1). — que peut-il y avoir de plus désirable

(1) « Faut-il faire un seul royaume de l'Italie ? L'histoire, la nature elle-même s'élèvent contre cette solution : l'unité italienne ne pourrait se constituer qu'après bien des efforts, par la grandeur militaire ou par la tyrannie révolutionnaire. Des Alpes à la Sicile, la péninsule italique présente des différences profondes, rendues sensibles par les divisions mêmes où se reproduit toujours l'originalité primitive. En même temps que cette évidente variété, on constate une uniformité de langage, de mœurs, d'intérêts, qui, à toutes les époques, se révèle par la tendance fédérative, mais qui ne va jamais jusqu'à la fusion. On peut dire que l'unité absolue sous le sceptre de Rome n'a été qu'un accident. Les Romains furent obligés, pour maîtriser et unifier la péninsule, de transporter des populations entières. Ils ne mirent pas moins de temps à faire cette conquête qu'à asservir le monde. Ils durent faire violence à l'Italie, comme ils firent violence à l'univers. » (*Napoléon III et l'Italie.*)

pour son indépendance et l'espèce d'unité dont elle est capable, que de voir l'un de ses souverains revêtu d'un caractère auguste et sacré, qui le mette sans contestation, sans rivalité, sans ambition, au-dessus des autres, et le fasse moralement le chef de l'Italie?

C'est ce noble rôle que les Papes ont si grandement rempli, et grâce auquel l'Italie a eu ce qu'elle a pu avoir de nationalité, d'indépendance, et d'unité. Nous l'avons déjà vu : à la chute de l'empire d'Occident, les Papes, comme chefs providentiels de l'Italie, l'ont préservée d'une complète invasion des barbares. L'Italie n'est devenue ni franque, comme la Gaule, ni gothique et mauresque comme l'Espagne. Elle l'a dû à ce qu'au Ve et au VIe siècle elle avait déjà un chef, quand les autres contrées n'en avaient pas.

Il le faut reconnaître, c'est l'histoire. L'Italie à aucune époque n'a su opposer à ses ennemis une résistance militaire. A Rome seulement il y eut un élément de résistance, d'un autre genre, mais invincible. On a respecté Rome, sans quoi on n'eût rien respecté en Italie, et elle eût été tout entière envahie.

Dans toute la querelle des Papes et des empereurs, la question principale sans doute était religieuse; et c'est ce que ne reconnait pas assez M. de Maistre. Mais l'indépendance de l'Italie y tenait une place énorme.

L'ambition constante des empereurs d'Allemagne pendant toute la durée du moyen âge, qui ne le sait? fut de dominer, en maîtres absolus, Rome et l'Italie; et la liberté de l'Italie eût péri sans retour, si la Papauté, fixée à Rome, n'eût entretenu là un foyer de résistance et comme une réserve sacrée, inviolable aux prétentions envahissantes. Le saint empire romain, dont il est triste de redire avec

Voltaire qu'il n'était ni SAINT, ni EMPIRE, ni ROMAIN, et qui fut l'ennemi constant du Saint-Siége, ne l'était pas moins de la liberté italienne; et l'on sait quels affreux ravages promenaient dans ce beau pays les armées impériales. La malheureuse Italie, se trouvant alors fractionnée en une multitude de petites principautés et de républiques rivales, les partisans de l'empereur et ceux de la liberté étaient mêlés partout. Ici une cité guelfe, là une ville gibeline, et partout la lutte. Au milieu de ces divisions intestines et de tant de conflits déplorables, la Papauté identifia constamment sa politique avec le mouvement guelfe, et toutes ses luttes contre le pouvoir germanique profitèrent à la liberté italienne. Voltaire reconnaît lui-même que la cause de la Papauté et celle de la liberté italienne étaient une seule et même cause.

« Il paraît évident, dit-il, qu'Othon-le-Grand et Frédé« ric II voulaient régner sur l'Italie sans bornes et sans « partage; c'est le nœud secret de toutes les querelles « qu'ils eurent avec les Papes. Les Guelfes, ces partisans « de la Papauté, et encore plus de la liberté, balancèrent « toujours le pouvoir des Gibelins, ces partisans de l'em« pire. »

L'indépendance italienne fut enfin conquise sous le grand Pape Alexandre III, sans doute par les armes, mais surtout par l'autorité sainte et incontestée de la puissance pontificale. Les villes lombardes s'abritèrent sous la chaire de Saint-Pierre, et la victoire de la Papauté, suivie d'une paix généreuse, établit les rapports de l'Italie et de l'Allemagne, du Saint-Siége et de l'Empire, sur les bases les plus équitables et les plus honorables qui aient jamais existé.

La lutte qu'Alexandre III avait soutenue contre Fré-

déric Barberousse pour la liberté italienne, les Papes successeurs d'Alexandre III continuèrent à la soutenir énergiquement contre Frédéric II.

« Le pouvoir temporel des Papes, dit le comte Balbo, « rendant ici un juste hommage à la Papauté, le pouvoir « des Papes, dit-il, fut la cause et le commencement de « l'indépendance italienne et de la liberté des municipes « qu'il précéda. » C'est ce que prouvent les faits remarquables de la société de Venise, de la diète de Roncaglia, de la ligue lombarde, de la bataille de Legnago et de la paix de Constance, lesquels donnèrent une existence légale aux républiques d'Italie.

Quant au XIIIe siècle, M. Gaillardin, dans son *Histoire du moyen âge*, a constaté que la lutte du sacerdoce et de l'empire, en affranchissant l'Église, avait aussi affranchi l'Italie. Rodolphe de Hapsbourg, qui avait, par la constitution de 1279, reconnu l'État ecclésiastique, avait aussi refusé de passer les Alpes pour imposer son autorité aux villes ennemies de l'empereur. Et dans les temps qui suivirent, tandis que les Papes enlevaient à l'empire jusqu'à ses prétentions de suzeraineté sur le domaine de l'Église, le reste de l'Italie faisait disparaître avec le même succès la domination étrangère fondée par Othon, et reprenait sa nationalité.

L'Italie, cependant, n'y gagna pas la liberté. A la place des tyrans étrangers s'élevèrent des tyrans italiens. C'est qu'alors l'Italie fut veuve de ses Papes : car tel est le mot énergique dont elle s'est servie pour exprimer l'union indissoluble qui lie ses destinées à la grandeur de la Papauté, et témoigner en même temps la douleur de la séparation. C'est l'époque qu'elle a appelée la *captivité de Babylone*.

Qu'a-t-on vu alors?

L'indépendance intérieure des villes disparut. Des dynasties de petits tyrans s'établirent dans toutes les républiques italiennes, sans relever pour cela l'Empire qui les avait suscitées, et qui se mourait de son côté, parce que l'Empire lui-même avait besoin de la Papauté, et que toute l'Europe souffrait de l'abaissement temporel et de l'exil des Papes.

De là, la colère des Italiens, colère qui va jusqu'à l'injustice, contre les Papes d'Avignon, contre les désordres de leur cour, etc. Dans toutes les injures de Pétrarque et des autres, il y a, manifestement, le dépit d'avoir perdu ce qui était, alors comme aujourd'hui, *la seule grandeur vivante de l'Italie.*

Plus tard, la Papauté revient à Rome, mais politiquement affaiblie; elle subit l'épreuve du grand schisme. Son autorité politique sur le monde chrétien disparaît; l'Italie aussi s'abaisse et s'asservit de plus en plus. C'est le règne des *condottieri*. Enfin viennent les dernières guerres, où Français, Italiens, Espagnols, Allemands, se la disputent comme une proie. On sait les héroïques, mais inutiles efforts de Jules II, son patriotisme italien, et sa haine contre les barbares.

Les siècles suivants sont assez connus. Je m'arrête.

A ces rapides considérations, je n'ajouterai qu'un mot : Il n'y a pas de nation fortement une, sans capitale. Il ne peut y avoir pour l'Italie de capitale que Rome, et Rome ne peut être la capitale de l'Italie que par le Saint-Siége. Les souvenirs, les traditions municipales, qui ont fait l'éclat des cités italiennes au moyen âge, ne consentiront jamais, c'est du moins ma conviction, à accepter une autre suprématie. Florence, Naples, Milan,

Venise, sans parler de Bologne et de Gênes, n'inclineront pas leurs prétentions rivales devant une autre ville, devant un autre titre : on sait les constantes récriminations de Gênes contre Turin; et à l'heure qu'il est, la prépondérance de Turin sur Milan est encore loin d'être incontestée. — L'avenir dira le reste.

Ce que j'avance ici, c'est ce que reconnaissait lui-même l'auteur de la célèbre brochure *Napoléon III et l'Italie* : « La préséance de Rome sur les autres villes de la pé« ninsule, disait-il, est consacrée par le temps, par la « gloire, par l'admiration et la piété de tous les peuples. « La préséance du Pape résulte de son titre de Pontife : « il représente la souveraineté éternelle de Dieu, et ce « caractère auguste permet aux plus grands rois de « s'incliner devant lui. Ce n'est pas un maître : c'est un « père !

« Turin, Naples, Florence, Milan, Venise, ont leurs « souvenirs, leur importance, leur grandeur, qui pour« raient créer entre elles des droits égaux et de justes « rivalités; mais ces droits s'effacent devant la ville éter« nelle. Aucune de ces capitales n'est humiliée de recon« naître la tête de la fédération dans une ville qui fut la « capitale du monde. »

Du reste, cet office de capitale, même dans l'état de langueur et de désunion où est l'Italie depuis trois siècles, Rome ne l'accomplit-elle pas au moins en partie? Sans être, au milieu de ce pays divisé, un centre politique et militaire, elle est encore un centre national, parce qu'elle est un centre religieux.

Pourquoi les Milanais ne sont-ils devenus ni Espagnols, ni Allemands? Pourquoi Venise, au temps de sa grande puissance, n'est-elle devenue ni une puissance

grecque ou dalmate, ni une puissance slave, alors qu'elle avait plus de possessions au-delà de l'Adriatique qu'en deçà? Pourquoi le Piémont, gouverné par des princes de langue française, ne s'est-il pas francisé davantage? Pourquoi Naples ne s'est-elle naturalisée ni angevine, ni normande, ni sarrasine, ni espagnole; Naples tant de fois envahie et si peu résistante à la conquête? Pourquoi la Sicile qui a passé par tant de mains, la Corse qui est aujourd'hui française, sont-elles, malgré la mer, aussi italiennes qu'elles le sont? N'est-ce pas en partie parce que la Religion leur donne un centre puissant à Rome; qu'à Rome, elles retrouvent des frères de sang et de langue, qui ne leur permettent pas d'oublier le nom, les traditions et la parole italienne?

L'exagération de ces idées est même entrée pour beaucoup, on le sait, dans les prétentions de l'italianisme moderne. Le *Primato* de l'abbé Gioberti fait du Pape et même du Catholicisme un instrument de la domination nécessaire de l'Italie sur le reste du monde. La vérité n'est pas là : l'Italie et le Catholicisme souffriraient profondément d'une telle exploitation de la Religion par la politique. L'Église ne s'y prêtera jamais. Sans doute, c'est une chose glorieuse pour l'Italie que le premier, et le plus italien de ses souverains, soit en même temps celui qui, par son caractère sacré, appartient au respect et à l'amour de toutes les nations. L'Italie a, par le Pape, la gloire de donner au monde un chef spirituel : cette gloire est assez grande, et il ne faut pas qu'elle pousse ses prétentions ambitieuses jusqu'à vouloir être la dominatrice des races latines. Mais cette erreur même nous fait bien comprendre quelle est pour l'Italie la nécessité de conserver la Papauté dans son sein. L'Italie follement ambitieuse a voulu de nos

jours faire de la Papauté l'instrument d'une chimérique prépondérance, parce que, dans le passé, la Papauté avait été pour l'Italie l'ancre de salut en face du danger, le dernier reste de cohésion qui l'empêchait de se dissoudre, le nœud suprême qui la tenait encore un peu unie. Le jour où la Papauté abandonnerait l'Italie pourrait être un jour de deuil pour l'Église ; mais ce serait probablement pour l'Italie un jour de mort, et au milieu des longues catastrophes qui s'en suivraient, il faudrait dire adieu à toute espérance de nationalité italienne.

Que n'aurions-nous pas à ajouter, si nous voulions approfondir cet immense sujet, dont l'horizon semble s'étendre sous l'œil qui le contemple? Que ne dirions-nous pas, en particulier, des lettres, des sciences et des arts, dont l'Italie doit surtout à Rome et à l'influence de la Papauté d'avoir tenu si longtemps le sceptre glorieux?

On comprend maintenant le sens profond, historique et politique, de cette parole, par nous déjà rappelée, du président de la République française : *Le maintien de la* SOUVERAINETÉ TEMPORELLE *du Chef vénérable de l'Église est intimement lié* A LA LIBERTÉ ET A L'INDÉPENDANCE DE L'ITALIE.

Il y a dix ans, par un concours de circonstances providentielles, avec Pie IX, l'Italie a cru entrevoir un moment la fin de ses abaissements. Pourquoi ne l'a-t-elle pas obtenue ? L'histoire le dira, et déjà l'Europe le sait. Pie IX avait compris la faiblesse militaire de l'Italie ; il aurait voulu que le mouvement demeurât pacifique. Il aurait voulu surtout que le grand médiateur demeurât en dehors de la querelle, afin d'obtenir plus facilement une transaction honorable. Si on eût suivi sa direction, la haute Italie serait peut-être aujourd'hui tout entière un

rameau fortement et glorieusement distinct de l'empire autrichien, et le reste de l'Italie formerait une fédération puissante de souverains indépendants de l'influence étrangère, sous la présidence du Saint-Siége.

Pie IX l'espérait ainsi, et les hommes d'État les plus éclairés de l'Europe purent un moment partager ses espérances. Certes, alors, le Pontife n'avait renié relativement à l'indépendance italienne, ni les vœux traditionnels de la Papauté, ni les aspirations de la patrie commune; mais il ne voulait arriver au but ni par l'un ni par l'autre des deux moyens qui ont tout perdu en 1848, la guerre et la révolution. La guerre, et encore plus la révolution, voilà les deux malheurs de cette époque, les deux immenses fautes commises alors par l'Italie, ou plutôt, comme l'a fortement dit M. Thiers, « par une faction désordonnée, qui, « mettant la satisfaction de ses passions bien au-dessus « de l'intérêt vrai de sa cause, s'est emparée de l'Italie, « et l'a précipitée dans l'abîme. Partout elle a excité les « peuples à demander des institutions *sans rapport avec* « *l'état des esprits et des mœurs*. Elle a fait plus : elle a « commis la faute qu'il fallait le plus redouter, celle qui « devait tout perdre ; elle a provoqué intempestivement « la guerre de l'indépendance ; et cette faute commise, elle « y a ajouté la *faute plus grave encore de tourner contre les* « *gouvernements de l'Italie le bras des peuples italiens.* »

On sait la suite de ces fautes. Eh bien ! ces leçons ont-elles profité à l'Italie, ou à ce qu'on appelle Italie? Hélas! non : elle a repris sa fausse route. La guerre de l'indépendance vient de reussir à moitié, parce que la France a mis dans la balance le poids de son épée; mais les prétentions révolutionnaires ont arrêté le vainqueur même dans sa marche triomphante; et aujourd'hui les

complications de la politique italienne, ou plutôt les violences de la faction désordonnée dont parlait M. Thiers, sont au moment de précipiter de nouveau l'Italie dans un abîme, si l'Europe n'y veille. — Et en tout état de cause, quelle ingratitude, et en même temps quelle fatale erreur, que de se soulever, que de se retourner contre une puissance pacifique, à laquelle on doit ce qu'on a de liberté, de nationalité, d'existence, et dont les intérêts, aujourd'hui comme toujours, sont par la force des choses identifiés avec la cause qu'on défend ! La Papauté ne serait pas aussi nécessaire à l'Italie qu'elle l'est et le fut toujours, que cette ingrate injustice envers elle serait encore une bassesse et une lâcheté. Depuis Novare, cette malheureuse politique a été suivie avec la plus déplorable persistance, nous le montrerons bientôt : en ce moment, nous ne voulons que signaler la voie funeste où s'engage l'Italie, compromettant la victoire même. La victoire, la force ne suffisent pas à constituer une nation, encore moins la force d'autrui, et la victoire remportée par autrui.

Il faut compter aussi pour l'accomplissement de cette grande œuvre avec les précédents de la Providence, avec les lois éternelles de l'ordre moral, qui défendent d'arriver au bien par le mal. Il faut compter enfin avec les conditions essentielles des diverses existences dont on veut régler le sort ; et pour moi, j'en demeure bien convaincu, l'Italie s'épuisera dans des agitations stériles, s'y abîmera peut-être, tant qu'elle ne retournera pas sa politique égarée, tant qu'elle ne saura pas résister au souffle des passions révolutionnaires, tant qu'elle ne rattachera pas son unité à son centre, tant qu'elle n'aura pas compris enfin ce que démontre l'histoire, ce qui est providentiellement pour elle dans la raison des choses,

à savoir que *la liberté et l'indépendance de l'Italie est intimement liée au maintien de la souveraineté temporelle du Chef suprême de l'Église.*

Certes, quels que soient mes respects pour l'Italie et la tendresse de mon âme ponr une terre sacrée, pour une si chère et si illustre nation; quels que soient mes vœux pour qu'elle parvienne à la prospérité, à la liberté, à la gloire, où l'appelle depuis longtemps son génie, sa puissance naturelle, tant d'immortels souvenirs et le souhait de toutes les nations catholiques, je n'ai peut-être pas le droit de lui adresser des leçons.

Mais elle me permettra du moins de lui redire les vœux et les leçons de ses citoyens les plus généreux, de ses enfants, de ses amis les plus dévoués :

« Italiens, disait naguère le comte César Balbo, em« ployez courageusement à votre régénération morale « le temps que Dieu a marqué encore d'ici à votre ré« génération politique ! — Plus de sociétés secrètes, plus « de passions farouches, plus de poignards aiguisés dans « l'ombre; mais les mœurs viriles, l'étude et les vigou« reux labeurs qui préparent, qui justifient, et qui, seuls, « conquièrent aux grandes nations les grands rôles.

« L'Europe, tôt ou tard, sera conduite à remanier sa « constitution territoriale. L'islamisme s'écroule; l'Au« triche, notre séculaire ennemie, sera convoquée à ses « funérailles; c'est alors que le jour de notre délivrance « aura lui; c'est alors que sans violence, en donnant « carrière aux plus vastes ambitions, en ouvrant, d'un « consentement général, des perspectives qui satisferont « à la fois l'orgueil et la convoitise; c'est alors que la « pacification de l'Europe deviendra en même temps la « victoire et le développement du Christianisme dans le

« monde entier. Voilà, voilà le jour qu'il faut savoir at-« tendre et mériter ! »

A son tour, Sylvio Pellico, libéral et dévoué de cœur à toutes les aspirations généreuses ; libéral, mais anti-révolutionnaire ; incapable de servilité, mais profondément frappé de la nécessité des vertus pour régénérer un peuple, s'écriait : « Toutes les formes de gouverne-« ment ont leur côté faible : dans toutes, l'honnêteté « peut trouver place, comme, dans toutes, l'hypocrisie, « l'intrigue, la corruption. » Puis parlant des Italiens, pour lesquels il avait tant souffert : « Quel mal ils ont « fait jusqu'ici ! s'écriait-il. Ils prennent des airs de « héros, et ce ne sont que des enfants. Ils seront « *Pélasges* tant qu'ils le voudront ; mais, pour l'être, il « faut autre chose que des satires et des rodomontades : « il faut de l'instruction et de la vertu ! »

« Italie ! Italie ! » s'écrie de son côté l'un des écrivains protestants de l'Angleterre, qui, actuellement, jouit de la plus immense popularité : « Italie, Italie, pendant que « je t'écris, tes cieux me regardent, tes mers s'étendent « à mes pieds.... N'écoute pas cette politique aveugle, » qui voudrait réunir toutes tes cités, en deuil de leurs « nationalités, dans un seul empire : fausse, pernicieuse « illusion ! Ton seul espoir de régénération est dans la « noble personnalité de chacune de tes illustres et in-« comparables cités : Florence, Milan, Venise, Gênes, « peuvent être libres encore, pourvu que chacune de ces « villes soit libre ; mais ne songe pas à la liberté du tout « avec des parties esclaves : le cœur doit être le centre « du système ; partout le sang doit circuler librement. » Et dans la vaste communauté que tu rêves, on ne voit « qu'un géant faible et bouffi, dont le cerveau sera

« frappé d'apoplexie ou d'imbécillité, dont les membres se-
« ront glacés et morts, et qui paiera en malaise incurable
« la faute d'avoir voulu dépasser les proportions naturelles
« de la santé et de la vigueur. » (Ed. BULWER LYTTON.)

J'achèverai enfin ces avertissements et ces conseils en rappelant les paroles d'un Italien, dont le patriotisme est assez célèbre :

« C'est une œuvre grave, disait M. d'Azeglio, voire « même la plus grave qu'un homme puisse entreprendre, « que de précipiter son pays dans la voie sanglante des « révolutions ; car, une fois lancé, il devient difficile, « sinon impossible, de fixer précisément la limite entre « le juste et l'injuste, entre ce qui est utile ou funeste. On « peut être conduit aux actions les plus généreuses, les « plus grandes, ou bien entraîné vers les plus fatales « erreurs. On peut devenir l'occasion de biens ou de maux « immenses, rencontrer la gloire ou l'infamie, devenir la « cause du salut ou de la ruine d'un peuple entier !...

« Se jeter de sa propre autorité dans une telle entre- « prise, y mettre la main et lui donner le branle, peut « être le comble du courage, ou de la témérité, ou de la « folie ; mais c'est toujours un acte redoutable pour qui- « conque a souci de la justice, du bien de la patrie, du sort « des autres hommes, de sa propre renommée et de celle « de son pays. Tenter une révolution, c'est se constituer « souverain arbitre de la volonté, de la propriété, de la « vie d'un nombre indéfini de ses semblables. Le plus « souvent, ceux qui décident d'employer ainsi à l'exécution « de leurs propres fins les biens les plus précieux, les « droits les plus sacrés de leurs concitoyens, *le font sans « leur consentement*, sans droit aucun, sans avoir été « autorisés ni choisis. Qu'ils soient plusieurs au lieu d'un,

« cela ne change rien à la question : la responsabilité de-
« vient commune, au lieu de rester individuelle.

« Il est facile de proclamer des monarchies, des répu-
« bliques, des constitutions ; mais il n'est donné à per-
« sonne de rendre des populations monarchiques, consti-
« tutionnelles ou républicaines, si elles ne le sont ni par
« leurs mœurs, ni par leurs opinions. Toutes les férocités
« de la Terreur n'ont point fait des républicains des
« Français qui ne l'étaient point. Les imitations des
« constitutions étrangères importées en Italie en 1821
« n'ont pas rendu constitutionnels les Italiens, qui eux
« non plus ne l'étaient pas alors... L'art de mûrir ses
« desseins, et d'en préparer la réussite, l'art de construire
« l'édifice pierre par pierre, en commençant par où il faut
« commencer, c'est-à-dire par la fondation, est un art que
« nous ignorons, nous autres Italiens, et sans lui cepen-
« dant on ne fait rien ; nous l'avons appris à nos dépens.
« Nous avons jusqu'à présent ressemblé à ce maitre
« inexpérimenté de fiers et impétueux coursiers, qui, sans
« prendre le temps de les atteler, sans se soucier d'ajuster
« ni les traits ni les rênes, fouette comme un fou, et, à
« peine lancé, se précipite et se rompt le cou... »

Hélas ! hélas ! où en est l'Italie à l'heure qu'il est?... Italie ! Italie ! *Terra parens, Magna virûm !* que font-ils de toi?... Illustre et malheureuse nation, où vont te précipiter ceux qui te mènent ?... Ne se rencontrera-t-il donc pas enfin un cœur magnanime et fort pour te sauver ?

CHAPITRE X.

L'Europe sans la Papauté.

Il faut enfin achever ce grand sujet, et dire non seulement de Rome et de l'Italie, mais de l'Europe, ce qu'elle aurait été et ce qu'elle serait sans la Papauté.

Nous l'avons dit : il y a des esprits malades et emportés qui sacrifieraient sans pitié les intérêts les plus sérieux de Rome, de l'Italie, de l'Europe entière, aux rêves de leur téméraire imagination, et qui verraient sans trop de regret l'Église romaine quitter le sol européen, s'embarquer avec le Pape, traverser les mers et aller s'établir en Amérique, par exemple, ou à Jérusalem, ou en Chine.

Je le répète : je n'invente pas ces belles choses ; elles ont été pensées, dites et publiées par des honnêtes gens même, — je ne veux pas leur refuser ce nom, — par des hommes d'une trempe d'esprit supérieure, et élevés apparemment par la force d'un caractère particulier au-dessus de toutes les faiblesses, de toutes les craintes auxquelles sont trop souvent accessibles ici-bas les âmes ordinaires.

Je ne comprends pas l'Europe sans le Pape, disait un jour devant nous un homme éminent et d'une sagesse

politique renommée. Ce mot est d'un grand sens. En effet, on ne comprend, on ne se représente bien les choses que comme elles sont, et comme les siècles et la Providence les ont faites.

L'Europe sans la Papauté, c'est l'Europe sans le foyer de la lumière et de la civilisation chrétienne : Rome a été cela pour l'Europe pendant des siècles, Rome l'est encore.

L'Europe sans la Papauté, c'est l'Europe sans le lien antique et vénérable de ses nationalités, sans un centre commun d'accord, de paix, et d'harmonie sociale, comme de foi et de religion.

L'Europe sans la Papauté, c'est l'Europe sans la personnification la plus auguste des deux grandes et saintes choses dont l'Europe a aujourd'hui un si profond besoin : je veux dire, L'AUTORITÉ ET LE RESPECT.

L'Europe sans la Papauté, ce serait une immense révolution religieuse et sociale. Ce serait peut-être la malédiction du sol européen. Et pour moi, j'ai toujours pensé que si Dieu, un jour, voulait maudire l'Europe, et par le plus épouvantable des châtiments, retirer du milieu de nous le flambeau de la foi et de la civilisation, il commencerait par nous enlever la Papauté, et la transporterait ailleurs.

I.

Après avoir déjà cité les témoignages de Leibnitz et de Voltaire, nous aimons à citer à son tour M. de Châteaubriand, qui s'est exprimé sur le sujet qui nous occupe avec sa noblesse ordinaire :

« Rome chrétienne, dit-il, a été pour le monde mo-
« derne ce que Rome païenne fut pour le monde antique,
« LE LIEN UNIVERSEL. Cette capitale des nations remplit

« toutes les conditions de sa destinée et semble véritable-
« ment la ville éternelle. Il viendra peut-être un temps
« où l'on trouvera que c'était pourtant une grande idée,
« une magnifique institution, que celle du trône ponti-
« fical. Le Père spirituel, placé au milieu des peuples,
« unissait les diverses parties de la Chrétienté. Nous res-
« sentons encore tous les jours l'influence des biens
« immenses et inestimables que le monde antique doit à
« la cour de Rome.

« Pensez-vous, écrivait naguère un publiciste, dont
« l'autorité n'est point suspecte ici, pensez-vous que ce
« fut un progrès que cet anéantissement d'un pouvoir qui
« est aujourd'hui le seul lien des nationalités éparses sur
« la terre ? N'y a-t-il donc pas, par le monde, assez d'élé-
« ments de désunion et de discorde ? Devons-nous impru-
« demment en laisser surgir de nouveaux ? Et croirait-on,
« par hasard, que le vieux tronc de Jessé, pendant dix-huit
« siècles de sève et de vie, ait jeté dans la terre des racines
« si peu profondes et si frêles qu'on puisse l'en arracher
« sans la secouer fortement et sans l'ébranler ? Ah ! soyez-
« en persuadés, il ne tombera pas sans remuer et sans
« troubler jusque dans ses profondeurs les plus intimes
« la société, et peut-être même sans l'entraîner dans sa
« chute ! »

On le voit, la politique et le bon sens éclairé par la foi, parlent ici le même langage. Mais l'esprit révolutionnaire en parle un autre. La Papauté est le lien, le centre commun de paix et d'harmonie en Europe, la personnification de l'autorité et du respect : mais c'est cela même qui la désigne aux coups de la révolution ; et ici, étonnante contradiction ! une souveraineté, aveuglée par l'ambition, se ferait le complice et l'instrument des révolutionnaires ;

et c'est à un congrès, c'est aux souverains européens que la diplomatie piémontaise oserait bien demander de venir briser ce lien sacré, renverser cette auguste personnification, présider à une effroyable destruction !

Pendant que les institutions et les mœurs, pendant que les passions et les égoïsmes contraires excitent, d'un bout de l'Europe à l'autre, l'esprit d'insubordination et les mouvements anarchiques que chacun voit : ce seraient les plénipotentiaires des puissances menacées, qui viendraient solennellement méconnaitre quel intérêt de salut c'est pour les sociétés européennes, pour leur moralité comme pour leur repos, qu'il y ait debout, au milieu d'elles, cette Souveraineté providentielle, qui maintient invinciblement le principe du respect et l'esprit d'autorité, qui les met en pratique avec une inviolable fermeté de doctrine, et tout à la fois avec une admirable condescendance pour la faiblesse humaine !

Certes, un homme qui a eu sa grande part dans le gouvernement des choses politiques disait, avec raison : « Non ! jamais il ne fut plus nécessaire qu'il y « ait en Europe une autorité *qui soit acceptée et sentie* « *comme un droit, sans avoir besoin de recourir à la* « *force ; une autorité devant laquelle l'esprit s'incline* « *sans que le cœur s'abaisse, et qui parle d'en haut* « *avec l'empire, non pas de la contrainte, et pourtant de* « *la nécessité* (1). »

Mais si vous laissez le Pape s'éloigner de l'Europe, ou

(1) M. Guizot ajoutait : C'EST LA VRAIMENT L'AUTORITÉ : OU MANQUE L'AUTORITÉ, QUELLE QUE SOIT LA FORCE OU LA PRÉPONDÉRANCE MATÉRIELLE DU NOMBRE, L'OBÉISSANCE EST PRÉCAIRE OU BASSE, TOUJOURS PRÈS DE LA SERVILITÉ OU DE LA RÉBELLION ! — Nous l'avons tous éprouvé douloureusement.

si vous l'y humiliez indignement, vous laissez tomber et disparaître du même coup la plus forte expression du commandement et du droit ; vous ôtez de la conscience des peuples la raison la plus sainte, la plus imposante, de la soumission aux puissances ; vous accomplissez le vœu qu'expriment chaque jour audacieusement les agitateurs des empires : après avoir brisé le lien qui unissait les hommes, vous brisez le frein qui modérait leur impétueux et aveugle orgueil, et vous lâchez toutes les fureurs de l'anarchie sur le monde. L'Europe en sait déjà quelque chose à l'heure qu'il est, ; et ce qu'elle sait n'est rien auprès de ce que voudraient encore lui apprendre les démagogues innombrables qu'elle renferme dans son sein, et qui tous applaudissent avec ardeur à la chute de cette grande Souveraineté, parce qu'ils en prévoient de loin les formidables contre-coups.

Non, encore une fois, dans ce grand naufrage de l'autorité et du respect qui nous épouvante, jamais l'Europe n'eut plus profondément besoin que le Pape en recueille à Rome les derniers débris; et que, religieusement respecté, il offre du sein de la ville éternelle, aux souverains et aux peuples, dans sa personne, la raison supérieure et le modèle de l'autorité, et dans son peuple le persévérant et salutaire exemple de l'obéissance et du respect. — Voilà l'œuvre à laquelle tous doivent travailler : voilà l'œuvre d'un congrès européen. Quant à cette œuvre d'anarchie, dont depuis dix ans nous voyons en Italie le travail audacieux et le progrès persévérant, quant à cette conjuration solennelle de toutes les passions ambitieuses et révolutionnaires contre la Papauté, au milieu desquelles l'Italie elle même s'abîmera, on ne peut se défendre de la réprouver et de la maudire.

Tels sont les conseils des sages : « Mais, comme disait « autrefois Bossuet, les sages sont-ils crus en ces temps « d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties? » Mais, comme l'ajoutait Bossuet, « ce qu'une judicieuse « prévoyance n'a pu mettre dans l'esprit des hommes, « une maîtresse plus impérieuse les forcera de le croire... « Les rois en souffriront... mais aussi les rois en auront « été cause. »

II.

Il est un autre ordre de services rendus à l'Europe par la Papauté, qu'il est impossible à un cœur catholique et sacerdotal de ne pas reconnaître, et que je proclamerai avec amour et avec fierté. Oui, un chrétien est fier de le dire hautement : si l'Europe domine le monde entier, si elle est la reine et la civilisatrice de toutes les nations de la terre, il est manifeste qu'elle le doit à l'Évangile et à l'Église. L'Europe a été un foyer de lumière pour tout l'univers, parce que Rome a été un foyer de lumière pour toute l'Europe.

Voltaire l'avoue, et qui d'ailleurs ne le sait ? Dans cette longue suite des âges « où nos pères étaient des barbares, « à qui il fallait tout apprendre, non seulement à lire, « à parler, à se nourrir, à se vêtir, mais à labourer « leurs champs, à travailler pour vivre... la Papauté s'est « presque toujours montrée supérieure à son siècle. Elle « avait des idées de législation, de droit public ; elle con- « naissait les beaux-arts, les sciences, la politesse, lorsque « tout était plongé dans les ténèbres des institutions « gothiques ! Elle ne se réservait pas exclusivement la lu-

« mière ; elle la répandait sur tous ; elle faisait tomber « les barrières que les préjugés élèvent entre les nations ; « elle cherchait à adoucir nos mœurs, à nous tirer de « notre ignorance, à nous arracher à nos coutumes gros- « sières ou féroces. Les Papes parmi nos ancêtres furent « des missionnaires des arts, envoyés à des barbares, des « législateurs chez des sauvages. *Le règne seul de Char- « lemagne*, dit Voltaire, *eut une lueur de politesse, qui « fut probablement le fruit du voyage de Rome.* C'est une « chose généralement reconnue que l'Europe doit au « Saint-Siége sa civilisation, une partie de ses meilleures « lois, et presque toutes ses sciences et ses arts (1). »

« L'union de toutes les Églises occidentales sous un « pontife souverain, dit un autre auteur, protestant et phi- « losophe, facilitait le commerce des nations et tendait à « faire de l'Europe une vaste république : la pompe et « la splendeur du culte contribuaient à l'encouragement « des beaux-arts, et commençaient à répandre une élé- « gance générale de goût, en la conciliant avec la reli- « gion (2). »

N'est-ce pas Rome encore dont les missions, pour me servir des paroles de Buffon, *ont formé plus d'hommes dans les nations barbares, que les armées victorieuses des princes qui les ont subjuguées* (3) ?

A vrai dire, l'Église a été l'institutrice du genre humain : elle l'a véritablement élevé, éclairé, ennobli : enfant violent au berceau, jeune homme emporté, sauvage, indomptable, l'Église l'a assoupli, civilisé, poli, amené à l'âge d'homme ;

(1) M. DE CHATEAUBRIAND.
(2) HUME, *Histoire de la maison de Tudor.*
(3) *Hist. nat.*, t. III.

elle a été, je le répète, son institutrice et sa mère. Et aujourd'hui on trouverait noble de se révolter contre elle !

N'est-ce pas une chose étrange que cette hautaine ingratitude avec laquelle nous jouissons tous des bienfaits de l'Église? La lumière évangélique, dont elle répand sans cesse les flots sur nos âmes et sur le monde, cette lumière bienfaisante nous enveloppe de toutes parts : elle a pénétré, comme à notre insu, dans nos institutions et dans nos lois, dans nos mœurs et nos habitudes les plus familières, dans notre droit public et privé, dans nos sciences, dans nos littératures, partout!

Et cependant, nous méprisons et insultons ce riche héritage, dont nous vivons sans le savoir (1)! Nous oublions que la Religion a encore, qu'elle aura toujours à nous apprendre les secrets les plus importants de la vie présente et tous les secrets de la vie éternelle, vis-à-vis de laquelle nous sommes toujours jeunes, toujours enfants; nous oublions que l'Évangile seul a des lois pour tous les besoins de l'humanité, des consolations pour toutes ses douleurs, des leçons pour toutes ses fortunes, et des secrets infaillibles pour la sécurité du monde. N'y a-t-il pas, dans ce mépris pour l'Église, pour cette immortelle institutrice des nations, une ingratitude et une injustice capables de nous porter malheur? Ah! si la lumière évangélique venait à nous manquer tout à coup, et à nous enlever tous ses rayons dispersés dans l'atmosphère qui nous environne, nous serions effrayés de nos ténèbres! Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la sainte Église catholique a encore la

(1) « Je ne sais pourquoi l'on veut attribuer au progrès de la philosophie la belle morale de nos livres... Cette morale était chrétienne avant d'être philosophique... Tout cela était dans l'Évangile avant d'être dans nos livres. » J.-J. ROUSSEAU.

clef de tous les problèmes les plus redoutables de la société et de la nature. Aujourd'hui encore, malgré ses superbes dédains, le monde civilisé ne repose en paix qu'à l'ombre de la croix. Si la croix et l'Évangile nous manquaient tout à coup, nous qui nous déchirons déjà les uns les autres, nous voudrions nous dévorer! Et, si le Pape enfin et tous les évêques catholiques, secouant la poussière de leurs pieds sur des terres ingrates, fermant les saints livres et les emportant avec eux au désert, abandonnaient le monde, sans rien laisser derrière eux des clartés éparses de la vérité chrétienne, le chaos ne serait pas loin! Et, comme les siècles impies du paganisme, les nations désespérées se prendraient à redouter des ruines lamentables, et les approches mêmes de la nuit éternelle :

Impiaque æternam timuerunt secula noctem!

Il est rigoureusement possible (Dieu daigne détourner ce présage : je ne dis ces choses qu'avec crainte et tremblement !) il est rigoureusement possible que Dieu ait résolu d'envoyer le Pape et l'Église romaine au Nouveau-Monde, pour lui transporter notre héritage, pour achever sa fortune, et lui donner définitivement, si je puis m'exprimer ainsi, ses grandes lettres de civilisation et d'annoblissement. Il est possible qu'un jour l'ancien monde devienne un pays de mission, comme l'Amérique l'est aujourd'hui pour l'Europe; que les missionnaires nous soient envoyés des Montagnes-Rocheuses, et qu'un jour nous disions à notre tour : *Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes qui viennent de si loin nous évangéliser la paix, que nous avons perdue!*

Ces douloureuses transformations se sont déjà vues dans le monde : la foi s'était levée, comme le soleil, de l'Orient sur nos têtes; et aujourd'hui, l'École et l'Église d'Alexandrie, la Judée, Jérusalem, et la ville sainte, sont dans la barbarie! et nous leur envoyons des missionnaires! L'Europe serait alors pour les États-Unis ce que la Chine, ce que les iles océaniques sont aujourd'hui pour nous. Cette hypothèse est affreuse; mais la foi n'est attachée à aucun des lieux qui la possèdent, à moins qu'ils ne lui soient fidèles; et si nous repoussons Celui qui porte en Europe d'une main le sceptre de l'autorité paternelle, et de l'autre le flambeau de l'Évangile, qui ne tremblerait de perdre tout à la fois, avec le Vicaire de Jésus-Christ, le premier foyer des vraies lumières, la personnification la plus auguste de l'autorité et du respect, et le lien si doux et si fort des nations européennes!

Oui, si le Pape quittait l'Europe; si l'Italie, Rome, la France, l'Espagne, la Belgique, l'Irlande, l'Allemagne catholique n'avaient plus leur Pape; s'il avait dû porter la tente de saint Pierre et les clefs du royaume des cieux sur quelque plage du Nouveau-Monde, je frémis d'effroi, non comme catholique, mais comme Français, comme enfant de la famille européenne. Il me semble que Dieu avec lui se serait retiré du milieu de nous; et du sein du chaos européen, comme autrefois du sein de Jérusalem réprouvée de Dieu, je croirais entendre des voix mystérieuses s'écrier: *sortons d'ici, sortons d'ici!*

Que si on m'accusait d'exagération, je répondrais, avec l'autorité irrécusable de l'histoire; je dirais avec un saint et illustre orateur (1) : Eh bien! puisque vous

(1) Le P. de Maccarthy.

ne voulez point croire à ma parole, croyez aux faits :

Considérez quelle a été la destinée des nations qui, après avoir connu l'Évangile, ont cessé de le respecter, et perdu la foi. Jetez seulement un regard sur ces contrées jadis si florissantes de l'Orient, où étaient les villes fameuses d'Éphèse, d'Antioche, de Césarée, de Nicomédie; où régnèrent longtemps, avec le Christianisme, les arts, les sciences, les lettres, et la saine doctrine des mœurs; où les Basile, les Grégoire, les Chrysostôme firent briller tant d'éloquence, tant de génie et tant de vertus. Voyez, aux confins de l'Europe et de l'Asie, cette Byzance, autrefois si magnifique, si polie, si savante, qui fut longtemps regardée comme une nouvelle Rome, comme une seconde Athènes. Tournez ensuite les yeux vers cette Afrique, patrie des Athanase, des Cyrille, des Tertullien, où florissait la célèbre école d'Alexandrie, sous les Clément et les Origène, où les Cyprien et les Augustin donnèrent tant de lustre aux villes de Carthage et d'Hippone.

Comparez l'état de ces peuples avec ce qu'ils furent alors; voyez-les enveloppés des plus épaisses ténèbres de l'ignorance, courbés sous le joug d'un despotisme brutal, avilis par les mœurs les plus dégradées, livrés aux superstitions les plus grossières, revenus, en un mot, après avoir jeté tant d'éclat, à l'enfance de la société!... Je dis mal : non, ce n'est point cet âge de la vie, dont la faiblesse porte en soi la force de croître; c'est l'incurable impuissance de la décrépitude. La vie n'est plus là. Il est manifeste qu'ils ont tout perdu avec la vraie religion, leur gloire, leurs lumières, leur liberté, leur bonheur, et jusqu'à la civilisatiom même!

Chose digne assurément d'être méditée! Je vous défie de

me citer un seul pays où le flambeau de l'Évangile se soit éteint, et qui ne soit en même temps tombé dans la barbarie!... Il était juste, en effet, qu'il en arrivât ainsi : il fallait que l'apostasie des peuples eût ici-bas son châtiment, comme celle des particuliers; qu'en voyant alors la vie s'éteindre en eux, on reconnût qui en était le principe; et que l'on pût dire à chacune de ces nations infidèles : Sache et avoue qu'il sera toujours mauvais et amer de trahir la loi de Dieu, de ne tenir aucun compte des faits les plus solennels, et des ordres les plus avérés de sa providence. *Scito et vide quia malum et amarum est reliquisse te Deum tuum.*

III.

Je le sais, de grands esprits ont rêvé pour l'Europe, dans un empire nouveau, dans une monarchie, ou du moins dans une suprématie universelle, un secours inattendu : un ordre politique admirable, qui, par la vertu d'une cohésion puissante et d'une immense unité, serait le lien le plus ferme de la civilisation, et suppléerait à tout le reste; que cette puissauce nouvelle résidât à Pétersbourg, à Constantinople, à Vienne, ou à Paris.

Dans cinquante ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque, disait naguère le plus grand potentat de ce siècle, après avoir lui-même essayé vainement de refaire l'histoire et la géographie européenne dans un autre sens.

Je n'adresse qu'une question aux imaginations ambitieuses que cette politique grandiose pourrait séduire : le moteur et le soutien de cette vaste machine, quel sera-t-il? La force? Alors vous n'aurez qu'une immense servitude.

L'esprit? Mais qui le donnera, cet esprit? Quelle tête humaine le portera? qui en soutiendra la vigueur? qui en inspirera la sagesse? qui en établira l'autorité? surtout qui en maintiendra la modération? En un mot, d'où viendra le *quid divinum*, sans lequel toute organisation humaine est nulle de soi? Qui se chargera sur la terre de rappeler à ce monarque universel la forte parole de Bossuet : *Vous n'avez rien à craindre, sinon l'excès de votre puissance?* Que dis-je, l'insolence de l'orgueil suprême et la bassesse de la servitude humaine étant données ce qu'elles sont, dans cet immense empire de la servilité, la Papauté absente ou avilie, le grand épiscopat catholique et un Bossuet ne seraient plus possibles. On a parlé quelquefois avec une mauvaise complaisance d'un antagonisme entre Bossuet et l'autorité papale : pour moi, j'ai toujours pensé que l'antagonisme réel, s'il exista, fut peu de chose, et que Bossuet dans le fond de l'âme était romain comme Fénelon (1). Mais quoiqu'il en soit de ma pensée à cet égard, j'affirme que si la Papauté n'avait pas été en Europe, lorsque Bossuet disait cette grande parole à Louis XIV, Bossuet eût été moins ferme et n'aurait pas osé la dire.

Tout cela, du reste, n'est pas nouveau. Le rhéteur Aristide célébrait déjà de son temps, en termes flatteurs, ce développement harmonique de toutes les parties de l'univers et la prospérité croissante des éléments qui constituent, dans l'égalité universelle, l'ordre social sous la main d'un seul maître tout-puissant : « Petits et grands, riches et « pauvres, nobles et plébéiens, disait-il, sont égaux de-

(1) Voyez dans la belle *Histoire littéraire de Fénelon*, par l'auteur *Du Pape au moyen âge*, la démonstration de ceci.

« vant la majesté de César, qui résume tous les pouvoirs « et consacre tous les droits. Au sein d'une démocratie « qui s'étend à la terre entière, tout vient de César, et « tout y retourne. Ce qu'est César vis-à-vis de tous les « pouvoirs, Rome le sera vis-à-vis de toutes les provinces. « Rome, Forum commun et foyer universel, reçoit les « habitants du monde comme la mer absorbe dans son « sein tous les fleuves. La majesté de la ville plane sur « l'univers, et les nations s'unissent pour demander aux « dieux l'éternité d'un tel empire. »

Les dieux n'exaucèrent pas de tels vœux, et ils firent bien.

La vérité est qu'il y avait quelque chose de mieux à faire que cela : le Christianisme le fit; et ce fut l'Europe chrétienne, c'est-à-dire qu'au lieu de cette égalité misérable de toutes les nations dans un abaissement sans mesure, ce furent des hommes libres, des nations actives, des peuples généreux, en un mot la famille illustre de ces puissantes nations qui composent la grande Chrétienté européenne : chacune ayant sa nature et ses défauts, sans doute, mais chacune ne relevant que d'elle-même : dans un accord et un respect mutuels, sous une autorité spirituelle indépendante, qui conserve au plus petit et au plus humble, comme au plus grand et au plus fort, la liberté de son âme et sa dignité personnelle : sous cette autorité dont je ne me lasse pas de rappeler le noble caractère, *devant laquelle l'esprit s'incline sans que le cœur s'abaisse, et qui parle d'en haut avec l'empire, non pas de la contrainte, et pourtant de la nécessité.*

Ah ! nous nous plaignons quelquefois de cette autorité, quand elle nous condamne; eh bien ! moi, je dis que la liberté de l'esprit humain et la dignité de la conscience

sont uniquement sauvegardées par elle sur la terre, même quand elle nous gêne. Vous qui en doutez, lisez Tacite, et voyez la Rome de son temps pour les siècles qui ne sont plus, et aujourd'hui regardez la Chine.

Oui, je l'affirme, protestants, philosophes, catholiques, tous ont ici un intérêt de même nature : oui, il importe à tous qu'il y ait toujours ici-bas une grande et vivante protestation possible contre la suprématie d'un czar ou celle d'un parlement tyrannique, contre la servilité fatale, inévitable, des patriarches de Moscou, et des évêques de Londres. A cette condition, et pour ce côté du moins, la dignité humaine sera sauvée. Mais si, comme on le disait récemment, avec la forte éloquence de la raison et de la conscience chrétienne, si le dernier rempart de l'indépendance spirituelle était forcé, si la Papauté tombait sous le joug de la multitude ou dans les serres d'un despote, s'il n'y avait plus d'autre foyer de résistance à la force que l'énergie fortuite et de plus en plus rare de quelques individus isolés, dispersés, impuissants, qui ne voit que ce serait pour la conscience humaine une catastrophe incommensurable, et comme le signal d'une défaillance universelle (1)?

C'était manifestement dans ces pensées qu'un philo-

(1) M. Foisset, *Annales catholiques de Genève.* — Dans ce très-remarquable article, M. Foisset disait encore : « Voilà ce que M. de « Pressensé devrait savoir plus que personne, lui qui revendique incessamment l'indépendance du protestantisme ; lui ministre d'une église « particulière qui entend ne relever que d'elle-même, d'une église qui « n'accepte aucune ingérance du pouvoir civil entre Dieu et l'homme. « Je regrette qu'il n'ait pas eu l'esprit assez libre pour voir qu'au fond « la cause du Pape était la sienne, comme elle est la cause de tous « ceux qui n'admettent point l'omnipotence de César dans les choses de « Dieu. »

sophe célèbre, un puissant esprit assurément, M. Cousin, me disait il y a quelques jours, en sortant de l'Académie, et sur les marches mêmes du grand escalier de l'Institut, en présence de plusieurs de nos confrères, ces remarquables paroles, que je veux citer textuellement : « La philosophie matérialiste et athée peut être indif- « férente; elle doit même applaudir à la diminution et « à la dégradation de la Papauté; car la Papauté ne lui « est guère nécessaire pour apprendre aux hommes que « l'âme est un résultat du corps, et qu'il n'y a point d'autre « Dieu que le monde. Mais la philosophie spiritualiste « envisage d'un œil bien différent ce qui se passe. Si elle n'est « point aveuglée par le plus sot orgueil, elle doit savoir « qu'en dehors de l'école, dans le genre humain, le spiri- « tualisme est comme représenté par le Christianisme, que « le Christianisme lui-même est excellemment représenté « par l'Église catholique, et qu'ainsi le Saint-Père est le « représentant de tout l'ordre intellectuel et moral.

« Je tiens cette suite de propositions comme inatta- « quable, et je me chargerais de les établir victorieusement « contre qui que ce fût, pourvu que l'adversaire admit Dieu, « c'est-à-dire un Dieu véritable, doué d'intelligence, de « liberté et d'amour. Voilà pourquoi, Monseigneur, si vous « voulez bien me passer cette expression un peu familière, « j'ai besoin pour le genre humain d'une Papauté assez « forte pour être indépendante et pour exercer efficacement « son saint ministère... Je la veux forte, dût quelquefois en « souffrir un peu votre très-humble serviteur et confrère. « Oui, que Rome mette à l'*index* mon livre *Du Vrai, du* « *Beau et du Bien* ; il n'importe ; moi je lui demeure fidèle, « et je la défends à ma manière, au nom même de la « philosophie. — Que serait-ce si je vous parlais comme

« libéral, tel que je l'ai toujours été à la face de mon « pays ? Et que serait-ce encore si je vous parlais comme « un vieil et fidèle ami de l'Italie ? Mais je ne veux pas « vous retenir sur cet escalier; je vous prie seulement, si « vous écrivez à Rome, de me mettre aux pieds du « Saint-Père, et de lui dire que, malgré mon indignité, « je prends la liberté, dans cette déplorable circonstance, « de me ranger parmi ses plus déclarés défenseurs. »

J'ai nommé les protestants, et ils me permettront d'insister : car ce serait une grande erreur, quoique fort commune, de s'imaginer que les protestants se peuvent parfaitement passer de la Papauté. Ce qui leur reste de Christianisme, j'affirme que c'est la Papauté, bon gré, ou malgré eux, qui le leur conserve. S'il n'y avait pas dans le monde l'Église catholique, dont le Pape est le chef et le lien, s'il n'y avait plus cette Église, dépositaire et conservatrice du vrai et total christianisme, avec sa foi, sa discipline, sa hiérarchie, son culte, l'idée chrétienne elle-même, déchirée en tous sens, s'éteindrait dans le monde : évidemment les sectes dissidentes n'ont pas ce qu'il faut pour la conserver. La Bible ne répond pas assez haut à ceux qui l'interprètent mal. Ces sectes, n'ayant pas d'autorité dans leur sein pour maintenir ce qu'elles possèdent de Christianisme, et cessant d'avoir hors d'elles-mêmes le Catholicisme, où se garde et où se peut toujours retrouver le dépôt des vérités révélées, ces sectes, dis-je, déjà si divisées, iraient se divisant encore davantage : ces fragments deviendraient poussière à l'infini, comme on le voit déjà en Amérique, et comme tant de protestants sincères en gémissent : il n'y aurait plus là ni corps de doctrine, ni forme quelconque de société religieuse. Le Christianisme aurait péri tout entier, et avec lui bien d'autres

choses dont nous sommes fiers avec raison, et que nous ne pourrions pas plus conserver sans le Christianisme que nous n'aurions pu sans lui les conquérir.

La vérité est que la civilisation humaine doit tout au Christianisme. Ouvrez la carte du monde civilisé : le progrès et la religion y ont les mêmes frontières; tout ce qui est loin du Christ est dans l'ombre, tout ce qui est près du Christ est dans la lumière : le monde comme l'histoire est partagé en deux par la croix. C'est l'Église qui garde la foi des fidèles; c'est d'elle que les protestants ont reçu l'idée du Christ rédempteur, et c'est elle qui la leur conserve; c'est à elle enfin que les déistes doivent l'idée du Dieu créateur. Et voilà la puissance morale à laquelle on vient en ce moment déclarer la guerre!

Je m'arrête : il faut finir.

Il me paraît difficile que l'Europe soit républicaine dans dix ans d'ici ; quant à la menace des Cosaques, et au péril d'une papauté schismatique et impériale, comme catholique je suis tranquille; Dieu préservera son Église; mais préservera-t-il l'Europe ? Je l'ignore. Toutefois, à dire définitivement ma pensée, je ne puis prévoir sans terreur son avenir, si l'Europe laissait déchoir au milieu d'elle cette souveraineté temporelle des Papes, si nécessaire non seulement à la liberté et à l'indépendance de l'Italie, mais à la civilisation européenne tout entière! On peut en être assuré : dans l'abîme qu'ouvrirait, bon gré, malgré, derrière elle la Papauté et le Catholicisme disparus, le torrent révolutionnaire se précipiterait avec une fureur et des violences dont l'histoire n'offre pas d'exemple, et contre lesquelles on ne voit point quelle serait la digue.

Mais, je le dois ajouter en finissant : tous reculent devant des extrémités pareilles. Rome, l'Italie, l'Europe, les protestants eux-mêmes, les publicistes, les philosophes, la politique comme la religion, les hommes d'État comme les plus humbles chrétiens, tous reconnaissent que la souveraineté temporelle du Saint-Siége est intimement liée, dans le dessein manifesté de Dieu, à sa souveraineté spirituelle ;

Que la liberté de la conscience et l'indépendance de la vérité catholique sont providentiellement unies à la liberté et à l'indépendance du Pape ;

Que, pour la sécurité de toute l'Église, il faut que le Pape *soit libre et indépendant ;*

Il faut que cette indépendance soit *souveraine ;*

Il faut que le Pape *soit libre, et qu'il le paraisse ;*

Il faut que le Pape soit libre et indépendant, *au dedans comme au dehors.*

Il faut que nul système hypocrite, nulle lâche transaction ne vienne trahir ces grands principes.

Nous avons vu, de plus, par quelles voies admirables Dieu a providentiellement établi cette souveraineté temporelle.

Enfin, nous avons dit ce que serait Rome, l'Italie, l'Europe, sans le Pape.

Eh bien ! nous le dirons maintenant, pour nous soulager d'un poids qui oppresse notre cœur : nous avons vu avec une profonde douleur des hommes de bien, quelques chrétiens même, se laisser entraîner ici à de déplorables illusions, décider d'une plume étrangement légère ces grandes questions, livrer en pâture à la discussion des ignorants, et à la publicité la plus dangereuse, des pensées téméraires, et sacrifier, avec une inexprimable

présomption d'esprit, des intérêts, des principes, que des Évêques réunis en concile n'aborderaient qu'en tremblant, et craindraient d'ébranler comme les colonnes du temple !

Eh ! sans doute, la sainte Église romaine peut demeurer suspendue entre le ciel et la terre, et ne tenir à rien ici-bas qu'à la main invisible qui la porte : sans doute, le Vicaire de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ lui-même, pèlerin apostolique, *peut, tandis que les renards ont une tanière et les oiseaux du ciel un nid* (1), *n'avoir pas une pierre pour reposer sa tête !* — Cette situation serait assurément préférable à celle que proposait un écrit trop fameux. — Mais que ceux de nos frères dans la foi, qui ont pu concevoir et nourrir de telles pensées, me permettent de le leur dire : ils en ont pris leur parti avec une philosophie trop haute. Sûrs à peu près d'avoir un abri pour leur dernière heure, et un prêtre pour leur donner une dernière bénédiction, ils ont trop oublié quels grands, quels immenses intérêts seraient compromis par de telles calamités, et ils n'ont pas vu que la charité et la conscience ne peuvent permettre à qui que ce soit d'accepter, avec un tel sang-froid, le désastreux avenir que les malheurs de l'Église romaine réserveraient à Rome, à l'Italie, à l'Europe entière.

Non, non, il ne s'agit plus de faire des expériences : tous tant que nous sommes, il faut que nous sachions au moins profiter des leçons de la Providence et des coups de foudre par lesquels elle nous a réveillés. Il faut enfin, après tant d'agitations et de tourmentes, après tant d'égarements et de pensées aventureuses, quand la

(1) Matth., 8, 20.

terre tremble et fuit sous nos pieds, il faut remonter aux vrais principes. Il faut revenir aux lois éternelles de l'ordre; il faut nous rattacher aux conditions inviolables et essentielles de la société. Il faut reconnaître que, dans l'intérêt même des peuples, la souveraineté a des titres qui sont la sauvegarde et la vie des nations. Il faut convenir que la puissance publique a des droits; qu'il y a des devoirs envers elle; qu'il y a des préceptes apostoliques qui commandent l'obéissance et le respect; que les apôtres ne sont pas des utopistes et de vains discoureurs; qu'il y a un saint Paul qui a dit : « Soyez soumis aux puis- « sances » (1); qu'il y a un prince des apôtres qui a défendu de se servir du nom de la liberté comme d'un voile hypocrite pour couvrir la méchanceté et la révolte (2); qu'il y a un saint Jude qui a flétri ces hommes pervers qui méprisent toute autorité, qui blasphèment toute majesté (3); qu'il y a enfin, comme parle Bossuet, un Fils de Dieu qui a dit : « Vous rendrez à Dieu ce qui est à Dieu, et « à César ce qui est à César. »

Ces principes ont été étrangement méconnus, il le faut avouer, depuis quelque temps. Pour ramener les esprits égarés d'un bout de l'Europe à l'autre, il fallait peut-être (terrible *oportet!* disait Bossuet) ces bouleversements violents, ces épouvantables commotions auxquelles notre siècle assiste depuis plus de soixante ans. Faudra-t-il encore que ces principes soient violés de nouveau dans la personne de leur représentant le plus auguste, dans le

(1) *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit.* (ROM., XIII, 1.)

(2) *Velamen habentes malitiæ libertatem.* (I PET., II, 16.)

(3) *Dominationem spernunt, majestatem blasphemant.* (S. JUD., 8.)

plus doux et le plus paternel des souverains? Après de si grandes et si terribles leçons, qu'on ne vienne plus du moins, au nom d'un christianisme scandaleux, battre des mains à chaque nouvelle révolution qui ébranle le sol européen; qu'on ne poursuive plus de ses anathèmes les pouvoirs qui osent se défendre, et mettre le droit au service de l'ordre, car on serait bien coupable! coupable d'une témérité infinie, c'est le moins qui se puisse dire; coupable d'un oubli profond des préceptes évangéliques, coupable, et complice, bon gré, malgré, de ces sentiments odieux qui se cachent au fond de toutes les passions révolutionnaires! Fasse le ciel que le calme renaisse dans les esprits après tant d'orages; que la simple et forte vérité garde désormais les intelligences et les cœurs; que de si grandes douleurs portent enfin pour tous des fruits de réparation, et des retours de sagesse, d'ordre et de paix, dans la liberté et dans la justice!

CHAPITRE XI.

La France et le Saint-Siége en 1849.

Tels furent donc les faits providentiels qui fondèrent en Europe, lentement et progressivement, selon le procédé des œuvres divines, la souveraineté temporelle des Papes; et telles sont aussi les raisons profondes qui guidèrent dans

cette fondation laborieuse les peuples catholiques, et qui, après avoir maintenu toujours debout, depuis tant de siècles, cette institution si faible et si forte tout ensemble, la protègent encore aujourd'hui contre l'inintelligence politique et les passions révolutionnaires. Rien de tout ce que nous avons écrit sur ce grave sujet n'est nouveau : tout cela fut dit, entendu, compris, toutes les fois que la souveraineté temporelle des Papes a été remise en question dans le cours de sa longue durée ; et tout cela a toujours triomphé dans toutes les luttes contraires, particulièrement en France, mais jamais plus glorieusement peut-être que dans la grande crise de 1849.

Nous ne sommes pas encore bien éloignés de ces temps; et toutefois, qu'il y a loin de ce que nous voyons aujourd'hui à ce que nous fîmes alors pour le Saint-Siége! Après les discussions pénibles des chapitres précédents, il nous sera doux à cette heure de reposer nos âmes sur ce que la France accomplit alors si noblement, pour une cause qui nous est devenue d'autant plus chère, qu'elle est aujourd'hui plus indignement outragée.

Cette étude mettra, du reste, dans ce livre une variété qui, j'en suis sûr, ne déplaira pas à mes lecteurs, et fera repasser sous leurs yeux tous les arguments de ma thèse avec un intérêt nouveau et dans une plus vive lumière.

I.

Certes, je n'ai aucun goût personnel pour les institutions républicaines, et le nouvel essai que la France en a fait en 1848 ne m'a guère réconcilié avec elles. Je l'avouerai toutefois, il y eut alors, sous la République, deux grandes choses

faites avec grandeur : il y eut, pour les accomplir, de grands caractères manifestés, un grand courage civil déployé; et jamais aussi peut-être l'éloquence et la raison ne s'élevèrent plus haut et ne remportèrent de plus nobles triomphes : je veux parler de ce qui se fit en ce temps pour la liberté d'enseignement et pour l'expédition romaine.

Les droits des pères de famille dans ce qu'ils ont de plus sacré, proclamés et garantis; l'autorité du Christianisme respectée dans ce qu'elle a de plus délicat et de plus élevé ; la vie religieuse rendue à l'existence publique et à la liberté de tous ses dévoûments; l'Église romaine délivrée ; l'indépendance de l'Eglise universelle dans son chef suprême assurée ; la liberté de toutes les consciences catholiques reconquise : voilà les grandes choses qui seront l'éternel honneur de ceux qui les firent alors : voilà ce qui restera pour les âges futurs de cette époque agitée : voilà ce qui jettera, aux yeux de la postérité, sur le sombre horizon et sur les luttes à jamais regrettables de ce temps, un reflet pur et immortel.

Et pour ne parler ici que de l'expédition romaine, je ne sache rien, dans les annales parlementaires d'aucune nation, de plus grand que les débats qu'elle amena. Quand je recueille mes impressions et mes souvenirs, quand je me reporte par la pensée à ces séances mémorables, à ces luttes, à ces victoires éclatantes de la raison et de la justice, je ne puis m'empêcher de me dire, avec une conviction profonde : Non, jamais, dans aucune assemblée délibérante, à aucune tribune, la puissance de la parole humaine n'apparut avec plus de gloire ; jamais il ne fut donné à des orateurs politiques de mettre une plus vive éloquence au service d'une plus noble cause; de vaincre, avec

plus d'éclat, plus d'obstacles accumulés; de remporter par de plus hautes luttes un triomphe plus légitime et plus beau.

Les difficultés de ces temps terribles, où l'ordre social était si profondément troublé dans toute l'Europe; l'accord imprévu des hommes éminents, qu'on vit tout à coup se rallier tous sous le même drapeau; la grandeur des choses elles-mêmes, la sainteté de la cause qu'il fallait défendre, l'importance des intérêts qu'il fallait sauver : l'intrépidité des défenseurs, l'acharnement des adversaires; le déchaînement des fureurs populaires; l'énergie des honnêtes gens, serrés ensemble, au dedans et au dehors de l'assemblée, et soutenant, par l'appui moral de leur puissante union, leurs combattants dans la mêlée : le succès enfin, qui fait défaut trop souvent ici-bas aux causes justes, et qui est toutefois le couronnement si désirable des grandes choses, tout fut grand dans ces solennelles séances, dont le souvenir est impérissable, et vers lesquelles il faudra se reporter toujours, quand on voudra consoler ses regards et affermir son cœur par le spectacle et par l'exemple du courage civil dans les grandes crises sociales. Oui, fut donné là, je ne crains pas de le dire, l'exemple à jamais salutaire de ce que doivent faire les honnêtes gens de tous les pays, en face des périls révolutionnaires; de la résistance qu'il faut opposer à la violence et aux passions au nom de la raison et de la justice, et enfin de la bénédiction de Dieu toujours assurée aux sociétés qui s'en montrent dignes par leurs efforts pour se sauver elles-mêmes.

Et ce n'est pas seulement en France, dans l'assemblée et dans le pays, que cette grande cause fut noblement défendue : sous les murs de Rome, notre valeureuse armée se montra toute française, par une intrépidité, une

discipline, une patience, des attentions dans le combat et une modération dans la victoire, qui furent alors, comme le dit très-bien M. Thiers, au milieu des douleurs et des misères de ce temps, une véritable consolation patriotique.

On oublie trop aujourd'hui ces grandes pages de notre histoire contemporaine: pour plus d'une raison, il sera donc utile d'en consigner ici le souvenir.

II.

Une des choses qui révoltent le plus ma droiture, c'est quand je vois les ennemis du Saint-Siége combattre aujourd'hui contre nous au nom du libéralisme! Vous n'êtes, nous disent-ils, qu'une institution surannée, faite pour d'autres temps et inconciliable avec les idées libérales de notre époque. Demeurants d'un autre âge, attardés dans la civilisation moderne, vous ne comprenez rien aux besoins des temps nouveaux; vous défendez la théocratie et le droit divin: nous vous connaissons, et tous les libéraux vous repoussent.

Eh bien! moi, je vous connais aussi. Je connais votre amour prétendu pour la liberté; je connais vos œuvres, le libéralisme de vos moyens et la détestable *souveraineté de votre but;* et je ne puis permettre que vous abusiez plus longtemps d'un nom généreux pour couvrir une chose détestable. Et voilà pourquoi il me paraît profondément instructif ici de vous rappeler, de rappeler à ceux que vous vous efforcez d'égarer, ce qui fut dit, ce qui fut fait par des libéraux autrement sincères, autrement éprouvés que vous; ce qui fut sanctionné par les grandes assemblées de la France républicaine, par des

hommes sortis du suffrage universel le plus démocratique et le plus libre qui fût jamais, dans un temps où la presse tout entière disait tout ce qu'il lui plaisait de dire; où la tribune faisait tout entendre; où la religion était attaquée, mais aussi défendue avec une entière liberté.

Certes, 1849 n'est pas le moyen âge, c'est hier; il n'est pas ici question de nos vieux pères, mais de nous. Que s'est-il donc passé depuis hier, et que sommes-nous devenus aujourd'hui, vous et nous? Un peu d'ordre a été remis en Europe. Est-ce cela, par hasard, qui vous déplairait? Seriez-vous charmés de saisir l'occasion, pour recommencer de nouveau la partie que vous avez perdue, et dont la religion, la famille, la propriété, toute autorité, tout droit, étaient le terrible enjeu? C'est le libéralisme que vous prétendez opposer aujourd'hui à la Papauté: voilà ce que vous osez redire après tant de déceptions et tant de mensonges! Eh bien! ce sont des libéraux non suspects et encore vivants qui vous répondront: ce sont ceux dont le libéralisme a su résister à des tentations et à des épreuves auxquelles tant d'autres ont cédé. Non: la chose détestable que vous voulez, nous la connaissons, nous ne souffrirons pas que vous l'appeliez plus longtemps d'un autre nom que du nom qui lui convient, et qui fait horreur à tous les honnêtes gens, à quelque opinion qu'ils appartiennent.

Je vais tout dire, ou plutôt je vais laisser parler les faits et les hommes qui font l'histoire.

III.

Quinze jours après la mort de Grégoire XVI, le lendemain même de l'ouverture du conclave, le 16 juin 1846,

Pie IX monte sur le trône pontifical; le 21, il est solennellement couronné à Saint-Pierre de Rome.

Son élection est saluée avec bonheur en Italie et dans tout le monde catholique. On connaît le cœur du nouveau Pontife, ses vertus, sa passion pour le bien, son amour pour ses peuples : on attend, et on espère.

Bientôt un acte décisif déclare au monde sa politique. Le 16 juillet 1846, l'amnistie la plus large, la plus complète est accordée. C'est un concert unanime d'acclamations. Rome pendant trois jours est en fête. Quand Pie IX passe dans les rues, on dételle ses chevaux, on traîne sa voiture.

Chaque jour voit croître l'ivresse populaire, l'enthousiasme pour le doux et saint Pontife. On sait les pensées qu'il porte dans son courageux esprit, les concessions qu'il a déjà faites, les nouveaux bienfaits qu'il prépare. On sait que l'amnistie n'est que le prélude de tous les nobles desseins qu'il médite. On le voit aller de lui-même au devant de tous les meilleurs progrès.

Pas un acte n'émane de lui, pas une parole ne sort de ses lèvres, qui ne témoigne des intentions les plus libérales et du dévoûment le plus entier au bonheur public.

L'enthousiasme des Italiens se communique à toute l'Europe; en France surtout, les amis de la liberté applaudissent à cette noble initiative; la confiance du Pontife en ses sujets émeut tous les cœurs : on ne peut croire aux alarmes de quelques esprits prudents ou timides; on espère tout de cette généreuse entente des sujets et du souverain. Les princes de la péninsule, ébranlés par cet exemple, se disposent tous à le suivre. Du haut de la tribune française, M. Thiers crie à Pie IX : « Courage ! saint « Père, courage ! »

Le mouvement d'admiration gagne jusqu'au sultan, qui envoie une ambassade au Pontife romain.

Les faits justifient bientôt la confiance universelle.

Le 19 avril, annonce de la création d'une Consulte d'État, ou représentation des provinces;

Le 5 juillet, création d'une garde civique;

Le 1er octobre, création, à Rome, d'un sénat et d'un conseil municipal;

Le 14 octobre, organisation, et le 15 novembre, ouverture solennelle de la Consulte permanente.

Heureux de ces bienfaisantes institutions, et comptant sur la justice des hommes : « J'ai pour témoins, s'écrie « Pie IX, à l'ouverture de la Consulte, trois millions de « mes sujets; j'ai pour témoin toute l'Europe de ce que « j'ai fait jusqu'ici pour me rapprocher de mes peuples... « Je suis sûr de leur fidélité et de leur reconnaissance; « je sais que leurs cœurs sont d'accord avec le mien. »

Le 21 novembre, la Consulte lui répond : « L'institu- « tion de la Consulte est le plus grand des bienfaits que « Votre Sainteté ait accordés à son peuple. Par elle, « vous avez fait participer les laïques à l'administration de « la chose publique, et vous avez donné une de ces fermes « garanties qui ne compromettent en rien les conditions « essentielles du gouvernement pontifical. Pleins de la « confiance dont vous nous avez honorés, nous nous ef- « forcerons d'y répondre. »

Puis, remerciant le Pontife des réformes accordées, la Consulte ajoutait : « Mais une œuvre si grande et si dif- « ficile réclame, pour être menée à bonne fin, la maturité « des conseils, *beaucoup de temps et une paix complète.* « Vos peuples, nous en avons la confiance, sauront « attendre avec patience les fruits salutaires des semences

« que vous jetez d'une main généreuse. *Trop souvent on « a vu dans le monde les réformes commencer à la suite « des exigences populaires, et leurs conquêtes coûter bien « des larmes et bien du sang*. Pour nous, Saint-Père, c'est « le souverain qui nous guide lui-même dans un mouve- « ment pacifique et mesuré vers le but suprême des « peuples, qui est le règne de la justice et de la vérité « sur la terre. »

Le 29 décembre, est donné le *motu proprio*, qui organise sur des bases nouvelles, et avec une nouvelle division des ministères, le conseil de Sa Sainteté : les laïques peuvent s'y asseoir.

L'enthousiasme est au comble.

Et puis, tout à coup, pendant que le Pontife poursuit généreusement le cours de ses réformes, et que son nom est béni par toute la terre, d'inquiétants symptômes se manifestent dans ses États : des souffles malfaisants se font sentir; le génie du mal, l'esprit révolutionnaire se révèle : aux applaudissements sincères des amis de la liberté, les hommes de révolution mêlent leurs acclamations hypocrites, et méditent de tourner contre Pie IX ses propres bienfaits. Le 24 février 1848 arrive : la république est proclamée en France; le contre-coup retentit dans l'Italie et dans toute l'Europe. Bientôt le mouvement guidé par Pie IX est violemment détourné de son but : Pie IX, attristé, mais non découragé, s'efforce de persévérer dans sa voie et d'achever son œuvre. Le 14 mars, il accorde le statut fondamental : Rome a un gouvernement parlementaire, une tribune, une presse. Le Pontife pouvait aller jusque là : c'était trop pour le peuple, plus capable de désirer la liberté que de la porter. La mesure des bienfaits comblée voit commencer, pour Pie IX, la me-

sure des ingratitudes et des épreuves. Les émeutes de l'amour se changent en émeutes de colère. Le 1er mai, la violence l'oblige à changer son ministère. Immédiatement, le ministère nouveau veut contraindre le Pontife : Pie IX résiste noblement et appelle aux affaires l'ancien ambassadeur de France, M. Rossi; un libéral non suspect assurément, mais un libéral qui voulait la liberté et non l'anarchie.

La révolution ne peut plus ni se dissimuler ni se contenir : elle invoque le poignard.

Le 15 novembre, sur les degrés mêmes de cette chambre des députés qui vient de s'ouvrir, tombe, assassiné, le courageux ministre de Pie IX. L'assemblée passe tranquillement à l'ordre du jour et continue sa séance; et la garde civique demeure l'arme au bras, pendant qu'on promène le meurtre en triomphe et qu'on crie dans les rues de Rome : « Vive le poignard démocratique ! »

On sait le reste : le lendemain, investissement et siége du Quirinal par la garde civique et la populace; le canon est braqué contre le palais du Pape; un de ses amis est tué à quelques pas de lui; une heure est donnée à Pie IX pour accepter un ministère. Le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, écrit à Paris : « Le Pape n'est plus souverain que « de nom : aucun de ses actes ne peut être libre (1). »

Enfin, le 24 novembre, prisonnier dans son palais, tyrannisé par l'émeute, Pie IX quitte Rome et se réfugie sur le rocher de Gaëte. La diplomatie européenne l'y suit, l'entourant de ses hommages et de ses respects.

A la nouvelle de ces catastrophes, toute l'Europe s'émeut : à Paris, le vieux nom de fille aînée de l'Église,

(1) Dépêche de l'ambassadeur de France, M. d'Harcourt.

que porta toujours si noblement la France, revient en mémoire au gouvernement de la république; et à l'instant même, sans prendre le temps de consulter l'assemblée souveraine, sous la seule inspiration des sentiments traditionnels du pays de Charlemagne, et inspiré aussi par tout ce qu'il y avait de noble et de sincère dans son propre cœur, le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, tend au souverain Pontife l'épée de la France, et décrète le départ immédiat d'un corps d'armée, et d'un envoyé extraordinaire, M. de Corcelles, avec la mission de protéger la liberté du Saint-Père, et de lui offrir, au besoin, l'hospitalité de la république.

Peu de jours après eut lieu la célèbre discussion du 30 novembre, dont je n'oublierai jamais les émotions et la grandeur, et où l'assemblée républicaine de 1848, si différente de celle de 1849, fut entraînée, à la voix de M. de Montalembert, vota l'*ordre du jour motivé*, proposé par M. de Tréveneuc, et acheva de donner le branle à toute cette mémorable affaire.

Bientôt, par une autre voix, une solennelle déclaration fut adressée, à Paris, au Nonce apostolique : « Le maintien « de la Souveraineté temporelle du Chef vénéré de l'Église « catholique est intimement lié à l'éclat du Catholicisme, « comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

Quelques jours après, le 10 décembre, les suffrages de 7,000,000 de Français portaient à la présidence de la république le Prince dont la main traçait ces lignes, et offrait aux votes de la France catholique cette garantie.

Veuve de son Pontife, et tombée aux mains de Mazzini et de Garibaldi, Rome subit, coup sur coup, toutes les violences, tous les outrages des tribuns qui l'oppriment, et des révolutionnaires cosmopolites, accourus de toutes

parts dans ses murs, comme vers une proie. A la junte suprême, dissoute, avait succédé une constituante, qui consomme l'œuvre d'iniquité, et vote la déchéance du Pontife et une république romaine.

Pie IX cependant, roi à Gaëte comme à Rome, voit autour de lui tous les représentants des grandes puissances; mais, tandis que les diplomates négocient, la guerre se poursuit dans la haute Italie : Novare vient bientôt justifier les tristes prévoyances de Pie IX; le temps des négociations est passé; les puissances catholiques sont prêtes à intervenir : l'Autriche, Naples, l'Espagne, la France. La France, avec cet instinct supérieur des grandes choses qui la distingua toujours, saisit l'honneur de ce grand rôle. Une armée française débarque en Italie : l'héritier d'une des illustrations militaires de l'empire, le général Oudinot, est à sa tête.

On sait les incidents de cette glorieuse expédition : le guet-apens du 30 avril; le vote de blâme du 7 mai à l'Assemblée nationale; la noble lettre de Louis-Napoléon, portant, le lendemain même de ce triste vote, un encouragement au général; ce siége mémorable; les tempêtes qu'il souleva au sein de la nouvelle Assemblée législative; l'appel aux armes fait par la Montagne, le 12 juin; l'insurrection du lendemain pour venger ce qu'on appelait la violation de la Constitution; la république romaine vaincue le 13 juin à Paris et bientôt à Rome; Rome enfin délivrée et rendue à Pie IX.

IV.

Mais le ministère qui a fait le siége de Rome et rétabli le Pape, est de nouveau cité devant la barre de l'Assem-

blée pour rendre compte de cette gloire : des interpellations sont annoncées pour le 6 août. Jamais tant de colères n'ont bouillonné ; jamais la Montagne n'a été si frémissante ; jamais aussi la révolution n'avait encore reçu un tel échec. Le 6 et le 7 août, pendant plus de cinq heures, M. Jules Favre occupe la tribune, et lance, contre le ministère, qui a joué le pays, dit-il, violé la Constitution, et mis l'épée de la France dans la main de l'Autriche, tout ce que la colère et la passion peuvent suggérer d'accusations véhémentes, de fougueuses invectives.

Le 7 août, M. de Falloux monte à la tribune, pour répondre à M. Jules Favre : c'est lui, un des principaux conseillers de l'expédition, lui, qui le 24 mai, dans une des dernières séances de la Constituante, semblable, comme le disait la *Démocratie Pacifique,* à un guerrier luttant seul contre des assaillants à la tête d'un pont, écrasait sous l'éloquence de sa raison les mêmes hommes qui sont encore là devant lui, le 7 août, sur les bancs de la Montagne, — ces hommes dans le cœur desquels retentissent encore les paroles du courageux ministre contre les révolutionnaires *capables de tout et capables de rien :* — c'est lui qui va leur répondre sur l'expédition romaine. Au banc des ministres sont assis MM. Odilon-Barrot, de Tocqueville, Dufaure. M. Dupin préside la séance.

Je ne puis me souvenir de ce que je vis ce jour-là sans être encore profondément ému. Quel débat ! quelles luttes ! quels faits en cause ! quels principes ! et devant quel tribunal !

CHAPITRE XII.

La France et le Saint-Siége en 1849.
Discours de M. de Falloux.

La question posée devant l'Assemblée est de savoir si la victoire de la France est une gloire ou un opprobre ; une délivrance, ou un crime contre la liberté et le droit des peuples ; un acte de haute politique européenne et catholique, ou un abominable attentat.

M. de Falloux sut admirablement se placer à toutes les hauteurs d'un si grand sujet; rarement parole d'homme d'État et d'orateur plana avec plus de puissance et de majesté sur une assemblée.

Flageller d'un mot les injures, les réduire à la proportion de l'adversaire qui les emploie, et l'écraser lui-même sous une de ces fortes paroles qui ont le poids et le tranchant du glaive de la justice, c'est par où M. de Falloux commence sa triomphante apologie :

« L'injure... l'honorable M. Favre l'ignore peut-être, et « comme il semble tenir à ce moyen de discussion, il sera bien « aise de l'apprendre,... l'injure subit la loi même des corps « physiques, et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hau- « teur d'où elle tombe. » (Applaudissements prolongés à droite.— Murmures à gauche.)

Puis, avant d'entrer dans le cœur de la question, pour

dissiper autour de lui tout nuage, prendre avec sérénité et dignité sa position aux yeux de l'Assemblée et du pays, pour venger aussi l'honneur du patriotisme public outragé, l'orateur s'écrie avec une généreuse indignation :

« On a essayé de nous faire un reproche au nom de ce qu'il « y a de plus vibrant dans le sentiment national, au nom du « sentiment militaire. On a dit que nous avions fait passer l'épée « de la France dans les mains de l'Autriche. Non, ce n'est pas « cela que nous avons fait. Nous avons refusé l'épée de la France « à Mazzini. Nous n'avons pas voulu que l'épée de la France fût « tenue par les mêmes mains qui avaient tenu ou sanctionné le « poignard. (Violents murmures à gauche.)

« *Plusieurs voix*. C'est une infâme accusation !

« *Autres voix*. C'est une calomnie jésuitique !

« M. LE PRÉSIDENT. Le ministre défend la France et l'armée, « et vous défendez ses adversaires. » (Vive approbation à droite. — Murmures à gauche).

« *Un membre à gauche, au milieu du bruit*. Vous avez mis « l'épée de la France dans des mains incapables.

« M. DE FALLOUX. Non, l'épée de la France (je relève ces pa- « roles, non pas pour cette Assemblée, mais pour l'impression « qu'elles peuvent produire au dehors) ; non, l'épée de la France « est restée dans les mains françaises les plus valeureuses et les « plus dignes, et toute l'Europe les a bien reconnues et saluées « comme telles : toute l'Europe a reconnu en elles ces qualites « chevaleresques et généreuses qui s'appellent avant tout, par- « dessus tout, les qualités françaises ; personne n'y a pris le « change, hormis l'honorable orateur auquel je succède à la « tribune. » (Approbation à droite).

Dominant alors de haut le débat, l'orateur aborde de front l'objection : — Vous avez égorgé à Rome la liberté ! vous avez foulé aux pieds les vœux et les droits d'un peuple !

« Non, répond-il, nous sommes allés à Rome y porter la dé-
« livrance; nous sommes allés à Rome parce que nous avons cru
« que cette délivrance était attendue de nous, et que c'était de
« nous qu'elle devait venir. Nous l'avons cru; et nous ne nous
« sommes pas trompés....

« M. de Tocqueville vous a lu hier quelques-unes des dé-
« pêches d'un de nos collègues, dont la loyauté de parole et la
« scrupuleuse délicatesse ne peuvent être contestées par qui que
« ce soit dans cette enceinte. »

M. de Falloux lit alors rapidement les dépêches de M. de Corcelles, ces dépêches si fortement significatives, si nécessaires à relire aujourd'hui encore; car dans les hommes de ce temps, qui tiraient à Rome sur nos soldats et dont nos soldats délivraient Rome et l'Italie, nous retrouvons ceux-là même qui, aujourd'hui encore, oppriment les Romagnes et voudraient bouleverser toute l'Italie et mettre en feu toute l'Europe, si l'Europe n'y veillait : ce sont les mêmes chefs, les mêmes soldats :

« Le 12 juin 1849, à l'instant même où il mettait le pied sur
« le sol italien, M. de Corcelles écrivait au gouvernement fran-
« çais :

« Il paraît bien prouvé que la résistance des assiégés n'est entretenue
« que par l'énergie et le désespoir d'un grand nombre de réfugiés étran-
« gers qui sont à Rome. Hier encore, une bande de 3,000 hommes a pu
« s'introduire dans la ville sous la conduite de Masi.

« J'ajoute à tous ces renseignements écrits, même date, et comme vous
« voyez, fort à la hâte et sans le moindre apprêt, que presque tous les
« prisonniers sont Lombards, Génois, etc. Personne ici ne doute que
« toute cette résistance ne soit étrangère à la très-grande majorité de la
« population romaine. Nous n'avons affaire qu'aux débris de toutes les
« révolutions italiennes, polonaises, à des réfugiés de tous les pays,
« qui considèrent Rome comme leur dernière forteresse. »

M. de Falloux lut ensuite la lettre suivante de M. de

Corcelles au chancelier de notre consulat à Rome, laquelle exprime noblement le grand but qu'il s'agissait alors d'atteindre, et l'œuvre qu'il s'agirait encore aujourd'hui de faire :

« Quartier-général de Santucci, 13 juin 1849.

« La France n'a qu'un but dans cette lutte douloureuse : LA LIBERTÉ « DU CHEF VÉNÉRÉ DE L'ÉGLISE, LA LIBERTÉ DES ÉTATS ROMAINS ET LA « PAIX DU MONDE. La mission qui m'a été confiée EST ESSENTIELLEMENT « LIBÉRALE, ET PROTECTRICE DES POPULATIONS QUE L'ON RÉDUIT A DE « TELLES EXTRÉMITÉS. »

« M. de Corcelles ajoutait (15 juin) :

« On ne peut désirer plus de patriotisme chez nos braves soldats. « La lettre de M. le Président de la république au général Oudinot, mise « à l'ordre du jour par celui-ci, a produit un excellent effet. Il est bien « nécessaire de soutenir ainsi franchement nos troupes engagées dans « une entreprise difficile.

« Je trouve, en arrivant à Civita-Vecchia, le message du 6 juin, qui « achèvera de préserver l'armée du découragement que les mauvais « citoyens s'efforcent de lui inspirer par une multitude d'écrits et de « manœuvres dont les auteurs agissent à Rome et à Paris avec une « remarquable entente ; la question italienne est, sous ce rapport, « admirablement posée dans ce message. »

« Le message, reprit alors M. de Falloux, est un document « que l'honorable M. Jules Favre a complètement oublié, lors- « qu'il nous accuse d'avoir caché notre politique aux assemblées « et au pays. »

En effet, dans ce message, il était impossible de s'exprimer plus clairement, plus franchement, que ne le faisait le Président de la république sur les motifs et sur le but de l'expédition romaine.

Voici comment le prince Louis-Napoléon parlait de Pie IX :

« Depuis deux ans on était habitué à voir sur le Saint- « Siége un Pontife qui prenait l'initiative des réformes

« utiles, et dont le nom, répété dans des hymnes de re-
« connaissance d'un bout de l'Italie à l'autre, était le
« symbole de la liberté et le gage de toutes les espérances,
« lorsque tout à coup l'on apprit avec étonnement que le
« souverain, naguère l'idole du peuple, avait été contraint
« de s'enfuir furtivement de sa capitale.

« Aussi, les actes d'agression qui obligèrent Pie IX à
« quitter Rome parurent-ils, aux yeux de l'Europe, être
« *l'œuvre d'une conjuration*, bien plus que le mouvement
« d'un peuple, qui ne pouvait être passé en un instant de
« l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus affli-
« geante.... »

C'est encore dans ce message que le Président de la République, fidèle à la parole donnée par lui aux catholiques français dans sa lettre au Nonce, disait que l'entrée des Français à Rome avait pour résultat *de garantir* au Pape Pie IX *l'intégrité de son territoire.*

M. de Corcelles, digne représentant de la France et du Président de la République, rappelait donc bien à propos, dans ses dépêches, cet important message ; et il disait le vrai mot de la révolution des États romains, lorsqu'il ajoutait ces paroles que M. de Falloux lut au milieu du profond silence de l'Assemblée :

« Les ennemis se composent surtout de vingt mille étrangers, peut-
« être, qui sont indifférents aux dévastations, et trouveraient une sorte
« de consolation malfaisante à nous les imputer.

« Il n'y a jusqu'à présent aucune prise, ni par les négociations, ni
« par l'intimidation extérieure, sur les Romains dominés par la terreur
« immédiate *des bandes étrangères* qui se sont successivement accu-
« mulées dans cette malheureuse ville. Il est possible que quelques
« milliers de Romains mettent du zèle à soutenir la faction étrangère ;
« mais tenez pour certain que le principal ennemi n'est pas romain : il
« est socialiste. (Mouvement en sens divers).

« Il compte sur une explosion de guerre universelle... Il compte sur « les violences cosmopolites des frères et amis, et bien loin de repré- « senter la ville de Rome, il la réserve depuis longtemps comme une « sorte d'holocauste à ses passions furieuses. »

Ces documents officiels écrasèrent sous l'irrésistible argument des faits les violences de l'opposition : elles disent tout encore aujourd'hui sur la révolution nouvelle ; car ce sont les mêmes révolutionnaires, c'est le même homme qui, en 1849, dirigeait à Rome la résistance armée contre nos troupes, c'est lui, avec les mêmes bandes, qui de Ravenne et de Rimini menace les troupes pontificales, opprime les populations fidèles, et ne feint de se retirer de la lutte, un instant, que pour lancer les proclamations incendiaires que nous venons de lire, aller chercher de tous côtés des instruments de guerre, et armer, s'il le pouvait, d'*un million de fusils,* un million de bras contre Rome, et peut-être contre l'Europe.

« Rome a donc été délivrée par nous, s'écrie M. de Falloux, « et elle a béni sa délivrance ! »

Et aussitôt, portant la question des basses régions où la retenaient les habiletés de ses adversaires, aux sommets les plus hauts de la politique :

« Je dis, poursuit-il, que Rome a béni sa délivrance, et je « me serais étonné prodigieusement qu'il en eût été autrement. « Car voulez-vous me permettre de vous dire la différence qu'il « y a entre la situation que vous voulez lui faire et la situation « que nous lui faisons. Vous vouliez en faire la république ro- « maine, isolée au milieu de populations, ou qui ne l'adoptent « pas, ou qui la repoussent formellement ; vous vouliez mettre « cette république entre toutes les pressions italiennes : entre la « Toscane, le Piémont et Naples ; vous vouliez laisser dans son

« isolement, en face de l'Autriche elle-même, une république « menacée de toutes parts, à peine comparable aux plus vul- « gaires États que l'on puisse énumérer en Europe. Voilà le « grand rôle que vous destiniez à Rome.

« Et quel est le rôle que nous lui donnons, nous, et qu'elle « a voulu, qu'elle a voulu dans tous les temps? Ce n'est pas celui « de république romaine, dont elle connaît bien la chimère, le « péril, l'inanité; c'est le rôle qu'elle occupe dans le monde de- « puis dix-huit siècles, et que nous, nous voulons lui restituer: « c'est celui de la capitale de la république universelle, chré- « tienne. (Exclamations à gauche. — A droite. Très-bien, très- « bien!) C'est celui d'être la première ville du monde! »

Après ces nobles paroles, il fallait voir ensuite l'orateur repousser, écraser sans pitié les accusations misérables qu'on avait bien osé faire entendre dans l'Assemblée. *Servitude!* avait dit M. Arnault, en parlant du rétablissement de l'autorité du Pape, à Rome. *Ignorance, abrutissement!* avait dit M. Jules Favre.

« Servitude! reprend M. de Falloux, mais qu'est-ce que les « Romains eux-mêmes, dans leur langue toujours éloquente et « religieuse, appellent la servitude, la captivité de Babylone? « C'est l'époque même où Rome a été privée de ses Papes.

« Lorsqu'on se promène à Rome, au milieu des monuments « de toutes les époques, lorsqu'on se promène au milieu de ces « grands personnages historiques qu'on appelle les monuments « de Rome, le voyageur demande souvent : Comment se fait-il « que nous ne trouvions pas de monuments du moyen âge, « parmi ces magnifiques chefs-d'œuvre du paganisme, et ces « magnifiques chefs-d'œuvre de la renaissance? Et le Romain, « le vrai Romain répond avec tristesse : Ah! c'était l'époque de « notre captivité; c'est qu'alors le Pape était à Avignon! Rome « avait dépéri; vous ne trouverez pas une page, vous ne trou- « verez pas un souvenir de grandeur, vous ne trouverez plus ni

« architecture ni sculpture pendant que les Papes ont été ab-
« sents ; vous n'y trouverez que la trace de la ruine et de l'ab-
« sence. » (Vifs applaudissements à droite.)

L'orateur continuant, répond victorieusement dès lors à toutes les indignités que les journaux et les brochures révolutionnaires profèrent aujourd'hui contre Rome et les catholiques :

« Un autre reproche nous a été adressé, non pas par M. Ar-
« naud, mais par M. Favre ; c'est que, grâce au régime que nous
« cherchons à établir à Rome, ce pays a été condamné à
« vivre dans l'ignorance et dans l'abrutissement : cependant,
« M. Favre s'est arrêté. Ordinairement, lorqu'on emploie cet
« argument, qui n'est pas nouveau, on y ajoute l'Espagne, et on
« fait un tableau de toutes les nations particulièrement catho-
« liques. Eh bien ! je reprends votre argument tout entier,
« comme vous l'avez introduit ici.

« Quoi ! c'est le Catholicisme qui a abruti les populations ita-
« liennes, ou telle autre que vous avez désignée !

« *Un membre*. Ce n'est pas le catholicisme, c'est le pouvoir
« temporel.

« M. de Falloux. J'entends une rectification à laquelle j'ai
« hâte de faire honneur. Oui, ce c'est pas le catholicisme, c'est
« le pouvoir temporel ; mais jusqu'à présent, quoique distincts,
« ils ont été, et à dessein, confondus.

« Eh bien ! sans détail, veuillez vous reporter aux origines du
« Catholicisme ; voyez ensuite son tronc se partager en deux ;
« voyez d'un côté l'empire infidèle de Constantinople et Moscou ;
« contemplez d'un autre côté l'empire orthodoxe de Charle-
« magne ; voyez de quel côté est la servitude ; voyez de quel
« côté est la civilisation, la lumière, la liberté. (Très-bien !
« très-bien !)

« Dites de quel côté est l'abrutissement, de quel côté est la
« servitude. Ces deux grandes lignes parallèles sont bien faciles

« à suivre ; elles sont éloquentes et saisissantes comme l'immen-
« sité.

« Et quant à la population italienne, poursuit l'orateur, « croyez-vous lui faire illusion sur elle-même ? Lui ferez-vous « croire qu'elle est une population dégradée, elle, la mère de « toutes les sciences, de tous les arts ? Est-ce que ce n'est pas « au temps qu'elle était plus catholique, qu'elle était plus « brillante ? Est-ce que le Catholicisme, est-ce que le pouvoir « temporel ont abruti le Dante et le Tasse ?

« Est-ce que tous les grands génies de ce pays-là n'ont « pas fleuri en même temps que le pouvoir temporel des « Papes ? Est-ce qu'aujourd'hui même Manzoni et Pellico sont « des intelligences dégénérées ? Ne venez donc pas vous armer « de quelques circonstances passagères, et très-contestables, « pour apporter ici des arguments qui n'ont ni valeur réelle, ni « valeur historique. »

N'est-il pas manifeste que ces grandes raisons, nous pouvons les redire aujourd'hui encore à nos aveugles adversaires ? Non seulement les grands génies et les grandes œuvres ont paru au temps du pouvoir temporel des Papes, mais ce sont les Papes qui les ont encouragés, honorés, enfantés, on peut le dire. Qui a appelé à Rome Michel-Ange et Raphaël ? Qui a fait élever Saint-Pierre de Rome ? Qui a créé cette bibliothèque du Vatican ? Qui a conservé et restauré tous ces chefs-d'œuvre ?... Qui a fondé toutes les universités italiennes ?... Voilà ce que vous appelez abrutissement et ignorance !

Mais ce côté si grand de la question n'était pas le seul, n'était pas même le plus grand : M. de Falloux pose la question dans toute sa grandeur, l'élève dans l'horizon le plus large et le plus noble, et la traite alors avec les vues les plus profondes, avec la plus haute et la plus péné-

trante intelligence des vrais rapports de la politique et de la morale :

« Nous avions donc un grand but, dit-il, et nous l'avons at-
« teint : nous avions un but catholique, celui de rendre au
« Saint-Siége l'indépendance dont tous les catholiques ont be-
« soin, et, dans cette grande œuvre, dans cette œuvre euro-
« péenne, de marquer d'une manière plus généreuse et plus
« efficace encore la main de la France.
« Ce but, nous l'avons atteint. Nous avions un autre but en-
« core : c'était de prêter aux populations romaines l'appui de
« la France, non pas, assurément, contre leur véritable père,
« contre Pie IX, l'auteur, le promoteur de tout le mouvement
« libéral en Italie, depuis deux ans ; celui que vous avez salué
« de tant d'acclamations ; celui contre lequel vous sembliez avoir
« inventé la conspiration des ovations, car c'est de triomphe en
« triomphe que vous l'avez conduit jusqu'au jour où vous l'avez
« précipité. (Vive approbation à droite.)
« Lui qui n'avait pour se défendre que la majesté de sa mis-
« sion, lui qui n'avait pour se défendre que ce rempart malheu-
« reusement trop fragile, le rempart de ses bienfaits, vous
« l'avez conduit ainsi, d'acclamation en acclamation, de recon-
« naissance en reconnaissance, jusqu'au jour où vous avez fait
« luire, sur le seuil de son palais, le poignard et la torche ! »

C'est alors que M. de Falloux revient sur le crime qui sert d'origine à cette prétendue république romaine, et fait remarquer, avec une extrême justesse, et la plus ferme éloquence, à quel point ce crime tout seul atteste la minorité et la faiblesse du parti violent qui agitait Rome : on ne recourt pas au poignard quand on est fort.

Ici, qu'il me soit permis de m'arrêter un moment et de le dire : la véritable éloquence est dans les choses : arme trop souvent fatale, instrument de destruction et de ruine, dans

la bouche des hommes pervers, la parole, quand un homme de bien la met au service du droit et de la justice, quand elle est sur les lèvres l'organe de la conscience, l'interprète des lois morales, quand elle soutient les éternels principes de l'ordre social, quand elle tombe de haut, d'une tribune publique, dans les crises suprêmes; quand elle défend la religion; quand elle éclaire la voie des peuples, et qu'elle dévoile les abîmes, c'est alors une noble chose, une puissance auguste et sainte, une des plus grandes magnificences de la terre. L'histoire alors la recueille avec respect et la conserve religieusement pour l'instruction des âges futurs.

Eh bien! je suis heureux de le dire, telle fut la parole que les défenseurs de la religion et de la société firent maintes fois entendre à la tribune française en 1848, 1849 et 1850; et c'est ce qui donne à leurs discours une gloire que rien n'effacera.

« Un crime en morale, s'écrie M. de Falloux, c'est la violation « de la loi; en politique, c'est aussi l'aveu de l'impuissance, l'aveu « de l'impopularité, l'aveu de la minorité. Oui, si on avait senti, « je ne dis pas vous, mais si les hommes qui ont dirigé le coup « avaient senti derrière eux une population tout entière, frémis- « sante, mûre pour les institutions qu'on voulait leur donner, dé- « sireuse d'entrer dans cette carrière aventureuse qui était ou- « verte devant elle, ils n'auraient pas souillé leur histoire, leurs « institutions d'un crime aussi abominable; ils n'auraient pas « été flétrir à sa source même le bien qu'ils étaient sur le « point de conquérir d'une manière glorieuse, avec l'assenti- « ment des populations et la sanction de la majorité.

« Je le répète, le crime, en politique, c'est l'aveu de l'impuis- « sance contre la justice et contre la raison. Quand nous n'au- « rions eu que ce signal du véritable esprit des populations, je « dis que nous serions autorisés à dire que le Pape a été l'objet

« de la dernière des ingratitudes et du plus honteux des com-
« plots, et qu'il n'y a rien de commun entre cela et l'histoire de
« la Papauté, et le rétablissement du gouvernement temporel
« du Pape, et les vœux sincères et légitimes des populations. »
(Très-bien ! très-bien !)

Après avoir ainsi flétri la détestable politique des révolutionnaires, M. de Falloux, pénétrant au fond de leur système et mettant à jour leur raison dernière, attaque de front ce rêve insensé, ce rêve d'unité violente entre les peuples, auquel les révolutionnaires et les socialistes immolent tout, dont ils poursuivent, à travers la résistance de toutes les réalités, et au prix de tout, l'impossible réalisation ; et alors, s'élevant aux dernières hauteurs du bon sens politique et social, opposant aux vaines chimères les lois immuables, montrant l'inévitable et sanglante issue de ces combats désespérés contre la nature des hommes et des choses, il achève son discours par ces éloquentes paroles, dont les partisans à tout prix de l'*unitarisme* italien feront bien aujourd'hui de méditer la vérité :

« Est-ce que l'unité a été toujours un gage de paix ? est-ce
« que l'Europe n'a pas été unitaire ? est-ce que l'Europe n'a
« pas été pendant plusieurs siècles entièrement féodale ? est-ce
« que jamais nous avons vu répandre plus de sang ?

« Est-ce que l'Europe, sous Louis XIV, n'a pas été entière-
« ment monarchique ? est-ce que l'unité monarchique n'a pas
« régné plusieurs siècles en Europe ? est-ce que ces siècles ont
« été exempts de batailles et de sang répandu ? Non, cette paix
« universelle n'a pas existé, elle n'existera pas, parce qu'il fau-
« drait pour cela détruire les lois primitives de l'espèce humaine.
« Voilà à quoi votre politique se heurte toujours....

« Eh bien ! sur les affaires étrangères, vous vous heurtez

« aux mêmes rêveries, aux mêmes impossibilités, et pen-
« dant que vous rêvez ces impossibilités, vous laissez tomber
« votre pays dans des abîmes... (Vive approbation à droite et au
« centre).

« *A gauche*. C'est vous !

« *A droite*. Non, c'est bien vous !

« M. de Falloux. C'est pour cela que je me permets de vous
« avertir....

« Je vous le répète, vous ne vous attaquez pas à tel ou
« tel système politique, vous ne vous attaquez pas à la monar-
« chie ou à la république : vous vous attaquez, et c'est pour
« cela que vous le ferez vainement, vous vous attaquez aux lois
« primordiales de l'espèce humaine et du cœur humain. (Ru-
« meurs à gauche. — Marque d'approbation à droite).

« Oui, puisque vous m'obligez à insister sur un argument que
« je croyais si simple et si banal, puisque vous contestez... oui,
« tant que vous n'aurez pas détruit les intérêts commerciaux, les
« intérêts internationaux, tant que vous n'aurez pas changé le
« cours des passions et des fleuves, tant que vous n'aurez pas
« empêché l'Escaut de rouler dans un sens ses flots et les inté-
« rêts qu'ils portent ; tant que vous n'aurez pas empêché les flots
« du Danube de rouler dans le sens opposé avec les intérêts
« qu'ils portent aussi avec eux ; tant que vous n'aurez pas em-
« pêché les montagnes d'être ici des obstacles, et les fleuves
« d'être là des facilités, distribués inégalement entre les peuples,
« qui se les disputent comme les éléments de leur vie ; tant que
« vous n'aurez pas empêché le soleil d'imprimer ici un carac-
« tère plus viril, là un caractère moins viril aux nations... oui,
« tant que vous n'aurez pas modifié la configuration du globe,
« tant que vous n'aurez pas changé les intérêts opposés des
« populations et les avantages qu'elles se disputent, tant que
« vous n'aurez pas changé la loi des climats et des races, vous
« n'aurez rien fait avec votre système d'unité.

« *A droite et au centre*. Très-bien ! très-bien !

« M. de Falloux. Et c'est précisément dans cette voie que

« nous ne voulons pas nous engager... Oui, nous voulons amé-
« liorer ce qui est ; nous voulons tirer de nos alliances, de nos
« institutions, tout ce qu'on en peut faire sortir de bien, d'intel-
« ligence, de liberté et de progrès ; mais cette lutte surhumaine
« contre les traditions et le caractère des pays qui nous entourent,
« contre les mœurs et les traditions qui vivent dans notre propre
« pays, cette lutte contre les lois mêmes de la nature, nous ne
« l'avons pas entreprise, nous ne l'entreprendrons pas... (Accla-
« mations nombreuses. — Très-bien ! très-bien !) Nous ne l'en-
« treprendrons pas, parce que c'est la ruine de tous ceux qui la
« rêvent et qui l'entreprennent. » *(Bravos et applaudissements répétés sur les bancs de la majorité. — Une foule de représentants s'empressent autour de l'orateur et lui adressent de vives et chaleureuses félicitations.)*

Après ce discours, l'ordre du jour pur et simple fut voté par la majorité énorme de 428 voix contre 176. La tribune française compta un chef-d'œuvre de plus dans les annales parlementaires, et ce qui est d'un plus grand prix encore, la raison, la justice et l'honneur comptèrent un nouveau et éclatant triomphe.

CHAPITRE XIII.

La France et le Saint-Siége en 1849.
Rapport de M. Thiers.

I.

Les révolutions, en ébranlant les sociétés, en faisant monter à la surface ce qui bouillonne sourdement dans

les bas-fonds des nations, en dévoilant les périls cachés, les ruines imminentes, réveillent quelquefois d'une sécurité trompeuse, et portent une lumière salutaire dans les âmes. De ces orages politiques sortent tout à coup des éclairs qui jettent sur les abimes entr'ouverts un jour effrayant : on aperçoit, à ces lueurs sinistres, ce qu'auparavant on ne voyait pas : sur l'horizon déchiré par la foudre, se découvrent des perspectives nouvelles ; et dans l'éloquente émotion de ces grands bouleversements sociaux, les enseignements de la Providence ne sont jamais perdus pour tous.

C'est ainsi que la révolution de février éclaira en France et en Europe plus d'un grand esprit, manifesta plus clairement à tous les lois essentielles de l'ordre et de la paix sociale, la nécessité suprême et conservatrice des grands principes religieux, et provoqua vers le Christianisme un mouvement de retour et des rapprochements heureux, dont les résultats eussent été plus grands encore, si les tristes passions des hommes n'étaient venues encore cette fois se jeter à la traverse.

Quoi qu'il en soit, l'histoire le dira, et nous pouvons déjà parler comme l'histoire : il y eut en France, après le tremblement de terre de 1848, qui avait suspendu la société sur un abime, il y eut, à la faveur des illuminations providentielles que nous signalons, un rare, un beau, un grand spectacle, dans les assemblées et dans le pays : il se fit là tout à coup un accord merveilleux, qu'on eût été loin de prévoir quelques mois auparavant, au milieu des querelles ardentes de cette époque; ce fut comme un concert inespéré de l'élite des honnêtes gens de tous les partis, pour lutter, dans le plus noble oubli des griefs anciens, contre le déchainement des passions anarchiques

les plus violentes qui furent jamais : c'était la France tout entière ralliant à elle et les uns aux autres, en face du commun péril, ses représentants les plus généreux, déployant toutes ses forces vives, et se sauvant elle-même par un de ces suprêmes efforts, auxquels ne manque jamais chez les nations la bénédiction de la Providence.

On comprit alors les véritables conditions de la défense et de la lutte, et quel était le nécessaire allié, sans lequel tous les efforts seraient impuissants. On sentit que la politique ne suffisait plus ; que la guerre sociale ayant surtout des causes morales, il fallait, pour conquérir la paix sociale, des forces morales aussi. La guerre religieuse cessa donc ; on fit la paix avec l'Église ; ce fut le salut de la France.

Au premier rang des défenseurs de la société et des hommes éminents qui devinrent alors les nouveaux et fidèles alliés de l'Église, il faut placer M. Thiers. Nul ne tendit une main plus loyale à M. de Montalembert et à M. de Falloux ; nul ne prêta aux catholiques, dans les grandes questions sociales et religieuses, un plus ferme appui, une plus puissante parole ; et pour moi, je n'oublierai jamais comment M. Thiers attacha son nom à l'honneur des trois plus grandes choses qui se firent alors, la conquête de la liberté d'enseignement, la liberté des congrégations religieuses, et l'expédition de Rome. J'ai vu ces choses de près, et j'en parle les sachant.

L'expédition de Rome fournit tout d'abord à M. Thiers l'occasion de prouver une fois de plus la rare supériorité de son intelligence, son entente consommée des grandes affaires, la rapidité lumineuse avec laquelle il comprend et dit tout, le courage d'esprit qui le fait aller droit au fait, définir le but, et y marcher résolument (1).

(1) Est-il, par exemple, un seul des membres de la commission,

La cause romaine, gagnée avec tant d'éclat par M. de Falloux, devait pourtant être ramenée encore une fois à la tribune et provoquer une dernière bataille, qui fut pour les défenseurs de l'expédition de Rome une nouvelle et complète victoire.

Nous étions à Rome : mais qu'y ferions-nous ? Que ferait le Pape restauré par nous ? Quels rapports aurait avec lui la France ? Quels seraient les résultats de l'expédition ?

Telles étaient les questions qui se posaient alors, et que la lettre même adressée à M. Ney ne permettait pas d'éluder.

Le gouvernement, dès la reprise des travaux législatifs, dans la séance même de rentrée, le 1er octobre 1849, devança lui-même toutes les demandes d'explications, et présenta spontanément une suite de projets de lois nécessaires pour régulariser les dépenses de l'expédition romaine : une commission fut nommée pour discuter de nouveau cette expédition à tous ses points de vue, moraux, religieux et politiques : la commission était composée de MM. Molé, président, de Broglie, de Montalembert, d'Hautpoul, Beugnot, Casabianca, Janvier, de la Moskowa, Chapot, Huber de l'Isle, de Lagrénée, Thuriot de la Rosière, Thiers, et Victor Hugo. M. Thiers accepta d'être rapporteur, et son rapport, dont nous donnerons bientôt l'analyse, fut un chef-d'œuvre de netteté, de raison calme, de bon sens, de logique, de haute et sage politique.

Mais déjà, au sein même de la commission, M. Thiers, avec la plus éloquente vivacité, avait soutenu la cause du Pape ; il avait dit à M. Victor Hugo :

nommée par M. de Falloux pour préparer la loi sur la liberté d'enseignement, qui ait pu oublier les paroles par lesquelles, dès le premier jour, M. Thiers nous dit sa pensée sur les maîtres d'école de ce temps?

« ....Vous êtes républicain. Vous voulez une république. « Eh bien! soit !... Mais le gouvernement papal, c'en est une, « et la meilleure ! Oui, la meilleure ; car c'est la plus ancienne, « la plus sincère, la plus bienfaisante, la plus inoffensive. La plus « ancienne : elle a dix-huit siècles ! En connaissez-vous qui aient « duré autant que cela? Non, ni dans l'antiquité, ni dans les « temps modernes ! Nommez-en une, si vous pouvez, une seule, « parmi les plus puissantes, les plus florissantes; je ne dis pas « seulement Pise, Florence, mais Gênes, mais Venise; ces « grandes dominatrices des mers, où sont-elles aujourd'hui? « Rome est toujours là avec ses Papes. D'où vient cette éton- « nante vitalité ?

« C'est aussi la république la plus sincère : ses souverains, qui « les fait? L'élection, et la meilleure élection : l'élection par les « capables. Où les prend-elle? Où elle veut : dans le peuple, dans « la bourgeoisie comme dans l'aristocratie : des fils d'artisan, « des fils de pâtre ont été Papes. Vous leur reprochez le népo- « tisme. La religion peut le leur reprocher : vous, vous ne le « pouvez pas. Qu'est-ce que le népotisme des Papes? C'est la « démocratie qui s'élève. Quand le Pape sort du peuple, c'est une « famille plébéïenne qui monte avec lui, qui entre dans cette « aristocratie romaine, fille de la démocratie. Ces princes ro- « mains, savez-vous d'où ils sont sortis? Remontez à l'origine, « vous trouvez souvent une famille populaire élevée par la « Papauté. Mais vous, démocrates, quand vous parvenez, qu'est- « ce que vous faites? Vous faites comme les Papes, quand vous « le pouvez. Quel père parvenu n'aime et n'élève sa famille? « C'est dans la nature. Les Papes ont fait comme vous. Ils ont « élevé leurs neveux. Encore une fois, la religion, le désinté- « ressement sublime peut le leur reprocher ; pas vous. Et puis, « d'ailleurs, ils ont eu, ils ont élevé, pour l'honneur de l'huma- « nité, d'autres neveux : ces hommes qui se nomment Michel- « Ange, Raphaël, et tant d'autres, ce furent là encore les pro- « tégés des Papes : voulez-vous les leur reprocher ?

« C'est la république la plus bienfaisante. Il y a quelques Papes

« qu'on vous abandonne... Combien, sur deux cent soixante-« quinze? Mais la Papauté, c'est elle qui, à l'époque des inva-« sions, a sauvé Rome des barbares; qui, au moyen âge, a sauvé « la civilisation, qui a inspiré le goût des lettres à Charlemagne, « qui a fait copier les manuscrits; qui nous a conservé les an-« ciens, les arts, les sciences; vous le savez bien. Et vous ne « voulez pas lui en tenir compte...

« C'est la république *la plus inoffensive*. Le Pape ne veut pas, « ne peut pas, ne doit pas faire la guerre. C'est le père commun « des fidèles. Par goût et par nécessité, il est pacifique, bien-« faisant : il est prêtre. Qui peut-il avoir intérêt à attaquer? et « comment attaquerait-il? Il ne peut pas même se défendre. Ce « qui lui manque au dehors et même au dedans, c'est la force. « J'entends la force matérielle; car il en a une autre, plus « forte que vous, sa force morale, cette force qui lui donne « un point d'appui dans les consciences de 200 millions de « chrétiens, et celle-là, vous aurez beau faire, vous n'y pourrez « rien.

« Il en a une autre encore et qui vous défie; car enfin, voyons, « nous sommes à Rome. Eh bien ! que voulez-vous qu'on dise « et qu'on fasse au Pape ? Vous voulez qu'on lui fasse violence? « Impossible. Pourquoi ? parce qu'il est fort? Non, mais au « contraire parce qu'il est faible. C'est sa faiblesse qui fait sa « force contre vous ; c'est une faiblesse invincible. Savez-vous « ce que vous seriez, si vous faisiez violence au Pape ? Vous ne « seriez pas seulement un soldat battant un prêtre, ce qui est « lâche et vil ; vous seriez un homme battant une femme, et il « n'y a pas de nom pour cette indignité-là. »

M. de Montalembert était présent à ces belles paroles ; son âme d'orateur en dut être frappée : il les recueillit ; et nous verrons, quand nous parlerons de son discours, avec quel accent il les porta à la tribune.

Ce fut dans la séance du 13 octobre 1849 que M. Thiers lut son rapport à l'Assemblée nationale.

Constatons d'abord les justes hommages rendus au Saint-Père, et les sages conseils donnés par M. Thiers à l'Italie. Ces graves paroles sont utiles à méditer encore aujourd'hui, où on semble avoir tout oublié :

« Lorsqu'il y a trois années, un noble pontife, si cruellement « récompensé de ses intentions généreuses, a donné du haut du « Vatican le signal des réformes politiques et sociales aux princes « italiens, tous les hommes éclairés ont fait des vœux pour que « l'Italie entrât avec prudence dans la voie qui lui était ouverte « par Pie IX ; qu'elle y marchât avec mesure et avec suite ; qu'elle « ne compromît pas encore une fois ses destinées par une im- « prudente précipitation ; que, dans quelques-uns des États qui la « composent, elle se contentât de réformes administratives, « moyen de se préparer plus tard aux réformes politiques ; que « dans les plus avancés d'entre eux elle ne songeât pas à dépasser « les limites de la monarchie représentative, dont elle était à « peine capable de supporter les difficultés ; que dans tout elle « prît des habitudes de concorde et d'union, de manière à se « procurer, à défaut de l'unité italienne qu'il ne dépendait pas « d'elle de se donner, les avantages d'une forte confédération ; « et que surtout elle ne tentât pas imprudemment une guerre « d'indépendance, guerre intempestive, sans espérance pour « elle, tant que l'Europe n'aurait pas le malheur d'être engagée « dans une guerre générale. »

C'est la politique même de Pie IX que M. Thiers exposait ici :

« Tels étaient, disons-nous, les vœux des hommes éclairés, « amis de la vraie liberté, amis surtout de cette intéressante et « belle Italie, qui est pour tous les esprits élevés une seconde « patrie. Et ces vœux ne sont pas de ces vœux formés après coup, « fruits d'une prudence tardive, qui ne s'éclaire qu'après les évé- « nements ; mais ils ont été formulés à cette tribune, quand elle « s'élevait dans une enceinte voisine, en présence d'un trône

« qui n'est plus, et quand nous étions tous pleins d'espérance à « l'aspect d'un mouvement général, qui s'étendait de Naples à « Berlin et à Vienne, et qui malheureusement, au lieu des bien- « faits qu'il promettait, n'a donné que des tempêtes. » (Nombreuses marques d'approbation à droite.)

« Une faction désordonnée, qui a mis la satisfaction de ses « passions bien au-dessus de l'intérêt vrai de sa cause, s'est em- « parée de l'Italie et l'a précipitée dans un abîme. Elle a excité « les peuples à demander des institutions sans rapport avec l'état « des esprits et des mœurs ; elle a poussé jusqu'à la forme répu- « blicaine *des populations qui étaient dans le moment incapables « de s'élever au-dessus des libertés municipales et provinciales.* « Elle a fait plus ; elle a commis la faute qu'il fallait le plus « redouter, celle qui devait tout perdre : elle a provoqué intem- « pestivement la guerre de l'indépendance, et, cette faute com- « mise, elle y a ajouté la faute plus grave encore de tourner « contre les gouvernements de l'Italie les bras des peuples italiens.

« La suite de ces fautes, vous la connaissez. L'Autriche, usant « du droit incontestable de la guerre, a reconquis la Lom- « bardie, envahi le Piémont, les duchés de Parme et de Mo- « dène, la Toscane, une partie des États romains. L'indépen- « dance de l'Italie, loin d'avoir fait des progrès, a rétrogradé. « Sa liberté n'a pas moins rétrogradé que son indépendance. » (Réclamations à gauche.)

« *A droite.* C'est de l'histoire ! »

En effet, si Pie IX était à Gaëte, c'est parce qu'il s'était toujours refusé à la politique que M. Thiers condamne ici ; c'est parce qu'il voulait l'indépendance de l'Italie par l'union de tous les gouvernements et de tous les peuples italiens, c'est-à-dire par l'accord de tous les droits et non par la révolution ; c'est parce qu'il négociait (1) pour l'in-

(1) On connaît la belle lettre de Pie IX à l'empereur d'Autriche. Je la citerai bientôt.

dépendance italienne, pendant que son dévoué ministre, M. Rossi, tombait frappé du poignard démocratique, au pied de cette tribune parlementaire érigée à Rome par le Pontife.

L'origine des malheurs de l'Italie ainsi rappelée et constatée, M. Thiers n'eut pas de peine à démontrer la nécessité et la légitimité d'une intervention, et d'une intervention par la France :

« C'était, dit-il, le triple intérêt de la France, de la Chré-
« tienté, et de la liberté italienne qu'il en fût ainsi. »

La pénétrante sagacité de M. Thiers vit très-bien les deux côtés de la question : le côté purement politique, et le côté religieux ; et sa parole nette et précise les exposa avec une clarté incomparable :

« Au point de vue de la politique, une intervention était de-
« venue inévitable, dans l'intérêt de l'Italie et de la liberté ita-
« lienne ; car une restauration allait se faire, et se faire par
« l'Autriche.

« L'Autriche, usant du droit incontestable de la guerre, a re-
« conquis la Lombardie, envahi le Piémont, les duchés do
« Parme et de Modène, la Toscane, une partie des États ro-
« mains. Les gouvernements, mal récompensés des concessions
« qu'ils avaient faites, n'ont pas été portés à les renouveler ; les
« ennemis des réformes libérales ont trouvé, dans les excès
« commis, des arguments puissants ; les hommes éclairés ont
« été découragés, et les masses, si dangereusement déchaînées,
« ont été ramenées, par la force matérielle, à une dure sou-
« mission.

« Cependant, au milieu de ce vaste naufrage, fallait-il déses-
« pérer entièrement ? N'y avait-il pas quelques débris à recueil-
« lir ? N'y avait-il pas à sauver quelques-unes des espérances
« conçues en 1847 ? N'y avait-il pas quelques efforts à faire,
« pour rétablir en Italie un équilibre sur lequel toutes les puis-

« sances ont le droit de veiller, et qui était rompu au profit de « l'une d'elles, par la faute de celles qui l'avaient attaquée ?

« La France l'a pensé ainsi, et c'est là l'origine et la cause de « son expédition à Rome, expédition qu'on ne peut bien juger « qu'en remontant aux circonstances qui l'ont produite.

« Une armée autrichienne étant prête à se rendre à Rome, la « question s'est élevée de savoir si la France devait se prêter à « ce que l'Autriche poussât son invasion jusqu'à Rome, et do- « minât ainsi moralement et matériellement presque toute l'Ita- « lie. Il n'y avait que deux moyens de l'en empêcher : ou la « guerre ou l'occupation de Rome par une armée française. « La guerre était un moyen dont notre gouvernement, dans le « moment de ses plus grandes ardeurs pour l'indépendance de « l'Italie, et lorsqu'il y avait des chances de succès, puisque les « Autrichiens étaient rejetés au-delà de l'Adige, n'avait pas usé. « Il eût été insensé d'y penser, quand l'occasion favorable était « manquée ; quand une plus juste appréciation des intérêts de « la France avait succédé, dans les esprits, à de dangereux en- « traînements. La guerre mise à part, il restait un moyen, un « seul : c'est que la France elle-même allât en Italie.

« C'était l'intérêt de la liberté italienne ; car sans chercher « quelle est la mesure de liberté désirable et possible pour les « Italiens, question fort grave qu'il est inutile de traiter ici, on « conviendra que cette mesure devait être plus restreinte sous « l'influence des Autrichiens que sous celle des Français.

« Il me semble donc que, dans l'intérêt français, catholique et « libéral, il n'y avait pas à hésiter, et qu'il valait mieux qu'une « intervention, rendue inévitable par les fautes qui avaient perdu « l'Italie, eût lieu par les armes de la France, plutôt que par « les armes de l'Autriche. »

Quelle que soit la force invincible de ces raisons, de cette éloquence du bon sens, les considérations religieuses dominaient encore de plus haut la question. Nous allons voir avec quelle justesse, quelle élévation et quelle

bonne foi M. Thiers, dans cette partie de son rapport, saisit le nœud véritable de la difficulté, et la raison précise qui fait évanouir les deux grandes objections élevées contre l'expédition romaine, à savoir : l'injustice apparente de l'intervention d'un peuple dans les affaires d'un autre peuple, et ce qu'on pouvait trouver d'étrange dans le fait d'une république allant renverser une république :

« Les puissances catholiques s'étaient réunies à Gaëte pour « concerter le rétablissement d'une autorité qui est nécessaire à « l'univers chrétien. En effet, sans l'autorité du Souverain Pon- « tife, l'unité catholique se dissoudrait ; sans cette unité, le « catholicisme périrait au milieu des sectes, et le monde moral, « déjà si fortement ébranlé, serait bouleversé de fond en « comble. » (Mouvement.)

A droite. « Très-bien ! » (Murmures à gauche.)

« ... Mais l'unité catholique, qui exige une certaine soumission « religieuse de la part des nations chrétiennes, serait inaccep- « table, si le Pontife qui en est le dépositaire n'était complète- « ment indépendant ; si au milieu du territoire que les siècles « lui ont assigné, que toutes les nations lui ont maintenu, un « autre souverain, prince ou peuple, s'élevait pour lui dicter « des lois. Pour le pontificat, il n'y a d'indépendance que la « souveraineté même. *C'est là un intérêt du premier ordre, qui « doit faire taire les intérêts particuliers des nations, comme « dans un État l'intérêt public fait taire les intérêts individuels,* « et il autorisait suffisamment les puissances catholiques à réta- « blir Pie IX sur son siége pontifical. »

Pour tout homme sincère et pratique, tout est dans ce peu de paroles. Il n'était pas possible d'exposer d'une manière plus précise et plus lumineuse ce qui amène et justifie cette position exceptionnelle des États romains, que certains esprits ont peine à comprendre, faute de se

placer au vrai point de vue. Ce point de vue, M. Thiers l'a parfaitement saisi : en homme politique, il tient compte de l'état de l'Europe ; il accepte, comme un fait qui est là, debout dans le monde, l'Église catholique et les nations chrétiennes dont fait partie l'État romain ; et dès qu'il a reconnu ce qu'exige l'intérêt suprême et commun de ces nations, il prononce sans crainte aucune, avec tous les publicistes, que cet intérêt doit dominer les autres : quoique, en fait, — nous l'avons montré, et nous aurons occasion de le montrer encore, — les intérêts vrais du peuple romain ne soient ici nullement sacrifiés. Et quant à la vulgaire politique qui s'attache aux apparences et aux formes, d'un seul mot M. Thiers la renverse :

« Notre Constitution, dit-il avec une évidente justesse, aurait « méconnu toute raison, si elle avait entendu que telle ou telle « forme de gouvernement rendrait un État voisin odieux ou sacré « pour nous. *On est ami ou ennemi d'un gouvernement, non en « raison de sa forme, mais de sa conduite.* »

C'est le bon sens pratique qui parle ici par la bouche d'un homme d'État éloquent.

M. Thiers avait donc bien raison de conclure :

« Ainsi toutes les raisons politiques, morales, religieuses, de- « vaient porter la France à intervenir à Rome.

« Elle y a envoyé une armée. La faction qui a dirigé depuis « deux ans les destinées de l'Italie, au lieu de prendre la France « pour arbitre, lui a violemment résisté. Nos soldats, toujours « dignes d'eux-mêmes, ont emporté tous les obstacles, comme « ils faisaient jadis à Lodi et à Arcole ; mais plus que jamais « sages et disciplinés, ils ont mérité l'admiration de l'Europe « par la régularité et l'humanité de leur conduite. (Très-bien !) « Et n'aurions-nous obtenu de notre expédition que cette nou-

« velle manifestation des vertus guerrières de notre armée, « nous ne devrions pas avoir de regrets, car, pour nous, au « milieu des douleurs que nous inspire le spectacle du temps, « la conduite de nos soldats a été une véritable consolation pa- « triotique. » (Très-bien ! très-bien ! — Acclamations sur les bancs de la majorité.)

Ainsi se termine la première partie du rapport de M. Thiers, relative aux motifs de l'expédition. La seconde en discute les conséquences, et cette partie conserve encore aujourd'hui toute son extrême importance; car c'est la même question qui se pose encore en ce moment :

« Ces conséquences sont-elles bonnes, honorables, conformes « enfin au but qu'on se proposait ? Que faut-il désirer encore « pour qu'elles répondent aux intentions que l'on avait eues en « ordonnant une expédition qui a présenté certaines difficultés « militaires et de graves difficultés politiques ? »

Telle est la question.

Mais il est une considération que M. Thiers place, et avec raison, avant tout et au-dessus de tout : c'est le respect de la liberté du Saint-Père.

« La France, une fois présente à Rome par son armée, n'y « pouvait commettre l'inconséquence de violenter elle-même le « Saint-Père, qu'elle venait délivrer de la violence d'une faction.

« Elle a dû lui rendre son trône et sa liberté, sa liberté pleine « et entière, car telle était sa mission.

« Mais elle tenait des circonstances un droit, un droit qu'on « n'a que très-rarement, celui des conseils. Si, dans les cir- « constances ordinaires, un souverain se permettait de dire à un « autre : « Vous vous conduisez mal ; comportez-vous de telle ou « telle manière, » il commettrait à la fois une inconvenance et une « usurpation. Mais un souverain qui est venu en rétablir un

« autre, dans un intérêt commun d'ordre, d'humanité, de reli-
« gion, d'équilibre politique, trouve dans la gravité des circons-
« tances qui l'ont amené, dans le service rendu, le droit de
« donner un conseil. »

Le conseil dont parle ici M. Thiers a pour but les améliorations et les réformes qui peuvent être désirables et possibles dans l'État romain. Mais voici comment il entend que ces améliorations se proposent et s'opèrent :

« Ce doit être l'œuvre d'une influence continuée avec patience,
« avec calme, avec respect (Très-bien !), influence qui consti-
« tuerait, nous le répétons, une prétention inadmissible, si des
« circonstances impérieuses ne nous avaient amenés à l'exercer,
« mais qui, renfermée dans les bornes convenables, est parfai-
« tement compatible avec l'indépendance et la dignité du Saint-
« Siége. » (Très-bien ! très-bien !)

M. Thiers rend d'ailleurs au Saint-Père une double justice : il reconnaît la généreuse persistance de ses bonnes et libérales dispositions, et il tient compte, comme il convenait, des nouvelles et immenses difficultés que la révolution avait accumulées devant sa marche. C'est là ce que beaucoup trop de gens aujourd'hui perdent de vue, ou ne veulent pas voir. M. Thiers était plus équitable.

« La France n'a trouvé le Saint-Père ni moins généreux, ni
« moins libéral qu'il l'était en 1847, mais les circonstances
« étaient malheureusement changées. »

Quel était donc le changement qui rendait si difficile maintenant la tâche réformatrice du Saint-Père, et qui lui imposait tant de prudence ?

« Ceux qui avaient usé de ses bienfaits pour bouleverser l'Ita-

« lie, pour chasser de leur capitale les princes les plus libéraux, « avaient produit un redoublement de préjugés chez tous les « ennemis de la liberté italienne, dont Pie IX, au début de son « règne, avait si courageusement affronté les répugnances. Ne « pas rouvrir la source d'où avaient découlé tant de maux, était « devenu la préoccupation exclusive de presque tous les hommes « qui concourent au gouvernement romain. Les difficultés, « grandes à l'origine de la liberté romaine, étaient donc singu- « lièrement accrues par l'usage de cette liberté pendant les deux « années qui viennent de s'écouler. »

Telles étaient, et bien d'autres encore, les difficultés léguées à Pie IX par la révolution qui avait détruit son œuvre. Et si M. Thiers est trop libéral pour ne pas encourager les généreuses intentions qui animent toujours le Pontife, il a trop de bon sens aussi pour le pousser en téméraire dans une voie dangereuse, où l'on a ouvert des abîmes devant ses pas, et pour lui demander des réformes devenues pour le moment impossibles.

Déjà, cependant, Pie IX avait agi dans la mesure qui lui était laissée ; déjà l'expédition de Rome portait ses fruits, et M. Thiers pouvait dire :

« En présence des résultats obtenus, il nous est impossible « de regretter que nos soldats soient au Vatican, lorsqu'ils y « occupent la place qu'y occuperaient les soldats autrichiens ; « lorsqu'ils s'y sont conduits aussi vaillamment et aussi sage- « ment qu'ils l'ont fait ; lorsqu'enfin il est si notoire qu'ils y « sauvent les principaux bienfaits que Pie IX avait libéralement « dispensés à ses peuples lors de son avénement. »

Quels étaient les résultats obtenus, qui satisfaisaient tout à la fois M. Thiers, la commission dont il avait été nommé rapporteur, et l'Assemblée elle-même, qui par son vote, rendu à une immense majorité, se déclara également

satisfaite? quels étaient ces résultats, dont *une prévention injuste,* disait M. Thiers, *pouvait seule méconnaître la valeur?* Ils se trouvaient dans le *motu proprio* du 12 septembre, que M. Thiers résume ainsi :

« *Cet acte donne les libertés municipales et provinciales dé-« sirables.* Pour ce qui regarde la liberté politique, celle qui « consiste à décider des affaires d'un pays, dans une ou deux « assemblées, de concert avec le pouvoir exécutif, comme en « Angleterre, par exemple, il est vrai que le *motu proprio* n'en « accorde point, ou du moins qu'il n'en donne que les premiers « rudiments, sous la forme d'une consulte privée de voix délibé-« rative. La question, dès lors, est de savoir si les États romains « sont actuellement capables du régime que l'Angleterre est par-« venue à se donner après deux siècles d'expérience et d'efforts.

« C'est là une question d'une immense gravité qu'il apparte-« nait au Saint-Père de résoudre, et au sujet de laquelle il im-« portait à lui et au monde chrétien de ne rien hasarder. Qu'il « ait préféré en cela le parti de la prudence ; qu'après les expé-« riences qu'il vient de faire, il ait préféré ne pas rouvrir la « carrière des agitations politiques ponr un peuple qui s'y est « montré si nouveau, nous ne nous reconnaissons pas le droit « de l'en blâmer, et nous n'en voyons pas le motif.

« Des libertés municipales et provinciales sont une première « éducation par laquelle il est utile de faire passer un peuple, « quand on ne veut pas le jeter prématurément et violemment « dans la carrière orageuse de la liberté politique.

« Maintenant, l'acte important qu'on appelle le *motu proprio* « suppose un ensemble de lois qui devront réformer la législa-« tion civile, assurer l'équité des tribunaux, amener une juste « répartition des fonctions publiques entre les diverses classes « de citoyens, procurer, en un mot, aux Romains les avantages « d'un gouvernement sagement libéral. Ces lois sont annoncées, « et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes. »

Tel fut le célèbre rapport de M. Thiers. La supériorité de son esprit, la lucidité de sa parole, cette admirable éloquence de l'homme d'affaires, cette haute raison de l'homme d'État, qui s'élèvent sans effort au-dessus des étroitesses, des préjugés, des injures même, tout fut dans ce discours digne de la grande cause que M. Thiers défendait, et des applaudissements unanimes de l'immense majorité de l'assemblée au milieu de laquelle il parla.

C'est qu'en effet, tous les grands principes de la question qui préoccupe aujourd'hui encore toute l'Europe, furent là définis et proclamés : tous les hommages furent rendus à la cause de la vérité et de la justice, à la vertu et à la générosité de Pie IX; toutes les leçons, tous les conseils furent courageusement donnés aux réformateurs, aux impatients, aux retardataires; aux passions et aux ingratitudes révolutionnaires; aux princes et aux peuples : et les décisions des souveraines assemblées de la France républicaine sanctionnèrent cette sage et grande politique.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que ces triomphes de la raison, du droit, de la haute politique, de l'éloquence, s'obtinssent, à cette époque et dans cette enceinte, sans provoquer des luttes quelquefois terribles, sans soulever même souvent de vraies tempêtes ; mais ces luttes furent alors et seront éternellement la gloire des hommes généreux qui s'y dévouèrent. Dans l'excitation des esprits, dans le déchaînement des passions de ce triste temps, rien ne se peut imaginer de plus agité, de plus tumultueux, que l'aspect des débats parlementaires : l'assemblée des représentants était comme une arène où la lutte entre le bien et le mal était ardente et sans trêve. Les gens de

bien combattaient avec un invincible courage, car ils combattaient pour les intérêts les plus grands et les plus sacrés : pour la Religion et pour la famille ; *pro aris et focis ;* ils combattaient pour l'avenir, et sur un abime. Les adversaires étaient là en présence, menaçant du regard, du geste, de la voix. Les murmures, les interruptions, les clameurs, les rires bruyants et ironiques, se croisaient comme les traits dans une mêlée ; tous ces hommes palpitants et frémissants ondoyaient, pour ainsi dire, à la parole des orateurs. Quelquefois, sur cette partie de l'assemblée qui, par un souvenir néfaste, s'était appelée la Montagne, quand certaines paroles des orateurs du grand parti de l'ordre venaient à tomber, c'était à l'instant comme l'éruption d'un volcan : on voyait les représentants de la gauche s'agiter, se soulever sur leurs siéges ; on eût dit qu'ils allaient s'élancer contre l'autre côté de l'assemblée ; mais il y avait là, dans l'honneur, dans la liberté de la parole publique, dans le droit de l'attaque et de la défense, comme une barrière invisible, mais infranchissable, qui contenait toutes ces fureurs.

La question romaine, une de celles qui soulevait le plus de passions, fut une de celles aussi qui souleva le plus de tempêtes. On peut mesurer par ces scandales les difficultés qu'il fallut vaincre, et le mérite des hommes qui, par leur énergie, les ont vaincues. Pour faire apprécier ces luttes si violentes et si orageuses, et pour rendre à chacun ici la justice qui lui est due, il est nécessaire de donner aux discours des orateurs du parti de l'ordre le complément de ces incroyables scènes.

M. Thiers, le jour où il lut son rapport, fut particulièrement admirable. En vain la Montagne entreprit-elle d'interrompre la lecture de l'écrasant rapport, à ce point

que quelques membres de la droite eux-mêmes, fatigués et dégoûtés, lui criaient : « Déposez le rapport, Mon-« sieur Thiers ; cela mettra fin au scandale. » M. Thiers persista :

« Messieurs, dit-il, en se tournant vers la gauche, quand nous « discuterons, je pourrai répliquer à vos interruptions ; mais « mon rapport, et je ne suis autorisé qu'à vous lire mon rap-« port, ne peut pas vous répondre ; il faut donc m'écouter ! » (A droite : Très-bien, très-bien !)

Et la gauche dut écouter le rapport jusqu'au bout.

Puis, bientôt de nouvelles interruptions éclatèrent : « C'est du Loyola ! » lui crie une voix de la Montagne ; M. Thiers répond :

« Messieurs, je vous ai déjà dit que nous discuterions pro-« chainement. Vous savez, par expérience, que vos objections « n'ont pas l'habitude de m'interdire la parole, et que je vous « réponds... pourquoi ne pas attendre le jour où je pourrai vous « répondre ? »

La gauche se tut quelques moments ; mais bientôt un tumulte nouveau recommença.

M. Thiers avait employé, en parlant des rapports de la France avec le Saint-Père, une expression respectueuse qui provoqua, à l'instant, les interruptions les plus indécentes, des paroles comme celles dont les pamphlets et les journaux révolutionnaires nous font entendre aujourd'hui les grossièretés contre Pie IX ; il avait dit :

« La France avait le droit de supplier le Saint-Père. » — *Supplier à genoux !* crie un membre de la gauche. — *C'est un langage de capucin*, crie une autre voix du même côté ; *Monsieur de Montalembert doit être content !* — M. Thiers, se tournant vers les interrupteurs et les regardant :

« Je suis étonné de l'interruption; oui, je suis étonné qu'on « ait assez peu de fierté pour ne pas comprendre la valeur des « expressions, quand il s'agit d'une puissance qui n'a pas une « armée de 500,000 hommes. » (Très-bien ! très-bien ! — Bruit à l'extrême gauche.)

C'est alors que M. Dupin, président de l'assemblée, remplissant courageusement son rôle, et s'adressant à l'extrême gauche, avec ce mélange de causticité et d'énergie qui caractérisait sa manière :

« A quoi peuvent mener ces interruptions? Dans quel intérêt « les fait-on? Écoutez donc, c'est votre devoir; le silence ne « compromet personne, et souvent une parole imprudente compromet. (Rires à droite. — Rumeurs à gauche.)

« *Une voix*. La maxime est bonne !

« M. Dupin. Quelquefois c'est une succession inconcevable « d'interruptions; mon office est de les constater, de les mettre « en évidence; c'est la seule réparation, c'est celle que je dois à « l'assemblée. (Très-bien ! très-bien !)

« Vous ne savez pas vous contenir un instant !

« M. Antony Thouret. Ce n'est pas facile.

« M. Dupin. Je vous demande pardon, c'est facile.

« M. Thiers. Est-ce que vous croyez que vous ne mettez pas « souvent notre patience à une rude épreuve? (Oh ! Oh ! — Rumeurs nouvelles à l'extrême gauche.)

« *A droite*. Très-bien ! très-bien ! (Exclamations à gauche.)

M. Dupin. Allons, écoutez donc! Vous vous croyez obligés « d'interrompre; cela n'amène aucun résultat. Vous croiriez « donc vous compromettre si vous écoutiez? — Nouveaux rires approbatifs. — Rumeurs nouvelles à l'extrême gauche. — « Jamais, dans les anciennes assemblées, on n'a interrompu un « rapport ! »

Et enfin, M. Dupin alla jusqu'à dire aux interrupteurs :

« Ce sont là des expressions d'estaminet dont on devrait bien « s'abstenir.

« Véritablement, ces choses-là se qualifient d'elles-mêmes, et « je suis heureux de ne pas savoir le nom de celui qui a dit une « pareille grossièreté : c'est indécent ! »

Nous n'avons pas cru qu'il fût sans intérêt de reproduire quelque chose de ces scènes ardentes et passionnées : en même temps qu'elles font mieux voir la physionomie vraie de ces grands débats, elles fournissent l'occasion de rendre justice à qui de droit ; et il est toujours bon et doux de rendre justice. Je le constate donc ici : un homme joua dans ces grandes discussions, d'où le sort de la France dépendait, un rôle considérable, dont l'histoire doit tenir compte, car il fut grandement utile au pays : c'est l'homme qui présidait ces séances orageuses, qui avait la difficile mission de maintenir l'ordre et la dignité des délibérations, de protéger la libre parole des orateurs, de châtier les interruptions, de faire respecter par tous l'assemblée, et qui sut remplir tous les devoirs d'un tel rôle : je suis heureux de rendre cet hommage à M. Dupin, dont les réponses étaient alors célèbres, et qui, par son attitude courageuse, sa ferme impartialité, ses réparties vives, piquantes, sensées, éloquentes même dans leur prompt laconisme, rendit des services que le pays apprécia, que les fastes parlementaires ont enregistrés, et que, pour ma part, je ne veux pas oublier.

CHAPITRE XIV.

La France et le Saint-Siége en 1849.
Discours de M. de Montalembert.

Telles étaient alors les assemblées, telles étaient les luttes des orateurs. Mais le tumulte le plus effroyable, l'interruption la plus obstinée, ce fut M. de Montalembert qui les provoqua par les premières paroles de son fameux discours à la séance du 19 octobre : ce discours, que toute l'Europe a lu, et qui restera comme un des plus illustres monuments de l'éloquence parlementaire, défendant la plus juste, la plus grande, la plus sainte des causes.

M. de Montalembert répondait à M. Victor Hugo, qui avait, il faut le dire, dépassé, dans ses attaques contre le Pape, toute mesure. Montant à la tribune sous le coup de ce discours, et cédant trop peut-être à son émotion, M. de Montalembert avait laissé tomber de ses lèvres une première parole d'indignation : « Messieurs, avait-il dit en débutant, le discours que vous venez d'entendre a déjà « reçu le châtiment qu'il méritait dans les applaudisse- « ments qui l'ont accueilli. »

Je ne raconterai pas la scène de désordre qui éclata à ces paroles ; la ferme tenue de M. Dupin ; le mot *récompense* substitué à celui de *châtiment;* les nouvelles exclamations de la Montagne, l'invincible résistance de M. de Montalembert. J'arriverai de suite au discours lui-

même, à ces accents d'une si forte raison, d'une si mâle éloquence, et à ces paroles, d'abord, d'une tristesse sévère, d'une amertume douloureuse, qui furent peut-être un reproche très-pénétrant pour M. Hugo, mais non une injure. Aujourd'hui que M. Hugo est exilé, qu'il a essuyé ces mécomptes, ces orages, ces revers de la politique dont lui parlait alors avec plus d'émotion que de colère M. de Montalembert, ces paroles en sont devenues plus touchantes, et peut-être que M. Victor Hugo lui-même ne pourrait à cette heure les lire sans quelque regret, et sans tourner un regard apaisé vers cette Rome hospitalière, asile sacré de toutes les infortunes :

« Voici ce que je voulais dire de l'avenir que j'annonçais à « l'honorable préopinant. Je lui disais qu'un jour, peut-être, il « irait lui-même à Rome, dans cette ville incomparable, il irait « y chercher le repos, le calme, la paix, la dignité dans la retraite, « tous ces biens assurés à cette ville éternelle, depuis tant de « siècles, par ce même gouvernement clérical qu'il a insulté tout « à l'heure à cette tribune. Il ira peut-être chercher un jour ces « bienfaits ; il les trouvera, et alors il bénira le ciel d'avoir ins- « piré aux nations chrétiennes la pensée de maintenir en Europe « un seul lieu, un seul asile pour ces biens si précieux, à l'abri « de ces orages, de ces calomnies, de ces mécomptes, de ces « violences de la vie politique, où son inexpérience semble au- « jourd'hui placer le bonheur suprême des peuples et des indi- « vidus. Eh bien ! là il se repentira d'avoir fait le discours qu'il « vient de prononcer, et ce repentir sera son châtiment. Je ne « lui en souhaite pas d'autres (Rumeurs à gauche.)

« Il se repentira alors d'avoir lancé l'injure, et ne me per- « mettrez-vous pas de dire la calomnie ? contre le chef vénéré de « l'Église, contre l'oracle vivant de nos cœurs, de nos cons- « ciences et de nos âmes. Oui, la calomnie. C'est calomnier la « France que de lui prêter les instincts et les pensées dont il

« s'est fait l'organe à cette tribune. Et c'est surtout calomnier le « Pape que de le supposer capable des violences qu'il lui re- « proche. » (Approbation à droite. — Rumeurs à gauche).

Les orateurs de la Montagne, comme aujourd'hui encore les journaux et les pamphlets révolutionnaires (car en France, aussi bien qu'en Italie, nous luttons toujours contre les mêmes hommes), les orateurs de la Montagne avaient eu le triste courage d'insulter Pie IX, après ses bienfaits; il y a plus, après ses malheurs, après tout ce que ce généreux Pontife avait souffert pour avoir voulu donner aux princes italiens le signal des réformes utiles, et régénérer sa patrie. Cette indignité révolta M. de Montalembert :

« Messieurs, s'écrie-il, Bossuet a parlé de ce je ne sais « quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. Eh bien ! « Pie IX a connu ce je ne sais quoi d'achevé ; il a connu le mal- « heur, mais il a connu en outre ce qu'il y a de plus poignant, « de plus cruel dans le malheur, l'ingratitude. Et cependant je « ne l'en plains pas, je l'en honore, j'oserai presque dire : je lui « en porte envie. Ne fait pas des ingrats qui veut ; pour faire des « ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, il faut avoir « tenté de grandes choses pour l'humanité. Il n'est pas donné « à tout le monde de faire des ingrats. Heureux donc ceux qui « font des ingrats, mais malheur à ceux qui le sont, et malheur « à ceux qui se font les organes et les orateurs de l'ingratitude ! (Vive approbation à droite.)

« Il a trouvé l'ingratitude non seulement à Rome, non seule- « ment en Italie, mais en Europe, mais ici ! Car c'est être sou- « verainement ingrat envers le souverain Pontife que de mécon- « naître à ce point ses vertus et ses services. C'est être ingrat « envers lui que de répondre à sa conduite et à sa vie par les « virulentes attaques du préopinant, et par des injures grossières « dont la sévérité légitime de notre président a fait justice

« l'autre jour, mais que le *Moniteur* garde pour l'instruction de « la postérité indignée. (Nouvelle approbation à droite.)

« Eh bien ! à cette ingratitude, qui a trouvé ici, à cette tribune « même, un piédestal si déplorable, qu'il me soit permis d'op- « poser ici le tribut solennel de mon admiration, de ma recon- « naissance et de mon amour. » (*A droite :* Très-bien ! très-bien !)

On avait osé parler, comme on l'ose encore aujourd'hui, comme un ministre piémontais a bien osé le faire lui-même, de supplices et de proscriptions; on doutait de l'amnistie de Pie IX. Mais qu'avait donc fait Pie IX? qu'avait-il fait le lendemain même de son élection ?

« Vous le savez bien, répond M. de Montalembert, le Pape « pardonne toujours ; il est obligé de pardonner. Vous l'avez « dit, vous le comprenez : il doit toujours pardonner, et c'est « pourquoi il est obligé, dans cette amnistie que vous avez inju- « rieusement qualifiée de proscription, non pas de dévouer tels « ou tels individus, qu'il en a exceptés, aux supplices, aux bour- « reaux, aux prisons même, mais simplement de les tenir éloi- « gnés du domaine que vous venez de reconquérir pour lui, afin « qu'ils ne recommencent pas à lui rendre son gouvernement « impossible. Et il le fait par cela seul qu'il ne peut pas les punir « comme d'autres puissances peuvent le faire, comme on l'a fait « même en France. Il est obligé d'avoir recours au système pré- « ventif, parce que le système répressif lui est plus difficile et « plus impossible qu'à qui que ce soit (1). » (Approbation à droite.)

(1) *Le Pape pardonne toujours, il est obligé de pardonner.* — Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher cette belle parole de cette autre non moins belle et non moins vraie du cardinal Consalvi, premier ministre de Pie VII : « Un état de mensonge est l'état habituel des cours. « Mais un mensonge, à Rome, perdrait tout un règne sur le champ ; « IL FAUDRAIT UN AUTRE PAPE. » (ARTAUD, *Histoire de Léon XII*, t. Ier, p. 167.)

L'orateur aborde alors un point important du débat, la mesure des réformes possibles, des libertés accordées par le *motu proprio* qui était comme le programme de Pie IX; et cette partie de son discours est d'autant plus intéressante pour nous que c'est encore aujourd'hui le même pretexte qu'on allègue contre le Pape :

« Cet acte, dit l'orateur, assure quatre principales garanties; « d'abord la réforme de la législation civile, ensuite la réforme « des tribunaux ; en troisième lieu, de grandes libertés provin- « ciales et municipales : libertés plus grandes, comme a semblé « le dire hier M. le président du conseil, que celles que nous « avons eues et que nous avons même en France; si grandes que « vous n'osez pas, quant à présent, en faire jouir la ville de « Paris elle-même, et vous avez bien raison. » (Rire approbatif à droite).

« Voilà pour les franchises provinciales et communales; le « Pape ne fait aucune exception.

« En quatrième lieu, le *motu proprio* garantit la sécularisa- « tion de l'administration, en ce sens qu'il n'y a pas exclusion « des ecclésiastiques, mais admission des laïques. Il est bon de « dire d'abord que cette admission des laïques est déjà aujour- « d'hui, sous le pontificat de Pie IX, tellement générale, que, « d'après une statistique de tous les emplois de l'État pontifical, « qui a été publiée dernièrement à Naples, d'après la statistique « officielle de tous les emplois et charges dans l'ordre politique, « judiciaire et administratif, et des traitements qui leur sont res- « pectivement assignés, en 1848, il y a en tout 109 ecclésiastiques « seulement, et 5,059 laïques. Voilà quelle est la proportion « actuelle.

« *Un membre de la commission*. Il y en a 243.

« M. DE MONTALEMBERT. Oui ; mais ce nombre comprend « 134 aumôniers des prisons.

« Maintenant, il ne peut entrer dans la pensée de personne,

« ce me semble, de vouloir exclure les ecclésiastiques du petit « nombre de places éminentes qu'ils remplissent aujourd'hui; je « dis éminentes, parce que le Souverain étant lui-même ecclé- « siastique... à moins que vous vouliez peut-être que le Pape « soit un laïque (Rires approbatifs à droite), il faut nécessaire- « ment qu'il ait autour de lui, comme principaux ministres de « sa souveraineté, des ecclésiastiques comme lui, et vous allez « le comprendre. Prétendre imposer au Pape l'obligation d'ex- « clure les ecclésiastiques des principaux offices de ses États, ce « serait comme si vous imposiez à l'empereur de Russie, sou- « verain essentiellement militaire, l'obligation de gouverner uni- « quement par des avocats. (Rires approbatifs à droite.)

« Au lieu de cela, que fait l'empereur de Russie? Il place sans « cesse à la tête de ses ministères et de ses principales adminis- « trations des militaires comme lui, et il a eu longtemps pour « ministre des finances un général d'infanterie, et ses finances « ne s'en sont pas plus mal portées, au contraire. (Exclamations et rires.)

« *Une voix à gauche*. Il n'avait pas le titre de général.

« M. DE MONTALEMBERT. Si, c'était le général Cancrine. Re- « marquez d'ailleurs que le *motu proprio* se prête à tous les dé- « veloppements, à toutes les applications des principes, des « concessions, des libertés qui y sont contenues en germe, « comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères. »

Mais les libertés politiques, les institutions parlementaires proprement dites, n'étaient pas dans le *motu proprio!* Sont-elles toutes compatibles avec le principe de la souveraineté pontificale ? Celles mêmes qui le sont, et que déjà Pie IX avait accordées, était-il alors opportun qu'elles fussent toutes maintenues? C'était assurément une grave question, et qui subsiste encore :

« Je voudrais d'abord, répond l'orateur, bien établir pour-

« quoi et en quoi certaines libertés sont incompatibles avec la « souveraineté temporelle du Pape. Ce n'est pas la liberté en « soi qui est incompatible avec cette souveraineté. Elle a existé « partout pendant le moyen âge ; alors des libertés très-considé- « rables, locales, individuelles et générales ont co-existé dans les « États romains avec la souveraineté temporelle des Papes, « comme elles co-existaient dans d'autres pays avec la souve- « raineté des rois.

« Mais qu'est-il arrivé dans ces derniers temps ? C'est que la « démocratie moderne a établi une synonymie à peu près com- « plète entre la liberté et la souveraineté du peuple. Certes, cette « synonymie n'est pas au fond des choses, car il y a une très- « grande liberté en Angleterre, où il n'y a pas de souveraineté « du peuple ; il y a eu une grande liberté politique en France « sous la Restauration, alors que le principe de la souveraineté « du peuple n'était pas proclamé. C'est ce principe de souverai- « neté du peuple, comme le général Cavaignac l'a parfaitement « établi à cette tribune, qui est absolument incompatible avec « la souveraineté temporelle du Pape ; et c'est parce que l'on « confond toujours la liberté avec la souveraineté du peuple, « qu'on est amené à dire et à prouver que certaines libertés, « généralement réclamées, sont incompatibles avec la souverai- « neté du Pape. » (Approbation à droite.)

Mais qui sont ceux qui réclamaient, qui réclament aujourd'hui encore, pour les sujets des États romains, cette liberté politique, ces institutions parlementaires ?

« Il y a deux espèces d'hommes qui demandent ces institu- « tions, répond M. de Montalembert; les premiers sont ceux qui « les ont détruites en France.

« Comment peuvent-ils demander en Italie des institutions « qu'ils ont détruites en France ? (Rire d'assentiment à droite).

« Savez-vous pourquoi ils le font? J'on trouve l'explication

« dans un passage d'un journal républicain, qui porte la date du « 12 septembre 1849, la même date que le *motu proprio*.

« Voici ce que dit ce journal :

« Quoi que fasse Pie IX, le peuple romain n'acceptera pas « franchement les libertés nouvelles qui lui seront données ; il « ne s'en servira que pour renverser le prince qui aura cru pou- « voir les lui accorder et pour se débarrasser de son autorité. » (Ah ! ah ! — Hilarité prolongée à droite.)

Cela est assurément curieux ! Mais n'est-ce pas ce que déclarent aujourd'hui encore les journaux et les pamphlets révolutionnaires? tant il est vrai que c'est toujours la même guerre et le même but. Évidemment c'est à l'existence même de la Papauté qu'on en veut ! Ce ne sont pas des libertés et des réformes qu'il s'agit de lui imposer aujourd'hui ; c'est la dépossession totale, c'est la dégradation morale, et l'anéantissement, voilà le dernier mot de ce qu'on demande.

« M. DE MONTALEMBERT. Je trouve les hommes qui parlent « ce langage très-logiques. Je ne dirai même pas qu'ils sont « incompétents dans la matière. Au contraire, je les trouve très- « compétents. (Nouvelle hilarité.) Seulement, je déclare que leur « opinion prouve contre eux, qu'ils parlent *pour* ou qu'ils « parlent *contre*, et qu'il faudrait que le Pape et ses conseillers « fussent bien aveugles pour ne pas être éclairés par des aveux « aussi francs et aussi logiques.

« Voilà pour la première classe de ceux qui demandent le « gouvernement parlementaire en Italie.

« Maintenant, il y en a une autre ; et ceux-là sortent de la « nombreuse classe d'hommes qui ont, non pas renversé le gou- « vernement parlementaire en France, mais qui l'ont, au con- « traire, aimé, servi, pratiqué. Je suis de ce nombre. J'ai aimé « beaucoup ce gouvernement : j'ai fait plus que l'aimer, beau-

« coup plus, j'y ai cru. J'y ai cru de bonne foi, et même, si « vous voulez que je l'avoue, j'y crois encore... »

M. de Montalembert montre alors que si, parmi ces partisans de la liberté, il y en a, et beaucoup, et des plus sages, qui ne réclament plus aujourd'hui de Pie IX le rétablissement des institutions qu'ils ont aimées, qu'ils ont servies, auxquelles ils ont cru, c'est qu'une expérience a été faite, qui a ébranlé leur foi; c'est que Pie IX luimême a fait aussi cette expérience :

« Est-ce qu'il n'a pas donné à son pays, comme je le disais « tout à l'heure, toutes les libertés qu'on réclame, et plus en- « core? Il a donné la liberté de la presse; il a donné la garde « civique. Il a donné les deux chambres, le statut constitution- « nel. Eh bien! quel en a été le résultat pour lui? La presse l'a « renversé moralement avant qu'il fût renversé de fait. La garde « civique l'a assiégé dans son palais du Quirinal. Et les deux cham- « bres sont restées muettes et impassibles quand son ministre a été « assassiné; et c'est le chef du parti constitutionnel de ce temps- « là, Mamiani, qui s'est constitué le successeur du ministre as- « sassiné, et le geôlier du Saint-Père.

« Voilà l'expérience qu'a faite le Pape du gouvernement « constitutionnel. » (Rumeurs à gauche. — Approbation à droite.)

Est-ce que le Pape a changé? Ou bien s'était-il trompé?

« Ni l'un ni l'autre, s'écrie l'orateur; il s'est éclairé. Non, « Pie IX n'a ni changé, ni erré; il ne s'est ni trompé ni trans- « formé.

« Il ne s'est pas trompé en essayant de donner la liberté à « son pays et à l'Italie; quand il a invité, non pas, comme on « l'a dit, l'Église à se réconcilier avec la liberté, mais quand il « a invité la liberté moderne à se réconcilier avec l'Église, trop « longtemps méconnue par elle.

« S'il n'avait pas fait ce grand essai, cette grande et noble « épreuve, et cela avec une droiture et une bonne foi incompa- « rables, on aurait pu douter de la grandeur de son âme ; on « aurait pu croire, quelques esprits étroits auraient pu croire « que l'autorité pontificale repoussait systématiquement le pro- « grès, la civilisation, la liberté. Mais maintenant, après « l'épreuve qu'il a faite, il est hors de doute que si la liberté « n'a pas pris racine à Rome, ce n'est pas la faute de Pie IX, « c'est la faute de ceux à qui il a donné cette liberté. (Vive approbation à droite.)

« Il ne s'est donc pas trompé en entreprenant cette noble et « grande œuvre qui l'immortalisera, et dont, pour mon compte, « je le féliciterai toujours.

« Il ne doit pas avoir changé non plus ; je suis convaincu « qu'il n'est nullement disposé à sacrifier la cause de la liberté, « de la liberté du bien au culte de la force ; mais il a vu, il s'est « éclairé, il a eu les yeux ouverts ; il a profité de la leçon que « Dieu lui a donnée par les événements, et il serait inexcu- « sable de ne pas en profiter. »

Et n'est-ce pas là évidemment ce qu'on oublie trop aujourd'hui, quand on reproche à Pie IX d'avoir repris avec trop de lenteur une voie dans laquelle l'expérience lui a démontré que la méchanceté des hommes ne permet pas de marcher avec autant de confiance que son grand cœur l'avait pensé d'abord ?

Au reste, cette leçon de l'expérience, ce n'est pas seulement Pie IX, ce n'est pas Rome et l'Italie seulement qui l'ont reçue ; c'est nous tous, c'est l'Europe entière. Et voilà pourquoi tant d'hommes aujourd'hui, qui dans le fond n'ont pas changé, mêlent à leur amour pour la liberté de prudentes défiances. Quoi ! vous nous reprochez de ne pas aimer assez la liberté, vous qui semblez ne travailler qu'à faire cette liberté haïssable à force de la

souiller, et impossible à force de la rendre licencieuse ! Écoutons sur ce point M. de Montalembert.

C'est ici que le discours de l'orateur, déjà si vif, si élevé, s'anime, s'élève encore davantage ; M. de Montalembert se surpasse ici lui-même, et il faut placer ces pages à côté de ce qui a jamais été dit de plus saisissant, de plus grand, par la raison, par l'éloquence, et je l'ajouterai, par une sensibilité profonde, dans aucune assemblée parlementaire.

« On a parlé hier de l'apostasie du grand parti libéral. Eh bien ! « Messieurs, que s'est-il passé, en effet, dans le monde depuis « quelques années ? Croyez-vous qu'en effet les hommes de sens, « de cœur, de conscience, y aiment la liberté, ou croient en « elle, croient à la marche ascendante du genre humain, au pro- « grès indéfini de la civilisation et des institutions, comme ils le « faisaient il y a deux ou trois ans ? (Mouvement en sens di- « vers.) Croyez-vous qu'en France, en Europe, partout, les « consciences, les cœurs, les intelligences les plus hardies n'aient « pas été ébranlés ? Croyez-vous qu'une lumière sanglante ne « s'est pas levée dans bien des intelligences et bien des cons- « ciences ? (Nouvelle approbation à droite.)

« Et si vous doutez de notre compétence, de notre impartia- « lité, à nous, hommes politiques, nous, hommes parlemen- « taires usés et dégoûtés par les fatigues de la vie politique, « eh bien ! alors je vous dirai : Allez sonder les profondeurs « des nations, allez auprès de n'importe quel foyer modeste in- « terroger des patriotes obscurs, mais généreux et intelligents ; « allez demander aux hommes qui ne se sont jamais mêlés aux « affaires, qui sont toujours restés loin du bruit, de l'agitation, « des dégoûts de la vie politique ; frappez à la porte de leur « cœur, sondez leur conscience, et demandez-leur s'ils aiment « le progrès et la liberté du même amour qu'ils l'aimaient au- « trefois ; ou bien si, en l'aimant toujours, ils y croient avec la

« même foi, avec la même confiance ? Vous n'en trouverez pas « un sur cent, pas un sur mille. » (Vive et longue approbation à droite. — Murmures et dénégations à gauche.)

« Ah ! cela est triste, c'est une triste vérité ; je conçois la « douleur qu'elle vous inspire, elle m'en inspire aussi à moi ; « mais c'est une vérité, et je défie de la nier. Faites cette re- « cherche que je vous indique : allez sonder les cœurs, vous « n'en trouverez pas un sur cent, pas un sur mille parmi les libé- « raux d'autrefois, qui aient la même foi, la même ardeur qu'ils « avaient il y a deux ou trois ans. (C'est vrai ! c'est vrai ! — « Non ! non !) Mais hier vous l'avez dit... l'un de vos orateurs « que nous avons écouté avec le silence du respect, si ce n'est « celui de la sympathie, l'un de vos orateurs l'a dit lui-même « hier à cette tribune ; il l'a signalé, il l'a défini, il a qualifié « cela d'apostasie du grand parti libéral... je tâche de venir vous « expliquer ce phénomène, et vous m'interrompez !... et vous « regardez cela comme une injure !...

« J'ai bien plus à vous dire : je dis que ce phénomène est uni- « versel, et je vais maintenant en donner la raison. Pourquoi ce « changement ? Parce que le nom et le drapeau de la liberté ont « été usurpés par d'impurs et incorrigibles démagogues qui l'ont « souillé, et qui s'en sont servis pour faire triompher le crime. » (Violente exclamation à gauche.— Vive approbation à droite.)

« Pourquoi donc, Messieurs (L'orateur se tourne vers la gau- « che), voulez-vous prendre ce que je dis pour vous ? (Rires à « droite.) Pourquoi ne voulez-vous pas m'écouter ? Laissez-moi « donc faire ici de l'histoire.

« Je dis que partout d'impurs et incorrigibles démagogues « ont souillé la cause de la liberté... » (Nouvelle interruption à gauche.)

« *Un membre à gauche*. Ce sont les Jésuites qui l'ont salie. » (Exclamations et rires à droite.)

« M. de Montalembert. Je dis que partout, à Rome, au pied « du Capitole comme à la barrière Fontainebleau, dans les « faubourgs de Francfort comme sur le pont de Pesth, par-

« tout le poignard démocratique a été indignement uni au dra-« peau de la liberté. » (Nouvelle et plus vive approbation à droite. — Vives réclamations à gauche.)

Et malgré les réclamations de la gauche, s'il parlait encore aujourd'hui, M. de Montalembert ne pourrait-il pas ajouter : « A Naples, à Parme, à Vienne, et depuis à « Parme encore, et le 14 janvier à Paris! »

M. Dupin répondit aux interrupteurs :

« Laissez donc la liberté de parler contre l'assassinat ! »

M. de Montalembert reprit.

« Savez-vous ce qui éteint dans les cœurs la flamme rayon-« nante et féconde de la liberté? Ce n'est pas la main des tyrans. « Voyez la Pologne ! Depuis trois quarts de siècle, est-ce que « cette flamme de la liberté n'y brûle pas inextinguible, sous « une triple oppression? Savez-vous ce qui l'éteint? Ce sont eux, « eux ! ces démagogues dont je parlais tout à l'heure, ces anar-« chistes (Vive et longue approbation à droite. — Réclamations « à gauche.); ces hommes qui déclarent partout une guerre im-« pie et implacable à la nature humaine, aux conditions fonda-« mentales de la société, aux bases éternelles de la vérité, du « droit et de la justice sociale. Voilà les hommes qui éteignent « l'amour de la liberté! » (Nouvelle approbation.)

« Voyez, je vous en conjure, ce qui se passait en Europe, il y « a trois ans. La liberté étendait partout graduellement son em-« pire; les rois venaient tous, tour à tour, en regimbant, je le « veux bien... (On rit); mais ils venaient tous, tour à tour, dé-« poser, en quelque sorte, leur couronne aux pieds de la liberté, « lui demander un sacre nouveau, une investiture nouvelle. Le « Pape lui-même, le symbole vivant de l'autorité, l'incarnation « du pouvoir le plus auguste et le plus ancien... (Rires ironiques à l'extrême gauche.)

« M. DUPIN. Je dois constater, à la charge de qui il appar-« tiendra, qu'on n'a pas pu attaquer l'assassinat, la démagogie « et l'anarchie, sans exciter des réclamations, et qu'on ne peut « pas rendre hommage à ce qui est respectable, sans exciter les « rires et la dérision ! (Vifs applaudissements sur tous les bancs de la droite. — Rumeurs à l'extrême gauche.)

« Vous blessez tous les sentiments publics. » (Nouveaux applaudissements.)

M. DE MONTALEMBERT. « Pie IX lui-même, le symbole le plus « auguste et le plus ancien de l'autorité sur la terre, avait cru « pouvoir demander à la liberté, à la démocratie, au progrès, à « l'esprit moderne, un rayon de plus pour sa tiare. Eh bien ! que « s'est-il passé ? Vous avez arrêté tout cela ; vous avez tout bou-« leversé, tout détruit : vous avez arrêté, détourné tout ce cou-« rant admirable qui nous inspirait, à nous, vieux libéraux, « comme vous dites, tant de confiance et d'admiration. Ce courant « s'est perdu. Vous avez détrôné quelques rois, c'est vrai, mais « vous avez détrôné bien plus sûrement la liberté ! (Applau-« dissements à droite.) Les rois sont remontés sur leurs trônes, « la liberté n'est pas remontée sur le sien. Elle n'est pas re-« montée sur le trône qu'elle avait dans nos cœurs. Oh ! je sais « bien que vous écrivez son nom partout, dans toutes les lois, « sur tous les murs, sur toutes les corniches. (L'orateur « montre la voûte de la salle. — Longue approbation et hilarité « à droite.) Mais dans les cœurs, son nom s'est effacé. Oui, la « belle, la fière, la sainte, la pure et noble liberté que nous avons « tant aimée, tant chérie, tant servie... (Violents murmures à « gauche.) Oui, servie, avant vous, plus que vous, mieux que vous « (Nouvelles rumeurs) ; cette liberté-là, elle n'est pas morte, « j'espère, mais elle est éteinte, évanouie, écrasée, étouffée. »

A ce moment, de nouvelles rumeurs se firent entendre à gauche ; mais elles ne purent parvenir à éclater... On voyait, on sentait que ces paroles puissantes pénétraient bon gré malgré ; que les adversaires étaient là sous les coups

de l'orateur, comme des lions blessés, qui s'agitent et secouent en vain des traits terribles, qui ont profondément pénétré.

« Oui, étouffée entre ce que l'un de vous a osé appeler la « souverainoté du but, c'est-à-dire la souveraineté du mal... « et ce retour forcé vers l'exagération de l'autorité, dont « vous avez fait un besoin pour la nature humaine, pour la « société et pour le cœur humain, effrayé de vos excès. » (Marques d'approbation et longs applaudissements sur les bancs de la majorité.)

« Eh bien! ce même mouvement que je signalais, que vous « signalez, que vous reconnaissez vous-mêmes dans le monde « politique; ce mouvement s'est produit dans l'Église et dans ce « monde catholique dont vous discutez aujourd'hui les destinées.

« Oui! quand Pie IX est monté sur le trône, et quand, voyant « devant lui la liberté, la démocratie moderne, il a marché droit « à elle et lui a dit : Vous êtes ma fille, et je suis votre père ; ce « jour-là, il s'est manifesté immédiatement deux opinions dans « l'Église catholique. Les uns, c'était la minorité, les gens pru- « dents, un peu peureux, un peu diplomates ; les gens expéri- « mentés, âgés, les sages, disaient volontiers : Mais le Pape en- « treprend là quelque chose de bien risqué, de bien dangereux, « qui tournera mal pour lui. Les autres, et c'était la grande ma- « jorité, et j'en étais, moi, Messieurs ; oui, moi, mes amis, ce « qu'on appelait alors le parti catholique, nous avons salué avec « passion, avec enthousiasme, ce mouvement du Pape. Eh bien! « nous sommes obligés de le dire, nous avons reçu un effroyable « démenti. L'épreuve a tourné, non pas contre nous, non pas « contre Pie IX, mais contre la liberté. (Bravos nombreux à « droite.) C'est pour cela que je voudrais tenir ici, devant moi, « tous ces démagogues, tous ces perturbateurs dont je parlais « tout à l'heure, et que je voudrais leur dire une bonne fois la « vérité, et la voici. » (Vive approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

A droite : Très-bien ! Très-bien ! Parlez ! parlez !

M. DE MONTALEMBERT : « La voici, cette vérité. Si je pouvais « m'adresser à tous ensemble, je leur dirais : Savez-vous quel « est, devant le monde, le plus grand de tous vos crimes ? Ce « n'est pas seulement le sang innocent que vous avez versé, quoi- « qu'il crie vengeance au ciel contre vous ; ce n'est pas seule- « ment d'avoir semé à pleines mains la ruine dans l'Europe en- « tière, quoique ce soit le plus formidable argument contre vos « doctrines. Non ! C'est d'avoir désenchanté le monde de la li- « berté ! (Acclamations à droite. — Très-bien ! Très-bien !) « C'est d'avoir en quelque sorte désorienté le monde !

« C'est d'avoir compromis, ou ébranlé, ou anéanti dans tous « les cœurs honnêtes cette noble croyance ! C'est d'avoir refoulé « vers sa source le torrent des destinées humaines. » (Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.)

Il est plus qu'inutile, assurément, de faire remarquer à mes lecteurs la force de ce langage et de ces vérités ; inutile de leur rappeler à quelle époque cela était proclamé à la tribune du parlement français : c'était au lendemain même de ces jours néfastes qui avaient ensanglanté Paris et épouvanté le monde, quand le sol, agité par de si terribles secousses, tremblait encore sous les pas ; et à la veille de ces autres épouvantements, qui devaient jeter la France désespérée des bras de la république aux mains du pouvoir impérial.

« J'aime à croire, poursuivit l'orateur, que Pie IX n'accepte « pas la déplorable alternative que je signalais tout à l'heure ; « j'aime à croire, et même je suis convaincu, qu'il reconnaît « qu'il y a un milieu à garder entre cette souveraineté du mal « que la fausse liberté réclame et le retour exagéré et absolu « vers le despotisme. Mais, au moins vous tous, amis sincères et « fidèles de cette pauvre liberté dont je vous peignais tout à « l'heure les douleurs et les catastrophes, *aidez-le dans sa*

« *tâche; ne le découragez pas, ne l'embarrassez pas, ne com-*
« *pliquez pas sa situation déjà si difficile et si douloureuse;*
« prêtez-lui le concours de vos sympathies et de vos respects, et
» aidez-le à trouver dans la sainteté de sa conscience et dans la
« pureté de ses intentions ce milieu que nous désirons, nous
« tous qui croyons encore, malgré tout, à la liberté. » (Vifs applaudissements à droite.)

Hélas! je ne puis m'empêcher de m'arrêter ici, d'oublier un moment cette époque où l'on pouvait dire, aux applaudissements de toute la France, de si grandes choses; et ramené par un douloureux retour vers l'heure où nous sommes, je le demande avec tristesse : est-ce là ce qu'on a fait? Je le demande à ceux qui ont depuis dix ans constamment soufflé la révolte dans les États romains, qui ont tenu suspendue sur la tête du Pontife la perpétuelle menace des complots; je le leur demande : ont-ils *aidé le Pape dans sa tâche?* n'ont-ils pas plutôt *cherché à compliquer sans cesse sa situation déjà si difficile et si douloureuse?* loin de lui *prêter le concours de leurs sympathies et de leurs respects,* n'ont-ils pas multiplié contre lui les outrages? *loin de l'aider à trouver dans la sainteté de sa conscience et dans la pureté de ses intentions ce milieu que désirent tous les vrais amis de la liberté,* n'ont-ils pas tendu tous les piéges sous ses pas et fait ce qui dépendait d'eux pour rendre son gouvernement impossible? — C'est ce que nous verrons bientôt, et dans le plus triste détail.

Mais revenons à M. de Montalembert.

Il restait une dernière et grande question à traiter. On avait dit : *Il faut contraindre, il faut forcer le Pape.* Voilà l'odieuse prétention, l'incroyable parole qu'il s'agissait de flétrir en finissant : c'est ici que l'orateur mit toute sa foi, tout son amour, toute sa passion pour l'Église, et fit

entendre tout ce qu'il y avait de plus vifs accents dans son âme, et en même temps les conseils de la plus profonde politique morale. Les hommes d'État, les Souverains eux-mêmes, et le Congrès, lorsqu'il y en aura un tôt ou tard, ne sauraient trop méditer cette partie du discours de M. de Montalembert :

« Voyez donc comment vous vous y prendrez, vous, pour le « contraindre ; car, avant tout, il ne faut pas rester, comme on « l'a fait jusqu'à présent, dans le vague ; il faut voir où l'on va, « où l'on marche. Je suis convaincu que personne ici ne veut, à « l'heure qu'il est, user de violence. Quant au gouvernement, le « langage intelligent et généreux qu'a tenu hier M. le ministre « des affaires étrangères ne me permet pas de supposer un ins- « tant qu'il veuille jamais avoir recours à la contrainte, à la vio- « lence. Je suis même convaincu que personne, ni dans la majo- « rité, ni même dans la minorité, n'a cette pensée, quant à pré- « sent. Ne me démentez pas, je vous en supplie. (Interruption.)

« *Une voix à gauche.* Ah ! comme c'est gentilhomme !

« M. de Montalembert. Je dis que personne ici, ni d'un côté « ni de l'autre, ne veut, de propos délibéré, employer contre « le Saint-Père une violence quelconque. (A gauche : Non !) « Nous sommes donc d'accord.

« Eh bien ! maintenant, puisque vous ne voulez pas employer « cette violence, puisqu'il n'entre dans l'esprit de personne, sans « exception, de renouveler contre Pie IX des attentats qui ont « été commis contre Boniface VIII et tant d'autres Papes, évitez « d'entrer dans la voie qui peut conduire, qui peut aboutir à cette « violence dont vous désavouez d'avance la pensée.

« Mais laissez-moi vous le demander : croyez-vous que les « hommes qui ont été conduits à porter la main sur le Saint- « Siége, sur les souverains Pontifes eux-mêmes, *sont entrés « avec cette pensée dans leurs luttes contre le Saint-Siége ?* « Croyez-vous qu'ils se sont dit tout d'abord : Je ferai le Pape

« prisonnier ou je lui forcerai la main par tous les moyens que « peut fournir la violence ou la contrainte ? Je suis convaincu « qu'il n'en est rien; *mais ils y ont été conduits comme vous y « seriez conduits vous-mêmes si vous entriez dans cette voie,* « par le dépit, par l'impatience, par la menace maladroitement « faite, qui manque son effet, et à laquelle un détestable amour-« propre force de rester fidèle; voilà comme on aboutit à la « contrainte et à la violence. (Sensation.)

« Napoléon lui-même, quand il a fait Pie VII prisonnier, « croyez-vous qu'en commençant à lutter avec lui il a envisagé « d'avance la nécessité où il s'est cru placé, de traîner Pie VII « à Savone et à Fontainebleau ?

« Je suis convaincu du contraire ; et puisque j'ai cité ce nom « et cette histoire, qui a déjà été citée dans cette discussion par « M. le général Cavaignac, si je ne me trompe, je m'y arrêterai « un instant. Je sais bien que c'est un lieu commun de l'his-« toire, que cette défaite de Napoléon par Pie VII ; il doit être « familier à tous les esprits ; cependant il renferme de bien grands « enseignements. D'abord, il renferme celui-ci, dont on ne « paraît pas toujours assez préoccupé. On dit : Mais, après tout, « nous ne luttons avec le Saint-Siége que sur un objet pure-« ment temporel ; il ne s'agit pas du tout de l'autorité spiri-« tuelle, de la vérité dogmatique. C'est très-vrai ; mais Napo-« léon, lui aussi, quand il luttait avec Pie VII, était-ce pour un « objet spirituel, dogmatique? Pas le moins du monde. C'était « bel et bien pour un objet purement temporel, pour un règle-« ment de police et pour une question de guerre ; pour une « question de ports que Pie VII ne voulait pas fermer aux An-« glais, pour une question de guerre qu'il ne voulait pas déclarer « aux Anglais, tout comme Pie IX, qui a été détrôné par ses « sujets pour n'avoir pas voulu faire la guerre aux Autrichiens. « Cela n'a pas empêché l'Europe et le monde de voir en Pie VII « le martyr des droits de l'Église.

« Et qu'en est-il résulté de cette lutte entre Napoléon et Pie VII? « Une grande faiblesse et une grande déconsidération pour le

« grand Empereur, et, en fin de compte, une grande défaite.
« Car, et ceci est ce qu'il y a de plus grave, c'est ce qui doit « frapper tous les esprits, même les plus prévenus, même les « moins sensibles aux préoccupations que l'on suppose peut-être « dominer chez moi en ce moment : ce n'est pas seulement le « discrédit et la déconsidération qui, tôt ou tard, s'attachent à « ceux qui luttent contre le Saint-Siége, mais c'est encore la « défaite ! Oui, c'est l'insuccès qui est certain ; certain, notez-le « bien !

« Et pourquoi l'insuccès est-il certain ? Ah ! remarquez bien « ceci : parce qu'il y a entre le Saint-Siége et vous, ou tout autre « qui voudrait combattre contre lui, il y a inégalité de forces. « Et sachez bien que cette inégalité n'est pas pour vous, mais « contre vous. Vous avez 500,000 hommes, des flottes, des ca- « nons, toutes les ressources que peut fournir la force maté- « rielle. C'est vrai. Et le Pape n'a rien de tout cela, mais il a ce « que vous n'avez pas : il a une force morale, un empire sur les « consciences et sur les âmes auquel vous ne pouvez avoir au- « cune prétention, et cet empire est immortel ! » (Dénégations à gauche. — Vive approbation à droite.)

Tous ceux qui étaient présents à cette mémorable séance se souviennent qu'en ce moment la Montagne frémissait ; mais je ne sais quelle honte, quel dépit, quel pressentiment de sa défaite, de la défaite la plus éclatante, la plus solennelle, perçait dans ses vaines clameurs ; et elle demeura attérée, quand l'orateur, exalté lui-même par la lutte et la résistance, et par l'entraînement du triomphe visible de sa parole, reprenant un mot sublime de M. Thiers et le portant plus haut encore, s'écria :

« Vous le niez, vous niez la force morale, vous niez la foi, « vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes, « cet empire qui a eu raison des plus fiers empereurs. Eh

« bien ! soit ; mais il y a une chose que vous ne pouvez pas « nier; c'est la faiblesse du Saint-Siége. Or, sachez-le, c'est « cette faiblesse même qui fait sa force insurmontable contre « vous. Ah ! oui, il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus « grand spectacle et un plus consolant que les embarras de la « force aux prises avec la faiblesse. (Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion à droite.)

« Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme « est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est « pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément; « elle lui dit: Frappez, mais vous vous déshonorerez, et vous « ne me vaincrez pas. (Très-bien ! très-bien !) Eh bien ! l'Église « n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme : c'est « une mère. » (Très-bien ! très-bien ! — Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur.)

Ce dernier mot mit fin à la lutte ; l'admiration gagna jusqu'à l'extrême gauche, et l'on vit des montagnards même, entraînés par l'enthousiasme universel, applaudir et battre des mains. La victoire était complète. Après cela, il ne restait plus à M. de Montalembert qu'à reposer son esprit et celui de l'assemblée, en donnant, sans plus même combattre, un dernier coup à ses adversaires, à la vaine puissance des idées qu'ils avaient opposée à la puissance des dogmes, et en célébrant la gloire de la France et de son armée.

M. de Montalembert : « Vous devez le savoir, Messieurs, « l'Église a un vieux texte, *non possumus*, dans un vieux livre ap- « pelé les *Actes des Apôtres;* ce texte a été inventé par un vieux « Pape appelé saint Pierre. (Rire général et approbation.) Et « avec ce mot-là, je vous jure qu'elle vous conduira jusqu'à la « fin des siècles sans céder..... (Rumeurs à gauche.)

« Je sens qu'il faut finir, et je voudrais cependant répondre « encore un mot à M. Victor Hugo, qui a prétendu que les idées

« étaient tout aussi invincibles et aussi durables que les dogmes.
« C'est bien là la prétention du monde moderne, de créer des
« idées et de leur donner l'éternité et l'omnipotence des dogmes.

« Eh bien ! je suis bien aise de vous le dire en passant, c'est
« une prétention chimérique... (Rumeurs à gauche) ; oui, chi-
« mérique... Aucune idée ne peut avoir cette résistance contre les
« canons et contre la force que lui prêtait M. Victor Hugo. Par
« trois raisons : la première, c'est que les idées sont variables et
« que les dogmes sont immuables. (Très-bien ! très-bien !) La
« seconde, c'est que les idées sont fabriquées par vous et par
« moi... on connaît les officines où elles se fabriquent.... (Rire
« général et marques prolongées d'approbation à droite.) Les
« dogmes, au contraire, ont une origine mystérieuse et surna-
« turelle...

« *A gauche*. Oh ! oh !

« *A droite*. Oui ! oui ! Très-bien ! très-bien !

« M. DE MONTALEMBERT. Et en dernier lieu, les idées ne règnent
« que pour un temps ; et sur quoi ? sur l'imagination, tout au
« plus sur la pensée, sur la raison, sur la passion. Les dogmes
« règnent sur la conscience. Voilà la différence. (Applaudisse-
ments prolongés à la droite.)

« Du reste, quand M. Victor Hugo m'aura trouvé une idée qui
« dure depuis dix-huit siècles et qui a cent millions de fidèles,
« alors je consentirai à reconnaître à cette idée-là les droits que
« je réclame pour l'Église. (Rires approbatifs à droite.)

« Je termine, en relevant un mot qui m'a été sensible, comme
« à vous tous sans doute : on a dit que l'honneur de notre dra-
« peau avait été compromis dans l'expédition entreprise contre
« Rome, pour détruire la république romaine et rétablir l'auto-
« rité du Pape. (A gauche : Oui ! oui !)

« A ce reproche, tous, dans cette enceinte, doivent être sen-
« sibles et le repousser comme je viens le faire en ce moment.
« Non, l'honneur de notre drapeau n'a pas été compromis ;
« non, jamais ce noble drapeau n'a ombragé de ses plis une plus

« noble entreprise. » (Réclamations à gauche. — Applaudissements à droite.)

« L'histoire le dira. J'invoque avec confiance son témoignage « et son jugement. »

A gauche : « Nous aussi. »

M. DE MONTALEMBERT. « Vous aussi, soit ! L'histoire, si je ne « me trompe, jettera un voile sur toutes ces ambiguïtés, sur « toutes ces tergiversations, sur toutes ces contestations que vous « avez signalées avec tant d'amertume et une sollicitude si active, « pour faire régner la désunion parmi nous (Très-bien) ; elle « jettera le voile sur tout cela, ou plutôt elle ne le signalera que « pour constater la grandeur de l'entreprise par le nombre et « la nature des difficultés vaincues. » (Nouvelle approbation à droite.)

« Mais l'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cin« quante ans après Napoléon ; mille ans après que Charlemagne « eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir « pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa « puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire « l'œuvre de son immortel prédécesseur, l'histoire dira que la « France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses « provocations.

« Elle dira que 30,000 Français, commandés par le digne fils « d'un des géants de nos grandes gloires impériales (Vifs applau« dissements à droite), ont quitté les rivages de la patrie pour « aller rétablir à Rome, dans la personne du Pape, le droit, « l'équité, l'intérêt européen et français. » (Nouveaux applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.)

« Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'ac« tions de grâces au général Oudinot :

« Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les « ennemis de la société humaine. » Oui, ce sera là l'arrêt de « l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France et « du XIXe siècle.

« Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir,

« l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradictions, « de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous « ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français? Ce se- « rait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de dé- « livrer; ce serait de transformer les soldats français de pro- « tecteurs du Pape en oppresseurs; ce serait d'échanger le « rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contre- « façon de Garibaldi. » (Vifs et longs applaudissements à droite.)

Ce discours, dit le *Journal des Débats*, fut suivi d'applaudissements tels qu'on ne se souvient point d'en avoir entendu de semblables dans les Assemblées délibérantes (1).

IV.

Il faut finir : je ne finirai point toutefois sans l'ajouter, non pas seulement à l'honneur de M. de Montalembert, mais à la gloire de tous ceux qui alors prirent part avec

(1) Les journaux de toutes les nuances du parti de l'ordre furent unanimes :

Les Débats : « C'est M. de Montalembert qui a pris la tâche de rap- « peler M. Victor Hugo à l'intelligence pratique et positive des choses » de ce monde, et il l'a fait avec une vivacité, mais aussi avec une élo- « quence, une sensibilité, une magnificence de langage qui ont pro- « duit l'impression la plus profonde sur l'Assemblée, et ont valu à » l'orateur un de ses plus beaux triomphes oratoires. L'effet a été « irrésistible; car nous avons vu dans son discours des passages où la « Montagne, dominée elle-même et comme fascinée par le charme « du talent, oubliait quelquefois d'interrompre l'orateur, entendait « presque silencieuse la brûlante flétrissure qu'il imprimait à la déma- « gogie socialiste, à tous les excès qui, depuis deux ans, ont désho- « noré la liberté des factions en Europe, car elles seules ont été libres

lui à ces grandes et mémorables luttes, et firent entendre, dans nos deux assemblées nationales, de si belles, de si courageuses, de si éloquentes paroles. Si jamais discours ne furent plus applaudis, jamais aussi discours ne méritèrent plus de l'être. Jamais l'enthousiasme n'eut plus de raison : jamais parole humaine ne fut plus grande. Certes, on le pouvait dire alors : honneur, honneur à la parole et à la puissance que Dieu lui donne quelquefois pour le triomphe du bien sur le mal, dans les luttes de la conscience contre les passions mauvaises! Honneur aux hom-

« depuis le 24 février. C'était par accès seulement que ses fureurs se « réveillaient et éclataient en tempêtes, que toute l'énergie et toute la « présence d'esprit de M. Dupin, car il en a montré beaucoup dans « cette mémorable séance, ne sont parvenues que très-difficilement à « maîtriser... »

L'*Assemblée nationale :* « C'est le privilége de la foi de vaincre « toutes les contradictions, toutes les résistances, toutes les colères. « M. de Montalembert est particulièrement antipathique à ces hommes « qui ne savent rien, qui ne croient à rien, et qui ne respectent rien. « Il les a contraints de l'entendre. Il leur a expliqué, dans un magnifique langage, ce que c'est que la Papauté, quelles sont les nécessités de son existence, et surtout quels sont ses bienfaits. Il a dit « à ceux qui inscrivent le nom de liberté sur tous les murs, ce que « c'est que la liberté. Il en avait le droit plus que personne, car il « l'a aimée ; il a fait plus, il a combattu toute sa vie pour elle. »

L'*Opinion publique :* « M. de Montalembert, enfin, a prononcé au « milieu des interruptions violentes, passionnées, incessantes de la « Montagne, un des plus beaux, des plus raisonnables et des plus éloquents discours que nous ayons entendus. Il a lavé, on peut le dire, « la tribune française des invectives sans justice, sans élévation, qui « venaient d'en descendre contre le pasteur universel des âmes. »

L'*Union*, le *Pays*, l'*Univers* et la *Voix de la Vérité* analysèrent avec la même admiration le discours de M. de Montalembert : « C'est l'un « des chefs-d'œuvre de la parole humaine, dit l'*Univers*, l'une des « impérissables gloires de la tribune française. »

mes qui emploient la parole pour les nobles et saintes causes ! Il est doux et glorieux de penser que les armes ne sont pas le seul rempart des sociétés humaines, et que la parole livre et gagne aussi des batailles pour la défense de l'ordre public. — Aussi, tout le monde le sentait à cette époque, les victoires remportées par de tels discours n'étaient pas de vains triomphes oratoires : c'était la victoire même de la société; c'était au profit de tout l'ordre européen que le principe révolutionnaire était vaincu à la tribune de l'assemblée nationale, comme il l'avait été à Rome par nos soldats. Et voilà pourquoi ces triomphes retentissaient dans Paris, dans la France, dans le monde entier. Tous les honnêtes gens triomphaient. Je m'en souviens encore : on se félicitait en sortant de l'assemblée; on se parlait sans se connaître, ou plutôt on se reconnaissait, on se rencontrait dans le sentiment commun de l'admiration, du bonheur, de la confiance : on se sentait une force nouvelle, on entrevoyait des jours meilleurs pour l'avenir; les âmes se dilataient dans l'espérance.

Et c'était avec raison; car la France venait de faire de grandes choses : elle avait parlé, elle avait agi glorieusement dans le monde. Elle s'était montrée courageusement fidèle à toute son histoire, à ses antiques traditions, à sa destinée providentielle; et par ses mains, qui n'avaient pas vieilli, une nouvelle et magnifique page s'était ajoutée aux *Gesta Dei per Francos*. Une fois de plus, comme le disait Shakespeare, définissant la glorieuse mission de la France, une fois de plus *la Providence et la Conscience lui avaient ceint son armure.*

C'est la Providence, en effet, les chrétiens ne le sauraient oublier, qui choisit ici-bas les plus nobles d'entre les peuples pour leur confier l'exécution des grands con-

seils divins; ou plutôt, c'est la Providence qui fait les nobles peuples, les grandes races, et qui les prépare aux grandes missions qu'elle veut leur confier sur la terre. « Le Fils « de Dieu, aux ordres duquel obéit tout l'univers, disait « un Pape, a constitué les différents empires : après « la division des langues et des races, il a institué les di- « vers peuples, afin de les employer à l'exécution des « ordres du ciel. Et comme autrefois la vaillante tribu « de Juda avait reçu du Ciel une bénédiction spéciale, de « même *la nation française a été décorée d'une préro- « gative d'honneur au-dessus de toutes les nations de la « terre* (1). »

Mais quelle prérogative, quelle mission a donc reçu la France? Toute la terre le sait. La France a eu pour mission dans le monde, et elle n'y avait jamais encore failli, d'être pour l'Église, et par là même pour la civilisation chrétienne, comme une épée et un bouclier.

Dès le VIIIe siècle, les Papes reconnaissaient et signalaient aux rois francs cette grande élection de la Providence :

« Considérez, ô mon fils! écrivait le Pape Étienne à « Pépin-le-Bref, considérez et réfléchissez avec attention, « je vous en conjure au nom du Dieu vivant : songez « qu'après Dieu et le prince de ses apôtres, *notre ave-*

(1) « *Dei filius cujus imperiis totus orbis obsequitur, cujus benepla- « citis cœlestis exercitùs agmina famulantur, secundùm divisiones « linguarum et gentium signum divinæ potentiæ diversa regna cons- « tituit, diversa populorum regimina in ministerium mandatorum « cœlestium ordinavit : inter quæ sicut tribus Juda inter celeros filios « patriarchæ ad specialis benedictionis dona suscipitur, sic regnum « Franciæ* celeris terrarum populis à Domino prærogativâ honoris et « gratiæ insignitur. »

« *nir et l'avenir de tout le peuple romain dépendent princi-*
« *palement de vous, que la Providence a tant protégé, et*
« *de la nation française.* »

Les triomphes de Pépin ne tardèrent pas à justifier les espérances du Pontife ; et bientôt après, ramené glorieusement par les Francs dans la ville éternelle, Étienne II écrivait de nouveau à son libérateur :

« Notre langue, ô fils chéri, ne saurait dire la consola-
« tion que nous donnent vos actes et votre courage.
« Nous avons vu, en effet, de nos jours, la toute-puissance
« divine opérer par vous des miracles, et l'Église romaine
« délivrée. Qu'il nous soit permis de nous écrier avec les
« anges du Seigneur : *Gloire à Dieu au plus haut des*
« *cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne*
« *volonté!*

« Car il y a un an, à cette époque, enveloppé que nous
« étions de tous côtés par nos ennemis, nous gémissions
« dans la tristesse, nous étions le but de tous leurs at-
« tentats : aujourd'hui, grâce à votre invincible secours,
« arraché à tous les dangers qui nous menaçaient, nous
« éprouvons une joie immense ; nous bénissons le Seigneur,
« nous nous écrions avec le psalmiste : *C'est la main du*
« *Très-Haut qui a fait cette merveille* (1).

Pie IX lui-même, après notre victorieuse expédition de 1849, redisait au général Oudinot ces belles paroles d'Etienne II à Pépin-le-Bref : et certes il était glorieux pour notre pays, dix siècles après Pépin et Charlemagne, d'entendre le successeur d'Étienne II rappeler ces antiques et illustres souvenirs, et tenir au chef de notre vaillante armée le même langage :

(1) Lettre VI du Pape Étienne à Pépin-le-Bref, *SS. Concil. Coll.*, t. XII.

« Les enfants de la France sont une génération bénie ! « Aussi jamais nous ne cesserons de faire entendre les « louanges de votre nom dans tout l'univers. Quelle re- « connaissance pouvons-nous exprimer à votre armée ? Il « nous est impossible de faire rien qui soit digne de vous ; « mais il existe au ciel un juste juge, le Seigneur notre « Dieu, qui vous récompensera suivant vos œuvres. Oui, « *vous avez élevé le nom de votre nation au-dessus du* « *nom et de la gloire de bien des peuples ; et l'honneur* « *du royaume des Francs brille de la plus éclatante lu-* « *mière aux yeux du Seigneur.* »

C'est ainsi que pour louer, pour remercier la France, Pie IX n'avait qu'à lui rappeler sa gloire, et qu'à emprunter lui-même le langage reconnaissant de ses prédécesseurs, protégés et délivrés comme lui par la France. Semblable à Léon III parlant à Charlemagne, Pie IX ajoutait enfin ces paroles, à la louange éternelle du nom français : « Il est dans les cieux un Dieu qui sonde les cœurs « et les reins, et qui sait quel amour nous vous portons : « je suis heureux de pouvoir vous exprimer les sentiments « de cette affection paternelle, et de vous dire les vœux « que j'adresse sans cesse au Seigneur pour l'armée, pour « le gouvernement de la France, et pour la France en- « tière. Car le triomphe de l'armée française a été rem- « porté sur les ennemis de la société humaine, et pour « cette raison, il devra exciter à jamais les sentiments de « gratitude dans le cœur de tout homme honnête, en Eu- « rope et dans tout l'univers. »

Puissse la France ne mettre jamais en oubli ces grands souvenirs de son passé, qui lui dictent si noblement ses de-

voirs, pour le présent et pour l'avenir! En sortant de ces glorieuses voies, elle n'échapperait pas aux sévérités que l'histoire tient en réserve pour les peuples infidèles à leur mission. En demeurant toujours elle-même, elle conservera intact le plus illustre dépôt de gloire, et le plus pur honneur dont un peuple ait jamais été couronné.

CHAPITRE XV.

1849-1859.

Pourquoi y a-t-il encore une question romaine ?

Certes, bien qu'il soit pénible de descendre de ces hauteurs, il le faut, et après tout ce que nous venons de dire, nous avons le droit, et c'est aussi pour nous un devoir de le demander ici : Pourquoi y a-t-il encore une question romaine ? Pourquoi agite-t-on encore parmi nous, à l'heure qu'il est, la question de la souveraineté temporelle du Saint-Siége ? Pourquoi et comment 1859 a-t-il soulevé de nouveau un débat, que 1849 avait décidé aux applaudissements de toute la France ?

Certes, en 1849, nous venons de le voir et de le sentir, *ce fut bien le cœur de la France qui battit*, *ce fut bien sa voix qui se fit entendre*, comme le disait il y a peu de jours Mgr l'évêque d'Arras. Est-ce que la France aurait changé de cœur depuis ce temps?

Je comprends que l'honneur, que l'indépendance, que la libre action de l'Église soient éternellement remis en question par les éternels ennemis de l'Église ; mais pour nous, Français catholiques, pour tous les hommes de foi, pour tous les hommes d'honneur, pour les vrais politiques, pour les gouvernements européens, qu'il y ait encore sur la souveraineté temporelle du Pape une question à résoudre, après la grande et noble solution donnée par la France et par l'Europe en 1849, et à résoudre en sens précisément contraire, voilà, je l'avoue, ce qui m'étonne et ce que je ne puis comprendre.

Les principes qui firent triompher alors par l'épée de la France, par la sage politique de ses hommes d'État, par l'éloquence de ses orateurs, les droits du Saint-Siége, étaient-ils donc de misérables principes de circonstance, sans aucune vérité? N'étaient-ce pas les principes éternels, immuables, du droit, de l'honneur, et de la raison? Les grands intérêts religieux et sociaux engagés dans ce mémorable débat, tous ces grands motifs de haute justice, de haute morale, de droit catholique et européen, qui entraînèrent alors, avec l'élan de la plus admirable unanimité, les hommes de toute nuance du grand parti de l'ordre, et décidèrent, malgré des difficultés inouïes, la France républicaine à maintenir les droits du Saint-Siége, toutes ces raisons ne demeurent-elles pas les mêmes, et ne combattent-elles pas, aujourd'hui comme alors, pour le respect de la souveraineté pontificale?

Je le répète : pourquoi donc une question romaine à résoudre encore?

Après avoir fait de si grandes choses, pourquoi faut-il que nous nous résignions à les voir défaire?

Pourquoi, par quelle contradiction lamentable, la France

de 1859, plus forte, plus unie, plus puissante en Europe, victorieuse de l'Autriche, campée en Italie, renierait-elle tristement la gloire immortelle acquise au prix de tant d'efforts magnanimes en des temps moins heureux ?

La Montagne, vaincue, malgré ses fureurs, par la raison, le droit, l'honneur, l'éloquence, la grande politique, recueillerait donc aujourd'hui, à la surprise et à l'effroi du monde catholique, un triomphe qui lui échappa aux jours de sa plus grande puissance !

Et les idées pitoyables, les théories subversives, reniées solennellement par la France républicaine, par sa fidélité à notre politique traditionnelle, par son patriotisme généreux, par son honnêteté, par sa foi religieuse, ressusciteraient tout à coup et deviendraient maîtresses en Italie, sous les yeux de notre armée !

Non, quelles que soient les apparences contraires de la solution présente, ce qui se fait ne se fait pas définitivement : il ne se peut qu'après avoir si noblement tendu à Pie IX opprimé, comme le disait aux applaudissements de l'Assemblée M. de Montalembert, la grande épée de Charlemagne, on finisse aujourd'hui par le triomphe de Garibaldi.

Il est écrit, et il demeurera à jamais dans nos annales et dans celles de l'Église, que, il y a dix ans, trente mille français quittèrent le rivage de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne d'un des plus saints Papes de ce siècle, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. *Ce triomphe des armes françaises*, Pie IX reconnaissant le proclamait dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot, *restera dans l'histoire comme une des plus belles gloires de la France et du XIXe siècle.*

Cette gloire du drapeau français, que les vaincus d'alors

désirent l'effacer, je le conçois ; que les ennemis acharnés du Saint-Siége reviennent à leurs éternels complots ; qu'ils envoient Garibaldi en armes menacer les États romains ; qu'ils osent bien, sous les plis de notre drapeau et devant notre épée qui les garde, parler de les démembrer, je le conçois encore ; mais nous, nous, les restaurateurs du Pontife, les défenseurs du droit européen, du droit catholique, de la liberté vraie de l'Italie, qu'on veuille nous associer d'une manière quelconque à de si odieuses entreprises ; qu'on prétende, de près ou de loin, nous engager dans la complicité d'une politique et d'une usurpation que l'histoire flétrira : voila ce que je ne concevrai jamais.

Que devons-nous donc demander, et que demandons-nous, en ces tristes conjonctures, nous, Français catholiques?

Nous demandons que nul ne porte la main sur la Souveraineté pontificale, que nulle ambition ne dépossède l'Église de ses États, que notre gloire demeure pure, qu'elle ne soit démentie, supprimée par personne ; en un mot, que le rôle et la mission de Charlemagne nous restent.

Nous demandons que la France, sourde aujourd'hui, comme en 1849, à d'odieuses provocations, demeure fidèle à elle-même, aux vrais intérêts de l'Italie, à l'intérêt européen, à la cause catholique.

Ce sont ces grandes considérations, d'un ordre si élevé et supérieur à tout, qui, dans les luttes parlementaires et dans les conseils des gouvernements français et européens, triomphèrent de la politique étroite, inintelligente, révolutionnaire et impie, qui siégait à la Montagne, et qui, après avoir paralysé la Constituante, arraché même à l'Assemblée un vote de blâme contre notre armée, écla-

tait, dans les journaux et au parlement, en violentes colères, en interruptions furieuses : signe évident que les ennemis de l'ordre public voyaient toute la portée conservatrice de l'expédition romaine, et sentaient le contrecoup inévitable que le triomphe de notre armée devait avoir contre le désordre en France et en Europe.

Et, pour lier ici, dans cette grande cause, qui est toujours la même, le présent au passé, nous ne poserons que cette simple question : un seul des arguments, qui triomphèrent en 1849, a-t-il aujourd'hui perdu quelque chose de sa valeur, ou bien les sophismes que les orateurs du grand parti de l'ordre combattaient, sont-ils tout à coup devenus la vérité ? L'essence des choses a-t-elle changé ? Les principes du droit immuable ont-ils varié ? L'État romain n'a-t-il plus sa même origine, sa même histoire, sa même nature, sa même raison d'être, sa même nécessité politique et religieuse ? Le Pape n'est-il plus le Pape ? Pie IX n'est-il plus Pie IX ? La révolution n'est-elle plus la révolution ?

Ce que le Prince Président de la république française a proclamé, ce que ses ambassadeurs, ce que ses ministres ont dit de Pie IX, de ses généreuses initiatives, de ses efforts pour donner à ses sujets la liberté, et à l'Italie entière l'espérance d'un meilleur sort ; ce qu'ils ont ajouté de l'ingratitude dont il fut, dont il est encore la victime, tout cela, n'est-ce plus de l'histoire, n'est-ce plus le vrai aujourd'hui ? N'est-ce plus là ce Pontife tant insulté alors, tant calomnié encore à cette heure, qui, comme le disait M. Thiers, « donnait du haut du Vatican le signal des ré« formes aux princes italiens ? » N'est-ce pas lui « l'au« teur, le promoteur de tout le mouvement libéral en Italie « depuis dix ans, » comme le disait M. de Falloux ; lui qu'on saluait de tant d'acclamations ; lui contre lequel,

pour répéter encore une fois ce mot célèbre, on semblait avoir inventé la conspiration des ovations, et qu'on promenait de triomphe en triomphe, jusqu'au jour où on fit luire sur le seuil de son palais le poignard et la torche?

Mais aujourd'hui disons-nous autre chose que ce qui fut dit alors? Nous étions allés en Italie pour l'intérêt catholique avant tout, qui était en même temps l'intérêt et l'honneur de la France : voilà ce qui fut proclamé à la tribune de l'Assemblée nationale comme à celle de l'Assemblée législative; voilà ce qui domina tout le mauvais vouloir, toutes les passions, toutes les tergiversations, toutes les résistances. — Il fut dit : « La Papauté n'est pas « une institution italienne, mais une institution de droit « public et religieux, dont le maintien se lie au maintien « de l'équilibre et des croyances de l'Occident. » Nous le disons encore, et cela n'est pas moins vrai aujourd'hui qu'alors. — Il fut dit : « La question n'est ni italienne, ni « française, ni même seulement européenne, mais une « question catholique, c'est-à-dire la plus haute et la plus « vaste qu'il soit possible de poser : il s'agit de celui qui « est le souverain spirituel de deux cent millions d'hommes, et de l'État qui est le centre de cette souveraineté; « il s'agit de la liberté même de l'idée, de la conscience « catholique. » Voilà ce qui fut dit alors : nous le redisons encore, et c'est l'éternelle vérité.

On voulut alors que la France « pesât du poids de l'admiration et de la reconnaissance sur les cœurs et les « consciences de deux cent millions d'hommes répandus « sur toute la surface de la terre. » Eh bien! nous demandons aujourd'hui que la France ne renonce pas à cette gloire.

On demanda au nom du droit catholique, de la liberté

de la conscience catholique, on demanda le maintien des droits, la liberté, la souveraineté indépendante du Pape. Il fut dit: « La liberté religieuse des catholiques en France a « pour condition, *sine quâ non*, la liberté du Pape; car si le « Pape, juge suprême, tribunal en dernier ressort, organe « vivant de la loi et de la foi des catholiques, n'est pas « libre, nous cessons de l'être. » Il fut bien expliqué, bien compris, bien entendu, qu'on allait à Rome défendre l'indépendance, la légitimité et l'inviolabilité du pouvoir temporel du Pape: on y alla pour ce but juste et sacré, pour cette grande et sainte cause. — C'était depuis mille ans la politique traditionnelle de la France. Nous demandons que cela soit toujours.

La noble lettre écrite au général Oudinot, commandant en chef de l'expédition romaine, le lendemain même d'un vote contraire (le 7 mai), associa le prince Louis-Napoléon à cette politique religieuse et toute française. Le message du Président de la république, comme le disait son plénipotentiaire à Rome, M. de Corcelles, posait nettement la question italienne et spécifiait avec précision l'action de la France en Italie. « En effet, notre présence, disait ce « message que nul ne peut oublier, avait pour résultat « le retour de Pie IX, et ce souverain, fidèle à lui-même, « ramenait avec lui la réconciliation et la liberté; une « fois à Rome, *nous garantissions l'intégrité du territoire « du Saint-Siége, et le rétablissement de l'autorité pon- « tificale dans les villes qui l'ont secouée.* »

Que voulons-nous, que demandons-nous de plus aujourd'hui ?

On le démontra enfin, avec une invincible éloquence, et un sens politique irrécusable : l'État romain, les États de l'Église, ont, comme l'indique leur nom même, de

par la Providence, de par l'histoire, de par le Christianisme catholique, un but certain, une destination particulière, d'où découlent pour eux tout à la fois un droit spécial, exceptionnel, inviolable; et aussi, avec quelques inconvénients, c'est vrai, toute chose humaine en a, d'immenses avantages, une grandeur unique, incomparable.

Je me résume donc, et de nouveau je le demande : *Pourquoi et comment y a-t-il encore une question romaine ?*

Pour Mazzini et Garibaldi, tant que Rome sera debout, et le Pape au Vatican, c'est chose toute simple que la question romaine demeure. On sait ce qu'ils veulent. Toute l'Europe connaît leurs desseins. Tant qu'ils n'auront pas atteint leur but, la question romaine, et d'autres encore, demeureront pour eux des questions à résoudre. Ils n'ont pas réussi en 1849 : eh bien! ils ont recommencé, ils ont essayé de nouveau en 1859. Je le comprends. — Aucune puissance, si on ne décide comme ils l'entendent, ne mettra fin pour eux à la question.

Mais pour la France et pour l'Europe, c'est, je le pense, autre chose. Pourquoi donc la question, examinée, discutée, jugée en 1849, revient-elle en 1859? Est-ce qu'il ne doit y avoir jamais, dans les grands conseils de la politique internationale, une fin aux affaires, une solution définitive, une *autorité de la chose jugée*? — Pourquoi la question romaine subirait-elle aujourd'hui une solution si contraire à celle qu'elle a reçue naguères?

Encore une fois, qu'est-ce qui a changé pendant ce court espace de dix ans? Sont-ce les *principes ?* Sont-ce les *faits ?*

Ce ne sont pas les principes. — Les raisons tirées du fond et de la nature même des choses ne peuvent changer si promptement.

Seraient-ce les *faits ?*

Mais tous les changements qui sont survenus dans les faits, loin d'être contraires à la solution de 1849, lui sont favorables, et rendent la solution plus facile et non moins nécessaire en 1860 qu'en 1849.

Quels sont ces faits? L'insurrection des Romagnes? — Mais il y avait en 1849 une insurrection triomphante à Rome et dans tous les États pontificaux. C'était bien pire. L'obstacle était bien autrement grand. Il s'agit aujourd'hui de maintenir le pouvoir du Saint-Père. Il s'agissait alors de le rétablir. Le Pape qui aujourd'hui est à Rome, en 1849 était fugitif à Gaëte.

Les changements politiques survenus en France? — La France alors était une république. C'est à des mains républicaines qu'on demandait d'aller renverser la république romaine et rétablir le Pape. Aujourd'hui la France est un Empire; le pouvoir y est fort, concentré, puissant. Il n'a pas à lutter contre une Assemblée; il n'a pas en face de lui une Montagne.

L'état général de l'Europe? — En 1849 l'Europe était en feu, sur un volcan, bouleversée par vingt révolutions. Aujourd'hui elle est incomparablement plus calme. La cause de l'ordre, quoique très-menacée, y est bien plus affermie; les amis de l'ordre y sont plus nombreux, les ennemis de l'ordre bien moins forts. Nous avons gagné, du moins je voudrais le croire, bien du terrain depuis dix ans; et ce terrain que nous avons gagné, nous voudrions le perdre! Ce peu d'ordre et de paix que nous avons reconquis, nous en serions déjà fatigués! Il faudra donc tous les dix ans recommencer. On n'aura donc comprimé le principe révolutionnaire un jour que pour le déchaîner sur l'Europe le lendemain! Qu'on ne dise pas: Mais le Piémont est une monarchie, ce n'est pas la ré-

volution! J'étudierai tout à l'heure ce point capital; pour le moment, je me borne à dire que c'est évidemment le principe révolutionnaire qui triomphe, et que là est le péril pour la France et pour l'Europe.

Que l'Angleterre, elle, soit indifférente aux révolutions du continent, qui semblent, jusqu'à ce jour du moins, ne pas l'atteindre ; que ces révolutions paraissent même lui convenir; qu'elle s'en accommode et y cherche peut-être son profit.... soit! Mais nous, France, nous, grande puissance du continent européen, nous qui avons tant souffert et tant fait souffrir les autres de nos révolutions depuis soixante ans, nous qui portons encore dans notre sein tant d'éléments révolutionnaires, nous convient-il que le feu des révolutions s'allume si près de nous, quand nous sommes nous-mêmes si inflammables? Ç'a été une grande sagesse, en 1849, d'être allé éteindre ce feu à Rome: ne soyons pas assez insensés, en 1860, pour le rallumer de nouveau!

Non, non, ni les principes proclamés en 1849, et qui n'ont pas changé, ni les faits, qui sont aujourd'hui plus favorables, ne devaient pas permettre qu'on remît en cause la question romaine. C'était une question jugée, et le jugement avait été exécuté. La France, à dix ans d'intervalle, ne peut se déjuger et défaire ce qu'elle a fait.

Mais pourquoi donc, enfin, y a-t-il encore une question romaine? Pourquoi cette remise en scène d'une question résolue? La cause n'en est pas dans les choses mêmes; elle n'est ni à Rome, ni même en France: elle est ailleurs. Je vais dire où elle est. Il y a encore une question romaine, et tout souffre en Italie, les intérêts religieux comme les intérêts sociaux, parce qu'il y a une grande ambition révolutionnaire en Piémont.

Je ne suis pas le seul à le penser de la sorte : certes, c'était avec raison que la célèbre brochure *Napoléon III et l'Italie* le proclamait dès l'origine :

« Les intérêts religieux souffrent en Piémont : il est « urgent, pour bien des raisons, que dans un pays catho- « lique ne se prolonge pas plus longtemps, avec la cour « de Rome, une rupture qui est UN ENCOURAGEMENT AUX « PASSIONS RÉVOLUTIONNAIRES, une tristesse et un em- « barras *pour les consciences*, et UN VRAI PÉRIL POUR LES « GOUVERNEMENTS. »

En effet, le schisme religieux et la révolution sociale étaient au bout d'un tel état de choses, et « il y aurait là, « disait encore la brochure que nous citons, un grand « péril, non seulement pour le Piémont, *mais pour l'Italie « entière et pour l'Europe*, péril sur lequel la sagesse « politique conseille de ne pas fermer les yeux. »

Et la célèbre brochure signalait en même temps quel mal c'est que de soulever « l'élément révolutionnaire, « qui correspond à des théories subversives et à des « passions violentes, également incompatibles avec l'*ordre « européen, les lois de la civilisation, l'intérêt religieux et « l'indépendance politique de la Papauté*. »

Certes, on ne peut mieux dire : pour ma part, je ne saurais qu'applaudir à de tels avertissements; et en commençant le récit qui va suivre, je les rappelle avec un sentiment de reconnaissance. Mais je les rappelle aussi avec tristesse, parce qu'ils ont été inutiles, et il demeure vrai qu'en Italie une grande ambition révolutionnaire a éclaté, qui est également incompatible *avec l'ordre européen*, avec les lois de la civilisation, *avec l'indépendance de la Papauté*; et voilà pourquoi il y a encore une question romaine !

CHAPITRE XVI.

Le Piémont.

PREMIÈRE PÉRIODE : HOSTILITÉ CONTRE LE SAINT-SIÉGE ; — LOIS CONTRE L'ÉGLISE ; — PERSÉCUTION RELIGIEUSE.

Dans ce long travail, rien ne m'a tant coûté que ce que je vais faire.

Jusqu'à cette heure, j'avais été heureux, au milieu des amertumes d'une controverse douloureuse, de pouvoir rendre hommage, non seulement à de grands principes, mais à de nobles caractères , à des hommes illustres, à de grandes choses faites avec grandeur.

Il pouvait encore y avoir de la sérénité et une certaine douceur dans cette lutte.

Mais il me faut maintenant descendre de ces hauteurs et suivre mes adversaires dans des voies sans élévation, sans dignité, et sans droiture.

J'ai maintenant à discuter des faits humiliants, à dévoiler des artifices, à révéler d'ambitieuses convoitises, à accuser des violences.

Dans la tristesse de cette tâche, je serai aussi court que possible, et me réduirai au rôle de simple et bref historien : sans discours et sans phrases, je citerai les faits et

les dates : rien de plus, rien de moins ; les actes et les paroles : en un mot, je dirai la politique du ministère piémontais depuis dix ans ; ce qu'il a fait contre l'Église, contre Rome, contre la France, contre le droit catholique et européen.

On sera peut-être étonné qu'un Évêque français, originaire de la Savoie, écrive ces pages sur le Piémont : j'ai cependant peut-être quelque droit de le faire, et peut-être aussi, le faisant, quelque devoir à remplir.

La France est ma patrie à bien des titres. Elle m'est profondément chère. Le Piémont n'a fait honneur ni à son alliance, ni à sa parole.

J'aime, je tiens en très-haute estime la Savoie : le Piémont la trouble depuis dix ans, jusqu'à la détacher de cette noble et antique maisou, dont la Savoie fut le berceau, qui porte son nom, et qui a fait si longtemps sa gloire.

J'ai une secoude patrie, plus sainte encore, l'Église : le Piémont la désole.

Des hommes éminents le redisaient il y a peu de moments dans les pages qui précèdent : l'Italie est une terre sacrée sur laquelle chacun, après sa terre natale, vit le mieux par l'intelligence, par le cœur, par la foi, par toutes les sympathies. « L'Italie, disait elle-même la brochure *Na-« poléon III et l'Italie,* représente dans l'histoire quelque « chose de plus grand que la nationalité : elle représente « la civilisation. C'est sur cette terre d'élite que sont nés « les principes immortels et les glorieux exemples qui « ont formé des hommes et des peuples. »

Eh bien ! je suis profondément malheureux de voir que

les passions irréligieuses et anarchiques sont au moment de perdre de nouveau l'Italie.

Partout où la politique piémontaise a mis la main, je souffre; en Savoie, en France, en Italie, dans l'Église: je souffre dans ma foi, dans ma conscience, dans ma sincérité. Je souffre dans tout ce que j'ai de plus délicat et de plus sacré au fond de l'âme.

Il y avait un Pape dont on pouvait dire: « Le patrio-« tisme italien s'unit en lui à toutes les vertus chré-« tiennes; il était digne de régénérer l'Italie. Ce fut la « première inspiration de son avènement. Son nom était « le symbole de la liberté et le gage de toutes les espé-« rances (1). »

Eh bien! c'est contre ce Pape que la politique piémontaise s'est déclarée, a conjuré, a tout fait.

C'était ce Pape cependant qui « s'adressait à l'empereur « d'Autriche, au moment où les Autrichiens soutenaient, « contre les Lombards-Vénitiens, cette lutte douloureuse « pour le patriotisme du prince italien et pour le cœur « du pontife, et qui définissait en ces termes les devoirs « et la mission de l'Allemagne :

« Nous avons la confiance que la nation allemande, si géné-« reusement fière de sa propre nationalité, ne mettra pas son « honneur dans des tentatives sanglantes contre la nation ita-« lienne, mais qu'elle se croira plutôt intéressée à reconnaître « noblement celle-ci pour sœur; toutes les deux nos filles, « toutes les deux si chères à notre cœur, consentant à habiter « chacune son territoire naturel, où elles vivront une vie hono-« rable et bénie du Seigneur (2). »

Eh bien! tout cela a été indignement retourné contre ce

(1) Brochure *Napoléon III*, etc. — (2) *Ibidem*.

noble et doux Pontife ; et tout l'avenir de l'Italie est à cette heure livré aux hasards de la tourmente révolutionnaire.

Que s'est-il donc rencontré là ? Quel a été le mauvais génie du Piémont et de l'Italie ? Quel a été le véritable promoteur de cette suite déplorable d'entreprises contre la religion, contre la justice, contre tous les sentiments dont un cœur chrétien s'honore ? Quel est celui dont on a pu dire que, quand il disparaît de la scène, les honnêtes gens espèrent, les méchants sont consternés ; et que, quand le flot révolutionnaire l'y reporte, les bons s'effraient et les hommes d'anarchie triomphent ?

Les faits répondront à ces questions : non pas des faits cachés et des documents inattendus, mais les documents et les faits que le grand jour de la publicité a éclairés, que tous les journaux de l'Europe ont enregistrés, et qu'on semble mettre aujourd'hui dans un oubli trop étrange : seuls toutefois ils découvrent, et dans une lumière irrécusable, la trame cachée d'un profond et inique dessein ; et, pour me servir d'une parole autorisée, déjà ancienne, mais très-éclairée sur le fond des choses, seuls ils démontrent bien que *tous les actes d'agression contre Pie IX sont, non le mouvement d'un peuple, mais l'œuvre d'une conjuration* (1).

Pour tout ce que j'ai à dire ici, sur la politique du Piémont pendant ces douze dernières années, il y a trois périodes distinctes :

Dans la première, cette politique se cache, mais se prépare ;

(1) Message du prince Louis-Napoléon en 1849.

Dans la deuxième, elle se démasque ;

Dans la troisième, elle éclate.

Se trouvera-t-il un congrès européen, une Europe pour consacrer le dénoûment ?..

Quoiqu'il en soit, j'aurai du moins, par ce simple et fidèle récit, défendu une cause sainte, innocente, et indignement opprimée; j'aurai montré aux plus aveugles, si l'envahissement des États pontificaux par un ambitieux voisin date seulement de l'insurrection des Romagnes, et quels sont les vrais auteurs de cette insurrection; si on n'a pas tout fait pour soulever en Italie les passions irréligieuses et anarchiques, sous prétexte de les apaiser en les satisfaisant; si on n'a pas mis et maintenu, bon gré, malgré, les États pontificaux dans la situation même qu'on leur reproche; si on n'y a pas empêché, par de continuelles agitations, les améliorations et les réformes qui étaient, qui sont encore dans la pensée et dans la volonté du Pape; en un mot, si on n'a pas tout entrepris, tout osé, pour faire de quelques mécontents une nation de rebelles, d'un peuple tranquille et heureux un peuple révolutionnaire. Je commence.

Encore un coup, c'est de l'histoire que je fais ici, et s'il ressort de cette histoire une accusation, ce n'est pas moi qui serai l'accusateur.

I.

Loin de moi la pensée d'attaquer les institutions piémontaises, ni le mouvement régulier de la liberté chez un peuple, ni même la noble ambition d'un agrandissement légitime.

Non, le Piémont fait partie de cette belle et religieuse Italie, dont l'indépendance nous est chère à tous; et la liberté ne sera jamais solidaire à mes yeux des écarts d'une politique déplorable, et de l'injustice criante de ses usurpations.

Je suis loin de prétendre qu'avant et après les malheurs de Novare le Piémont n'eut rien à faire : certes, je crois au contraire qu'il avait alors un grand rôle à prendre, une belle tâche à remplir.

Par le développement régulier des institutions libérales, par le spectacle d'une prospérité croissante, par le respect de tous les droits, par la concorde et l'union avec la seule grandeur vivante de l'Italie, le Piémont pouvait se mettre à la tête de toute la nation italienne, et préparer, par cette pacifique et noble influence, l'indépendance légitime et l'ère désirée des libertés convenables à toute la péninsule. A ce rôle on a préféré les moyens révolutionnaires.

C'est à dater du moment même où le mouvement libéral, généreusement inauguré par Pie IX, se propageait dans les États italiens, que le Piémont a déclaré la guerre à l'Église, et que, loin de se rapprocher de Pie IX, il s'est fait l'ennemi déclaré de la Papauté.

Comme s'il avait été nécessaire de préluder par des vexations de toute nature à l'usurpation des provinces, et par la spoliation du clergé à l'envahissement des territoires, l'œuvre de la liberté piémontaise fut le commencement et le signal de la servitude et de la persécution religieuse en Piémont.

Quand Charles-Albert donna sa constitution, l'Épiscopat du royaume sarde, c'est le témoignage que lui rend un des admirateurs de M. de Cavour (1), accueillit avec sa-

(1) M. Chiala.

tisfaction l'octroi des réformes et le *Statut constitutionnel.*

Mazzini lui-même rendait hommage sur ce point au clergé piémontais et italien. Il écrivait en 1848 : « Le « clergé n'est nullement l'ennemi des institutions libé- « rales... N'attaquez pas le clergé, promettez-lui la li- « berté, et vous le verrez marcher avec vous. »

M. Ricotti et bien d'autres n'ont-ils pas écrit : *Il clero si mostrava, e forse era piutosto propenso alla monarchia costituzionale.* (Ricotti, p. 288.)

Comment a-t-on traité ces sympathies du clergé pour la monarchie constitutionnelle ? Nul Piémontais n'ignore les lois qui ont été faites dans son pays contre la liberté des catholiques, contre la liberté des évêques, contre les droits les plus certains de l'autorité et de l'enseignement épiscopal, contre les lois les plus sacrées de l'Église ; contre les traités et les concordats jurés avec elle : sans parler des violences et des persécutions contre les personnes, contre les évêques, contre les prêtres, contre les religieux ; contre de pauvres femmes elles-mêmes, servantes des malades, des enfants, et des pauvres.

Ainsi, c'est au moment où la liberté de la presse était proclamée en Piémont, c'est alors (octobre 1847) que les écrits des évêques sont soumis à la censure préventive.

Un an après (octobre 1848), une loi institue, pour surveiller les écoles et toute l'éducation de la jeunesse, des conseils laïcs, dont les attributions s'étendent à l'enseignement de la religion, aux catéchismes, et au choix des directeurs spirituels; et c'est en conséquence de cette loi que, le 23 octobre, le ministre de l'instruction publique, M. Buoncompagni, depuis gouverneur de l'Italie centrale, nomme, à l'insu des évêques, des directeurs spiri-

tuels, et répond aux prélats qui se plaignent, que, s'il a contre lui l'épiscopat, il aura pour lui d'autres suffrages.

En décembre 1848, on défend qu'à l'avenir, les thèses pour les examens publics, dans l'Université de Turin, soient soumises aux évêques.

On marche si vite dans cette voie, qu'en mai 1851, on essaie de fonder une théologie d'État : on prétend soumettre les écoles de théologie diocésaines à l'inspection des délégués du gouvernement, et obliger les professeurs de théologie des séminaires à suivre les programmes de l'Université de Turin.

Or, dans cette Université de Turin, dont on voulait imposer l'enseignement aux évêques, en même temps qu'on leur avait retiré sur elle tout droit de surveillance, un professeur de droit canonique soutenait, entre autres erreurs, les thèses suivantes : — l'omnipotence de l'État sur l'Église; l'impossibilité de démontrer que le mariage soit un sacrement; le défaut de droit chez l'Église pour établir des empêchements dirimants au mariage. — Le même professeur accusait l'Église catholique, et spécialement le Saint-Siége, d'être l'auteur du schisme d'Orient; puis, comme pour préluder au dépouillement de la souveraineté pontificale, il dissertait sur l'incompatibilité du pouvoir temporel du Pape et du pouvoir spirituel.

Le Saint-Siége, gardien de la foi et des droits de l'Église, dut condamner ce professeur par un décret du 22 août 1851. La condamnation pontificale et les réclamations des évêques n'eurent d'autre conséquence, pour le coupable, que de le faire passer, dans la même Université, de la chaire de droit canon à la chaire de droit romain.

Cependant les doctrines proscrites par le Saint-Siége continuant à s'enseigner dans l'Université, les évêques, c'était leur devoir, en avertirent leur clergé. A ce salutaire avertissement des évêques, comment répondit le ministère? Par une circulaire (octobre 1851) où l'on signifiait aux clercs qu'ils ne pourraient être pourvus de bénéfices qu'après avoir fréquenté ces universités.

Mais tout cela, et bien d'autres choses, ne faisait que préparer les esprits à de nouvelles et plus graves entreprises, à des lois plus hardies encore. Je n'indiquerai que les principales : la loi qui abolit toutes les immunités ecclésiastiques et réduit les fêtes légales (9 avril 1850), le projet de loi sur le mariage civil (12 juin 1852), la loi sur la suppression des ordres religieux et l'accaparement de leurs biens (22 mai 1855), et en même temps la violation de tous les concordats.

Mais que voulait-on faire par toutes ces lois? Où donc en voulait-on venir? Quel but ultérieur poursuivait la politique piémontaise? Quels secrets desseins y avait-il au fond de la pensée et des conseils de ce gouvernement, pour le succès desquels il importait d'affaiblir à l'avance chez le peuple l'esprit religieux et les forces catholiques? C'est ce que l'avenir nous révèlera bientôt. En attendant, je me borne à constater les faits, et à remarquer avec un magistrat français (1), qu'on recommençait à Turin, de gaîté de cœur, la faute énorme commise par l'Assemblée constituante en France : à savoir, l'établissement simultané du régime parlementaire et du schisme; et cela au mépris des sympathies qu'avaient rencontrées, au sein du clergé, les institutions libérales. En un mot, on semait le vent, parce qu'on avait besoin de la tempête.

(1) M. Foisset.

II.

Mais ce n'est pas tant ce qu'il y eut dans ces lois de funeste, d'irréligieux, de schismatique, dont je suis ici frappé : ce qui n'est pas moins douloureux à voir, c'est la profonde duplicité — qu'on me permette ce mot — avec laquelle on procédait contre l'Eglise.

Faire de telles entreprises, sans même chercher à négocier avec le Saint-Siége, déclarer une guerre ouverte à la Religion, rompre brusquement et tout à fait avec Rome, c'eût été marcher trop droit au but : c'est ce qu'on ne voulait pas.

On négocia donc ; mais pendant qu'on négociait, on continuait à agir comme si on n'eût pas négocié : sans tenir aucun compte de ces négociations dérisoires, sans se préoccuper ni des paroles données, ni même de l'honneur engagé des plénipotentiaires, on tranchait, comme si de rien n'eût été, toutes les questions pendantes; on allait d'empiètements en empiètements, gagnant toujours du terrain, ne reculant jamais qu'en apparence, violant les concordats passés, et empêchant les concordats futurs (1).

C'est ainsi que des négociations furent proposées par le Piémont au Saint-Père dans une note officielle du

(1) L'histoire de ces négociations a été exposée par le Saint-Siége, dans un mémoire authentique et connu, publié à la suite de l'allocution pontificale du 22 janvier 1855, et qui met dans un jour complet cette diplomatie, dont le gouvernement piémontais occupait Rome et les catholiques, sans se soucier le moins du monde de conclure, sans vouloir aucune conclusion, sans croire même aux concordats qu'il négociait.

Est-ce que la paix avec Rome eût empêché trop de choses? et la politique d'annexion avait-elle besoin de faire la guerre au pouvoir spirituel avant de mettre la main sur le pouvoir temporel?

6 juin 1848, et qu'avant même de reprendre les conférences interrompues par la dispersion du sacré collége, pendant les malheurs et l'exil du Pape, on faisait voter la loi du 4 octobre (1).

C'est ainsi qu'après la loi du 25 août 1848, qui commençait l'expulsion des religieux et des religieuses et l'incamération de leurs biens; quand les protestations pontificales présentées à cette occasion par le cardinal secrétaire d'État, dans une note officielle du 22 septembre, n'avaient pas même reçu de réponse (2); quand par suite de la loi du 25 avril 1848 sur l'*exequatur* royal, — autre violation formelle des concordats, — les envoyés du Piémont adressaient officiellement des notes injurieuses au Saint-Siége (3); quand d'autres projets de loi, nouvelles violations des droits de l'Église, étaient présentés à la chambre des députés : c'est alors (octobre 1849) qu'on envoyait en mission extraordinaire auprès du Saint-Père, à Portici, le comte Siccardi, pour lui annoncer qu'on voulait bien reprendre les négociations relatives au concordat, mais en demandant au préalable que les évêques de Turin et d'Asti, coupables d'avoir protesté contre les empiètements du pouvoir civil et les violences de la rue, fussent invités à quitter leurs siéges (4). — Les motifs canoniques manquant absolument au Pape pour satisfaire sur ce point la cour de Turin, le comte Siccardi quitta Portici en novembre, sans avoir reparlé du concordat. Le Saint-Père alors voulut bien députer lui-même à Turin Mgr Charvaz, archevêque de Sebaste, aujourd'hui archevêque de Gênes, pour expliquer au roi les motifs du refus (5). Le roi, dans sa réponse à Sa Sainteté (25 janvier 1850), lui promettait

(1) *Exposé des relations diplomatiques.* — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid.*

sa protection pour les deux prélats, et annonçait que, dans un temps plus opportun, les négociations pour le concordat seraient reprises. — Un mois après, le 25 février, comment tenait-on cette parole du roi? En présentant la fameuse loi dite *Siccardi,* sur les immunités ecclésiastiques et sur les fêtes légales, motivée sur ce que Rome *ayant refusé obstinément un Concordat,* le gouvernement était obligé de passer outre (1)!

Certes, cette conduite était prodigieuse : et je comprends que le Saint-Père ait pu dire, il y a peu de jours : « Si « j'avais, comme saint Pierre, la vertu de frapper les « hommes du caractère d'Ananie et de Saphire, et que je « voulusse en faire usage, le Vatican servirait de tombeau « à la diplomatie qui m'a toujours trompé. »

Et tout cela se pratiquait, il le faut bien remarquer, contre un Pape, non seulement faible, désarmé, mais accablé de douleur et sur la terre d'exil!

C'est ce que les évêques de Savoie (2) et tous les évêques de Piémont (3) faisaient remarquer dans leur adresse au roi : « Rompre les concordats faits avec le Saint-Siége, ne tenir « aucun compte des traités les plus solennels, signés avec « lui par les augustes prédécesseurs de Sa Majesté, et « particulièrement par son très-pieux père de glorieuse « mémoire en 1841 (art. 8 du Concordat du 27 mars), « troubler ainsi les consciences, blesser et affliger tous « ceux qui veulent vivre et mourir dans l'obéissance à

(1) *Exposé des négociations suivies entre le Saint-Siége et le Gouvernement sarde,* etc.

(2) *Ami de la Religion,* tome CXLVI, p. 485.

(3) *Ibid.,* p. 603.

« l'Église catholique.... Et quel moment choisit-on pour « toutes ces violations, pour ce mépris formel de l'Église, « pour cette rupture ouverte avec le Saint-Siége, pour ce « commencement de schisme? Celui où le Père de la Chrétienté, le pape Pie IX est exilé de Rome et boit sur la « terre étrangère le calice d'amertume ! »

« Peut-être, ajoutaient courageusement les évêques de « Savoie, s'il s'agissait de traités conclus avec l'une des « grandes puissances de l'Europe, on procéderait avec « plus de réserve... Ces hautes puissances ont des moyens « efficaces de se faire respecter ; mais Pie IX n'a pas « d'armée, Pie IX est en exil. »

De son exil, le Saint-Père élevait aussi la voix, et par son ordre le cardinal secrétaire d'État, dans une protestation datée de Portici, le 9 mars 1850, après avoir rappelé la condescendance du souverain Pontife pour se prêter aux négociations, demandait sous quel prétexte on pouvait trancher ainsi des questions mixtes, des questions immenses, réglées par des concordats; et faire une loi qui, « prise dans son ensemble, tendait à enlever à l'Église « le droit d'acquérir, que la constitution même de l'État « lui garantissait (1). »

Sans doute, on pouvait répondre que communication de quelques articles avait été faite au Saint-Siége : mais afin que le Saint-Siége comprît bien le vrai sens de cette communication dérisoire, par la même communication on avait soin de lui déclarer que la décision prise par le gouvernement était irrévocable. — Il est vrai encore qu'en même temps on invitait le Saint-Siége à reprendre les

(1) *Exposé des négociations suivies entre le Saint-Siége et le Gouvernement sarde.*

négociations pour le Concordat, mais à Turin seulement, afin apparemment que le représentant pontifical vînt sanctionner par sa présence *les irrévocables* décisions et les lois contre l'Église (1).

La loi fut votée.

En vain un amendement avait proposé de suspendre l'exécution de cette loi jusqu'à ce que les négociations avec le Saint-Siége eussent amené un résultat ; l'amendement fut repoussé. Tout ce qui aurait pu préparer avec le Saint-Siége un accommodement eût été trop contraire à la politique du Piémont.

La joie fut grande dans les rues et dans toutes les feuilles révolutionnaires. On cria : « Vive la loi Siccardi ! « A bas les prêtres ! »

Bientôt après (12 juin 1852) vint le projet de loi sur le mariage civil, présenté par M. Buoncompagni. — Le 5 juin, cette loi fut votée par la chambre des députés.

Dans une adresse au sénat, les évêques réclamèrent, demandant toujours s'il était juste « de changer complè-« tement, de supprimer d'emblée, par l'action seule du « pouvoir civil, les règles établies d'un commun accord « par les deux puissances, et spécialement les conventions « passées entre le roi Charles-Albert et le Saint-Siége en « 1836. »

Pauvres évêques ! ils en étaient encore à la justice et au droit des gens !

Le Pape aussi, dans une lettre au roi (19 septembre), le Pape se plaignit qu'on osât présenter un tel projet de loi « au moment même où étaient pendantes les négocia-

(1) *Exposé des négociations suivies entre le Saint-Siége et le Gouvernement sarde.*

« tions reprises pour donner satisfaction aux droits de
« l'Église violés. »

La loi, vivement combattue au sénat, fut retirée pour être représentée en temps plus opportun.

III.

Je passe rapidement sur tout cela et sur bien d'autres faits déplorables : mais comment taire les violences exercées contre les évêques? On arrache de sa demeure, on traîne devant les tribunaux l'archevêque de Turin : pourquoi? Pour avoir adressé à son clergé (18 avril 1852) une circulaire dans laquelle il traçait à ses prêtres, d'après les lois de l'Église, la ligne de conduite qu'ils devaient tenir.

Un tribunal de trois conseillers devait décider s'il y avait lieu à la mise en accusation. L'un d'eux, M. de Giriodi, refuse de siéger : que fait-on? On nomme trois autres conseillers à sa place (1). Le procès a lieu, et Mgr Fransoni est condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende!

Cette sentence à la main, un capitaine et un brigadier de carabiniers se présentent à l'archevêché, et intiment au prélat l'ordre de les suivre à la citadelle de Turin. L'archevêque, le bréviaire sous le bras, est conduit prisonnier par les agents de la force publique.

On aurait préféré que le prélat s'exécutât lui-même, et quittât volontairement la ville : la demande formelle lui

(1) *Ami de la Religion*, tome CXLVIII, p. 39.

en avait été adressée par lettre (1). Mais saint Paul lui avait donné l'exemple de n'entrer en prison ou de n'en sortir que sous la responsabilité de qui de droit. Mgr Fransoni imita saint Paul.

Les évêques de Savoie écrivirent à l'archevêque prisonnier : « Les principes que vous avez professés, Monsei« gneur, sont ceux de tout l'épiscopat ; ils sont ceux de « l'Église catholique. De concert avec tous nos prêtres, « nous applaudissons à votre fermeté. » (24 mai 1850) (2).

On n'osa rien faire contre les évêques de Savoie.

Le 16, dans la séance du Sénat, M. Siccardi ayant déclaré que la très-grande majorité du clergé national regardait la loi du 9 avril comme un bienfait, de la citadelle de Turin, par une lettre du 19, l'archevêque prisonnier démentait cette assertion injurieuse : « Je ne saurais com« prendre, disait le prélat, qu'on puisse avancer une telle « proposition dans cette enceinte, qui retentit encore de « la protestation solennelle de tout le corps épiscopal du « royaume ! »

Peu de jours après, tous les évêques des deux provinces ecclésiastiques de Turin et de Gênes protestaient à leur tour : « Sachant, disent-ils, que l'immense majorité des « ecclésiastiques de leurs diocèses respectifs sont, grâce « à Dieu, étroitement unis de sentiments et de maximes « avec leurs évêques, ainsi qu'au Pontife romain, Chef « suprême de tout l'ordre hiérarchique, ils regardent « comme une étroite obligation de conscience de déclarer « qu'ils adhèrent pleinement à la protestation de l'arche-

(1) Voir dans l'*Ami de la Religion*, tome CXLVIII, p. 76 et 77, la lettre du ministre et la noble réponse de l'archevêque. Voir aussi, dans le même journal, l'admirable lettre du clergé de Genève à Mgr Fransoni.

(2) *Ami de la Religion*, tome CXLVIII, p. 332.

« vêque de Turin, du 19 mai, publiée par la voie de la presse. » — Suivent les signatures des dix-sept évêques des deux provinces, et celle du vicaire capitulaire de Gênes, *sede vacante*. — Les évêques de Savoie firent de même.

Bientôt, Mgr Varesini, archevêque de Sassari, coupable au même titre que Mgr l'archevêque de Turin, subit le même traitement : « On lui imputa également à délit « d'avoir tracé à son clergé la conduite qu'il devait tenir « pour la sûreté des consciences, relativement aux lois « anti-canoniques, et on lui intima judiciairement l'ordre « de comparaître devant le tribunal de Sassari. Puis on « lança contre lui un mandat de prise de corps qui de- « vait être mis à exécution par la force armée. » (Note du cardinal Antonelli au chargé d'affaires de S. M. sarde. — Du Vatican, 26 juin 1850.)

Les évêques de Saluces et de Cunéo ayant écrit dans le sens de Mgr Fransoni, le gouvernement piémontais leur fit signifier qu'ils eussent à se rétracter : autrement, les tribunaux avaient l'ordre de mettre la main sur les biens des menses épiscopales. (*Gazetta del Popolo*, citée par l'*Ami de la Religion*, tome CXLIX, page 247.)

Le 7 août 1850, l'archevêque de Turin est enlevé de nouveau par des carabiniers et jeté dans cette prison de Fenestrelles, où vivait encore l'immortel souvenir du cardinal Pacca et des autres confesseurs de la foi dont l'Église se glorifie. Là Mgr Fransoni est tenu au secret; défense est faite à son vicaire général de lui écrire, et il ne peut même parler à son secrétaire et à son domestique qu'en présence d'un carabinier qui le garde à vue.

Puis bientôt, la violence appelant la violence, on en vient à ces extrémités où la prière, où le gémissement lui-

même, comme disait autrefois Tacite, n'est plus libre : *Liber gemitus non fuit*. Un aumônier des prisons avait recommandé de prier pour l'archevêque; il est destitué sans avertissement préalable.

Enfin, le 25 septembre 1850, Mgr Fransoni est condamné au bannissement; les biens de l'archevêché de Turin sont mis sous le séquestre, et il ne sera pas même permis aux catholiques d'envoyer à l'illustre exilé un témoignage de leur sympathie et de leur douleur. Le 18 avril 1851, des agents de police, à Gênes, viendront faire une descente dans le vapeur le *Castor*, et séquestreront un calice et une mitre que les catholiques destinaient à l'archevêque proscrit.

Mgr de Turin, du reste, ne sera pas le seul à souffrir la prison et le bannissement pour la sainte cause de l'Église : la même année 1851, l'archevêque de Cagliari, Mgr Marongini, est aussi arrêté, dépouillé de ses biens et condamné à l'exil.

Depuis dix ans, toute l'Europe le sait, et tous les catholiques en gémissent, l'exil de ces deux archevêques dure encore; et il y a, à l'heure qu'il est, dans les États sardes, quinze siéges vacants, soit par la mort, soit par l'exil des titulaires; par la mort, et depuis longtemps, sur le continent, les siéges d'Alexandrie, d'Alba, de Fossano, de Sarzana, et plus récemment les siéges d'Aoste, d'Annecy, de Vigevano; en Sardaigne, les siéges de Nuoro, d'Ogliastro, d'Ampusia et Tempio, de Bosa et de Bisarcio; par l'exil, depuis dix ans, les siéges de Turin et de Cagliari, et, depuis un an, le siége d'Asti.

Quinze évêchés vacants sur quarante-et-un, c'est-à-dire plus du tiers, et cela sans que le Saint-Siége ait refusé une seule fois l'institution canonique!

Cependant, les attaques des révolutionnaires contre le clergé redoublent. La chambre des députés retentit d'accusations contre les évêques (1).

Les circulaires des ministres et des intendants menacent les prêtres et tout le clergé, les placent sous la surveillance de la police : on prescrit contre eux les mesures les plus odieuses; on ne craint pas même de faire tomber sur le clergé la complicité des émeutes pour la cherté des grains, et de le signaler aux haines populaires!

Une circulaire confidentielle de l'intendant d'Aoste (3e division, circulaire très-confidentielle, nº 3) est affichée dans un excès de zèle par un syndic, ardent démocrate : « Je dois vous charger, Monsieur le syndic, de surveiller « soigneusement si, par hasard, des écrits tels que *Man-« dements* ou avis, et dans quelque lieu que ce soit, se-« raient publiés ou répandus, tant publiquement que clan-« destinement ; si quelqu'un, sans aucune distinction de « personnes, osait, contre toute attente, faire tomber des « paroles d'insubordination de la chaire de vérité. Dans « ce cas, vous m'en informeriez avec grande promptitude, « et vous en informeriez également à l'instant M. le juge « du commandement, en ordonnant de plus l'arrestation « immédiate de l'auteur de ces discours (2). »

Des troubles s'étaient produits sur plusieurs points; une demonstration populaire avait eu lieu le 18 octobre 1853, à Turin, contre M. de Cavour, et les élections approchaient : M. de Cavour fit publier le 21 octobre une circulaire qui exigeait la statistique des couvents, avec menace, si quel-

(1) Notamment dans les séances des 10 juin 1848, 22 août 1849, 15 février 1850, 10 janvier 1853; et bien d'autres.

(2) *Ami de la Religion*, tome CXLVIII, p. 90.

que religieux étranger ne figurait pas exactement au tableau, de le faire arrêter immédiatement par la force publique et transporter à la frontière.

Puis, le 27 octobre, dans une autre circulaire, on dénonçait, non plus confidentiellement, mais publiquement, la participation du clergé aux troubles pour la cherté des grains, et on le signalait à la vigilance de la police. « Messieurs les syndics n'ignorent pas que les partis extrêmes « s'agitent pour faire naître des désordres en prenant pré- « texte de l'augmentation du prix des céréales. Quelque- « fois les pasteurs des âmes, au lieu de s'appliquer à « leur *ministère de paix et d'amour*, se laissent entraîner « par les passions des partis... Messieurs les syndics de- « vront veiller à cet égard avec tout le zèle nécessaire.

« On devra exercer une surveillance continuelle sur les « curés... Les paroles seront notées, les faits consignés, « et le ministère public instruira l'affaire. Dans les cas « plus graves, on procèdera à l'arrestation immédiate des « ministres du culte. »

Voilà comment on détournait de M. de Cavour l'irritation populaire. La police agit en conséquence de ces ordres : on arrête des prêtres de tous côtés, sauf à les renvoyer par une ordonnance de non-lieu après une prison préventive. Ainsi fut retenu prisonnier pendant deux mois, et déclaré ensuite innocent le 17 mars 1850, l'abbé Gagliardi, prédicateur du carême à Mondovi ; ainsi fut arrêté, le 15 septembre et relâché après quarante-cinq jours d'injuste détention, le prédicateur Louis Piola ; ainsi le prêtre administrateur de la paroisse de Malanghero fut tenu sous les verroux, du mois de mai au mois de septembre, et ensuite déclaré innocent ; ainsi plus tard furent accusés d'avoir fomenté l'émeute, les quinze curés de la vallée d'Aoste, et

il fut prouvé par le procès qu'au contraire ils n'étaient intervenus que pour apaiser le peuple. On peut lire dans l'*Armonia* du 20 décembre 1859 la longue liste des ecclésiastiques faussement accusés et détenus.

Et tandis qu'on exile les évêques, qu'on emprisonne les prêtres, qu'on dénonce à la tribune les actes épiscopaux, qu'on met tout le clergé sous la surveillance de la police, on permet à la presse révolutionnaire et impie des audaces sans limite, des insultes sans nom contre le clergé, le Pape et toute la religion ! Cette religion que le *Statut* constitutionnel proclame religion de l'État, on la voit de tous côtés indignement et impunément outragée : à Turin, des sifflets interrompent les prédicateurs; des parodies du *Via crucis*, du *Stabat mater*, tournent en dérision nos plus augustes mystères; on imprime les œuvres complètes des plus scandaleux auteurs avec des gravures immondes; on publie la *Lettre de saint Pierre*, les *Exercices spirituels pour le clergé*, *Pie IX devant Dieu*, *Dom Pirlone*, etc.... On représente le Pape au bal et au théâtre, en compagnie de femmes de mauvaise vie; on met sous sa tiare une tête d'âne !... On le représente luttant presque sans vêtements, et mille autres indignités. Et c'était au moment où les journaux révolutionnaires attaquaient ainsi par les paroles les plus ignobles et par les caricatures les plus obcènes la religion, et jouissaient du privilége de n'être pas poursuivis, comme les *Bianchi Giovini*, ou d'être absous comme l'avaient été la *Strega* et la *Lanterna del Diavolo*, c'est alors que l'on condamnait un journal catholique, la *Campana*, qu'on suspendait l'*Armonia*, le *Courrier des Alpes*, le *Cattolico* de Gênes, etc.

Certes, ce n'était pas sans motifs que M. Sauzet, dans son célèbre écrit sur le mariage, publié en 1853, adres-

sait au Piémont ce sévère reproche : « Je ne sais quel « esprit fatal a soufflé sur le Piémont. La gravure et la « presse semblent y faire assaut de scandale pour cor- « rompre le peuple... »

Vainement le Saint-Père, dans une lettre au roi de Piémont du 19 septembre 1852, signalait à Victor-Emmanuel ces débordements scandaleux.

Le ministère piémontais continuait sa marche, se gardant bien de donner au Pape une satisfaction quelconque; la guerre irréligieuse et l'hostilité avec Rome convenaient trop aux plans de son ambitieuse politique.

Et comme si les outrages de la rue et du théâtre n'eussent pas suffi, on entendit M. Brofferio — dont on vit plus tard le gouvernement soutenir la candidature contre celle de l'honorable M. de Revel — approuver l'émeute de la populace de Nice contre l'évêque, et s'écrier un jour à la tribune de la Chambre des députés : « Prouvons à ces « orgueilleux prélats que le peuple a aussi ses foudres et « ses anathèmes ! »

Il va sans dire que dans de tels rapports avec Rome, l'offrande d'un calice et d'une patène d'or, que les princes de Savoie avaient coutume de présenter au Saint-Siége pour la fête des SS. Pierre et Paul, fut supprimée. Il ne pouvait plus être question des anciennes courtoisies; on ne les permettait plus au fils du chevaleresque et pieux Charles-Albert. C'est une autre conduite qu'un ministre, petit-neveu de saint François de Sales, imposait au royal héritier de cette illustre maison de Savoie.

On avait d'ailleurs alors bien d'autres desseins, d'autres sentiments et d'autres besoins. On avait creusé déjà des abîmes ; on voulait en creuser d'autres encore : il fallait de quoi les combler. Le trésor et les réserves de Charles-

Albert étaient épuisés. L'argent manquait. Le clergé dans les États sardes n'était pas d'une grande opulence assurément ; il avait déjà contribué à payer les frais de plusieurs révolutions; mais enfin il avait encore quelque chose : on ne devait pas le lui laisser; car le grand moyen financier du principe révolutionnaire est toujours le même : la spoliation.

Le 29 novembre, le *Courrier des Alpes* publiait la correspondance suivante : « N'est-il pas inquiétant de « voir que l'année n'étant pas encore finie, les quarante « millions votés dans la dernière session se soient déjà en- « volés, et qu'on parle d'un nouvel emprunt ? Le besoin « d'argent fait hâter les expéditions des agents de la caisse « ecclésiastique ; on assure que l'expulsion définitive et « complète des oblats de la *Consolata* n'est que le prélude « des opérations de ce genre contre tous les couvents, « contre toutes les églises qui possèdent des richesses. »

Je ne parlerai pas des mesures financières qui ne furent que le prélude de ce système spoliateur : je ne dirai rien ni de l'impôt égal au dixième de leur revenu net, établi le 31 mars 1851 sur toutes les maisons et les bâtiments du clergé et des religieux, sauf les batiments ruraux et les édifices destinés au culte; ni de l'impôt de cinquante centimes pour cent mis le 23 mai sur les institutions de charité et de bienfaisance, et de quatre pour cent sur tous les autres établissements ; ni de l'impôt particulier, dit de main-morte, dont la même loi greva tous les biens de l'Église.

Je ne raconterai ni la sécularisation de l'économat royal, arbitrairement faite au mépris de deux Concordats (13 août 1853); ni comment, le gouvernement sarde n'exécutant pas plus ses promesses que les traités, qui le faisaient

propriétaire des biens de l'Église non aliénés en 1814 et débiteur des frais du culte, le conseil municipal de Chambéry, dans sa séance du 2 mars 1852, se vit forcé de voter à l'unanimité la suppression au budget de la ville des suppléments de traitements dus par le gouvernement.

J'ai à rappeler des faits encore plus graves :

Le 24 mars 1853, loi qui enlève aux évêques et remet à un décret royal le droit de limiter le nombre des jeunes clercs, exempts de la conscription. J'ai vu moi-même en Savoie, dans le diocèse d'Annecy, les suites désastreuses de ce décret.

Un autre décret (23 mai 1853) astreignit au service militaire les frères des écoles chrétiennes, mettant ainsi un obstacle presque insurmontable au recrutement de ces dévoués instituteurs des enfants du peuple.

L'archevêque chassé n'étant plus là pour défendre son séminaire, le 10 mars 1854, les biens de son grand séminaire de Turin sont mis sous le séquestre : de son exil, l'archevêque réclame en vain.

Avant de prendre leurs biens aux gens, il avait bien fallu les bannir.

Le 15 octobre 1852, M. Ratazzi félicitait les Chartreux de Collegno d'avoir, *avec une charité toute chrétienne*, cédé provisoirement, pour qu'on y installât des aliénés, la partie disponible de leur maison : le 10 août 1854, le ministre les mettait dans la rue. Les RR. PP. Chartreux, chassés à l'improviste, furent recueillis dans une maison particulière, sans la charité de laquelle ils seraient restés sur le pavé de la rue.

On expulsait ainsi successivement les religieux de la Consolata et de Saint-Dominique, les prêtres de la mission de Saint-Vincent-de-Paul établie à Casal, les religieux

oblats de Pignerol, les Pères servites d'Alexandrie, qui venaient d'envoyer deux des leurs à Gênes remplacer quatre autres Pères, morts en soignant les cholériques.

Vainement le Saint-Siége, — avec lequel on négociait toujours, — adressait à la cour de Turin une protestation éloquente contre de telles persécutions ; le Saint-Siége ne fut pas plus écouté cette fois que tant d'autres.

Les femmes elles-mêmes n'étaient pas épargnées.

Au commencement de l'année 1853, un décret avait dissous une antique et paisible institution de bienfaisance, cachée dans les montagnes de la Savoie, l'association des sœurs de Charité, dites *Dames de la Compassion,* qui s'occupaient d'instruire les filles pauvres et de soigner les malades.

On expulsait aussi nuitamment, le 18 août 1854, par le ministère des carabiniers, les religieuses de Sainte-Croix. « Je remercie Dieu, écrivait l'abbesse, de ce qu'au-« cune de mes filles n'est morte dans la rue. »

Déjà, quelques années auparavant, le 25 août 1848, on avait proscrit de tout le royaume sarde les dames du Sacré-Cœur : toutes leurs maisons avaient été dissoutes, leurs élèves dispersées, et leurs biens meubles et immeubles affectés au trésor public.

Tout cela fait arbitrairement, les religieux préalablement dépouillés et chassés, on songea à publier une loi, pour justifier, légaliser et achever ces iniquités.

A la rentrée de la chambre des députés, le 25 novembre 1854, le ministère présentait donc un projet de loi pour la suppression des communautés et corporations religieuses, et l'incamération de leurs biens.

Cette loi, qui n'était pas moins inconstitutionnelle que spoliatrice, mettait le sceau à cette longue suite d'entreprises

injustes et violentes auxquelles se complaisait depuis longtemps la politique piémontaise. C'était d'ailleurs au nom des principes les plus faux, les plus désastreux, que la loi était soutenue : c'était le droit même de propriété qu'on déniait à l'Église, ce droit que les gouvernements païens eux-mêmes ne lui avaient pas contesté : car, je l'ai dit déjà, quand le paganisme reconnaissait à l'Église le droit d'exister, il lui reconnaissait le droit de posséder, tant ces deux droits sont essentiellement corrélatifs.

La discussion fut longue et orageuse, et comptera comme une des plus mémorables dans les annales parlementaires de la Sardaigne : les chances de la loi furent longtemps incertaines, et seraient curieuses à raconter. Les protestations les plus solennelles de l'épiscopat et du Saint-Siége la dénoncèrent à la chambre des députés et au sénat ; les hommes les plus considérables la combattirent. Compromise à la fin par une offre généreuse de l'épiscopat, elle triompha par une surprise.

Parmi les orateurs qui prirent la défense des ordres religieux et du droit de propriété, M. de Revel et M. Solar de la Marguerite, à la chambre des députés, furent au premier rang par le courage et l'éloquence de leur parole.

M. de Revel, ancien ministre de Charles-Albert, rappela que dans l'article 29 du statut, ainsi conçu : « Toutes « les propriétés, sans exception d'aucune sorte, sont in« violables, » ces mots, *sans exemption d'aucune sorte,* qui ne se trouvent dans aucune autre constitution, avaient été écrits par le roi principalement dans le but de garantir la propriété des établissements ecclésiastiques. Puis M. de Revel ajouta ces paroles, qui produisirent la plus vive impression sur l'assemblée : « Certes, Messieurs, si le « roi Charles-Albert, dont l'image est ici présente (ici l'ora-

« teur éleva la voix), si le roi Charles-Albert avait su « comment en ce jour on ose interpréter ses intentions et « ses actes, il aurait retiré cette main qu'il étend pour jurer « la constitution : oui, Messieurs, il l'aurait retirée ! » (Profonde sensation.)

Au sénat, les protestations du vieux maréchal de la Tour et du marquis de Brignole apportèrent à la cause du droit l'appui d'une parole respectée par tous les honnêtes gens en Europe.

Mais ces nobles efforts demeurèrent impuissants : la loi, modifiée par une commission du sénat, fut votée par les deux chambres et immédiatement sanctionnée, en mai 1855.

Trente-cinq ordres religieux tombèrent sous la proscription : 7,850 religieux furent dépouillés. Ni les ordres savants, ni les ordres charitables; ni les plus humbles, ni les plus illustres ne trouvèrent grâce. Le Piémont possédait une noble institution, l'académie de la *Superga,* maison des hautes études ecclésiastiques du royaume, fondée par l'intelligente libéralité des rois : elle fut supprimée. La garde des tombeaux de la maison de Savoie était confiée aux religieux d'Hautecombe : c'était un poste sacré; il ne fut pas respecté.

IV.

Je manquerais à la vérité et à la dignité de l'histoire, si je ne disais que, contre tant d'indignités, des voix courageuses ne cessèrent de protester en Piémont : les plus énergiques protestations s'élevèrent, nous l'avons vu déjà, au sein du Parlement piémontais : les députés de la Savoie

se montrèrent constamment et vaillamment fidèles à la cause de la religion et de l'honneur; et c'est un hommage que je suis heureux de rendre ici, après tant d'affligeants récits, à tous ces généreux défenseurs des droits méconnus de l'Église.

Le 6 mai 1854, M. le comte Solar de la Marguerite se montra, comme toujours, digne de résumer dans un discours éloquent toutes les plaintes des catholiques, et c'est pour moi un devoir de le consigner ici en finissant :

« Quel est, s'écria-t-il, l'état de nos relations avec le Saint-« Siége? — Il faut le dire, afin que notre silence ne soit pas « interprété contre nous, et qu'on ne prétende pas que nous « n'osons point exprimer hautement les vœux de cette nombreuse « partie de la nation, pour qui les dissentiments entre l'Église et « l'État sont un malheur :

« Un accord réel avec le Saint-Siége; la reconnaissance du prin-« cipe, audacieusement nié, que les concordats faits avec Rome « ont la même force que les traités signés avec les autres puis-« sances, et n'obligent pas moins : voilà seulement ce qui peut « calmer les justes et profondes inquiétudes de ceux qui de-« mandent si ce pays catholique ne court pas au schisme.

« Forts contre un souverain qui n'a ni population nombreuse, « ni armée, mais dont l'unique défense est dans la justice de sa « cause, de sa cause qui est la nôtre, ses ennemis multiplient « les actes d'hostilité : on continue contre lui une guerre qui, en « réalité, par la perturbation qu'elle produit, entraîne des maux « non moins terribles que les guerres où l'or et le sang sont « versés à flots. Dans cette lutte, on obtient de faciles victoires; « mais ces victoires, quels en sont les résultats ? Le méconten-« tement et la discorde dans tous les rangs, dans toutes les « classes, dans tout le pays.

« Tandis que les radicaux de Suisse persécutent l'Église, les « prétendus défenseurs, les soi-disant gardiens de notre liberté,

« ne craignent pas de les imiter, et en levant l'étendard de l'in-
« tolérance religieuse contre nous, ils intronisent la tolérance
« pour tous les autres cultes.

« Le statut, continue-t-il, garantit la liberté individuelle ; —
« mais la liberté individuelle n'existe plus pour les personnes qui
« appartiennent à l'Église.

« Le statut garantit le droit de propriété ; — mais ce droit est
« méconnu pour les biens de l'Église.

« Le statut établit l'égalité de tous devant la loi ; — mais, au
« mépris de ce principe solennellement proclamé, et en vertu des
« appels comme d'abus, les archevêques de Turin et de Cagliari
« ont été bannis, et aujourd'hui encore, ils sont en exil.

« Je m'arrête ; je ne veux pas prolonger ce triste récit et dé-
« rouler devant vous la longue série de tant de malheurs. Car je
« ne veux pas abandonner toute espérance. Tant qu'il reste un
« rayon d'espoir, j'espérerai. »

Malheureusement, ce dernier rayon d'espérance ne tarda pas à s'évanouir : ces généreuses et loyales paroles n'arrêtèrent rien ; au contraire, nous l'avons vu, la situation ne fit qu'empirer, et les longs débats parlementaires de 1855 eurent la triste issue que nous avons racontée.

Mais il faut conclure.

Les lois contre l'Église, les concordats violés, les négociations dérisoires ; l'exécution violente de la loi sur la suppression des couvents et des collégiales ; les mesures tyranniques par lesquelles tant de religieux et d'ecclésiastiques étaient frappés ; la négligence du gouvernement à payer au clergé le modique traitement nécessaire à son existence de chaque jour ; le clergé si appauvri, que j'ai vu grand nombre de curés, en Savoie, obligés

d'emprunter pour acheter du pain, ne recevant rien, les uns depuis un an, les autres depuis dix-huit mois; et qu'un journal, en Sardaigne, écrivait : « Nous pouvons « vous citer des vicaires qui, chaque année, ne touchent, « en compensation des dîmes supprimées, que 50 ou « 60 fr.; » les vacances prolongées et multipliées des siéges épiscopaux; les empêchements apportés à la nomination des chanoines; la déplorable loi présentée par M. Lanza sur l'enseignement; les emprisonnements répétés des prêtres; les circulaires de M. Ratazzi, spécialement contre la lettre de Mgr l'évêque d'Ivrée au sujet des vols sacriléges dans les églises; enfin, les dénonciations odieuses portées à la tribune de la chambre des députés par M. de Cavour contre le clergé : tous ces faits, et bien d'autres, démontrent surabondamment quelle fut la triste et incroyable persistance de la politique piémontaise dans son hostilité contre l'Église.

Cette hostilité, ouverte et flagrante, était un scandale et un sujet de douleur profonde pour les catholiques de cet État, une joie pour les anarchistes, un triomphe pour les ennemis de la religion : on lisait dans *l'Avenir de Nice*, du 10 février 1855, ces effrayantes paroles : « Le « Piémont commence à me gagner le cœur depuis que « je le vois faire la guerre aux robes noires. L'écrasement « de l'*infâme* par Voltaire a été fort incomplet. Il faut « achever la besogne. Et ce doit être pour nous une grande « joie de voir les *têtes couronnées* se charger de cette rude « tâche. Le Piémont donne en ce moment un excellent « exemple... » — Il y avait là aussi, il faut le dire, pour le gouvernement qui inspirait une telle reconnaissance, un péril et une honte. Et voilà sans doute pourquoi la célèbre brochure *Napoléon III et l'Italie* signalait dans

la politique du Piémont « un encouragement aux pas-
« sions révolutionnaires, un embarras pour les con-
« sciences, un vrai et grand péril, non seulement pour
« le Piémont, mais pour l'Italie entière et pour l'Eu-
« rope. »

Que le Piémont n'ait pas craint d'aller au devant de ces périls; qu'il ait continué, malgré tout, sa persécution contre le clergé et ses encouragements à la révolution ; qu'il ait marché à travers tout cela, et en foulant aux pieds les plus saintes choses, à la poursuite du grand intérêt qui excitait sa convoitise, c'est ce que les faits démontrent trop, et ce que l'histoire constatera un jour à la charge de qui de droit. — Mais quel était donc le fond et le but de cette politique? Que voulait-elle définitivement? Dans quelles arrière-pensées avait-elle rompu avec Rome, mis la main sur les biens de l'Église, persécuté les prêtres, chassé les religieux, tandis qu'elle faisait alliance étroite et cause commune avec les révolutionnaires? — Mazzini avait-il prévu juste, quand il écrivait, dès 1846 :

« Le Piémont entrera dans la voie, par la perspective de
« la couronne d'Italie? »

CHAPITRE XVII.

Le Piémont.

SECONDE PÉRIODE : CONGRÈS DE 1856 ; — *Memorandum* DE M. DE CAVOUR ET SES SUITES.

I.

Quoi qu'il en soit des prévoyances de Mazzini, tout ce que nous venons de voir étant fait, et ce grand travail irréligieux étant accompli, le terrain se trouvait enfin suffisamment préparé. Après donc avoir tenu pendant huit années le Saint-Siége et les États pontificaux dans l'alarme ; après avoir accueilli tous les mécontents et les réfugiés de l'Italie ; après avoir fomenté l'inquiétude et l'agitation par tant de discours, tant de paroles provocatrices, tant d'excitations funestes et d'encouragements de toute nature ; après avoir attristé le Saint-Père par tant d'outrages et l'avoir trompé par tant de négociations mensongères : le 27 mars 1856, M. de Cavour crut le moment favorable, et ce fut lui qui, dans le congrès de Paris, se fit l'accusateur public du Pape devant l'Europe, et en des termes tels que le *Times* put écrire : « Rien de ce que pourrait dire une « assemblée puritaine d'Édimbourg et de Belfast n'irait « plus loin que les représentations diplomatiques solen-

« nellement faites aujourd'hui par *un État catholique* et « italien. »

Le *Times* jugeait bien.

En effet, M. de Cavour accusait le gouvernement pontifical d'être un gouvernement radicalement mauvais et incapable de toute réforme sérieuse et sincère. Il déclarait « *la difficulté*; » et, allant plus loin, il ajoutait: « *disons* « *mieux, l'impossibilité* d'une réforme complète du gou- « vernement pontifical, qui réponde aux besoins des temps « et aux vœux raisonnables des populations. »

Et afin de mieux prouver sa thèse, il ne craignait pas, lui, d'accuser de mauvaise foi et de fausseté le gouvernement pontifical, de déclarer que ce gouvernement chercherait et *trouverait les moyens de ne venir jamais à bout des réformes promises, et de fausser l'esprit de la nouvelle situation* qu'on lui ferait.

« Il est évident, ajoutait-il, que la cour de Rome luttera « jusqu'au dernier moment, et *par tous les moyens*.

« On comprend qu'elle puisse, *en apparence*, se plier « à accepter des réformes civiles et même politiques, *sauf* « *à les rendre illusoires dans la pratique.* »

Il déclarait donc le gouvernement pontifical, en définitive, un gouvernement intolérable, « une cause permanente « de désordre en Italie, un scandale et un péril pour « l'Europe; » et il espérait, disait-il, « que le congrès « ne se séparerait pas sans avoir pris tout cela en con- « sidération sérieuse, et pourvu au moyen d'y porter re- « mède. »

Évidemment, ce qui découlait de ces accusations et des principes du *Memorandum* de M. de Cavour, c'était la destruction totale du pouvoir pontifical, *du joug clérical, de la domination cléricale,* comme il l'appelait; car

un pouvoir qui est *une cause permanente de désordres et d'anarchie;* — je cite les propres paroles de M. de Cavour — un pouvoir qui crée à un pays *une situation déplorable et empirant toujours;* qui est *constamment répudié par ses propres sujets; qui s'oppose à toute espèce d'amélioration,* qui ne se prêtera à rien de bon qu'*en apparence,* et prendra tous les moyens *pour fausser* et rendre *illusoires* toutes les meilleures réformes; un pouvoir qui, le voulût-il de bonne foi, est radicalement *incapable d'une amélioration qui réponde aux besoins des temps et aux vœux raisonnables des populations;* un pouvoir qui est *une source de perturbation pour l'équilibre européen,* un *scandale pour l'Europe,* un *foyer de désordre au milieu de l'Italie;* un pouvoir, enfin, dont *les principaux soutiens* sont tels, qu'on ne peut les lui laisser sans l'exposer à périr, ni *les lui enlever sans le miner à sa base et le faire crouler,* c'est un pouvoir évidemment qui ne peut plus subsister et doit disparaître. — Cependant, M. de Cavour concluait seulement à la séparation des provinces comprises entre le Pô, l'Adriatique et les Apennins, sous le gouvernement d'*un vicaire pontifical laïque.* Mais il avait soin de faire observer que ce n'était là *qu'une solution provisoire.* Il ne se flattait pas qu'une combinaison de cette nature pût durer longtemps : elle devait un jour en amener une autre, qu'il n'osait pas encore indiquer alors, et que l'on connaît aujourd'hui.

En attendant, c'était là, selon lui, « *pacifier ces provinces, donner une légitime satisfaction aux besoins des populations, et assurer par ce moyen le gouvernement temporel du Saint-Siége, sans qu'il fût besoin d'une intervention étrangère permanente.* »

Et afin que les preuves de toute nature fussent données

au congrès, et qu'il ne manquât dans son discours aucune excitation révolutionnaire, M. de Cavour faisait planer sur le gouvernement pontifical l'accusation la plus odieuse et la plus calomniatrice :

« Jamais, disait-il, les prisons et les bagnes ne furent « plus encombrés de condamnés pour cause politique ; « jamais le nombre des proscrits ne fut plus considérable ; « jamais la politique ne fut plus durement appliquée; *ce « qui se passe à Parme le prouve surabondamment.* De tels « moyens de gouverner doivent nécessairement main« tenir les populations dans un état de constante irrita« tion et de fermentation révolutionnaire. Telle est la « situation de l'Italie depuis sept ans. »

II.

On le comprend, nous ne faisons pas ici de l'histoire purement rétrospective, sans rapport avec la situation actuelle et les derniers soulèvements des Légations : nous remontons aux origines, nous signalons les vraies causes, les causes évidentes du mal qui n'a pas tardé à se produire. Ce serait, certes, se rendre bien peu compte du génie des révolutions, calculer bien peu la portée des actes et des paroles, que de ne pas sentir quelles inquiétudes, quelles agitations violentes de telles paroles devaient jeter au milieu des populations, quels encouragements étaient ainsi donnés à toutes les passions révolutionnaires. Était-ce, comme le disait lui-même M. Walewski, — lequel avait eu d'ailleurs le tort si grave d'introduire au congrès dont il était le président la cause du Pape, qui n'avait là personne, ni pour le re-

présenter ni pour le défendre, — était-ce là *écarter de l'horizon politique les nuages qui pouvaient y flotter encore?* ou bien, comme le craignait le représentant de la Prusse, qui sut prendre et garder dans cette question une attitude impartiale, n'était-ce pas plutôt « *susciter « dans le pays un esprit d'opposition et des mouvements « révolutionnaires, au lieu de répondre aux idées qu'on « aurait eu en vue de réaliser par des intentions bien- « veillantes?* » Comme le déclarait aussi dans le Parlement anglais M. Gladstone : « *La politique consignée au « protocole n'était-elle pas de nature, non point à éclaircir « l'horizon politique, mais au contraire à y amonceler « des orages?* »

C'est ce que disait énergiquement plus tard M. de Buol, répondant à M. de Cavour, dans une note sévère : « Les « destructeurs ne cesseront pas d'élever leurs machines « de guerre contre les gouvernements légitimes de l'Italie, « tant qu'il y aura des pays qui les appuient et les protè- « gent, et des hommes d'État qui ne craignent pas de faire « appel aux passions et aux efforts qui ont pour but le « bouleversement. » (Dépêche du 18 mai 1856.)

M. Massimo d'Azeglio lui-même, le futur gouverneur militaire des Romagnes, fut loin d'exprimer dans le sénat piémontais une approbation complète sur le *Memorandum* du 27 mars : « Qu'il me soit permis, dit-il, « de formuler quelques doutes sur les avantages que « pourrait offrir la combinaison projetée de séparer « les Légations de l'État pontifical. Pour le reste de « l'État, qu'adviendra-t-il? Faudra-t-il que les autres « provinces renoncent à tout espoir de réformes? Vous « voulez d'une part établir l'ordre et la concorde, et de « l'autre, vous semez des germes de dissidences et de

« rivalités ! Selon moi, il ne convient pas de troubler « l'action du temps ; laissez-le faire ; oui, laissez cette « action se développer librement en politique, comme se « fait sentir l'action du soleil sur la campagne. » (Séance du 10 mai 1856.)

On ne pouvait mieux juger ni mieux dire que M. d'Azeglio ne le fit alors.

Au point de vue des relations internationales, le *Memorandum* de M. de Cavour et l'accueil, bien que réservé, qui lui fut fait par le congrès n'étaient pas moins malheureux. Le congrès se mettait en contradiction avec lui-même, et posait un précédent des plus graves pour la politique européenne : « Par une série d'inconsé- « quences aussi étranges qu'imprévues, fit remarquer « alors M. de Montalembert, le droit des gens, qui venait « d'être si noblement vengé en Orient, a dû paraître mé- « connu en Occident. On a vu citer à la barre des puis- « sances co-stipulantes d'autres puissances également indé « pendantes et souveraines, mais dont les représentants « étaient absents, et qui n'avaient pas même été avertis « du rôle qu'on leur réservait, ou mis en demeure de pré- « senter leur défense. L'on déclare, le 18 mars, avec la « plus grande solennité, et sous la sanction la plus redou- « table, qu'aucune des puissances contractantes n'a le « droit de s'immiscer, ni collectivement ni individuelle- « ment, dans les rapports d'un souverain avec ses sujets, « ni dans l'administration intérieure de ses États ; et le « lendemain on s'érige en juge de la conduite de ces sou- « verains absents, et on livre à une publicité avide et illi- « mitée la critique de leur autorité et la censure de leur « conduite. On commence par proclamer le principe de « l'indépendance absolue, de l'autonomie des souverains ;

« et au profit de qui ? De la Turquie, qui n'avait jamais « été admise jusque-là dans la grande famille des États « européens. Puis, de la même plume qui vient de signer « cette singulière nouveauté, utile du reste, et scellée par « le sang de tant de milliers de chrétiens, on inscrit dans « les actes publics du congrès la violation manifeste de « ce principe général, inébranlable et sacré ; et au détri- « ment de qui ? De la souveraineté la plus ancienne et la « plus légitime du monde chrétien, de celle que sa fai- « blesse même recommande aux égards les plus délicats « et aux ménagements les plus attentifs. »

Le protocole du 8 avril retentit dans les Parlements, dans les journaux, dans toute l'Europe.

M. de Cavour parut bien peu sincère en se plaignant, dans sa note du 16 avril, des résultats négatifs du congrès, à l'endroit de la question romaine ; en déplorant que « cette assemblée sur laquelle étaient tournés les « regards de toute l'Europe se séparât, non seulement « sans qu'il ait été apporté le moindre adoucissement « aux maux de l'Italie, mais encore sans que l'on ait fait « luire au-delà des Alpes un seul rayon d'espérance « propre à calmer les esprits et à leur faire supporter le « présent avec résignation. »

Les adhésions, qui lui vinrent des Chambres anglaises et piémontaises, les applaudissements des feuilles anarchiques, témoignèrent assez hautement du fatal succès de ce *Memorandum ;* à quel point on en avait compris toute la portée, et quelle sorte d'espérances il allait faire reluire au-delà des Alpes, et dans tous les pays révolutionnaires.

On se rappelle en particulier quels cris de joie partirent de l'Angleterre, quelle fut l'explosion des haines anti-ca-

tholiques dans ses journaux et dans son parlement; on n'a pas oublié les odieuses paroles de lord Palmerston, mettant au-dessus du gouvernement de Pie IX le gouvernement mazzinien de la république romaine en 1848, et déclarant que « la ville sainte n'avait pas eu depuis bien « des années un gouvernement meilleur que celui qu'elle « eut pendant l'absence momentanée des Papes. » L'histoire ne peut oublier de telles paroles, et la postérité se joindra à la génération contemporaine pour les flétrir.

En Piémont, M. de Cavour rendit triomphalement compte de sa mission à la Chambre des députés le 7 mai, et le 10 au Sénat. Le Sénat vota la proposition suivante : « Le Sénat, convaincu des heureuses conséquences que « pourra produire le traité de Paris, soit pour la civilisa- « tion universelle, soit pour le rétablissement des véritables « bases de l'ordre et de la tranquillité dans la Péninsule, « et reconnaissant l'honorable participation qu'ont eue « pour ces résultats désirés la politique du gouvernement « du roi et la conduite des plénipotentiaires au Congrès de « Paris, exprime un vote d'entière satisfaction. »

Mais si l'on veut bien comprendre la portée définitive de tout ceci, et quelle fut l'action réelle de M. de Cavour au Congrès, il faut lire les journaux démocratiques du Piémont à cette époque et voir l'exaltation de leurs espérances. « Le protocole du 8 avril sera l'étincelle d'un « irrésistible incendie, » disait le *Risorgimento*, le journal même de M. de Cavour. C'était parler net. — « Pour « la première fois, disait à son tour l'*Opinione*, un Con- « grès diplomatique a reconnu les torts des gouverne- « ments, et justifié le frémissement des populations. »

« Nous marchons de nouveau au devant de la révolu- « tion! » s'écriait, en battant des mains, *Il Cittadino*

d'Asti, journal ministériel. — « L'Italie ne doit plus attendre « de la politique et des gouvernements européens de se-« cours pour se soulever, » ajoutait *Il tempo di Casale*, autre journal du ministère (n° 8). — « Si les Italiens pensent « pouvoir se réconcilier, qu'ils le fassent : sinon, qu'ils se « révoltent ! » criait *Il Diritto di Torino* (n° 98). — « Qu'ils « se soulèvent, et qu'ils sachent ne point transiger avec le « pouvoir contre lequel ils se seront révoltés, n'importe « sous quelle forme il se présente, » répétait l'*Italia e Popolo* de Gênes dans son n° 113.

Quant au comte de Cavour, il déclara qu'il était disposé à donner toutes les explications demandées, avertissant, toutefois, qu'il serait obligé de passer sous silence *certaines choses*, soit à cause de la délicatesse des questions, soit pour ne point compromettre, par des révélations imprudentes, *certaines négociations*, dont plusieurs n'étaient point encore arrivées à terme. Il désigna le 6 mai pour le jour de l'interpellation.

Dans cette séance, le ministre, selon l'expression d'un journal italien, sema les dents de dragon, et manifesta le programme, dont nous voyons aujourd'hui la réalisation. Il dit qu'il avait présenté une note sur la situation des États du Pape, que l'Angleterre l'avait bien accueillie, et la France acceptée. « Mais, ajoutait M. de Cavour, la « France doit user de ménagements, parce que le Pape « n'est pas seulement le souverain temporel d'un État de « trois millions d'hommes, mais il est encore le chef re-« ligieux de trente-trois millions de Français. »

Les paroles prononcées par le comte de Cavour le 6 mai 1856, sur le Congrès de Paris et sur les affaires d'Italie, furent telles, que le député Lorenzo Valerio concluait ainsi : « Nos paroles, les paroles *bien autrement importantes que*

« *les nôtres, dites par M. le président du Conseil*, ne reste-
« ront certainement point renfermées dans cette enceinte,
« ni même entre les confins marqués par le *Ticino*. Ni
« les frontières, ni les baïonnettes, ni les commissaires de
« police, ni les archers qui enserrent les autres provinces
« de l'Italie, séparées de nous, ne pourront retenir l'éclat
« de ces paroles. »

Le comte de Cavour avait tenu un semblable discours le 10 mai, en plein sénat; et tel, que M. Massimo d'Azeglio se crut obligé de recommander aux Italiens de ne point se révolter encore : « Nos discussions, disait
« M. d'Azeglio, et nos journaux, toutes les paroles
« que nous disons passent les frontières, déjouent la
« vigilance de toutes les polices, et sont lues ailleurs,
« peut-être, *avec plus d'avidité que dans notre pays...* »

On sait qu'immédiatement après le comte de Cavour et les agitateurs piémontais firent tirer par milliers les discours prononcés au sénat et à la chambre des députés, et qu'on répandit ces copies avec profusion dans toutes les provinces de l'Italie, en y joignant d'autres écrits révolutionnaires, tels que le *Petit Courrier* (*Piccolo Corriere*), lesquels on faisait parvenir *sous forme de lettre*, ainsi que des protestations imprimées avec ce titre : *Dernière protestation des Italiens*. — Les Romagnes en étaient inondées.

III.

Cependant les chefs de la révolution, sentant que le moment approchait, et que M. de Cavour avait tout préparé pour eux, traçaient leur programme. On connait le

plan dont l'ébauche fut trouvée dans les papiers de Manin. (*Manin et l'Italie,* Pagnerre, 1859.)

Dans le cas d'une guerre contre l'Autriche, faite par la France et le Piémont, « il faudrait ne rien faire qui pût « déplaire au Piémont et à la France, *quel que fût son « gouvernement.* Par exemple, tant que le Pape est « soutenu à Rome par les armes françaises, nous ne de- « vons pas tenter de nous insurger, ce qui nous mettrait « en lutte avec notre allié; mais *si la France veut chasser « le Pape, nous l'y aiderons de tout notre cœur.*

« Les armes de l'insurrection seront *réunies, non con- « fondues,* avec les armes françaises et sardes. »

Daniel Manin écrivait encore de Paris *al Diritto :* « Agi- « tez, agitez ! » — Pour nourrir et accroître l'agitation, on commença les dons et les adresses au comte de Cavour : les révolutionnaires de la *Toscane* lui offraient un buste et le saluaient comme un homme qui enfin défend l'Italie à visage découvert : les révolutionnaires des États du Pape, ayant à leur tête M. *Farini* et M. *Mamiani,* faisaient présent au comte *d'une médaille d'or accompagnée d'une adresse chaleureuse.* Et le comte remerciait, encourageait toutes ces démonstrations.

De Paris, Manin continuait sa correspondance avec Turin, et il est utile, de nos jours, de relire ses lettres. Son programme de cette époque, venu des bords de la Seine, était celui-ci : *L'unification de l'Italie : Victor-Emmanuel II, roi d'Italie!* Manin faisait provisoirement grâce à la monarchie piémontaise, « parce qu'elle n'a fait aucune « concession aux ennemis perpétuels de l'Italie, le Pape « et l'Autriche. » (Lettre du 11 mai 1856.) Et il répétait. « Agitez-vous, et agitez ! L'agitation n'est point « précisément l'insurrection, mais elle la précède et la

« prépare... Fatiguez l'ennemi avec des milliers de pointes « d'aiguille, avant qu'il ne tombe percé des profondes « blessures du glaive... » (Lettre du 23 mai.)

Le 28 mai, il écrivait de nouveau : « *La révolution en « Italie est possible, peut-être déjà proche!* » Mais il disait prudemment aux Romains : « *Tant qu'il y aura une gar- « nison française à Rome, Rome ne doit pas se révolter.* »

Le 8 juillet, on proposa au parlement les fortifications d'Alexandrie, « *témoignage éloquent des tendances nou- « velles et toutes patriotiques du Piémont.* » (*Gazette du Peuple*, 11 juillet 1856.) Cette mesure fut proposée par M. Norberto-Rosa, approuvée et soutenue par le comte de Cavour, ainsi que la souscription des cent canons pour Alexandrie, souscription à laquelle toute l'Italie devait prendre part. — « Le *Memorandum* de M. de Cavour, » écrivait *Il Cittadino d'Asti*, et par *Memorandum* il entendait la note verbale, « le *Memorandum* de M. de Cavour « *a donné une impulsion vigoureuse à l'agitation, si bien « que maintenant il ne nous reste qu'à mettre en œuvre tous « les moyens possibles pour qu'elle se maintienne et dure... « jusqu'à ce qu'arrive enfin le jour décisif...* »

Lorsque, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1856, une bande d'insurgés partit de *Sarzana* pour soulever *le duché de Modène*, la *Maga di Genova* du 29 juillet, n° 91, défendit cet attentat à l'aide de l'autorité du comte de Cavour.

« M. de Cavour ne disait-il pas au Parlement, dans son « *memorandum* et dans ses notes verbales, que si l'état des « choses continuait ainsi, *le gouvernement sarde se verrait « forcé de tendre la main à la révolution pour sauver « l'Italie?* »

L'*Italia e Popolo* du 30 juillet 1856, n° 210, dans sa défense des conjurés de Sarzane, écrivait :

« On se souvient qu'à l'époque de la mémorable dis-
« cussion parlementaire, le gouvernement sarde, pour
« rallumer le feu caché sous la cendre dans les autres
« provinces d'Italie, fit imprimer les discours de Ca-
« vour et de Buffa, *et les répandit par milliers dans les*
« *duchés, dans les Romagnes, dans la Lombardie, à Naples*
« *et en Sicile*. Mais cela ne suffisait point : *il encouragea*
« *au moyen de ses émissaires les habitants de ces États di-*
« *vers;* et on sait que les paroles : *Vive Victor-Emmanuel!*
« étaient écrites par les partisans piémontais sur les murs
« et sur les portes des maisons à *Carrara*. Des espérances
« encore plus flatteuses et plus explicites furent données
« aux régnicoles venus à cet effet à Turin... »

De son côté, *Il Risorgimento*, le journal fondé par le comte de Cavour, écrivait à ce sujet : « La révolution « ne se fera jamais en Italie, tant que les populations « ne seront pas assurées du concours du Piémont. Il est « donc important d'entretenir en elles la vive persuasion « *que derrière les peuples soulevés on trouve l'armée piémon-* « *taise*. »

Continuant sur la même question, le même journal disait encore : « Viendra le moment où la révolution « éclatera dans n'importe quelle partie de l'Italie; *ce sera* « *la première étincelle d'un incendie universel*. L'Autriche « voudra intervenir, et le Piémont se présentera avec le « droit d'intervenir à son tour pour limiter la prépondé- « rance autrichienne, et il n'interviendra pas seul. — « Telle est, dans notre croyance, l'unique solution pos- « sible de la question italienne. »

Voilà comment M. de Cavour, au retour du Congrès pacificateur, calmait les esprits, apaisait les populations, *améliorait la situation anormale de l'État pontifical,*

assurait le gouvernement temporel du Saint-Siége, sans qu'il fût besoin d'un secours étranger, et portait remède *au désordre et à l'anarchie,* dont il accusait le pouvoir du Pape d'être *une cause permanente!* Voilà comment il préparait la tranquillité et la sécurité nécessaires à un gouvernement auquel il demandait des réformes!

Certes, j'ignore les choses de la politique; je n'en sais ni les habiletés, ni les secrets; mais si la politique n'est pas étrangère à toute justice, à toute vérité, à toute probité, à tout honneur, je voudrais savoir quel nom il faut donner sur la terre à tout ce que nous venons de raconter.

Vous accusez le Saint-Siége, sans qu'il soit là pour se défendre; vous l'accusez devant l'Europe; vous parlez de ce que vous appelez sa *situation anormale.* Mais, je le demande, la justice ne faisait-elle pas, ne fait-elle pas encore un devoir à l'Europe d'examiner quelles sont les véritables causes de cette *situation anormale,* quels en sont les promoteurs et les vrais coupables? — Je demande s'il n'est pas juste aussi de savoir d'où vient directement le péril des révolutions qui menace le pouvoir pontifical, et si vous n'êtes pas vous-mêmes, comme l'écrivait lord Normanby, en flagrant délit *de haute trahison* vis-à-vis du Saint-Siége, vis-à-vis du droit catholique et du droit européen. — Et, s'il faut descendre ici aux détails de votre accusation, vous parlez *de sécularisation et de Code Napoléon,* et c'est par là que vous prétendez expliquer à l'Europe les périls révolutionnaires dont le Saint-Siége est menacé; mais le gouvernement tombé en France, en 1848, n'était-il pas un gouvernement sécularisé comme vous le voudriez à Rome, et jouissant du Code Napoléon? Cela a-t-il empêché sa chute?

N'est-il pas manifeste à la plus vulgaire bonne foi que

ce sont vos perpétuelles entreprises révolutionnaires depuis dix ans, et non pas l'absence du Code Napoléon à Rome, qui font les périls sur lesquels vous osez bien venir faire entendre vos gémissements devant l'Europe?

La stricte justice ne fait-elle pas encore un devoir à l'Europe d'examiner si, au lieu d'encourager les *frémissements des populations*, de dénoncer *les gouvernements*, et de provoquer de toutes parts les insurrections, en dépit de la sagesse et de l'honnêteté politique la plus vulgaire, il ne faudrait pas enfin sauvegarder les traités et le droit européen solennellement proclamés; et fortifier définitivement, par une protection collective, efficace et sérieuse, le pouvoir pontifical, précisément parce qu'il est faible, menacé, et nécessaire?

Mais non : dans votre pensée, il s'agissait de bien autre chose au congrès. Il ne s'agissait même en rien des réformes que vous demandiez au Pape : vous en eussiez été fort embarrassé : aussi vous *les déclariez* et les rendiez en même temps *impossibles*. — Mais quoi! les réformes les mieux adaptées aux vœux raisonnables des populations, des réformes même peut-être trop larges et trop libérales pour un peuple qui n'y était pas encore préparé, n'avaient-elles pas été accordées avant l'occupation française? Qui a repoussé ces réformes? qui a rendu nécessaire l'occupation? — La révolution : la révolution la plus injuste, la plus ingrate, la plus honteuse qui fut jamais. — Depuis dix ans, qui entrave la bonne volonté et les intentions généreuses du Saint-Père? — La révolution, que vous ne cessez d'encourager et de fomenter; la révolution que vos excitations entretiennent à l'état permanent. — Et qu'est-ce qui rend encore nécessaire, à l'heure qu'il est, l'occupation française, dont le Pape lui-même avait

formellement demandé la cessation à la France il y a un an? — Toujours la révolution, que vous avez enfin fait éclater au même jour que la guerre.

En effet, tandis que M. de Cavour entretenait l'agitation dans les provinces pontificales, livrées à l'action occulte et incessante de ses agents, tandis qu'il contribuait ainsi directement à prolonger la situation que lui-même avait dénoncée avec tant d'âpreté et de passion comme *anormale*, un autre résultat de ses agressions diplomatiques était de tendre les rapports du Piémont et de l'Autriche, et de préparer une guerre, sur laquelle son alliance avec la France et ses engagements avec les révolutionnaires lui permettaient de compter.

IV.

Certes, je l'ai déjà fait observer, le Piémont aurait eu une autre tâche à remplir, un plus beau rôle à prendre. César Balbo l'a dit : « Comme une honnête famille se fait « recevoir et acquiert droit de bourgeoisie dans une cité, « de même le Piémont devait borner son ambition à « se faire recevoir honnête nation dans la grande répu- « blique européenne. Nulle part, j'ose le croire, l'établis- « sement d'une monarchie libre n'était plus aisé. Car « le Piémont est une terre catholique et monarchique ; « l'anarchie est là sans racines et sans puissance sé- « rieuse. »

A ce noble rôle, M. de Cavour a préféré les moyens violents et anarchiques.

Dès l'issue du congrès de Paris, nous l'avons vu, les premières paroles prononcées par M. de Cavour aux chambres

piémontaises purent faire pressentir qu'à la question d'Orient apaisée, sinon résolue, allait très-tôt succéder la question italienne, bien plus grosse d'orages et de périls. Déjà, dans sa note du 16 avril, prenant presque le ton de la menace, M. de Cavour avait dit : « Convaincus qu'ils « n'ont plus rien à attendre de la diplomatie, ni des efforts « des puissances qui s'intéressent à leur sort, les Italiens « s'incorporeront, avec une ardeur méridionale, dans les « rangs du parti révolutionnaire et subversif, et l'Italie « sera de nouveau un foyer ardent de conspirations et de « discordes. »

Nous verrons tout à l'heure, lorsque nous parlerons du complot de Gênes, comment Mazzini interprétait ces paroles.

Dès lors, cependant, affluaient en Piémont, où ils trouvaient toutes les faveurs de M. de Cavour, des hommes dont les noms appartenaient notoirement à la révolution. Mazzini avait un organe, *l'Italia e Popolo*. Selon toute apparence, il résidait lui-même en Piémont et faisait de temps en temps des dénonciations terribles : il révélait, par exemple, que tel refugié italien, naturalisé sarde, membre du parlement, chevalier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, n'était qu'un régicide qui avait tenté en 1833 d'assassiner Charles-Albert.

L'homme qui avait recommandé ce réfugié à Mazzini, un ancien président de la jeune Italie, était également à Turin, député ministériel, décoré, professeur à l'Université.

Farini, l'auteur des proclamations révolutionnaires de Rimini en 1844, était aussi à Turin, honoré des plus intimes faveurs du gouvernement, qui, après l'insurrection de Parme, l'a nommé dictateur; et on sait les nouveaux honneurs dont il vient d'être revêtu.

Terenzio Mamiani, que le procès régulièrement instruit contre lui à Naples en 1849 a montré comme un chef des révolutionnaires italiens, était aussi député ministériel, et il est aujourd'hui ministre de l'instruction publique à Turin.

J'ai entendu dire à d'honorables militaires que la moitié peut-être des officiers de l'armée piémontaise étaient des réfugiés. — Je ne parle pas de Garibaldi.

Et M. de Cavour, qui accueillait, qui élevait de tels hommes, accusait, devant l'Europe, le gouvernement pontifical d'être *une cause permanente de désordre et d'anarchie!* Et le représentant de l'Angleterre soutenait de telles accusations! Et lord Palmerston les répétait, dans un langage encore plus odieux, au sein du parlement britannique! Aussi, la révolution, si puissamment encouragée, méditait à Londres et à Gênes de nouveaux complots. Une Anglaise, amie enthousiaste de Mazzini, préparait à Gênes cette triste insurrection du 29 juin 1857, dont le contrecoup retentit à Livourne, et que les conspirateurs du *Cagliari* allèrent porter dans le royaume de Naples.

Le gouvernement piémontais fit un procès aux conspirateurs; mais Mazzini éleva la voix pour les défendre: *l'Italia e Popolo* publia une lettre écrite par le chef de la révolution aux magistrats de la cour d'appel de Gênes: lettre écrasante pour le ministère, qui la poursuivit vainement devant les tribunaux. Elle fut acquittée.

Mazzini, dans cette lettre, put accuser les ministres piémontais — et les juges amnistièrent les paroles de Mazzini — d'avoir *une politique tortueuse et machiavélique;* il put impunément les appeler des *conspirateurs* et des *provocateurs de conspirations.*

« J'ai signalé, disait Mazzini dans sa lettre, — déclarée

« innocente par le jury piémontais, — j'ai signalé la poli-
« tique tortueuse et machiavélique du gouvernement...
« c'est mon devoir d'insister encore sur ce point... Le
« gouvernement a joué le rôle d'agent provocateur. Le
« gouvernement piémontais est tantôt l'ennemi, tantôt le
« manipulateur de l'élément révolutionnaire.... Tour à
« tour conspirateur et persécuteur.

« Conspirateur, chaque fois qu'il craint que le parti ita-
« lien n'échappe entièrement de ses mains, chaque fois
« qu'il entrevoit comme probable un mouvement dans
« une autre partie de l'Italie, chaque fois que l'élément
« républicain lui semble gagner du terrain. Conspirateur,
« autant qu'il le faut, d'un côté pour agiter les esprits au
« profit de quelque illusion, au profit de ce qui menace
« de devenir une réalité; de l'autre afin de pouvoir dire
« le jour suivant, si l'espérance se réalisait : J'étais des
« vôtres ! et se rendre maître du mouvement. Persécu-
« teur, au contraire, chaque fois qu'une tentative man-
« quée lui offre l'occasion d'affaiblir de plus eu plus cette
« fraction du parti, qu'il ne lui est point donné de diriger,
« et de mendier ainsi la faveur des gouvernemeuts abso-
« lus, auxquels hier encore il adressait des menaces. »

Mais l'agitateur génois ne se contentait pas d'accuser le ministère. Il apportait des preuves et des faits; et les jurés crurent que, dans une question de conspirateurs et de conspiration, le témoignage de Joseph Mazzini devait être d'un grand poids :

« Elle vit, écrivait-il, elle vit, ou plutôt elle s'agite en
« Italie, cette conspiration monarchico-piémontaise, sans
« autre but que celui déjà signalé de dérouter tout projet
« d'iusurrection, ou de se l'approprier dans le cas où il
« réussirait ; et cependant, elle intriguera, obstinée,

« trompeuse, avec ses voyageurs et ses agents; quel-
« quefois sous les apparences de la diplomatie, elle in-
« triguera avec les affiliations, avec les centres de propa-
« gande et d'agitation, que je pourrais indiquer d'une
« manière précise et avec des noms. Les comités monar-
« chico-piémontais existent à Rome, à Bologne, à Flo-
« rence et dans plusieurs villes du royaume lombardo-
« vénitien : il y a des centres secondaires dans diverses
« autres villes. Je pourrais vous nommer les hommes,
« plusieurs députés même, qui sont les intermédiaires
« entre les pauvres dupes et les hommes du gouverne-
« ment. Ces intrigants répandent partout, comme avant
« 48, des encouragements pour propager la confiance
« dans la maison de Savoie, des conseils de délai pour
« les mouvements du peuple, tantôt les indices des des-
« seins profonds du gouvernement sarde, et toujours des
« espérances... Si rien ne se déclare, quand l'impatience
« des dupes menace d'éclater, ils mettent en avant de
« petites médailles et des souscriptions. La conspiration
« fraternise avec les prétendants étrangers, et je pour-
« rais vous citer le nom de ceux qui vont en Savoie, avec
« une recommandation, offrir leurs hommages à Murat.
« Mais ce n'est pas seulement à lui, qui est Italien dans
« le fond de l'ame, et en qui l'on a confiance dès lors
« qu'on l'a vu, etc.... »

Sans doute, nous laissons toutes ces allégations et tous ces faits sous la responsabilité de Joseph Mazzini, qui les a écrits, et des jurés génois qui les ont en quelque sorte confirmés en déclarant non coupable la lettre publiée dans l'*Italia e Popolo*; mais il est impossible de ne pas lire avec un triste et profond intérêt, et peut-être avec quelque effroi, de telles révélations; il est difficile aussi de ne pas

accorder quelque valeur à l'argumentation dont Mazzini les faisait suivre :

« L'agitation, excitée par les hommes du gouverne-« ment, n'est pour nous qu'un piége; mais elle leur ôte « à eux, et elle vous ôte également à vous, Messieurs, si « vous êtes probes, le droit d'accuser et de punir.

« Supposez que l'un de ces hommes, contre lesquels « l'accusateur public invoque les châtiments les plus « sévères, se levât pour vous dire : Messieurs, de quoi « voulez-vous me punir? Je n'ai fait que mettre en œuvre « les insinuations réitérées de votre gouvernement. J'ai « essayé de lui offrir l'opportunité demandée depuis dix « ans par ses agents, par les organes semi-officiels de ses « désirs. N'est-ce pas le ministre qui proférait ces pa-« roles solennelles : « *Les grandes solutions ne s'opèrent* « *point avec la plume.* » La diplomatie est impuissante pour « changer la condition des peuples; *elle ne peut que sanc-* « *tionner les faits accomplis.* Ses journaux ne nous re-« disaient-ils pas qu'on avait besoin de lire entre les lignes « du *Memorandum?* — Vous me dites que c'était là des « paroles, et rien de plus; que l'intention de celui qui les « prononçait n'était point de les incarner dans des faits; « que le ministre trompait momentanément l'Italie et la di-« plomatie.—Que m'importe? Suis-je coupable, parce que, « au milieu des gémissements de mes frères et de l'appel « des bons, j'ai cru qu'il était de mon devoir de me pré-« parer à traduire par des actes la foi qui m'était inculquée « par le ministre, et qui était sanctifiée par le cri de mon « cœur? Croyez-vous qu'il soit plus honnête, le ministre « provocateur qui se retire, et confirme peu de temps « après, avec d'autres paroles, les traités de 1815, que « moi, qui, croyant à sa première déclaration, me pré-

« parais à la sceller de mon sang, et marchais au se-
« cours des premiers champions de la guerre de l'éman-
« cipation ? — Juges, que pourriez-vous répondre à la
« voix de cet accusé ?... »

Les conspirateurs du 29 juin furent néanmoins condamnés; mais les jurés ne déclarèrent point coupables les paroles de Joseph Mazzini. Pour nous, respectant la première sentence, nous pouvons, pour la même raison, accepter aussi la seconde.

Quelques mois après l'insurrection de Gênes, le 14 janvier 1858, nous eûmes une autre révélation terrible : les bombes d'Orsini, fabriquées à Londres, en éclatant à Paris sur la tête de l'Empereur, jetaient une profonde horreur et un long effroi dans les âmes. Le peuple anglais, qui s'irrita alors contre ce qu'il crut une sommation du gouvernement français, laissa toutefois trop voir, dans son inflexibilité à maintenir une loi protectrice de l'impunité des assassins, dans l'acquittement scandaleux de Simon Bernard, complice d'Orsini, et dans les ovations populaires dont il fut l'objet, la sympathie que trouvaient au-delà du détroit ceux qui menacent de mettre en feu le continent. La lettre et le testament d'Orsini, rendus publics, apportèrent aussi des révélations étranges (1).

Le Piémont, cependant, persistait dans son attitude

(1) Le *Siècle* du 28 février 1858 publiait une lettre adressée par Orsini, de sa prison, à l'Empereur. Le conspirateur disait : « J'adjure Votre
« Majesté de rendre à l'Italie l'indépendance que ses enfants ont perdue
« en 1849 par la faute même des Français. Que Votre Majesté se rap-
« pelle que les Italiens, au nombre desquels était mon père, versèrent
« avec joie leur sang pour Napoléon-le-Grand, partout où il lui plut de
« les conduire ; qu'elle se rappelle qu'ils lui furent fidèles jusqu'à sa
« chute ; qu'elle se rappelle que tant que l'Italie ne sera pas indépen-

guerrière : un voyage mystérieux de M. de Cavour à Plombières, et son entrevue avec l'Empereur Napoléon, occupèrent beaucoup les esprits. Quelques paroles prononcées, disait-on, dans une revue, par le roi Victor-Emmanuel, réveillèrent aussi les appréhensions.

Cependant, malgré le mystérieux secret de l'entrevue de Plombières, l'impuissance notoire du Piémont réduit à lui-même semblait permettre aux esprits de se rassurer; et le calme, sinon la sécurité, était réel en Europe, quand, tout à coup, le 1er janvier 1859, aux réceptions officielles des Tuileries, quelques paroles de l'Empereur Napoléon à l'ambassadeur d'Autriche apprirent à l'Europe que les rapports de la France avec cette puissance étaient altérés.

Ces paroles retentirent comme un coup de tonnerre dans un ciel serein : l'alarme fut aussitôt à la Bourse, et partout; l'opinion se prononça contre la guerre avec une énergie et une unanimité peu ordinaires. On refusait d'y croire, parce qu'on la jugeait impossible : on entrevoyait des éventualités terribles, devant lesquelles on aimait à se rappeler que la république même de 1848 avait reculé.

En Angleterre, le ministère et l'opposition se rencontrèrent pour repousser l'intervention de nos armes en Italie, et en appeler au respect des traités; et à la séance

« dante, la tranquillité de l'Europe et celle de Votre Majesté ne seront « qu'une chimère. »

Orsini ne demandait même pas une intervention par les armes « Demanderai-je pour la délivrance de mon pays que le sang des Français « coule pour les Italiens ? Non, je ne vais pas jusque-là. L'Italie de- « mande que la France n'intervienne pas contre elle ; elle demande « que la France ne permette pas à l'Allemagne d'appuyer l'Autriche « dans les luttes qui peut-être vont bientôt s'engager. »

de la chambre des lords, du 3 février, lord Derby adressait un blâme sévère à la politique piémontaise : « La Sar-« daigne, disait lord Derby, avait une politique bien « simple à suivre : c'était de s'adonner exclusivement à « des améliorations intérieures ; et, au lieu de maintenir « une armée en disproportion avec l'étendue de son ter-« ritoire, de fonder sa défense sur les sympathies du « monde entier, *et sur les traités en vertu desquels elle* « *possède ses Etats, au même titre que l'Autriche pos-* « *sède les siens.* »

Les catholiques ne se firent pas un instant illusion sur les conséquences de la guerre d'Italie, à savoir, les explosions révolutionnaires et les périls du pouvoir pontifical : « Ceux qui cherchent à pousser la France dans « une telle voie, écrivait le 25 février 1859 M. de Fal-« loux, ne sont ni les amis du gouvernement impérial, ni « les amis de l'Italie. Ce sont les amis et les complices de « la démagogie européenne... Pouvons-nous oublier que « les hommes qui réclament aujourd'hui si vivement l'ac-« tion de la France au-delà des Alpes, sont ceux qui, il y « a dix ans, s'y opposaient par tous les moyens en leur « pouvoir, parce que cette action devait profiter à l'autorité « pontificale ? Non, ce n'est pas le complément de l'expé-« dition de 1849 que l'on demande au gouvernement im-« périal ; c'est la revanche contre le Président, contre les « votes de la tribune et de la discussion libre. » — Nous savons aujourd'hui si les événements ont justifié les prévisions de M. de Falloux.

Devant ces alarmes universelles, devant cette manifestation puissante de l'opinion, le gouvernement français prenait une attitude prudente et réservée, s'efforçait de rassurer les esprits et de ramener la confiance.

Le 7 janvier, une note paraissait dans le *Moniteur* pour calmer l'émotion produite par les paroles de l'Empereur à l'ambassadeur d'Autriche : « Depuis quelques jours, l'opi-« nion publique est agitée par des bruits alarmants, aux-« quels il est du devoir du gouvernement de mettre un « terme, en déclarant que rien dans les relations diplo-« matiques n'autorise les craintes que ces bruits tendent « à faire naître. »

Et l'Empereur, dans son discours prononcé à l'ouverture de la session législative, le 7 février 1859, disait lui-même ces paroles : « L'émotion qui vient de se produire, « sans apparence de dangers imminents, a droit de sur-« prendre, car elle témoigne en même temps de trop de « défiance et de trop d'effroi. Loin de nous les fausses « alarmes, disait l'Empereur en terminant : la paix, je l'es-« père, ne sera point troublée. »

Mais le roi de Sardaigne, tout au contraire, avait inauguré l'ouverture du Parlement par des paroles belliqueuses : « Forts de l'expérience du passé, avait-il dit, « *allons résolument au-devant des éventualités de l'avenir*... « La situation n'est pas sans péril, puisque, tout en res-« pectant les traités, nous ne sommes pas insensibles au « cri de douleur qui s'élève vers nous de toutes les parties « de l'Italie. »

Ce fut un réfugié milanais, ancien secrétaire général du gouvernement de Lombardie, en 1848, M. Correnti, que la Chambre des députés chargea de rédiger son adresse au roi, en réponse au discours de la couronne : « Sire, di-« saient les députés, la Chambre élective, fortifiée par « votre approbation et vos conseils, se prépare à vous en « adresser les seuls remercîments qui soient dignes de « vous, en secondant avec promptitude et unanimité les

« hautes résolutions mûries dans votre esprit, ainsi que « dans les désirs de la nation. — La nation se réunira « tout entière autour de vous, et montrera comment elle « a réappris l'art antique de concilier l'obéissance du « soldat avec la liberté du citoyen. »

Quelques jours après, les Chambres sardes votaient un nouvel emprunt de cinquante millions, demandé par M. de Cavour, en prévision de la guerre future.

Les réfugiés affluaient en Piémont de la Lombardie et de tous les points de l'Italie. La parole de M. de Cavour au congrès s'accomplissait : *Les Italiens s'incorporeront avec une ardeur méridionale dans les rangs du parti révolutionnaire et subversif.* Le Piémont les organisait en corps francs : tous les déserteurs autrichiens étaient accueillis et enrôlés, et Garibaldi prêtait, le 20 mars, son serment de général entre les mains de Victor-Emmanuel.

A ces préparatifs de guerre, l'Autriche répondait par des concentrations de troupes en Lombardie : cependant l'Europe négociait au milieu du cliquetis des armes. Tandis que, dans les notes diplomatiques de MM. de Cavour et de Buol, le Piémont et l'Autriche échangeaient et se renvoyaient mutuellement les reproches de provocation et d'agression ; tandis que l'Angleterre essayait de s'interposer, que la proposition d'un congrès partait de la Russie, que les conditions et le programme du congrès futur se discutaient dans les cabinets des puissances, que l'opinion, selon les phases diverses de la diplomatie, flottait, inquiète et troublée, de la paix à la guerre et de la guerre à la paix, la guerre enfin tout à coup éclata, et en même temps les mouvements révolutionnaires, préparés de longue main, firent explosion dans tous les États de l'Italie centrale.

C'était encore l'accomplissement des prophéties et des gémissements de M. de Cavour au congrès de Paris : *Il n'est pas douteux que l'irritation assoupie se réveillera avec plus de violence que jamais.* On voyait éclater enfin *le foyer de conspirations et de désordres,* si habilement entretenu, si longuement attisé, *et que la moindre commotion européenne devait faire éclater de la manière la plus violente.*

CHAPITRE XVIII.

Le Piémont.

TROISIÈME PÉRIODE. — LA VIOLENCE RÉVOLUTIONNAIRE.

Ici une grave question se présente, la plus grave de toutes, et que la France doit juger dans son équité, comme l'Europe dans sa prévoyance.

Cette question a été suffisamment résolue déjà par tout ce qui précède ; mais elle est d'une telle nature, elle implique à un si haut degré la violation la plus flagrante du droit des peuples comme du droit des souverains, que nous croyons devoir la poser de nouveau, pour la résoudre encore plus à fond et définitivement.

Oui, quelle fut la vraie cause des explosions révolutionnaires qui éclatèrent simultanément en Italie? Est-ce la guerre? Ou bien la guerre n'en fut-elle que la malheureuse occasion, et M. de Cavour le principal et coupable auteur?

Y eut-il là l'expression spontanée du vœu des peuples? Ou bien tout ce que nous avons vu n'avait-il pas été préparé de longue main par de sourdes menées, par des trames ourdies dans l'ombre? et puis bientôt après, tout cela ne fut-il pas, sous les auspices de nos victoires et comme sous la protection de notre drapeau, violemment provoqué par des excitations étrangères et accompli par les émissaires du Piémont?

La bonne foi permet-elle de voir là un mouvement véritablement populaire et italien, ou le triomphe violent d'une faction, et la domination tyrannique de la dictature piémontaise?

Lorsque les populations ont été invitées à parler, leur a-t-on permis de le faire avec pleine et entière liberté? Ou bien, sous la dictature imposée, sous la pression du parti révolutionnaire, toute manifestation de vœux contraires n'a-t-elle pas été prévenue et étouffée? En un mot, dans toutes ces insurrections d'abord, et dans toutes ces représentations de suffrage populaire ensuite, n'a-t-on pas étrangement violé le droit, et indignement exploité les peuples? Est-ce la voix de la nation ou la voix des agitateurs qui s'est fait entendre? Et sur tout cela, ne restera-t-il pas éternellement une double tache : celle de la provocation étrangère, et celle de la compression révolutionnaire?

Les dépêches officielles de l'ambassadeur de France à Rome, en 1849, déclaraient la *très-grande majorité*

de la population opposée au mouvement que nous combattions, *et les Romains dominés par la terreur immédiate des bandes étrangères.* Sous ce rapport, 1859 n'a-t-il pas ressemblé à 1849?

Pour moi, je l'affirme, et je le prouverai invinciblement; et je ne suis pas le seul à l'affirmer : l'affirmation est universelle.

Non : ce n'est pas vainement que le Souverain Pontife, dans ses allocutions consistoriales et dans sa dernière encyclique, signalait et flétrissait les menées odieuses des *perturbateurs indigènes et étrangers,* et rappelait *à l'aide de quels hommes, de quel argent, de quels secours, ont été accomplies les récentes révoltes, tandis que la très-grande partie de la population demeurait comme stupéfaite.*

Ce n'est pas vainement que le 12 juillet 1859, une note du Saint-Siége disait encore : « Il s'accomplit sous les « yeux du Saint-Père et de son gouvernement des faits « qui rendent chaque jour plus inqualifiable la conduite « du cabinet sarde envers le Saint-Siége, conduite qui « démontre clairement qu'il veut enlever au Saint-Siége « une partie intégrante de son domaine temporel.

« Des officiers piémontais introduisent des milliers de « fusils pour armer les révoltés et les volontaires, des « canons pour accroître le trouble des provinces sou- « levées, et rendre plus audacieux les perturbateurs de « l'ordre. »

Non : le Piémont, qui réclame en ce moment le bénéfice de ces soulèvements, et l'annexion des provinces insurgées, ne pourrait pas, comme l'empereur Napoléon vient de le faire pour la Savoie, déclarer aux grandes puissances qu'il n'a procédé à cet agrandissement, *ni par une occupa-*

tion militaire, ni par des insurrections provoquées, ni par de sourdes manœuvres (1).

Le Piémont a fait tout le contraire. Il a trempé dans toutes ces révolutions. C'est lui qui les a préparées, provoquées, précipitées; et cela contrairement à la volonté proclamée de la France, dont il n'a tenu aucun compte, contrairement à tant de paroles de l'Empereur, qui ne l'ont point un instant retardé et qui auraient dû l'arrêter court; et cela à l'ombre de notre drapeau et de nos victoires !

Voilà la grave question qui se pose ici, devant la France et devant l'Europe, et que les faits eux-mêmes vont se charger de résoudre.

Mais pour bien apprécier tout cela, il faut le voir dans le détail; il faut exposer avec soin la politique française, telle qu'elle apparaît dans les documents officiels, et la conduite du Piémont, telle que ses actes les plus notoires la révèlent.

Sans contredit, ce sera un jour un sujet d'étonnement pour l'histoire, qu'un allié tout puissant ait eu si peu d'empire sur un allié qui lui devait tout et ne pouvait rien sans lui. Pour moi, sans pouvoir aller au fond de ce problème, je me borne au simple rapprochement des faits.

I.

Nous avons entendu déjà Mazzini révéler cette conspiration monarchico-piémontaise, qui avait ses centres d'action à Bologne, à Florence, à Parme, dans toute

(1) Discours de l'Empereur pour l'ouverture des Chambres, 1er mars 1860.

l'Italie centrale ; mais Mazzini et les jurés qui ont absous ses révélations sont peut-être suspects.

Eh bien ! voici qui ne l'est pas : ce sont les notes diplomatiques de M. de Cavour et ses discours au Parlement sarde. N'avons-nous pas vu déjà comment ces notes et ces discours étaient répandus dans toutes les villes des duchés et des Romagnes pour y entretenir l'agitation et les troubles, préludes de la révolution ? Ne savons-nous pas que l'attitude du gouvernement piémontais et le langage de ses journaux ne cessaient d'encourager les espérances révolutionnaires, en montrant toujours derrière les mouvements populaires l'épée du Piémont ? Mais enfin, tous ces faits, bien que certains, étaient encore cachés dans l'ombre.

Voyons maintenant l'action immédiate, l'entrée en campagne, la réalisation manifeste des plans préconçus ; et tout cela prouvé par des faits aussi notoires que contraires à tout droit des gens.

Des instructions sont envoyées (1er mars 1859) dans les différents États de la Péninsule, aux chefs d'une société qui couvrait notoirement toute l'Italie avant la guerre, la *société nationale italienne* (1). Que portent ces instructions ? — 1° Les hostilités à peine commencées entre le Piémont et l'Autriche, vous vous insurgerez au cri de : Vive l'Italie ! vive Victor-Emmanuel !... 2° Là où l'insurrection aura triomphé, celui d'entre vous qui se trouvera le plus haut placé dans l'estime et la confiance publiques prendra le commandement militaire et civil, avec le titre de commissaire provisoire pour le roi Victor-Emmanuel, et le conservera jusqu'à l'arrivée du commissaire

(1) M. DE RIANCEY, *Madame la Duchesse de Parme et les derniers événements.*

envoyé par le gouvernement sarde. — Qui a signé ces instructions, ou plutôt ce programme, que nous allons voir s'exécuter si exactement en Italie pendant la guerre? qui? Un général piémontais, Garibaldi. Qui encore? La Farina, autre révolutionnaire comblé d'honneurs par le gouvernement piémontais.

A Florence, dans quel lieu se trama le complot, disons mieux, l'incroyable trahison qui aboutit à enlever ses troupes au Grand-Duc et à le faire abdiquer? — Chez l'ambassadeur piémontais lui-même, chez ce M. Buoncompagni, qui a été depuis, au nom du Piémont, gouverneur de Florence et des États de l'Italie centrale. Ainsi c'était un ambassadeur accrédité auprès d'un souverain qui conspirait contre lui, et qui faisait de son ambassade même le centre de la conjuration ! Quel nom donne-t-on chez tous les peuples, quels qu'ils soient, à une telle conduite? Or, c'est en plein Parlement anglais que l'ambassadeur britannique à Florence, lord Normanby, révélait ce fait odieux :

« Lorsque l'Emperenr des Français prononça ces fameuses paroles adressées à l'ambassadeur autrichien, le parti constitutionnel en Toscane se réunit sur le champ chez l'ambassadeur sarde, pour y concerter la publication d'une série de pamphlets qu'on pourrait accuser de haute trahison, et ces brochures furent répandues à profusion parmi les sujets du Grand-Duc; on les a en outre appuyées des tentatives les plus nombreuses et les plus actives, pour séduire la fidélité des troupes toscanes (1).

(1) Après le départ du Grand-Duc, la multitude s'assembla sous les fenêtres de l'ambassadeur de Sardaigne, et M. Buoncompagni, dans une

« On a beaucoup parlé des dispositions des troupes tos-« canes en faveur du Piémont (1). Ce fait est si peu vrai » que, depuis l'éloignement du Grand-Duc, le gou-« vernement piémontais a dû menacer de les faire dé-« cimer, pour les empêcher de retourner à leur allé-« geance envers le prince régnant (2). »

A ce témoignage de lord Normanby, nous pouvons ajouter celui du représentant de la Grande-Bretagne en Toscane et à Parme, M. Scarlett, qui écrivait à son gouvernement, dès le 29 avril 1859, c'est-à-dire le surlendemain de la révolution de Florence, les détails qui suivent :

« L'ambassadeur du Piémont, signor Buoncompagni, « paraît avoir été le grand promoteur et directeur de la « dernière révolte (à Florence). Il n'avait, ainsi que je l'ai « appris, cessé d'y pousser, et cela d'après les instructions « reçues à cet effet du comité secret, par l'influence du-« quel ont été travaillées et gagnées les troupes, jusqu'à « ce que leur fidélité au Grand-Duc fût complétement dé-« truite. Comme ministre accrédité auprès du Grand-Duc « de Toscane, la conduite de M. Buoncompagni n'appa-

harangue rapportée par le *Moniteur toscan*, exprima *son admiration pour la conduite de la Toscane*. Voilà les termes dans lesquels le ministre accrédité près du Grand-Duc parla de la trahison de son armée et de l'infidélité de ses sujets. Et il ajoutait : « Le roi Victor-« Emmanuel tient à cœur le sort de la Toscane ; il pourvoira à la « tranquillité publique et aux exigences de la guerre. » Un ambassadeur pouvait-il violer plus ouvertement le droit des gens?

(1) Vingt-cinq francs par tête avaient été distribués aux troupes par les meneurs, la veille de la révolution. (*La paix de Villafranca et les Conférences de Zurich*, par le chevalier L. Debrauz)

(2) Discours de lord Normanby, ambassadeur à Florence, sur les événements de la Romagne. Ce discours a été prononcé à la Chambre des lords au mois de juin 1859. (Voir l'*Ami de la Religion* du 14 juin 1859.)

« rait pas ici sous un jour bien favorable (1). » — M. Scarlett écrivait encore au comte de Malmesbury, le 15 mai 1859 : « Dans ma conviction, ce qui est arrivé à Parme « n'était qu'une portion, une parcelle de la grande cons- « piration ourdie par le Piémont, aidée du parti républi- « cain : cette conspiration avait des ramifications dans « toutes les villes de l'Italie, » — c'était exactement ce que disait Mazzini — « bien que le succès du mouvement soit « maintenant limité à la Toscane, à Massa et à Carrare. « Il résulte d'ailleurs d'une circulaire ci-jointe, attribuée « à Garibaldi, laquelle aurait été envoyée à tous les co- « mités et sous-comités dans les villes d'Italie, et qui « depuis a été publiée dans le *Journal des Débats*, qu'aus- « sitôt que la guerre deviendrait certaine, on devait, autant « que possible, faire éclater une insurrection, et procla- « mer immédiatement un gouvernement au nom du roi « Victor-Emmanuel, sous un commissaire piémontais. « Il est donc clair que le plan préparé de longue main, et « qui vient de s'exécuter ici, n'est qu'un anneau dans « la chaîne d'une conspiration étendue à travers la pé- « ninsule, n'est qu'une œuvre habilement conduite par les « émissaires piémontais. »

Ainsi donc, une vaste conspiration est organisée de longue main par le Piémont et embrasse toute l'Italie centrale ; les émissaires piémontais sont partout ; le jour où les mouvements doivent éclater est fixé d'avance ; on

(1) *Further correspondence respecting the affairs of Italy, presented to both houses of Parliament by command of her Majesty.* 1859.

Dans sa dépêche du 29 février, le cardinal-secrétaire d'État a nettement posé ces accusations contre l'ancien ambassadeur piémontais à Florence. M. Buoncompagni a protesté, je le sais, mais sans répondre un seul mot aux témoignages positifs que nous venons de citer.

n'attend plus que la déclaration de guerre. A ce signal, Massa et Carrare, Modène, Florence, Parme, s'insurgent successivement. On prévoit le soulèvement prochain des Romagnes; après la victoire de Magenta, il éclate. Les faits parlent de toutes parts plus haut que tous les témoignages.

Quant à Parme, M. Scarlett écrivait encore à Londres, au ministre des affaires étrangères : « La conjuration est « tenue en échec, à Parme, uniquement par la popularité « de la princesse régente (1). » En effet, le rappel spontané de la Duchesse par les vœux de la population, et son retour triomphal, aux applaudissements de l'Europe, on le peut dire, furent une preuve sans réplique que la révolution qui avait provoqué son départ n'était pas l'œuvre du pays, mais de quelques hommes livrés aux intrigues du parti piémontais. Toutefois, M. de Cavour ne se tint pas pour battu : les émissaires envoyés de Turin ne cessèrent de parcourir le duché, et la Régente fut enfin contrainte une seconde fois de s'éloigner de ses États.

Fut-il d'ailleurs jamais rien de plus odieux que la conduite de M. de Cavour vis-à-vis de la duchesse régente de Parme, au commencement de cette guerre d'Italie? Par une violation flagrante de la neutralité proclamée, M. de Cavour fait envahir son territoire par les soldats piémontais, et occuper Pontremoli : pourquoi? Il en donne lui-même l'étrange raison dans une note, où il accuse la régente, devant les puissances, de ce que, n'empêchant pas, *avec ses cinq mille hommes de troupes*, les Autrichiens de prendre Plaisance pour base d'opérations, elle avait ainsi elle-même violé la neutralité !

(1) *Further correspondence respecting the affairs of Italy presented to both houses of Parliament by command of her Majesty*. 1859.

Voici comment le cabinet britannique jugea alors cette conduite et répondit à cette note : « La duchesse de « Parme », disait le chef du Foreing-Office, le comte Malmesbury, dans une dépêche du 7 juin 1859, adressée au représentant de l'Angleterre à Turin, et communiquée au comte de Cavour, « la duchesse de Parme ne s'est « jamais départie de la plus stricte neutralité qu'elle « avait annoncé vouloir suivre, et l'Autriche n'a pas « donné l'exemple de méconnaître cette neutralité. Mal- « gré ces circonstances, le gouvernement sarde ne s'est « pas fait scrupule de chercher à renverser l'autorité lé- « gitime de la duchesse et d'occuper Pontremoli par des « troupes sardes. Mais de semblables procédés, qui ne « peuvent se justifier ici ni par la prétendue sympathie « en faveur d'un peuple en proie à un mauvais gou- « vernement ou sous le joug de la tyrannie, ni par des « considérations stratégiques, ne sauraient être envi- « sagés que *comme un cruel et injustifiable emploi de la « force contre un État plus petit et faible*, administré par « une princesse dépourvue des moyens suffisants pour « maintenir son indépendance contre une armée envahis- « sante, bien qu'elle soit désireuse d'éloigner le bruit des « armes des frontières de ses domaines, et qu'elle consacre « toute son habileté à gouverner son peuple avec huma- « nité et justice. » (*Further Correspondence*, etc., p. 83.)

Mais d'ailleurs, est-ce que partout la similitude des faits n'indique pas l'identité des moyens? Est-ce que ce n'est pas partout le même programme, le programme connu d'avance, le programme de M. de Cavour et de Garibaldi, qui s'exécute? Est-ce que la présence et l'alliance de l'élément révolutionnaire et piémontais ne sont pas évidentes partout? Et lorsque les protestations du Saint-Siége si-

gnalaient, à la face de l'Europe, l'influence étrangère et les intrigues piémontaises dans les provinces soulevées, rencontraient-elles une seule contradiction? Non : M. de Cavour ne s'est pas même donné la peine de répondre aux plaintes du Pape. (Note du cardinal Antonelli du 19 mai. — Allocution consistoriale du 8 juin.)

Et en effet, il ne s'agissait déjà plus d'influence occulte et d'intrigues, mais de bien autre chose. Nos victoires avaient donné du cœur au ministre piémontais; et il marchait si courageusement en avant, que le Pape dut bientôt s'adresser de nouveau à l'Europe, et lui dire :

« Les choses marchent de telle sorte, que les troupes piémon-
« taises sont déjà entrées sur le territoire pontifical, occupant
« Sorte, Urbano et Castelfrano, où sont arrivés des bersaglieri
« piémontais et une partie de la brigade Real Navi : tout cela dans
« le but d'opposer, avec les révoltés, une résistance énergique
« aux troupes pontificales, qui sont expédiées pour revendiquer le
« pouvoir usurpé dans les provinces rebelles, tout cela dans le but
« de créer de nouveaux obstacles à l'exécution de ce juste dessein.
« Enfin, pour compléter l'usurpation de la souveraineté légi-
« time, deux officiers du génie, dont un piémontais, ont été en-
« voyés à Ferrare pour miner et détruire cette forteresse. »

Mais pourquoi s'étonner? Toutes ces violences monarchico-révolutionnaires, toutes ces agitations, toutes ces menées n'étaient-elles pas la suite nécessaire des plans avoués et de la politique constante du Piémont, la conséquence naturelle des fameuses notes présentées par M. de Cavour au Congrès de Paris, et enfin l'exécution même de son plan de démembrement des États du Pape? Est-ce que son impatience à profiter pour son compte des triomphes de nos soldats ne suffit pas à dévoiler et à trahir sa politique envahissante? Ainsi,

à chacune de nos victoires correspond une révolution ; et dès qu'une révolution éclate, immédiatement un commissaire piémontais prend en main, au nom du roi Victor-Emmanuel, le gouvernement du pays; les troupes sardes, au mépris du droit des neutres, et de tous les droits, et nonobstant les protestations des souverains dépossédés, l'envahissent ; des décrets sont rendus au nom du roi Victor-Emmanuel; M. de Cavour envoie à tous les commissaires piémontais des circulaires qui déclarent que les pays révoltés sont, les uns simplement protégés, les autres annexés de fait au Piémont, mais tous désormais gouvernés par lui.

Il le faut avouer, c'est un spectacle prodigieux que celui de ce ministre qui, de Turin ou de Novare, tandis que notre vaillante armée répandait son sang sur les champs de bataille, lui, du fond de son cabinet, envoyait sa dictature et ses commissaires à tous les pays conquis, et même à ceux qui ne devaient pas l'être.

Mais tout à coup un événement inattendu vint déconcerter en apparence ce mouvement envahisseur et obliger M. de Cavour à ajourner, au moins pour quelque temps, ses projets. L'Empereur, vainqueur à Solferino, s'arrête, et fait la paix à Villafranca. Parmi les graves raisons qui amenèrent cette paix inespérée, l'Empereur a signalé lui-même la nécessité où il eût été *d'accepter franchement le concours de la révolution.* — M. de Cavour ne se croit plus possible dès que la marche de la révolution est suspendue. Il se retire.

II.

Or, dans les faits qui viennent de passer sous nos yeux, que voyons-nous déjà, et dans ceux dont il nous reste

à parler, que verrons-nous encore? Certes, si l'on considère les paroles officielles d'une part, et les actes éclatants de l'autre, on ne peut se défendre d'un véritable embarras : il est difficile de voir, dans tout ce qu'a fait le Piémont, autre chose qu'un démenti constant donné à la politique conservatrice que proclamait la France; mais il est difficile aussi de comprendre, indépendamment même du plan préconçu dont nous parlions tout à l'heure, comment le Piémont, cet allié auquel nous étions si nécessaires pour la victoire, — Novare et Solferino l'ont bien prouvé, — a pu faire triompher une politique contraire à la nôtre, agir perpétuellement, sous nos yeux et devant notre armée, dans un sens opposé à nos intentions, et précipiter malgré nous les événements : on s'explique mal enfin comment une parole ferme et nette de la France eût été impuissante auprès d'un ministre piémontais. Il reste là certainement un nuage, que l'histoire peut-être un jour dissipera. En attendant, je dirai simplement les faits connus. Bien loin de rien aggraver, mon langage couvrira tout ce qui peut demeurer dans le doute; je tairai de grand cœur, je me cacherai à moi-même, tout ce qui peut appartenir à la conjecture, à l'induction trop rigoureuse, à la déplorable facilité de blâmer; j'écarterai, avec plus de soin encore, tout ce qui peut rendre les séparations plus profondes, les dissidences plus amères, les retours plus difficiles. Dieu m'en est témoin, s'il pouvait dépendre d'une parole que la disposition des esprits influents fût changée, que le cours des événements fût interrompu, et que l'espérance chrétienne succédât à la menace révolutionnaire, oui, Dieu m'est témoin que si tout cela pouvait dépendre d'une parole, cette parole éclaterait de mes lèvres, haute, franche, reconnaissante, heureuse. Mais

puisque je ne dois être ici qu'historien, dans la mesure qui m'est permise, je remplirai cette tâche plus modeste avec convenance et sincérité.

Donc, avant la guerre, après la paix, les déclarations du gouvernement français étaient positives ; le Piémont ne pouvait s'y méprendre : il ne pouvait non plus en tenir moins de compte qu'il n'a fait, et s'en jouer plus ouvertement.

Quelles furent ces déclarations ?

La guerre venait d'éclater ; nos régiments avaient déjà passé la frontière ; l'honneur du drapeau était engagé. Ce fut dans ces graves circonstances que le Corps Législatif ouvrit sa session de l'année 1859, et que le gouvernement eut à exposer devant les députés de la France sa politique.

De vives appréhensions sur les conséquences possibles de la guerre furent exprimées, et des explications nécessaires demandées par plusieurs députés, notamment par M. le vicomte Lemercier, dans la mémorable séance du 30 avril.

L'orateur se déclarait « convaincu que le gouvernement « n'éprouverait point d'hésitation à rassurer les catholi- « ques du monde entier sur *la détermination de l'Empe- « reur de faire respecter, quoi qu'il arrive, l'indépendance « et les États du Saint-Siége.* »

La réponse nette et catégorique du président du conseil d'État, commissaire du gouvernement, M. Baroche, fut celle-ci :

« — Le préopinant vient lui-même de répondre à la question « qu'il a posée, en rappelant des souvenirs que le gouverne- « ment de l'Empereur se gardera bien d'oublier... *Aucun doute*

« *n'est possible à cet égard.* Le gouvernement prendra toutes « les mesures nécessaires pour que la sécurité et l'indépendance « du Saint-Père soient assurées au milieu des agitations dont « l'Italie serait le théâtre (1). »

Le 3 mai, l'Empereur lui-même parla : une proclamation au peuple français annonça la guerre. L'Empereur, dans cette proclamation, donnait deux solennelles assurances : il affirmait que *nous n'allions pas en Italie fomenter le desordre;* il promettait que *la guerre n'ébranlerait pas le trône du Saint-Père.*

Voilà ce que déclarait l'Empereur.

Telle était dès l'origine la politique officielle de la France. Le Piémont ne le pouvait ignorer ; et, à cette époque, si les insurrections étaient projetées et préparées de longue main, du moins rien n'était encore accompli. — Eh bien ! les déclarations de la France ont-elles arrêté une seule des révolutions préparées par le Piémont? Non. La parole de la France n'a-t-elle pas été absolument comme non avenue? Oui.

Qu'a fait le Piémont? Par ses intrigues, par ses excitations révolutionnaires, il a contribué, pour sa part, à renverser dans quatre États les gouvernements établis, et fait perdre au Saint-Père quatre provinces.

Le lendemain même de la proclamation impériale, et comme pour donner une assurance plus directe encore aux catholiques, et « éclairer le clergé sur les consé« quences d'une lutte devenue inévitable, » Son Excellence

(1) M. Baroche disait encore que « si M. Lemercier ne s'était pas ainsi « réfuté lui-même, le président du conseil d'État ne pourrait s'em« pêcher d'exprimer devant la chambre son étonnement au sujet du « doute que l'on pourrait avoir sur la conduite du gouvernement. »

le ministre des cultes adresse une circulaire à tous les évêques de France. On y lisait :

« L'EMPEREUR Y A SONGÉ DEVANT DIEU, et sa sagesse, son « énergie et sa loyauté bien connues, ne feront défaut ni à la « religion, ni au pays.

« Le prince qui a donné à la religion tant de témoignages de « déférence et d'attachement, qui a ramené le Saint-Père au « Vatican, *veut que le chef suprême de l'Église soit respecté dans* « TOUS SES DROITS DE SOUVERAIN TEMPOREL. Le prince qui a « sauvé la France des invasions de l'esprit démagogique ne « saurait accepter ni ses doctrines, ni sa domination en « Italie (1). »

Eh bien! le Piémont a-t-il *voulu* ce que l'Empereur déclarait vouloir? A-t-il *respecté le chef suprême de l'Église dans* TOUS SES DROITS DE SOUVERAIN TEMPOREL? N'a-t-il en rien accepté *les doctrines de l'esprit démagogique?* — Ce serait plus qu'une dérision de le dire. Le Piémont s'est appuyé sur la révolution; il a ébranlé et usurpé les droits du Saint-Siége; il a commencé l'annexion de quatre de ses provinces, l'a poursuivie obstinément; et vient enfin de la consommer.

Cependant, tandis que le Piémont et la révolution font leur œuvre, que les insurrections se succèdent, que les souverains italiens sont dépossédés, le gouvernement impérial répète ses déclarations. Il les répète à l'Italie;

(1) Le ministre disait encore : « Ces idées pratiques, généreuses et « chrétiennes, tendent à fonder sur des bases solides l'ordre public et le « respect des souverainetés dans les États italiens.

« Tels sont les sentiments de Sa Majesté si souvent révélés par ses « actes, et qu'elle vient de confirmer dans le noble manifeste adressé à « la nation. *Ils doivent faire naître dans le cœur du clergé français « autant de sécurité que de gratitude.* »

en France, il les redit aux journaux religieux ; il les redit aux autres journaux ; il les réitère à la nation ; il les réitère solennellement au Saint-Père lui-même.

Ainsi, dans sa proclamation du 8 juin, datée de Milan, et avant que l'insurrection n'eût encore éclaté dans les Romagnes, l'Empereur disait aux Italiens : « *Je ne viens* « *pas ici avec un système préconçu pour déposséder les sou-* « *verains* (1). » — Peu de temps après, le gouvernement pontifical était renversé dans les Romagnes, et le Piémont y envoyait un gouverneur militaire.

Toutefois, le langage du gouvernement en France continuait d'être en désaccord avec tout ce que le Piémont exécutait sous nos yeux en Italie. — Le 18 juin, un *communiqué* officiel à l'*Ami de la Religion,* conforme à toutes les déclarations antérieures, affirmait de nouveau que « la proclamation de l'Empereur au peuple fran- « çais, et la proclamation de Milan, ont répudié toute in- « tention d'*un système préconçu de déposséder les souve-* « *rains;* que l'Empereur a en outre formellement reconnu « la neutralité du Saint-Père ; qu'il suffit de rappeler « cette déclaration pour mettre l'opinion publique à « même de juger *combien sont répréhensibles les insinua-* « *tions qui tendent à faire croire que la France cherche* « *à ébranler l'autorité politique du Saint-Père qu'elle a* « *relevée il y a dix ans, et qui est encore sous la garde* « *respectueuse de ses armes.* »

(1) Il est vrai, dans la même proclamation, les Italiens lisaient ces mots : « Soyez aujourd'hui soldats ; demain, vous serez citoyens libres « d'un grand pays » Il est vrai encore que la Toscane était occupée par le cinquième corps d'armée, et le dernier manifeste du Saint-Siége a montré, d'après les paroles mêmes du Prince commandant en chef de ce corps, les conséquences de cette occupation pour les Romagnes.

En même temps, le *Siècle*, qui, à l'occasion du recouvrement de Pérouse, avait outragé le Saint-Père et l'Église, recevait, le 2 juillet 1859, le *communiqué* suivant :

« Le journal le *Siècle*, en attaquant aujourd'hui la Papauté « *dans son pouvoir politique*, et dans le dogme dont elle est « l'auguste personnification, confond la noble cause de l'indé- « pendance italienne avec celle de la révolution.

« Le gouvernement de l'Empereur doit protester contre cette « confusion, qui est de nature à exciter les mauvaises passions, « à troubler les consciences, et à tromper l'opinion publique sur « les principes de la politique française.

« Le respect et la protection de la Papauté font partie du pro- « gramme que l'Empereur est allé faire prévaloir en Italie, pour « y asseoir l'ordre sur des intérêts légitimes satisfaits.

« Les journaux qui cherchent à fausser ce caractère de la « glorieuse guerre que nous soutenons, manquent à ce qu'il y a « de plus obligatoire dans le sentiment national (1). »

Enfin, l'Empereur lui-même envoyait à Sa Sainteté les assurances les plus positives qu'il *protégerait et conserverait*, comme il l'avait toujours promis, le pouvoir temporel du Saint-Siége ! « Notre très-cher fils en Jésus-Christ, « l'Empereur des Français, nous a déclaré que les armées « françaises qui sont en Italie, non seulement ne feront

(1) Le *communiqué* disait encore :

« Si une lutte douloureusement regrettable s'est engagée à Pérouse, « la responsabilité doit en retomber sur ceux qui ont obligé le gou- « vernement pontifical à faire usage de la force pour sa légitime dé- « fense.

« L'*indépendance politique* et la souveraineté spirituelle, unies dans « la Papauté, la rendent *doublement respectable* et condamnent mora- « lement des attaques contre lesquelles le gouvernement aurait pu in- « voquer la répression légale : mais il a préféré les livrer à la justice « de l'opinion. »

« rien contre notre pouvoir temporel, mais au contraire « le protégeront et le conserveront dans les Romagnes : « *tuebuntur atque servabunt* (1). »

Rien n'égale la persistance de ces déclarations, sinon l'obstination et la facilité avec lesquelles le Piémont les a démenties et s'en est joué? N'a-t-il pas maintenu, poursuivi, bon gré, malgré, et, chose plus intolérable encore, réalisé, sous nos yeux, et contre nos intentions les plus déclarées, « un système préconçu de déposséder les « souverains, y compris le Saint-Père? » Est-ce que le Piémont, est-ce que M. de Cavour a respecté la neutralité du Saint-Père, malgré tant de promesses formelles de l'Empereur? Est-ce qu'il n'a pas violé persévéramment, d'une manière flagrante, tantôt avec astuce, tantôt avec audace, cette neutralité sacrée que l'Empereur proclamait si hautement, ces droits souverains que l'Empereur déclarait prendre sous sa sauvegarde? Est-ce qu'il a tenu compte un seul instant de *cette garde respectueuse de nos armes*, dont parlait le gouvernement français?

Pendant que M. de Cavour accepte avec empressement et exerce par ses commissaires, dans les duchés et les Romagnes, la dictature; pendant qu'il encourage par ses paroles calculées les vœux annexionistes, une note, publiée par le *Moniteur* du 24 juin contient encore la déclaration suivante :

« On ne semble pas se rendre un compte bien exact du ca- « ractère que présente la dictature offerte de tous côtés en Italie « au roi de Sardaigne, et on en conclut que le Piémont, sans « consulter les vœux des populations ni des grandes puissances, « compte, *à l'abri des armes françaises*, réunir toute l'Italie en un

(1) Allocution consistoriale du 20 juin 1859.

« seul État. *De semblables conjectures n'ont aucun fondement.* La « dictature n'est qu'un pouvoir purement temporaire, qui, tout « en réunissant les forces communes dans une même main, a « l'avantage de *ne préjuger en rien les combinaisons de l'avenir.* »

Certes, après toutes les pièces officielles que nous venons de citer, on ne comprend guère comment un journal a pu dire : « Nous défions tous ceux qui ont parlé de ga- « rantie donnée au Saint-Siége, nous les défions de nous « citer un document, une phrase, un mot, où cette ga- « rantie ait été énoncée. » (*Le Siècle.*) — Nous demandons, nous, qu'on nous cite un seul document officiel, un seul, où cette garantie ait été passée sous silence.

Eh bien ! le Piémont, loin de se conformer, comme on devait l'espérer d'un allié loyal et reconnaissant, à des manifestations si nettes, n'a-t-il pas cherché et n'a-t-il pas réussi malheureusement à infliger un perpétuel démenti à toutes nos déclarations? Laissez-moi faire, et je vous laisserai dire : telle paraîtrait avoir été son injurieuse devise. Car enfin, qui oserait prétendre que le Piémont n'a pas travaillé malgré nos déclarations à *préjuger les combinaisons de l'avenir ;* qu'il n'a pas pesé de tout le poids de ses clubs, de ses agents, de sa présence armée, sur les résolutions des gouvernements révolutionnaires, dans les duchés et la Romagne? — Evidemment, le Piémont n'a eu qu'un but, qu'il a poursuivi par tous les moyens : celui de rendre définitive et permanente sa dictature provisoire, et de pousser, d'amener à l'annexion définitive, sous un titre ou sous un autre. Les populations, nous le verrons, n'ont pas été consultées avec sincérité, n'ont pas parlé avec liberté; les réponses du cabinet sarde aux ambassades des pays administrés par les commissaires sardes ont manqué de netteté et de franchise, et ont

mal dissimulé son ambition; une représentation de suffrage populaire s'est jouée sous les yeux de l'Europe pour colorer et légaliser une spoliation révolutionnaire; en un mot, le Piémont s'est hâté partout de précipiter les événements, afin d'invoquer le bénéfice des faits accomplis. — Il faut le dire aussi: la France et l'Europe lui ont trop laissé le temps de le faire.

III.

Donc, démenti flagrant donné aux déclarations de l'Empereur avant la paix de Villafranca : démenti à ces mêmes déclarations après la paix.

Il est vrai que cette paix inattendue, mais si sage et si nécessaire, laissait inachevé en partie le programme de l'Empereur : *L'Italie sera libre*, libre du joug autrichien, *des Alpes à l'Adriatique*. Cependant elle paraissait un désaveu formel de la politique envahissante du Piémont, une retraite habile devant la révolution déchaînée et la coalition menaçante, un retour heureux à la politique d'avant la guerre. M. de Cavour le comprit si bien qu'il sentit que sa retraite était nécessaire.

Cette paix par laquelle l'Empereur des Français cède au roi de Piémont une province égale à son royaume, cette paix, qui mécontente toutefois si vivement M. de Cavour, et contre laquelle il proteste en se retirant, comment est-elle saluée par les commissaires piémontais dans les pays insurgés?

« Toscans! » dit une proclamation du 13 août, signée par le commissaire extraordinaire du roi de Sardaigne

M. Buoncompagni et par les membres du gouvernement provisoire, « Toscans ! la nouvelle d'événements qui trompent les plus belles espérances, remplissent de douleur « toutes les âmes!... Demain s'assemblera la Consulte; « avec elle, le gouvernement élevera la voix de la Toscane, et la fera entendre à Victor-Emmanuel en qui « repose toute notre confiance. » Voilà la reconnaissance des commissaires piémontais pour l'Empereur et pour la France qui vient de verser en Italie le sang de cinquante mille de ses enfants ! C'est ainsi qu'on entend respecter notre politique (1) !

Et, en effet, où en sont aujourd'hui les articles de Villafranca et de Zurich ?

Quatre points avaient été arrêtés à Villafranca : la Lombardie était cédée au Piémont; l'Autriche faisait entrer la Vénétie dans une confédération italienne ; le droit des Archiducs sur les duchés était reconnu ; une amnistie complète était accordée. De plus, les deux empereurs s'engageaient à agir, à Rome, par voie de conseils, pour obtenir du Pape des réformes, que le Pape lui-même était parfaitement résolu à accorder.

Mais en revendiquant, dans l'intérêt de la pacification générale, l'office de conseillers amis auprès du Pape, n'est-il pas manifeste que les deux Empereurs s'engageaient à remplir les obligations qu'on avait contractées envers lui à la face du monde, lorsqu'avant l'ouverture des hostilités on lui garantissait si solennellement la neutralité, l'indépendance, et l'intégrité de ses États? Comment de-

(1) Il faut dire cependant que quelques journaux de Turin, notamment l'*Indépendente*, interprétaient autrement les conséquences de la paix, et qu'ils remerciaient l'Empereur des Français, non seulement de ce qu'il avait fait en Italie, mais de ce qu'il laisserait faire.

mander des réformes au Pape, si on voulait le dépouiller? D'ailleurs, en plaçant la confédération italienne sous sa présidence, on ne prétendait pas sans doute lui offrir un hommage dérisoire et le dépouiller du même coup. Tout cela était indiqué par le bon sens et la bonne foi.

L'article relatif aux restaurations des anciennes maisons souveraines indiquait plus clairement encore, s'il se peut, la politique adoptée par les deux augustes contractants. Ce que voulait le Piémont, c'était l'unité monarchique de l'Italie sous le sceptre de la Sardaigne; ce que voulait la révolution, c'était l'unité républicaine; ce que stipulaient les deux empereurs, c'était l'unité fédérative.

Pour y arriver, évidemment il fallait répudier le concours de plus en plus compromettant de la révolution. Il fallait en même temps reconstituer le pouvoir sur des bases solides, en satisfaisant aux vœux légitimes du pays, mais en prévenant aussi ces incessants bouleversements, qui conduisent tôt ou tard les peuples fraîchement émancipés au despotisme ou à l'anarchie.

Ce fut la note insérée au *Moniteur* le 9 septembre, qui apprit à l'Europe la condition *sine quâ non* posée à la paix de Villafranca par l'empereur François-Joseph, et acceptée par l'empereur Napoléon. Dans l'intervalle, qu'était-il arrivé? Aussitôt que M. de Cavour eut appris par le télégraphe la nouvelle de l'armistice du 8 juillet, pressentant les intentions de l'empereur Napoléon, il était accouru au quartier général pour essayer, mais en vain, d'entraver les négociations. La paix conclue, il avait immédiatement prévenu les commissaires piémontais et les gouvernements révolutionnaires, qui se hâtèrent, à Florence le 16 août, à Parme le 22 août, à Bologne le 6 sep-

tembre, de faire voter (nous dirons tout à l'heure comment) la déchéance des souverains et l'annexion des pays au Piémont.

Dans cette note du 9 septembre, publiée non pas avant, mais après ces votes annexionnistes, l'empereur Napoléon était donc bien fondé à se plaindre que « les destinées de « l'Italie eussent été confiées à des hommes plus préoccu-« pés de petits succès partiels que de l'avenir de la patrie « commune, et dont les efforts tendaient, non à dévelop-« per, mais à entraver les conséquences du traité de Vil-« lafranca. » Il était fondé à regretter d'avoir compté en vain « sur le bon sens et le patriotisme de l'Italie, » et à faire « appel à la partie saine de la nation. » Il était fondé à déclarer aux Italiens les conséquences funestes, pour la paix européenne, du démenti qu'ils infligeaient à sa politique. Du moment, en effet, où les archiducs ne rentreront pas dans leurs États, « une partie du traité de Villa-« franca n'étant pas exécutée, l'empereur d'Autriche se « trouvera délié de tous les engagements pris en faveur « de la Vénétie. Inquiété par des démonstrations hostiles « sur la rive droite du Pô, il se maintiendra en état de « guerre sur la rive gauche, et au lieu d'une politique de « conciliation et de paix, on verra renaître une politique « de défiance et de haine, qui amènera de nouveaux trou-« bles et de nouveaux malheurs. »

De telles paroles n'arrêtèrent pas, il était facile de le prévoir, la politique piémontaise, dont la suprême ambition serait de chasser l'Autriche de Venise.

Pourquoi donc la députation romagnole reçue par l'empereur Napoléon, et le conseil de gouvernement composé de MM. Pepoli, Montanari, Gamba, Albiani et Pinelli, dans sa proclamation du 2 août, ont-ils interprété dans

un sens favorable à leurs desseins les paroles sympathiques du souverain de la France ? Que penser des paroles suivantes d'une proclamation faite par le gouverneur des Romagnes, Cipriani : « Plutôt mourir que de céder ! « l'Europe nous regarde avec admiration ; le magnanime « empereur Napoléon est de notre côté ; Victor-Emmanuel « est le protecteur de la liberté italienne (1) ! » Quoi ! vous identifiez votre politique et celle du Piémont avec la politique impériale dont vous démentez les déclarations et les promesses ! Qui donc alors trompe l'Europe?

La politique impériale, non, ce n'est pas dans les rapports des députations italiennes reçues aux Tuileries, ni dans la proclamation des gouvernements insurrectionnels, que nous pouvons nous résigner à la chercher ; car si c'est là qu'elle se trouve, il faudrait dire qu'il y a eu deux politiques, une politique secrète et une politique officielle. Pour moi, je m'y refuse : je prends les actes authentiques, solennels; et j'en trouve un encore qui apparait comme un dernier effort sur la politique piémontaise, et que le Piémont ne prend pas plus au sérieux que les autres, continuant à se jouer de la façon la plus étrange de son puissant allié et des traités. L'empereur Napoléon luimême écrivait le 20 octobre 1859 la lettre suivante au roi Victor-Emmanuel :

« Monsieur mon frère,

« J'écris aujourd'hui à Votre Majesté pour lui exposer la « situation actuelle, lui rappeler le passé et régler avec elle la « meilleure marche à suivre dans l'avenir. Les circonstances

(1) *Histoire des États de l'Église depuis la première révolution*, p. 275.

« sont graves ; il faut donc laisser de côté les illusions, les « regrets stériles, et examiner nettement l'état réel des choses. « Ainsi, il ne s'agit pas aujourd'hui de savoir si j'ai bien ou mal « fait de conclure la paix à Villafranca, mais de tirer du traité « les conséquences les plus favorables à la pacification de l'Italie « et au repos de l'Europe....

« Il fallait faire un traité qui assurât le mieux possible l'indé- « pendance de l'Italie, qui satisfît le Piémont et les vœux des « populations, qui cependant ne blessât pas le sentiment catho- « lique, ni les droits des souverains auxquels l'Europe s'inté- « ressait. Je crus alors que si l'empereur d'Autriche voulait « s'entendre franchement avec moi pour amener cet important « résultat, les causes d'antagonisme qui, depuis deux siècles, « divisent ces deux empires, disparaîtraient, et que la régéné- « ration de l'Italie s'accomplirait d'un commun accord, sans « nouvelle effusion de sang. »

Entrant ensuite dans le détail, l'Empereur exposait les différentes clauses du traité de Villafranca, et insistait notamment sur la présidence honoraire de la confédération italienne conférée au Pape, pour *satisfaire le sentiment religieux de l'Europe catholique*, que blesse profondément la politique piémontaise, et *augmenter l'influence morale du Pape*. L'Empereur ajoutait ensuite :

« Ce plan que j'avais formé à la conclusion de la paix, peut « encore se réaliser, si Votre Majesté emploie son influence à « le faire prévaloir.

« Le véritable intérêt de Votre Majesté, comme celui de la « péninsule, est de me seconder dans le développement de ce « plan pour en faire ressortir les meilleures conséquences ; « car, elle ne doit pas l'oublier, *je suis lié par le traité*. »

Est-il besoin d'ajouter, devant ce qui passe aujourd'hui, que ces paroles impériales furent, comme tant d'autres,

inutiles, et que la politique piémontaise continua, tout comme auparavant, à suivre sa route? Les traités qui liaient le souverain victorieux de trente-cinq millions d'hommes furent comptés pour rien par le Piémont.

IV.

L'Empereur avait surtout promis deux choses, au sujet du gouvernement pontifical : 1° que la neutralité du Saint-Père serait respectée ; 2° que la dictature de Victor-Emmanuel ne serait que provisoire.

Et c'est bien de la sorte que les journaux mêmes qui veulent aujourd'hui le démembrement des États du Pape, interprétaient alors la pensée impériale, pour calmer, après la révolte des Romagnes, les inquiétudes des catholiques. Ainsi, répondant à l'*Ami de la Religion* et à l'*Univers*, la *Patrie*, si loin aujourd'hui du langage qu'elle tenait alors, disait : « Ils oublient (ces journaux) que *le gouvernement* « *français a dit expressément que la dictature de Victor-* « *Emmanuel n'avait qu'un caractère provisoire*, et que « les droits du Saint-Siége n'avaient rien à craindre pour « l'avenir... La dictature provisoire de Victor-Emmanuel « n'est pas plus la négation de la souveraineté tempo- « porelle que la présence de nos soldats à Rome! » (31 juin 1859.)

Ce fut, on le sait, M. Massimo d'Azeglio que choisit M. de Cavour et qu'il envoya en qualité de commissaire piémontais et de *chef militaire* à Bologne, pour y exercer la dictature provisoire. Comme chef militaire, il faut avouer que le choix était singulier. Du reste, des troupes piémontaises devancèrent à Bologne l'arrivée

de M. d'Azeglio, et les autorités révolutionnaires lui firent une réception des plus brillantes. *L'Histoire des États de l'Église depuis la première révolution française jusqu'à nos jours* (traduit de l'allemand, p. 172) raconte que son entrée coûta des milliers d'écus et d'innombrables largesses de vin, employés pour enthousiasmer la populace insensible et apathique. En trois jours, M. d'Azeglio, indépendamment des choses militaires, s'était mêlé de toutes autres sortes d'affaires financières et administratives, sans en excepter même les affaires ecclésiastiques. — Mais écoutons sur ce point les plaintes du Saint-Siége lui-même. Voici la note que le gouvernement pontifical adressait, le 12 juillet 1859, aux représentants des puissances étrangères :

« Au palais du Vatican, 12 juillet 1859.

« Au milieu des craintes et des soucis occasionnés par la « déplorable guerre actuelle, il semblait au Saint-Siége qu'il « pourrait demeurer tranquille après les nombreuses assurances « qu'il avait reçues : assurances auxquelles était venue se joindre « la déclaration que le roi de Piémont, sur le conseil de l'empe- « reur des Français, son allié, avoit refusé la dictature qui lui « était offerte dans les provinces soulevées des États pontificaux.

« Mais il est douloureux de remarquer que les choses se « passent tout autrement, et qu'il s'accomplit sous les yeux du « Saint-Père et de son gouvernement des faits qui rendent « chaque jour plus inqualifiable la conduite du cabinet sarde en- « vers le Saint-Siége, conduite qui démontre clairement qu'il « veut enlever au Saint-Siége une partie intégrante de son do- « maine temporel.

« Depuis la révolte de Bologne, que Sa Sainteté a déjà eu l'occa- « sion de déplorer dans son allocution du 20 juin, cette ville est « devenue le rendez-vous d'une foule d'officiers piémontais venus

« de Toscane ou de Modène, dans le but de préparer des loge-
« ments pour les troupes piémontaises. De ces États étrangers,
« ils introduisent des milliers de fusils pour armer les révoltés
« et les volontaires, des canons pour accroître le trouble des
« provinces soulevées et rendre plus audacieux les perturbateurs
« de l'ordre.

« Un autre fait, qui rend complètement illusoire le refus de
« la dictature, est venu mettre le comble à cette violation fla-
« grante de la neutralité, jointe à une active coopération pour
« maintenir l'émeute dans les États de l'Église. La nomination
« du marquis d'Azeglio en qualité de commissaire extraordi-
« naire dans les Romagnes (ainsi qu'il résulte du décret de S. A.
« R. le prince Eugène de Savoie, du 23 juin, et de la lettre du
« comte de Cavour sous la même date), est une véritable viola-
« tion des droits du souverain territorial. »

Et lorsque, dans ses proclamations aux populations romagnoles, M. d'Azeglio posait sur le droit d'insurrection ces étranges principes, que le Saint-Père dut dénoncer et condamner formellement dans sa lettre au cardinal Patrizi ; lorsque, sans tenir aucun compte des droits acquis, et raisonnant d'une société constituée et en face d'un gouvernement légitime, comme on le ferait à l'origine d'un peuple et en l'absence de tout pouvoir, M. d'Azeglio proclamait la liberté absolue des peuples au point de vue politique et même religieux : je le demande, le représentant de Victor-Emmanuel travaillait-il à maintenir à la dictature de son souverain le caractère provisoire dont parlait l'empereur Napoléon, ou bien à détacher du Saint-Père les populations mêmes qui lui étaient restées fidèles?

Et la ligue conclue entre les révolutionnaires de Bologne, de Florence et de Parme, avait-elle pour but de sauvegarder les droits du Saint-Père? Qui commande aujour-

d'hui les troupes de cette ligue? N'est-ce pas le général Fanti, qui est en même temps ministre de la guerre en Piémont?

V.

Mais c'est dans la préparation des élections à l'Assemblée romagnole qu'apparaîtra dans toute son évidence la sincérité des déclarations de M. de Cavour sur le caractère provisoire de la dictature piémontaise, en même temps que la liberté de ces votes populaires dont on a fait tant de bruit.

Il est vrai qu'ayant accompli sa tâche, et sur un désir venu de haut, M. Massimo d'Azeglio se retira, pour laisser, disait-il, à la population la pleine et entière liberté d'exprimer ses vœux; mais M. d'Azeglio, en se retirant, eut soin de se donner un successeur, le colonel Renaud de Falicon, de Nice, ministre de la guerre. A Modène, M. Farini avait fait mieux encore : quand ses fonctions de commissaire sarde expirèrent, il se succéda à lui-même en qualité de dictateur.

A ceux qui, dans les votes annexionnistes, ne veulent voir qu'un élan spontané et unanime des populations, je demanderai :

La presse a-t-elle été libre? Chacun a-t-il pu, sans danger, dire sa pensée, manifester sa volonté?

Les Assemblées d'où sortirent ces votes, élues sous la pression révolutionnaire, le furent-elles du moins par la majorité de la population? Leur élection ne fut-elle pas le fait exclusif de la minorité violente qui avait saisi le pouvoir?

Les votes n'eurent-ils pas lieu sous la protection des baïonnettes étrangères, en présence du Piémont armé?

Si j'ouvre les instructions adressées par Garibaldi et La Farina aux chefs de la société nationale italienne, voici ce que j'y lis, article 10 : « On défendra la fondation des « cercles et journaux politiques ; on ne publiera qu'un « bulletin officiel. » N'est-ce pas ce qui fut fait, notamment à Bologne, après l'insurrection? Ne commença-t-on pas par supprimer tous les journaux, sauf la feuille officielle (1)?

« La presse est bâillonnée et la poste fouillée, » dit expressément lord Normanby (2); et il le prouve par des faits : je le laisse parler lui-même :

« Un des personnages les plus considérables de la « Toscane fut mandé devant le préfet, au moment des « élections, comme étant accusé de favoriser le retour « de l'Archiduc : — « C'est vrai, répondit-il hardi- « ment, car je crois que c'est dans l'intérêt du pays. « — Eh bien! répliqua le préfet, si vous ne changez « pas de ton, d'ici à peu de jours, je vous enverrai en « prison ! »

« L'avocat Andriozzi, continue lord Normanby, a été « arrêté avec plusieurs autres personnes, sous l'inculpa- « tion d'avoir travaillé contre le gouvernement actuel. Pas « la plus petite preuve n'a été produite contre lui : néan- « moins, le préfet l'a jugé en prison, *viâ œconomicâ,* « comme ils disent là-bas ; c'est-à-dire devant un tribunal « secret, sans témoins, sans qu'il eût la faculté de se dé-

(1) *Histoire des États de l'Église depuis la première révolution française*, p. 261.

(2) *Le Cabinet anglais, l'Italie et le Congrès*, par lord Normanby.

« fendre, et on l'a condamné à deux ans d'emprisonne-
« ment dans une forteresse! »

Le *Times* lui-même est convenu de cette pression tyrannique : « Ce gouvernement, dit le *Times*, est tou-
« jours prêt à tomber sur toute publication ou brochure
« qu'il ne trouve pas de son goût. » — « Voilà, ajoute
« lord Normanby, du positif, et émanant d'une autorité
« peu suspecte à la cause. Maintenant, continue-t-il, quant
« à la poste, j'ai moi-même reçu une lettre, envoyée par
« occasion, qui m'annonce la nomination de deux nou-
« veaux fonctionnaires appelés *verificatori*, dont le devoir
« est d'ouvrir et de supprimer, à leur gré, toute lettre
« renfermant quelque chose de désagréable pour le gou-
« vernement actuel. »

Voilà, certes, ce qui s'appelle un régime libéral et favorable à l'expression franche et spontanée des vœux d'un pays!

« Telle est, poursuit le noble lord, l'intimidation
« et la corruption (c'est ainsi qu'il s'exprime) dont
« on s'est servi pour obtenir le soi-disant vote po-
« pulaire en faveur de l'annexion! Les auteurs de la
« mesure *admettent eux-mêmes* qu'un vingt-cinquième
« seulement de la population devait prendre part au vote;
« or, comme pas même la moitié de ce vingt-cinquième
« n'a réellement voté, il en résulte qu'un cinquantième
« de la population a vendu les Athéniens de l'Italie aux
« Béotiens du Piémont. »

Lord Normanby est ici d'une rigoureuse exactitude, et des chiffres officiels confirment son témoignage. Le secrétaire de l'assemblée constituante en Toscane, M. Galéotti, a lui-même positivement avoué, dans son rapport, que, sur une population de 1,806,740 âmes, il n'y a eu

que 35,240 électeurs qui aient pris part au vote de déchéance (1).

Le noble lord avait bien raison de le dire :

« Le vote a été obtenu par l'intimidation, par la cor-
« ruption sous toutes les formes, à l'ombre du drapeau
« piémontais. Le nombre des électeurs a été arbitraire-
« ment restreint ; et sur ces votants ainsi choisis, comme
« favorables à la révolution projetée, pas même la moitié
« n'a paru aux élections. Mais il y a mieux : *ces électeurs*
« *ignoraient jusqu'au but pour lequel on leur faisait*
« *élire des députés ;* de même que le 27 avril on n'osa
« pas dire ouvertement à la troupe qu'il s'agissait de
« renvoyer le Grand-Duc, mais simplement d'adopter
« le drapeau tricolore et de combattre les Autrichiens ;
« de même, on prit soin d'entourer de mystère le but
« réel des élections : ces députés n'ignoraient pas moins
« pourquoi ils étaient convoqués ; et, enfin, dans une
« séance muette de quelques minutes, ils ont dû voter,
« sans débat, sans explication, la déchéance, comme na-
« tion, d'un pays qui, cinq siècles durant, avait produit de
« grands citoyens dignes de leur patrie, et surtout très-
« supérieurs à cette tourbe d'agents piémontais qui rem-
« plissent aujourd'hui le Palazzo-Vecchio ! »

Lord Normanby ajoute encore, avec le parfait bon sens de l'honnêteté et de la droiture, pour excuser les Toscans de ne s'être pas rendus aux élections : « Ce serait assu-
« rément faire acte de dureté d'exiger qu'un peuple, igno-
« rant de la vie politique, s'expose volontairement à la
« ruine, pour ne rien dire de la prison ou du poignard. »

(1) *La paix de Villafranca et les conférences de Zurich*, par le chevalier Louis Debrauz, p. 44.

Les atrocités commises à Parme, sous les yeux des autorités sardes, et encore impunies aujourd'hui, ont assez prouvé ce que peuvent les passions d'une populace déchaînée, et si c'est sans raison que lord Normanby parle ici de ruine, de prison et de poignard.

On vit par la répression terrible exercée dans les Romagnes contre ce qu'on appelait les manipulations en faveur du Pape, et par les scènes abominables de Verachio, s'il y avait sécurité à émettre des vœux contraires aux vœux révolutionnaires.

Ne connaît-on pas d'ailleurs les mille moyens employés pour agiter les populations romagnoles, et, par exemple, la pression de ces agents, allant écrire sur le seuil des maisons : « Nous voulons pour roi Victor-Emmanuel ! » allant dans les cafés recueillir des noms et des signatures, et faisant signer jusqu'à des écoliers (1), tandis que toute idée de restauration pontificale était sévèrement comprimée (2) ?

Les choses se passèrent donc dans les Romagnes exactement comme en Toscane, et ici nous avons encore le témoignage formel d'un Anglais indépendant, M. Bowyer, témoin oculaire, qui, dans une lettre écrite au *Times*, affirme que le prétendu gouvernement de la Romagne subsiste « malgré les vœux formels de la popula-« tion. En voulez-vous la preuve? ajoute-t-il. Il n'est « permis à personne de lire, d'écrire, de dire un seul mot « contraire à la faction régnante et aux sociétés secrètes. « Le soi-disant Parlement de la Romagne ne représente

(1) *Histoire des États de l'Église depuis la première révolution française*, p. 274.

(2) Ordre du jour du général Mezzacapo, daté de Forli, 2 août.

« pas un soixantième de la population. Le nombre total « des électeurs admis n'est que de dix-huit mille, et sur ce « nombre, pas même un tiers n'a pu être mené au scrutin par la force, par l'intimidation, par la corruption. »

Nous pourrions, à ces autorités, en joindre bien d'autres touchant les votes des Romagnes et des duchés. Parmi les journaux révolutionnaires officiels et officieux, il ne s'en est pas trouvé un seul qui ait osé démentir ces assertions.

Dans les Romagnes, un dixième seulement de la population fut porté sur la liste des électeurs;

Les deux tiers de ce dixième refusèrent de prendre part à un vote qui devait offenser le Saint-Père;

Sur le tiers qui vota, plusieurs votèrent pour le gouvernement papal.

Le *Journal de Rome* du 10 septembre nous révèle ces faits.

Il est évident que partout les élections qu'on voulait nous donner comme l'œuvre de la population tout entière, sont à peine l'œuvre d'une minime fraction de cette population.

Maintenant, voyons Modène. La *Gazette de Vienne* a accusé M. Farini d'avoir exclu sciemment et avec intention la population des campagnes : M. Farini ne l'a pas nié.

Malgré ces exclusions, il demeure prouvé qu'il restait encore dans le duché de Modène soixante-douze mille électeurs. Sur ce nombre, combien y eut-il de votants? A peine quatre mille. Quatre mille! Mais ces quatre mille avaient-ils donc le droit d'enchainer la volonté de tous les habitants du duché de Modène?

Déjà, en 1848, le duché de Modène fut appelé à voter son annexion au Piémont. Un généreux Modénais a eu

le courage de révéler à la chambre des députés de Turin la manière dont se firent alors ces élections.

Voici les propres termes de sa pétition, dont le rapport fut fait à la Chambre, le 13 novembre 1848 :

« Qu'il vous plaise, Messieurs, de revoir les bases sur « lesquelles repose l'annexion de Modène à votre « royaume; il vous sera bien facile de constater l'illé- « galité de cet acte, par défaut de liberté, par défaut de « vote, par défaut de majorité; et plus encore par le « droit de voter donné à des mineurs, à des interdits, à « des hommes dégradés et incapables de jouir des droits « civiques et politiques; et surtout par de doubles votes « et par une infinité d'intrigues de la part de ceux qui » devaient veiller à la légalité du vote. »

Mais le dictateur Farini ne s'est-il pas chargé lui-même de nous apprendre, dans son histoire de l'État romain, la valeur de toutes ces élections? N'est-ce pas lui qui nous a révélé comment se firent les élections romaines pour l'assemblée constituante. « La force publique n'exis- « tait plus, dit-il, que dans les clubs; eux seuls disposaient « à leur gré des élections; et ils n'oubliaient rien de ce qui « pouvait assurer le triomphe de leurs candidats. Ils s'ap- « puyaient sur des jeunes gens aveuglés par leur enthou- « siasme, et sur des fanatiques de bas étage à qui l'igno- « rance tenait lieu de courage. Ils donnaient à entendre « que dans le cas où les élections viendraient à contrarier « leur volonté, ils n'en tiendraient aucun compte et ar- « riveraient quand même à leur but. » (*L'État Romain*, par Louis Farini, 1851, Florence.)

M. Farini ajoute qu'aux élections du Capitole on stimulait le zèle des meneurs à l'aide du Trésor public : on altérait les scrutins, et c'est avec de pareils moyens que

les clubs parvinrent à obtenir leur succès. Lorsque, dans le nombre, il se trouvait un homme de cœur, qui osait voter selon sa conscience, aussitôt on le dénonçait.

Voilà donc, d'après le dictateur Farini, les trois moyens principaux à l'aide desquels les élections se faisaient, et peuvent réussir : on achète les votes aux frais de l'État; on altère les scrutins; et enfin on menace les électeurs, pour les forcer à voter dans le sens de la révolution.

Qui ne sait aussi, à Rome, qu'aux élections de la Constituante, un grand nombre de votants, au lieu de déposer un billet dans l'urne, en jetaient jusqu'à trente, pleins de noms de filles de joie, de femmes de la halle? On se contentait de mettre au masculin le nom féminin et on arrivait ainsi au nombre de voix exigé pour la validité de l'élection (1).

Voilà la vérité sur ces vœux des Italiens, sur ces suffrages populaires, qu'on nous donne comme l'objection décisive contre le droit des anciens souverains, et comme la raison dernière et péremptoire pour l'annexion au Piémont.

Et maintenant, nous le demandons : le but pour lequel le Piémont travaille depuis dix ans, n'est-il pas manifeste? La marche de sa politique n'est-elle pas évidente ? Son alliance avec la révolution, pour s'en servir contre les gouvernements qui faisaient obstacle à ses desseins, son

(1) Dans les scrutins, on avait d'abord commencé par lire publiquement et un à un tous les bulletins. Mais les gens du peuple, avides de plaisanteries, voulant se créer un amusement et un sujet de rire même dans ces jours si tristes, s'y étaient pris de manière que de temps à autre, les lecteurs lisaient dans les bulletins de grosses plaisanteries qui for-

hostilité persécutrice et violente contre l'Église et le Saint-Siége, pour parvenir à les dépouiller, ne sont-ce pas choses plus claires que la lumière du jour? Le cabinet sarde n'a-t-il pas exploité à son seul profit la noble idée de l'indépendance et de la nationalité italienne? A-t-il jamais voulu y voir autre chose que l'absorption de tous les États et de tous les gouvernements de la péninsule dans la monarchie piémontaise? Les déclarations de l'Empereur, au lieu d'être respectées par le Piémont, n'ont-elles pas été perpétuellement démenties par son insatiable ambition? Démenties pendant la guerre; démenties après la paix? Et à l'heure qu'il est, la parole impériale si souvent répétée, si promptement accueillie et avec tant de confiance par le Pape et par les Évêques, n'est-elle pas menacée de demeurer une parole stérile et vaine? et les garanties, et les promesses les plus solennelles, que seront-elles bientôt, sinon des garanties et des promesses illusoires? et cela malgré six victoires, malgré le sang répandu de cinquante mille de nos soldats!

çaient les spectateurs d'oublier la gravité nécessaire à un peuple qui préside à ses propres destinées.

Par exemple : *Je vote pour le Pape Sixte V, afin qu'il vous fasse pendre !* — Un autre : *Pour le diable, afin qu'il vous fasse rôtir !* — Un troisième : *Je donne ma voix à maître Litta !* (Sous le nom de Litta, il indiquait le bourreau.) — Un quatrième : *Je choisis la corde qui doit vous étrangler !* — Et mille autres choses, de ce même goût.

Ces bulletins, lus en public, occasionnaient de tels éclats de rire, que les crieurs, sous prétexte que bon nombre de bulletins étaient écrits avec de l'encre trop blanche ou avec des lettres mal formées, et qu'ainsi il devenait trop difficile de les lire publiquement, décidèrent qu'à l'avenir les scrutins seraient dépouillés en secret ; et qu'on en ferait ensuite publier le résultat. Ce fut alors, probablement, que commencèrent ces altérations de scrutin dont parle le dictateur Farini.

Et pourquoi? Pour faire triompher le principe révolutionnaire, sacrifier les souverainetés, humilier la Papauté, blesser au cœur deux cent millions de catholiques, jeter un long trouble dans l'Église et dans le monde, et, comme le disait la note impériale du 9 septembre, laisser suspendue sur l'Europe la menace d'une nouvelle guerre et de nouveaux bouleversements! Car évidemment, tant que l'Autriche campera dans son quadrilatère et dominera Venise, le Piémont poursuivra la politique qu'il tient depuis 1849, et l'Autriche tentera une seconde fois, et peut-être pas sans alliés, le sort des batailles.

Et toutefois le Piémont croit-il pouvoir enchaîner toujours la France à ses destinées, et nous traîner à sa suite dans tous les hasards de son ambitieuse politique? Non : car l'Empereur, dans cette même note du 9 septembre, adressait au Piémont et à l'Italie cette déclaration solennelle : « Que l'Italie ne s'y trompe pas, il n'y a qu'une puissance « en Europe qui fasse la guerre *pour une idée* : c'est la « France, et la France a accompli sa tâche. »

Tel fut donc le plan préconçu et longuement ourdi de la politique piémontaise; révélé d'abord dans une hostilité persistante contre l'Église, et puis clairement manifesté dans un congrès européen; compris dès le principe et accueilli avec enthousiasme par tous les révolutionnaires italiens, et exécuté enfin, à l'encontre de nos déclarations, mais à la faveur de nos victoires : telle fut aussi, au milieu des agitations de la guerre, et sous la domination des dictateurs piémontais, l'expression précipitée et mensongère des premiers votes annexionnistes. Après un long provisoire, après de nouvelles phases diplomatiques que nous

raconterons, l'annexion a été de nouveau par le Piémont, je ne dirai pas soumise, mais imposée au suffrage populaire. Nous verrons bientôt si ce second vote a été plus sérieux que le premier; nous donnerons sur cette votation, si bien préparée, les détails nécessaires. Mais avant d'arriver, je ne dis pas à la catastrophe finale de la révolution italienne, car si elle poursuit son cours, si rien n'arrête sa marche, ce que nous voyons aujourd'hui n'est pas la fin; mais avant d'arriver à ce qu'on peut appeler le dénoûment du premier acte, laissons pour quelques moments le Piémont, et parlons, c'est ici le lieu, d'une autre intervention, d'une autre ingérence, dont l'influence funeste s'est fait gravement sentir aussi dans les affaires d'Italie. Parlons, il le faut maintenant, de l'Angleterre et de son rôle dans toute cette grande question.

CHAPITRE XIX.

L'Angleterre.

Je ne puis éviter de parler ici de l'Angleterre : le rôle qu'elle joue dans la question romaine est trop considérable, pour qu'il soit possible de le passer sous silence. Mais puisque je me trouve en face de cette grande et illustre nation, je dirai sur elle toute ma pensée, franchement, mais sans amertume, non pour soulever des colères, mais

pour éteindre au contraire, s'il se pouvait, les haines trop longtemps nourries dans son sein, et préparer ainsi de loin les retours et les pacifications de l'avenir.

Non, je n'écris pas ces pages, pour *accuser aveuglément le naturel des habitants de l'île la plus célèbre du monde,* comme disait autrefois Bossuet; et je ne puis me défendre d'espérer avec ce grand évêque, pour l'Angleterre et pour l'Église, de meilleurs jours, et un rapprochement dont les destinées du peuple anglais et l'avenir de la civilisation chrétienne dans le monde entier ont un égal besoin.

M. de Montalembert le disait avec une raison profonde et aussi avec l'accent du plus vif et du plus juste regret: « Hélas! l'Église manque à l'Angleterre, et l'An- « gleterre manque à l'Église. Que n'eût point fait le « peuple anglais pour la foi, s'il lui était resté fidèle, avec « son infatigable activité et son indomptable énergie? « Quelle force, quel appui, quelle abondante moisson « l'Église romaine n'eût-elle pas trouvés dans cette race « qui donna autrefois à la liberté ecclésiastique saint An- « selme, saint Thomas, saint Edmond, les plus vaillants « champions qu'elle ait jamais connus; et qui aujourd'hui « consacre à la propagation d'un christianisme erroné et « impuissant tant de trésors et tant de persévérance! Mais « aussi quelle influence salutaire et bénie le Catholicisme « n'eût-il pas exercée sur le cœur du peuple anglais pour « en fléchir la roideur, en purifier l'âpreté, en réduire « surtout l'implacable égoïsme? »

C'est sous l'inspiration de ces nobles et religieux sentiments; c'est dans une haute et sincère pensée de conciliation, c'est avec le plus ardent désir de la paix, que j'aborde ce délicat et important sujet. Je montrerai

sans doute l'influence évidente, sur la politique de l'Angleterre, de ses rancunes anti-catholiques ; et ses injustices, ses ingratitudes manifestes envers l'Église, de qui elle a reçu la foi. Mais aussi j'exprimerai, malgré les persécutions présentes et tant de préjugés si vivaces, les espérances qu'il est permis de fonder sur les droits de l'équité et sur la puissance de l'honneur, chez une nation autrefois si féconde en grands saints, et toujours si féconde en grands hommes : d'une telle nation, on peut toujours attendre une politique meilleure, et le retour vers ce qui est la vérité et la justice, dans un avenir plus heureux.

La nation anglaise est grande, assurément, par bien des côtés; le peuple britannique a des qualités éminentes d'esprit et de caractère; mais c'est à cause de cette grandeur même, que je m'étonne et m'attriste plus vivement de la persistance des rancunes surannées et des passions d'un autre âge. Il est manifeste que, du moins chez quelques hommes, en Angleterre, les haines papistes ne vieillissent pas; au contraire, on dirait que pour plusieurs le temps ne fait qu'accroître ces haines.

Mais quoi ? Qu'y a-t-il donc dans la Papauté catholique qui puisse être pour l'Angleterre un éternel reproche ou un perpétuel danger ? Les passions politiques qui se mêlaient jadis aux luttes religieuses ont disparu depuis longtemps. La dynastie régnante n'a rien à redouter des catholiques; elle compte parmi eux ses plus loyaux sujets, je dirais volontiers ses plus intrépides soldats. Nul prétendant à la couronne ne pourrait abriter désormais d'ambitieux desseins sous le drapeau de la religion. Trois siècles ont passé sur l'usurpation des biens de l'Église, et personne ne songe à en troubler les possesseurs. Pourquoi donc certains Anglais s'obstinent-ils à faire fer-

menter encore, en plein XIXe siècle, avec toutes les âpretés d'autrefois, les passions anti-catholiques des plus mauvais jours d'Henri VIII et d'Élisabeth? Pourquoi chez eux cet implacable acharnement, qui n'a plus aucune raison d'être, et que ni le dogmatisme religieux, ni la passion politique ne suffisent à expliquer? M. Pitt, M. Canning, sir Robert Peel, le duc de Wellington, lord Macaulay, lord Lansdowne, n'ont-ils pas suffisamment montré que le devoir des vrais hommes d'État n'est point de raviver et d'éterniser la haine dans le cœur des peuples, mais de ramener les peuples, qui en sont capables et qui en sont dignes, aux voies toujours glorieuses et toujours ouvertes de la vérité et de la justice?

Il y a quelque chose de prodigieux dans ces haines de l'anglicanisme. Car enfin en Europe, par malheur, l'Angleterre n'est pas le seul pays séparé religieusement du Saint-Siége; mais ni la Prusse, ni l'Allemagne protestante, ni la Russie même, n'ont jamais fait éclater contre Rome des colères persistantes et acharnées comme celles dont je parle.

Pour moi, je ne puis croire qu'elles tiennent aux entrailles mêmes du peuple anglais ; ni qu'elles soient une inspiration de son génie, une conséquence de ses lois, de ses mœurs, de ses idées; ni qu'elles lui soient nécessaires, quand elles ne lui sont pas même profitables.

Non : de tels sentiments ne conviennent pas à un tel peuple; ils l'enchaîneraient à une politique sans gloire, comme sans justice, et dont, sans offenser ici le peuple anglais, et n'en appelant qu'à lui-même, on peut lui demander s'il ne serait pas temps enfin de revenir. On n'offense point un peuple, lorsqu'on lui dit : Écoutez la justice plutôt que les passions; soyez fidèle à vos vrais

instincts en même temps qu'à vos vrais et grands intérêts : c'est vous égarer que de suivre une voie qui est indigne de vous, précisément parce qu'elle est sans équité et sans grandeur. Soyez ce que vous pouvez être, un peuple juste et généreux.

J'espère que le noble bon sens du peuple anglais sentira enfin ces choses, et brisera le joug des vieux préjugés. Non, les inimitiés ne seront pas éternelles ; je me plais à le redire avec Bossuet : « Je ne puis croire que cette « savante et illustre nation persiste dans la haine qu'elle « a conçue pour la chaire de saint Pierre, d'où elle a « reçu le christianisme. Dieu sans doute ne l'a laissé aller « à des excès si visibles, qu'afin de lui donner de plus « faciles moyens de reconnaître son erreur. Enfin, les « temps d'illusion passeront, et Dieu écoutera les prières « et les gémissements de ses saints. »

C'est avec ce désir, avec cet espoir, que je commence. Je ne veux qu'une chose ici : placer les Anglais en face d'eux-mêmes, leur demander de se juger les premiers, dans leur conscience, avec calme et bonne foi, et de reconnaître dans ce qu'ils font contre Rome les vieilles préventions d'une haine qui doit cesser enfin, et des injustices qu'il serait digne d'eux de réparer aujourd'hui par un généreux retour.

I.

LES PRÉVENTIONS HAINEUSES.

« Il faut du courage pour rendre justice à l'Angleterre « par le temps qui court, et pour rester fidèle à la vieille « admiration qu'elle a inspirée aux libéraux. Dans tout ce « qui touche à ses relations avec les nations étrangères,

« sa mobilité, son ingratitude, ses enthousiasmes étranges, « l'âpreté de son égoïsme, l'abus de sa propre force, son « mépris odieux pour la faiblesse d'autrui, son indifférence « absolue pour la justice, quand cette justice ne lui offre « pas d'intérêt à servir ou de force à respecter, en voilà « plus qu'il n'en faut pour armer contre elle l'indignation « des âmes honnêtes (1). »

C'est un ami non suspect de l'Angleterre qui a écrit ces paroles. Eh bien ! l'Angleterre pourra-t-elle ne pas voir enfin que l'hostilité haineuse de la politique qu'on lui fait suivre contre le Pape justifie particulièrement tous ces reproches?

C'est surtout lord Palmerston que j'accuse ici. C'est lui, je dois le dire, en qui la haine que je déplore semble

(1) M. de Montalembert, *De l'avenir politique de l'Angleterre.* — M. de Montalembert répétait encore dans ce livre ce qu'il avait dit, huit années auparavant, sur le contraste entre la politique étrangère de la France et celle de l'Angleterre : « Nous avons aussi de tristes pages « dans notre histoire, mais je ne sache rien qui ressemble à cette tac- « tique odieuse. Nous avons imposé aux peuples étrangers le joug du « despotisme, mais nous commencions par le subir et l'aimer nous- « mêmes. Nous avons même porté, au bout de nos baïonnettes, l'anar- « chie et la dévastation, dans beaucoup de pays de l'Europe, mais « nous avons commencé par être nous-mêmes enivrés par ce délire « que nous propagions au dehors. Ce que nous n'avons jamais fait, « c'est de garder pour nous les bienfaits de l'ordre, de la justice, « de la liberté, de la hiérarchie sociale, et d'aller au dehors sou- « doyer, fomenter, patroner le désordre ou la tyrannie. Non, grâce au « ciel, la France n'a point cet égoïsme et cet aveuglement à se re- « procher. Mon cœur lui rend avec bonheur cet hommage, non pas « dans un étroit et mesquin esprit de patriotisme exclusif que j'ai tou- « jours réprouvé, mais pour obéir au sentiment moral, au sentiment de « la justice outragée qui se fait jour et m'arrache ce cri d'indignation « trop longtems comprimé. » (Discours du 14 janvier 1848, à la Chambre des Pairs, sur les affaires de Suisse.)

s'être personnifiée. On m'assure que lord Palmerston, en matière religieuse, est beaucoup plus indifférent que fanatique. Si cela était vrai, il n'en serait que plus coupable à mes yeux; car je ne connais rien de plus criminel et de plus odieux que d'épouser par politique et de personnifier en soi des passions qu'on ne partage pas. Quoi qu'il en soit, c'est lord Palmerston, c'est sa funeste influence, son mauvais génie, sa politique détestable que le Saint-Siége a toujours rencontrés devant lui. Avant 1848; à l'époque du congrès de Paris; avant et après la dernière guerre; toujours et partout, lord Palmerston a poursuivi, dénigré, calomnié le Saint-Siége. Je ne rappellerai, pour les temps qui précédèrent la catastrophe de 1848, que la mission donnée à lord Minto, « cette promenade incendiaire « d'un plénipotentiaire semi-officiel, s'investissant par- « tout du droit de critiquer publiquement les souverains, « et d'exciter des populations déjà si inflammables (1). »

Mais à l'époque du congrès de Paris, quelle conduite a tenue lord Palmerston? Et au parlement, dans les discours qui suivirent le congrès, quel langage ne s'est-il point permis? J'ose le dire, la conduite et le langage de M. de Cavour lui-même ne témoignèrent jamais ni plus de passion ni plus d'injustice. Comment, par exemple, le ministre plénipotentiaire envoyé par lord Palmerston au congrès a-t-il pu écrire ces paroles, aussi injurieuses à la France que dépourvues de vérité et de justice : « L'occupation du « territoire du Pape *sanctionne un mauvais gouverne-* « *ment?* » Comment n'a-t-il pas craint « *d'exciter le mé-* « *contentement chez le peuple et la disposition à la révolte,* » en les provoquant lui-même? Pouvait-on dénoncer plus

(1) M. de Montalembert, *Pie IX et lord Palmerston.*

ouvertement aux populations leur souverain, et donner des encouragements plus formels à la rebellion ?

Les discours officiels des collègues de lord Palmerston furent en parfait rapport avec les notes diplomatiques. On sait comment lord John Russell osa commenter, à la chambre des communes, le *memorandum* de M. de Cavour, et parler de « *la tyrannie intolérable du gouvernement* « *romain.* »

S'il sied peu à un homme d'État, parlant du haut de la tribune anglaise, d'oublier ainsi les droits de la justice et le respect des faibles, comment expliquer aussi, sinon par des sentiments qu'il est difficile d'avouer, ces dénonciations persistantes contre le Pape, et en même temps ce silence complet sur le gouvernement de l'Autriche, dont M. de Cavour, dans son *memorandum* du 25 mars, avait pourtant aussi dénoncé la tyrannie? Quoi! les ministres de l'Angleterre n'ont pas trouvé une seule parole à dire contre la dictature militaire qui pesait sur la Lombardie, et ils n'ont pas craint de descendre jusqu'aux invectives les plus vulgaires, pour accabler un Pape absent et désarmé !

Lord Palmerston est allé plus loin encore, et il dépassa véritablement toute limite, il oublia toute vérité, toute mesure, je dirais presque toute pudeur, lorsqu'en plein parlement, ce ministre, investi de la plus grande autorité dont un particulier puisse être revêtu dans le monde, osa bien prononcer ces paroles à l'honneur du gouvernement révolutionnaire de Rome : « La ville sainte n'a jamais été « mieux gouvernée qu'en l'absence du Pape. »

Je le dirai avec M. de Montalembert : « Les pires enne- « mis de l'Angleterre ne pouvaient lui souhaiter une plus « sanglante injure que de voir son premier ministre se

« constituer ainsi l'apologiste posthume d'un régime qui
« a eu l'assassinat pour origine et pour conséquence. »

Voilà à quelles assimilations iniques l'aveuglement de la haine faisait descendre lord Palmerston : y a-t-il en Angleterre un homme d'honneur qui ne doive rougir en rapprochant ces paroles des faits connus et avérés du monde entier?

« Avant, pendant et après le siége de Rome, c'est le
« poignard qui fut l'arme et le symbole de la prétendue
« liberté, de la prétendue nationalité romaine. La répu-
« blique romaine est née du coup de poignard qui tua
« Rossi, de ce poignard qualifié de *démocratique* et de
« *béni*, et promené en triomphe au milieu des chants,
« dans les rues de Rome déshonorée. Pendant la durée
« de cette république nouvelle, l'assassinat fut l'expé-
« dient ordinaire des sociétés secrètes, pour contenir la
« population par la terreur. Prêtres, officiers, citoyens de
« toute classe, ont été les victimes de cet expédient. Pas
« un seul assassin ne fut arrêté ni puni sous la république,
« pas même ce misérable Zambianchi, colonel des soldats
« de finance, qui fit égorger tant d'innocents à son quar-
« tier de Saint-Calixte, et qui, digne émule de Carrier, fit
« fusiller le curé de la Minerve sous ses yeux, à la fin d'un
« souper auquel il avait forcé ce vénérable prêtre d'assis-
« ter. (*Constitutionnel*, 23 septembre 1849.) Après la prise
« de Rome, le serment de poignarder toute personne qui
« manifesterait sa joie ou son adhésion à l'armée fran-
« çaise, fut prêté et rigoureusement tenu. Il n'est pas pro-
« bable que lord Palmerston ose contester l'intégrité des
« conseils de guerre de la France. Les ordres du jour des
« généraux Rostolan et Baraguey-d'Hilliers sont là, avec
« bien d'autres documents, pour constater ce qu'il fallut

« de vigilance et de vigueur pour empêcher les soldats « français de tomber eux-mêmes sous le fer des assas- « sins (1). »

Voilà le regime que le premier ministre d'Angleterre, en plein parlement, osait préférer au gouvernement pontifical!

Mais laissons le passé : ce qui se dit, ce qui se fait à l'heure qu'il est en Angleterre, et toujours sous la pernicieuse influence de lord Palmerston, est-il moins inique et moins révoltant?

La presse d'Angleterre trouverait-elle pour l'ennemi le plus acharné du nom anglais, ou pour le gouvernement le plus décrié de la terre, les outrages, les calomnies dont elle accable chaque jour le Pape? « Anglais, quel effet « produirait sur vous le langage des principales autorités, « des hommes influents de la France, s'il avait sans cesse « pour but d'insulter et de vilipender la religion angli- « cane et son chef (2)? » Ce n'est pas tout : la main de l'Angleterre, comme celle du Piémont, n'est-elle pas visible dans tout ce qui se passe en Italie? L'anglicanisme, installé à Turin par M. de Cavour, ne cherche-t-il pas à pénétrer tout le pays par la plus active propagande? Jusqu'où n'est-on pas allé? Et que ne révèle pas cette parole de lord Ellenborough dans sa lettre à lord Brougham : « Je suis prêt, comme pair d'Angleterre, à envoyer d'ici « des armes à Garibaldi? »

Oui, il le faut dire, la haine contre le Pape, une haine implacable, parce qu'il est le Pape, et arrogante, parce qu'il est faible, voilà uniquement ce que je puis voir dans cette hostilité sans mesure, dans cette politique fatale, à

(1) M. de Montalembert, *Pie IX et lord Palmerston.*

(2) *Pie IX et lord Palmerston.*

laquelle lord Palmerston semble vouloir livrer l'Angleterre, contrairement à la vraie dignité, et, par cela même, aux plus hauts intérêts du peuple anglais. Car qui ne voit que cette politique est sans gloire et sera sans profit, parce qu'elle est sans péril et sans courage? Pour moi, quand je mets en regard la grandeur et la puissance de l'Angleterre avec la faiblesse du paisible souverain de Rome; je le dirai même, quand je compare la conduite de lord Palmerston envers le gouvernement pontifical avec sa politique à l'égard des autres gouvernements, je me demande avec surprise comment le noble peuple anglais ne s'est pas encore aperçu qu'on lui fait jouer ici depuis trop longtemps un rôle qui l'abaisse.

« Traitez le Pape comme s'il avait deux cent mille « hommes, » disait le premier Consul à son ambassadeur près du Saint-Père. — Si le Pape les avait réellement, ces deux cent mille hommes, non, lord Palmerston n'aurait pas tenu l'odieux langage que j'ai rappelé : il s'est bien gardé de le tenir à l'égard de l'Autriche, sauf depuis qu'elle a été vaincue. Il n'aurait pas cité sans aucune retenue à sa barre, contre tout droit et tout honneur, un souverain de qui il n'a reçu aucune offense, et dont il n'a rien à redouter; non, rien : ni les forces militaires, puisqu'il est sans armée, ni même les notes diplomatiques, puisque le Pape n'a pas de représentant accrédité près de l'Angleterre. Vous pouvez tout dire contre lui dans votre Parlement; il n'est pas là pour se défendre : et tout dire impunément, car il n'a pas, comme les États-Unis, des flottes à envoyer contre les vôtres. Vous pouvez, vous et votre presse, oubliant pour lui seul les égards dont vous entourez toujours tout accusé en Angleterre, lui faire son procès sans instruire sa cause, le juger sans

l'entendre, le déshonorer aux yeux de l'Europe sans qu'il puisse vous contredire : vous pouvez à votre aise l'insulter, le dénoncer, le menacer avec une pleine arrogance, sauf à courber votre tête si fière, à changer de ton et à baisser la voix, quand vous serez en face d'une puissance qui vous regarde. Seulement, l'histoire dira quelque jour si cette attitude vis-à-vis du faible était glorieuse, si cet acharnement est conforme à une justice quelconque, et si enfin une telle politique est digne d'une si grande nation.

Vous mettez en avant l'indépendance de l'Italie ; mais quand donc vous en êtes-vous soucié? Quand avez-vous parlé et agi pour elle? — Est-ce en 1848, lorsque Charles-Albert, livré à lui-même, fut réduit à se dire, dans l'illusion de son aveugle héroïsme : *l'Italia fara da se* ! Lorsque Venise en détresse vous tendait une main que vous avez repoussée? A-t-on vu alors votre drapeau dans la péninsule, ou votre pavillon dans l'Adriatique? — Est-ce en 1859, dans la dernière guerre, où vous tous, les hommes d'État de l'Angleterre, vous avez été unanimes dans vos efforts pour conjurer l'imminente conflagration; où on vous a vu, vous, lord Palmerston, d'accord pour repousser la guerre avec le chef de vos rivaux, lord Derby, qui infligeait alors à la politique piémontaise un blâme sévère auquel vous n'hésitiez pas à vous associer : « Nous avions manifesté à « la Sardaigne, disait-il, la peine qu'elle faisait naître en « nous par une marche destinée à ruiner les sympathies « que lui avait conquises sa récente conduite. » (Discours à la chambre des Lords, séance du 3 février 1859.)

L'orateur qui prononçait ces paroles se plaisait à constater, en terminant son discours, l'unanimité d'opinion dans la Chambre ; et le langage tenu par vous-même

« ne fut ni moins net, ni moins pacifique. » Vous rappelâtes « que l'Autriche possède la Lombardie en vertu « des traités, » ajoutant « que les droits consacrés par les « traités doivent être respectés. » (*Journal des Débats*, 7 février 1859.) — Donc, s'il n'eût dépendu que de vous, l'Autriche serait encore à Milan.

Mais si la régénération politique de l'Italie est ce qui vous touche, si vous n'êtes pas les ennemis du Pape bien plus que les amis de l'Italie, n'est-il pas étrange que l'état d'une faible portion d'Italiens, gouvernés depuis mille ans par un Souverain italien, ait concentré et absorbé seul toute l'attention de votre politique, — avec le royaume de Naples toutefois, contre lequel aussi vous pouvez presque tout impunément, — quand cette même politique se montrait si complètement indifférente au sort de la Lombardie et de la Vénétie, gouvernées par un maître étranger, et soumises à un régime qui n'était pas le gouvernement si paternel et si doux du Saint-Père? C'est ce que, le 9 février 1859, vous reprochait avec amertume M. de Cavour : « *Les Alpes autrichiennes*, disait-il, *ne permettent pas aux* « *gémissements de Venise et de Milan d'arriver jusqu'au* « *cœur de l'Angleterre!* »

La vérité est que vous n'avez su faire qu'une chose pour l'Italie, non pas tirer l'épée et verser votre sang, mais attaquer, insulter, calomnier, sans périls, et sans représailles possibles, le souverain inoffensif des États romains, chef de l'Église catholique. Et maintenant, que la France seule a aidé les Italiens et refoulé l'Autriche, qu'elle a gagné pour eux six victoires et versé le sang de 50,000 de ses soldats; qu'elle a certes le droit de dire à quelle condition elle a travaillé à affranchir l'Italie : quand la France a fait cela, la France, fille aînée de l'Église, la France qui a une po-

litique traditionnelle à soutenir en Italie et à Rome, la France qui a relevé le trône du Saint-Père, qui l'a pris sous sa sauvegarde et a promis de le protéger : comment, vous, lord Palmerston, sans autre titre que les outrages dont vous avez abreuvé l'auguste souverain des États de l'Église, pourriez-vous être admis à dire à la France : Non, la France n'a aucun droit ici ; ce n'est pas elle qui doit retirer le bénéfice de son sang versé et de ses victoires ; il ne lui sera pas permis de suivre en Italie ses instincts catholiques et ses traditions, et de tenir sa parole : moi, lord Palmerston, j'ai déclaré le gouvernement du Pape un mauvais gouvernement ; il faut le traiter comme tel : j'ai déclaré que la France ne peut pas le sauvegarder ; il faut qu'elle se le tienne pour dit. — Eh bien ! un tel langage nous blesse profondément ; nous sentons l'honneur de la France atteint par de telles paroles, non moins que la justice outragée par ces calomnies.

Mais j'ai besoin d'insister ici et de m'expliquer encore plus à fond. Que l'Angleterre, peu soucieuse de l'indépendance italienne, ait fait tous ses efforts pour empêcher la guerre, et, la guerre allumée, se soit renfermée dans une stricte neutralité, je n'entends pas précisément l'en blâmer, non plus que me faire l'apologiste des traités de 1815 ; mais enfin je puis bien ici demander si la politique de lord Palmerston est conséquente avec elle-même, si l'on y voit une trace de générosité et de courage, s'il n'y a pas là une politique et une politique, une politique tout autre vis-à-vis des grandes puissances et tout autre vis-à-vis des petites, tout autre quand il s'agit de l'Autriche, et tout autre quand il s'agit de Rome. — Au nom de quels principes l'Angleterre voulait-elle empêcher la guerre de Lombardie? Au nom des traités signés par elle, et en

vertu desquels l'empereur d'Autriche possédait ces provinces; et elle gardait elle-même la neutralité au nom du principe de non-intervention. — Soit : mais au point de vue des traités, en quoi une action de la France, je ne dis même pas une action armée, pour faire restituer au Pape les provinces que des traités signés par l'Angleterre lui garantissaient, serait-elle plus critiquable par l'Angleterre qu'une intervention armée de la France pour chasser l'Autriche des pays que celle-ci possédait en vertu des mêmes traités ?

Cependant, en face de cette intervention armée, l'Angleterre s'abstient, se renferme dans une neutralité prudente et laisse faire la France. Pourquoi donc ne continue-t-elle pas à s'abstenir aujourd'hui? C'est que le moment est venu de sacrifier le Pape, et que le Pape est faible. Lord Palmerston retrouve alors toute son énergie, et il essaie, autant qu'il le peut, de peser dans les Romagnes sur notre politique, et de gêner, dans le réglement des affaires de la péninsule, la puissance victorieuse dont il n'a pas osé gêner l'intervention.

Il faut le dire : tout cela est de même nature et de même courage. Assurément il ne convient pas aujourd'hui à un Français de déclamer contre l'Autriche; mais comment ne pas constater une dernière fois et irréfutablement, que dans le moment même où on osait bien dire à la tribune anglaise, que le Pape *seul* était cause du malaise de l'Italie, pas une plainte, pas un mot n'était proféré en Angleterre contre le régime autrichien? On parlait de l'occupation par l'Autriche, comme de l'occupation par la France; mais du gouvernement de l'Autriche en Lombardie, de ce gouvernement contre lequel s'était si vivement déchainé M. de Cavour, pas un mot. Rome était

seule en butte aux insultes et aux calomnies. En même temps que cette parole d'une immense injustice était prononcée eu plein parlement anglais par un ministre de la couronne : « Le Pape *seul* est la cause du malaise de l'Italie, » dans le même discours, ce même ministre disait : « Que la domination de l'Autriche en Italie s'exerce sage- « ment ou non, qu'elle soit sévère ou douce, prudente « ou téméraire, cela ne nous regarde pas! » Et lord Palmerston, et lord John Russel, se gardaient bien de protester contre ces paroles!

Que fit le Pape alors? Vous l'accusiez d'être cause de la guerre par l'occupation étrangère de ses États : il demanda à l'Autriche et à la France de retirer simultanément leurs troupes, prouvant par là au monde entier l'injustice de vos accusations. Les populations, alors, malgré tous vos encouragements, n'avaient pas encore été soulevées par les émissaires du Piémont; il n'y avait pas longtemps que le Saint-Père, parcourant ces provinces, y avait recueilli les témoignages les plus touchants de l'affection et du respect; mais aujourd'hui la situation est changée. Et vous, si effacés devant l'Autriche, vous reparaissez hardiment devant le Pape, et, désormais sans crainte, vous annoncez que vous ne permettrez pas qu'on songe à lui rendre ce qui lui appartient, bien que vous le lui ayez garanti par ces mêmes traités que vous invoquiez pour l'Autriche, mais que vous abandonnez volontiers contre le Pape. Mais où est donc, dans toute cette politique, l'apparence du courage, et de la plus simple bonne foi?

CHAPITRE XX.

L'Angleterre.

SES AVEUGLEMENTS ET SES INJUSTICES.

I.

Je l'ajouterai même : qu'est-ce que l'Angleterre y peut gagner? A-t-elle, en ce qui la concerne, un intérêt majeur à poursuivre inexorablement ici le chef de l'Église catholique? Je ne le vois pas : — à moins, comme on l'en a souvent accusée, que son égoïsme ne trouve son compte dans les agitations continentales. Mais un tel calcul, s'il était celui de lord Palmerston, serait aussi odieux que funeste; et, tôt ou tard, ce n'est pas seulement la honte, mais des désastres que le noble lord appellerait sur son pays. Oui, s'il avait spéculé sur les périls de l'ordre européen, s'il avait pris à tâche d'attiser sur le continent le feu mal éteint des révolutions; s'il fallait décidément voir en lui un propagateur de principes subversifs et d'agitations anarchiques, sa coupable imprudence pourrait coûter cher à son pays. L'Angleterre à son tour, et pour son malheur, ne tarderait peut-être pas à apprendre qu'on ne déchaine pas impunément les

tempêtes; et les souffles révolutionnaires pourraient bien quelque jour repousser sur son île les orages amoncelés par elle sur le continent.

Lord Palmerston, cependant, pourrait-il affirmer devant Dieu et devant les hommes qu'il n'a prêté depuis dix ans aucun appui à l'esprit de désordre, qu'il n'a favorisé aucune tentative insurrectionnelle, qu'il est pur, en un mot, de tout ce que la révolution a fait en Italie depuis 1850? — Je ne remonte pas plus haut. — Lui, l'apologiste de cette république romaine, née du coup de poignard qui tua M. Rossi; lui, l'agresseur constant, non des gouvernements forts, mais de tous les États faibles et menacés, pourrait-il assurer qu'il n'est pour rien dans les espérances de Garibaldi et de Mazzini? Ou bien osera-t-il prétendre que l'Angleterre aurait à gagner quelque chose à la réalisation de leurs sanglantes chimères?

Mais pourquoi, si vous n'êtes point, comme on vous en accuse, le secret fauteur des révolutionnaires; si vous ne vous jouez pas, dans votre égoïsme, avec les principes mêmes de l'ordre public et de la paix européenne; si l'autorité sociale vous paraît digne de quelque respect, pourquoi vous plaisez-vous, non à la relever, mais à l'avilir, dans le représentant de la plus haute puissance morale qui soit en Europe? Vous n'y croyez pas, vous, à cette puissance morale de la Papauté : soit, mais deux cent millions d'hommes y croient sur la terre; c'est là du moins un fait que vous ne contestez pas. Eh bien! comment ne sentez-vous point qu'un tel fait vous impose quelques égards du moins pour le Pontife que ces deux cent millions d'hommes vénèrent comme le guide de leurs âmes, comme le docteur de leur foi? Placez en regard de votre langage celui d'un de vos plus éminents contemporains, homme po-

litique comme vous, libéral comme vous, qui comme vous n'a pas le bonheur d'être un des fils de l'Église catholique, mais à laquelle il se plait, dans la noblesse de son âme, à rendre d'illustres témoignages : M. Guizot, c'est de lui dont je parle, aima la liberté, mais sans conspirer jamais avec la démagogie, et toujours il sut comprendre cette grande condition de l'ordre social, qui se nomme le respect : « Le Catholicisme, disait-il un jour dans une « des plus hautes inspirations de son éloquence, le Ca- « tholicisme est la plus grande, la plus sainte école de « respect qu'ait vué le monde ! » Et voilà la sainte puissance que vous vous plaisez à bafouer chaque jour, sans ménagement et sans mesure ! Que les hommes sincères d'Angleterre comparent sans passion et de bonne foi ce noble et grand langage avec le ton de vos attaques habituelles, avec le langage indécent de tous vos journaux ; et j'ai cette confiance en leur générosité, en leur loyauté, qu'ils rougiront pour vous et pour la nation, dont vous êtes le premier ministre.

Si maintenant je vous parlais, non plus seulement au nom de l'intérêt européen, mais au nom de l'intérêt anglais, je vous demanderais s'il est d'une politique sage de heurter, en quelque sorte à plaisir, et de blesser dans ce qu'ils ont de plus intime, de plus délicat, de plus sacré, les sentiments de deux cent millions d'hommes, et d'un nombre considérable de sujets anglais.

Un jour, en 1848, à la tribune française, dans une discussion mémorable sur l'expédition romaine, un orateur fit entendre, aux applaudissements de l'Assemblée, ces dignes paroles : « C'est un immense honneur et un im- « mense bonheur pour la République française que d'a- « voir pu inaugurer en quelque sorte son action dans le

« monde politique, dans les affaires étrangères, en con-
« servant l'indépendance de l'idée catholique, et je l'en
« félicite, pour ma part, de tout mon cœur. Je la félicite
« de pouvoir peser du poids de l'admiration et de la
« reconnaissance sur les cœurs et les consciences de tant
« de millions d'hommes répandus sur la face du monde. »
(Discours de M. de Montalembert, 30 novembre 1848.)

Eh bien ! les paroles que lord Palmerston nous a accoutumés à entendre sortir de sa bouche, tout ce qui nous vient chaque jour de l'Angleterre sur la question italienne, toutes ces insultes hautaines et gratuites, toutes ces calomnies odieuses révoltent à bon droit nos âmes, indignent nos consciences. N'est-ce rien, dirai-je à mon tour, n'est-ce rien pour l'avenir d'un peuple, que de peser du poids de l'ingratitude et de l'injustice sur les consciences justement soulevées de tout ce qu'il y a de catholiques sur la terre?

La France, pour ne point parler ici des autres nations continentales, n'est-elle pas en immense majorité catholique? « Vous vous vantez de votre alliance intime avec
« elle : et vous avez mille fois raison. Mais croyez-vous
« qu'à la longue vos perpétuelles invectives contre la reli-
« gion qu'elle professe ne relâcheront pas cette alliance ? »

Voilà ce que vous disait le plus haut bon sens par la bouche de M. de Montalembert; et il ajoutait :

« Naguère, pendant vos vingt ans de guerre acharnée
« contre la France révolutionnaire, vous offriez une hos-
« pitalité généreuse (et que rien ne doit nous faire ou-
« blier) à l'épiscopat et au sacerdoce français, exilé pour
« la foi.

« Et aujourd'hui, par un contraste insensé, quand le
« premier intérêt et la principale force de votre politique

« consistent à maintenir votre alliance avec la France, re-
« devenue peut-être plus catholique qu'elle ne l'était sous
« Louis XIV, vous ne craignez pas de manifester en toute
« occasion votre inimitié profonde contre le chef et le
« symbole vivant de la religion qu'elle professe !

« Ce qui est vrai de la France l'est encore de tous les
« autres peuples catholiques avec lesquels vous avez des
« intérêts à ménager. »

C'est ce que disait lui-même le plus vénéré des chefs du parti whig, lord Lansdowne :

« Tout pays ayant des sujets catholiques romains a
« un intérêt dans la condition des États romains, et ils
« doivent veiller à ce que le Pape puisse exercer son
« autorité sans être entravé par aucune influence tem-
« porelle de nature à affecter son pouvoir spirituel. »

Voilà, reprenait M. de Montalembert, voilà la vérité dite par une bouche non suspecte, par une bouche anglaise et anglicane, politique et non religieuse, libérale et non rétrograde.

Sans doute, les catholiques sont en minorité en Angleterre ; et cela même ne devrait-il pas être un motif pour les traiter avec respect ? Mais laissons cette raison d'honneur. Le nombre des sujets britanniques qui souffrent, qui s'indignent de la politique de lord Palmerston vis-à-vis du Pape n'est-il pas assez grand encore, pour qu'il soit souverainement impolitique de n'en tenir aucun compte ? Qui ne sait que le Catholicisme fait de constants progrès dans tout l'empire britannique ? Depuis l'émancipation conquise par O'Connell, ce n'est pas seulement en Irlande, c'est en Angleterre, c'est même en Écosse, c'est surtout dans l'immense étendue des colonies anglaises que le nombre des diocèses, des paroisses,

des églises, des monastères, des congrégations catholiques augmente sans cesse. Quel avantage y a-t-il donc à blesser toutes ces consciences, à irriter toutes ces âmes? Que peuvent penser, en effet, les Anglais catholiques de la conduite exceptionnelle, de l'acharnement inexplicable de leur gouvernement à l'endroit de celui qu'ils entourent, eux, de leur respect et de leur amour? Que devient même la liberté de leur conscience, si la religion qu'ils ont le droit de professer est sans cesse insultée et calomniée dans son Chef par un premier ministre de leur pays?

Du reste, combien profonde est la blessure faite par votre politique aux cœurs catholiques, vous pouvez le voir, même chez vous, par les solennelles manifestations qui ont eu lieu récemment, en Irlande et ailleurs.

L'Irlande! Ah! vous lui avez infligé bien des oppressions, bien des désastres, et il n'y a pas de peuple au monde, pas même les ilotes de Sparte, qui aient été traités par leurs conquérants avec une plus impitoyable barbarie... Mais je ne veux pas rappeler ici ces souvenirs néfastes, et invoquer contre vous le sang et les larmes que vous avez fait couler. L'Irlande a tout souffert, et grâce à Dieu, je l'espère du moins, le commencement de sa délivrance est venu: les libertés conquises par elle, plus fortes que votre haine, avec le temps feront le reste: l'Irlande a tout souffert avec une héroïque patience, et votre effroyable tyrannie n'a pas découragé sa fidélité.

Eh bien! savez-vous ce qui est plus dur pour l'Irlande que toutes les proscriptions, que toutes les spoliations; plus dur que la famine et que la mort, plus dur que cette dure émigration à laquelle vous la condamnez encore chaque jour? C'est l'outrage jeté à la face du Siége de Pierre, c'est l'insulte imméritée et les calomnies ignobles dont

vous poursuivez Pie IX. Ce qui la blesse jusqu'au fond de l'âme, et lui fait sentir le plns vivement vos mépris pour elle, c'est votre conduite envers le Pontife, objet de sa vénération, et qui l'a soulagée tant de fois et naguère encore dans ses plus affreuses détresses : oui, elle s'en souvient, c'est la voix de Pie IX qui s'est élevée pour elle, et a appelé sur sa misère la compassion du monde entier, alors qu'elle mourait de faim à côté de votre opulence et en face de vos dédains ! Comment ne sentez-vous pas à quel degré vous froissez le cœur de l'Irlandais, quand vous insultez ce qu'il aime, quand vous dénigrez ce qu'il révère, sans aucun égard pour sa conscience, comme sans justice et sans pitié pour votre victime ? L'Irlande tout entière s'est émue, en voyant ce qui se préparait contre Pie IX, et par la grande voix de ses assemblées populaires elle a protesté contre vous. A ce grand meeting de Dublin, si nombreux, si enthousiaste, c'était le cœur même de l'Irlande, on l'a senti, qui battait avec le cœur de tous les catholiques du monde entier (1) : et les acclamations généreuses que les fidèles Irlandais poussèrent alors, que répétèrent tous les échos de leurs montagnes, et qui retentirent jusqu'à nous, couvrirent un instant le bruit de vos plus éclatants outrages. Le Congrès allait se réunir : on savait quelle politique vous chercheriez à y faire prévaloir ; et voici comment l'Irlande y répondit : ce spectacle

(1) Mgr Moriarty, évêque de Kerry, parlant de l'émotion des catholiques irlandais et de tous les catholiques du monde, à la première nouvelle des attaques dirigées contre le Saint-Père, dit cette belle parole : « ILS SE SONT TOUS LEVÉS, COMME LE BRAS SE LÈVE INSTINCTIVEMENT POUR DÉFENDRE LA TÊTE ET LE CŒUR, QUAND LA TÊTE ET LE CŒUR SONT MENACÉS. »

est beau, digne qu'on le contemple, et je veux y reposer un moment mon âme.

Un jeune membre du Parlement présidait l'immense assemblée. Le premier il prit la parole :

« Le moment est venu, s'écria-il, de prouver que l'Irlande a « toujours sa vieille foi. (Longs applaudissements.) Non : il n'y « a pas un vrai catholique, qui puisse hésiter un instant sur la « conduite à tenir dans la crise actuelle. Tous les catholiques « sont d'accord pour penser que le maintien du pouvoir tempo- « rel du Pape est essentiel aux intérêts de la religion. » (Nouveaux applaudissements.)

« Ainsi donc, c'est un devoir, un devoir solennel pour toute « nation catholique d'élever la voix de l'indignation et même de « l'anathème contre de pareils attentats. » (Tonnerre d'applaudissements).

« Mais, chers compatriotes, si tel est le devoir de tout catho- « lique, combien ce devoir est-il plus rigoureux pour nous, « Irlandais, attachés comme nous le sommes à la protestante « Angleterre? Les hommes d'État anglais nous comptent pour « une partie intégrante du Royaume-Uni ; ils nous gouvernent « par des partis rivaux qui sont hostiles à notre religion. Ne « faut-il pas dès lors que l'Irlande élève si haut sa voix, qu'elle « puisse être entendue jusqu'aux extrémités de la terre? Oui, « il faut qu'on sache qu'il y a encore cinq millions d'Irlandais « fidèles, comme leurs aïeux, à la chaire de Saint-Pierre.

« Une voix : Dites six millions !

« Oui : six millions d'Irlandais qui réprouvent tout accord « avec les calomniateurs du Saint-Père. Oui, il faut qu'on « le sache bien, jamais gouvernement prenant part à cette « œuvre de spoliation, ne sera le gouvernement de notre choix. » (Applaudissements.)

« Nous prendrons l'Europe à témoin que la politique de ces « hommes n'est pas notre politique; nous protesterons, au nom

« de nos pères, qui ont porté si haut et si ferme l'étendard de « la foi à travers des siècles de persécution, et nous proclame- « rons que l'Irlande n'aura aucune part quelconque dans ces ef- « forts pour priver le Saint-Père d'une portion de son héri- « tage. » (Longs applaudissements.)

Ainsi parla M. O'Donoghue, à ce grand meeting des laïques catholiques de Dublin, le 16 novembre 1859. Après lui, M. O'Sullivan prit la parole et termina un généreux discours par ces mots, qu'accueillirent les plus chaleureuses démonstrations :

« Me trouvant ici ce soir, dans la capitale de cette vieille terre « catholique, en présence de ses fidèles enfants, en présence « aussi de celui qui représente si bien et si noblement les an- « ciens chefs de notre pays (Applaudissements pour les O'Do- « noghue des vallées), je lève la main comme Irlandais et comme « catholique, et je proteste contre les outrages faits à Pie IX, le « souverain légitime et juste, le doux ami de la liberté ! Je les « dénonce au nom de l'humanité, au nom du progrès, de la civi- « lisation, de l'ordre social et de la vraie liberté ! Je les dénonce « devant le ciel et devant la terre, devant Dieu et devant les « hommes ! Je viens dire au nom de mes fidèles compatriotes, « les enfants de la race celtique, que, quoi qu'il arrive à ce Pon- « tife si cher à nos cœurs, l'Irlande sera toujours fidèle au Saint- « Siége ! »

A ce moment, comme M. O'Sullivan se retirait, l'assemblée tout entière se leva ; des applaudissements éclatèrent de toutes parts, et il y eut une scène d'enthousiasme qu'on ne peut décrire : on agitait les chapeaux et les mouchoirs ; et les applaudissements se prolongeaient avec une ardeur qui semblait ne pouvoir se calmer. Ce ne fut qu'après un long intervalle que le silence put se rétablir.

Ce fut alors qu'un autre membre du Parlement, M. John P. Hennessy, éleva la voix à son tour :

« Mes amis, j'ai fait trois cents milles pour venir vous trouver, « et j'irais bien volontiers d'une extrémité de l'Europe à l'autre « pour assister à des délibérations telles que celles-ci : car pour- « quoi sommes-nous réunis ce soir? C'est pour accomplir la plus « grande tâche que les Irlandais aient entreprise depuis les jours « d'O'Connell; et, en prononçant son nom, et pensant au but de « ce meeting, je sens bien vivement que l'Irlande a éprouvé « par sa mort une perte que des siècles ne pourront réparer... « Son cœur repose sous le dôme de Saint-Pierre, et, pendant « sa vie, son cœur a toujours battu avec une dévotion filiale « pour cette cause sacrée que vous venez défendre ici ce soir. « (Applaudissements.) Vous êtes, je suis heureux de le dire, « jeunes comme votre président, et comme moi-même. Oui, « ce sont des hommes jeunes qu'il nous faut maintenant (Ap- « plaudissements); lorsque les hommes jeunes sympathisent « pour le bien, le bien triomphe; car n'oublions pas que la sym- « pathie de la jeunesse n'est que l'avant-coureur de l'action.

« Nous avons vu, il y a quelques jours, un ministre du der- « nier gouvernement, lord Ellenborough, prendre sa place parmi « les ennemis déclarés du Pape. Lord Ellenborough nous a « rendu, à mon avis, un bon service. Dans sa lettre à lord « Brougham, il dit : « Je suis prêt, comme pair d'Angleterre, à « envoyer des armes à Garibaldi. » — Je veux que vous ré- « pondiez, et je ne connais qu'une réponse : c'est que non seu- « lement vous enverrez des armes, mais que vous enverrez des « hommes aussi. » (Applaudissements enthousiastes et prolon- « gés.) Permettez-moi aussi de vous dire que le lendemain de « la publication de la lettre de lord Ellenborough, j'écrivais à « lord Brougham, et je lui dis que si lord Ellenborough et « d'autres envoyaient des armes aux insurgés d'Italie, le peuple « d'Irlande ferait ce que je viens de vous demander de faire.

« J'ai dit aussi à lord Brougham ce que la plupart de ceux qui « m'écoutent ignorent sans doute, que Garibaldi était membre « d'une société secrète, en Italie, dont la 33e règle est ainsi for- « mulée : « Si la victime que nous, les juges secrets, condam- « nons, s'échappe, on la poursuivra sans relâche, et on la frap- « pera, quand même elle se réfugierait sur le sein de sa mère ou « sur le tabernacle du Christ. » (Grande sensation dans l'audi- « toire.) Voilà le style des politiques avec qui les hommes d'État « anglais sympathisent.... »

L'orateur finit son discours en demandant à toute l'Irlande de proclamer hautement sa détermination, calme, mais inflexible, de défendre le Saint-Siége.

Certes, nous retraçons avec admiration de telles scènes; notre cœur en est ému, et notre amour pour le noble et malheureux pays qui produit des âmes si généreuses et si fidèles en serait augmenté, s'il pouvait l'être.

II.

Bossuet dit quelque part : « Lorsqu'on ne met pas la « justice de son côté, on peut dire que par cet endroit-là « on demeure toujours faible. » Que l'Angleterre me permette de le lui dire, elle est faible par là. — Grâces en soient rendues à Dieu, il y a dans le droit violé une vigilance immortelle, et dans la justice outragée une action invincible contre l'iniquité. Dans le moment même où elle triomphe, l'iniquité reçoit au cœur une blessure fatale qui tôt ou tard fera pâlir et défaillir le victorieux.

Et c'est là ce qui console, quand on médite avec une tristesse impuissante sur les injustices qui prévalent si

souvent ici-bas. Qui n'a été tenté parfois de craindre, en voyant ce qui se passe sur la terre, que ce monde ne soit impitoyablement livré au règne de la force? Mais non, et hâtons-nous de le dire : la justice n'en est pas éternellement exilée. Chassée souvent des affaires humaines, elle se réfugie dans les consciences ; elle y prépare, elle y suscite des réparations toutes-puissantes, et de là, un jour ou l'autre, elle reprend, bon gré, malgré, sur les âmes l'empire qui lui appartient.

Ces pensées se présentent naturellement à mon esprit, quand je viens à réfléchir sur le contraste qu'offrent, en ce moment, à la conscience étonnée, le Pape et l'Angleterre : quand je vois d'un côté cette souveraineté faible, innocente, désarmée, qui ne menace, qui n'opprime personne, la seule puissance au monde qui bénisse; et de l'autre cette politique fière, hautaine, arrogante qui, comme le dur héros d'Homère, *Jura negat sibi nata :* quand je vois cette hostilité si impérieuse, cette coalition de haines, ces accusations si passionnées, ces agressions incessantes contre l'auguste vieillard qui siége au Vatican ; oui, devant ce spectacle qui représente sous sa plus triste image le vil et odieux empire de la force, l'oppression séculaire ici-bas du faible par le puissant, ah ! j'ai besoin alors de songer à l'asile inviolable de la conscience humaine, aux larmes vengeresses de l'innocence opprimée, et aux retours encore imprévus, mais certains, de la justice ! Ce souverain pacifique des États de l'Église, père plutôt que roi de ses peuples, qui a tout fait pour eux, pour l'Italie, pour la paix européenne, et contre lequel on a retourné tous ses bienfaits, c'est lui qu'on accuse de troubler le monde, d'être la cause des divisions, *l'unique obstacle à la paix !* Oui, vous l'avez bien osé dire en plein Parlement.

— En vain il vous a répondu : « La paix, la paix, mais « qui plus que moi l'appelle? qui a plus fait que moi « pour elle! Mais qui la représente plus que moi sur la « terre? — Tu la troubles! te dis-je... Et si ce n'est toi, « ce sont les tiens !... »

L'éternelle iniquité de ce langage ne se retrouve-t-elle pas dans tous les discours, dans toutes les invectives des hommes d'État anglais contre le Saint-Père ? Du haut lieu qu'ils occupent, et d'où ils peuvent impunément, dans la sécurité de leur cruel égoïsme, accuser, menacer, ils veulent bien reconnaître que le Pape *est humain et bon*, un agneau; mais c'est pour ajouter aussitôt que *ceux qui gouvernent au nom de Sa Sainteté* sont des misérables, qui troublent tout *par les actes de leur tyrannie*.

« En vérité, milord! répondait dès 1856 M. de Montalem« bert à lord Palmerston. Mais dites-nous donc quels sont« ils, ces actes de tyrannie? Où, quand, comment, par qui « ont-ils été commis ? Racontez donc ces actes, définissez « la tyrannie, nommez les tyrans. On peut vous en défier. « Vous les ignorez profondément. Vous répétez on ne sait « quelles déclamations débitées dans vos antichambres par « on ne sait quels réfugiés ou quels apostats. Vous n'avez « pas voulu souffrir en Angleterre la présence d'un re« présentant officiel de la puissance que vous dénoncez « sans cesse. Vous n'êtes pas censé reconnaître officielle« ment son existence ; mais vous êtes bien loin de l'ho« norer de votre indifférence. Vous n'avez pas d'agents « accrédités et officiels dans les États romains pour vous « informer de ce qui s'y passe : mais vous y avez des agents « clandestins ou plus que suspects (1)... Depuis quand re-

(1) M. de Montalembert cite ici un M. Freeborn, « atteint et convaincu de *calomnie* contre la France et l'armée française, dans ce fameux mé-

« vendiquez-vous, vous Anglais, le droit de condamner les « gens sans les entendre? Ici, où il s'agit de la vie de tout « un peuple, de l'honneur de tout un monde, en présence « de cet auguste accusé dont vous osez faire votre justi- « ciable, où sont vos témoins? Où sont vos preuves? Où « sont vos scrupules? Où sont vos précautions? Qu'avez- « vous fait de l'intégrité traditionnelle de vos tribunaux? « Qu'avez-vous fait de votre conscience naturelle? »

Certes, je comprends la vivacité de ces questions et la profonde amertume de ces reproches. Quand est-ce, en effet, que lord Palmerston a montré pour le souverain des États romains, je ne dis pas quelque convenance, mais quelque justice? Quand a-t-il essayé une discussion sincère, appuyée, non sur des accusations vagues et mensongères, mais sur une étude consciencieuse et désintéressée des faits? Où trouver dans ces discours amers et violents que répète après lui la presse anglaise, l'apparence de l'impartialité, et l'ombre de ces ménagements auxquels, certes, aurait bien droit une souveraineté que tant de siècles ont vénérée, et que naguère encore le schismatique empereur de Russie lui-même traitait avec respect?

On parle de réformes; mais des réformes, sérieusement, est-ce bien là ce que veut lord Palmerston? Et ceux qu'il soutient en Italie, les révolutionnaires, les Piémontais, en veulent-ils? Non. Ils veulent tout autre chose. Qui ne le sait, qui ne le voit aujourd'hui? C'est parti pris,

moire des consuls à Rome, inspiré et signé par lui après le siége, où il signalait d'un ton patelin, comme effectués par nos boulets, les ravages et les destructions dont les assiégés, qu'il honorait de ses sympathies et de ses encouragements, étaient eux-mêmes les seuls auteurs. »

c'est chose jugée pour lord Palmerston comme pour les révolutionnaires. « Quoi que fasse Pie IX, on ne se ser- « vira de ses concessions que pour le renverser, » disait un de leurs journaux, le jour même où Pie IX publiait son *motu proprio* réformateur. — On ne lui a que trop tenu parole.

Mais d'ailleurs, les documents officiels de la diplomatie anglaise ne nous ont-ils pas appris eux-mêmes que le lendemain de la journée de Villafranca, le comte Walewski disait à lord Cowley que « le Pape s'était spontanément « déclaré prêt à suivre les conseils que pourrait lui donner « la France? » Au mois de septembre, le duc de Gramont n'a-t-il pas communiqué au Pape un plan de réformes, et ne fut-il pas répondu que « Sa Sainteté était « prête à les accepter, pourvu qu'il lui fût donné l'assu- « rance qu'en les accordant elle conserverait l'intégrité « des États de l'Église (1)? »

Et après tout, dirai-je à lord Palmerston, souffrez que je vous le demande : pourquoi vous croyez-vous ce droit d'ingérance dans les affaires d'un gouvernement étranger, seulement à l'égard du Pape, comme si c'était chez le Pape seulement qu'il pût être question de réformes? Mais dans toute l'Allemagne j'entends le bruit, les vives réclamations d'une grande réforme dans les conditions du pacte fédéral; mais l'Empereur d'Autriche n'a-t-il besoin d'aucune réforme dans ses États? mais la Russie n'a-t-elle rien à réformer chez elle? Et que n'y aurait-il pas à dire de bien d'autres grandes nations? Pourquoi, si inquisiteur, si accusateur envers le Pape,

(1) Dépêche de lord Cowley à lord John Russel, citée dans l'*Ami de la Religion*, 7 mars 1860.

n'avez-vous rien à objecter aux autres gouvernements? Je le répète, c'est qu'ils sont forts et que le Pape est faible.

Mais, vous-mêmes, Anglais, votre législation est-elle donc sans défaut, et votre société politique sans reproche? On crut voir, il y a deux ans, dans la législation britannique, une lacune, et une lacune grave, qui constituait un danger pour la sécurité des gouvernements : on vous demanda cette réforme. Lord Palmerston etait votre premier ministre, et dans l'intérêt de son parti, il y aurait consenti peut-être; mais le pays, qui se crut sommé, refusa toute concession, et le noble lord tomba du pouvoir. Mais comment ne pas sentir que le Pape, moins fort, a le droit d'être aussi fier, et que ce droit devient pour lui un devoir, lorsqu'il résiste à l'injustice?

Et quant aux vœux des peuples, si c'est bien sincèrement, et sans aucune inspiration de malveillance, que vous les invoquez contre le Pape, pourquoi partout ailleurs y êtes-vous si indifférents?

Voilà le Sultan, voilà la Turquie, un gouvernement et un peuple qui font la honte de l'Europe; voilà les chrétiens d'Orient qui gémissent sous une cruelle servitude : eh bien! lord Palmerston a-t-il jamais dit du Sultan ce qu'il a osé dire du Pape? A-t-il conclu jamais à la suppression de l'empire décrépit des Turcs, comme il conclut aujourd'hui à la dépossession du Pape? Se préoccupe-t-il des vœux de ces populations chrétiennes d'Orient, opprimées et frémissantes, lui qui fait si grand bruit des votes douteux d'une assemblée née de l'émeute, et d'un suffrage universel exercé sous la double compression des armes piémontaises et des violences révolutionnaires?

« Mais voici, dirai-je avec M. de Montalembert, voici « la Pologne, la plus grande et la plus illustre des nationa- « lités opprimées et supprimées, la Pologne, si chaleu- « reusement exploitée autrefois par les libéraux de tous « les peuples et de toutes les couleurs. En quoi son sort « s'est-il amélioré ? En quoi sa vie a-t-elle refleuri ? En « quoi l'éternelle justice, outragée par cet assassinat d'un « peuple, a-t-elle été apaisée ? En rien. Cependant vous « vous taisez tous. »

Si c'est le souci du vœu des peuples, et non les haines papistes, qui animent lord Palmerston, pourquoi donc, il y a dix ans, a-t-il réprimé avec une sévérité implacable une simple apparence de révolte aux îles Ioniennes, « où la « religion, les mœurs, les traditions, les intérêts, la langue, « tout, en un mot, tout sans exception, répugne à la do- « mination britannique (1) ? » A l'heure qu'il est, voudrait-il écouter les vœux de ces populations ?

Cette énorme inconséquence, cette iniquité flagrante a été signalée, même en Angleterre.

« Durant l'année qui s'achève, » écrivait, dans la liberté et l'honnêteté de sa conscience, un membre éminent du Parlement anglais, lord Normanby, « une autre as- « semblée a voté l'annexion à un autre État. Il est vrai « que c'est là un acte compromettant pour les intérêts « de l'Angleterre : c'est pourquoi en vain soutiendra-t- « on qu'il a été accompli par un Parlement régulière- « ment constitué ; en vain dira-t-on qu'il s'agit ici, non « comme en Toscane, d'absorber les plus purs Italiens « dans une race mixte et militaire pour atteindre un « certain but ; en vain prétendra-t-on que ce sont des

(1) *Pie IX et la France en 1849 et 1859*, par M. de Montalembert.

« Grecs, qui désirent être annexés à un royaume de « Grèce que nous avons nous-mêmes contribué à établir, « longtemps après l'époque où les Ioniens furent placés « sous notre protectorat. A toutes ces raisons, nous oppo- « serons le silence, nous ferons les sourds (1). » — « Et « c'est vous qui osez aujourd'hui, sur la rive opposée de « l'Adriatique, peser de tout le poids de votre inique par- « tialité, dans la balance où se pèsent des griefs cent fois « moins graves, des répugnances mille fois moins légi- « times que celles que vous avez noyées dans le sang « à Corfou (2) ! »

Non, vous avez évidemment *une bouche et une bouche, une mesure et une mesure,* comme dit l'Écriture. J'ai beau chercher, je ne dirai pas un motif, mais un prétexte plausible, à ce que vous faites contre le Pape : je ne vois que partialité haineuse, et criante injustice.

Ah! si on voulait à votre tour vous faire votre procès, comme on serait autorisé à faire retomber sur vous une application aussi juste que redoutable de la parole évangélique : « *Otez donc d'abord la poutre de votre œil, et puis « vous verrez à ôter la paille de l'œil de votre frère!* »

On entend sans cesse vos journaux parler de la *tyrannie du Pape,* du *despotisme clérical,* du *joug clérical.* Mais vous avez donc tout oublié! vous avez donc perdu jusqu'aux souvenirs de votre propre histoire, même de votre histoire contemporaine : comment, quand on a fait ce que vous avez fait, oser encore parler comme vous parlez !

On vient de vous rappeler l'impitoyable répression des

(1) *Le Cabinet anglais, l'Italie et le Congrès,* par lord Normanby.
(2) *Pie IX et la France en 1849 et 1859,* par M. de Montalembert.

îles Ioniennes. Et les Indes ! Vous qui avez reproché si amèrement à Pie IX le recouvrement d'une ville insurgée, qu'avez-vous fait dans votre guerre des Indes? — Mais tirons un voile sur ces horreurs, dont une partie même de la presse anglaise n'a pu s'empêcher de flétrir l'énormité.

Chez vous-mêmes, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, qu'avez-vous fait? Je ne dis pas au moyen âge, je ne dis pas à l'époque la plus orageuse des guerres civiles; mais « il y a un siècle à peine, dans le siècle de là philosophie et des lumières, n'avez-vous pas réprimé, avec « la plus impitoyable barbarie, la révolte des derniers « partisans des Stuarts? N'avez-vous pas infligé aux chefs « de l'aristocratie écossaise, et à tant d'autres plus obs- « curs, des supplices dont l'horreur n'a été surpassée que « par les atrocités de Pombal vers la même époque? Et « il y a soixante ans, lorsqu'en 1798 l'Irlande, presque « épuisée par six siècles d'oppression et de misère, se « souleva encore une fois, et ouvrit ses bras à la révolu- « tion française, ne lui avez-vous pas fait subir toutes « les exécutions, toutes les violences, tous les outrages « qu'une soldatesque effrénée, que des juges passionnés, « que des conquérants implacables peuvent infliger à une « race étrangère et vaincue (1)? »

Ah! quand un peuple a en face de soi l'Irlande, — ce nom et ces souvenirs ! — comment ce peuple, par pudeur du moins, ne modère-t-il pas son langage ?

Je recule devant le récit que j'aurais à faire, si je voulais raconter ce qui fut accompli en Irlande pour réaliser cette politique, « comprise tout entière, dit lord Macaulay, dans

(1) *Pie IX et lord Palmerston.*

« un seul mot qui était sans cesse à la bouche des An-
« glais : *l'extirpation* : » c'est-à-dire *l'extermination* (1) !

« La dureté des lois odieuses à l'aide desquelles « la politique anglaise travailla à cette œuvre d'*extir-* « *pation*, était aggravée par une administration plus « odieuse encore.... » c'est encore lord Macaulay qui nous l'apprend : « Cette détestable administration dura « sans interruption depuis le règne de Henri II jus- « qu'à celui de Guillaume IV et accumula outre mesure

(1) « On ne peut trouver dans l'histoire de l'Europe civilisée rien « qui surpasse une telle tyrannie et une telle oppression... Tout cela « restera longtemps comme un *monument d'infamie et de honte* pour « l'Angleterre... *La masse du peuple* en Irlande a été abandonnée « pendant un siècle à une poignée de protestants, par qui *ils ont été* « *traités en ilotes*, et soumis à *toute espèce de persécution et de* « *déshonneur*. »

Qui a écrit ces lignes? Un ennemi de l'Angleterre ou de l'anglicanisme? Non, c'est un chanoine anglican de la cathédrale de Saint-Paul, à Londres, un des plus célèbres écrivains de la *Revue d'Édimbourg*, Sydney Smith.

Entrant ensuite dans quelques détails sur l'atroce législation que l'Angleterre fit peser sur l'Irlande, l'écrivain anglican ajoute : « Les « souffrances des catholiques ont été tellement chantées jusque dans « les rues, qu'il est presque inutile de rappeler que, pendant le règne « de Georges Ier et de Georges II, les catholiques irlandais *ne pou-* « *vaient remplir aucune fonction civile ou militaire*, voter aux élec- « tions, ni être avocats ou médecins. Un cadet, en devenant protes- » tant, enlevait à son frère aîné son droit d'aînesse. Un papiste ne « pouvait acheter une propriété en fonds libre, ni même avoir un « long bail. » Par suite des confiscations en masse opérées sous Élisabeth et par Cromwell, les catholiques irlandais avaient été presque entièrement dépouillés : la propriété territoriale était passée presque exclusivement entre les mains des protestants d'origine anglaise ou écossaise. « Tout protestant pouvait prendre le cheval de son voisin « catholique, en lui payant 5 livres sterling. On pouvait saisir les che- « vaux des papistes pour la milice. Si l'enfant d'un père catholique

« les maux sur ce malheureux pays (1). » Et, au commencement de sa célèbre histoire, appréciant d'avance les événements qu'il va raconter, le noble lord ne craignait pas de s'exprimer ainsi : « On verra comment l'Ir-« lande, *maudite* par la domination d'une race sur une « autre race, et d'une religion sur une autre religion, « resta, il est vrai, membre de l'empire, mais *membre* « *desséché et difforme,* n'ajoutant aucune force au corps « politique, et que tous ceux qui craignaient et qui en-« viaient la grandeur de l'Angleterre *montraient du doigt* « *comme un opprobre.* »

Ce que souffrit la malheureuse Irlande sous une pareille domination, et sous la double tyrannie de lois barbares et d'une administration plus barbare encore, il est plus facile de l'imaginer par la pensée que de le retracer par la parole. Non, me disait il y a peu de jours un catholique de ce pays, je ne crois pas qu'un Irlandais généreux puisse écrire l'histoire de son pays sans qu'il y ait sur chaque page du sang et des larmes. « Il n'y a jamais eu « de pays au monde, » s'écriait avec la vive émotion de sa grande âme le duc de Wellington, dans les débats du Parlement anglais, « il n'y a jamais eu de pays où la mi-

« devenait protestant, ON L'ENLEVAIT A SON PÈRE, et on le confiait à un « parent protestant. Le fils qui dénonçait son père était mis en posses-« sion de tous ses biens, &c., &c. » C'est là, selon le R. Sydney Smith, « un faible aperçu des lois odieuses et tyranniques *qui écrasèrent* « *l'Irlande.* »

La plupart de ces lois, je le sais, sont tombées en désuétude et ont été même formellement abrogées depuis 1829 ; mais on a le droit de dire encore, avec Sydney Smith, que « *l'esprit qu'elles ont engendré* « *demeure,* » et je ne tarderai pas à en donner les déplorables preuves.

(1) *Speeches of the Right hon^ble* T. B. MACAULAY, M. P., *corrected by himself London.* (Longman and C^o, 1854, page 2*6.)

« sère et la pauvreté aient existé au point où elles existent « en Irlande ! »

Ce qui peut en donner une idée, c'est qu'en 1835, les commissaires de la loi des pauvres constataient dans leur rapport qu'il y avait en Irlande deux millions trois cent quatre vingt-cinq mille personnes qui étaient exposées à mourir de faim.

Il faut savoir qu'en Irlande, malgré l'admirable fertilité des terres qui pourraient nourrir vingt-cinq millions d'habitants, et par suite de l'oppression britannique, *de ce crime social sans exemple*, comme le *Times* lui-même le disait naguère, *dont les Irlandais sont victimes*, les famines, là, sont annuelles et durent en général de trois à quatre mois. En tout temps, la plupart des Irlandais sont condamnés à ne se nourrir que « de cette espèce de « pommes de terre appelée *lumpers*, laquelle, au siècle « dernier, ne servait encore qu'à engraisser les porcs. « Dans certains districts, les paysans mangent aussi, dans « les moments de détresse, une algue marine appelée *dou-« lamaun*.... La famine commence à la fin d'avril, époque « à laquelle les pommes de terre de l'année précédente « deviennent mauvaises, parce qu'elles germent, et elle « dure jusqu'à la fin d'août, c'est-à-dire jusqu'au mo-« ment où se fait la nouvelle récolte. »

Voilà, en ce qui tient à la nourriture, la misère du peuple irlandais.

Quant à ce qui est des autres détails de la vie, « il y « a dans le *Donegal*, disait il y a deux ans un journal pro-« testant, environ quatre mille adultes des deux sexes « obligés d'aller toujours pieds nus dans la glace et dans « la neige : les femmes enceintes et les personnes âgées « y sont dans un danger habituel de périr de froid... Il est

« rare de trouver là un homme qui ait une chemise de « coton.... les mêmes vêtements servent à deux indi- « vidus.... quand l'un sort, l'autre reste à la maison...; « mais la détresse des femmes est encore plus grande, s'il « est possible. Il y a plusieurs centaines de familles dans « lesquelles cinq ou six grandes personnes du sexe n'ont, « entre elles toutes, qu'un habit avec lequel elles puissent « sortir (1). »

Mais, sans parler même de temps plus reculés, les indicibles calamités qui désolèrent cette infortunée nation, il y a peu d'années encore, en 1847, ne suffisent-elles pas à élever l'accusation la plus terrible contre la tyrannie qui l'oppresse? Dieu seul saura jamais ce qu'il y eut alors de douleurs dans ces millions de cœurs brisés. « On « a beaucoup écrit sur les affreuses souffrances endurées « par les pauvres Irlandais, » disait le capitaine Mann, dans son récit des événements de 1847; « mais, dans la « plupart des cas, la réalité dépassait toute description.

(1) En 1835, M. Gustave de Beaumont, traversant le comté de Maeja (Connaught), arrive à la paroisse de Newport-Pratt. « Voulant me « former par moi-même, dit-il, une idée exacte du degré de misère « de tous les habitants de cette paroisse, je visitai au hasard un grand « nombre de cabanes dont elle se compose. Voici quelques détails sta- « tistiques que j'ai rapportés de cette enquête : sur onze mille sept « cent soixante-un habitants de la paroisse, il y en a neuf mille trois « cent trente-huit qui n'ont d'autre coucher que de la paille et de « l'herbe; sept mille cinq cent trente-un couchent par terre. Sur deux « cent six personnes dont se compose le petit village de Derry-Laken « (l'un des hameaux de la paroisse), il n'y en a que trente-neuf qui « possèdent une couverture pour la nuit ; les autres, durant la nuit, « meurent de froid comme de faim. Je trouvai, dans le cours de mes « visites, douze familles qui, au milieu du jour, n'avaient pas encore « rompu leur jeûne faute d'aliments.

« Quant à leurs maisons, qu'on se représente, dit M. de Beaumont,

« Ceux-là seuls qui ont vécu là, au milieu de cette horrible « misère, peuvent la concevoir. Pour moi, je me le rap- « pelle souvent comme un affreux songe; et je ne saurais « assez exprimer ma reconnaissance au Tout-Puissant, « pour avoir fait traverser à ce pays une telle crise, même « comme il l'a traversée. »

En quelques années, les huit millions d'habitants qui peuplaient cette terre, dont la fécondité est célèbre, ont été réduits d'un quart par la famine et l'émigration... On rencontrait à chaque pas sur les routes et dans les campagnes les ruines des chaumières abandonnées. Un peu plus tard, les journaux anglais se félicitaient de la tranquillité de l'Irlande. Elle était tranquille en effet, mais de la tranquillité des tombeaux : deux millions d'Irlandais manquaient à l'appel des survivants. « *Ubi solitudinem faciunt*, « disait Tacite, *pacem appellant.* »

D'après les statistiques officielles, de 1841 à 1851, deux cent soixante-neuf mille deux cent cinquante-trois chau-

« quatre murs de boue desséchée, que la pluie en tombant rend sans « peine à son état primitif; pour toit, un peu de chaume ou quelques « coupures de gazon ; pour cheminée, un trou grossièrement pratiqué « dans le toit, et le plus souvent la porte même du logis, par laquelle « seule la fumée trouve une issue : une seule pièce contient le père, la « mère, l'aïeul, les enfants ; point de meubles dans ce pauvre réduit ; « une seule couche, composée ordinairement d'herbe et de paille, sert « à toute la famille. On voit accroupis dans l'âtre cinq ou six enfants « demi-nus auprès d'un maigre feu ; au milieu de tous, gît un porc « immonde, seul habitant du lieu qui soit bien, parce qu'il vit dans « l'ordure. La présence du porc au logis semble d'abord, en Irlande, « un indice de misère ; il y est cependant un signe de quelque aisance, « et l'indigence est surtout extrême dans la cabane qu'il n'habite pas.

« Cette demeure est bien misérable ; cependant CE N'EST POINT CELLE « DU PAUVRE proprement dit : on vient de décrire l'habitation DU FER- « MIER IRLANDAIS. »

mières d'Irlandais avaient été détruites par la force publique sur le sol de ce malheureux pays. Dans la seule année 1849, plus de cinquante mille familles avaient été *évincées* (c'est le mot connu : on dit encore *balayées*, SWEEP) de leurs maisons et des terres qu'elles cultivaient.

Pour bien comprendre ce que signifie cette *éviction*, il faut se souvenir que depuis Élisabeth jusqu'à Guillaume III, de 1586 à 1692, les *dix onzièmes* du sol de l'Irlande ont été enlevés violemment aux catholiques, confisqués, puis partagés entre les protestants. De là aujourd'hui cette énormité, que les protestants, qui forment à peine le sixième de la population totale de l'Irlande, sont les maîtres des sept huitièmes de la terre; et la masse de la population non protestante est à leur service, pour cultiver à leur profit le sol qui appartenait autrefois aux catholiques.

Mais, de plus, cet odieux fermage se fait dans de telles conditions légales, que le *Times* lui-même disait en 1857 : « La culture des terres est soumise en Irlande à un régime « sauvage et tyrannique (1). Les propriétaires (les *Land-* « *lords*) y exercent leurs droits avec une main de fer et y « dénient leurs devoirs avec un front d'airain. » (*Times* du 25 février 1857.) Le *Times* disait encore : « La *vieil-* « *lesse*, l'*infirmité*, la *maladie*, *toutes les faiblesses y sont* « *condamnées à périr*. »

Au mois de novembre dernier, deux membres du Parlement, M. Maguire et M. O'Donoghue, écrivaient à M. Cardwell, principal secrétaire du vice-roi d'Irlande : « La grande masse des tenanciers de notre « pays n'a aucun titre légal, quelque faible qu'il soit, à « la terre qu'ils cultivent, et, malgré les plus vieux

(1) *Property ruled with savage and tyrannical sway.*

« liens et les plus doux souvenirs, on peut les en chasser « *aussi facilement que les troupeaux qui en broutent le* « *gazon.* »

C'est ce qui se fait, avec cette main de fer et ce front d'airain dont parlait le *Times* : les propriétaires, pratiquant l'abominable système de l'ÉVICTION légale, *balayent* de leurs terres les pauvres catholiques, et les réduisent à la plus affreuse misère (1) ou à l'expatriation.

Mais, me dira-t-on peut-être, lord Palmerston que vous accusez si amèrement n'a-t-il pas lui-même essayé

(1 La misère la plus extrême est le partage de ceux mêmes qui ne sont pas *évincés* de leurs chaumières et des terres qu'ils cultivent. Qu'on en juge par ce qui suit :

« On sait que le chiffre des exportations de l'Irlande est de 20,000,000 « de livres sterling ; sur ce chiffre, plus de 15,000,000 proviennent « de l'exportation du beurre, du bétail, du blé et des œufs dont « les pauvres cultivateurs irlandais n'usent jamais pour leur consom- « mation personnelle, et qu'ils vendent uniquement afin de payer leurs « *landlords.* Pour eux-mêmes, ils ne se nourrissent que de *lumpers.* » (*Blue Book* de 1856, *Revue d'Édimbourg.*)

« L'Irlandais, dit M. de Beaumont, ne mange de viande qu'une fois « l'an, le jour de Noël. »

« Un jour, un tenancier de lord Leitrim vient se plaindre à lui de ce « que ses exigences le réduisaient à la dernière détresse. « Vous feriez « aussi bien, lui dit-il, de me couper la tête une bonne fois, que de me « traiter de la sorte. » Et le lord de lui répondre : « Je ne veux pas te « couper la tête ; mais je te la veux raser d'aussi près que possible. » « *(I won't cut off your head, my boy, but I'll shave you as close as* « *possible.)*

« Au mois d'octobre dernier, les journaux irlandais nous apportaient « la triste nomenclature des tenanciers qu'un membre du Parlement, le « très-honorable John A. Wynne, député de Sligo, avait évincé de ses « propriétés pour crime d'indépendance électorale. *(Connaught Patriot,* « 22 octobre 1859, citant le *Sligo champion.*)

« L'une de ces évictions s'est faite dans des circonstances telles, que « nous ne pouvons la passer sous silence. Un nommé Bernard Flynn

de porter remède à tous les maux que vous déplorez? N'est-ce pas lui qui, le 4 avril 1856, a présenté à la chambre des communes un bill pour réformer cet affreux état de choses?

Cela est vrai, et ce jour-là même il disait :

« Tous les membres de la chambre doivent connaître « l'état de l'Irlande et savoir que, depuis de longues « années, elle a été victime d'un mauvais gouverne- « ment. Et c'est parce que l'Irlande a été victime d'une « oppression sectaire et d'une législation de caste, que le « gouvernement est en droit de demander à la chambre « des communes une législation exceptionnelle (1). »

« avait cru devoir voter pour un autre candidat que M. Wynne. Une « notice d'*éviction* lui fut signifiée. Sa femme était alors dangereuse- « ment malade ; Flynn pense que cette situation est de nature à tou- « cher le cœur du landlord et de ses agents. Le médecin atteste par « écrit qu'il y aurait péril de mort pour cette femme à la déplacer, et « Flynn, muni de ce certificat, court le montrer à l'agent. L'unique ré- « ponse qu'il en reçut fut celle-ci : « Nous n'avons rien à voir avec « votre femme ; c'est votre maison que nous voulons. » La malheureuse « fut donc transportée hors de sa maison et mourut en effet presque « immédiatement.

« C'est encore sur les terres de M. Wynne qu'eut lieu l'éviction d'un « pauvre homme qui ne s'était décidé qu'après bien des hésitations à « ne pas voter pour son landlord. Sa femme, après la réception de la « notice d'éviction, s'empresse d'aller trouver les agents et demande « miséricorde : « Pardonnez-nous, dit-elle ; nous ne recommencerons « plus. — Arrière, femme ! lui répond avec une cruelle ironie l'un des « *drivers* du landlord ; allez trouver vos prêtres, qui prétendent avoir « le pouvoir de pardonner ; nous, nous ne l'avons pas. » — Extrait de l'article excellent du P. A. Perrand, de l'Oratoire, dans le *Correspondant*, sur *le bill des tenanciers en Irlande.*

(1) *Ireland has for a long series of years been the victim of the misgovernment of this country.*

It was because Ireland was the victim of sectarian oppression

Voilà, je le sais, ce que disait lord Palmerston. Je pourrais citer également les paroles de lord Derby, prononcées le 9 juin 1845 (1) et celles de lord John Russel (2).

Mais si ces nobles lords ont le droit de me dire qu'ils ont parlé, et promis de réformer de si abominables abus, j'ai le droit de leur demander à mon tour: Qu'avez-vous fait pour tenir vos promesses? — Rien jusqu'à cette heure. — Pour réformer, il faut du temps, dites-vous. — Du temps! Soit! mais, le sultan excepté, vous n'accordez guère aux princes réformateurs ce bénéfice du temps que vous sollicitez pour vous-mêmes! — Et quant à vous, est-ce le temps qui vous a manqué? Voilà des siècles que l'horrible oppression des Irlandais dure: sous le règne même de Jacques Ier, sir John Davies disait déjà que la condition des Irlandais était pire que celle des esclaves (3); et en 1859 Mgr Mac-Hale, archevêque de Tuam, écrivait de nouveau à lord Palmerston : « Tous ces maux non seulement subsistent « dans toute leur rigueur, mais *ils se sont même aggra-* « *vés*... Les maux accumulés par l'ancienne oppression « étendent leur influence sur le pays aussi loin que « jamais. »

and class legislation that the government were entitled to ask exceptional legislation of the house.

(1) « Le remède aux maux de l'Irlande, ce n'est pas l'émigration, « mais un système dans lequel le tenancier ait intérêt à employer dans « les terres son capital et son travail. Jusqu'à cette heure, ce système « n'a point été appliqué, *et on dit qu'il est plus éloigné que jamais.* » (Lord Derby.)

(2) « Le but doit être l'établissement d'un gouvernement *où tout* « *s'incline devant la justice, où tout rende impossible l'arbitraire.* » (Lord John Russell.)

(3) *More miserable than a bond slave because the bond slave was fed by the lord, but in this care the lord was fed by the bond slave*

Je sais que depuis cinquante ans, sans remonter plus haut, il n'est presque pas une législature qui n'ait été appelée en Angleterre à réformer le mal, tant il révolte les âmes honnêtes ! Mais on sait aussi que jusqu'à ce moment, je le répète, rien, absolument rien, n'a été fait. — J'ajouterai même que, depuis le commencement de ce siècle, seize lois ont été promulguées par le parlement britannique pour affermir et pour étendre le pouvoir tyrannique des *landlords*, tant le gouvernement anglais semble vouloir persister vis-à-vis de l'Irlande dans sa détestable politique (1). Et vous osez bien parler des maux de l'Italie !

Et que dire des *coercion bills*, sortes de lois martiales que décrète parfois le parlement britannique, apparemment pour améliorer le sort des Irlandais ? Depuis le commencement de ce siècle, il n'y en a pas eu moins de trente-trois ! Voici quelques articles de celui qui fut présenté par le gouvernement en 1846, au commencement de la famine, sur la motion de sir James Graham :

« ART. 15. Quiconque sera trouvé hors de sa demeure une « heure après le coucher du soleil, pourra être mis en prison et « détenu jusqu'à son jugement.

« ART. 16. Quiconque aura été emprisonné pour un cas sem- « blable pourra être puni de quinze ans de déportation, s'il ne « prouve qu'il était sorti pour affaires autorisées par la loi.

« ART. 18. Les *policemen* peuvent entrer dans toute maison « une heure après le coucher du soleil jusqu'au lendemain « matin. »

C'est par de tels moyens et sous l'épouvantable pres-

(1) Voir Bichino, auteur anglais et protestant, cité dans le *Repeal-Prize-Essay*, de l'alderman Stauton, 1845, p. 76, et le *Law Magazine*, recueil anglais, mai 1841.

sion d'une tyrannie dont la mémoire des peuples conserve assurément peu d'exemples, qu'en dix ans, près de deux cent soixante-dix mille maisons de paysans irlandais ont été détruites; qu'en une seule année plus de cinquante mille familles ont été évincées; et qu'enfin la population totale de l'Irlande, qui était en 1841 de 8,200,000, était réduite en 1851 à 6,500,000, et aujourd'hui elle ne dépasse pas 6,000,000. Tout le reste est mort ou émigré.

Et que dire de cette émigration?

La *Revue d'Édimbourg*, d'après les documents officiels, raconte elle-même « qu'en neuf mois seulement de l'an« née 1847, deux cent soixante-dix-huit mille Irlandais « sont arrivés à Liverpool pour s'expatrier. » Et le même écrivain ajoute, toujours d'après les mêmes documents, que « parmi ceux-là seulement qui ont émigré d'Irlande « en Canada, dans cette même année, il en est mort neuf « mille six cent trente-quatre dans la traversée, ou pen« dant que les vaisseaux étaient en quarantaine. »

Voilà les horreurs que l'Europe connaît et sur lesquelles, même dans ses congrès, elle n'a pas eu un mot à dire jusqu'à présent! M. de Cavour et lord Palmerston, en 1846, avaient de bien autres soucis (1)!

Mais ce que ceux-là seuls connaissent qui en ont été les témoins, ce sont les angoisses au milieu desquelles ces pauvres gens s'arrachent à leurs parents et à cette Irlande

(1) Je ne puis, en songeant à l'Irlande, ne pas me rappeler ces paroles de l'Écriture (cap. XIII, *Ecclesiastici*) :

Dives injuste egit et fremet; et confundet te in cibis suis, DONEC TE EXINANIAT BIS, ET TER : *et in novissimo deridebit te: et postea videns derelinquet te et caput suum movebit ad te.*

Venatio leonis onager in eremo: sic et pascua divitum sunt pau-

qu'ils ne peuvent cesser d'aimer. Parmi les caisses où étaient renfermées les quelques hardes qui leur restaient, *il y en avait souvent une qui contenait un gazon de leur village natal*. Ils espéraient le planter plus tard près de leur chaumière, — dans une de ces forêts lointaines de l'Amérique ou de l'Australie où ils vont mourir, — pour se donner la consolation de revoir quelquefois eux-mêmes et de montrer à leurs enfants une portion de cette terre si chère.

Pour moi, quand je me transporte en esprit à Dublin et à Cork, et que je me représente les scènes déchirantes qui accompagnent le départ de ces affreux grands vaisseaux, sur lesquels tant de pauvres émigrants sont emportés par milliers, je ne puis m'empêcher de penser que les quais de Cork et de Dublin sont l'endroit de la terre où il s'est versé le plus de larmes.

Combien de fois n'a-t-on pas vu là de pauvres pères, de pauvres mères, et leurs enfants, se séparer en sanglottant, pour ne plus jamais se revoir! Des vieillards, courbés par l'âge et la misère, conduisant leurs familles au navire, et puis retournant mourir seuls dans leur cabane, parce qu'ils n'avaient plus assez de force pour s'expatrier;

peres; et sicut abominatio est superbo humilitas, sic et exsecratio divitis pauper.

Dives locutus est, et omnes tacuerunt et verbum illius usque ad nubes perducent.

Pauper locutus est et dicunt: quis est hic? et si offenderit, subvertent illum....

Tels sont les puissants et leurs amis.... — Quant aux opprimés, je leur dirai avec le sage :

Humiliare Deo ET EXPECTA MANUS EJUS.

Et en tout cas :

BONA EST SUBSTANTIA, CUI NON EST PECCATUM IN CONSCIENTIA.

28

des pauvres jeunes filles de quinze à vingt ans, obligées de partir seules, exposées à tous les malheurs !

Les journaux anglais ont beaucoup parlé dernièrement de quelques villageois de Toscane qui allaient voter, leurs curés en tête, et livrer le nom et la gloire de leur patrie au Piémont : ils ont moins parlé des villages irlandais qui s'expatrient tout entiers, et partent, leurs pauvres curés en tête aussi, pour un exil sans retour.

Pauvre peuple, affectueux, généreux, dévoué! après cette longue nuit, vous aurez enfin votre jour ! car vous avez conservé la jeunesse de votre cœur avec l'indomptable enthousiasme de votre foi, et le Dieu que vous avez toujours béni dans vos souffrances demeure avec vous! Lui-même il resta trois jours dans le tombeau, puis il est ressuscité. Irlandais ! vos trois jours, à vous, ont été trois siècles; mais le troisième siècle s'achève....

Laissons là toutefois nos sentiments et nos espérances, et revenons à la triste discussion qui nous occupe. Certes, j'ai du moins le droit de le demander ici au peuple anglais : les Irlandais n'ont-ils pas aussi contre vous des griefs nombreux, de profonds, d'immenses ressentiments? et les Romagnols, pour lesquels vous avez étalé tant de pitié dans ce fameux congrès de 1856, en quoi, en quoi, je vous le demande, leur sort ressemble-t-il à celui de la pauvre Irlande (1)? Je ne dis pas pour cela que les Irlandais devraient se séparer de vous ; mais je dis que vous leur en donnez par vos principes un droit formel, et par votre poli-

(1) On a comparé les irlandais à des esclaves, à des ilotes : et M. Cochrane, qui certes n'est pas leur ami, ne craignait pas de dire « que ce serait un beau jour pour eux que celui où ils pourraient « échanger leur condition contre celle des condamnés de Sibérie. »

tique en Italie une bien terrible tentation. — Soit! répondrez-vous peut-être; mais nous les écraserons encore une fois. — C'est possible; mais dussé-je être écrasé avec eux, je n'en dirai pas moins ceci : quand on gouverne un peuple comme vous avez gouverné et gouvernez encore l'Irlande, la pudeur devrait empêcher de parler comme vous parlez. — Non, tant que vous n'aurez pas arraché cette poutre de votre œil, vous n'aurez ni un regard libre, ni un droit quelconque pour juger les infirmités de votre prochain. *Ejice primùm trabem de oculo tuo!*

Ah! si les calamités inouïes qui déciment chaque jour (1) la malheureuse Irlande, et jettent par centaines de mille ses enfants hors de son sein, s'étaient produites un seul jour dans les États du Pape; si l'on pouvait y signaler seulement quelques-unes des iniquités révoltantes qui pèsent encore à l'heure qu'il est sur cette terre catholique soumise à votre empire, quelles accusations ne pousseriez-vous pas jusqu'aux cieux dans vos parlements et vos journaux!

Vous parlez des intolérances romaines. Mais aujourd'hui encore, et malgré des concessions trop tardives, est-ce qu'il ne subsiste rien de vos anciennes lois oppressives, je ne dis pas en Irlande seulement, mais en Angleterre, en Ecosse? Est-ce que nous n'y voyons pas, à l'heure qu'il est, des prescriptions et des intolérances que rien ne saurait justifier?

En matière de justice, quelles exclusions iniques pèsent sur tous les catholiques dans ce que vous appelez le *Royaume-Uni?* Qu'est-ce que cet usage de trier les ju-

(1) Dans ces dernières années même (de 1851 à 1857), l'émigration de l'Irlande a été de 932,861, soit de 11,673 par mois, ou 376 par jour.

est sans force pour la justice, n'est-ce pas alors le dernier degré de l'impuissance (1)?

Et veuillez le remarquer : je ne vous parle pas ici de vos intolérances anciennes ; je vous parle de vos injustices présentes et flagrantes.

Par exemple encore, l'université catholique de Dublin est fondée depuis 1854 : depuis ce temps les catholiques ont constamment réclamé du gouvernement anglais une Charte pour que cette université puisse conférer des grades, et ils n'ont pu l'obtenir jusqu'ici. Si pourtant cette université donne la science, pourquoi lui défendez-vous de donner les grades ?

Un catholique ne peut être *fellow* ni de l'université d'Oxford ni de celle de Cambridge. Cependant presque tous les colléges de ces deux universités furent fondés et dotés par des rois catholiques, et tous les ans de grands revenus sont perçus par les bénificiers de ces colléges *pour la célébration de messes en faveur de l'âme des fondateurs.* (Voyez *Edinburgh Review,* july 1852, p. 250.)

Vous qui déclamez contre les messes romaines, que dites-vous de celles-ci et de l'argent qui les paie?

Eh quoi encore ! vous parlez de l'ignorance du peuple dans les États romains : vous oubliez donc ce que les dignitaires de l'Église anglicane déclaraient récemment d'un grand nombre de districts de l'Angleterre et du pays de Galles : *qu'ils sont plongés dans une ignorance et une superstition plus que païennes ?* Que fait donc votre clergé? Et à quoi servent vos opulents bénéfices?

Vous qui déclamez si éloquemment sur la liberté de

(1) Cela, d'ailleurs, est malheureusement trop imputable au gouvernement anglais ; car c'est M. Whiteside, qui était à cette époque attorney-général en Irlande, pour les tories, qui a agi de la sorte.

conscience, pourquoi avez-vous refusé aux enfants catholiques qui sont dans vos hospices, dans vos prisons et vos maisons de correction, les bienfaits de l'éducation et de l'instruction religieuse ? Pourquoi faut-il que des évêques catholiques aient été fondés à dire que, dans leurs diocèses, on soustrait aux catholiques, dans les écoles et les asiles, tout moyen de se mettre en rapport avec les prêtres de leur foi (1)? Pourquoi faut-il que l'évêque de Glascow soit réduit à écrire des lettres dans lesquelles il raconte des faits comme celui-ci : « Sur les quatre-vingt-« quatorze jeunes Irlandais qui étaient dans la principale « maison de correction de Glascow, quatre-vingts étaient « catholiques, et on ne permettait à aucun prêtre catho-« lique d'entrer dans l'établissement, sous quelque pré-« texte que ce fût. En l'année 1858, un pauvre jeune « homme du nom de Mooney mourait de consomption « dans la maison, et il supplia un vieil invalide catho-« lique, mais dont la religion n'était pas connue des au-« torités, de lui obtenir la visite d'un prêtre de sa religion. « Le directeur de la maison refusa ; le conseil de sur-« veillance refusa ; on eut recours au ministre de l'inté-« rieur: il refusa. Ce jeune homme mourut au désespoir,

(1) « Tout étranger a droit d'entrer dans une workhouse et de la « visiter. — Qu'une religieuse catholique demande à y pénétrer, pour « instruire les femmes et les jeunes filles qui y sont renfermées, la « porte lui est habituellement fermée. — Ainsi il arrive que l'influence « de la religion ne venant point contrebalancer dans ces pauvres créa-« tures l'affaissement moral, compagnon habituel de la misère, elles « tombent trop souvent dans le vice et la dégradation. » — Faut-il croire ce qu'ajoute le P. Perrault? — « Ainsi l'entrée de la plupart « des workhouses est interdite à nos sœurs de charité ; mais les pour-« voyeuses de la débauche y viennent librement faire des recrues pour « leur immonde industrie. »

« demandant un prêtre avec des cris déchirants. (*That he « died, screaming for a priest.*) »

Cette lettre de l'évêque de Glascow fut lue dans un nombreux et important meeting du clergé et des laïques catholiques, tenu à Londres le 8 juin 1859. L'Honorable Charles Langdale le présidait. On remarquait dans l'assemblée lord Stafford, lord Herries, lord Edward Howard, lord Campden, Mgr Gillies, évêque d'Édimbourg, M. Wilberforce, frère de l'évêque d'Oxford, les membres catholiques les plus distingués du Parlement, M. Monsell, M. Bowyer, etc.

J'ai sous les yeux la lettre écrite au *Times* par le président de ce meeting, M. Langdale, et la réponse du *Times* à cette lettre. M. Langdale réclame contre la désolante alternative dans laquelle des parents pauvres et catholiques, incapables de nourrir leurs enfants, se trouvent placés : l'enfant mourra de faim, ou bien, si le père l'envoie à l'asile, il sera élevé dans une religion opposée à celle de son père! — Le *Times*, dans sa réponse, après avoir parlé de la *tyrannie ecclésiastique* en Italie, trouve très-simple l'usage dénoncé par M. Langdale : que l'enfant meure donc de faim chez son père, ou, si son père le met à l'asile, qu'il devienne protestant (1)!

Non, non : jusqu'à ce que vous ayez aboli et réparé tant d'indignités, tant d'iniquités passées et présentes, en fait de justice et d'oppression vous n'avez pas le droit d'être entendus!

« *Non*, vous dit lord Macaulay, *aucun artifice ne pourra*

(1) Le grand hôpital des enfants trouvés de Dublin, fondé en 1704 et fermé en 1835, est estimé, à lui seul, avoir fait protestants par ce moyen, 36,000 enfants nés catholiques, en cent trente-quatre ans. (R. Père Perrault, de l'Oratoire.)

« effacer le stigmate de la persécution qui souille l'Église « d'Angleterre ! »

Et n'est-ce pas hier encore, qu'un de ces évêques anglicans, riches possesseurs des terres de la catholique Irlande, se permettait impunément, en vertu même des lois existantes, des actes d'intolérance tels que toute l'Europe en retentirait, si rien de pareil s'était passé en France ou en Italie? Je veux parler de ces soixante familles catholiques évincées de leurs maisons, sur les instances des demoiselles Catherine et Louise Plunket, filles de cet évêque. Je parle aussi de ces frères si dévoués des Ecoles Chrétiennes qui avaient loué un terrain à Tuam, y avaient bâti une école, et avaient dépensé vingt mille francs pour cette bonne œuvre; et quand déjà les enfants catholiques y affluaient, tout à coup, l'évêque protestant, lord Plunket, qui leur avait loué le terrain, les expulse: frères, enfants, parents, religion, justice, rien n'est écouté.

Certes, je le dirai avec lord Macaulay: « Je ne parle « pas avec colère, ni avec le désir d'exciter la colère chez « les autres: je ne parle pas avec une exagération de rhé- « torique; j'exprime avec calme et avec délibération, dans « les seuls termes qui soient propres, une opinion que « j'ai formée il y a de longues années, que toutes mes « observations et mes réflexions ont confirmée, et que je « suis prêt à soutenir par des raisons, quand *je dis que, « de toutes les institutions qui existent à présent dans le « monde civilisé, l'Église établie d'Irlande me semble la « plus absurde.*

« Y a-t-il eu jamais, dit encore lord Macaulay, rien « de semblable à cette Église établie d'Irlande? Jetez « les yeux sur le continent d'Europe : il y a des églises « établies depuis la mer Blanche jusqu'à la Méditer-

« ranée, depuis le Volga jusqu'à l'Atlantique : mais nulle « part l'Église d'une petite minorité ne jouit de priviléges « exclusifs... *Dans un seul pays, l'on voit une société de « huit millions d'hommes ayant une Église qui est celle de « huit cent mille.* »

Sydney Smith s'exprime sur le même sujet en termes plus énergiques encore peut-être :

« Telle est la législation de l'Angleterre pour l'Ir- « lande (1)! Certes, on peut le dire, il n'y a pas de pa- « reil abus dans toute l'Europe, dans toute l'Asie, dans « toutes les parties connues de l'Afrique, ni dans ce que » nous avons entendu dire de Tombouctou! Eh bien! « voilà ce qu'il faut soutenir avec vingt mille soldats en « temps de paix, voilà ce qui nous coûte plus d'un million « de livres sterling par an, et qui, dans la première guerre « que nous aurons avec la France, devra infailliblement, « malgré tout le bruit de nos bateaux à vapeur, faire « éclater une terrible révolte. »

Ce n'est pas moi qui ai dit tout cela; non, ce sont vos propres citoyens et vos coreligionnaires; ce sont des Anglais, et des Anglais protestants qui ont fait lire ces choses à tout l'univers! C'est qu'il n'y a ni esprit national, ni préjugés religieux qui puissent étouffer dans des cœurs honnêtes le cri de la conscience révoltée!

Pour moi, je l'espère : non, il n'y aura pas de révolte en Irlande ; mais je l'espère aussi de l'équité, de l'honneur et du bon sens du peuple anglais : ce peuple ne voudra pas éterniser sa honte dans une si extraordinaire injustice! il y aura la paix pour tous un jour dans la liberté

(1) *The works of Sydney Smith. London, Longman and C° 1854*, vol. III. p. 531.

et la justice : Dieu veuille que ce jour vienne bientôt ! Oui, noble terre catholique, vieille patrie des saints, courageuse et patiente Irlande ! le monde a connu tes douleurs, admiré ta constance, applaudi ton invincible fidélité à l'antique foi; et il n'est pas un cœur généreux sur la terre qui n'ait salué avec transport les premiers signes de ta résurrection, et l'ère nouvelle d'affranchissement, ouverte devant toi par ton O'Connell ! L'Angleterre a appris à rougir enfin de sa longue iniquité; et si de trop nombreux vestiges de l'ancienne intolérance subsistent encore, les libertés déjà conquises ne tarderont pas à les faire entièrement disparaître. Non, de tels abus, en ce siècle, ne sauraient durer ! l'intérêt privé d'un clergé puissant ne pourra, quoi qu'il fasse, se défendre longtemps encore contre l'indignation des honnêtes gens : l'Angleterre sera la première à s'applaudir de cette réforme si nécessaire, quand une fois elle sera faite; et elle reconnaîtra alors la vérité dans ces paroles d'un de ses plus célèbres hommes d'État :

« J'aime la nation irlandaise, disait Charles Fox au « commencement de ce siècle, je connais bien ce peuple : « je connais beaucoup l'Irlande pour l'avoir vue ; je la « connais plus encore par les Irlandais que j'ai eus pour « amis. Il se peut que les Irlandais aient leurs défauts, « comme d'autres. Il se peut qu'ils sentent vivement le « mal qu'on leur fait, et qu'ils ne l'endurent pas avec « beaucoup de patience ; » — ils en ont eu assez pourtant, ce semble ! — « mais j'affirme que de tous les traits qui les « caractérisent, il n'en est point de plus marquant dans « toutes les classes de la société, depuis la plus humble « jusqu'à la plus élevée, que la reconnaissance pour les « bienfaits et la sensibilité à la bonté. Changez votre sys-

« tème à leur égard, et vous les trouverez une autre es-
« pèce d'hommes. Que l'impartialité, la justice et la clé-
« mence succèdent aux préjugés, à l'oppression et à la ven-
« geance, et vous n'aurez plus besoin du secours de la loi
« martiale, ni de la terreur de l'exécution militaire. »

CHAPITRE XXI.

L'Angleterre.

LA PACIFICATION RELIGIEUSE.

Il y a encore une autre réparation que le monde attend, un autre apaisement que l'Église espère, une autre justice dont l'Angleterre doit l'exemple. Le jour où elle aura enfin reconnu que l'Église catholique, dont elle s'est si malheureusement séparée, ne mérite, pas plus que l'Irlande qu'elle a traitée si durement, ni sa haine ni son mépris ; le jour où elle comprendra que l'auguste pontife qu'entourent de vénération les consciences de deux cent millions d'hommes, est digne, ne fût-ce que par sa faiblesse, des égards d'une grande nation : le jour où l'Angleterre se résignera simplement à être juste envers lui et envers nous, ce jour-là le préjugé et l'intolérance auront subi une grande défaite ; et un grand acte de réparation aura été accompli sur la terre.

Pour cela, nous ne demanderions qu'une chose à l'An-

gleterre : ce serait de ne pas oublier tout son passé, et les plus religieux comme les plus touchants souvenirs de son histoire. Au lieu d'emprunter au temps présent les motifs si mal fondés de la haine toute gratuite dont elle nous poursuit, combien elle ferait mieux de remonter plus haut et de s'élever avec nous dans une région plus sereine, où nous pouvons nous rencontrer sans tristesse et peut-être nous serrer la main avec espérance! Est-il resté dans le souvenir des hommes une mémoire plus vénérable et plus chère que celle du Pape saint Grégoire-le-Grand, auquel l'Angleterre doit le bienfait de la foi et les pures lumières de la civilisation chrétienne? Qui ne le sait? Émus jusqu'aux larmes à la vue de ces jeunes Anglais, qu'on vendait comme esclaves dans le *forum* de Rome, et qui lui parurent beaux comme des anges (1), ce grand Pape résolut d'arracher le pays tout entier à la servitude de la barbarie et aux ténèbres de l'infidélité, et il y envoya le saint moine Augustin avec des missionnaires.

L'histoire de l'Église n'a rien de plus beau que l'entrée d'Augustin dans le royaume de Kent avec quarante de ses compagnons, qui, précédés de la croix et de l'image du grand roi Notre-Seigneur Jésus-Christ, faisaient des vœux pour la conversion de l'Angleterre (2).

Berthe, princesse franque, attira au christianisme le roi Éthelbert, son mari. Les rois francs protégèrent la nouvelle mission. Nos évêques entrèrent dans cette belle œuvre, et ce furent eux qui sacrèrent saint Augustin. Saint

(1) *Non Angli*, dit-il, *sed Angeli*. L'histoire nous a transmis cet aimable jeu de mots.

(2) Bossuet, *Histoire universelle*.

Loup de Troyes, saint Germain d'Auxerre, nos plus illustres prédécesseurs, tinrent constamment à honneur de visiter l'Église anglicane, et de faire amitié avec ses évêques. Et c'est ainsi que l'Église d'Angleterre prit sa forme. Et ce sont ces souvenirs, que nous ne pouvons effacer de nos cœurs non plus que de nos histoires, qui nous font espérer toujours la pacification et des temps meilleurs: *in spem*... je ne me résignerai jamais à ajouter : *contra spem*.

Cependant la nouvelle Église, fortifiée par les soins des Papes Boniface V et Honorius, se rendait célèbre par toute la terre. Les miracles y abondaient avec les vertus, comme dans les temps des apôtres, dit Bossuet; et il n'y avait rien de plus admirable dans tout le monde que les merveilles de sa conversion, rien de plus éclatant que la sainteté de ses pasteurs, de ses religieux, et de ses rois. Edwin embrassa, avec tout son peuple, la foi qui lui avait donné la victoire, et convertit ses voisins. Oswald servit d'interprète aux prédicateurs de l'Évangile; et, renommé par ses conquêtes, il leur préféra la gloire d'être chrétien. Les Merciens furent convertis par le roi de Northunberland, Oswin : leurs voisins et leurs successeurs suivirent leurs pas, et leurs bonnes œuvres furent immenses (1). Je ne parle pas d'Alfred-le-Grand, de saint Édouard, et de tant d'autres.

L'Église anglicane était féconde alors, et elle enfantait de nouvelles églises. Saint Willfrid, évêque d'York, allait convertir la Frise; Winfrid, en temoignage du bien qu'il avait fait, recevait du Pape Grégoire II le nom de Boniface, et devenait l'apôtre de l'Allemagne. Rappeler les

(1) Bossuet, *Histoire universelle.*

noms de saint Dunstan, de saint Edmond, du vénérable Bède, de Lanfranc, de saint Anselme, les deux derniers donnés par l'Italie à l'Angleterre, rappeler enfin le glorieux nom de saint Thomas de Cantorbéry, n'est- ce pas célébrer en même temps la science et la vertu, la charité et le courage apostolique ?

Pendant mille ans, c'est-à-dire pendant trois fois plus de temps qu'il en s'en est écoulé depuis qu'elle est protestante, l'Angleterre est restée unie à sa mère l'Église romaine. Durant ce temps, que de bienfaits n'en a-t-elle pas reçus ! Au moyen âge, en Angleterre comme partout, le maintien et les progrès de la civilisation furent l'œuvre du clergé catholique. Et le Catholicisme, par des traces de tous côtés visibles sur le sol anglais, atteste encore aujourd'hui son antique et glorieux empire. Si mon témoignage ici paraissait trop suspect, je pourrais offrir à la Grande-Bretagne celui d'un de ses plus illustres enfants, celui du plus grand écrivain peut-être qu'elle ait produit de nos jours, lord Macaulay, qui fut trois fois membre de l'administration des whigs, siégea deux fois dans le cabinet, et qui, pour prix de sa supériorité littéraire non moins que des services rendus à son pays, fut fait pair d'Angleterre, si peu de temps avant sa mort. Cet homme sincère, s'il ne parvint pas jusqu'à reconnaître la vérité de l'Église catholique, sut au moins se dégager des préjugés haineux dont j'ai dénoncé à l'Angleterre l'aveuglement et l'injustice, et il a écrit sur l'Église des pages bien dignes d'être méditées par ses compatriotes. Voici, par exemple, en quels termes il appréciait l'action du clergé catholique en Angleterre au moyen âge :

« L'ascendant du clergé fut longtemps l'ascendant qui appar-
« tient naturellement et de bon droit à la supériorité intellec-



« tuelle. Les prêtres, malgré tous leurs défauts, étaient de beau-
« coup la portion la plus éclairée et la plus sage de la société.
« Les empiètements du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir
« civil produisirent beaucoup plus de bien que de mal, dans
« ces temps où les ecclésiastiques étaient les seuls hommes qui
« eussent étudié l'histoire, la philosophie et le droit public, et
« où le pouvoir civil appartenait à des chefs sauvages, qui ne
« savaient pas lire les édits qu'ils signaient eux-mêmes. »

C'est encore lord Macaulay qui a écrit sur l'Église catholique cette belle page, capable d'imposer, sinon encore l'admiration et l'amour, du moins la modération et le respect aux esprits sincères :

« Il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, sur cette terre, une
« œuvre de politique humaine qui mérite autant d'être considé-
« rée de près que l'Église catholique. L'histoire de cette Église
« unit les deux grandes époques de la civilisation humaine. Il ne
« reste debout aucune autre institution, qui reporte l'esprit à ces
« temps où la fumée des sacrifices s'élevait du Panthéon, et où
« les léopards et les tigres bondissaient dans l'amphithéâtre de
« Flavien. Les plus nobles maisons royales ne sont que d'hier,
« si on les compare à la lignée des souverains Pontifes. Cette
« lignée, nous pouvons la suivre sans interruption, depuis le
« Pape qui couronna Napoléon au XIXe siècle jusqu'au Pape
« qui couronna Pépin au VIIIe ; et bien au-delà du temps de
« Pépin, l'auguste dynastie s'étend, jusqu'à ce qu'elle se perde
« dans la nuit des temps. La république de Venise occupait le
« second rang pour l'ancienneté. Mais la république de Venise
« était moderne auprès de la Papauté ; et la république de
« Venise n'est plus, et la Papauté demeure. La Papauté demeure,
« non pas en décadence, non pas une simple antiquité, mais
« pleine de vie, et dans la vigueur de la jeunesse. L'Église
« catholique envoie encore aux extrémités les plus reculées du
« monde des missionnaires aussi zélés que ceux qui ont dé-

« barqué dans le Kent avec Augustin ; et elle affronte « encore des rois hostiles aussi courageusement qu'elle « affrontait Attila. Le nombre de ses enfants est plus grand « que dans aucun siècle précédent. Ses conquêtes dans « le Nouveau-Monde l'ont plus que dédommagée de ce « qu'elle a perdu dans l'ancien. Son pouvoir spirituel s'étend « sur les vastes contrées qui se trouvent entre les plaines du « Missouri et le Cap Horn, et qui, dans un siècle d'ici, pour-« ront contenir une population aussi grande que celle de l'Eu-« rope de nos jours. Les membres de sa communion ne sont « certainement pas moins de cent cinquante millions, et il « serait difficile de prouver que toutes les autres sectes chré-« tiennes réunies en contiennent cent vingt millions. Et nous ne « voyons aucun signe qui indique que le terme de son long « règne approche. Elle a vu le commencement de tous les gou-« vernements et de toutes les institutions ecclésiastiques qui « existent maintenant dans le monde ; et rien ne nous assure « qu'elle ne soit pas destinée à voir la fin de tous (1). »

Je me complais à citer cet éminent esprit, dont la noble et religieuse impartialité planait de si haut sur les préjugés de ses compatriotes et sur les appréciations superficielles des écrivains vulgaires ; et dont l'exemple et les paroles prouvent bien mieux que je ne saurais et ne voudrais le faire, la honte et l'ingratitude de ces haines inexplicables, que je demande à l'Angleterre d'abjurer. Car enfin c'est sur des faits positifs, c'est sur une étude éclairée et impartiale de l'histoire, c'est dans la libre lumière du plus grand savoir historique, que lord Macaulay a formé son opinion touchant l'influence bienfaisante du Catholicisme dans son pays.

(1) *Essai* de Macaulay, dans la *Revue d'Édimbourg*, octobre 1840, sur *l'Histoire des Papes aux XVI*e *et XVII*e *siècles*, par Ranke.

Ce n'est pas que je n'eusse à citer ici bien d'autres noms anglais qui m'apporteraient l'appui de leur témoignage. Les Newman, les Manning, les Wilberfoce, et tous ces généreux esprits, tous ces grands caractères que les universités d'Oxford et de Cambridge ont vu renoncer si généreusement à la fortune, aux honneurs, aux amitiés de leur jeunesse, et, en dépit de tous les intérêts, de toutes les préventions les plus invétérées, de toutes les affections les plus chères, se dévouer à la cause de la vérité, et rendre à l'Église catholique dans leurs doctes écrits des hommages dont nul, jusqu'à ce jour, n'a pu contester l'irréfutable savoir non plus que l'héroïque sincérité, tous ces hommes illustres ont pensé ce qu'a pensé lord Macaulay; mais, plus conséquents que lui, ils sont allés jusqu'au bout dans les sentiers de la lumière, et le témoignage de leur conversion est assurément le plus éclatant qui pût être produit en faveur du catholicisme. Toutefois, l'erreur et le préjugé récuseraient un tel témoignage en raison de son autorité même : c'est pourquoi j'ai mieux aimé invoquer celui de lord Macaulay, resté protestant parmi toutes ses professions de respect et d'admiration pour l'Église catholique; et certes, on est forcé de convenir que des paroles comme celles que je viens de citer de lui n'ont pu sortir que du fond même de sa conscience.

Il est de cet illustre historien bien d'autres pages (1)

(1) Qu'on lise en particulier ce passage, où lord Macaulay signalait, dans le catholicisme, une influence, une action qui mérite, certes, autre chose que l'insulte et le mépris :

« Il serait bien injuste, dit l'illustre écrivain, parlant de l'abolition « du servage en Angleterre, de ne pas reconnaître que le principal « agent de ces deux grands affranchissements fut la religion.

« L'esprit charitable de la morale chrétienne est opposé aux distinc-

dont je recommanderai volontiers la lecture à tout Anglais, et à tout homme véritablement ami de la liberté et de la dignité humaine.

Sans doute : ce n'est pas un enfant de l'Église romaine qui parle dans ces pages, et à plus d'un trait on peut s'en apercevoir : mais c'est un noble esprit, une haute et sincère intelligence, qui ne craint pas de rendre justice, et que n'entraîne jamais une haine aveugle : eh bien ! voilà dans quel esprit, dans quels sentiments, j'adjure les Anglais de nous étudier et de nous juger.

« tions de castes; mais ces distictions sont particulièrement odieuses à « l'Église de Rome, car elles sont incompatibles avec d'autres condi- « tions essentielles chez elle.

« Elle attribue à tout prêtre uue dignité mystérieuse qui lui donne « droit an respect de tout laïc, et elle n'admet pas que, pour des « raisons de nationalité on de caste, aucun homme puisse être exclu « des fonctions sacerdotales. Ses doctrines touchant le caractère sacer- « dotal, tout erronées qu'elles puissent être, ont mitigé quelques-uns « des pires maux qui puisseut affliger les sociétés. Une superstition ne « peut être regardée comme absolument nuisible, lorsque, dans des « pays frappés des calamités qu'engendre la tyrannie d'une race sur « une autre race, ces doctrines ont pu créer uue aristocratie entière- « ment indépendante du préjugé dn sang, transformer les relations « entre l'oppresseur et l'opprimé, et forcer le maître héréditaire à « s'agenouiller an pied dn tribunal spirituel du serf héréditaire.

« De nos jours encore, dans quelques-unes des contrées où existe « l'esclavage des noirs, le papisme contraste à son avantage avec toutes « les antres formes dn christianisme.

« Il est notoire que l'antipathie des races européenne et africaine est « moins forte à Rio-Janeiro qu'à Washington. Dans notre propre pays, « cette doctrine particulière dn système catholique romain produisit au « moyen âge de nombreux et salutaires effets. Il est vrai de dire que « peu de temps après la bataille d'Hastings, les abbés et les prélats « saxons furent violemment déposés, et que des aventuriers ecclésias- « tiques du continent furent mis par centaines en possession d'opulents « bénéfices. Cependant, même alors, de pieux docteurs de sang nor-

Et certes, ils trouveront encore dans bien d'autres souvenirs de leur histoire, et partout chez eux, jusque sur le sol de leur pays, bien d'autres témoignages des antiques bienfaits du catholicisme, qui devraient ouvrir enfin leur yeux et les aider à reconnaître l'ingratitude d'une haine si injuste et si obstinée. « Les institutions les plus vé« nérées de l'Angleterre, » — a dit un catholique illustre, qui ne peut être suspect aux Anglais auxquels il a, plus que personne en France, rendu hommage, —

« mand élevèrent la voix contre une telle violation de la constitution « de l'Église, refusèrent d'accepter la mitre des mains du conquérant, et « l'avertirent qu'il lui était défendu, au péril de son âme, d'oublier « que les insulaires vaincus étaient ses frères dans le Christ.

« Le premier protecteur que les Anglais rencontrèrent dans la caste « dominante fut l'archevêque Anselme. A une époque où le nom d'An« glais était une injure, où toutes les dignités civiles et militaires du « royaume étaient regardées comme devant être la propriété exclusive « des compatriotes du conquérant, la race méprisée apprit avec des « transports de joie qu'un des siens, Nicolas Breakspeare, avait été « élevé au trône pontifical, et avait tendu son pied à baiser à des am« bassadeurs issus des plus nobles maisons de Normandie.

« Ce fut un sentiment national autant que religieux qui attira les « multitudes autour du tombeau de Becket (saint Thomas de Cantor« béry), le premier Anglais qui, depuis la conquête, se fût montré re« doutable aux tyrans étrangers.

« On trouve un successeur de Becket à la tête des hommes qui ob« tinrent cette charte qui assura à la fois les priviléges des barons nor« mands et des *yeomen* saxons.

« Le témoignage irrécusable de sir Thomas Smith, un des plus ha« biles conseillers protestants d'Élisabeth, nous apprend quelle grande « part prirent, par la suite, les prêtres catholiques romains à l'abolition « du servage.

« Lorsqu'un possesseur de serfs, à l'heure de la mort, réclamait les « derniers sacrements, les conseillers spirituels ne manquaient jamais « de l'adjurer, s'il tenait au salut de son âme, d'émanciper ses frères, « pour qui le Christ était mort »

« ses gloires les plus populaires et les plus pures se « rattachent au catholicisme. Le Jury, le Parlement, « les Universités datent du temps où l'Angleterre était « la fille soumise du Saint-Siége. Ce sont des barons « catholiques qui ont arraché la grande Charte au roi « Jean ; ce sont des Irlandais catholiques qui ont constitué la principale force des armées anglaises dans la « péninsule et en Crimée. Sauf la reine Élisabeth, les « seuls souverains dont le peuple ait gardé la mémoire « sont des rois catholiques : Alfred, Édouard-le-Con- « fesseur, Richard Cœur-de-Lion, Édouard III, Henri V. « Les cathédrales, les églises, les châteaux, toutes ces « constructions ecclésiastiques et féodales dont l'Angle- « terre s'est éprise avant nous, et qu'elle restaure ou con- « serve avec un soin si pieux, sont exclusivement l'œuvre « des générations catholiques. La fervente dévotion des « nouveaux catholiques trouve le ciel peuplé de saints « anglais, depuis saint Wilfrid et saint Boniface jusqu'à « saint Thomas de Cantorbéry (1). »

Du reste, en rappelant ici les bienfaits du catholicisme, que l'Angleterre semble avoir trop oubliés, je ne veux dire aux Anglais que ceci : Vous avez rompu le lien antique et vénérable qui vous attachait à Rome et à l'unité ; vous avez voulu, contre l'ordre du Christ, votre indépendance religieuse : vous l'avez obtenue. Quelle en a été la conséquence ? vous le savez : « La religion, comme dit Bossuet, « n'a plus été chez vous qu'une politique ; on y a fait ce « qu'ont voulu les rois. La foi alla au gré des princes. » Ç'a été un grand malheur ; un grand malheur pour vous, un grand malheur pour l'Église, et la plus humiliante ser-

(1) M. DE MONTALEMBERT, *De l'avenir politique de l'Angleterre.*

vitude des âmes, dans le plus libre pays du monde. Eh bien! nous espérons toujours, avec ce grand évêque, que les temps d'illusion passeront, et qu'*une nation si savante ne demeurera pas toujours dans son éblouissement*. Mais au moins, si le jour de la vérité n'est pas encore levé, que celui de la justice vienne enfin, et que l'Angleterre *ne persiste pas dans la haine*. Sans parler ici des hommes éminents de ses plus savantes universités, que, selon la prédiction de Bossuet, *le respect des Pères et leurs curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité ont ramenés à la doctrine des premiers siècles*, déjà combien d'autres grands esprits, quoique toujours attachés à l'anglicanisme, protestent contre cette haine invétérée et ingrate, et commencent à parler de l'Église romaine avec un cœur apaisé et même reconnaissant!

Et il n'est pas même nécessaire de remonter aux temps anciens pour rencontrer les motifs qui doivent inspirer aux Anglais envers la Papauté une autre conduite, et leur faire abjurer une hostilité, hélas! jusqu'à ce jour aussi gratuite qu'implacable : les souvenirs mêmes de ce siècle suffiraient. Oui, je le demande, depuis que, de concert avec les grandes puissances de l'Europe, les Anglais, au commencement du XIXe siècle, ont concouru au rétablissement de la Papauté, quelle injure ont-ils à venger sur elle? Je pourrais bien plutôt rappeler les titres que le Pontife de Rome aurait à leurs égards et à leur respect. Certes, la magnanime conduite de Pie VII envers eux semblerait mériter un autre retour. Quand l'empereur Napoléon voulut l'entraîner dans la ligue continentale formée contre l'Angleterre, et lui représentait que cette nation hérétique et si hostile à l'Église n'avait aucun droit à son affection, que fit le doux et courageux Pontife? Toute la terre le

sait! Quelques années auparavant, à l'époque des fameux débats qui eurent lieu en 1805 au Parlement d'Angleterre sur ce qu'on appelait l'émancipation des catholiques, un membre de la chambre haute, imbu des mêmes préjugés que quelques-uns des hommes d'État de ce pays nourrissent encore aujourd'hui, n'avait pas craint de s'exprimer de la sorte : « Je pense, et même je suis certain « que le Pape n'est qu'une misérable marionnette entre « les mains de l'usurpateur du trône des Bourbons ; « qu'il n'ose pas faire le moindre mouvement sans « l'ordre de Napoléon, et que si ce dernier lui deman- « dait une bulle pour animer les prêtres irlandais à soule- « ver leur troupeau contre le gouvernement, il ne la re- « fuserait pas au despote. » — Or, pour emprunter ici l'expressif langage de M. de Maistre, « l'encre qui nous « transmit cette certitude curieuse était à peine sèche, que « le Pape, sommé avec tout l'ascendant de la terreur de « se prêter aux vues générales de Bonaparte contre les An- « glais, répond qu'étant le père commun de tous les chré- « tiens, il ne peut avoir d'ennemis parmi eux ; et plutôt « que de plier, il se laisse outrager, chasser, emprison- « ner ; et commence enfin ce long martyre qui l'a rendu si « recommandable à l'univers entier. » Pourquoi faut-il que nous ayons à en excepter l'Angleterre?

Et cependant, de ces âpres rancunes, de ces inexorables animosités, quel motif réel et sérieux peut-on alléguer? En quoi Rome a-t-elle de près ou de loin contrarié la politique, blessé les intérêts du peuple anglais?

J'entends dire que le grand grief, le grief national contre la Papauté, est le rétablissement qui s'est fait en 1852 de la hiérarchie à ses divers degrés dans l'Eglise catholique d'Angleterre.

Eh bien! je le demande, quel homme de bon sens et de bonne foi a pu croire l'établissement anglican menacé par cette hiérarchie? N'est-ce pas l'orgueil britannique bien plus que la foi protestante qui fit alors une si bruyante explosion? Les intéressés et les habiles exploitèrent les vices dominants du caractère, en même temps que les hautes qualités du patriotisme anglais; et la Grande-Bretagne parut se soulever contre ce qui lui fut présenté comme une sorte de reprise de possession du pays et de l'Église par l'Épiscopat catholique. Mais au fond, ce qui fut fait alors, fut-il autre chose qu'un hommage rendu aux institutions de la libre Angleterre, une confiance témoignée au droit commun des citoyens anglais, un acte qui ne menaçait en rien la Constitution, et qui ne devait inquiéter personne? Comment a-t-on pu se méprendre sur un usage aussi simple, aussi inoffensif, de la première de toutes les libertés? Les Anglais descendraient au-dessous même de l'intolérance moscovite, s'ils proscrivaient le culte catholique; mais ce culte peut-il être sans les conditions fondamentales de son existence, c'est-à-dire sans sa hiérarchie spirituelle? L'Épiscopat lui est essentiel : vous êtes obligés de l'accepter; mais ne vaut-il pas mieux qu'il soit là, sous sa forme hiérarchique, connue, proclamée, perpétuelle, universelle, que sous la forme exceptionnelle des vicariats apostoliques?

Mais ne devriez-vous pas, ici tout particulièrement, applaudir à la pensée d'ordre et de régularité venue de Rome? Des évêques, quoique subordonnés au Pape comme ils doivent l'être, sont moins étroitement dépendants de lui, en un sens, que des vicaires apostoliques, lesquels ne sont que ses délégués toujours révocables. Il n'y avait là ni violation de la loi anglaise, ni défi, ni me-

nace; et tous les hommes qui aiment la liberté en Europe se sont étonnés des violents préjugés et des passions d'une autre époque qui alors reprirent feu en Angleterre (1).

Il le faut enfin comprendre :

« Tout ce qu'ou a dit pour effrayer les puissances pro-
« testantes sur l'influence d'un pouvoir étranger est une
« chimère, un épouvantail élevé dans le XVI[e] siècle, et
« qui ne signifie plus rien dans le nôtre. L'ère des pas-
« sions a passé; nous pouvons nous parler sans nous
« haïr, même sans nous échauffer (2).

« Les Anglais, ajoute M. de Maistre, dans leurs préjugés
« contre nous, ne se trompent que sur le temps : leur
« déraison n'est qu'un anachronisme. Ils lisent dans
« quelque livre catholique qu'on ne doit point obéir
« à un prince hérétique. Tout de suite ils s'effraient
« et crient au papisme. Mais tout ce feu s'éteindrait
« bientôt, s'ils daignaient lire la date du livre, qui
« remonte infailliblement à la déplorable époque des
« guerres de religion et des changements de souve-
« raineté. »

Dans le vrai, le Catholicisme est-il opposé à une seule des institutions de l'Angleterre, à sa prospérité, à ses goûts de liberté? Mais relisez donc encore les pages de lord Macaulay, dont je vous parlais tout à l'heure. Pourquoi un Anglais catholique ne serait-il pas aussi fidèle à sa patrie qu'un autre, aussi bon Anglais que pas un? Pour moi, je ne le puis comprendre. Certes, l'auteur du beau livre *De l'avenir politique de l'Angleterre* est un des amis

(1) Les Anglais semblent l'avoir enfin compris, sur ce point du moins; et ils ont laissé tomber en désuétude leur *bill* des *titres ecclésiastiques*, le jour même où il a été voté.

(2) De Maistre, *du Pape*.

les plus fidèles, les plus intrépides de la liberté; et n'est-ce pas lui qui disait aux Anglais :

« La gloire de l'Église catholique, l'une des conditions « et des conséquences de son immortalité; c'est de se faire « toujours toute à tous, c'est de se prêter avec une flexi- « bilité infatigable aux institutions, aux mœurs, aux idées « de tous les pays et de tous les siècles, à tout ce qui n'est « pas incompatible avec la foi et les vertus chrétiennes; « c'est de permettre à tous ses enfants d'avoir en quelque « sorte un domicile particulier, de posséder un patrimoine « propre au sein de cette incomparable unité, qui ne « triomphe de tout et ne survit à tout que par son élasti- « cité et son universalité. »

Je le dirai donc avec confiance aux Anglais, maîtres d'eux-mêmes et de leurs préjugés : Contemplez, dans le calme de vos consciences, à quelles étranges préventions vous avez jusqu'à présent obéi, et quelle gloire il y aurait pour vous à rendre enfin meilleure justice à l'Église qui fut votre mère dans la foi ! Vous avez été, il y a trois siècles, les premiers et les plus redoutables ennemis de l'unité ! Quel honneur il y aurait pour vous à la ramener en Europe ! Cet étendart de la grande unité chrétienne, il siérait bien à vos mains de le relever, et à vos vaisseaux de le porter par delà les mers sur toutes les terres qui vous attendent et vous regardent venir de loin ! Ce serait une epoque sacrée et immortelle dans votre histoire; ce serait comme une ère nouvelle inaugurée par vous dans les fastes du genre humain !

Heureux ceux à qui il sera donné de voir ces temps meilleurs, et qui peut-être ne sont pas loin ! Heureux ceux à qui il aura été réservé en quelque mesure de les préparer, ne fût-ce que par leurs vœux !

C'est ce que j'ai du moins essayé de faire, bien faiblement, mais selon mes forces et avec une entière sincérité. Je ne suis point venu, je puis me rendre ce témoignage, jeter de nouveaux dissentiments dans une désunion déjà si profonde et si douloureuse : ces pages ne sont, dans le vrai, qu'une invitation faite à la paix au nom de la liberté et de la justice.

L'heure viendra, je l'espère, car il n'y a pas d'éclipse sans retour pour la vérité ; oui, l'heure viendra, et qui pourrait l'empêcher? N'est-ce pas un besoin qu'elle vienne? N'y a-t-il pas, dans ces inimitiés qui divisent deux grandes puissances faites pour s'entendre, trop d'amertume et de malheur, pour que le besoin de la pacification ne se fasse pas sentir, et n'amène avec lui les réflexions loyales, sincères, les paroles conciliantes, et les retours définitifs d'une généreuse et bienveillante justice?

Oui, l'heure viendra, et elle est venue, de s'expliquer enfin, de se traiter, non plus avec passion, avec colère, mais avec calme, avec confiance, avec respect.

Le rapprochement serait aussi heureux que la séparation est triste. Lorsque deux grandes forces, qui s'étaient fait ennemies, cessent de se combattre, elles grandissent toutes deux dans la paix ; elles se développent librement dans leur noble et vaste sphère. Les biens les plus précieux, les dons les plus nobles de l'humanité, tout ce qu'il y a en elle de plus élevé et de plus fécond trouve alors, pour se produire, des voies larges et glorieuses où nulle entrave ne vient en arrêter les progrès.

Et que gagne le monde à ce que les luttes s'acharnent, à ce que les haines s'éternisent, à ce que les rapprochements ne se fassent jamais?

Mais les éternelles désunions entre les plus nobles

peuples, c'est la guerre civile au cœur même de l'humanité !

Hélas ! et les victoires ne coûtent pas moins aux vainqueurs qu'aux vaincus !

La triste humanité étant donnée ce qu'elle est, nous savons ce que trop souvent furent tour à tour les vaincus et les vainqueurs. L'Angleterre, hélas ! l'a su plus tristement peut-être qu'aucune autre nation ; mais ne serait-il pas temps d'en finir ?

Certes, lorsque tant de liens et tant de rapports nouveaux tendent à rapprocher partout les hommes, le moment ne serait-il pas venu enfin d'accomplir le grand et profond rapprochement des esprits et des cœurs? Nous faisons des traités de commerce ; nous aurons peut-être bientôt des traités de navigation; ne serait-il pas mieux encore de conclure un nouveau et grand traité de foi et de charité dans l'unité pour la propagation de l'Évangile par toute la terre?

Oui, je le dis à vous, nos frères d'Angleterre; je vous le dis avec émotion et avec amour : si les préventions tombaient enfin ; si les yeux s'ouvraient à la lumière; si les cœurs s'apaisaient un jour dans la douceur de l'Évangile ; si la réconciliation se faisait avec l'Église, le passé laisserait en s'effaçant votre gloire plus pure : vous ne vous entendriez plus accuser nulle part de complicité dans les désordres, les révolutions et les malheurs de tant de nations; vous feriez taire ces voix qui ne cessent d'insulter à votre désintéressement et se plaisent à parler de vos égoïsmes. Vous ne traîneriez plus l'Irlande comme une plaie à votre flanc ; on ne vous la montrerait plus comme un reproche et un opprobre éternel.

Vous pèseriez alors d'un poids plus juste et plus puissant

dans la balance européenne. O Dieu ! que ne pourriez-vous pas pour la paix du monde, et en ce moment que ne pourriez-vous pas pour l'Italie ! Oui, la France et vous, que ne pourriez-vous point, si, justes enfin envers la puissance la plus amie de cette malheureuse Italie, et la plus nécessaire à sa prospérité et à sa véritable indépendance, vous arrachiez la cause italienne à l'oppression du parti funeste, qui tout à la fois jette l'Italie hors de ses voies et trouble l'Europe jusque dans ses profondeurs !

Mais que dis-je? et ne laissé-je pas ici trop aller mon âme aux espérances et aux entraînements d'une illusion qui m'est chère?

« Hélas ! la réconciliation ne s'est point faite encore. « L'esprit du mal a prévalu. Le lien qui avait uni pen- « dant mille ans Rome et l'Angleterre a été violemment « rompu. Rome et l'Angleterre sont encore en lutte. C'est « ainsi que deux âmes faites pour s'aimer, mais divi- « sées par quelque fatale erreur, par la faute d'un jour, « d'un moment, deviennent étrangères l'une à l'autre, se « côtoient pendant toute la vie pour se combattre et se dé- « chirer sur le chemin même où leur union les eût menées « au comble de la joie et de la félicité. Et cependant, un « instant de lumière, un malheur, un de ces hasards où se « révèlent les mystères de la toute-puissance suffirait pour « le bien comme il a suffi pour le mal ; et de toutes les ré- « conciliations que le monde a vues, ce serait la plus heu- « reuse et la plus féconde (1). »

Nous sera-t-il donné de la voir un jour? Et pourquoi ne pas l'attendre? Pour moi, je veux l'espérer; et j'aime à m'associer, après deux siècles, à la généreuse illusion de

(1) *Avenir de l'Angleterre*, par M. de MONTALEMBERT.

Bossuet quand il disait : « J'ose croire, et je vois les « sages concourir à ce sentiment, que les jours d'aveu-« glement s'écoulent, et qu'il est temps que la lumière « revienne. » Aussi bien les schismes et les hérésies ne peuvent être que des scandales passagers, parce qu'étant les œuvres de l'homme, la force qui seule est victorieuse du temps ne les soutient pas. Douze siècles déjà ont passé sur les derniers restes de cette puissante hérésie arienne, qui semblait, elle aussi, ne devoir jamais finir; et l'erreur qui disputa pendant plus de trois cents années à l'Église catholique l'empire du monde, n'a plus d'autre place que celle qu'elle occupe dans l'histoire des égarements de l'esprit humain.

Que si néanmoins la sagesse humaine venait ici m'objecter que mes vœux, dans leur impatience, devancent de trop loin l'action des temps, et que le retour fortuné de l'Angleterre à l'unité catholique n'est pas un événement qui soit mûr encore, voici ce qu'alors, sans renoncer à mes espérances, je laisserais pour dernier mot à la nation anglaise : voici, qu'on me passe ce terme, quelle transaction je lui proposerais pour amener le règne de cette paix qui est dans nos cœurs:

Rien au monde, lui dirais-je, ne bouleverse plus toutes les idées catholiques, rien ne blesse autant nos consciences que le spectacle que vous nous donnez aujourd'hui de la suprématie spirituelle résidant sur la tête d'une femme: et nous souffrons singulièrement pour vous, quand nous voyons votre reine Victoria, héritière légale et si étrange de ce beau titre de *Défenseur de la foi*, décerné, avec trop d'empressement peut-être, par le pape Léon X à Henri VIII. Cependant, comme nos frères catholiques de vos trois royaumes, nous ne voulons avoir que des res-

pects pour la personne de cette reine, digne objet de votre affection, et il ne nous en coûte point de rendre hommage à ses qualités royales et aux vertus domestiques dont elle donne sur le trône un si noble exemple. Eh bien! ce que nous vous demandons en retour, c'est de respecter aussi les vertus, la vieillesse auguste, et comme nous le disions plus haut, la faiblesse du Pontife-Roi, en qui vous pouvez avoir le malheur de méconnaître les prérogatives suprêmes du successeur de Pierre; mais pour lequel les droits d'une souveraineté antique et vénérée, les sentiments proclamés du monde catholique tout entier, les vœux et les douleurs de l'Irlande, les plus vénérables souvenirs de vos propres histoires, et je l'ajouterai, ses épreuves mêmes, les amertumes dont il est abreuvé, et ce je ne sais quoi enfin d'incomparable que l'infortune ajoute à la vertu, réclament de vous la justice, la délicatesse, le respect.

Je ne demande rien de plus en ce moment : la charité, la patience, la prière, la controverse savante et amicale, la prédication évangélique, l'étude des pères, les gémissements des saints, la grâce de Dieu feront le reste, pour votre bonheur et pour le progrès dans le monde de cette civilisation dont la France serait heureuse de partager avec vous l'immortelle gloire.

La paix, qui vous est offerte sur des bases si équitables, la refuserez-vous ?

CHAPITRE XXII.

Le démembrement.

Nous voici enfin arrivés à la question flagrante, et en face même de la révolution.

Il faut conclure.

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons mis en pleine lumière les raisons profondes qui établissent la légitimité providentielle, et la nécessité religieuse de la souveraineté temporelle des Papes. Nous avons démontré les incontestables titres du Chef suprême de l'Église à la possession des États pontificaux, et l'inviolabilité de ces titres augustes, consacrés, durant tant de siècles, par tout ce qui fut le droit catholique et européen.

Nous avons raconté aussi, comme l'histoire les racontera, l'origine, les causes et les premiers attentats de la révolution qui, pendant la dernière guerre, a éclaté tout à coup dans les États de l'Église. Nous avons vu le rôle qu'ont joué, dans ces grands et tristes événements, le Piémont, l'Angleterre, la France.

La doctrine et les principes fondamentaux, l'histoire et les faits ineffaçables, la politique et ses phases diverses, nous avons essayé de ne rien oublier dans cette grande et importante étude.

Ces pages étaient imprimées et allaient paraître, quand

le vote récent de l'Italie centrale, l'acceptation de ce vote par le Piémont, et le silence de l'Europe, sont venus consommer enfin, du moins pour cette heure, l'iniquité que nous aurions voulu conjurer. Nous n'avons pas renoncé néanmoins à les publier, parce que les principes qui viennent d'être indignement sacrifiés subsistent toujours, et se représenteront inévitablement à leur temps; et aussi parce que l'histoire vraie de cette spoliation mémorable aura toujours ses enseignements.

Non, ce qui se nomme la question romaine n'est pas résolu par l'annexion consommée des duchés et de quatre provinces de l'État pontifical à la monarchie piémontaise. Elle n'est résolue ni pour les catholiques, qui protestent dans toute l'énergie de leur âme; ni pour les révolutionnaires, qui veulent plus que ce qui s'est fait, qui le voudraient fait autrement, et au profit d'une puissance qui leur tient plus à cœur que la monarchie piémontaise. La redoutable question demeure tout entière suspendue et menaçante sur l'Europe, parce que le droit violé est toujours le droit, parce que les principes foulés aux pieds se relèvent toujours tôt ou tard au moment marqué par la Providence, et aussi parce que les passions qui triomphent sont inassouvies : elles ne s'en cachent pas d'ailleurs, et déjà elles réclament assez haut la solution définitive que la politique ajourne présentement, à savoir : la totale suppression de l'autorité temporelle de la Papauté.

Et cela n'a pas de quoi surprendre : l'irrésistible logique, l'enchainement fatal des principes et des faits ne permettent pas ici un doute à la bonne foi éclairée. Pour les honnêtes gens sans lumière, le démembrement actuel

et partiel des États du Pape est un fait regrettable sans doute, mais d'une conséquence médiocre : pour quiconque regarde et comprend, c'est un fait immense, décisif, désastreux ; c'est la question romaine tout entière. Restreindre cette question dans les limites des quatre provinces séparées, c'est ne pas prévoir les effets dans leurs causes, les conséquences dans les principes : c'est s'arrêter à la surface des mots et des choses. Non : il y va de tout ici pour le Pape ; car le principe au nom duquel on le dépouille partiellement est le principe même qui appelle la dépossession totale ; et le droit dont le Pape ferait le sacrifice en sacrifiant les provinces démembrées, mettrait à la merci de tous les caprices et de toutes les passions irréligieuses et anarchiques le grand droit catholique et européen, sans lequel la souveraineté pontificale n'a plus aucune base dans le monde ; disons plus, sans lequel toute souveraineté chancelle en Europe. — Vainement allègue-t-on des considérations historiques pour décider l'Europe et le Pape à en prendre leur parti. Jamais dans le passé la question n'a été posée comme elle l'est présentement. Jamais, lorsqu'il s'est agi des modifications qu'a pu subir, pendant le cours des siècles, l'État pontifical, les principes invoqués ne furent ceux qu'on invoque aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est sur le tout qu'on prononce. Bon gré, malgré, ce qu'on a fait mènera plus loin, dirai-je qu'on ne le pense? dirai-je qu'on ne le veut? Dieu le sait. Mais ce que la prévoyance humaine peut affirmer, c'est que dans cette voie fatale il ne fut presque jamais donné de s'arrêter : on peut savoir où l'on commence ; nul ne sait où et comment il finira.

C'est ce que le Pape exposait naguère lui-même, dans toute la lumière du bon sens et de la bonne foi, en répon-

dant à l'objection tirée du traité de Tolentino : « Le Saint
« Siége n'avait alors devant lui que la violence d'un fait
« matériel, mais aujourd'hui il lutte contre un principe
« détestable qu'on veut faire prévaloir contre lui. Or, la
« force matérielle n'est qu'un fait. De sa nature, elle est
« limitée, et ne se fait sentir que dans le cercle d'une
« action restreinte, qu'elle ne peut outrepasser ; mais il
« en est tout autrement des principes. De leur nature,
« ils sont universels, et vont à tout : leur fécondité est
« inépuisable ; ils ne s'arrêtent jamais au point où on
« voudrait limiter leur action, mais ils demandent à être
« appliqués à tout le reste. »

Je le répète donc : bon gré, malgré, on ne voudra pas, on ne pourra pas s'arrêter. Le démembrement, fait de cette façon, appelle d'autres démembrements. On arrache un membre d'abord, puis un autre, puis tous ; puis c'est la mort. Comme le disait autrefois Bossuet : « Les principes « crient : marche, marche : » et, sous le coup des menaces révolutionnaires, il faut marcher ! Et on marche, jusqu'à ce qu'on rencontre l'abîme, et la main de Dieu qui y précipite.

L'avenir, du reste, et un avenir peu éloigné peut-être, apprendra aux hommes trop confiants, si la solution présente de la question romaine est définitive ou provisoire ; si c'est la paix ou la guerre ; la stabilité de l'ordre ou une longue et profonde perturbation.

Ce n'est donc pas seulement pour l'heure actuelle, c'est aussi pour l'avenir, pour le temps où ces questions se présenteront de nouveau, que je veux déposer ici, non dans des pages rapides et fugitives, mais dans un livre qui demeure, les invincibles raisons qui m'ont fait combattre jusqu'au dernier moment pour l'inviolabilité du droit pontifical, et

qui ont dicté au Pape Pie IX ce refus magnanime qu'honorera l'histoire, et que le Saint-Père exprimait avec autant de fermeté que de douceur dans ces belles paroles de l'Encyclique : « Fort du secours de Celui qui a dit : « Vous serez opprimés dans le monde; mais ayez con« fiance, j'ai vaincu le monde ! » et qui a dit encore : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la jus« tice ! » Nous sommes prêt à suivre les illustres traces « de nos prédécesseurs, et à souffrir, à leur exemple, les « épreuves les plus rudes et les plus amères, à sacrifier « même la vie, plutôt que d'abandonner jamais la cause « de Dieu, de l'Église, et de la justice. »

Entrons donc en matière.

LA THÉORIE SPOLIATRICE.

La spoliation du Pape par le démembrement était trop évidemment l'œuvre de l'intrigue et de la violence; elle se trouvait trop profondément viciée à son origine, pour qu'on n'ait pas senti le besoin de la colorer, de la justifier. On a invoqué des principes; on a élevé des théories : et ces théories et ces principes sont précisément ceux qui ne permettent pas de s'arrêter dans la voie où l'on est une fois entré, et qui décident l'usurpation totale aussi bien que la spoliation partielle. — Quant à la spoliation même, on a longtemps hésité sur la manière de s'y prendre et de la consommer, et aussi sur la sanction à lui donner. On a admis, puis laissé de côté, l'idée d'un congrès; on a essayé d'amener le Pape à une cession volontaire; on a flotté entre l'annexion pure et simple, et puis je ne sais quel vicariat laïque et piémontais. Envahirait-on d'abord tout l'État pontifical, ou seulement les Légations

et les Marches? Ou même ne laisserait-on au Pape que Rome et la campagne romaine? — On a enfin abandonné la décision de ces questions suprêmes aux votes douteux des populations, fatiguées d'un provisoire anarchique, et dominées depuis huit mois par la faction révolutionnaire et par les promoteurs armés de l'annexion.

La première théorie d'un démembrement des États du Pape a été exposée dans une brochure célèbre, d'une origine inconnue, mais dont le retentissement fut immense, et qui excita dans le monde catholique une longue et unanime réprobation. Cette brochure semblait d'abord conclure seulement à la séparation des provinces insurgées; mais les principes qu'elle posait allaient droit au but, bien au delà de cette conclusion, et sapaient par la base même le pouvoir pontifical. Sous la question romagnole, question du moment, elle enveloppait et décidait la question suprême que posa bientôt hardiment après elle la presse révolutionnaire, et que d'imminentes révolutions poseront inévitablement bientôt: la ruine complète de la souveraineté du Saint-Siége. Il faut dire la vérité : cette brochure, l'origine importante qu'on affectait de lui donner, la prodigieuse propagation qu'on lui ménagea, la solennité même de l'anonyme, tout contribua à en faire une formidable attaque contre le principe même du pouvoir temporel du Pape; et au fond c'était une tentative bien plus dangereuse que la force ouverte: car on revient sur un triomphe momentané de la force; mais les pouvoirs discrédités, ruinés dans leur principe, le sont à jamais.

J'ai dû combattre, j'ai combattu, avec énergie et sans ménagement, dès son apparition, cette œuvre funeste: autant qu'il a été en moi, j'ai arraché les voiles, j'ai

démasqué les sophismes; et si je ne puis éviter de rappeler ici quelque chose de ce que j'ai dû dire alors, c'est que ce qui se passe en Italie est à mes yeux le triomphe même de la brochure; c'est que, bon gré, malgré, on s'achemine au grand but qu'elle a marqué. Comme le disent hautement et expressément les organes de la presse révolutionnaire, tout ce qu'on vient de faire n'est qu'une PREMIÈRE ÉTAPE dans la voie tracée, un PREMIER PAS : Le Piémont ne peut s'arrêter EN SI BON CHEMIN, disait hier, avec le suffrage unanime de la Chambre piémontaise, M. Serraco, son rapporteur. Bientôt donc, on reprendra l'œuvre; on développera les conséquences du principe que l'on a posé; on invoquera les mêmes théories pour légitimer de nouveaux attentats.

Du moins, en ce qui aura dépendu de moi, quand les théories reparaîtront, les réfutations seront là; les protestations de l'épiscopat français et de tout l'épiscopat catholique parleront encore, et le droit aujourd'hui vaincu aura peut-être son lendemain. Non, j'en garde l'invincible confiance, nous n'aurons pas en vain combattu pour la vérité et pour la justice.

Je l'ai dit tout d'abord; je dois le redire : j'ai rarement rencontré dans ma vie des pages où les sophismes, les contradictions flagrantes, et, s'il faut dire le mot, les plus palpables absurdités, fussent magistralement posées en principes par un publiciste, avec plus de foi en soi-même et une conscience plus sûre de son habileté, et aussi de la simplicité de ses lecteurs, que dans cette fameuse brochure.

Une contradiction radicale, frappante, saisissait du pre-

mier coup. L'auteur se disait catholique sincère, ne parlait que de son respect et de son amour pour l'Eglise, *et n'écrivait,* disait-il, *que pour la sauver;* et il avait pour premier éditeur le *Times,* et il recueillait en France et en Italie les applaudissements unanimes et empressés des journaux révolutionnaires et impies.

Je le crois bien: comme « *catholique sincère,* » et raisonnant à ce point de vue, il proclamait que le pouvoir temporel du Pape est indispensable; mais en même temps il s'appliquait à prouver que ce pouvoir est impossible. Il exaltait volontiers, et plus haut que nous, le caractère divin du Pontife; mais c'était pour s'en faire un argument contre le pouvoir du Souverain.

On ne pouvait avouer plus explicitement la nécessité impérieuse de ce pouvoir pour la liberté et l'honneur de l'Église: on ne pouvait faire plus d'efforts en tous sens pour en démontrer l'impossibilité, je ne dis pas seulement politique, mais morale et spirituelle.

En effet, la brochure établissait les principes que voici:

« *Ce pouvoir n'est possible que s'il est exempt de toutes* « *les conditions ordinaires du pouvoir, c'est-à-dire de tout* « *ce qui constitue son activité, ses développements, ses* « *progrès.* »

C'était juste ce que M. de Cavour avait dit au Congrès. Mais qui est-ce donc qui peut vivre ici-bas en dehors de toutes les conditions ordinaires de l'existence?

Quelle est cette activité, quels sont ces *développements et ces progrès du pouvoir,* que vous déclarez radicalement incompatibles avec le gouvernement pontifical? Est-ce l'activité, est-ce le développement, est-ce le progrès du bien ou du mal? Que voulez-vous dire?

Et d'abord, dites-vous, « *le pouvoir Pontifical doit* « *vivre sans armée.* » Et pourquoi? Quel principe lui interdit d'avoir une armée, non pour attaquer, mais pour se défendre, et protéger l'ordre public ? Pourquoi le droit de légitime défense lui serait-il refusé?

Je sais qu'il a vécu plusieurs siècles sans armée, et il vivait toutefois, alors, assez honorablement en Europe et dans le monde ; mais aujourd'hui, les temps sont changés. Après que les révolutionnaires ont mis l'Italie en feu, et que soixante années de bouleversements politiques et sociaux ont perverti toutes les notions du droit et troublé tout l'ordre européen, il faut des armées de cinq cent mille hommes en pleine paix pour garder les plus forts États ; il faut que partout, non pas seulement à Rome, mais partout, « *la force matérielle vienne suppléer à* « *l'insuffisance de l'autorité morale.* » Eh bien ! pourquoi, dans un tel temps, les États Pontificaux ne pourraient-ils pas avoir aussi une force, pour défendre chez eux l'ordre et la justice ?

Fénelon, Bossuet, voulaient que les princes chrétiens fussent les pères de leurs peuples. Entendaient-ils pour cela leur enlever le glaive des lois et désarmer la justice ?

Vous demandez comment l'homme de l'Évangile, qui pardonne, sera l'homme de la loi, qui punit ? Vous rappelez que l'Église est une mère.

Mais, vous demandait à son tour Mgr l'évêque de Perpignan : « Est-ce ici une question de doctrine, ou une « question de sentiments ? » Ignorez-vous donc cette distinction simple, élémentaire, de la charité et de la justice? Les vertus ne sont pas des sœurs ennemies. Est-ce que le magistrat chrétien cesse d'être le disciple de la foi et

l'homme de l'Évangile, parce qu'il est l'homme de la loi et le défenseur de la société ?

Est-ce qu'il y a d'ailleurs sur la terre et dans le ciel une autorité quelconque qui pardonne toujours? Mais cette autorité serait l'imbécillité !

Saint Louis, qui institua une si bonne justice et la fit exécuter si fermement dans le royaume de France, n'en fut-il pas moins *le bon et saint roi ?* — Louis XII, à qui l'histoire attribue aussi le mérite d'avoir été un bon justicier, en fut-il moins nommé *le père du peuple ?*

Et n'est-ce pas dans l'intérêt des bons, et pour les défendre contre les méchants, qu'on doit faire régner la justice? Est-ce que cela empêche de pratiquer, quand il le faut, la charité évangélique qui pardonne ?

Mais que dis-je? est-ce que l'autorité du père et de la mère, instituée pour bénir, n'a jamais d'autre devoir plus douloureux à remplir? Est-ce que l'amour maternel lui-même, quand il a été outragé et vaincu, ne fait pas tomber quelquefois sur la tête du coupable une malédiction, qui est terrible, parce que Dieu la sanctionne? *Maledictio matris eradicat,* dit l'Écriture; la malédiction d'une mère, elle déracine, elle tue ! Et c'est pourquoi on vous l'a dit : « Si les larmes de l'Église ne touchent que ses enfants « dociles, et si ses foudres n'effraient que ceux qu'elles « ne menacent pas, elles n'en sont pas moins les larmes « de l'innocence, et les foudres de la justice. Ni les unes « ne demeurent toujours stériles, ni les autres toujours « impuissantes (1). »

Que dis-je encore? est-ce que Dieu, le père des hommes, ne punit jamais et ne maudit pas quelquefois des enfants

(1) M. de Montalembert, *Pie IX et la France.*

ingrats? Est-ce que Dieu, qui est l'amour, *Deus charitas est*, n'est pas aussi la justice, et ne s'appelle pas le Dieu du jugement?

Ce serait donc jusqu'au droit de légitime défense que vous voudriez nous enlever, parce que nous sommes chrétiens!

Nous ne voulons pas aller jusque-là, dites-vous; mais nous n'en prétendons pas moins que « *le pouvoir temporel du Pape n'est possible que sans activité et sans progrès; il doit vivre sans magistrature... et pour ainsi dire sans code et sans justice.* » — Et pourquoi cela, s'il vous plaît? — Parce que « *sous ce régime, les dogmes sont les lois.* » — Certes, la réponse est étrange.

Mais quoi donc? Est-ce que les dogmes catholiques dispensent une nation quelconque d'avoir des lois, un code, une justice? Ou bien est-ce que, par hasard, de bonnes lois, une bonne justice seraient incompatibles avec les dogmes catholiques? — Il est difficile en vérité de blesser plus à plaisir le sens commun.

Bon gré, malgré, ajoutait l'auteur, « *ses lois seront enchaînées aux dogmes; son activité sera paralysée par la tradition; son patriotisme sera condamné par sa foi.* » La brochure *Napoléon III et l'Italie* avait déjà dit : « Le droit canon est inflexible comme le dogme. »

Mais d'abord, pourquoi cette injure insigne? Je le demandais tout d'abord, je le demande encore à ce Français qui se dit *catholique sincère* : depuis quand la foi condamne-t-elle le patriotisme? — Pour moi, je me fais fort de prouver que, pendant dix siècles, il n'y a pas eu en Italie d'Italiens plus patriotes que les Papes; c'est ce qu'un patriote italien, digne de ce grand nom, César Balbo proclamait : il y a longtemps que l'Italie eût été allemande sans eux.

Je ne sais du reste, en vérité, si l'auteur entendait bien lui-même ce qu'il voulait dire, lorsqu'il écrivait que « *sous « ce régime, les dogmes sont les lois.* » — Sans doute, les dogmes sont des lois pour l'intelligence ; mais des lois civiles ont toujours été autre chose que des dogmes religieux; et quand l'auteur parlait de l'inflexibilité dogmatique du droit canon, il ignorait absolument les premiers éléments des choses qu'il traitait, et de la langue même qu'il essayait de parler.

« *Il faudra,* disait-il encore, à cause de ces dogmes, *que « le Pape se résigne à l'immobilité.* »

Mais quoi ! vous vous dites catholique; vous ne nous permettez pas d'en douter : l'inflexibilité des dogmes est donc dans votre symbole comme dans le nôtre : vous croyez-vous pour cela condamné à demeurer immobile?

En quoi l'inflexibilité de vos dogmes nuit-elle chez vous au mouvement de tous les progrès matériels, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à l'éclairage au gaz, aux télégraphes électriques, aux chemins de fer ?

L'Angleterre a progressé en tout cela avant nous. Eût-elle été bien reçue à nous dire : c'est l'inflexibilité de vos dogmes qui retarde chez vous l'éclairage au gaz et les chemins de fer ?

Heureusement, d'autres nations catholiques devançaient ici, égalaient du moins l'Angleterre, en sorte que ce bel argument était réfuté avant que de naître (1).

Mais il y a d'autres progrès que les progrès matériels.

(1) Qu'y a-t-il donc dans Rome, et qu'est-ce qui la rend si incapable de progrès, qu'il faille, non la réformer, mais la détruire ? Quelle est cette immobilité fatale, plus fatale que celle des Turcs ? Voici le mot, je ne dis pas l'idée ; cherche qui voudra une idée sous ce mot : « A

En quoi l'inflexibilité du dogme nuit-elle à l'art, à la science, à la littérature, à tous les progrès intellectuels et moraux ; et comment osez-vous nous dire : « *Bénéficier des* « *conquêtes de la science, des progrès de l'esprit humain,* « *le Pape ne le pourra pas : ses lois seront enchaînées aux* « *dogmes.* »

On croit rêver quand on lit de telles choses.

Mais c'est ce dogme, ce sont ces Papes enchaînés au dogme, qui vous ont donné, conservé tout cela, à vous, ingrate Italie ! à vous, Europe insoucieuse de vos intérêts les plus sacrés !

Et voilà pourtant les absurdités dont on a fait retentir le monde entier ! Voilà les niaiseries calomnieuses qu'on voulait faire accepter d'un public français !

Certes, ce n'est pas par entêtement de dévot que je dis ces choses : Voltaire et M. de Chateaubriand les ont dites avant moi : « *L'Europe doit au Saint-Siége sa civilisation,*

« Rome, la théologie enchaîne le progrès. Les dogmes y sont des lois « et rendent les lois immuables comme eux. »

Ce qui veut dire, sans doute (car il faut tâcher d'être clair et précis) : qu'à Rome, attendu que Dieu est en trois personnes (ce qui est un dogme), le régime des hypothèques (qui est une loi) ne peut être modifié.

Ou bien encore : qu'à Rome, attendu que Dieu créa le ciel et la terre (ceci est un dogme), le métier à la Jacquart (ceci est un progrès) ne peut être introduit.

Ou bien encore : qu'à Rome, attendu que l'Église est une et apostolique, la navigation à la vapeur est inadmissible.

Si ce n'est pas cela qu'on veut dire, que veut-on dire ?

Si ce n'est pas cela qu'on veut dire, qu'on nomme un dogme quelconque, mais un véritable dogme de l'Église, incompatible avec un progrès quelconque, mais avec un progrès réel et sérieux. — (Voir dans l'*Ami de la Religion* les excellentes pages de M. le comte de Champagny, auquel j'emprunte ces lignes.)

« *une partie de ses meilleures lois, et presque toutes ses* « *sciences et ses arts.* » Nos adversaires l'ont dit eux-mêmes ailleurs; mais le oui et le non les gênent peu.

Est-ce l'inflexibilité du droit canon, est-ce le dogme qui enchaînait Pie IX, quand il donnait aux princes italiens le signal des réformes, et aux peuples des États romains ces libertés dont les révolutionnaires se servirent si tôt pour le renverser ?

Comme le disait si bien M. Saint-Marc Girardin, avec César Balbo : « Le grand mouvement national de l'Ita-« lie a commencé par le pouvoir temporel des Papes. « Est-ce que Pie IX, quand il tâchait de mettre des institu-« tions nouvelles à côté de l'autorité séculaire de la Pa-« pauté, est-ce que ce jour-là, il n'était pas Pape? Est-ce « qu'il dérogeait en quoi que ce soit à l'éternité des « dogmes catholiques? Ou bien est-ce que ce jour-là il « n'était pas prince? Est-ce qu'il n'agissait pas en vertu « de son pouvoir temporel? Les Papes peuvent être des « princes fort intelligents, et fort civilisés sans être pour « cela de mauvais prêtres. Ils peuvent faire des réformes « politiques et administratives sans porter aucune atteinte « à la foi catholique. »

Vainement venez-vous nous parler ici de la liberté des cultes : est-ce que l'unité du culte public n'est pas maintenue dans des États où règne avec les lois du régime constitutionnel la liberté politique? Est-ce que la tolérance civile est contraire à un dogme de l'Évangile? Ne venez donc pas faire ici d'une simple question d'opportunité et de prudence, une question d'incompatibilité radicale.

En fait de lois, sans doute, le Décalogue est inflexible. Mais est-ce qu'il ne l'est pas aussi pour vous et pour tous?

Est-ce qu'il y a dans le Décalogue des lois auxquelles

vous oseriez toucher ? Est-ce que toutes celles de vos lois qui seraient contraires à ce code divin ne seraient pas nulles de plein droit ?

On l'a dit encore avec vérité : la conséquence logique à tirer de votre argumentation, c'est qu'il n'y aurait que des forbans, sans foi ni loi, qui seraient aptes à régner dans ce monde.

Non, disait la brochure, malgré tout cela, « *l'activité du* « *Pape sera paralysée par la tradition.* »

Mais de quelle tradition voulait-elle parler ? Quelle est la tradition catholique qui paralyse une bonne activité quelconque ?

C'est une vieille tradition, il est vrai, dans le Christianisme, que le commerce, l'industrie doivent respecter les lois de la justice; les écrivains, les lois de la vérité : est-ce là paralyser le commerce, l'industrie, l'intelligence?

Et que prétendait encore l'auteur avec des antithèses comme celle-ci :

« Le Pontife est lié par des principes d'ordre divin « qu'il ne saurait abdiquer. Le prince est sollicité par des « exigences d'ordre social qu'il ne peut repousser. »

Mais depuis quand l'ordre social et l'ordre divin sont-ils antipathiques ? Qu'est-ce donc que l'ordre social, et comment faut-il l'entendre ? Est-ce que la société humaine n'est pas aussi de droit divin ?

Quelle est cette incompatibilité nouvelle, qu'après dix-huit siècles de civilisation chrétienne, vous venez proclamer entre le Christianisme et l'ordre social ?

Ne voyez-vous pas que vous renouvelez contre nous les plus odieuses accusations du vieux paganisme ? Comme le disait autrefois Tacite, vous accusez l'Église d'être l'ennemie du genre humain, *odium generis humani :* mais alors

ce n'est pas de Rome, ce n'est pas de l'Italie, ce n'est pas de l'Europe, c'est du monde entier qu'il faut chasser les catholiques !

Ah ! qui que vous soyez, on le sent, Rousseau est votre grand maître en fait de théories sociales et religieuses; mais Rousseau était plus franc que vous : il déclarait nettement, après avoir, il est vrai, déclaré le contraire, — mais qu'importent les contradictions dans ces tristes siècles, où l'affaissement universel des esprits permet à peine que les plus absurdes contradictions trouvent un contradicteur ! — Rousseau déclarait nettement un peuple chrétien incapable de progrès, et aussi à cause de son dogme.

Est-ce donc là ce que vous vouliez dire quand vous opposiez l'ordre divin à l'ordre social, quand vous proclamiez que le dogme condamne à l'immobilité ?

Non, non, nous ne nous en laisserons pas imposer par de telles absurdités !

Il y a, comme on l'a proclamé à l'ancienne tribune française, le progrès révolutionnaire de la boule qui roule toujours en tout sens et ne se fixe jamais ; et il y a l'immobilité de la borne, qui jamais ne bouge : nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre.

Mais il y a aussi la glorieuse immobilité du soleil, fixe au centre du monde, qui anime tout, qui éclaire tout, et autour duquel s'accomplissent tous les mouvements les plus splendides, autour duquel le *monde marche* sans que la lumière *reste jamais en arrière* : voilà l'image du Catholicisme.

Tels étaient donc les étranges principes sur lesquels la célèbre brochure appuyait son système de démembrement,

ou plutôt de ruine complète pour la Souveraineté pontificale : odieux considérants d'une odieuse sentence ; déclaration absolue d'incapacité et d'interdiction rendue contre le Pape ; pitoyables sophismes, par lesquels, en se trompant soi-même, on trompe les peuples, et on pousse les gouvernements à des abîmes !

Au fond, c'était donc la déchéance, la déchéance totale du pouvoir temporel du Saint-Père que proclamaient de tels principes : malgré tous les efforts de la brochure pour le voiler, ce but odieux se trahissait de lui-même :

Vainement l'auteur disait d'abord : « Nous voudrions « que le Congrès reconnût comme un principe essentiel « de l'ordre européen LA NÉCESSITÉ du pouvoir temporel « du Pape. POUR NOUS, C'EST LA LE POINT ESSENTIEL. »

Ce *point si essentiel,* cette *nécessité* si formellement déclarée, n'empêchaient pas l'auteur de prétendre bientôt que le pouvoir du Pape n'est essentiel ou nécessaire à quoi que ce soit ; que c'est un intérêt temporel qui ne touche en rien le spirituel, et dont la religion n'a que faire. Mais qu'importe, encore une fois, de se contredire ? Ces belles paroles, d'un si faux respect, ne nous ont donc pas étonné : avant de dépouiller le Pape et de l'interdire, il fallait bien au moins lui rendre hommage, *lui baiser les pieds et lui lier les mains,* comme disait Voltaire au XVIIIe siècle. Au XIXe, on ne veut, par compassion, que lui ôter sa couronne d'épines.

« Quant à la possession territoriale, disait-on, la ville de « Rome en résume surtout l'importance : LE RESTE (pas « seulement les Romagnes, mais le RESTE) n'est que secon- « daire. » — « *Le reste, rien que cela !* Ce trait achève la « perspective, répondit Mgr de Perpignan. »

A la bonne heure donc, nous y sommes enfin ! Rome

avec les jardins du Vatican : nous attendions ce mot : on l'avait dit, nous le savions.

C'est du reste ce que M. Dupin répétait il y a peu de jours au sénat : « Ces provinces, disait-il, n'ont jamais « constitué que bien imparfaitement un véritable domaine « pour l'Église, *dont le siége capital est à Rome et dans la « campagne de Rome.* »

La souveraineté temporelle du Saint-Siége se trouvant ainsi, et bientôt réduite territorialement à la ville de Rome et à son *suburbium!* Rien ne sera meilleur ; car, disait encore agréablement l'auteur de la brochure : « *Qu'im- « portent à la grandeur du Souverain Pontife les lieues « carrées? A-t-il besoin de l'espace pour être aimé et res- « pecté?* PLUS LE TERRITOIRE SERA PETIT, PLUS LE SOU- « VERAIN SERA GRAND (1). »

Le Pape donc, si dignement réduit, et posé là, comme dit encore la brochure, « *immobile sur la pierre sacrée,* » il faudra veiller sur lui et le garder. — Pour cela, *il y aura une milice italienne, prise dans l'élite de l'armée fédérale, et qui sera chargée d'assurer la tranquillité et l'inviolabilité du Saint-Siége.* — Puisqu'il ne peut pas avoir d'armée, il faut bien, afin qu'il soit libre, lui donner des gardes.

(1) « Ce n'est pas assez de lui avoir enlevé une province ; s'il lui « en reste encore deux, il faut lui en ôter une : il grandira d'autant. « Ne vous lassez pas, dépouillez-le de cette dernière province ; ne « faut-il pas travailler toujours à sa grandeur? Rome lui reste, Rome « est trop grande ; quand il n'aura plus qu'un quartier de Rome, sa « souveraineté spirituelle aura fait un nouveau pas Otez-lui ce quar- « tier, renfermez-le dans le Vatican : son pouvoir spirituel va devenir « grand comme le monde. Chassez-le du Vatican, jetez-le dans une « cellule. il sera plus grand que le monde! » (M. NETTEMENT, dans son éloquent écrit sur la brochure *le Pape et le Congrès.*)

Et afin que tout soit pour le mieux, « *il faut encore* « *qu'une liberté municipale, aussi large que possible, dé-* « *gage le gouvernement pontifical de tous les détails de* « *l'administration.* » Ainsi, le Pape régnera, la Commune gouvernera : ce sera le dédommagement offert à ceux que la brochure nomme *les déshérités de la vie politique.*

Enfin, et pour couronnement du système, la Papauté sera salariée par l'Europe, comme les curés le sont par l'État ; elle aura de la sorte *un revenu considérable* (1). Le Pape sera transformé ainsi en premier et grand fonctionnaire européen du culte, auquel on pourra, à tel jour et en telle occurrence, supprimer son trimestre.

Eh bien ! pour moi, je l'ai dit sans hésiter : j'aime mieux du pain noir et les catacombes. — Nous ne vous les don-

(1) Tout ce qu'il y a d'indigne dans les contradictions de cette malheureuse brochure a été parfaitement mis en lumière par Mgr l'évêque de Perpignan, dans la page suivante :

« Deux opinions sont en présence : l'une qui veut tout rendre au « Pape, l'autre qui veut tout lui ôter. Je sais le secret d'arranger tout « cela moyennant une troisième opinion très-lumineuse, qui tient un « vrai juste-milieu entre les deux autres. Pourquoi les catholiques « veulent-ils la conservation de la souveraineté temporelle du Pape? « Parce que l'indépendance politique du chef de l'Église est néces- « saire à l'Église. Je suis de leur avis, et je désire assurément autant « qu'eux le maintien de la souveraineté temporelle : je le jure ! Pour- « quoi les *autres* veulent-ils sa destruction? Parce qu'ils prétendent « que le pouvoir politique du Pape est en soi une chose funeste ; fran- « chement, je le crois comme eux.

« Mais alors, comment trouver un point où les catholiques pourront « s'accorder avec *les autres?* Cela paraît difficile, et pourtant c'est « extrêmement simple. Il suffit de réduire la souveraineté temporelle « du Pape à *l'état d'ombre,* et d'obtenir de l'Europe qu'elle déclare « solennellement que *cette ombre est inviolable.* Cela posé, il est évi- « dent d'abord que cette souveraineté ne sera pas détruite : car une « ombre, ce n'est pas le néant. Mais ce quelque chose ne peut avoir

nerons pas, a-t-on répondu, cela vous réussit trop bien. — Dans ce cas, nous les prendrons.

Mais laissons là mes sentiments et mes pensées.

Voilà donc à quoi se réduisait, en fin de compte, cette souveraineté dont l'auteur de la brochure avait dit pompeusement dans les premières pages : « Au point de vue religieux, il est essentiel que le Pape soit souverain ; au « point de vue politique, il est nécessaire que le chef de « deux cent millions de catholiques n'appartienne à per- « sonne, qu'il ne soit subordonné à aucune puissance, et « que la main auguste qui gouverne les âmes, n'étant liée « par aucune dépendance, puisse s'élever au-dessus de « toutes les passions humaines. Si le Pape n'était pas sou- « verain indépendant, il serait Français, Autrichien, « Espagnol ou Italien, et le titre de sa nationalité lui en-

« assurément rien de funeste, rien même d'inquiétant : quel mal une « ombre peut-elle faire ? Qui craindra le pouvoir d'une ombre ?

« *Les autres* seront donc parfaitement rassurés, en même temps que « les catholiques seront fort heureux que la souveraineté du Pape soit « portée, en sa qualité d'ombre, dans une région supérieure, inacces- « sible aux inconvénients de la réalité.

« Tout sera donc aplani, tout sera concilié, et la souveraineté tem- « porelle est sauvée à la satisfaction de tout le monde.

« Cela est clair comme le jour : si vous ne voyez pas cela, vous êtes « les amis aveugles de la Papauté ; si vous ne le voulez pas, vous êtes « ses ennemis déclarés : choisissez..... »

« Viendra-t-on nous dire maintenant, ajoute Mgr Gerbet, que nous « nous sommes servis d'un terme inexact et trompeur, lorsque nous « avons annoncé qu'il s'agissait de réduire à l'état d'*ombre* la souve- « raineté temporelle de la Papauté ? N'est-il pas visible que le chef de « l'Église universelle tomberait dans *la situation légale du Dairi du « Japon ? Rome serait la ville de Méaco du monde catholique.* Nous « n'avons pas parlé, il est vrai, des millions que l'on promet à l'ombre : « nous ajouterons donc, pour que notre résumé soit irréprochable, que « l'auteur de la brochure propose de faire du Pape UNE OMBRE DORÉE. »

« lèverait le caractère de son pontificat universel. Le Saint-« Siége ne serait plus que l'appui d'un trône à Paris, à « Vienne, à Madrid... Il importe à l'Angleterre, à la Russie, « à la Prusse, comme à la France, à l'Autriche, que « l'auguste représentant de l'unité du catholicisme ne soit « ni contraint, ni humilié, ni subordonné. »

Et après avoir si bien dit, pour qu'il ne soit pas *contraint*, on lui ôtait de force une partie de ses États.

Pour qu'il ne soit pas *humilié*, on le mettait dans la position d'un père de famille que ses enfants font interdire comme incapable, sauf à lui payer une pension, sans tribunal toutefois qui les y oblige, si l'un d'eux refuse de payer sa part.

Enfin, pour qu'il ne soit pas *subordonné*, *dépendant*, on le réduisait à n'avoir aucune ressource à lui, à être, pour vivre, à la merci de tout le monde ; de ses sujets romains, si jamais ils s'insurgeaient ; de la municipalité romaine, si le Pape venait à lui déplaire ; de l'armée fédérale qui, si la conscience obligeait quelque jour le Pape à contrarier la fédération, au premier signe de la fédération, pourrait mettre le Pape au château Saint-Ange ; je le dirai enfin, malgré mon respect pour les grandes puissances catholiques, à la merci de la France, de l'Autriche, de l'Espagne ; car nul ne peut répondre ni de l'impossibilité des révolutions, ni des mécontentements et des caprices trop faciles à prévoir.

Humiliation et dépendance, avilissement et servitude, voilà donc, en définitive, ce que l'on voulait « *pour assurer* « *à l'auguste chef de la catholicité la sécurité et la gran-* « *deur.* »

Et l'auteur de tout cela était « *pieux, mais indépendant,* » il était « *catholique sincère !* »

En finissant, il indiquait d'ailleurs, avec une religieuse sollicitude, leurs nouveaux devoirs aux quelques cent mille âmes de sujets qu'il laissait au Pape. Après avoir placé le pouvoir du Pape en dehors de toutes les conditions ordinaires du pouvoir, il voulait, pour mettre tout d'accord, que le peuple fût en dehors de toutes les conditions de la vie d'un peuple. Il faisait de Rome une ville à part, une espèce de monastère où il reléguait le Pape, comme on reléguait autrefois, dans quelque couvent, les rois imbéciles; et des citoyens romains un peuple moine, « un « peuple sequestré de tous les intérêts et de toutes les « passions qui agitent les autres peuples, et uniquement « voué à la gloire de Dieu ; un peuple n'ayant d'autres « ressources pour lui que la contemplation, les arts, le « culte des grands souvenirs et la prière ; un peuple « en repos et recueilli dans une sorte d'oasis, où les « passions et les intérêts de la politique ne devaient pas « aborder, et qui ne devait avoir que les douces et calmes « perspectives du monde spirituel, chacun des hommes « de ce peuple ayant toujours cependant l'honneur de se « dire citoyen romain, *civis romanus.* »

A merveille ! c'était plaisanter délicatement; mais si, malgré cette poésie; si, malgré l'agrément de vos ironies, ce peuple voulait entendre autrement son titre de citoyen romain ; s'il se fatiguait un jour de votre *oasis*, et de *ces douces et calmes perspectives du monde spirituel ;* s'il ne lui plaisait pas de vivre toujours dans un monastère ; s'il se lassait « d'être à jamais, comme vous dites en-« core, déshérité de cette noble part d'activité qui, dans « tous les pays, est le stimulant du patriotisme et l'exer-« cice légitime des facultés de l'esprit ou des facultés « supérieures du caractère; » s'il ne voulait plus du

Pape, enfin, que feriez-vous? — Vous le contraindriez, car vous admettez ici la contrainte. Et ce peuple, que deviendra-t-il, dans la contrainte de cette nouvelle et odieuse existence que vous inventez pour lui?... Mais que vous importe? Vous ne vivrez pas là, vous; mais le Pape, lui, y vivra; il est bon pour une telle vie. Comme le Pape est un père, et l'Église une mère, dites-vous, ils sauront vivre au milieu de la haine, des outrages de leurs sujets, réduits, par l'application de votre ridicule et abominable système, à être des parias au sein de l'Italie même, les derniers des hommes, comprimés et frémissants dans la contemplation et la prière (1).

Voilà donc ce que vous voulez faire. Que ne l'avez-vous dit d'abord et sans phrases?

Heureusement, cela ne sera point! Non, un tel système ne prévaudrait jamais dans un grand conseil de l'Europe, surtout si c'était à Paris qu'un tel conseil se dût tenir, et

(1) Il était curieux de lire sur tout cela les journaux anglais, qui s'obstinaient, du reste habilement, à voir dans la brochure un manifeste du gouvernement français :

« Il peut arriver, disait le *Morning Post*, que l'hostilité contre la « souveraineté temporelle ne fasse que devenir plus intense, quand « elle sera concentrée sur un espace plus restreint. »

« Certainement, disait le *Times*, la perspective que le pamphlet offre « aux habitants de Rome n'est pas fort agréable. Ils vivront au milieu « des urnes et des vestiges de l'antiquité. Quand ils ne seront pas ab- « sorbés par la prière et la contemplation, ils s'occuperont de marcher « à tâtons dans les ténébreuses fondations de leur cité, de classer les « ruines. Que pourront-ils faire en outre? Ah! ils étudieront les lé- « gendes des saints et erreront à travers quelques centaines d'églises « abandonnées.

« Cependant, si tout cela ne suffit pas aux Romains, il leur sera pos- « sible d'aspirer à la dignité de conseiller municipal. D'un autre côté, « comme le gouvernement papal sera soutenu par les contributions des

si c'était la France catholique et victorieuse qui fût appelée à l'honneur de le présider. Non, la France ne le permettrait pas; elle ne permettrait pas qu'il fût dit que c'est pour aboutir à un pareil résultat « qu'elle aurait couru les « chances d'une grande guerre, gagné quatre victoires, « perdu cinquante mille hommes, dépensé trois cent « millions et ébranlé l'Europe. »

C'est assez : votre but est dévoilé. Il est digne de l'absurdité de vos principes et de l'iniquité de vos moyens.

« Quand on traite ainsi un pouvoir, dit franchement le « journal la *Presse,* on le déclare aboli. » Mais détruire d'un coup le pouvoir pontifical, c'eût été une brutalité à laquelle le monde n'est pas encore accoutumé ; enlever le Pape de Rome ne se peut guère recommencer; le proclamer incapable dans ses provinces en y supprimant son pouvoir, et capable à Rome en l'y déshonorant, c'était une trop rare invention pour ne pas se donner l'avantage

« grandes puissances catholiques, du moins, tant que celles-ci seront « exactes à payer, les Romains auront peu d'impôts à payer, jouiront « d'une cour brillante et seront exempts de la guerre. En un mot, leur « sort sera quelque chose comme celui des habitants de Delphes, dans la « Grèce antique. Enfin, ce bon peuple de Rome semble destiné à devenir de beaucoup meilleur ou beaucoup plus mauvais que le reste de « l'espèce humaine ; condition dans laquelle il n'aura qu'une seule consolation de son esclavage politique et de son nihilisme individuel : « celle de vivre dans un lieu où, tant que la *malaria* le permettra, il « sera facile de gagner de l'argent et de se distraire par de brillants « spectacles. Les Romains seront des victimes sacrifiées aux autres « membres de l'espèce humaine, qui seront certainement tenus de faire « tout leur possible pour adoucir ce sort.

« Ces plans spéculatifs offrent sans aucun doute un attrait de curiosité et même de poésie, quoiqu'ils soient un peu singuliers, quand ils « nous viennent du gouvernement d'une grande nation et à la veille « d'un Congrès européen. »

de la découverte, avec celui d'arriver au but à petit bruit, à petits pas, mais infailliblement.

C'était la même politique qu'en 1809, avec cette différence qu'en 1809 on enlevait violemment le Pape de Rome : la brochure proposait simplement de l'y étouffer.

Un autre pamphlet, qui a eu aussi sa célébrité, *La Question romaine,* aboutissait aux mêmes conclusions :

« Au pis aller, et en dernière analyse, y était-il dit, le Pape « conserverait toujours la ville de Rome, ses palais, ses temples, « ses cardinaux, ses prélats, ses prêtres, ses moines, ses princes « et ses laquais. L'Europe ferait passer des aliments à cette petite colonie.

« Rome, entourée du respect de l'univers, comme d'une muraille de la Chine, serait pour ainsi dire un corps étranger au « milieu de la libre et vivante Italie. »

Du reste :

« Les princes reliront l'histoire. Ils verront que les gouvernements forts sont ceux qui ont tenu la religion sous leur main ; « que le Sénat de Rome ne laissait pas aux prêtres carthaginois « le privilége de prêcher en Italie ; que la reine d'Angleterre et « l'empereur de Russie sont les chefs de la religion anglicane et « russe, et que la métropole souveraine des Églises de France « devrait être logiquement Paris. »

Il faut avouer que tout ceci serait curieux, s'il n'était effroyable, et que nous avons d'habiles adversaires. Nous nous évertuons à leur prouver que le Pape doit être libre, indépendant, souverain, respecté ; ils nous répondent que oui, et qu'ils le disent eux-mêmes aussi haut et plus haut que nous : et pour cela que font-ils du Pape? Une sorte

d'idole sourde et muette, enchaînée et immobile au milieu de la vieille Rome, « immobile sur sa pierre sacrée. »

Ces messieurs, il le faut avouer, ont une étrange manière d'interpréter le *Tu es Petrus et super hanc Petram*... Mais qu'ils y prennent garde : il est dit de cette pierre que qui s'y heurte s'y brisera. *Super quem ceciderit, conteretur.*

Nous nous évertuons à leur prouver que Rome, que l'Italie, que l'Europe ne peuvent se passer du Pape ; et ils nous répondent : Nous l'entendons bien comme vous, et nous garderons si bien le Pape à Rome, au centre de l'Italie et de l'Europe, qu'il ne pourra nous échapper. Nous le retiendrons là, dans des embrassements si étroits, que nul ne pourra douter ni de notre tendresse ni de sa puissance.

Il n'y a qu'une difficulté à cela : c'est que les calculs même les mieux conçus réussissent mal contre Dieu : Dieu, du haut des cieux, veille sur son Église ; et par des conseils imprévus, par des coups de tonnerre, s'il le faut, comme dit Bossuet, il la tire des plus grands périls, et se joue des habiles de la terre. Il éclaire, quand il lui plaît, la sagesse humaine si courte par elle-même ; et puis, quand elle se détourne de lui, « il l'abandonne à ses « ignorances, il l'aveugle, il la précipite, il la confond, « elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses « précautions lui sont un piége. » L'épreuve passe enfin, et l'Église demeure. Cela s'est vu bien des fois déjà ; cela se verra encore.

Vous croyez le Pape vaincu, parce que depuis quelques mois on a fait se révolter contre lui ses provinces. Vos pensées sont courtes, et permettez-moi de vous le dire, vos prévoyances grossières. Nous ne nous rendons pas si

vite. Les Papes en ont vu bien d'autres, et tiennent encore. Vous croyez le Pape ruiné, parce que les révolutionnaires, après avoir ajouté à toutes ses charges, déclarent ses finances en mauvais état ; en conséquence, vous lui offrez une pension alimentaire. Eh bien ! non, ce n'est pas de vos mains qu'il la recevra ; vous êtes de trop grands seigneurs : un jour peut-être vous lui reprocheriez vos bienfaits, ou vous les lui feriez payer trop cher.

Une aumône ! Ah ! si le Père des fidèles doit en être réduit là, il la recevra plus noblement de la main des pauvres que de vous. Cinq cents Évêques, qui, dans le monde entier, hier ont fait pour lui entendre leurs voix, recueilleraient encore au besoin le noble et antique denier de saint Pierre ; et le monde catholique lui donnerait même des soldats, s'il le fallait.

Croyez-vous donc que le sang chrétien ait oublié de couler dans nos veines, et que nos cœurs ne battent plus dans nos poitrines ? Prenez-y garde, vous finirez par nous blesser ; je ne sais si nous avions besoin d'être réveillés, mais vous réussissez à merveille à nous ouvrir les yeux.

Quoi qu'il en soit, nous attendons et nous prions ; pleins d'amertume, voyant ce que les hommes font ; pleins de confiance, sachant ce que peut la Providence.

CHAPITRE XXIII.

Le démembrement.

LA THÉORIE SPOLIATRICE. — SUITE DU MÊME SUJET.

Telles étaient donc les conclusions désastreuses auxquelles, à propos de la simple question des Romagnes, aboutissaient d'odieux principes, et c'était à la veille d'un congrès convoqué pour statuer souverainement sur cette question qu'on les étalait. Du reste, dans l'examen des nécessités et des motifs qui devaient dicter au congrès sa décision, l'auteur n'était pas plus heureux que dans son exposition des principes. Quelles étaient ces nécessités et ces motifs? On les a allégués depuis tant de fois, qu'il importe ici d'en faire un examen approfondi. L'auteur invoquait d'abord l'*autorité du fait accompli*.

Le fait accompli! on le sait, c'est à tout à la fois le grand moyen et le grand motif révolutionnaire. Mais cet argument avait été prévu, avait été prédit: moi-même, avant l'apparition de la brochure, j'avais signalé dans ma *Protestation* l'inaction de ceux qui laissaient faire, et l'ardeur de ceux qui précipitaient les événements afin d'invoquer les faits accomplis.

Mais ne savions-nous pas comment ils se sont accomplis, ces faits; quels agents ont été envoyés dans les Ro-

magnes; quels ardents émissaires, et par qui payés? Tout cela n'est-il pas aujourd'hui plus clair que le jour? Lord Normanby, M. Scarlett, et tant d'autres ne nous ont-ils pas tout appris à cet égard? L'auteur de la brochure le savait aussi bien que nous; seulement il lui importait de le taire : mais il importait aussi de le rappeler au monde entier, et c'est ce que nous ne nous lassons pas de faire. Que dis-je? C'est ce que le Pape lui-même a dû faire hautement et itérativement.

Récemment encore, tout ce que nous avions dit sur ce point si grave, n'a-t-il pas été confirmé d'une manière éclatante par l'encyclique du Saint-Père, et ne vient-il pas de l'être de nouveau dans la réponse du gouvernement pontifical, à la circulaire de M. Thouvenel, du 8 février, sur le fait le plus délicat. « Il ne semble pas, dit la dé-« pêche pontificale, que M. le ministre des affaires étran-« gères de France ait tenu assez compte des événements, « quand il a affirmé que par le seul fait de la retraite des « Autrichiens les populations romagnoles se sont trouvées « indépendantes, sans qu'il ait été besoin d'excitation « étrangère. La vérité est que la ville se trouvant dégarnie « de troupes, le parti révolutionnaire qui était tout prêt, « grâce à toutes les menées précédentes, et enhardi de plus « en plus par la proclamation d'une des parties belligé-« rantes, s'empara du pouvoir et imposa sa domination « au peuple, qui continue à en subir la tyrannie. Peut-« être ne serait-ce pas aller trop loin de penser qu'il n'y « a pas une capitale en Europe où, si on retirait tout à « coup la garnison qui la protège, il n'arrivât certaine-« ment ce qui est arrivé à Bologne. »

Mais, indépendamment même des intrigues piémontaises et des violences révolutionnaires, la théorie *du fait ac-*

compli, prise en elle-même, et telle que la brochure l'expose, qu'est-elle autre chose que l'injustice érigée en principe, et la substitution grossière de la force au droit? Et l'auteur de la brochure ne passait-il pas en vérité toute permission, quand il opposait à l'autorité du Pape ce qu'il osait bien appeler l'*autorité du fait accompli ?*

« La Romagne, disait-il, est séparée de fait, depuis « quelques mois, de l'autorité du Pape. Ainsi cette sépa- « ration a pour elle l'*autorité du fait accompli.* »

Ainsi ce fait, le fait brutal, voilà ce qu'on invoquera comme une *autorité* contre un droit reconnu et proclamé par la France elle-même et par toute l'Europe.

Certes, nous connaissions la violence et la brutalité du fait accompli; mais jusqu'à ce jour, nous n'en connaissions pas l'*autorité.*

L'autorité, cette grande et sainte chose, qui est fondée sur le droit, sur tous les droits, qui est le droit même, voilà donc ce qu'on en faisait! voilà la violence et les bassesses d'où on voulait la faire naître; voilà ce qu'on lui donnait pour fondement et pour base, aux yeux de l'Europe entière!

Ah! je comprends qu'après être descendu là, on n'ait pas reculé devant la phrase qui suit, et qu'on ait osé adresser à un congrès européen la demande de consacrer de telles énormités, en lui disant que sa tâche serait très-facile, et qu'il « n'aurait qu'à *enregistrer un fait accompli.* »

Ainsi, désormais, en Europe, quelques mois à peine suffiront pour qu'une insurrection soudoyée par l'ambition révolutionnaire d'un État voisin, soit *un fait* glorieux, qui se change en *droit*, et sur lequel il n'y aura plus à revenir. L'enregistrement suffira.

Qu'une révolte se soutienne pendant six mois, ce sera

assez désormais pour qu'un droit sacré, vieux de dix siècles, fondé et sanctionné par toutes les nations européennes, cesse par là même d'exister.

Mais, indépendamment du droit européen, indépendamment du droit catholique, et de toutes les lois morales et sociales qui sont ici foulées aux pieds, est-ce que l'histoire n'est pas contre vous? Que de faits *accomplis*, en Europe, sur lesquels on est revenu, sur lesquels on revient tous les jours !

Est-ce que l'oppression de la Grèce en 1827 n'était pas un fait accompli depuis des siècles, lorsque la France brisa ses chaînes?

Sans aller chercher si loin, est-ce que, la veille du 2 décembre, la république française n'était pas un fait accompli depuis quatre ans?

Quand nous avons fait le siége de Rome, est-ce que la république romaine n'était pas un fait accompli, et plus accompli que le fait actuel, puisque le Pape était à Gaëte et qu'aujourd'hui il est à Rome; puisque la république romaine se constituait et se défendait elle-même, tandis que l'Italie centrale était et est encore occupée par des armées étrangères?

Est-ce qu'au 18 brumaire, le général Bonaparte n'avait pas devant lui un gouvernement constitué et un fait accompli?

Mais d'ailleurs le fait, quand parut la brochure, était si peu accompli, que le Piémont n'avait pas encore accepté l'annexion qu'on avait laissé voter, et que le nouvel état de choses était considéré par tous comme provisoire.

Tout cela, dira-t-on, est bien sur le papier; mais dans la réalité, en politique, ne faut-il pas se courber devant un fait accompli, quand ce fait ne peut être détruit

ni par l'influence des conseils repoussés, ni par l'emploi inopportun des armes?

« Non, répondrai-je avec un de mes collègues, Mgr de « Perpignan : en prenant la question ainsi posée, je re- « pousse la fausseté de cette alternative. Non, lors même « que ces deux termes seraient également fondés, cette « alternative n'épuise pas le devoir; elle n'en est pas le « dernier mot. La conscience générale sait qu'il y a, sur- » tout pour les puissances catholiques, une autre attitude, « un autre parti à prendre : proclamer le droit d'un ton « haut et ferme; refuser de reconnaître tout ce qui est « contre le droit reconnu, et maintenir ce refus dans « toutes ses conséquences politiques. Le raisonnement de « notre adversaire est le sophisme de l'énumération in- « complète, mis au service de la négation d'un droit qu'il « reconnaît lui-même. Le malheur de cet avocat des ré- « bellions constituées et armées, c'est qu'il paraît trop « croire à la justice de la force, et pas assez à la force « de la justice. Pour nous, nous nous obstinons à y croire, « à moins qu'on ne prouve que l'Europe, malgré des pro- « grès si vantés, est tombée dans cet excès de misère « qu'elle se trouve placée inévitablement entre une ini- « quité et une impuissance. »

Et ce qu'il y avait encore de plus extraordinaire, de plus inique en tout cela, c'est qu'on déclarait tout à la fois, par rapport à la même souveraineté légitime, le congrès impuissant pour la faire reconnaître et tout-puissant pour la détruire!

Car l'omnipotence du congrès, voilà le moyen qu'on proposait pour ériger en droit le fait accompli : son omnipotence devant la faiblesse du Saint-Père!

« *Un Congrès a tout pouvoir*, disait-on; » mais, fut-il

répondu, cela a-t-il jamais voulu dire qu'il ait tous les droits? Est-ce qu'on ne peut pas être tout-puissant et commettre des iniquités que flétrira l'histoire?

Un congrès omnipotent! Ainsi un congrès pourrait à son gré opérer des annexions, détruire des autonomies, arracher des provinces aux uns, les donner aux autres; enlever l'Irlande à l'Angleterre, l'Alsace à la France, la Sicile à Naples, Genève à la Suisse, etc., etc.; et il n'y aurait pas une loi supérieure de justice qui puisse dominer son omnipotence!

Vous reconnaissez expressément que l'insurrection des habitants de la Romagne est « *une révolte contre le droit.* » Le fait accompli était donc injuste : eh bien! un fait injuste, quand on est faible comme le Pape, on peut le subir; quand on est omnipotent comme un congrès, *on ne l'enregistre pas;*

Ou on se déshonore.

Le Congrès ne se serait pas déshonoré; et pour moi, bien que la brochure ait voulu d'avance l'enchaîner et lui tracer sa marche, pour moi, j'aurais eu pleine confiance dans les nobles caractères, dans les diplomates illustres que l'Europe y envoyait. On l'a fait évanouir, ce congrès, à la veille du jour même où il était attendu; je l'ai profondément regretté, et je le regrette encore.

Mais enfin, une iniquité, la sanction de la révolte, l'introduction solennelle du principe révolutionnaire dans le droit européen, une insulte à toutes les souverainetés, la consécration de la force, un lâche abandon de la faiblesse; voilà l'œuvre que l'on proposait au congrès : il ne l'eût pas acceptée.

Et il faut voir de plus les arguments que l'on apportait à l'appui de cette solution.

L'Europe, disait-on, « *qui a sacrifié l'Italie en* 1815, « *a le droit de la sauver en* 1860. » — Ainsi, sauver l'Italie, c'est la délivrer de l'autorité du Pape !

C'est l'Europe, ajoutait-on encore, *qui, en* 1815, *a donné* au Pape les États pontificaux et les Romagnes; *en* 1860, *elle peut en décider autrement.* — En vérité, ces arguments étaient prodigieux. Mais connait-on, connaissez-vous vous-même, un seul des souverains dépossédés avant 1815, qui admette que c'est le congrès de Vienne qui lui a *donné* ses États, et que le futur congrès peut les lui reprendre ? Le roi de Sardaigne, par exemple, dont toutes les provinces étaient devenues des départements français, reconnaitrait-il à un congrès le droit de rendre ces provinces à la France?

L'Europe, en 1815, échappait à un long bouleversement, à des révolutions, à des guerres, à des conquêtes. Elle entendait restituer les droits violés.

Et que vouliez-vous dire encore, quand, au nom de la *juridiction européenne*, vous prétendiez défendre à une puissance catholique d'aller au secours du Pape ?

Et qu'a donc fait si glorieusement la France en 1849? N'a-t-elle pas ramené le Pape à Rome? Et qu'a donc fait alors l'Europe elle-même? Est-ce qu'elle n'était pas tout entière autour de Pie IX à Gaëte?

Je voudrais bien savoir pourquoi il serait défendu à une puissance européenne, à une puissance catholique, de soutenir un souverain reconnu par toute l'Europe, un souverain chef suprême de l'Église catholique.

Je voudrais bien savoir pourquoi on aurait le pouvoir de permettre ici l'attaque et d'interdire la défense.

Depuis quand, enfin, est-ce que, dans l'Europe civili-

sée, le faible n'a plus même droit à la protection et à l'assistance?

Mais n'est-ce pas à ce titre-là même qu'en 1818 un des ancêtres du roi Victor-Emmanuel, renversé de son trône par les révolutionnaires, y fut rétabli par l'intervention d'une grande puissance?

Vous venez nous dire : La France, mais elle ne peut pas secourir le Pape : « *Nation catholique, elle ne consenti-* « *rait pas à porter cette grave atteinte à la puissance mo-* « *rale du catholicisme. Nation libérale, elle ne saurait con-* « *traindre les peuples à subir des gouvernements que leur* « *volonté repousse.* »

Ah! je m'en souviens; l'argument n'est pas nouveau. Il y avait en 1848 et 1849 des hommes qui prenaient le même souci que vous de la puissance morale du catholicisme, et prétendaient aussi que la France, allant détruire la république romaine, portait atteinte aux droits des peuples et donnait un démenti à ses principes. Ces hommes-là parlèrent alors de mettre en accusation le Président de la République, et ils descendirent même dans la rue pour venger, disaient-ils, la Constitution violée. Ils se nommaient Ledru-Rollin, Louis Blanc, Caussidière, Pierre Leroux, le sergent Rattier, etc. Voilà ceux qui plaidaient alors la cause de Mazzini et de Garibaldi contre nous.

Eh bien! on fit l'expédition romaine, sans eux, malgré eux, contre eux; et M. Dupin vient de déclarer au Sénat que la restauration du Pape par les armées françaises en 1849 est un de ces faits *éclatants qui ne peuvent sortir de la mémoire des cœurs catholiques.* — Il est vrai que cela n'empêche pas aujourd'hui M. Dupin d'être de l'étrange avis de la brochure sur l'atteinte qu'on porterait à la puissance morale du catholicisme, si on allait au secours du Pape.

Mais, nous a-t-on dit enfin, le Pape n'a pas donné à ses sujets les libertés nécessaires. Voilà pourquoi ils se sont révoltés contre lui.

A cela, j'ai deux choses très-simples à répondre :

S'il y a des libertés nouvelles, possibles et opportunes dans les États du Saint-Père, ce n'est pas plus au nom des faits révolutionnaires qu'au nom des dogmes que se doivent discuter ces graves questions ; c'est, comme dans tous les autres États, au nom de l'accord, si difficile à faire dans les temps orageux où nous sommes, entre la liberté et l'autorité. Est-ce qu'en France même toutes les difficultés de cette nature sont résolues?

Comme tous les princes temporels, et plus que les autres, le Pape se doit au bonheur de ses sujets ; il doit leur dispenser dans une juste proportion les biens d'une sage liberté, avec ceux d'une régulière et paternelle administration. Et certes, Pie IX n'a pas failli à ce devoir : M. Saint-Marc Girardin rappelait dernièrement les nobles paroles par lesquelles César Balbo, en plein parlement piémontais, rendait sur ce point hommage à Pie IX, comme prince temporel: « L'acte initiateur et fécond de notre res« tauration, disait-il, l'acte immortel de l'amnistie n'appar« tient pas à Pie IX pontife, mais à Pie IX prince; l'amnistie « et les réformes n'auraient pas pu exister sans la princi« pauté de Pie IX ; la principauté, le pouvoir temporel de « Pie IX fut incontestablement le germe de notre grand « mouvement national. Faites subir à ce mouvement les « phases que vous voudrez; toujours est-il qu'il aura été « commencé par le pouvoir temporel des Papes. »

Certes, je l'ai déjà dit et je puis le redire après ce grand témoignage du comte Balbo : lorsque Pie IX quitta Rome, aux approches des premières bandes de Garibaldi, il put,

en mettant le pied sur la terre étrangère, prendre solennellement à témoin la ville qu'il fuyait, et le monde entier avec elle, qu'il avait fait spontanément pour la liberté de son peuple plus que n'avait fait alors aucun autre souverain de l'Europe. — Et voilà le généreux Pontife que vous poursuivez aujourd'hui de vos lâches accusations !

Non, non, nous dit-on encore : sur tout cela, vous nous prêtez des intentions qui ne sont pas les nôtres ; nous voulons au contraire sauver son autorité spirituelle, en faisant la part du feu aux dépens de l'autorité temporelle. Et, après tout, *le territoire de l'Église n'est pas indivisible*. Il ne s'agit pas d'enlever au Pape sa couronne, mais de la diminuer.

Mais, vous dirai-je avec le P. Lacordaire, dont vous avez voulu calomnieusement faire un allié de votre déplorable cause : « Que répondrait la France si on lui proposait « d'abaisser sa couronne ? Le territoire est divisible, le « droit ne l'est pas. La terre est un champ qui se partage ; « l'honneur est une idée qui demeure ou qui périt tout « entière. »

J'irai plus loin : et quel est donc sur la terre le territoire indivisible contre la force, contre la révolte triomphante ?

Indivisible ! Mais que voulez-vous dire par là ?

Est-il une nationalité, une souveraineté, une propriété quelconque ; est-il un champ, fût-ce celui de Naboth, qui soit indivisible de sa nature ? Et ne sentez-vous pas que vous posez là un principe effroyable ?... Je demande à la Providence de ne jamais le faire retomber sur vous.

Et n'est-ce pas parce que la Pologne n'était point indivisible de sa nature, qu'elle a été misérablement divisée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche ; que la France et

l'Europe ont vu cela, dans ce XVIII[e] siècle si vanté, sans mot dire, et que, depuis, les congrès européens réclament vainement ou ne réclament plus?

Toutefois, l'argument a fait fortune, et récemment encore M. Dupin le développait avec complaisance au sein du Sénat. Mais que peut gagner M. Dupin à venir nous dire que ces provinces sont celles qui entrèrent le plus tardivement dans les États du Pape par la guerre, et ensuite par des négociations? D'abord, c'est un démenti formel à l'histoire. Les Légations constituaient précisément cet ancien exarchat de Ravenne donné au Saint-Siége par les rois francs (1). Mais de plus, qu'est-ce à dire? Lord Brougham serait-il bien reçu à prétendre dans le sénat anglais que l'Alsace et la Lorraine peuvent être facilement séparées de la France, par cette raison que ces provinces sont les dernières venues dans l'Empire français? Non : vainement M. Dupin essaie par là d'insinuer que le Pape aujourd'hui n'a pas sur ces provinces un vrai et plein domaine, un droit certain, incontestable : nous ne lui dirons pas,

(1) Je le répète ici avec l'histoire : « L'exarchat de Ravenne et la « Pentapole comprenaient vingt-deux villes, savoir : Ravenne, Rimini, « Pesaro, Fano, Césène, Sinigaglia, Jesi, Forlimpopoli, Forli, Castro- « caro, Montefeltro, Acerragio, Montelucari, Serravalle, San-Marigni, « Bobio, Urbin, Caglio, Luccali, près de Candiano, Eugubio, Comar- « chio et Narni.

« Parmi ces villes, on comprenait seulement sous le nom de Penta- « pole : Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône. »

Il est encore très-contraire à l'histoire de dire, comme le dictateur de Bologne, que « le Pouvoir temporel des Papes *a subi, dans le « cours des âges, des modifications aussi profondes que diverses.* » Car il a très-peu varié, et le Pape est peut-être le seul souverain en Europe qui possède aujourd'hui à peu près ce qu'il possédait il y a mille ans.

avec un écrivain anonyme, mais célèbre, que « la Romagne « est une possession parfaitement légitime du gouverne- « ment pontifical ; qu'elle lui appartient par le droit de « l'histoire et des traités ; » nous nous contenterons de lui citer les propres paroles de la lettre impériale : « Les puis- « sances européennes, disait l'Empereur, ne sauraient « méconnaitre que les droits du Saint-Siége sur les Léga- « tions sont incontestables. » Il y avait donc là évidemment, pour l'Empereur comme pour l'Europe, *un de ces droits reconnus, auxquels est dû,* disait-il encore, *le plus profond respect.*

Eh bien ! voilà le respect auquel malheureusement vient de manquer, à la grande douleur de l'Église, et je l'ajouterai, au grand scandale de tous les amis de l'ordre en Europe, une monarchie que ses ambitions entrainent au-delà de tous ses droits, précipitent en dépit de tous ses devoirs, et je l'ajouterai, parce que j'en suis profondément convaincu, aux dépens même de tous ses vrais intérêts.

Pour moi, je m'associe pleinement aux sages et fortes réflexions de Mgr l'évêque de Perpignan, lorsqu'il disait : « Qu'une dictature révolutionnaire, qui se déclare « en état de guerre contre toutes les monarchies, comme « l'a fait en France la Convention, applaudisse publique- « ment à la destruction du pouvoir légitime dans les « pays qu'elle a soulevés, cela s'est vu quelquefois. Mais « qu'un gouvernement qui se dit monarchique accepte « solennellement, à la face du monde, du haut d'un trône, « l'acte qui prononce à son profit la déchéance d'un « autre gouvernement, avec lequel il est en paix, et dont « il a promis de respecter l'indépendance ; qu'il félicite « les auteurs de cet acte, qu'il les caresse, qu'il les glo- « rifie, qu'il les exhorte à persévérer, qu'il leur promette

« son appui dans les conseils de l'Europe : nous ne nous « rappelons rien de pareil dans l'histoire des peuples ci- « vilisés. Si cette énormité pouvait passer impunément, « si, par impossible, elle venait à être sanctionnée, on « serait tenté de se demander ce qu'est devenue, non plus « la loyauté politique, mais la pudeur sociale. »

CHAPITRE XXIV.

Le démembrement.

LA QUESTION RELIGIEUSE.

I.

L'idée d'un congrès européen fut bientôt abandonnée : on sentit qu'il n'était guère possible de soumettre à la décision de l'Europe la question de la dépossession du Pape : il paraissait plus que douteux qu'une assemblée européenne voulût prendre sur elle de sanctionner la révolte, et de consacrer en principe la spoliation. La question entra donc dans une phase nouvelle : une cession volontaire fut demandée au Saint-Père par l'Empereur dans une lettre du 31 décembre 1859 : la raison principale invoquée était toujours la terrible nécessité.

La réponse du Saint-Père fut telle qu'on pouvait l'attendre de ce doux et ferme Pontife ; et une encyclique fit

immédiatement connaître au monde son refus, et les impérieuses raisons de ce refus.

« *Le très-haut Empereur,* disait le Saint-Père, *nous « conseille de vouloir bien renoncer à la possession de ces « provinces, attendu qu'il ne voit que ce moyen de remédier « aux bouleversements actuels.* Nous nous sommes hâté de « lui répondre, et *avec la liberté apostolique de notre « cœur, nous lui avons déclaré que nous ne pouvions en « aucune façon accéder à son conseil, parce que ce conseil « est hérissé d'obstacles insurmontables, à raison des droits « du Saint-Siége, lesquels appartiennent, non à la succes- « sion d'une famille royale, mais à tous les catholiques.*

« Nous avons en même temps déclaré que nous ne pou- « vions céder ce qui n'est pas à nous, mais à l'Église ; « qu'il etait évident pour nous que la révolte dont on « voulait assurer le *triomphe aux insurgés de l'Émilie* (les « Romagnes) *pousserait tous les perturbateurs indigènes et « étrangers des autres provinces de l'Etat pontifical à « commettre les mêmes attentats, lorsqu'ils verraient l'heu- « reux succès des premiers rebelles.*

« Enfin, nous faisions connaître à l'Empereur que nous « ne pouvions abandonner ces provinces sans violer les « serments solennels qui nous lient, *sans exciter des » plaintes et des soulèvements dans le reste de nos États,* « sans manquer à ce que nous devons à tous les catho- « liques; et de plus, sans affaiblir les droits, non seule- « ment des princes italiens qui ont été injustement dépos- « sédés, mais *de tous les princes de la Chrétienté, qui ne « pourraient voir d'un œil indifférent le triomphe des prin- « cipes les plus dangereux, qu'on nous demandait à nous- « même de consacrer.* »

Un des plus généreux défenseurs de l'indépendance

pontificale, M. Augustin Cochin, a parfaitement résumé, en quelques paroles, ce qu'il y a de haute et invincible raison dans la réponse du Pape :

« Un sacrifice qui conduirait à la pauvreté, dans l'in-« térêt du repos du monde, serait un acte de vertu » très-digne assurément du vicaire de Jésus-Christ.

« Mais un sacrifice qui exige la violation d'un serment, « la consécration de la révolte, l'aveu de l'impuissance, « un sacrifice qui conduit à céder ce qu'on abandonne, « et à compromettre ce qu'on garde, serait un acte « de faiblesse » dont le Souverain-Pontife est incapable.

C'est ce qu'un autre éloquent et intrépide défenseur du Saint-Siége, M. le prince Albert de Broglie, exprimait de son côté en ces termes :

« Dans l'état des choses, après ce qu'on a dit au Pape « et au bruit de tout ce qui se proclame en Europe, ce « n'est point la concession d'une province qu'on lui de-« mande, c'est l'aveu de son indignité ; c'est son juge-« ment d'interdiction qu'on lui propose de souscrire, et « l'arrêt sera exécutoire partout où s'élève encore l'écus-« son de la tiare et des clés.

« C'est tout le pouvoir humain de la Papauté ; c'est cet « édifice fondé par le temps, sorti sauf de tant d'usurpa-« tions despotiques et de tant de révolutions populaires, « consacré par l'hommage de tous les génies politiques de « l'Europe, et à l'ombre duquel la conscience de tant de « millions d'âmes a vécu libre pendant dix siècles : c'est « là ce qui est atteint à la base et menace de s'écrouler « aujourd'hui. Il ne s'agit plus de savoir si le chef de « l'Église gouvernera de telle façon, ou commandera à « telles personnes ; il s'agit de savoir s'il descendra du

« rang de souverain pour n'avoir plus à choisir qu'entre « la condition de sujet et celle de proscrit. »

L'encyclique fut accusée toutefois de déplacer le débat, de considérer les choses d'un point de vue exclusif, de faire d'une question purement politique une question religieuse. C'est même le thème sur lequel furent basées des accusations bien peu fondées contre le zèle qui a ému les catholiques et contre les protestations qu'ils ont fait entendre.

A l'impossibilité invoquée par le Souverain-Pontife, on opposa l'origine de son serment, quelques précédents tirés de l'histoire, et certains exemples de dépossession partielle ou de renonciation volontaire, sans rien répondre du reste aux arguments fondamentaux et irréfutables de l'encyclique.

Mais quand on y regarde de près, il est manifeste que le Saint-Père, loin de se placer à un point de vue exclusif, avait au contraire admirablement distingué et indiqué les deux aspects de la question.

En effet, nul n'a jamais prétendu que le domaine terrestre du Saint-Siége fût spirituel par sa nature : ce qui est terrestre est terrestre.

On a dit seulement, et cela est d'une telle évidence que nos adversaires même les plus déclarés et les plus célèbres l'ont reconnu et proclamé comme nous; on a dit que la question du pouvoir temporel du Pape intéresse la religion, et qu'elle est par là même une question religieuse. Pourquoi? Parce que ce pouvoir temporel a une destination, une raison d'être religieuse ; une nécessité non pas politique, mais religieuse, qui est d'assurer, de garantir l'indépendance spirituelle du Pape, — lequel, comme on l'a si bien fait observer, *n'est Prince que parce qu'il est Pontife.* — Et avec l'indépendance spirituelle du

Pape, se trouve garantie la sécurité de toutes les consciences catholiques, qui seraient opprimées, si leur guide n'avait plus sa liberté, sa liberté évidente, si le docteur suprême de leur foi était lui-même dans l'oppression et la dépendance.

J'ai démontré surabondamment tout cela dans la première partie de ce volume : j'ai cité, avec les théologiens catholiques les plus éminents, des protestants, des philosophes, des publicistes, des souverains et des hommes d'État hétérodoxes, qui tous ont compris et reconnu comme nous l'intérêt religieux, l'intérêt spirituel de premier ordre, qui se trouve dans la question du pouvoir temporel de la Papauté.

Et j'avoue, pour ma part, qu'il m'est absolument impossible de comprendre comment on peut venir nous dire aujourd'hui qu'il n'y a là *qu'une question politique et que la religion n'a rien à y voir* (1).

Mais nos adversaires d'aujourd'hui, ceux même qui par

(1) Un de mes collègues, dont nos adversaires ont célébré la modération, et dont, pour ma part, j'admire en même temps le talent et la fermeté, Mgr l'évêque de Perpignan, a aussi réfuté vivement *le singulier prétexte qu'il s'agit ici, non de religion, mais de politique.* « Quoi ! « la souveraineté temporelle du Pape, instituée pour garantir la liberté « de son ministère universel, n'est pas une question religieuse ? La « violation de la foi qui lui a été jurée, des serments de fidélité qui lui « ont été faits, n'est pas une question religieuse ? L'excommunication « prononcée par le dernier des conciles généraux, par le concile de « Trente, qui fait loi dans toute l'Église, contre les envahisseurs des « domaines ecclésiastiques, n'est pas une question religieuse ? Les dé« monstrations impies, que les chefs de la faction spoliatrice provo« quent partout où ils mettent le pied, qui éclatent à chaque pas qu'ils « font, ne sont pas des questions religieuses ?... Dans ses causes, dans « ses effets immédiats, dans ses conséquences futures, la situation ac« tuelle implique les plus grands intérêts de la religion. »

une inconséquence prodigieuse, dont on découvre trop le mobile, ne veulent voir dans le démembrement des États du Pape qu'une question exclusivement politique, n'ont-ils pas été forcés de faire des aveux qui les condamnent? A cette question posée par eux : « Le pouvoir temporel du « Pape est-il *nécessaire* à l'exercice de son pouvoir spiri- « tuel? » la brochure *le Pape et le Congrès* n'a-t-elle pas répondu : « La *doctrine catholique* et la raison politique « sont ici d'accord pour répondre affirmativement. Il est « *nécessaire* que le chef de deux cent millions de catho- « liques n'appartienne à personne. »

Et la brochure *Napoléon III et l'Italie* ne disait-elle pas avec une égale énergie que « la cause du Pape embrasse « *les plus grands intérêts religieux* de l'Europe; » que « le « pouvoir politique de la Papauté est *nécessaire* à son « indépendance et à la grandeur de sa mission reli- « gieuse. »

Certes, il le faut reconnaître, avec des adversaires qui se contredisent de cette façon, l'argumentation est facile; mais à cause de ces contradictions même, elle a, dans la réalité pratique, des difficultés inattendues et désespérantes.

Et les fortes paroles par lesquelles le premier Empereur déclarait la souveraineté temporelle du Pape indispensable à l'exercice de son pouvoir spirituel, ajoutant *que les siècles avaient fait cela, et l'avaient bien fait,* ne sont-elles pas connues de tout le monde?

En vérité, il faut être dans un embarras étrange, et bien à bout de voie et de raison, pour venir ainsi tout à coup, contrairement à toute autorité et à toute raison, prétendre aujourd'hui que la question du pouvoir temporel du Pape est *exclusivement politique,* ne touche en rien aux inté-

rêts religieux, et n'a que des conséquences *laïques et matérielles.*

C'est donc avec une logique irrécusable que le gouvernement pontifical, dans sa réponse à M. le ministre des affaires étrangères de France, maintenait la vérité et le grand intérêt spirituel de la question :

« Sans rappeler comment les États pontificaux se sont « formés, sous l'inspiration d'un sentiment et pour un but « essentiellement religieux, le seul nom de ces États, nom « qui est si profondément d'accord avec la chose, le nom « *d'États de l'Eglise, la garantie et les moyens qu'ils four-* « *nissent au Vicaire de Jésus-Christ pour conserver l'in-* « *dépendance nécessaire à l'exercice de son ministère apos-* « *tolique*, le patrimoine qu'y trouve le Chef de l'Église, « — lequel, à la différence des autres souverains qui se « disent, à titre de princes, chefs de leurs Églises, *devient,* « *lui, Prince, en sa qualité de Pontife*; — toutes ces consi- « dérations n'auraient-elles pas dû convaincre que *la pré-* « *sente question est une question profondément religieuse,* « *et touche de près aux intérêts les plus vitaux de l'Eglise* « *catholique et de tous ses membres, soit en général, soit en* « *particulier ?* »

Voilà ce que les catholiques ont compris, voilà ce qui a ému leurs âmes, et ce qu'ils ont voulu défendre; et il faut vraiment plaindre ceux qui, dans ces religieuses et si nobles préoccupations, ne peuvent voir, comme M. Dupin, que les vulgaires anxiétés *d'actionnaires alarmés pour un fonds commun.*

« Or, ajoute avec raison la dépêche pontificale, si les « intérêts des catholiques sont gravement compromis dans « cette question, il semble qu'ils ont bien le droit, et « aussi le devoir d'entrer dans cette question plus

« que s'il ne s'agissait que d'une question purement « politique.

« N'est-il pas clair que, par le fait de la séparation « des Romagnes et par suite de tous les renversements « qui pourraient être la conséquence de ce premier déchi- « rement, tous les catholiques seraient lésés dans leurs « droits, en tant qu'ils ont droit, *dans l'ordre actuel établi « par la Providence*, à ce que leur docteur suprême, sans « être soumis à aucun pouvoir humain, jouisse d'une in- « dépendance absolue dans l'exercice de son ministère « apostolique?

« Les catholiques devaient tous être avertis du dom- « mage qui les menaçait; et cet avertissement ne pouvait « leur être donné qu'au point de vue de la religion, sur « laquelle se fonde ce droit : puisque ce droit *a précisé- « ment pour objet la dignité et l'indépendance des con- « sciences catholiques* (1).

« ..... Le Saint-Père devait donc faire connaître au « monde catholique le véritable état de la question; et « dans son encyclique, *la question politique et la question » religieuse n'ont point été confondues, mais elles ont été « exactement distinguées l'une de l'autre.*

« La question religieuse y est traitée à part; et en « même temps se trouve déclarée à tous la mission cé- « leste qu'a reçue le Vicaire de Jésus-Christ, de rappeler « à la mémoire des souverains et des peuples les règles « éternelles de la vérité et de la justice. Quant au reste

(1) Un écrivain fort dévoué au gouvernement écrivait naguère dans un journal ministériel :

« Rome n'est pas seulement, de sa nature, la capitale du catholi- « cisme ; elle est encore, EN ÉQUITÉ ET EN BON SENS, la propriété du « monde catholique. » (*Le Pays.*)

« des fidèles, Sa Sainteté ne demande pas d'autre assis-
« tance que celle de leurs prières. »

Certes, il est trop évident que ce n'est pas le Pape qui se place ici à un point de vue exclusif, mais ceux qui, dans un débat, dont l'intérêt spirituel et la grandeur religieuse sont manifestes, — et après l'avoir reconnu et déclaré aussi haut que nous, — s'obstinent à dire : « Il « ne se traite là, entre le Pape et l'Empereur, qu'une « question exclusivement politique. »

En vain, pour démontrer cette assertion, a-t-on parlé de *la confusion des deux ordres civil et religieux*, opérée par les *tendances théocratiques des premiers âges de l'Église*. — C'est le contraire que dit l'histoire. Ni les Empereurs chrétiens, depuis Constantin, n'acceptaient cette confusion de la part des Papes, ni les Papes ne l'acceptaient de la part des Empereurs. La vérité est que la distinction des deux pouvoirs fut toujours enseignée et professée par les Papes : c'est la doctrine formelle de saint Grégoire-le-Grand, de Grégoire II, du pape Symmaque, de saint Gelase. J'ai déjà cité les paroles de ce dernier à l'empereur Anasthase :

« Ce monde, auguste Empereur, est gouverné par deux « puissances, celle des Pontifes et celle des rois...... *Les « ministres de la religion obéissent à vos lois dans tout ce « qui concerne l'ordre temporel, parce que vous avez reçu « d'en haut votre puissance*; mais *dans ce qui concerne la « religion*, vous reconnaissez que *vous n'avez pas le droit « de les assujettir à votre volonté*, et devez les écouter. »

On retrouve cette même doctrine nettement exprimée dans une des *Novelles* de Justinien. Elle a toujours été vulgaire dans l'Église, ou plutôt c'est l'Église catholique qui l'a introduite dans le monde; car, avant l'Église, la

puissance spirituelle n'existait pas en dehors du pouvoir temporel, qui partout se l'était arrogée.

« La *séparation des deux pouvoirs*, dit M. Thouvenel, « est *un bienfait* pour le monde. » Je suis loin, pour ma part, d'y contredire assurément; mais il y a une condition sans laquelle ce bienfait n'est pas et ne peut pas être ; une condition qui seule empêche l'oppression des consciences, en prévenant l'absorption inévitable du pouvoir spirituel par le pouvoir temporel : cette condition, c'est l'indépendance temporelle et spirituelle du Chef suprême de l'Église.

Comme l'a dit excellemment M. Odilon-Barrot, en 1849 : « *C'est pour que les deux pouvoirs soient séparés partout, qu'il est nécessaire qu'à Rome ils soient réunis.* »

Autrement les conflits sont inévitables, et le pouvoir spirituel sera toujours tyrannisé, ou même totalement absorbé par le pouvoir temporel, comme l'histoire le démontre, et comme il l'est encore à Constantinople et à Moscou.

Je dis, avec M. Barrot, *réunis* et non confondus : car chacun d'eux demeure distinct. — Mais de là on voudrait conclure qu'ils sont sans rapport, absolument étrangers l'un à l'autre, et qu'on peut renverser l'un, sans toucher à l'essence de l'autre (1).

Cette étrange argumentation n'a pas même le mérite d'être un sophisme. « Eh! sans doute, répondait à « l'avance le noble et loyal César Balbo, sans doute le pou- « voir temporel n'est pas de l'essence du pouvoir spiri- « tuel, » les enfants parmi nous savent cela ; « mais il « importe à son exercice, » à la liberté, à l'indépendance

(1) On retrouve cette argumentation dans les mémoires de MM. Cipriani et Pepoli, dans les dépêches diplomatiques, dans les discours prononcés au Sénat. Tous ces documents ont entre eux, sur ce point, la plus remarquable analogie.

nécessaire du pouvoir spirituel. En un mot, comme l'a si bien dit la dépêche pontificale : « Le Pape est prince, « parce qu'il est pontife ; » il est roi, parce qu'il ne peut être sujet, et que nous courrions tous le risque de l'être avec lui corps et âme (1).

Tous vous l'avez reconnu ; tous vous l'avez proclamé, et si vous ne craignez pas aujourd'hui de vous contredire vous-mêmes, c'est que la vérité vous gêne.

Quoi qu'il en soit, il ne fallait rien moins assurément que le devoir le plus impérieux de la conscience pour dicter à un Pontife, aussi ami de la paix, un refus si formel, et pour arrêter sur les lèvres d'un souverain, déjà si éprouvé, le mot, le seul mot qui, à l'instant même, on le disait du moins, eût amené la fin du différend et fait cesser tous ces orages.

C'est vainement encore qu'on voudrait infirmer le *non possumus* du Pape, et le serment par lequel il a déclaré sa

(1) C'est le péril même que M. le prince de Broglie signalait naguère avec une rare énergie et noblesse de langage. — Après avoir décrit ce pouvoir immense, auquel l'administration donne mille bras et la centralisation une seule tête ; dont la pensée vole avec la rapidité de l'éclair, qui, par une combinaison savante de vieilles et de nouvelles lois, a entre ses mains toutes les sources et tous les freins de l'activité sociale : la justice, la publicité et la richesse, il ajoutait : « A ce pouvoir, je ne « connais qu'un seul égal, qui est en même temps un supérieur : c'est le « pouvoir de l'Église catholique. Je ne connais qu'une seule autorité qui « ne relève pas de lui : c'est l'Église. Je ne connais qu'une seule porte « dont il n'ait pas la clé : c'est celle de la prière et de la conscience. « Conçoit-on pourquoi il est grave, en face d'un tel pouvoir, d'amoindrir, fût-ce d'une ligne, la seule tête qui soit de niveau avec lui, et qui « puisse le regarder en face ? Conçoit-on quel danger il y a à lui donner « une prise nouvelle sur le représentant du seul domaine où il n'ait « pas encore pénétré ? Cela est grave surtout pour ceux qui n'ont pas « foi dans les promesses faites à l'Église. »

conscience liée. M. Dupin a prétendu que ce serment n'a été imposé aux Papes qu'en 1692, et pour empêcher les abus du népotisme. Mais cent ans avant Innocent XII, Innocent IX, dans la bulle *Quæ sub hâc sanctâ*, de 1592; avant Innocent IX, Sixte V, dans la bulle *Quanta apostolicæ*, de 1586; avant Sixte V, Grégoire XIII, dans la bulle *Inter cætera*, de 1572; avant Grégoire XIII, saint Pie V, dans la bulle *Admonet*, de 1567, et avant saint Pie V, tous les Papes auxquels il se réfère, n'avaient-ils pas parlé le même langage? Et d'ailleurs, est-ce que la sainte obligation qu'ont les Papes de conserver intacts les États du Saint-Siége, n'est pas évidemment supérieure au motif étroit et si tristement particulier dont parle M. Dupin (1)?

Vainement aussi l'on essaie des incursions dans le passé; on demande à l'histoire des précédents. Pourquoi? dans quel but?

Des fiertés et des duretés de Louis XIV vis-à-vis d'Innocent XI; de la réunion du comtat d'Avignon à la France, par la Révolution; de la spoliation infligée par la force des armes à Tolentino; des iniques compensations recherchées à telle époque, par telle puissance, que veut-on et que croit-on pouvoir conclure? — Le caractère exclusivement temporel de la question actuelle du démembrement? — Mais ces faits ne changent rien à la nature des choses, et tout ce que nous avons dit sur le grand intérêt spirituel engagé dans la question demeure. —

(1) *Discours au Sénat.* — Dans ce volume même, j'ai rendu à M. Dupin un hommage qui me laisserait le droit de dire en ce moment toute ma pensée sur ce discours. Je ne le ferai point ici. Ce n'est pas dans une simple note qu'un tel discours peut trouver la réponse qui lui convient.

La légitimité de l'annexion à l'heure qu'il est consommée? — Mais « accumulez tant que vous voudrez des faits « injustes, vous répond avec une raison invincible le « Saint-Siége, vous n'en ferez jamais sortir un fait « juste. » — La possibilité de la renonciation demandée? — Mais prouvez donc que les exemples que vous citez ont une application possible à la question présente : vous ne le faites pas, et vous ne pouvez pas le faire. En 1797, par le traité de Tolentino, dont on parle tant, le Pape cédait *à un fait* de guerre, à la force majeure; aujourd'hui, en renonçant volontairement à ses provinces, il cèderait *à un principe* destructif de son pouvoir même. « Pie VI, dit la dépêche pontificale, dans des circonstances « complètement différentes des circonstances actuelles, se « trouvait en face d'une violence insurmontable et d'une « force matérielle irrésistible, tandis que le Souverain-« Pontife régnant, *cédant à un prétendu principe, abdi-« querait virtuellement* la souveraineté de tous ses États, « et autoriserait une spoliation contre toute règle de jus-« tice et de raison.—L'exemple allégué par M. le ministre « des affaires étrangères de France conduit donc à une « conclusion tout opposée à celle qu'il a en vue. »

Il faut l'ajouter d'ailleurs : rappeler les souvenirs de Tolentino, ce n'est pas rappeler le souvenir d'une bonne foi et d'une droiture dont on puisse s'honorer.

L'exemple concluait d'autant moins que Pie VI avait été indignement trompé : en cédant, il espérait conserver le reste de ses États, et deux ans après il mourait à Valence, complètement dépouillé (1).

(1) Pie VI demandait à ses persécuteurs, avec une mansuétude touchante, que du moins on le laissât mourir à Rome.

Le général Bonaparte écrivait au Saint-Père, le 1er ventôse an V : « Toute l'Europe connaît les intentions pacifi-« ques et les vertus de Votre Sainteté. La république fran-« çaise sera, je l'espère, une des amies les plus vraies de « Rome. » Et il écrivait le même jour, à la même date, au Directoire : « Mon opinion est que Rome, une fois privée « de Bologne, Ferrare, la Romagne, et des trente mil-« lions que nous lui ôtons, *ne peut plus exister;* cette « vieille machine se détraquera toute seule (1). »

Le général Bonaparte, en parlant de la sorte, n'était suspect ni de trop de sincérité, ni de trop d'amour pour la vieille machine : du moins, sa perspicacité lui faisait

« Vous mourrez partout, » lui répondit Haller, agent du Directoire. Pie VI mourut à Valence, prononçant cette admirable prière, qui fut entendue de Dieu et des hommes : « Seigneur « Jésus-Christ, voici devant vous votre Vicaire, Pasteur du « troupeau catholique, brisé, captif, et avec joie mourant « pour ses brebis. De vous, mon très-doux Père et mon « maître, je sollicite et souhaite ardemment deux dernières « grâces : la première que vous accordiez le pardon le plus « ample à tous mes ennemis et persécuteurs, et à chacun d'eux « en particulier ; la seconde, que vous rendiez à Rome la chaire « de saint Pierre et son propre trône ; à l'Europe la paix, à la « France surtout, qui m'est si chère, et qui toujours mérita si « bien de l'Église chrétienne, votre sainte religion. »

(1) Il est vrai que, de son côté, le gouvernement français écrivait à son général : « Vous ferez chanceler la tiare du pré-« tendu chef de l'Eglise universelle. » Et encore : « Vous avez « deux choses à faire : empêcher le roi de Naples de venir à « Rome et aider, bien loin de retenir, les bonnes dispositions « de ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne des « Papes finisse. »

voir l'importance des provinces qu'on arrachait au Saint-Siége.

Il est donc hors de doute que la question, telle qu'elle est posée par les événements et par les révolutionnaires, n'est pas une simple question de fait, mais une grande question de droit religieux ; que, dans les circonstances actuelles, ce n'était pas l'acceptation d'un fait, c'était l'abandon d'un principe qu'on demandait au Pape ; et du principe qui porte tout, et qui entraine avec lui tout dans sa ruine.

Aussi, quand Rome a dit : « Le Pape ne peut faire ce « qu'on lui demande, parce que les motifs de renoncer « aux Romagnes s'appliquent au reste de ses États : cette « renonciation impliquerait la renonciation à tout le pa- « trimoine de l'Église ; » ni les dépêches diplomatiques, ni les discours au Corps législatif et au Sénat n'ont rien répondu, pas plus qu'à ces autres paroles : « Le Pape ne « le peut, parce que, Père commun de tous ses sujets et « roi de ses vingt-et-une provinces, il doit, ou procurer à « toutes ce qu'on lui demande comme des bienfaits pour « les quatre provinces des Romagnes, ou écarter de celles- « ci les malheurs qu'il ne voudrait pas voir fondre sur les « autres : il ne le peut, enfin, à cause du scandale qui s'en « suivrait au détriment de tous les princes chrétiens, et « de la société civile tout entière, lorsqu'on verrait la « félonie couronnée d'un succès si heureux. »

Il peut y avoir des hommes sur la terre qui sourient de ces paroles.... Pour moi, je les honore ; et je n'hésite pas à penser que, — indépendamment même du grand intérêt spirituel qui domine tout ici, — à cette hauteur, les questions politiques se confondent avec les plus grandes questions morales et sociales, et sont du domaine de celui qui

a reçu de Dieu la haute mission d'éclairer les âmes et de guider les consciences.

Concluons.

II.

Non, l'abandon volontaire n'était pas une solution ; c'était un expédient qui ne sauvait rien et compromettait tout.

C'était le sacrifice, en pure perte, d'un droit incontesté et d'un principe capital ;

C'était, dans les circonstances où ce démembrement était demandé, ou plutôt imposé, une déchéance morale, et bientôt la ruine complète et inévitable ;

Bon gré, malgré, c'était un gage, non pas d'ordre et de paix, mais de trouble et de guerre.

On n'eût échappé par là aux difficultés du moment, que pour les retrouver, dans un avenir prochain, bien autrement embarrassantes qu'elles ne le sont même aujourd'hui.

En effet, ce n'est pas l'étendue des États pontificaux qu'on reproche au Pape, c'est toute autre chose : en démembrant ses États, on n'enlève pas aux sujets qu'on lui laisse leurs griefs, vrais ou faux, contre lui ; au contraire, on les sanctionne, et par là même on les aggrave : la situation reste au fond ce qu'elle était, devient même pire ; c'est le Pape avec une province de moins et une faiblesse de plus, au milieu des mêmes ennemis, des mêmes dangers, de plus grands encore.

Avant tout donc, il ne fallait pas se laisser tromper ici par des apparences, et de faux semblants de conciliation et de générosité : il ne fallait point, par impatience ou dé-

couragement, prendre pour un accommodement utile ce qui n'eût été que le sacrifice superflu et désastreux d'un droit incontestable et sacré.

Eh! sans doute, les États du Saint-Siége auraient pu, comme tout autre État en Europe, être constitués dans d'autres limites territoriales qu'ils ne sont, et ces provinces ne pas lui appartenir; mais elles lui appartiennent : au nom de quel principe les lui enlevez-vous? En les lui enlevant, quels dangers écartez-vous? Quel droit nouveau consacrez-vous? La question est là tout entière.

Le Pape, il est vrai, est faible pour défendre son droit; mais quand la faiblesse représente la justice, elle n'en est que plus digne de respect. Or, est-il, disait hier encore un courageux et éloquent écrivain : « Est-il en « Europe une souveraineté qui repose sur une base plus « ancienne, plus irréprochable à l'origine que la Papauté; « et qui, soumise à plus d'épreuves, ait été plus souvent « acceptée ou souhaitée par le vœu populaire, et enfin plus « solennellement garantie par des traités qu'elle n'a pas « violés, et que personne, humainement parlant, n'a le « droit de violer contre elle? »

Relativement aux provinces mêmes insurgées, je l'ai dit et je le rappelle, *les puissances européennes ne sauraient méconnaître,* et reconnaissent en effet, *que les droits du Saint-Siége sur les Légations sont incontestables.* Je cite textuellement. Il y a donc là une possession garantie par le droit public européen.

Et je mets d'ailleurs au défi un publiciste quelconque de nommer une souveraineté existante, qui puisse alléguer pour elle des titres plus certains et mieux établis, je dis même au simple point de vue historique et politique, indépendamment de l'intérêt religieux.

Mais qu'est-ce qui peut porter atteinte à un droit de souveraineté?

Est-ce la guerre? — Mais les puissances belligérantes ont solennellement proclamé la neutralité du Saint-Siége: le Saint-Père y a été strictement fidèle, et la France a déclaré qu'elle protégerait le Saint-Père et sa neutralité contre toute atteinte. — Ce serait la première fois qu'une guerre aurait entraîné le dépouillement d'une puissance que les belligérants avaient déclarée neutre, et que le victorieux avait prise sous sa garantie spéciale.

Est-ce le mécontentement des provinces révoltées? — J'ai sur ce point deux choses à dire :

La première, je la dirai avec franchise, et sans récrimination, constatant simplement le fait : c'est que si ces provinces ont passé d'un mécontentement, vrai ou factice, à l'insurrection, c'est notre entrée en Italie qui en a été l'occasion.

Tout d'abord, le danger fut prévu, et hautement annoncé par les catholiques ; et ce fut aussi pour le prévenir et signifier d'avance aux passions révolutionnaires qu'on ne travaillerait point pour elles, que le gouvernement français proclamait solennellement que la France *n'allait pas en Italie fomenter le désordre et ébranler le pouvoir du Saint-Père ; — que ses droits demeuraient garantis dans toute leur intégrité*. C'est cette parole formelle que tous les évêques de France, dans la confiance de leur bonne foi, ont redite aux fidèles.

Il y a donc ici pour nous une part de solidarité, qu'il est impossible de décliner; une parole solennellement donnée, qu'il serait profondément regrettable de ne pas tenir.

Car, enfin, est-ce que la responsabilité encourue ne

demeure pas? est-ce que la parole donnée n'est pas stérile, si ce qu'on redoutait d'une part, ce qu'on désavouait de l'autre, se consomme, sous nos yeux, et contre nos conseils?

Je demande s'il peut nous convenir de laisser définitivement démembrer une Souveraineté que nous avions prise sous notre sauvegarde, et qui devait compter sur nous?

La révolution, d'ailleurs, ne veut pas autre chose. Elle se déclare satisfaite et reconnaissante, — ses journaux l'ont dit, — non seulement de ce que nous avons fait pour l'Italie, mais de ce que nous y laisserions faire.

Notre abstention lui est nécessaire, et elle lui suffit.

Nous avons dit que *nous ne voulions pas accepter son concours* : par notre adhésion définitive, que ferions-nous? Nous viendrions lui prêter le nôtre.

Non : la France, première nation catholique du monde, a fondé la souveraineté temporelle du Pape. En tout temps, elle l'a soutenue. Il y a dix ans, elle l'a restaurée. Depuis dix ans, elle l'a maintenue. Avant la guerre, elle l'a garantie. Jamais elle n'a demandé à l'Europe la permission de remplir son rôle séculaire ; autant aurait valu demander la permission de s'appeler la France.

Des promesses publiques, des actes répétés, des services courageusement rendus, lient étroitement le gouvernement français à cette conduite. Il sera assez puissant pour la faire prévaloir devant l'Italie ou devant un congrès, quand le jour sera venu. L'Europe n'a rien à lui commander; l'Italie n'a rien à lui refuser. Rien n'a empêché le Piémont de faire sa volonté; qui pourra défendre à la France de remplir alors sa mission?

Pour nous consoler de la dépossession présente, et

nous rassurer pour l'avenir, on nous promet la garantie du reste. L'Europe, nous a-t-on dit, garantira au Saint-Père, pour prix de ce sacrifice à l'insurrection, *la possession paisible des États de l'Église.* Mais quoi! est-ce que cette garantie n'existe pas déjà? Est-ce qu'à l'heure qu'il est toutes les puissances ne sont pas engagées envers le Pape? Est-ce qu'il ne peut pas les invoquer, au nom des traités et du droit public européen ? Oui, s'il y a encore un droit public européen, le Pape peut aujourd'hui sommer la France, l'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Espagne, la Suède, le Portugal, d'exécuter les garanties jurées.

La garantie qu'on lui offrirait aujourd'hui, donnée dans des circonstances moins solennelles, aurait assurément moins de valeur : et si la garantie européenne qui existe ne suffit pas, cette grande sécurité nouvelle qu'on lui promettrait serait-elle autre chose que du papier sur du papier?

L'Europe garantirait au Pape la possession paisible du reste de ses États ; mais ici, de deux choses l'une :

L'Europe a, ou n'a pas, le droit et le pouvoir de garantir au Pape ses États contre l'insurrection.

Si l'Europe a ce droit et ce pouvoir, pourquoi n'en userait-elle pas aujourd'hui ? Et si elle ne l'a pas, comment pourra-t-elle en user plus tard ? — Si elle a ce droit à l'égard du tout, comme il n'est pas douteux, il m'est impossible de voir comment elle ne l'aurait pas à l'égard d'une partie.

Que si, au contraire, l'Europe n'a pas le droit de garantir au Pape les provinces sur lesquelles *l'Europe reconnaît* cependant *que les droits du Pape sont incontestables,* quel droit pourrait avoir l'Europe de lui garantir le reste?

Voilà ce que dit le bon sens et la bonne foi : le droit est certain pour la partie comme pour le tout, pour le pré-

sent comme pour l'avenir; et quant aux moyens, j'ai déjà dit qu'un droit, lorsqu'il est reconnu et proclamé par l'Europe entière, a une force devant laquelle tomberont, plus aisément qu'on ne le pense, toutes les résistances.

C'est ce que disait l'éminent publiciste que nous avons déjà cité, M. Villemain :

« La puissance intervenante et victorieuse n'aurait nul « besoin d'agir par la force contre aucun des *districts* in- « surgés ou troublés. Il lui suffirait de ne pas reconnaître « nominalement une translation de pouvoir, que l'avenir « ne maintiendra pas et que n'a jamais admis l'intérêt de « la France. »

Mais si on laisse faire la révolution jusqu'au bout, si on n'intervient pas, je ne dis même point par la force des armes, mais par la proclamation ferme du droit, par le refus net de reconnaître une dépossession injuste, un démembrement impolitique et violent, qui me dit qu'on garantira efficacement quelque chose dans l'avenir (1)?

Quoi ! c'est au moment où vous déclarez impuissante la garantie déjà existante, que vous en promettriez une nouvelle? Comment voudriez-vous qu'elle rassure ?

Et voici déjà un organe du ministère anglais actuel, le

(1) C'est ce que disait aussi, avec une vive et éloquente netteté, M. Cochin :

« Faut-il demander qu'on recommence l'expédition de Rome ? Nulle- « ment. Il suffit de demander que le Saint-Siége soit traité comme le « serait le Danemark ou le Portugal. Il n'est besoin d'aucun moyen « violent. Il n'est même pas nécessaire qu'un congrès se réunisse pour « discuter un droit incontestable. Qu'aucune puissance ne reconnaisse « l'annexion de la Romagne au Piémont, que la France ne donne pas « l'exemple, que le Piémont n'usurpe pas, et, avant peu de mois, on « peut prévoir que le débat entre le souverain et le peuple se ter- « minera par une transaction inévitable, qui conciliera les droits et les « réclamations réciproques. »

Morning-Post, qui déclare que l'*Angleterre ne garantira rien.* — En citant ces lignes du journal de lord Palmerston, je ne veux pas dire que l'Église a en face d'elle des hommes dont la passion du moment inspire toute la conduite : politiques de circonstance, politiques sans principes, sans respect pour eux-mêmes ni pour les autres ; mais je ne puis m'empêcher de remarquer que lord Palmerston, en septembre 1847, écrivait ces propres paroles : « L'intégrité « des États romains doit être considérée comme l'élément « essentiel de l'indépendance de la péninsule. » (Dépêche à lord Posonby.)

Mais laissons ce qu'il y a là de contradiction. Je veux croire à la droiture. Je crois surtout à la puissance du droit européen reconnu, proclamé ; mais à la condition que l'Europe n'abdique pas ce droit, en permettant qu'on le foule aux pieds ; à la condition *qu'elle ne laisse pas ramener le droit au seul fait de la force.*

Du reste, le ministre du Saint-Siége le disait naguère avec grande raison : si l'on avait éloigné des Romagnes les Piémontais et tout ce qui s'y trouvait d'anarchistes étrangers, le gouvernement du Saint-Père serait parvenu, avec les simples ressources dont il pouvait disposer, à y maintenir l'ordre. N'est-il pas évident que si M. le comte Pépoli et les autres révolutionnaires romagnols avaient cru que le peuple, le vrai peuple, leur fût favorable, ils n'auraient pas pris ou demandé avec tant d'empressement au Piémont des régiments, des commissaires, des fonctionnaires de toute sorte, des agents de police, et toutes les livrées de la dictature piémontaise.

C'est au fond ce qu'un des plus éclairés représentants de la France écrivait lui-même à l'avance :

« Les révolutionnaires italiens, pour la réalisation de

« leurs espérances, comptent toujours sur l'appui de « l'étranger. Si cet appui leur manquait, ils prendraient « leur parti, beaucoup plus facilement qu'on ne pense, de « leur situation actuelle. Il faudrait qu'en Angleterre, « comme en Sardaigne, les organes de la presse cessassent « d'exciter ces passions, et que les puissances catholiques « continuassent à donner au Saint-Siége des signes évi- « dents de sympathie. Mais comment espérer d'ennemis « aussi animés que ceux du Saint-Siége qu'ils cessent « leurs attaques, » au moment surtout où ils reçoivent de tels encouragements!

On voit dans ces sages paroles quel aurait pu être le remède au mal. Mais espérer la tranquillité future des États pontificaux d'un sacrifice fait à la révolution, c'était en vérité vouloir se tromper trop étrangement soi-même. Il était trop évident que le Pape, en signant ici devant la révolte l'abandon de ses provinces, signait pour le lendemain son abdication complète et la ruine irréparable de la souveraineté pontificale. Déclarer aux Romagnes qu'elles avaient bien fait de se révolter hier, qui ne le comprend, c'était consacrer cette révolte, et dire à toutes les autres provinces de se révolter demain à leur tour. Car enfin, qui pourra nous apprendre pourquoi toutes les provinces des États pontificaux n'auraient pas ce droit, les unes aussi bien que les autres, et les unes après les autres?

Non seulement les droits, si droits il y a, sont les mêmes, mais le cas est identique. Il y a plus, le fait serait imminent; car l'incendie est allumé et le voisinage trop prochain. Pour le dire sans phrases, l'exemple serait trop bon à suivre, et l'encouragement du succès trop puissant.

Quoi! vous croyez que tout se fût calmé comme par

enchantement, parce que l'insurrection aurait eu raison de par le Pape, parce que la révolte triomphante aurait été consacrée par lui?

Je sais bien que Garibaldi en armes ne menace plus les frontières pontificales : on a obtenu sa démission temporaire ; mais Garibaldi, démis, n'en continue pas moins d'adresser aux révolutionnaires, non seulement des duchés et des Romagnes, mais de tous les États pontificaux et de toute l'Italie, les proclamations (1), les exhortations, les appels aux armes, que chacun lit chaque jour dans les journaux, et dans lesquels il représente la Papauté *comme le chancre de l'Italie, qu'il faut en arracher à tout prix,* et déclare qu'on ne doit s'arrêter que quand l'Italie entière sera soulevée ; et c'est pour cela même qu'il demande aux révolutionnaires de toute l'Europe *un million de fusils.*

Et pendant que ces fusils se préparent et s'envoient,

(1) Tous les journaux ont publié, sans un démenti que je connaisse, la proclamation de Garibaldi aux jeunes gens de Pavie ; on y lit les phrases suivantes :

« Tout homme né sur cette terre devrait mettre la main au pavé des « rues.... et venger sur ces misérables hypocrites à soutane noire les « malheurs, les injures, les souffrances de vingt générations passées.... « Et cependant cette race maudite....

« Mais un ennemi terrible existe encore. .. le plus redoutable.... « Redoutable ... parce qu'il est répandu dans les masses ignorantes, où « il domine par le mensonge !.. . redoutable, parce qu'il est sacrilégement recouvert du manteau de la religion !.... redoutable.... parce « qu'il vous sourit avec son sourire de Satan !.... et qu'il est glissant « comme le serpent ... quand il veut mordre !.... Et cet ennemi si « redoutable !... si redoutable !... ô jeunes gens !.... c'est le prêtre !... « à peu d'exceptions près, sous quelque forme qu'il se présente à « vous !... »

toute la presse anglicane ne cesse d'insister généreusement pour que la France retire ses troupes de Rome.

Évidemment donc la renonciation demandée au Pape n'était pas une solution ; elle eût laissé l'Europe surprise, la France catholique attristée, la révolution italienne triomphante au nord, frémissante au midi ; et le Pape, pressé, investi de tous côtés par elle, suspendu en quelque sorte sur un abîme, demeurait livré à de plus grands périls que jamais. En signant lui-même sa déchéance, il n'eût fait qu'une chose, sanctionner l'insurrection. Désormais le trouble, la discorde, eussent été partout ; le droit nulle part. A l'heure qu'il est, grâce à la fermeté du Pontife, le droit est encore debout.

Je conclus de nouveau, que les circonstances étant données ce qu'elles sont, le sacrifice des Romagnes, ou de toute autre partie insurgée de l'État pontifical, n'était pas seulement inutile : il entraînait logiquement, fatalement, la ruine totale de la souveraineté temporelle du Saint-Siége, et bien d'autres ruines encore. Et cela dans un temps très-limité ; car à l'époque où nous vivons, les révolutions vont vite.

Du reste, les révolutionnaires ne s'y trompaient point, et les plus francs, nous l'avons vu, l'avouaient sans détour : « Ce n'est que la première étape, disait hautement « le *Siècle;* la seconde mènera plus loin. » — « *Ce n'est* « *qu'un premier pas,* disait un autre journal, mais UN « GRAND PAS. » — Eh bien ! c'est pour cela qu'il ne fallait pas le faire, ce pas ; parce qu'il devait mener sans retard où on ne voulait point, où on ne doit point aller.

Mais, disait-on enfin, fallait-il compter pour rien le mécontentement des Italiens? Je répondrai d'abord : Eh quoi ! se sont-ils donc affranchis eux-mêmes? Si c'est nous qui

les avons affranchis, certes, nous avions bien le droit de leur dire dans quelle mesure nous avons travaillé à leur affranchissement. Ils ne peuvent pas exiger que nous leur donnions, contre la vieille foi de la France et contre ses intérêts les plus démontrés, le droit d'humilier et d'amoindrir la souveraineté du Père commun des fidèles, et que nous nous fassions les instruments du protestantisme anglais.

Le *Times* n'écrivait-il pas : *Il nous suffit de penser qu'on verra la protestante Angleterre trouver dans l'empereur de la France catholique un appui efficace et sincère.* — Oui, de telles espérances, si odieusement calomniatrices, peuvent suffire au *Times* ; mais cela ne nous suffit pas, à nous !

Je le dirai de plus aux Italiens et à leurs amis ; je le dirai pour les révolutions consommées et pour les nouvelles révolutions qu'on prépare :

L'avenir, croyez-vous, sera le règne de la démocratie. Admettons votre prédiction ; moi je vous prédis à mon tour que de toutes les formes des sociétés humaines, c'est la démocratie qui aura le plus besoin du Christianisme. Ses partisans sont donc bien mal avisés de les brouiller l'un avec l'autre. Ils verront ce que deviendra la démocratie, lorsqu'ils auront enchaîné, ou repoussé, la main qui porte l'Évangile. Pour l'Église, elle ne craint pas ces luttes ; elle y grandit ; ceux qu'elle pleure, ce ne sont pas ses défenseurs, rendus plus généreux, plus ardents ; ce sont ses adversaires, éloignés et perdus à jamais.

Voilà sur le mécontentement des Italiens ce qu'il y a d'abord à dire ; j'ai à demander ensuite : de quels Italiens parle-t-on ?

On a fait grand bruit du vœu des populations italiennes. Des assemblées issues de l'émeute ont prétendu exprimer

ce vœu par leurs votes, et les députations de ces assemblées ont porté ces votes à un nouveau souverain.

On a dit bien des choses sur ces votes, tout n'a pas été dit encore, et nous y reviendrons.

Mais à l'heure qu'il est, tout ce qui se passe sous nos yeux en Italie, peut-il laisser subsister un doute sur la portée décisive du démembrement demandé? Qui peut ne pas voir enfin qu'il y allait *de tout* pour le Pape?

Dans l'ivresse de son triomphe, le Piémont ne cherche plus à cacher sa pensée dernière; elle éclate maintenant sans mystère:

« Que notre glorieux roi reçoive, que l'Italie reçoive « aussi *le serment* que nous faisons, en ce jour heureux « et solennel, *de ne pas nous arrêter en si beau chemin* (1)!» Ainsi parlent au roi Victor-Emmanuel, par l'organe de leur rapporteur, les députés de Turin, sanctionnant par leurs votes les décrets royaux sur l'annexion de l'Italie centrale.

Le langage de l'adresse au roi n'est pas moins significatif. Après avoir parlé des *destinées nouvelles* de l'Italie centrale, et des douleurs, des commotions de jour en jour plus graves qui se révèlent dans les autres parties de la péninsule : « *Le moment est venu pour toute l'Italie*, ajoute- « t-elle, *d'avoir une destinée commune.* » (Séance du 14 avril.) Ainsi il faut *une destinée nouvelle*, *une commune destinée* à tous les États de l'Italie. Ceux qui n'ont pas encore été annexés au royaume piémontais contrastent trop par *leurs douleurs* avec le sort des autres : il faut que ce contraste cesse : *on ne peut s'arrêter en si beau chemin ; le moment est venu* d'entraîner l'Italie tout en-

(1) Rapport de M. Seracco, séance du 13 avril 1860.

tière, depuis Turin jusqu'à Rome et Palerme, dans une révolution universelle.

Si du sein même du parlement piémontais partent de telles excitations, et des appels si manifestes à toutes les révoltes possibles, pourquoi la révolution elle-même parlerait-elle moins ouvertement son langage? Qu'on lise la proclamation suivante, et qu'on dise s'il peut encore y avoir un doute sur les projets de la révolution en Italie. Peut-on nier l'approche de l'orage, quand on voit jaillir des nuages amoncelés à l'horizon l'éclair précurseur des tempêtes?

SOCIÉTÉ NATIONALE ITALIENNE.

Aux soldats du Bourbon de Naples et du Pape.

« Le royaume *italique* est déjà constitué fortement.... Le dra-
« peau tricolore, cette sainte bannière, déploie ses plis glorieux
« de Suse à Rimini, de Sondrio à Cagliari, de Ravenne à Li-
« vourne....

« L'Émilie et la Toscane ont voulu être italiennes. Les
« Marches, l'Ombrie, Naples et la Sicile auraient certainement
« suivi cet exemple, *si vous ne vous y étiez opposés*.... Qui donc
« retient dans les fers le midi de l'Italie? qui rend cette terre in-
« fortunée le pays le plus misérable de l'Europe, *le plus désho-*
« *noré aux yeux du monde,* si ce n'est vous, soldats italiens du
« Bourbon de Naples et du Pape?... C'est *vous seuls* qui empê-
« chez l'Italie de s'élever au premier rang parmi les nations....

« ITALIE ET VICTOR-EMMANUEL! VOILA NOTRE CRI!

« Turin, 22 mars 1860. »

C'est M. La Farina, un des favoris de M. de Cavour, qui a signé cette pièce.

Et comment douter encore, quand les hommes qui font

de telles proclamations, quand les membres de cette société *nationale italienne*, dont nous venons de lire le manifeste, offrent dans des adresses au chef du nouveau royaume italien leurs vœux pour l'*unification* complète et absolue de l'Italie, en dépit de tous les droits, aux dépens de toutes les souverainetés, et que le premier ministre de ce roi n'hésite pas à leur répondre :

« Le gouvernement du roi ne peut qu'applaudir aux « sentiments que vous exprimez : il ne peut pas cacher « la satisfaction qu'il éprouve en voyant les Napolitains et « les Siciliens ne faire plus qu'un, *pour mener à bonne* « *fin la grande œuvre commencée par le Piémont de la* « *régénération italienne.* »

A ces cris de guerre révolutionnaires partis de Turin, la Sicile a déjà répondu en courant aux armes. Et pendant que la lutte était engagée et que le sang coulait, on distribuait à Naples des proclamations incendiaires comme celle-ci :

« Napolitains,

« Au moment où le roi Victor-Emmanuel prononçait « au Parlement des paroles solennelles touchant le pré- « sent *et l'avenir de l'Italie,* nos braves frères de Sicile se- « couaient le joug honteux qui, depuis longtemps, nous « opprime et nous humilie,

« L'initiative du mouvement a été hardie et la lutte « gigantesque. *Le drapeau de l'Italie flotte sur les barri-* « *cades de l'invincible Palerme.* Maintenant notre heure « est venue. *Renverser le gouvernement est le principal* « *devoir qui nous presse dans ces moments suprêmes.* »

Et c'est hier que *ce drapeau de l'Italie,* vêtu de crêpes funèbres, était porté à Florence devant le roi Victor-Em-

manuel par les refugiés de Rome, de Venise et de Naples, qui venaient lui demander de combattre avec eux. — *Les nouvelles,* leur répond-il, *ne sont pas aussi favorables que vous le pensez;* et pour lui, ajoute-t-il, il n'interviendra que quand la majorité des populations soulevées l'appellera.

Enfin, aux maires qui lui offrent pour la régénération italienne *leur argent et leurs bras,* il répond *qu'il les accepte;* et, la main sur son épée : « *Vive Dieu !* ajoute-t-« il, *nous irons* JUSQU'AU FOND ! *Viva Dio ! andremo al* « *fundo.* »

Ainsi le flot révolutionnaire monte, monte tous les jours : combien faudra-t-il de temps encore pour que la digue qui contient le torrent soit emportée ? Et s'il déborde, où s'arrêteront ses ravages ?

Voilà ce que le Pape et les catholiques avaient prévu : voilà ce qui sera la justification éternelle de leurs réclamations, et de leurs invincibles résistances.

CHAPITRE XXV.

Le démembrement.

LA QUESTION EUROPÉENNE.

Jusqu'ici nous n'avons considéré la question de démembrement qu'au point de vue du droit catholique; mais elle a un autre important aspect. Cette puissance si faible et si menacée du Pontife romain est cependant si considé-

rable dans le monde, elle est si bien le centre des plus grandes choses, que tout semble remis en question dès qu'on y touche, que tout tremble dès qu'elle est ébranlée.

La vérité est que les plus grands principes du droit public sont impliqués ici; et c'est ce qui fait que, pour la défense des droits du Pape, on a vu combattre sous les mêmes drapeaux des catholiques, des protestants, des philosophes, au grand étonnement des journalistes à courte vue, et des publicistes sans principes: de même qu'en 1849, tous les plus illustres représentants du parti de l'ordre, quel que fût leur drapeau politique et même leur foi religieuse, se rencontrèrent avec la plus forte unanimité pour la défense de la souveraineté pontificale, aujourd'hui encore, malgré des défections tristes assurément, mais qui n'ont pu surprendre, le concours est partout admirable.

Mais laissons là les complaisances et les défaillances intéressées, et posons bien ici la question tout entière.

Ce qu'il y a de grave dans les révolutions qui s'accomplissent en Italie, c'est bien moins encore l'importance des remaniements territoriaux, des annexions et désannexions qui s'opèrent, que les nouveaux principes de droit public, dont l'Europe voit, attentive et silencieuse, le prodigieux avènement.

Ce n'est rien moins que tout l'ancien droit européen qui chancelle sous les coups de cette attaque au droit catholique.

Non seulement les anciennes délimitations des peuples sont partout menacées; non seulement d'effrayantes incertitudes planent désormais en Europe sur la fixité des possessions territoriales; il y a autre chose encore que tout cela: ce sont les gouvernements eux-mêmes

qui se trouvent livrés aux caprices des votes populaires; c'est le principe même du pouvoir, c'est la souveraineté qui est atteinte : et voilà comment la paix sociale et l'ordre européen sont profondément compromis par les principes qui triomphent en ce moment. Voilà ce que le Saint-Siége a vu, de ces hauteurs où les questions politiques deviennent des questions de l'ordre moral le plus élevé : voilà aussi ce qui constituait une connexité qui n'a échappé à personne entre la question *purement politique* des duchés et la question *politique et religieuse* des Romagnes. Et voilà enfin pourquoi je parlais tout à l'heure de la défaite simultanée du droit catholique et du droit européen.

Je n'entends pas toutefois, et je veux le dire expressément ici, comparer l'annexion de la Savoie à celle de la Romagne. La France, comme l'a dit le discours impérial du 1er mars, n'a pas, ainsi que le Piémont, fomenté la révolution dans le pays qui se donne à nous; elle n'a procédé ni par une occupation militaire, ni par une insurrection provoquée; elle n'opère l'annexion qu'avec le consentement du souverain légitime, et après avoir consulté l'Europe.

Mais l'annexion, telle que le Piémont la pratique, c'est le triomphe du principe révolutionnaire et l'inauguration d'un droit nouveau, aussi menaçant pour les peuples que pour les souverains eux-mêmes.

Ce ne sont pas seulement les révolutions actuelles que l'on consomme; ce sont toutes les révolutions possibles que l'on prépare.

Car enfin, dans la pratique des choses humaines, on ne peut avoir deux poids et deux mesures. Permettre à un peuple ce qu'on refuse à un autre, proclamer ici un

principe qu'on tremblerait d'appliquer ailleurs, c'est une contradiction que la spéculation des politiques peut tolérer un moment, mais que la logique des révolutions n'admettra pas plus que ne l'admettent la vérité et la justice.

Et depuis quand d'ailleurs, en Europe, le mécontentement, fomenté par la cupidité ambitieuse des uns et l'esprit révolutionnaire des autres, a-t-il donné un droit à l'insurrection et à la séparation? Et qui ne voit où conduirait l'introduction de ce droit nouveau dans le code international de l'Europe?

Si c'est un droit pour les uns, pourquoi ne serait-ce pas un droit pour les autres et pour tous? Si par exemple la Silésie prussienne, mécontente un jour, demandait à se séparer, que dirait la Prusse? Si la Franche-Comté prétendait se séparer de la France et devenir un canton suisse, comme plusieurs le voulaient en 1830; si la Corse voulait s'annexer à l'Italie, que dirait la France? Si Jersey et Guernesey prétendaient s'annexer à la France, que dirait l'Angleterre?

Lord Palmerston admettrait-il encore que, si la France, par exemple, était en guerre avec l'Angleterre, telle ou telle partie du Royaume-Uni, plus ou moins mécontente, et non sans raison, acquerrait par là un droit à se soulever et à se séparer?

Et si, même en pleine paix, comme l'Angleterre l'a permis pour l'Italie, on faisait en France une souscription pour envoyer des fusils aux Irlandais, le ministre de la reine d'Angleterre trouverait-il cela parfaitement simple?

Et que diraient de ce procédé nouveau les puissances européennes, qui doivent aux traités existants, que l'on viole ainsi contre le Pape, leurs titres aux plus importantes possessions territoriales?

Non, non; quand on pose un principe, il ne faut pas vouloir s'aveugler sur les conséquences. C'est parce qu'il y a ici un grand principe impliqué dans la violation d'un grand droit, que le Pape et les catholiques ont inflexiblement défendu et le droit et le principe.

Et c'est, je le répète, ce que semblent ne pas comprendre assez ceux qui dans cette immense question ne voient qu'une province de plus ou de moins. Encore une fois, ce n'est pas tant le fait ici qui est désastreux, mais le principe au nom duquel le fait s'accomplit.

Et ce qu'il faut bien remarquer encore, c'est que si une fraction de peuple entreprend de se détacher de la nation dont elle fait partie pour s'incorporer à un autre État, ce n'est pas seulement le droit du souverain qui est blessé; il y a, de plus, violation du droit territorial de la nation. C'est ainsi que, par l'annexion des Romagnes au Piémont, les États de l'Église sont démembrés, non point par le peuple romain tout entier, mais par quelques provinces, et sans consulter en rien l'État même dont elles dépendent. C'est là, il faut l'avouer avec M. Sauzet, un singulier perfectionnement du suffrage universel.

« Est-ce qu'il ne fallait pas, demande avec raison « M. Sauzet, dont j'aime a citer ici les vives et élo- « quentes paroles, est-ce qu'il ne fallait pas, pour dégager « ces provinces du lien commun, consulter le suffrage uni- « versel dans tout l'État dont elles font une partie consti- « tutive reconnue par les institutions comme par les « traités? Suffira-t-il désormais de la seule velléité des « provinces qui rêvent la défection, pour rompre un lien « formé par des promesses mutuelles et consacré par la « puissance du temps? S'il en est ainsi, les majorités ne « seront pas plus obéies que les minorités ne seront pro-

« tégées ; les traditions, les institutions, les limites res-
« pectives des empires, les engagements mutuels des
« peuples et des rois pourront se voir briser par les ca-
« prices d'une délibération. Les républiques ne seront pas
« plus garanties que les monarchies ; les fédérations pas
« mieux que les États militaires. Bâle pourra se détacher
« de la Suisse pour se livrer à l'Allemagne ; New-York de
« la grande union américaine, pour se constituer en ré-
« publique indépendante. Les plus puissantes sociétés,
« comme les plus modestes, se verront incessamment me-
« nacées dans leur paix, leur force et leur vie. »

C'est ainsi que l'équilibre européen reçoit par ces étranges annexions une profonde atteinte. Il existe en effet une société européenne dont toutes les parties sont liées entre elles par le nœud d'une étroite solidarité. Si une province ne peut à son gré mutiler le corps politique dont elle est membre, une nation ne peut non plus à son gré troubler l'équilibre de la société générale dont elle fait partie. C'est ainsi qu'en 1830, vainement la Belgique voulut se donner à la France. L'Europe s'y opposa. Il faut comprendre qu'il est des principes qui dominent les volontés particulières, et dont on ne peut s'écarter arbitrairement. Sans cette solidarité des nations, les traités, les lois mêmes ne sont plus rien. « Il faut choisir, dit avec raison
« M. Sauzet, entre la sainteté des engagements et la dis-
« solution perpétuelle. »

Pour justifier la dépossession du Pape, et laisser passer, comme un petit fait particulier, la révolution romagnole, on a parlé d'incapacité et de réformes ! Eh ! mon Dieu, s'il faut discuter pour chaque gouvernement la capacité, et sous prétexte de réformes prononcer des déchéances, où conduirait encore cet examen de conscience, fait par les

sujets eux-mêmes ou par des voisins intéressés? Et quelle porte aux révolutions n'ouvrirait-il pas dans tous les États de l'Europe (1)? Quant au Pape, j'examinerai bientôt, s'il plaît à Dieu, ce grief si fastidieusement répété ; pour le moment, je me borne à demander ceci : est-il un trône en Europe sur lequel se soient assis plus d'hommes de génie que sur ce trône-là? Et que furent donc Léon-le-Grand, Grégoire-le-Grand, Grégoire VII, Grégoire IX, Léon IV, Alexandre III, Innocent III ; et, dans les temps modernes, Nicolas V, Paul III, Paul V, Jules II même, Sixte-Quint, et tant d'autres, qu'a nommés l'histoire (2)?

Nos adversaires pensent-ils qu'il y a entre la vertu et le génie le même divorce, qu'une brochure récente osait proclamer entre la foi chrétienne et la civilisation?

Mais non : il ne s'agit en ce moment ni de l'administration pontificale, ni même de l'indépendance italienne :

(1) « On a beau répéter qu'un souverain doit être soutenu par « l'adhésion de ses sujets. L'immense suffrage qui a fondé le pouvoir « en France ne rend pas superflu l'appui d'une immense armée. Si « l'Alsace voulait se séparer, on lui enverrait des régiments et non des « arguments. Est-ce que l'Irlande, les provinces rhénanes ou la Po- « logne restent liées à l'Angleterre, à la Prusse et à la Russie par un élan « d'amour? Est-ce que le parlement des îles Ioniennes est moins una- « nime et moins compétent que l'assemblée de Bologne? » (M. COCHIN.)

(2) Faut-il donc compter aussi pour des politiques vulgaires, et le cardinal de Richelieu, qui abaissa la maison d'Autriche ; et le cardinal de Fleury, qui nous donna la Lorraine, à la suite de la paix de Vienne ; et Mazarin, qui définitivement conclut la réunion de l'Alsace à la France, et négocia la réunion du Roussillon et de l'Artois, avec quatorze villes de la Flandre et du Hainaut? Et s'il faut remonter plus haut, Hincmar de Rheims, l'abbé Suger, l'immortel ministre de Louis VI et de Louis VII, auquel fut décerné le titre de Père de la patrie; et les cardinaux d'Amboise, de Lorraine, du Perron, d'Ossat, et le chancelier Duprat, que furent-ils donc? En Espagne, le cardinal Ximenès et Albe-

c'est de l'ordre européen qu'il est question et de l'atteinte profonde, effrayante, qui lui est portée.

Il s'agit de savoir s'il est devenu patriotique de couper en deux sa patrie, pour satisfaire sa fantaisie ; s'il est légitime de s'insurger, pour livrer une province à un souverain voisin ; s'il est sincère d'appeler mouvement national une conspiration évidemment fomentée et soutenue par l'étranger.

Encore un coup, ce n'est pas là une question de droit canon, mais une question de droit public, et la plus grave qui se puisse poser !

Un congrès était annoncé ; je l'appelais de tous mes vœux. Il s'en formera un quelque jour peut-être. Eh bien ! de quelques nations qu'il se compose, qu'il y ait des Russes, des Suédois, des Prussiens, des Anglais même, avec les Français, les Autrichiens, les Espagnols, j'aurai confiance, si les plénipotentiaires ne méconnaissent pas ce premier article de la loi morale : « Ne faites pas à autrui ce que « vous ne voudriez pas qui vous fût fait à vous-même. »

Vainement dit-on encore : Mais le Pape enfin n'a pas voulu accorder de réformes ! C'est faux d'abord. Je l'ai prouvé, et le prouverai bientôt encore ; mais est-ce qu'au nombre des réformes, on demandait au Pape de céder Bologne au Piémont et de faire des antiques Romagnes

roni ; dans les Pays-Bas, le cardinal de Granvelle ; Wolsey en Angleterre ; Commendon et Possevin en Allemagne ; en Suisse, Matthieu Schinner, cardinal de Sion ; le cardinal Albornos, Consalvi à Rome, et tant d'autres encore, n'ont-ils pas gouverné leur pays ou représenté leur souverain à l'étranger avec assez d'honneur ?

Mais, dit-on, l'Église ne fournit plus de Ximenès et de Suger. — Je répondrai avec un historien : Est-ce que par hasard les Sully, les Oxenstiern, les Colbert et les Pitt se pressent en foule dans le conseil des rois ?

un nouveau département piémontais? Non, non, le Piémont et les écrivains qui parlent éternellement de réformes, sans rien préciser, seraient bien fâchés que ces réformes fussent faites; ils seraient désolés que celui qu'ils ne cessent d'attaquer parût inattaquable. Ils n'ont point marché ici à la conquête des réformes; ils ont volé à la conquête d'une province : c'est plus positif, cela.

Mais cela est moins honnête.

Qu'un Allemand, passant à Strasbourg, critique les institutions de la France, il abuse peut-être de l'hospitalité. Il est libre pourtant; sa critique peut être une bassesse sans être un crime. Mais qu'il ameute les habitants ou la garnison pour chasser le préfet, c'est un factieux. S'il est envoyé pour soulever l'Alsace au profit d'un prince voisin, ce prince est un usurpateur. Il a beau parler de la liberté comme un chevalier; il traite la justice comme un pirate. Tout ce qui se fait sous une telle contrainte est nul.

On promet des merveilles à ceux que l'on entraîne ; on leur assure que, sous un nouveau maître, ils seront plus heureux. Le repentir ici attend ceux qui se laissent séduire. Mais quand cela serait vrai, quand même le changement serait un progrès, il ne cesserait pas d'être une injustice.

C'est, dit-on, le droit nouveau des peuples! Oui, des peuples de l'Amérique du Sud.

Peut-être que le Texas est plus heureux d'appartenir aux États-Unis qu'au Mexique. Et pourtant la voix d'un grand citoyen, Channing, retentit encore, dénonçant comme une iniquité monstrueuse cette prétendue *guerre de l'indépendance* qui a livré le Texas à sa patrie. Certes, ce n'est pas ici un évêque *défendant les idées d'un autre âge*; c'est un républicain qui parle : « Mais si chaque ville ou chaque « canton, disait Channing, peut se déclarer État souve-

« rain, chaque fois qu'on lui fait tort, la société sera li-
« vrée à des convulsions perpétuelles, et l'histoire ne sera
« plus que le recit sanglant des révolutions..... Rien de
« plus facile pour un peuple que de dresser une liste de
« griefs; rien de plus fatal que de se révolter chaque fois
« qu'on ne fait pas droit à une réclamation (1). »

On a osé faire allusion, à propos du gouvernement du Pape, au gouvernement du Grand-Turc. Acceptons un moment cette misérable allusion. Est-ce que l'Angleterre et le Piémont ne se sont pas unis à la France pour empêcher les sujets chrétiens du Grand-Turc d'aller trouver le bonheur sous le sceptre du czar? On a soutenu le Turc, non parce qu'il était Turc, mais parce qu'il était opprimé. L'Angleterre et le Piémont veulent dépouiller le Pape, quoiqu'il soit opprimé, parce qu'il est le Pape.

Mais, dit-on, c'est au nom du même principe que nous avons voulu secourir le Grand-Turc et déposséder le Pape. En maintenant l'intégrité du territoire ottoman, c'était l'équilibre européen et la paix du monde que nous maintenions; tandis que la possession des Romagnes par le

(1) « Dans l'armée de huit cents hommes qui ont remporté la victoire,
« dissipé les forces mexicaines et fait prisonnier leur chef, il n'y avait
« pas plus de cinquante citoyens du Texas qui eussent des griefs à
« venger sur un champ de bataille. Dans cette guerre, les Texiens ne
« sont qu'un nom, un prétexte, à l'abri duquel les aventuriers venus
« d'une autre contrée ont accompli leur œuvre de pillage.

« Il est des crimes qui, par leur énormité, touchent au sublime; la
« prise du Texas par nos concitoyens a des droits à cet honneur. Les
« temps modernes n'offrent aucun exemple de rapine commise par des
« individus sur une aussi large échelle. Ce n'est rien moins que LE VOL
« D'UN ÉTAT. Le pirate prend un vaisseau; les colons et leurs associés
« ne se contentent pas à moins d'un empire. » (CHANNING, *Lettre à M. Clay*, édit. de M. Laboulaye.)

Pape était une cause incessante de désordre et de perturbation pour l'Europe.

J'ai démontré surabondamment que la cause des perturbations révolutionnaires est ailleurs ; mais soit. Et vous croyez que tout se fût calmé comme par enchantement, parce que l'insurrection aurait triomphé en principe, parce que la révolte serait devenue le droit !

Non : dans ce déchaînement de passions ardentes soulevées, se flatter qu'on apaisera en Italie et en Europe le génie des révolutions en lui jetant, comme une proie, une partie des États pontificaux, c'est se tromper trop étrangement soi-même.

Et pourquoi Garibaldi demande-t-il aux révolutionnaires de toute l'Europe *un million de fusils ?*

Eh bien ! je le demande à mon tour, que fera l'Europe pour garantir les États du Pape et le reste de l'Italie contre ce million de fusils ?

Je ferai même ici une question plus grave : que fera l'Europe pour se garantir elle-même contre ce million de fusils révolutionnaires, lorsque l'heure de la conflagration sera venue ?

Garibaldi n'est plus à la tête d'une armée ; mais il est au Parlement piémontais ; il y parle, il y proteste, et il n'est pas seul ; et on sait ce que lui et les siens demandent. Et ce Parlement lui-même tout entier, ne vient-il pas de déclarer au roi Victor-Emmanuel, qu'il ne faut pas s'arrêter *en si belle voie ?*

Et la Sicile ne s'est-elle pas déjà soulevée ? Et à Naples, la révolution, excitée par toutes les provocations parties de Turin, et surtout par le spectacle du triomphe révolutionnaire dans le nord de la péninsule, ne peut-elle pas faire explosion ?

On dit qu'il faut tenir compte des nationalités; mais, répond, avec toute l'autorité qui s'attache à sa parole, M. Gladstone : « Je sais tout le respect qui est dû au sen-« timent de nationalité, quand il reste dans les limites du « possible et du juste. Mais ceux qui, sans tenir compte « du temps, des personnes, *des circonstances* ET DES CON-« SÉQUENCES, en un mot ceux qui, sans se préoccuper « de ce qui est, veulent que les sentiments de nationalité « gouvernent seuls les choses humaines, CEUX-LA SONT » DES INSENSÉS. J'ajouterai que les doctrines de nationa-« lité, lorsqu'elles sont formulées en certains termes, *de-« viennent des doctrines de désordre et d'anarchie.* »

Dans la Chambre haute d'Angleterre, lord Granville n'était-il pas dans les mêmes pensées, lorsqu'il disait : « Les Italiens ne sont pas d'accord entre eux : les uns « veulent le despotisme, d'autres la monarchie constitu-« tionnelle, *d'autres enfin les républiques les plus sau-« vages.* Et les moyens par lesquels ils poursuivent des « buts aussi différents ne sont pas moins dissemblables : « quelques-uns sont pour l'agitation perpétuelle, d'autres « pour la guerre, d'autres pour l'assassinat sous sa forme « la plus odieuse. »

Lorsque lord Granville prononçait ces derniers mots, avait-il présente à la pensée cette parole d'un député piémontais :

« Que l'Europe y prenne garde, et qu'elle ne vienne « pas briser notre épée entre nos mains, car une épée « brisée devient un poignard.

« UNA SPADA SPEZZATA DIVENTA UN PUGNALE... »

On dit qu'il faut faire la part du feu. Je réponds qu'on ne fait la part du feu que quand il s'agit d'un feu qui peut s'éteindre : ce n'est pas la nature du feu révolutionnaire.

Nous avons su en France, par une triste expérience, que les fusils ne sont pas toujours bien placés dans les mains des masses ; et le gouvernement français l'a ainsi jugé, lorsqu'il a désarmé une partie du penple de Paris.

La révolution, qu'on ne s'y trompe pas, n'est pas romagnole : elle est européenne. C'est ici la plus mauvaise révolution, celle que le premier Consul avait enchainée.

Les hommes qui acclament Garibaldi et Mazzini sont partout ; les bras qui attendent des fusils sont partout ; et désormais ils sauront où en prendre.

Je ne veux pas exagérer : je ne veux pas dire, assurément, que tous les Romagnols sont des mazziniens. Je sais qu'il y a en Italie un grand nombre d'esprits honnêtes, de nobles cœurs, qui font des vœux sincères et inteligents pour la légitime indépendance, la gloire et la prospérité de leur patrie. Mais il faudrait fermer les yeux pour ne pas voir que la démagogie se montre ici de toutes parts : en Italie, elle triomphe; en France, elle applaudit; en Europe, elle espère.

Et quel encouragement partout pour elle, le jour où, du consentement de l'Europe, « en matière de souveraineté, « une possession antique de droit, faible et inoffensive de « fait, confirmée durant des siècles, constatée par des « traités existants, serait mutilée, réduite à volonté, par « des mécontentements suspects et exploités (1) !

« Simplifier ainsi le droit européen, dit encore avec au« tant de raison que d'autorité M. Villemain, c'est une « assertion de conséquence grave pour tous les trônes « établis, et plus ou moins renouvelés sur une base plus « ou moins ancienne.

(1) M. VILLEMAIN, *L'Europe et la Papauté.*

« Que toutes les souverainetés d'Europe, que toutes « les maisons régnantes se tienuent alors bien averties « qu'il n'y a pas de droit réel résultant de la durée, de « la tradition continue et de l'action modérée du pouvoir; « que le seul droit réel, c'est la force actuelle, le nombre « des soldats, et, dans les cas nouveaux et douteux, l'ac- « tion d'un suffrage universel, » qui peut, comme nous le voyons en Italie, n'être qu'un témoignage contraint et faux de la volonté populaire!

Oui, le jour où l'annexiou de la Romagne au Piémont serait consacrée par l'Europe, ce jour-là le plus antique et le plus vénérable des souverains aurait succombé sous les coups de l'injustice; le principe de l'expropriation forcée des couronnes serait écrit dans le droit des gens; et la politique passée et présente de l'Europe serait vaincue.

Car enfin, quel est le souverain ici que l'on dépossède, et que l'on veut de proche en proche réduire à une abdication complète? Est-ce un prince étranger? Non, car le souverain de l'État romain, État autonome, indépendant, est Italien et profondément Italien. Si les provinces qu'on arrache au Saint-Siége, parties intégrantes d'un État restauré par la France, reconnu par l'Europe, peuvent se séparer violemment de cet État et s'annexer à un autre; si un tel droit est reconnu et sanctionné par les souverains eux-mêmes, nous ne dirons pas seulement alors que c'est le principe de l'inviolabilité de l'État pontifical qui périt; nous redirons encore: c'est la révolution qui entre triomphante dans le droit public européen; c'est la base de tous les traités qui est ébranlée; c'est le principe tutélaire du pouvoir, le fondement même de l'ordre social qui est renversé; c'est la souveraineté

qui est humiliée et dépouillée par la souveraineté; et cela dans cette Europe où le sol, miné par tant de révolutions, tremble encore, et où les passions anarchiques comprimées sont toujours frémissantes !

Et ce qu'il y aurait de plus odieux ici, de plus misérable, et aussi de plus dangereux, dans ce triomphe révolutionnaire, c'est que la souveraineté, qui succomberait ainsi, n'est pas seulement sainte et vénérable aux yeux des peuples catholiques; c'est encore la souveraineté la plus digne de sympathie aux yeux de toute nation civilisée, par le principe de dignité morale qu'elle représente; la plus digne d'assistance et de respect, parce qu'elle est faible, innocente, opprimée.

En vérité, plus j'y pense, et moins je puis comprendre ce nouveau droit des souverains qui leur permettrait de réformer leurs voisins, et, s'ils refusent, de leur enlever leurs États. Que l'apostolat des institutions libres franchisse les frontières; que l'opinion le soutienne, que la diplomatie le seconde, soit; mais l'occupation par les baïonnettes, sous prétexte de mieux gouverner, ressemble trop à la mise en servitude des hommes libres, sous prétexte de les rendre meilleurs; et heureusement ce procédé n'a pas encore sa place bien marquée dans la pratique du droit des nations !

Mais puisque, dans les tristes temps où nous vivons, les esprits sont si incertains et la vicissitude des choses si prompte; puisque la rectitude de la raison et du sens moral s'altère aujourd'hui si facilement; puisque les vérités même les plus claires s'obscurcissent si vite dans les consciences, il est bon d'entendre sur ces principes élevés de droit public des hommes dont la parole, à des titres divers, a bien quelque autorité. Voici ce que, dans un cas

analogue à la dépossession du Pape par un congrès ou par une abdication forcée, pensait M. de Talleyrand :

« Pour reconnaître cette disposition comme légitime, « écrivait-il dans une note en date du 19 décembre 1814, « il faudrait tenir pour vrai que les nations de l'Europe ne « sont point unies entre elles par d'autres liens moraux « que ceux qui les unissent aux insulaires de l'océan Aus- « tral; qu'elles ne vivent entre elles que sous les lois de « la pure nature, et que ce qu'on nomme le droit pu- « blic de l'Europe n'existe pas; que, quoique toutes les « sociétés civiles par toute la terre soient entièrement ou « en partie gouvernées par des coutumes qui sont pour « elles des lois, les coutumes qui se sont établies entre « les nations de l'Europe, et qu'elles ont universellement, « constamment et réciproquement conservées pendant « trois siècles, ne sont point une loi pour elles; « en un mot, *que tout est légitime à qui est le plus « fort.* »

Voici maintenant comment le même droit était défendu par un publiciste, éminent aussi et éminemment honnête homme, le comte Joseph de Maistre :

« Un roi, — écrivait-il le 26 octobre 1814, — un roi « détrôné par une délibération, par un jugement formel « de ses collègues! C'est une idée mille fois plus terrible « que tout ce qu'on a jamais débité à la tribune des jaco- « bins, car les jacobins faisaient leur métier; mais lors- « que les principes les plus sacrés sont attaqués par leurs « défenseurs naturels, il faut prendre le deuil...

« Je serais désolé si l'assemblée la plus auguste, qu'on « pourrait appeler un sénat de rois, venait à juger comme « une loge de francs-maçons suédois. Qu'on ne nous parle « plus de rois détrônés, de partages, de convenances, et

« pas même de *grands* et de *petits* souverains. La souve-
« raineté n'est ni *grande* ni *petite;* elle est ce qu'elle « est. »

C'est le cas de répéter ici cette belle et profonde parole de Pie VII à Napoléon :

« Grandes ou petites, les souverainetés conservent tou-
« jours entre elles le même rapport d'indépendance. —
« *Autrement, on met la force à la place de la raison.* »

Mais, dit-on, les populations se sont prononcées : deux fois consultées, deux fois elles ont voté l'annexion.

J'ai déjà dit ma pensée sur la première votation : aux témoignages déjà cités dans cet ouvrage, de lord Normanby, de M. Scarlett, pour les duchés, j'ajouterai seulement ici, pour la Romagne, celui d'un Anglais, membre du Parlement, qui s'était rendu sur les lieux pour voir de ses yeux et juger par lui-même, et qui nous dit expressément : « Le prétendu gouvernement de la Romagne subsiste « malgré les vœux formels de la population. En voulez- « vous la preuve ? Il n'était permis a personne de lire, « d'écrire, de dire un seul mot contraire à la faction ré- « gnante et aux sociétés secrètes. *Le soi-disant parlement « de la Romagne ne représentait pas un soixantième de la « population.* »

Et ces témoignages si graves de lord Normanby, de M. Scarlett et de M. Bowyer, ont été confirmés officiellement par les révolutionnaires italiens eux-mêmes.

Voici ce qu'on lit dans un rapport officiel adressé au dictateur Cipriani, et reproduit textuellement par les journaux de la haute Italie et de l'Italie centrale : « *Dans toutes « les Provinces-Unies, on dressera des listes, en confiant « ce travail à la bonne foi d'amis probes et honnêtes, aux- « quels on enjoindra de le circonscrire principalement aux*

« *seuls centres populeux* (1). » Ainsi, voilà des listes électorales dont la confection n'a été confiée qu'à des frères et amis, qui ont eu ordre de restreindre les élections à peu près aux seuls centres populeux, c'est-à-dire aux centres qu'il est plus facile d'agiter, en excluant le peuple des campagnes, c'est-à-dire la grande majorité et la plus saine partie du peuple.

Quelle impudente déception ! — j'en fais juges tous les hommes honnêtes et la conscience publique — quelle injure faite à la vérité des vœux populaires et aux principes sur lesquels repose l'ordre social en Europe ! Quelle perturbation profonde dans les garanties sociales, dans la sécurité des souverains et des peuples ! Car, je ne dois pas me lasser de le redire : c'est jusque-là qu'il faut s'élever, c'est sur ces hauteurs, sur ce point culminant qu'il faut porter nos regards : toute la question se résume en une grande et capitale question de droit public.

Mais, dit-on, on a recommencé l'épreuve ; et si les premiers votes ont été viciés, le second suffrage ne peut laisser aucun doute. Pour ma part, je suis très-loin de le penser.

Il faut savoir se défendre ici des éblouissements, des entraînements. Tant de justes sympathies entourent la vraie et noble cause de l'indépendance italienne, que rien n'est plus facile, en de pareils moments, que l'oubli des principes et la fascination des consciences : mais il faudrait s'aveugler bien volontairement soi-même pour applaudir au vain spectacle que l'Italie centrale vient de nous don-

(1) *Per tutte le unite provincie, si diramarono le liste, raccomandandole allo fede di probi ed onesti amici, ingiungendo loro di circoscrivere principalmento l'azione ai soli centri popolosi.*

ner, et s'imaginer qu'un tel suffrage, dans de telles circonstances, soit la manifestation vraie de la volonté d'un peuple, agissant dans sa pleine indépendance, sous les seules inspirations de sa raison et de sa sagesse.

Que s'est-il donc passé en Italie? et comment le vice originel et notoire des premiers votes a-t-il été couvert par la nouvelle et bruyante votation dont nous venons d'être témoins, dont le Piémont se hâte de profiter, et dont tant de populations honnêtes sont dupes ou victimes?

Mais si le premier vote était reconnu insuffisant, s'il en fallait un nouveau et plus sincère, je le demande tout d'abord, était-ce aux mêmes hommes qui avaient provoqué le premier, aux hommes qui gouvernaient despotiquement le pays depuis huit mois, était-ce, en un mot, aux dictateurs piémontais, et sous la pression tyrannique d'une occupation militaire, qu'il fallait laisser *pleine latitude*, selon le mot de M. de Cavour à M. Farini, pour préparer et diriger un nouveau suffrage? Est-ce ainsi que l'on consulte sincèrement un peuple?

Ah! si toute influence piémontaise avait été écartée, si les Toscans, si les habitants des Romagnes avaient été véritablement laissés à eux-mêmes et à leurs inspirations personnelles; ou même si le suffrage avait eu lieu sous la garantie de la loyauté française, alors peut-être on pourrait y voir une manifestation de la volonté nationale: mais sous la domination piémontaise, le second vote ne reste-t-il pas évidemment entaché du même vice que le premier? Le Piémont, qui était toujours là et en armes, serait-il devenu tout à coup impartial et inactif, dans le moment suprême d'une affaire si chère à sa politique, et qui excitait si vivement sa convoitise? A qui le persuadera-t-on?

Sommes-nous donc si étrangers aux votations populaires? Février 1848 ne nous a-t-il pas appris comment on domine, comment on fausse ces votations; comment on égare, comment on leurre, comment on mène aveuglément un peuple? Non, non, nous connaissons ces choses-là, et ce n'est pas nous qui pouvons être dupes ici (1)!

Et d'ailleurs, assez de détails nous sont parvenus, quoique nous ne les ayons pas tous, pour nous apprendre, par des faits précis, ce que les circonstances, dans lesquelles ces votations ont eu lieu, suffiraient seules à nous faire connaître.

La presse, avant l'élection, a-t-elle été libre? l'émission des votes contraires a-t-elle été libre? Certes, voilà deux importantes questions.

Et d'abord, la presse, avant la votation, a-t-elle été libre? — Voici la réponse :

« Il y a aujourd'hui trente jours, dit une correspondance de « Florence en date du 19 mars, que nos dictateurs ont prohibé « l'entrée de tous les journaux piémontais de l'opposition. Ils « ont interdit, en même temps, *tous les ouvrages relatifs au Pape « imprimés en France, prohibé en un mot tous les écrits qui pou- « vaient éclairer la Toscane*, et défendu à tous les gens de bien « de parler et d'exprimer leur opinion. »

(1) « La France, disait Mgr Gerbet, est une nation militaire, aguerrie « aux troubles politiques, et pourtant, dans les premiers mois de la ré- « volution de février, les proconsuls envoyés dans les départements « parvinrent à tenir sous le joug de l'intimidation une partie de la « France. Qu'on se figure donc quel effet doivent produire, sur des « populations inhabiles à toute résistance, les dictateurs d'un parti bien « organisé, escorté de baïonnettes piémontaises, et ayant pour arrière- « garde les vétérans de Mazzini. »

« Dans le même temps, dit une autre correspondance, il y eut « un déluge de circulaires provenant de toutes les autorités ré- « volutionnaires, une multitude de lettres signées ou anonymes, « imprimées ou manuscrites, toutes empreintes du même esprit, « et lançant la menace à l'appui de l'injonction. — Il n'est pas « un propriétaire qui n'en ait reçu plusieurs de ce genre, et dans « lesquelles il était rendu responsable du vote même de ses fer- « miers et de ses domestiques.

« Tandis que l'on interdisait aux gens de bien de parler et « d'écrire, le gouvernement provisoire expédiait partout à ses « employés des ordres d'excitation et des proclamations dans son « sens. — Il fut envoyé dans chaque localité un grand nombre « d'agents, parcourant toute la Toscane, distribuant de l'argent « à ceux qui consentiraient à voter pour l'annexion au Piémont.

« Pour faciliter ce vote, on s'était hâté d'imprimer et d'adresser « de toutes parts gratuitement des billets. — Mais il ne fut pas « permis d'en imprimer contre l'annexion. »

Je sais bien qu'en Toscane un décret du dictateur Ricasoli a paru rendre un moment à la presse sa liberté, que les révolutionnaires s'étaient hâtés de supprimer, dès le lendemain même de la révolution :

« Mais le décret, qui porte la date du 5 mars, n'a été publié à « Florence que le 7, à dix heures du matin. Dans plusieurs « provinces, *il n'a été connu que le jour même de la votation.* »

Quelle dérision! mais voyons la suite :

« Quoique ce décret vînt si tard, néanmoins les opposants à « l'annexion voulurent en profiter et publier quelques écrits à « Florence même. Impossible! Toutes les imprimeries étaient « retenues et confisquées pour le service du gouvernement révo- « lutionnaire !

« *C'est le gouvernement qui a fait imprimer tous les billets dans* « *toute la Toscane,* et tous, cela va sans dire, pour l'annexion. »

Le fait suivant, qu'une autre correspondance, citée par l'*Ami de la Religion,* nous transmet, permettra de juger approximativement ce que fut cette liberté :

« Un écrivain, M. Alberi, ayant voulu faire remarquer que « cette concession, donnée trois jours avant l'ouverture du scru- « tin, était illusoire, on l'empêcha de publier son journal, sous « prétexte que l'ordre public en serait troublé. Mais voilà que, « le matin même du vote, la *Gazette officielle* livre au public les « réflexions de M. Alberi, en les accompagnant d'injures et de « menaces à faire rentrer sous terre tous ceux qui pourraient « penser comme lui. — C'est ainsi qu'a été accueillie la seule « voix libre qui ait pu s'élever. »

Et maintenant, dans l'oppression qui écrasait tout le pays, sous ce vaste système d'intimidation partout organisé, dans cette impossibilité presque absolue d'émettre une opinion indépendante, comment la question était-elle posée? — Avec une habileté calculée, qui cachait un piége sous une alternative perfide, et ne pouvait que jeter les esprits dans le trouble et l'incertitude.

« *Annexion au Piémont* ou *royaume séparé,* telle était l'alter- « native. Que fallait-il entendre par ces deux mots : *regno sepa-* « *rato?* Signifiaient-ils Italiens ou Autrichiens, gouvernement « ou anarchie, paix ou guerre? Tout cela se cachait sous l'al- « ternative hypocrite qu'on avait l'air de nous offrir. »

Mais dans la votation elle-même, si la plus odieuse contrainte, si l'intimidation ne se voit point partout, que pourra-t-on jamais voir?

Il serait superflu de parler des fonctionnaires : on comprend à quel degré leurs votes étaient engagés ; car,

« Il est à remarquer que les militaires, les gardes civiques, « les employés de toutes les administrations de l'État, les maires

« et les conseillers municipaux, les magistrats de toutes les cours
« et de tous les tribunaux, les membres du corps enseignant à
« tous les degrés, les députés, en un mot tous les fonctionnaires
« de quelque ordre que ce soit, tous ceux qui tenaient directe-
« ment ou indirectement aux rouages de l'organisation gouver-
« nementale, avaient d'avance prêté serment au roi de Sardaigne,
« au nom duquel l'État se régissait depuis plusieurs mois ; et
« le gouvernement n'a pas même songé à les délier de ce
« premier serment, pour leur rendre au moins l'apparence de la
« liberté de conscience. »

Mais comment pourrai-je passer sous silence les manœuvres employées auprès des gardes nationaux et des soldats ?

J'ai sous les yeux une lettre du commandant de la compagnie de Coriano à un de ses lieutenants, en date du 8 mars 1860, et j'y lis ces mots significatifs :

« La votation aura lieu ici. Dans le cas où tous les gardes
« nationaux ne viendraient pas dimanche, ils seront invités
« pour lundi, et *s'ils ne se présentaient pas ce dernier jour, je*
« *vous enjoins de faire arrêter ceux qui manqueront* et de les
« faire conduire à *Coriano*, pour *être mis à ma disposition.* »

Une autre correspondance, de Florence, nous apprend qu'un ordre du jour, adressé à toutes les gardes nationales de l'ancien grand-duché, déclare *Autrichien* tout citoyen qui voterait pour le royaume séparé.

Quant à la troupe, voici ce qui s'est passé dans le duché de Modène :

« Le décret qui organise le vote universel dans le grand-du-
« ché de Modène statuait que les officiers, sous-officiers et sol-
« dats voteront, *sous la présidence du chef le plus élevé en grade*,
« dans le lieu de leur résidence au moment du vote. »

Or, il est à remarquer que tous les officiers des troupes ducales ayant émigré avec leur souverain, les officiers *du grade le plus élevé* étaient pour la plupart des étrangers et appartenaient au Piemont.

« On vit donc ces *citoyens libres* conduits au scrutin comme à « l'exercice, et obligés, sous l'inspection de leurs officiers, de « déposer dans l'urne, et tout ouverts, les bulletins qui avaient « été consignés à chacun d'eux au moment du départ de la ca- « serne, et qui tous devaient porter la formule de l'annexion. »

Mais le peuple tout au moins a-t-il été laissé à son libre arbitre? Voici ce qui permettra d'en juger :

« Un mot d'ordre donné le jour même du décret de convo- « cation obligea tout le monde à porter une cocarde tricolore, « sur le blanc de laquelle était imprimé le mot *annexion*. Quel- « ques jours après, on dut, à la cocarde, ajouter un grand « carré de papier, sur lequel était imprimée également, mais en « plus gros caractères, la formule tout entière d'annexion à la « monarchie constitutionnelle, etc.; et malheur aux imprudents « qui osaient franchir le seuil de leur demeure sans porter au « chapeau cet engagement de voter en faveur du Piémont. Les « injures, les outrages, les mauvais traitements leur faisaient « bientôt regretter cet acte d'indépendance. »

L'intimidation a été portée jusqu'à ce point que,

« De malheureux paysans, menacés par leurs maîtres d'être « chassés, et par l'autorité d'être emprisonnés, ont dû, pour « conserver le pain de leurs familles, consentir à déposer dans « l'urne le bulletin qui leur était prescrit.

« Envers ceux qui n'étaient pas dans la même position de dé- « pendance, ou dont les maîtres étaient suspects de tiédeur ou « de désobéissance, les municipalités ont agi directement; ce « sont elles-mêmes qui ont distribué, de maison en maison, et

« remis à ceux qui étaient appelés au vote, le bulletin de l'an-
« nexion, et cette remise était toujours accompagnée de la me-
« naçante injonction de le porter au chef-lieu, et surtout de ne
« pas le changer.

« Bon nombre de fonctionnaires, ayant plusieurs qualités, « ont donné en personne et par délégation tout autant de votes. « Un citoyen, par exemple, était professeur à Modène, ingénieur « dans telle commune, propriétaire dans telle autre, officier de « la garde nationale dans celle-ci, conseiller municipal dans « celle-là, — ces cumuls ne sont pas rares; — eh bien! ce « brave citoyen déposait ou faisait déposer en son nom un « vote dans chacune des communes où il avait le droit d'être « inscrit (1). »

(1) A Modène, pendant les deux jours du scrutin, les abords de la mairie étaient assiégés par cette populace hurlante qui partout impose la loi dans les temps d'anarchie; d'autres bandes semblables stationnaient aux portes de la ville, avec la mission de surveiller les habitants de la banlieue. Ceux-ci, du reste, n'avaient pas la permission de venir isolément; on les avait réunis aux chefs-lieux de sections, qui sont des subdivisions de la commune, et sous la conduite de l'agent municipal, escortés d'un peloton de garde nationale, portant à la main le bulletin d'annexion, au chapeau la cocarde et la pancarte d'annexion, ils entraient ainsi en ville. Là, et sur tout le trajet de la porte à la mairie, ils étaient assaillis des cris de: *Vive l'annexion!* poussés par la populace, et force leur était bien de répondre par des cris semblables. Puis, toujours sous la même surveillance et la même pression, ils défilaient devant l'urne, en y jetant tour à tour ce fatal papier d'où dépendait le sort de leur famille et leur propre sécurité.

Les bandes disposées autour de la mairie surveillaient plus particulièrement les habitants de la ville. Pas un des citoyens les plus hardis n'aurait osé les aborder et les traverser sans la cocarde et la pancarte; pas un n'aurait eu la témérité de se refuser à crier des vivats à l'annexion et de donner à la populace ce gage du vote qu'il allait prononcer; et quelles vociférations, quels hurlements, quelles menaces accueillaient ceux dont les sympathies étaient connues! Eussent-ils encore hésité jusque-là, qu'ils ne le pouvaient plus, une fois entrés dans

Le fait suivant achèvera de mettre le dernier trait à ce spectacle, et nous révèlera en même temps ce que pensent de toutes ces tristes choses les esprits même les plus dévoués à l'indépendance italienne, mais honnêtes. Ce que je vais raconter s'est passé au Palais-Vieux. L'assemblée nationale, réunie aux premiers jours de la révolution, fut convoquée pour voter une approbation générale des actes de la dictature, et se déclarer dissoute. Montanelli, le célèbre patriote italien, demanda la parole, et avec un juste sentiment d'amertume, il déclara que « l'approbation n'était ni digne ni sérieuse là où n'exis- « tait plus aucune discussion parlementaire, ni aucune « liberté de la presse ; qu'en définitive le gouvernement « pouvait bien se donner l'apparence de dissoudre la « Chambre ; mais qu'en réalité elle était morte à ses yeux « depuis longtemps, MORTE AVEC LA TOSCANE, ET AVEC « LES PLUS CHÈRES ESPÉRANCES DES BONS CITOYENS. »

Résumons tous ces détails, et présentons comme en faisceau tous les traits caractéristiques de cette votation.

la salle. Le vote, qui devait être secret, était absolument public ; il s'exécutait sous le contrôle patent et l'inspection minutieuse des agents piémontais.

Voilà quelques-uns des moyens à l'aide desquels on est parvenu à former une majorité pour le Piémont.

« Certes, dit Mgr de Perpignan, il y a lieu de s'étonner que « des journaux français, défenseurs du gouvernement impérial, « désignent tout simplement, sous le même nom de volonté na- « tionale, ce qui s'est accompli en France et ce qui s'est tripoté « dans la Romagne. Est-ce qu'ils ne sentent pas qu'un pareil « langage semble abaisser le plus grand acte qu'une nation ait « fait pour exprimer son opinion au niveau d'un escamotage po- « litique ? »

La population de la Toscane est, en chiffres ronds, de 1,800,000 âmes. Les individus ayant atteint leur vingt-et-unième année dépassent le quart du total, ce qui donne 500,000. Tel doit être le nombre des électeurs. 360,000 électeurs ont pris part au vote ; les abstentions égalent donc 140,000.

Cette même population a subi la plus redoutable intimidation, puisque les employés de l'État, les cultivateurs et les fermiers des domaines ont été menacés de destitution ou d'expulsion, s'ils ne votaient pas pour le royaume sarde.

Le gouvernement s'était réservé le monopole absolu de la presse depuis dix mois, et il n'a accordé que trois jours avant le vote une liberté dont il était complètement impossible d'user.

Les votants ont été, surtout dans les campagnes, embrigadés sous la conduite des autorités, menés au vote avec les drapeaux et la musique, bulletins aux chapeaux ou découverts, ce qui excluait toute possibilité de démonstration contraire ou de vote différent.

Les opposants à l'annexion ont été décriés, diffamés, insultés dans toutes les feuilles officielles et officieuses, et on les a représentés comme des traîtres vendus à l'étranger.

Les urnes du scrutin sont demeurées vingt-quatre heures durant à la seule garde du maire nommé par le gouvernement, sans aucune espèce de surveillance.

Il n'y a pas eu l'ombre d'un contrôle quant à l'âge des votants, quant à leur identité, quant à leur inscription, de sorte qu'on a vu voter beaucoup d'individus ayant moins de vingt-un ans, et plusieurs ont voté deux fois dans différents colléges, et sous des noms empruntés.

Voilà la vérité sur ce suffrage populaire : absence de libre discussion, intimidation, menaces, manœuvres de toute espèce et succès définitif. Il n'y a rien là qui doive surprendre : on pouvait s'attendre à tout cela, comme aussi on pourrait, à toute question soumise de cette façon au vote populaire, prédire le même succès.

Nous citerons enfin, pour terminer, la lettre suivante, adressée par M. de Larochefoucault au journal l'*Union*, et où nous trouvons énergiquement résumée toute notre pensée :

Monsieur,

Une personne non suspecte, dont le caractère honorable et l'esprit d'indépendance ne peuvent être mis en doute par qui que ce soit, arrive d'Italie, et a séjourné à Rome et à Turin.

Elle dit, avec une juste indignation : « qu'il est impossible de se « faire l'idée de toutes les menées, intrigues et violences même que le « despotisme révolutionnaire a mises en œuvre pour arriver à ce simu- « lacre de suffrage universel. »

Elle ajoute « qu'en Toscane, la très-grande majorité serait favo- « rable au retour des anciens souverains, si le peuple était loyalement « consulté. »

Malheur à l'Europe, si des manœuvres aussi coupables, qui tendent à justifier la spoliation, n'étaient pas sévèrement blâmées et réprimées !

Malheur au Piémont lui-même, exposé à devenir tôt ou tard victime de l'esprit révolutionnaire dont il s'est fait un allié, poussé par une ambition sans frein ni mesure !

Nul souverain ne serait plus solidement assis sur son trône.

Nulle nation ne serait à l'abri des révolutions.

Mais laissons là ce triste triomphe de la dictature piémontaise; élevons plus haut nos pensées, et voyons, dans les aveux mêmes de nos adversaires, ce que la France attentive et l'Europe étonnée doivent penser enfin de tout cela.

Cette manière d'opérer des annexions par des votations a été jugée par ceux-là même qui les ont provoquées et qui s'en prévalent : et dirons-nous rien de plus fort contre la liberté prétendue et la sincérité de ces suffrages italiens, que ce qu'en disent les révolutionnaires piémontais eux-mêmes et Garibaldi, lord John Russell et l'Angleterre, le conseil fédéral de la Suisse et la Russie?

Il est vrai, ce n'est que contre les votes de la Savoie et de Nice que nos adversaires protestent ; mais leur protestation se retourne contre eux-mêmes, et retombe inévitablement, et avec une bien autre force, sur les votes de l'Italie centrale, en sorte que nous n'avons besoin d'opposer à nos contradicteurs que leurs propres arguments.

Comment l'Angleterre, en particulier, n'a-t-elle pas vu que les événements qui s'accomplissaient en Italie posaient *d'eux-mêmes*, comme l'a dit M. le ministre des affaires étrangères de France, la question de la Savoie, et bien d'autres? Je le crains, dans son étrange politique en Italie, l'Angleterre n'avait qu'une sympathie assez douteuse pour la cause italienne, et n'oubliait ni sa haine contre le Pape, ni ses défiances jalouses contre la France; ou plutôt je ne serais pas fort éloigné de penser que l'une n'était que le voile des autres. Il pouvait lui convenir à elle de voir se former sur nos frontières un fort royaume, capable de devenir au besoin le puissant appui d'une coalition, après avoir été l'instrument d'une révolution. La revendication du versant français des montagnes est venue la surprendre, et mettre en défaut sa perspicacité ordinaire. Et maintenant elle ouvre les yeux : elle nous envie le soleil de Nice; et trouvant d'ailleurs parfaitement légitime

tout ce qui s'est fait pour les Romagnes, elle vient se plaindre de ce qui s'est passé, dans des conditions évidemment meilleures, en Savoie. Plus la Savoie nous est chère, plus elle paraît à nos voisins d'outre-mer un joyau précieux, aimable, enviable; moins ils se peuvent consoler de le voir donné à la France : et tout à coup les ministres anglais s'aperçoivent que « l'arrangement des af- « faires de l'Europe et la paix de l'Europe ne peuvent être « assurés, si l'Europe demeure exposée à des violations « perpétuelles de territoire et à des craintes incessantes « d'annexion et de désannexion. » Ainsi s'exprime lord John Russell, répondant à M. Horsmann, séance du 26 mars 1860. Mais comment l'Angleterre s'en est-elle aperçu si tard? Comment réclame-t-elle sur ce qui n'est, en Savoie et à Nice, que la conséquence de ce qu'elle a voulu et tant applaudi pour les Romagnes? Comment ne s'émeut-elle des principes qui triomphent en ce moment, que quand ils profitent à la France? Voilà les inconséquences et les mécomptes auxquels on s'expose, quand on sacrifie la justice à ses intérêts et à ses passions.

Dans une dépêche à lord Cowley, du 22 mars 1860, lord John Russell s'exprimait encore ainsi : « Si une grande « puissance militaire comme la France pouvait deman- « der le territoire d'un État voisin en se fondant sur ce « qu'elle considère personnellement, et selon sa propre « théorie, comme son système géographique de défense, « il est évident qu'aucun État ne saurait être à l'abri des « agressions d'un voisin puissant ; que la force et non le « droit serait désormais la règle des possessions territo- « riales, et que l'intégrité et l'indépendance *des petits* « *États de l'Europe* seraient perpétuellement compro- « mises. »

Mais ce que dit ici l'homme d'État anglais ne peut-il pas s'appliquer au Piémont et aux petits États italiens tout comme à la Savoie et à la France, avec cette seule différence que l'annexion opérée par le Piémont s'est faite au moyen de violences qui ne se sont pas rencontrées dans l'annexion de la Savoie et de Nice?

Chose étrange! lord John Russell admet l'annexion de la Toscane; pourquoi? 1° parce que toute la nation s'est prononcée, dit-il; 2° parce que le trône était vacant.

Mais, par hasard, est-ce que Bologne serait l'État romain tout entier? Est-ce que Pie IX n'est pas à Rome sur son trône? Et quand il serait à Gaëte, est-ce que cela lui ôterait son droit?

Lord John Russell refuse d'approuver le démembrement de la Savoie, par respect pour les traités. Est-ce que les traités ne garantissent pas aussi les États de l'Église?

Il craint qu'on ne rende la France trop forte. Mais est-il sans danger pour la paix européenne de rendre aussi trop fort le Piémont?

Il rappelle que la France avait promis de ne pas agrandir son territoire. Mais n'avait-elle pas promis aussi de maintenir l'intégrité du pouvoir temporel du Pape? et l'Angleterre n'a-t-elle pas tout fait pour mettre obstacle à l'accomplissement de cette parole?

Il regarde la question de Nice et de la Savoie comme étant du ressort, non des parties contractantes seulement, mais de l'Europe, parce que la question touche à l'équilibre des pouvoirs sur le continent. Est-ce que ce qui se passe en Italie y touche moins?

Il doute de la liberté des votes, à Nice et en Savoie, si la France y est présente. Est-ce que le Piémont n'a pas tenu l'urne dans les Romagnes?

Il invoque en Romagne contre le Pape le droit des peuples. Est-ce que ce droit est moins valable ailleurs?

Le conseil fédéral suisse écrivait de son côté au capitaine Harris, le 27 mars : « Une occupation civile ou mili-« taire, qui aurait lieu au préalable, pourrait être quali-« fiée de violation des droits de la Suisse, et, de plus, « être considérée comme un obstacle apporté à la libre « expression du vœu des populations. »

Mais n'est-ce pas ce que le Pape dit au Piémont, et avec une toute autre raison que la Suisse à la France?

La Russie enfin regarde l'approbation du souverain légitime comme ratifiant et consacrant l'abandon de la Savoie, mais ne pouvant infirmer le droit de l'Europe. Donc l'improbation du souverain légitime est quelque chose, surtout lorsqu'il s'appuie sur le droit européen; et je pourrais le demander encore : pourquoi la Suisse et la Russie n'ont-elles rien dit de tout cela quand il s'agissait des Romagnes?

Non, en acceptant à Bologne ce qu'elle refuse à Chambéry, l'Angleterre est prise au piége de ses propres paroles, et d'autres y sont pris avec elle; l'analogie est frappante, trop frappante!

Mais il y a plus encore ici que les inconséquences de l'Angleterre et de la politique européenne; et il semble vraiment que la Providence veuille nous donner, dans le Piémont même, la vérification complète de cette parole des Écritures : *Mentita est iniquitas sibi.* Voilà Garibaldi qui devient tout à coup lui-même accusateur des votes de l'Italie centrale, et défenseur inattendu des traités, du droit des souverains, et du droit des gens. On sait de quelles bruyantes réclamations il vient de faire

retentir la Chambre piémontaise à peine réunie, et avec quelle énergie il a protesté contre l'annexion de Nice à la France, *comme contraire à tout droit des gens,* à ce point, dit-il, que *la conscience universelle du genre humain se récrie* : ce qui ne l'empêche pas toutefois de déclarer légitime et nécessaire l'annexion au Piémont de toute l'Italie, y compris Rome et Palerme. Pitoyables, mais vengeresses contradictions ! Garibaldi invoque contre nous un traité de 1365, comme la Suisse allègue un traité de 1564 ; et il méprise un traité de 1815, et vingt autres traités. Que dis-je? un traité du 10 novembre 1859 ! Il ne croit pas à la sincérité du suffrage en Savoie et à Nice, à cause de la présence de M. le sénateur Piétri et de M. le sénateur Laity ; mais il n'admet aucun doute sur la sincérité du suffrage de Bologne et de Modène, fait sous la compression des armes piémontaises, et imposé par les dictateurs Farini, Pepoli, et tous les autres.

En vérité, quand on voit d'aussi étonnantes contradictions, — je ne parle pas seulement de Garibaldi; ses contradictions, à lui, comptent peu et n'étonnent pas : c'est surtout des hommes d'État anglais et autres que je parle ici : — quand on a sous les yeux un tel spectacle, comment ne pas sentir une tristesse amère ?

On dirait vraiment qu'il y a des époques de bouleversement et de confusion profonde, où les intelligences se troublent, où les vérités s'obscurcissent, où, dans la triste humanité, les consciences se renversent de fond en comble. Plus rien de fixe et de certain : les principes ne sont plus que des mots : on les invoque quand ils servent, on les foule aux pieds quand ils gênent : les hommes égarés marchent à l'aventure, sans direction ni

lumière. Serait-ce donc que dans ces temps d'orage nul flambeau ne brille plus aux yeux dans le ciel troublé; et que, semblables aux tremblements de terre, les commotions politiques, en ouvrant des abîmes sous nos pas, font vaciller les astres sur nos têtes?

Mais non : la vérité et la justice survivront à l'inconséquence et aux passions des hommes, et auront tôt ou tard de grands retours. Plaise à Dieu que ce ne soit pas après d'épouvantables catastrophes!

Les puissances européennes voient enfin, je le suppose, que la révolution italienne, telle qu'elle vient de s'accomplir et se poursuit en ce moment même d'un bout de l'Italie jusqu'à l'autre, est un des plus profonds ébranlements qu'ait jamais subis le droit des gens dans la vieille Europe. Qu'on me cite quelque chose de pareil dans les annales des nations civilisées! Qu'on me montre dans l'histoire la souveraineté et la révolution faisant quelque part une telle alliance, pour le renversement des pouvoirs souverains! Qu'on me nomme un peuple assez fort pour résister à de telles manœuvres, un pouvoir assez habile pour se dégager de telles attaques! Non : les anciennes souverainetés pourront tenir encore plus ou moins de temps par leur propre poids : mais elles viennent d'être minées par la base, et désormais la première commotion peut les renverser. La souveraineté piémontaise aussi bien que les autres, et plus tôt peut-être que les autres.

« *Je sens dans l'air une pluie de méchantes républiques* « *et de désastres croissants,* disait Sylvio Pellico. — Qu'y « faire? ajoutait-il. Ne jamais se laisser abattre. Si j'ai « peu d'espérance dans les hommes, j'en ai toujours beau- « coup en Dieu. »

Comme ce grand et honnête esprit, je conserverai l'es-

pérance. Dieu a fait les nations et les souverainetés guérissables. Je crois à la force du droit et de la justice. Je crois à la raison et au bon sens. Je crois à la puissance impérissable de la vérité proclamée.

CHAPITRE XXVI.

Des réformes demandées au gouvernement pontifical.

LA QUESTION DE BONNE FOI.

On a fait un étrange bruit, en France et en Europe, de la question des réformes dans les États pontificaux. Ç'a été là, non pas la cause assurément, mais le prétexte de toutes les menaces, de tous les attentats qui ont été successivement dirigés contre le Saint-Siége dans ces derniers temps.

J'ai dû, par cela même, étudier particulièrement et à fond cette question. J'ai voulu, par tous les moyens qui étaient en mon pouvoir, m'instruire de mon mieux. J'ai cherché surtout à me dégager de toute idée préconçue, afin de découvrir dans les documents les plus authentiques, dans les faits les plus certains, dans les choses mêmes, le vrai de cette question: ce qui est, ce qui n'est pas, ce qui se peut, ce qui se doit à Rome en fait de réformes, ou ne se peut, ni ne se doit; enfin j'ai voulu

arriver non pas seulement à une opinion suffisamment motivée, mais à une conviction irrécusable. Je crois y être parvenu.

Pour cela, j'ai interrogé les Français les plus éclairés, les plus compétents, ceux-là même qui avaient, en 1849, traité la question à Rome et à Gaëte, au nom de la France, dont ils furent les représentants et les plénipotentiaires.

J'ai entretenu fréquemment des hommes qui ont presque constamment habité Rome depuis dix ans, hommes d'État, hommes d'affaires, anciens ministres, qui ont tout vu et observé de près, et qui étaient incontestablement capables de bien observer, de bien voir, et de tout juger.

Je ne me suis pas borné là : j'ai lu ce qui a été écrit de plus hostile contre le gouvernement pontifical : les réponses de M. M*** à M. de Rayneval; les journaux les plus ennemis du Saint-Siége, les manifestes des divers dictateurs.

J'ai reçu le dernier livre de M. d'Azeglio, et le grand mémoire de M. le comte Pepoli, de Bologne.

Je me suis même imposé de lire l'ouvrage dont il est inutile que je nomme ici l'auteur, et qui a pour titre : *La Question romaine.*

Enfin, je ne suis point, pour ma part, étranger à la question : j'ai souvent et longuement habité Rome; j'ai vu aussi par moi-même.

Eh bien ! je dois le dire franchement tout d'abord : le résultat de ces recherches désintéressées, approfondies, et qui même n'avaient pas été commencées par moi sans quelque prévention, a été de réduire étrangement tous les reproches si bruyants adressés au gouvernement pontifical. Il m'est devenu impossible de ne pas reconnaître l'incroyable injustice dont le Saint-Siége est ici la victime, et

la marche, le but de ces passions implacables qui, dénaturant tout et ne tenant compte de rien, ont précipité à la séparation et à la révolte, quand il était si facile de conclure à la paix, et de conserver, par la conciliation, une heureuse harmonie entre les sujets et le souverain.

Aussi, ma première intention avait été d'entrer à fond, en terminant ce volume, dans l'examen des réformes demandées au gouvernement pontifical, et de traiter la question dans ses derniers détails.

Mais ce qui vient de s'accomplir et ce qui se poursuit encore en Italie permet-il un tel examen? *Silent leges inter arma,* disait autrefois l'orateur romain. Ce n'est plus de réformes qu'il est question aujourd'hui entre les révolutionnaires et le Pape : la première spoliation est faite; la révolution demeure suspendue sur la tête du Pontife; c'est d'une ruine totale qu'on le menace à cette heure même. Dans une situation pareille, toute longue discussion de détails pratiques sur les réformes faites ou à faire ne doit-elle pas être ajournée? Je suis du reste prêt à y revenir, et avec tout le soin nécessaire, aussitôt que des temps meilleurs le permettront.

Toutefois, il importe, dès ce moment, de dégager au moins les principaux aspects de la question; de mettre de suite en lumière les faits décisifs, et surtout les principes, qui, seuls, permettent de juger sainement les choses et de s'arrêter à des conclusions équitables : il importe de dissiper les idées vagues et fausses qui flottent dans les esprits, égarent l'opinion, et laissent aux sophismes et aux calomnies un accès trop facile.

Cette discussion générale est d'ailleurs le préliminaire nécessaire de la discussion des détails; et les points de vue élevés auxquels nous nous arrêterons sur chaque chose

éclaireront à l'avance le livre que j'espère pouvoir publier un jour sur cet important sujet.

Et, avant tout, y a-t-il des améliorations, des réformes désirables dans les États pontificaux ?

Ceux qui demandent ces réformes, les veulent-ils sincèrement ?

Telle est d'abord la question de bonne foi qui se présente.

I.

Y A-T-IL DES AMÉLIORATIONS, DES RÉFORMES DÉSIRABLES DANS LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS PONTIFICAUX ?

En dehors même de tout examen, on peut répondre : je n'en sais rien ; mais je n'en doute pas.

Je n'en doute pas ; car je ne connais sur la terre ni un État, ni une famille, ni un homme qui n'ait besoin de réformes.

Je n'en doute pas ; car Pie IX n'en a pas douté lui-même, et toute l'Europe sait que, le premier, il a donné le signal des réformes à tous les princes de la péninsule italienne. Pie IX n'en doute pas davantage aujourd'hui ; et si les révolutions lui avaient laissé le temps et la paix nécessaires pour accomplir, dans le calme de la sagesse, les réformes qu'il a résolues, à l'heure qu'il est, Pie IX aurait achevé sa grande œuvre réformatrice.

Je n'en doute pas ; car je crois avec Bossuet que les hommes ont nécessairement des défauts humains. Je crois qu'aucune institution, dès qu'elle est aux mains des hommes, n'est à l'abri des imperfections de la terre.

Je le crois, non seulement pour le gouvernement temporel des États terrestres que la Providence a donnés à l'Église, mais je le crois aussi pour le gouvernement spirituel et pour la grande institution divine elle-même : et cela, simplement, parce qu'elle est aux mains des hommes. Ce sont des hommes, et non pas des anges, que Dieu a chargés de gouverner son Église : et s'il y a une promesse divine pour l'infaillibilité de l'enseignement catholique en fait de dogme, de morale, et de discipline générale, cette promesse n'enchaîne pas la liberté des hommes ; et la liberté qui demeure là, si noble, si méritoire, si féconde pour le bien, demeure aussi avec la triste puissance du mal, et c'est ce qui fait que le mal peut toujours s'introduire parmi les hommes, même dans la société spirituelle. Et voilà aussi pourquoi l'Église est une société qui se réforme toujours. Nulle société ici-bas n'a plus travaillé qu'elle à se réformer, et c'est par là même qu'elle dure.

L'Église chrétienne est la plus admirable société qui fût jamais, parce qu'elle a en elle-même un principe de réformation incessante que nulle société ne possède, par lequel elle se régénère toujours, et qui n'a jamais permis à aucun abus de se naturaliser dans son sein, et de la régir.

Depuis dix-huit siècles, l'Église a tenu dix-huit conciles œcuméniques et plus de mille synodes particuliers, où la réforme disciplinaire et morale a marché toujours de pair avec l'enseignement dogmatique et la condamnation des erreurs.

Et le dernier concile général, le concile de Trente, n'a pas fait autrement que ceux qui l'avaient précédé. Au moment même où le mot de *réforme* agitait toute l'Europe et séparait de Rome des nations entières, l'immortel concile, sachant bien que la vraie réforme dans l'Église ne peut

se faire que par l'Église elle-même, et ne sera jamais la séparation ni le schisme, intitulait hardiment tous ses décrets, DE REFORMATIONE, et confondait tous les dissidents par cet éclatant exemple de la seule vraie et légitime réformation au sein de l'unité catholique.

Nous tous, enfants de l'Église, fidèles et prêtres, nous faisons, nous devons tous faire hautement profession d'être des gens qui travaillent sans cesse à se réformer : il nous sied bien d'agir de la sorte; et quand, par l'entraînement de la faiblesse humaine, nous négligeons de le faire, nous nous en trouvons mal; car alors la Providence, qui veut que nous nous réformions incessamment, parce qu'elle nous appelle à la perfection, la Providence fait un signe, et il arrive des réformateurs inattendus; et le siècle, celui-là même dont Tacite a parlé comme saint Paul en le définissant, *corrumpere et corrumpi, sæculum vocatur;* le siècle et les révolutions nous réforment par des crimes, quand nous ne nous réformons pas par des vertus.

Nous acceptons donc, sans aucune difficulté, pour le gouvernement temporel du Pape, le mot de réforme, sans qu'il suppose et implique autre chose que l'inévitable imperfection des choses humaines. On peut même ajouter que si la perfection doit se rencontrer sur la terre quelque part, ce doit être dans les États de l'Église : oui, si l'on veut être plus exigeant pour le gouvernement pontifical que pour aucun autre gouvernement, j'y consens, et j'admets cette exigence comme un hommage involontaire qui nous honore, et avec lequel nous devons compter. Qu'on soit sévère pour le prêtre : on a raison; c'est avouer par là même, ce qui est vrai, qu'étant le ministre de Dieu, il doit être, à ce titre, la plus haute personnification de la vérité et de la vertu sur la terre.

Nous ne craignons donc pas d'aborder la question des réformes : pas de doutes sur ce point. J'ai seulement malgré moi quelques doutes sur la sincérité de ceux qui les réclament. Et voilà pourquoi il m'est impossible de ne point poser la question suivante.

II.

VEUT-ON SINCÈREMENT LES RÉFORMES QU'ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT PONTIFICAL ?

On fait au gouvernement pontifical bien des reproches; on parle beaucoup du besoin qu'il a de se réformer; mais j'ai beau faire, je ne puis parvenir à me persuader que ceux qui demandent si haut les réformes, les désirent très-sincèrement; et il est même évident pour moi, à l'heure qu'il est, que c'est toute autre chose qu'ils voulaient et veulent encore. Le mot *réforme* a joué dans la révolution italienne à peu près le même rôle qu'il joua en France dans la révolution de février. Avec ce mot, on a agité, on a soulevé les esprits; puis, le mouvement une fois imprimé, est venu l'habile tour de main dont parlait avec une parfaite compétence M. Ledru-Rollin, et alors les imprévoyants ont vu clairement que c'était d'autre chose qu'il s'agissait, et que derrière la réforme il y avait la révolution.

Et de bonne foi, comment croirais-je que le parti, déjà vaincu à Rome en 1849, voulait sincèrement des réformes en 59, quand d'avance il les rejetait à la face de Pie IX, et disait par un de ses organes ces paroles déjà citées, et si tristement significatives : « Quoi que fasse le Pape « Pie IX, le peuple romain n'acceptera pas franchement les

« libertés nouvelles qui lui seront données; IL NE S'EN « SERVIRA QUE POUR RENVERSER LE PRINCE QUI AURA CRU « POUVOIR LES ACCORDER. »

N'est-il pas évident que de tels hommes ne peuvent être ni les inspirateurs sincères, ni les modérateurs utiles des réformes? Ils ne les demandent que comme un moyen pour miner le pouvoir qu'ils détestent, comme un *premier pas*, comme une *étape* forcée pour marcher plus sûrement au but qu'ils se proposent; et les voilà qui nous disent eux-mêmes qu'ils ne s'arrêteront pas *en si beau chemin!* Ne les voyons-nous pas déjà, après un moment de repos, reprendre les armes, et, en marchant vers la Sicile, Garibaldi n'a-t-il pas dit assez nettement au Pape et à toute l'Europe ce à quoi ils doivent s'attendre?

De bonne foi, comment croirais-je que le Piémont ait jamais voulu sincèrement la réforme pacifique et la tranquillité des États romains? Les dix années dont j'ai raconté l'histoire ne prouvent-elles pas manifestement le contraire?

Comment croirais-je encore que lord Palmerston serait, en son âme et conscience, charmé de n'avoir plus que des hommages à rendre au gouvernement du Saint-Siége?

J'ai bien vu au congrès de Paris M. de Cavour, de concert avec les plénipotentiaires anglais, attaquer avec âpreté le gouvernement pontifical, et le dénoncer *comme une cause permanente de désordre et d'anarchie*; mais dans quel but? Était-ce pour en amener la réforme? Comment l'imaginer, lorsque M. de Cavour, en même temps qu'il proclamait les réformes nécessaires, les déclarait absolument *impossibles?*

Il faisait plus : afin de bien montrer aux révolutionnaires italiens qu'il ne s'agissait pas de prendre cette question

au sérieux, que nul d'entre eux n'avait à s'en préoccuper, et que ce n'était là qu'une machine de guerre, M. de Cavour commençait par déclarer au Pape que les réformes qu'on lui demandait, et sans lesquelles la souveraineté pontificale serait détruite, sont des réformes que le Pape non seulement *ne peut pas faire,* mais *ne veut pas faire;* contre lesquelles le Pape *luttera jusqu'au dernier moment;* auxquelles le Pape ne se prêtera *qu'en apparence* et de mauvaise foi, résolu d'avance à ne rien faire de vrai, de sincère, résolu à rendre toutes les réformes *illusoires,* et à les *fausser* dans la pratique.

Non, non, il ne faut pas se jouer plus longtemps de nous et de notre loyauté : les réformes *possibles,* vous ne les demandez pas, et si on vous les donne, vous ne les acceptez que pour mieux détruire; et les réformes *impossibles,* vous les demandez très-haut, il est vrai; mais vous proclamez d'une voix plus haute encore, avec leur *impossibilité* radicale, l'*impuissance* absolue, et par surabondance de preuves, l'incurable mauvaise foi du pouvoir qui les refuse.

Après de telles déclarations, la question de réforme peut-elle se poser sérieusement? N'est-il pas de la plus claire évidence qu'il n'y a pas ici en réalité d'autre question posée que celle du démembrement, ou plutôt de l'envahissement total des États pontificaux? Des améliorations déclarées par vous à l'avance illusoires et menteuses, ne sauraient certainement vous désarmer, ni vous satisfaire.

Et en effet, M. de Cavour n'a pas tardé à le déclarer sans détour. Il concluait du premier coup à la séparation des Romagnes : celle des Marches, de l'Ombrie, de Rome même devait suivre : on laissait seulement au temps le soin d'achever dans un court délai la ruine entière de la souveraineté pontificale. La fameuse brochure *le Pape et le*

Congrès, aussi bien que le *memorandum* piémontais, n'avait pas un autre but.

Soit, marchez à ce but! mais du moins n'exigez pas de nous que nous soyons vos dupes en même temps que vos victimes; et que nous vous écoutions, quand vous affectez de vous plaindre de n'avoir pas obtenu les améliorations et les réformes dont vous ne vouliez pas.

Ce qui est clair aux yeux de tout homme qui regarde, c'est que vous vouliez la révolution, et non la réforme. Des réformes, le Pape seul en a voulu, le Pape seul en veut encore. Vous, vous ne vouliez que le renversement du trône pontifical.

N'est-ce pas même un curieux spectacle de voir à quel point vous vous êtes épuisés, pour démontrer au Pape que ces réformes sont impossibles à sa puissance, à sa bonne foi, et même à sa religion! et comment, faisant passer tout entière dans la fameuse brochure votre doctrine du *memorandum*, vous avez prétendu là que le Pape devrait renverser tous les principes, tous les dogmes, toutes les lois de l'Église, s'il voulait réformer son gouvernement? On a eu beau vous dire que cela n'avait ni vérité, ni sens. Vous n'écoutiez rien; vous aviez trop d'intérêt à ne rien entendre.

La réforme des hommes, s'ils en ont besoin, la réforme des abus, s'il s'en trouve, voilà ce qu'il faudrait demander, si l'on parlait sérieusement; mais non, *ce ne sont point les hommes* qu'il faut séculariser, dites-vous, *ce sont les principes*; ce ne sont point les abus qu'il faudrait réformer, mais les dogmes. Les abus sont revêtus du même caractère que les dogmes; ils leur sont même essentiels; ils en sont absolument inséparables. L'audace et l'hypocrisie pouvaient-elles, en vérité, aller plus loin?

J'entends votre réponse : nous n'en sommes venus là, prétendez-vous, qu'après avoir tout demandé, sans pouvoir rien obtenir, au temps convenable. Aujourd'hui il est trop tard ; il n'y a plus de possible que la séparation. — Il est trop tard ; mais je vous répondrai qu'en 1847, lorsqu'aux yeux de bien des gens il était trop tôt, lorsque le Pape, le même Pape, — car nous avons le bonheur de pouvoir vous opposer le même Pape — lors donc que le Pape Pie IX donnait le signal des libertés et des progrès pour toute l'Italie en même temps que pour l'État romain, alors toutes les réformes, les plus grandes possibles, ont été accomplies : mais bientôt, elles n'ont pas suffi à contenter ceux qu'aucune réforme ne contentera jamais, si ce n'est celle qui supprimerait, comme puissance souveraine et indépendante, la Papauté.

Qu'avez-vous fait alors ? Vous avez accepté les réformes données par le Pape ; mais vous ne vous en êtes servis que pour le violenter d'abord, et le chasser ensuite.

Aujourd'hui vous avez commencé par détruire, et vous avez argué d'un prétendu refus des réformes, afin d'être plus forts dans le travail de la destruction : vous vous êtes servis hardiment de ce prétexte pour la séparation partielle, premier pas vers la destruction totale ; car, vous le dites vous-mêmes, les raisons pour séparer une province s'appliquent à toutes les autres, et devront être un jour invoquées pour elles.

Prétextes donc évidents que tout cela ! Comme je l'entendais dire naguère à un homme éminent : s'il s'agit de réformes subversives ou périlleuses, elles ne sont bonnes pour personne, elles sont même plus funestes qu'ailleurs dans les Légations, où elles deviennent comme une prime pour les révoltes passées, et un encouragement pour les

révoltes futures; si c'est de réformes sages et fécondes qu'il est question, elles doivent profiter à tous les États romains: on ne peut refuser à aucune province le bienfait des bonnes réformes, ni infliger à aucune le fléau des mauvaises.

Le Pape est-il capable d'accorder les réformes désirables, c'est-à-dire, sans aller jusqu'à des concessions qui seraient l'abdication de son autorité suprême, peut-il, dans une mesure convenable, mettre son gouvernement en harmonie avec les besoins des temps nouveaux et les désirs légitimes des peuples? Voilà la vraie question. Si on la résout par la négative, sous prétexte des dogmes, il n'y a plus à parler de réformes: il faut détruire le pouvoir pontifical; si on la résout par l'affirmative au nom du bon sens et de la bonne foi, on pose bien la question des réformes; mais on condamne du même coup l'insurrection des Romagnes et leur annexion au Piémont. Car, s'il est une chose évidente au monde, c'est que les révolutionnaires romagnols ne demandaient pas qu'on fît la Romagne libre, mais qu'on la fît piémontaise? Aussi ces généreux patriotes n'ont-ils rien trouvé de mieux que de la livrer à M. de Cavour.

Que dans les États du Pape il existe, comme en bien d'autres contrées, des questions pendantes, des œuvres inachevées, des progrès ralentis, nul ne le niera. Mais comment s'en étonner, et à qui s'en prendre? Pour moi, je m'en étonne d'autant moins qu'on n'a pas laissé à Pie IX, depuis dix ans, une heure de paix pour accomplir le bien qu'il méditait. Vous opposez sans pudeur et sans relâche le gouvernement laïque au gouvernement du prêtre : vous vous plaignez sans cesse des retards; mais qui donc, encore un coup, a tout retardé, si ce n'est

ceux qui ont égorgé le premier ministre laïque de Pie IX, sur le seuil même d'un palais parlementaire, dont les portes s'ouvraient avec tant de confiance pour toutes les réformes ? Et vous ne permettez pas qu'au lendemain d'une telle épreuve des hommes d'État hésitent et qu'un souverain se recueille !

Mais en France même, dans le pays le plus puissant et le plus prospère, nul gouvernement, ni le premier Empire, ni la monarchie, ni la République, n'ont réalisé toutes les améliorations désirables pour le sort des peuples ; et vous ne concevez pas que l'État de l'Église, si troublé par des événements étrangers à sa propre action, harcelé sans relâche, comme nous l'avons vu, par le Piémont et par les révolutionnaires, n'ait pu, au milieu de tant d'obstacles, réformer les imperfections présentes et opérer tous les progrès de l'avenir ; et vous ne voulez lui laisser ni le temps ni la tranquillité nécessaires pour accomplir son œuvre !

Mais laissons là ces raisons péremptoires ; je suis, moi, comme le Pape, s'il m'est permis de le dire, non pour la séparation, non pour la révolution, mais pour les améliorations et les réformes : examinons donc quelles réformes vous demandez.

CHAPITRE XXVII.

Des réformes demandées au gouvernement pontifical.

LA QUESTION DE FAIT.

On assure que nous sommes fort embarrassés par la question des réformes : nos adversaires le sont bien plus que nous, quand on se retourne vers eux et qu'on leur demande nettement et sans phrases : quelles réformes faudrait-il faire ?

Les uns parlent en général de *liberté et d'émancipation.* Un orateur anglais disait avec malignité, à propos de ce côté de la thèse : « Un souverain absolu explique en ce « moment à un autre souverain absolu quelles libertés il « conviendrait d'introduire dans des États dont ils ne sont « pas les maitres (1). »

D'autres adressent au gouvernement pontifical des reproches contradictoires. Si l'on pose à un journaliste de Paris cette question : que manque-t-il au gouvernement romain? il répond : *la liberté.* Si l'on pose la même question à un habitant des États romains, il répond : *la sécurité.* Ce gouvernement est trop tyrannique, dit le premier. Ce gouvernement est trop débonnaire, dit l'autre.

(1) Il s'agissait de l'article du traité de Zurich, par lequel l'Empereur des Français et l'Empereur d'Autriche se promettaient d'intervenir auprès du Souverain Pontife, pour lui conseiller des réformes.

Qui faut-il croire? celui qui voit les choses de près, ou celui qui les imagine de loin? Sans perdre le temps à les mettre d'accord, essayons de dégager du torrent des déclamations deux ou trois points un peu nets. Tous les *memorandum* de la diplomatie, toutes les brochures de la polémique, tous les discours répètent, comme un mot d'ordre, les trois paroles écrites dans un document fameux, la lettre de 1849 au colonel Ney : *sécularisation, Code Napoléon, gouvernement libéral.*

Prenons ces questions comme on les pose, et examinons-les une à une.

I.

LA SÉCULARISATION.

Quel est le sens précis de ce mot? Est-ce la séparation absolue du temporel et du spirituel reunis à Rome sur la même tête; et veut-on que le Pontife ne soit plus Prince? Mais alors qu'on ne parle plus de réformes: qu'on demande hautement la destruction du pouvoir pontifical.

Par la *sécularisation* entend-on la décentralisation administrative, en sorte que les laïcs, dans les communes et les provinces, puissent gérer eux-mêmes leurs intérêts locaux? Mais, sous ce rapport, les États romains sont plus décentralisés que la France: nulle part les libertés provinciales et communales ne sont plus anciennes et plus étendues.

Veut-on parler de l'administration des Romagnes *par un vice-roi laïque?* Mais pourquoi les Romagnes seulement? Peut-on avoir, pour un pays, deux lois; pour une nation, deux régimes; pour l'autorité, deux têtes? Cela serait absurde partout; combien plus dans un petit État de trois millions d'âmes?

Et quel aurait été le vice-roi des Romagnes? le roi de Piémont ? Mais pouvait-on exiger que le Pape se livrât ainsi lui-même à son ennemi déclaré?

Ce qu'on voudrait, serait-ce d'éloigner absolument les hommes de l'Église du gouvernement temporel des États de l'Église? Mais par là, on ne détruirait point un privilége clérical; on constituerait contre toute raison et toute justice un monopole séculier. « Il ne suffit pas, dit M. Saint-Marc « Girardin, d'être laïc pour avoir la capacité administra- « tive; il n'est pas établi non plus par l'expérience de « l'histoire que les prêtres sont incapables de gouverner. »

Non, dit-on, c'est une large participation des laïcs à l'administration du pays que l'on réclame, et leur admission à toutes les fonctions publiques? Soit, mais si ce désir est légitime, il est grandement réalisé. Voyez les faits; voyez les chiffres : notre ancien ambassadeur à Rome, M. de Rayneval, écrivait en 1856 (1) :

« Hors de Rome, c'est-à-dire dans toute l'étendue des États « pontificaux, à part la capitale, dans les Légations, les Marches, « l'Ombrie et toutes les provinces, au nombre de dix-huit, com- « bien pense-t-on que la cour de Rome emploie d'ecclésiastiques? « Leur nombre ne dépasse pas 15, 1 par province, sauf trois où « l'on n'en compte pas un seul. Ils sont délégats, nous dirions « préfets. Près d'eux, conseils, tribunaux, employés de toutes « sortes, sont laïcs. Le nombre de ces derniers s'élève à 2,313 « de l'ordre civil, 620 de l'ordre judiciaire, en tout 2,933, soit « *un seul employé ecclésiastique* sur 195 employés laïcs. Serait-il « possible à l'esprit le plus prévenu de faire un crime à un pou-

(1) Ce rapport a été publié diverses fois, et récemment dans le *Recueil des traités et actes diplomatiques concernant l'Autriche et l'Italie*, chez Amyot, 8, rue de la Paix, à Paris.

« voir ecclésiastique d'un chiffre aussi restreint d'hommes de sa « robe, dépositaires de l'autorité dans toute l'étendue du terri- « toire ? Qui pourra croire qu'il y ait là un abus intolérable ? »

Dans la ville de Rome, centre du gouvernement, le nombre des prélats, prêtres ou non, employés dans l'administration, est nécessairement plus considérable que dans les provinces. Cependant la supériorité numérique en faveur des laïcs est encore frappante, et conduit aux mêmes conclusions.

« Le conseil d'État compte 3 ecclésiastiques sur 10 laïcs.

« Le ministère de l'intérieur compte 7 ecclésiastiques, outre « les 15 présidents des provinces dont j'ai déjà parlé : 22 ecclé- « siastiques en tout sur 1,411 laïcs.

« Le ministère des finances compte 3 ecclésiastiques sur « 2,017 laïcs.

« Le ministère de la police compte 2 ecclésiastiques sur « 404 laïcs.

« Le ministère des armes ne compte pas un seul ecclésiastique.

« Le ministère de la justice, en y comprenant les tribunaux « supérieurs, qui sont de nature mixte, compte 59 ecclésias- « tiques sur 927 laïcs.

Évidemment la question n'est pas là, parce que là n'est point le mal, pas plus que le remède. La sécularisation indiquée comme un remède n'est depuis longtemps qu'un leurre employé pour entraîner l'opinion du dehors et la conduire peu à peu à attaquer le gouvernement pontifical dans son principe même. Les révolutionnaires n'osaient pas dire tout d'abord : Nous ne voulons plus de Pape. Un vœu pareil aurait effrayé. Ils se sont bornés à dire : Nous ne voulons plus de prêtres.

Et aujourd'hui qu'on leur répond : Vous vouliez des

laïques dans les fonctions de l'État; on en a mis partout; ils répliquent : C'est autre chose que nous voulions. « Le Pape ne peut accorder de sécularisation véritable; « car celle-ci ne consiste pas dans l'admission de *quelques* « laïcs (*quelques* laïcs, 5,000 contre 100 ecclésiastiques !) « dans les fonctions de l'État, mais dans l'introduction de « l'esprit moderne en toutes les institutions. Cet esprit « est inconciliable avec le gouvernement clérical. » (*Memorandum de Bologne*).

Ce qui veut dire en d'autres termes : Plus de Pape ! A la bonne heure! Mais pourquoi ne le disiez-vous pas franchement tout d'abord? Au fond, nous le savions bien, vous n'avez pas d'autre pensée, et malgré vous, vous nous l'avez déjà révélé bien des fois. Mais alors ne venez plus nous parler ni de vice-roi, ni de sécularisation, ni de réformes.

Ce qu'il y a de plus pénible dans toute cette discussion, c'est la duplicité qu'on rencontre à chaque pas sur son chemin; mais nulle part elle n'est plus manifeste et plus odieuse que quand on parle de sécularisation.

Quelque chose de plus insupportable encore que cette duplicité et ces mensonges, c'est la niaiserie des honnêtes gens qui s'en font les échos : « Que ceux, dit avec raison M. Saint-Marc Girardin, qui veulent la destruction « pure et simple du grand Pontificat catholique répètent « à tout propos qu'il faut séculariser l'administration ro« maine, que c'est là le seul remède à tous les abus, je « comprends parfaitement ce système; mais que ceux qui « veulent maintenir la Souveraineté pontificale se laissent « aller à croire que le Pape peut être le seul prêtre de « son administration, c'est là ce que je conçois moins « bien. Le jour où à Rome, de sécularisation en sécula« risation, il n'y aura plus que le Pape qui ne soit pas

« un séculier, la sécularisation de la Papauté est faite. « L'Évêque devient prince, et fonde une principauté hé« réditaire, s'il en a la force, ou bien Rome tombe en « des mains étrangères, et le Pape n'est plus qu'un curé « de paroisse (1). » Voilà le langage du bon sens et de la bonne foi.

Certes, lord Palmerston lui-même n'était pas de l'avis de M. Pepoli, lorsqu'il disait à la Chambre des Communes, le 15 juillet 1856 : « On ne saurait imaginer « *qu'un « gouvernement comme celui du Pape,* à la tête duquel « est un homme qui nous a donné dans le passé des « preuves suffisantes de ses intentions généreuses et de « ses vues éclairées, *soit incapable de diriger l'adminis« tration de ses affaires de manière à détruire les causes « de mécontentement.* »

Mais continuons à voir, nonobstant les assertions de M. Pepoli, en quoi et comment le gouvernement pontifical peut et doit admettre *l'esprit moderne.*

Passons donc au second chef de réformes, le *Code Napoléon.*

II.

LE CODE NAPOLÉON.

Je ferai sur ce point une réponse bien simple :

Qui le premier a parlé du Code Napoléon? Je vais surprendre beaucoup peut-être ceux qui se plaisent à compter le Code Napoléon parmi ces conquêtes de l'esprit moderne avec lesquelles, disent-ils, le pouvoir temporel du Pape est incompatible : eh bien! c'est Pie IX lui-même

(1) *Revue des Deux-Mondes,* 15 mai 1860.

qui introduisit la question du Code Napoléon aux conférences de Gaëte, et ce furent les représentants de l'Europe qui, pour de graves motifs, n'acceptèrent pas ce genre de réformes : c'est ce que n'ignorent pas les diplomates qui étaient présents à ces conférences.

Je rapprocherai de ce fait un autre fait plus connu. Lorsque l'auteur du Code Napoléon, qui, par sa naissance, réunissait en sa personne le génie italien et l'esprit français, fonda la Cour de cassation, pour donner aux sentences de la justice plus d'autorité, et imprimer aux applications de la loi leur esprit véritable, il fit venir des jurisconsultes romains (1).

Ainsi on parle d'imposer le Code Napoléon au Pape, et c'est lui-même qui l'a proposé : on veut gratifier les Romains de ce Code, et son auteur appelait des Romains pour l'interpréter.

J'ajouterai ceci : on pense que substituer le Code Napoléon aux lois civiles de Rome, ce serait un grand progrès : ce ne serait pas même un aussi grand changement qu'on le croirait.

Qu'est-ce que le Code Napoléon ? Un composé du droit romain, des coutumes de la France, et des idées d'égalité empruntées à l'Évangile.

Qu'est-ce que le droit à Rome ? Un composé du droit romain, des coutumes de l'Italie, et des règles de l'Église gardienne de l'Évangile.

L'ancien droit romain, dont on a dit qu'il était *la raison écrite*, est le fond des lois romaines actuelles, comme il est le fond des nôtres, dont il fait plus de la

(1) Je crois pouvoir nommer ici M. Lasagni, et, si je ne me trompe, M. Zangiacomi, dont le nom est encore si bien porté.

moitié : ce n'est pas, il est vrai, le droit brutal des douze tables, mais le droit romain, transformé par l'esprit chrétien, le droit de Justinien, le droit converti par l'Évangile, et traversé par ce souffle de justice et de charité qui tomba du ciel sur les hommes, il y a dix-huit cents ans (1).

Ainsi les lois de Paris comme les lois de Rome sont nées de l'alliance du droit romain et de l'esprit chrétien : elles sont de la même famille.

Ce n'est pas à moi, d'ailleurs, évêque d'Orléans, qu'il conviendrait d'ignorer que le Code civil a été, en grande partie, dicté d'avance par un fervent catholique orléanais, notre illustre Pothier, qui servait ou entendait la messe tous les matins dans la cathédrale de Sainte-Croix, avant d'aller coordonner les Pandectes dans une petite chambre de la rue de l'Écrivinerie.

J'honore et je partage l'attachement que la nation française porte à ses lois civiles : cela me consolerait même un peu de la trouver quelquefois moins fidèle à ses lois politiques : mais je ne voudrais pas que ce respect allât jusqu'à une espèce de superstition, fondée, comme toute superstition, sur l'ignorance.

(1) Voyez, sur ce grand sujet, le mémoire de M. Troplong : *De l'influence du Christianisme sur le droit civil des Romains.*

Voyez aussi, sur le droit romain, Cujas, Domat, Pothier, qui l'ont rendu immortel parmi nous.

La vérité est que le droit romain a régi pendant des siècles la plus grande partie du monde civilisé, et fait aujourd'hui encore le fond de toutes les législations européennes. Sans doute le droit romain a été modifié à Rome dans certains points par le droit canon ; mais il ne faut pas oublier que ce droit canon est si peu méprisable, que son étude a marché de pair, presque jusqu'à nos jours, avec celle du droit romain, dans la plupart des Universités de l'Europe, et on sait d'ailleurs que tous nos codes de procédure moderne lui ont fait de larges emprunts

Eh quoi ! on ne veut pas que nous imposions même à un enfant l'Évangile, œuvre parfaite d'un législateur divin, et l'on voudrait imposer à un souverain le Code français, sous peine de déchéance !

Faut-il donc, parce qu'on est Français, se croire l'idéal et l'expression définitive de la perfection en toutes choses ?

Mais ce Code, qui est aux yeux de nos adversaires la première des réformes à faire, est-il donc parfait ? Combien de fois n'a-t-il pas été réformé lui-même ? N'y signale-t-on pas encore des contradictions, des lacunes, des faiblesses ?

Notre juste admiration pour nous-mêmes doit-elle aller jusqu'à nous défendre de croire qu'il existe à Rome des lois, et de bonnes lois ; et non seulement un Code civil, comme le Code Napoléon en est un, mais d'autres codes, que les hommes compétents, mais impartiaux, sont loin de mépriser ?

Écoutons encore ici le témoignage d'un homme qui sait ce qu'il a vu : « J'ai étudié avec soin les différents « codes, de procédure civile, de procédure criminelle, de « commerce, a dit M. de Rayneval : ils sont à l'abri de « la critique. Le Code des hypothèques, examiné par des « jurisconsultes français, m'a été cité par eux comme un « modèle. »

Mais où donc l'étude du droit est-elle plus en honneur qu'à Rome et dans les sept universités romaines ?

M. Pepoli parle de l'esprit moderne sans prendre la peine de dire ce qu'il entend par là ; mais le Code Napoléon est-il seul l'esprit moderne, en sorte que l'esprit moderne ne peut être là où n'est pas le Code Napoléon ? Les Anglais n'ont donc pas l'esprit moderne.

M. Saint-Marc Girardin, en qui, je le dois avouer, j'ai

plus de confiance qu'en M. Pepoli, lorsqu'il s'agit de définir l'esprit moderne et l'esprit français, M. Saint-Marc Girardin écrivait récemment avec grande raison sur le sujet même qui nous occupe : « Il ne s'agit pas, pour « tout améliorer, de substituer l'esprit de notre siècle à « l'esprit des siècles passés. »

Revient d'ailleurs ici cette grave question : le Code Napoléon; mais lequel? car on le sait, et je l'ai dit, il a été réformé et modifié bien des fois !

Est-ce l'ancien sans les réformes? Est-ce le nouveau avec les réformes et les modifications passées? Et les modifications futures, les imposerez-vous aussi ?

L'esprit moderne, en 1792, inscrivait dans le Code civil le divorce; en 1816, l'esprit moderne l'abolissait. L'esprit chrétien l'a réprouvé toujours.

Et combien d'autres modifications importantes je pourrais citer!

Parmi les dispositions modificatives du Code, il suffira de rappeler les lois sur l'intérêt (loi du 3 septembre 1807), sur l'exigibilité des créances hypothécaires (Code Napoléon, art. 2148, loi du 4 septembre même année), sur la saisie immobilière des biens situés dans plusieurs arrondissements (loi du 14 novembre 1808), sur l'abolition du droit d'aubaine (loi du 14 juillet 1819), sur les prohibitions de mariage entre certains parents ou alliés (loi du 16 avril 1832), sur la contrainte par corps (lois des 17 avril 1832 et 13 décembre 1848), sur les majorats (art. 896, loi du 12 mai 1835), sur les substitutions (loi du 17 mai 1826). Ces dernières lois ont été depuis abrogées par la loi des 7-11 mai 1849; — sur l'acquisition de la qualité de Français (loi du 22 mars 1849), sur la publicité des contrats de mariage (loi du 10 juillet 1850), sur les désa-

veux d'enfant en cas de séparation de corps (lois des 6-15 décembre 1850), sur le drainage et le privilége qui affecte au profit du trésor public les terrains drainés (loi du 10 juin 1854 et du 17 juillet 1856).

Ainsi le législateur a déjà modifié le Code Napoléon dans plusieurs parties essentielles.

Mais du moins, tout ce qui reste est-il à l'abri de la critique?

Je ne suis pas jurisconsulte; je ne suis pas économiste; mais j'aime et j'écoute les jurisconsultes et les économistes. La morale religieuse, dont je suis le ministre, tient par plus d'un lien nécessaire aux sciences qu'ils professent; et cette alliance, dans l'élévation et la profondeur des principes, cette alliance du droit, de l'économie politique et du christianisme, est une des harmonies dont notre temps peut le moins se passer.

Or, voici ce que j'entends dire aux jurisconsultes, ce que je recueille de la bouche des économistes, et ce que je pense moi-même comme moraliste.

Le Code Napoléon peut être résumé en trois principales divisions : la famille, la propriété, les contrats.

— Le système des contrats est un chef-d'œuvre; mais un chef-d'œuvre qui existait, que nos législateurs n'ont pas eu à créer, mais qu'ils ont eu le mérite considérable de résumer admirablement et de codifier.

— Le régime de la propriété aurait besoin de réformes, soit au point de vue de la conservation des biens, soit au point de vue du crédit.

— L'organisation de la famille n'est pas assez religieuse, l'autorité paternelle pas assez forte.

Sans regretter les droits excessifs et les priviléges abolis, sans demander que l'autorité paternelle soit armée de nou-

veau par les lois, de toutes les sévérités dont l'ancienne législation française lui avait réservé la puissance, est-ce qu'on ne pourrait pas faire pour elle quelque chose de plus que ce qu'on a fait? Est-ce que la famille et les mœurs, est-ce que la société tout entière n'y gagneraient pas? Est-ce que la dignité nationale elle-même ne s'en trouverait pas mieux?

« Dans les sociétés, dit M. Saint-Marc Girardin, où la « famille, sans cesser d'être une affection, est devenue « une institution, et où les lois aident à la conservation « des biens, et surtout à la perpétuité des souvenirs.... « l'esprit de famille a toute sa force et toute sa puissance... « Les familles s'y subordonnent aisément les unes aux « autres, et la subordination va souvent jusqu'au dé- « voûment. »

Chez nous, qui s'est occupé sérieusement de l'éducation de la jeunesse, sans reconnaître à quel point la puissance paternelle est ébranlée jusque dans ses fondements? Elle le sent elle-même; et sa faiblesse, si je puis ainsi parler, se déclare dès l'origine, c'est-à-dire dès les premières heures de la paternité, et se fait tristement sentir dans le premier exercice même de l'autorité paternelle ou maternelle. Ce père et cette mère voient qu'avant peu ils ne pourront plus rien, sans se rendre odieux et suspects; et tout d'abord, ils renoncent à exercer une puissance qui doit bientôt expirer entre leurs mains, et dont l'emploi ne servirait qu'à les exposer aux défiances outrageuses et quelquefois à la haine de leurs enfants.

« Dieu chassé du mariage ; la liberté testamentaire res- « treinte, l'autorité paternelle énervée; le lien paternel « relâché ; la femme privée de la garantie du magistrat « qui protège la liberté de ses engagements contre l'as-

« cendant du mari; la veuve déshéritée de la bienfaisante « prévoyance de la loi; les droits de l'enfant naturel, pré- « férés dans l'héritage à l'épouse légitime; les embarras « d'une communauté indéterminée, et la paralysie du crédit « public par l'hypothèque secrète: tel est le tableau « précis et fidèle des principales réformes que l'on veut « importer à Rome. Qui pourrait les appeler des bienfaits, « en les comparant aux institutions actuelles de la légis- « lation romaine (1)? »

Je lis ces choses dans un livre qui me dispense des développements. La question y est traitée à fond et de main de maître. Qu'on le consulte; on y trouvera la sincérité, l'autorité, la compétence, précisément les trois avantages dont nos adversaires ont ici le plus besoin. Je parle du grand et bel ouvrage que M. Sauzet vient de publier pour la défense du Saint-Siége (2). On y verra, en particulier, une comparaison approfondie des lois romaines et des lois françaises, qui ne laisse rien à désirer. C'est dans cet ouvrage que je lis encore :

« La liberté de se marier et de divorcer, en se passant « de Dieu; de s'engager, à dix-huit ans, en se passant « de son père; de jeter à une concubine le patrimoine de « ses ancêtres, en se passant du mariage; de refuser aux « fruits de ses erreurs la dette sacrée des aliments, en se

(1) On l'a demandé d'ailleurs avec raison : Pourquoi la famille ne saurait-elle être constituée nulle part autrement qu'en France? Si les restrictions au droit du père, si l'égalité des partages et le fractionnement indéfini de la terre et des fortunes qui en est la suite, conviennent à nos goûts démocratiques, tous les peuples seront-ils obligés de nous suivre sur une telle pente? Et si Rome doit en cela nous imiter, pourquoi pas l'Angleterre, qui n'y paraît guère plus disposée que Rome?

(2) *Rome devant l'Europe*, Paris, chez Lecoffre, mai 1860.

« passant des devoirs de la nature; la liberté de leur con-
« férer les bénéfices de la légitimité, en se passant de les
« reconnaître; la liberté de laisser des frères périr de
« détresse, en se passant de les secourir; la liberté de
« ruiner l'épouse par des engagements sans spontanéité
« comme sans garantie, et de laisser la veuve sans asile et
« sans pain; la liberté d'éluder la foi publique par des
« engagements secrets et des combinaisons collusoires;

« Voilà des libertés que la morale publique déplore,
« tout en s'inclinant devant l'autorité des lois civiles, aux-
« quelles la nécessité des temps et des mœurs impose
« quelquefois l'obligation de les souffrir.

« Ces libertés, la législation romaine a eu le droit de
« ne pas les admettre. Elle se félicite d'en pouvoir rester
« exempte; elle ne prétend pas les gêner ailleurs: elle
« demande seulement qu'on ne les lui impose pas. »

Toutefois, et malgré ces graves défauts dans la loi française, nos codes peuvent offrir aux réformateurs romains d'utiles exemples, de même que nous pourrions gagner aussi nous-mêmes à nous conformer sur certains points au code civil romain; et je suis le premier à désirer cet utile échange des lois, qui, rapprochant les pays et les hommes, les aiderait à s'élever ensemble, par les forces réunies de l'intelligence et de l'expérience de tous, jusqu'à l'idéal de la justice. Mais qui donc, à Rome, s'oppose à ces emprunts? Quelle incompatibilité radicale peut-il y avoir entre nos lois et celles de Rome? Nous le répétons, puisqu'on tombe sur ce point dans un oubli si bizarre : Rome est le point de rencontre de l'Évangile et du Digeste, qui sont les deux sources de nos lois : les renvoyer à Rome, c'est les faire retourner à la source première d'où elles viennent.

Seulement, nous le redirons aussi, comme deux frères, dans le partage des mêmes biens, peuvent n'être pas guidés dans leur choix par des vues également sûres, de même Rome a pu garder la meilleure part de l'esprit chrétien, tandis que Paris acceptait peut-être dans son lot certaines valeurs moins solides. Toujours est-il qu'avant de proposer un changement entre des lois, qui sont peut-être supérieures par la précision et la méthode de leur rédaction, et d'autres lois, qui sont peut-être meilleures par un fond plus chrétien et plus moral, il conviendrait de se livrer à une étude comparative des plus sérieuses, et d'appeler des deux côtés à un tel examen des jurisconsultes un peu plus compétents qu'un colonel français ou qu'un gentleman anglais?

Mais de plus, je le dois demander ici, à quel titre et de quel droit imposer toutes les lois civiles d'un pays à un autre pays? Et pourquoi les lois civiles françaises, et non pas les lois anglaises, belges, espagnoles, autrichiennes ou russes? Ces nations ne sont-elles pas civilisées? Où donc est-il écrit : hors du Code Napoléon, point de salut?

On abuse étrangement ici de la faiblesse du Saint-Père! C'est à lui seul qu'on vient poser d'aussi tyranniques conditions. Car à quel autre souverain a-t-on jamais osé dire : un code étranger, ou plus de couronne! N'est-ce pas là simplement, encore une fois, le *Nolumus hunc regnare super nos*, rappelé avec tant d'à-propos et tant de goût par M. Dupin ?

M. Sauzet le demande d'ailleurs avec grande raison : pourquoi le Piémont, par exemple, qui réclame l'importation du Code Napoléon à Rome, ne l'importe-t-il pas à Turin? Pourquoi ne le donne-t-il pas à la Toscane? M. Sauzet est convaincu que Turin ferait une vive résistance,

et que Florence tiendrait encore plus à conserver certaines coutumes profondément enracinées dans ses mœurs. Ne conçoit-on pas que Rome puisse avoir aussi son esprit propre, et voudrait-on poser en principe qu'on devra jeter tous les peuples dans un même moule?

Mais qui n'admirera que ce soit l'Angleterre elle-même qui veuille qu'on impose au Pape le Code Napoléon, elle qui n'a pas de code, pas plus celui de Napoléon qu'un autre? L'Angleterre avec sa législation si partiale, si injuste quelquefois sur les successions; avec son organisation pénitentiaire si impuissante, si défectueuse; avec sa taxe légale des pauvres et sa plaie du paupérisme? Je ne parle pas de la confusion des lois bretonnes, où l'on trouve mêlées comme en un chaos les lois de Guillaume, les décrets d'Élisabeth, les ordonnances de la reine Victoria (1). Bentham disait, en parlant de la loi commune de l'Angleterre, de ses usages et de sa jurisprudence si souvent contradictoires : « C'est un domaine couvert de « chausse-trappes, c'est l'opprobre et le fléau d'un pays « civilisé. »

Mais à Rome, avec la loi, on critique encore l'appli-

(1) Si un officier français faisait *empoigner* un soldat de nos régiments de ligne, et lui faisait appliquer cent coups de fouet sur les reins mis à nu, cet officier ne serait-il point passible des peines les plus graves devant un conseil de guerre? Faut-il détrôner la reine d'Angleterre parce que les lois britanniques autorisent de pareils actes? Je le sais, la peine du fouet vient d'être en partie abolie dans l'armée anglaise, par une ordonnance du duc de Cambridge en date du 9 novembre ; mais le nouveau règlement porte qu'elle pourra encore être infligée à des hommes précédemment condamnés pour certains délits spécifiés ; elle n'est abolie que pour tout soldat qui n'est pas en état de récidive, et elle ne sera plus appliquée que comme une aggravation de peine.

cation de la loi. La justice romaine est particulièrement devenue un thème fécond de déclamations et de mensonges.

Pour moi, je le dirai sans peine ; j'admets parfaitement qu'on puisse préférer l'organisation judiciaire française. Mais ce que je n'admets pas, c'est que l'admiration pour les formes judiciaires de notre pays soit exclusive, jusqu'à nous rendre injustes envers les autres.

Si l'on veut juger sans passion, s'enquérir de ce qui se passe, et non de ce qui se dit, on verra qu'en réalité toutes les mesures pour éclairer la justice et exclure toutes chances de surprise sont multipliées à Rome : c'est même le caractère dominant des institutions judiciaires de ce pays ; et il est tel de ses tribunaux, le célèbre tribunal de la Rote, par exemple, auquel l'Europe a, plus d'une fois, rendu d'éclatants hommages.

« En définitive, » dit un témoin élevé et consciencieux, que j'ai déjà souvent cité, et qui mérite assurément d'être entendu, « la justice civile est bien rendue dans les États « romains, sauf les erreurs humaines et inévitables. Pour « moi, je n'y connais pas une sentence qui ne pût être « avouée par le meilleur tribunal de l'Europe.

« Au criminel, la justice est administrée d'une manière « également irréprochable. J'ai pu suivre dans tous leurs « détails quelques procès. J'ai dû reconnaître que toutes « les précautions nécessaires pour la constatation des faits, « toutes les garanties possibles pour la libre défense de « l'accusé, y compris la publicité des débats, y étaient « scrupuleusement observées (1). »

J'entends parler des rigueurs, des cruautés de la justice

(1) M. de Rayneval.

pontificale ! de ses sentences, de ses prisons, de ses victimes ! Grands mots que M. de Cavour n'a pas manqué d'exploiter au congrès de Paris, et lord Palmerston dans le cabinet britannique. M. Pepoli a même osé écrire : « Nous « ne savons s'il est un pays en Europe qui, proportion « gardée, compte un aussi grand nombre de condam- « nations à mort, aux galères et à l'exil que les Ro- « magnes (1) ! » On hésite à qualifier de telles paroles, et on doit s'arrêter devant le mot qui se prononcerait naturellement. La vérité est au contraire que le pape Pie IX, au retour de Gaëte, accorda la plus généreuse et la plus large des amnisties ; qu'aucune vengeance ne fut exercée contre ceux qui avaient renversé le gouvernement pontifical ; que pas une goutte de sang ne fut versée. Et si un reproche général peut être adressé à la justice romaine, j'ai toujours ouï dire que ce n'est pas de trop de rigueur, mais de trop de douceur qu'il faudrait l'accuser.

Mais enfin, et en détail, de quoi parle-t-on, et que veut-on dire par ces vagues accusations ?

Il ne saurait s'agir des peines prononcées pour délits communs : pas plus dans les Romagnes qu'ailleurs, les assassins et les voleurs ne peuvent demeurer impunis.

Il n'est donc question que des délits politiques. Eh bien ! on réprime ces délits à Rome, comme en Angleterre, comme en Russie, comme en France, comme partout, et avec bien plus d'indulgence ! Serait-ce sérieusement qu'on formulerait un pareil reproche ? Depuis quand les États, monarchiques ou républicains, peuvent-ils subsister sans répression ? ou bien voudrait-on dire que les peines répressives ne sont pas nécessaires, quand c'est à l'ordre

(1) *Mémorandum* du 3 octobre 1859.

public qu'on s'attaque? Y a-t-il sur la terre un gouvernement contre lequel il soit permis de faire des complots, et auquel il soit interdit de se défendre?

Qu'a donc fait, non pas seulement l'Autriche en Hongrie, mais le Piémont, contre les insurgés de Gênes; mais l'Angleterre aux îles Ioniennes, et chez elle-même, contre les chartistes; mais la France républicaine, après le 15 mai, après les sanglantes journées de juin, en 1848; et la France impériale, après le 2 décembre? Ce qu'on trouve très-naturel ailleurs serait-il donc un crime à Rome? Cependant, en fait, rien de semblable n'a jamais eu lieu dans les États romains.

Mais c'est assez sur les lois et sur la justice : passons à un autre chef de réformes : *le gouvernement libéral.*

CHAPITRE XXVIII.

Des réformes demandées au gouvernement pontifical.

QUESTION DE FAIT. — SUITE DU MÊME SUJET.

Le Gouvernement libéral.

I.

Les grandes puissances européennes ont, à diverses reprises, demandé au Pape, pour ses sujets, un gouvernement plus libéral. Que manque-t-il sous ce rapport

au gouvernement romain? est-ce la *forme libérale?* est-ce l'*esprit libéral?* Examinons successivement ces deux points.

1° *La forme.* Une forme libérale de gouvernement; mais qu'entendent par là les diverses puissances européennes? Attache-t-on à ces paroles le même sens à Saint-Pétersbourg et à Paris, à Vienne et à Londres?

Mais par là, nous-mêmes, en France, qu'entendons-nous? Ces mots, à Paris, en 1830, en 1840, en 1850, en 1860, ont-ils eu toujours exactement le même sens? Sommes-nous à cet égard bien d'accord avec nous-mêmes? Et à laquelle de ces formes, si diversement et si inégalement libérales, Rome devra-t-elle se conformer? Non: il est évident que ceux qui pressent le plus le Pape sur ce point ne sont d'accord ni entre eux, ni toujours avec eux-mêmes.

Mais allons au fond.

Je le déclare hautement: des institutions libres, des libertés municipales et provinciales, la liberté individuelle, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques, le contrôle sérieux de l'emploi des finances, le plus large développement de l'industrie et du commerce, non moins que le progrès des lettres, des sciences et des arts; en un mot, *la liberté et l'égalité civile et politique,* et toutes les grandes choses qui résument ce qu'on appelle un gouvernement libéral et progressif, il n'est aucune syllabe de l'Évangile, aucune définition de l'Église qui les repousse: tout le monde sait même que c'est l'Évangile et l'Église qui les ont données à la société européenne.

Je sais qu'on abuse étrangement de ces choses; mais de quoi n'abuse-t-on pas? Je sais que certains écrivains les voudraient pousser jusqu'à des excès inacceptables, et

certes, je n'entends pas me rendre solidaire de tout ce qu'on a abrité sous ces mots; mais enfin ils ne sont pas de vaines formules, et ils répondent à des idées que les catholiques sont aussi libres que le reste des hommes d'accepter et de pratiquer. La majorité des esprits, en Europe, estime ces idées salutaires, autant que vraies. Je tiens donc à le constater, nulle difficulté religieuse ici : la difficulté est toute politique. Quels sont les peuples capables de porter ces libertés, et dans quelle mesure, et avec quels tempéraments ? Voilà uniquement ce que peut être ici la question.

Mais, je l'ajoute aussitôt, et certes avec grande raison, nous qui changeons de libéralisme tous les dix ans, au gré de chaque révolution, voudrions-nous imposer à Rome les diverses constitutions dont chaque émeute heureuse où chaque coup d'État hardi nous gratifiera ? La prétention serait prodigieuse.

Et s'il faut entrer dans quelques détails, la liberté de la presse, par exemple, sera-t-elle absolue et sans limites? Sera-ce la liberté, telle que nous l'avions en 1846, ou en 1849, ou celle que nous avons en 1860 (1)?

Sera-ce celle de la Russie, de l'Angleterre ou de la France ?

Quant à la liberté de la tribune, sera-ce le régime parlementaire ? Mais il n'existe plus chez nous !

Pie IX l'avait accordé dans une assez large mesure, ce

(1) Quant à la liberté de la presse, on voudra bien du moins remarquer que, critiqué librement soir et matin dans tous les parlements et par tous les journaux qui existent, le Saint-Siége est assurément le gouvernement le plus contrôlé qui soit sur la terre. Si le roi de Danemark avait ainsi à ses trousses tous les avocats, les écrivains, les orateurs, les diplomates, et les divers procureurs généraux du genre humain, il ne se maintiendrait pas deux ans sur le trône.

régime : qui l'a supprimé? C'est la révolution. Et en 1849, quand nous ramenions le Pape à Rome, quand nous discutions les conditions de son retour, l'Europe assemblée à Gaëte a-t-elle demandé au Pape de rétablir ce régime parlementaire que Rome n'avait pas su conserver? Pas le moins du monde.

Mais Pie IX du moins rentra dans Rome avec un *motu proprio* qui a satisfait lord Palmerston lui-même (1), en même temps que M. Thiers et la France républicaine; et si ce *motu proprio* ne relevait pas la tribune parlementaire, il contenait du moins, il faut l'avouer, d'assez larges et d'assez précieuses libertés :

Des libertés municipales;

Des libertés provinciales;

Des libertés même politiques, pour le réglement de l'impôt et des finances.

Oui, dans ce pays barbare qui ne ressemble en rien aux pays civilisés, comme le dit impudemment M. Pepoli, il y a toutes ces libertés : l'Europe les a trouvées suffisantes, et le Pape, de même qu'il les avait librement et loyalement promises, les a fidèlement exécutées; en plusieurs point même il les a dépassées : il a fait plus qu'il n'avait dit.

On a répété que le *motu proprio* était lettre morte : à la place des déclamations, voulez-vous les faits? — Les voici :

L'organisation municipale a été l'objet d'une réforme complète.

Les habitants les plus imposés de la commune, auxquels sont adjoints ceux qui ont acquis des grades supérieurs

(1) 15 juillet 1856, discours à la Chambre des communes.

dans les diverses universités romaines, forment un corps électoral qui nomme directement les conseillers municipaux. Ceux-ci dressent à leur tour, par voie d'élection, une liste de candidats, parmi lesquels l'autorité gouvernementale choisit les membres du conseil provincial. Ces derniers désignent de la même manière, au choix du Saint-Père, les membres de la consulte d'État pour les finances.

Une grande latitude est laissée, tant aux conseils communaux qu'aux conseils provinciaux, pour se créer des ressources et en disposer. *Ce ne sont pas les représentants du gouvernement qui administrent les fonds de la commune ou de la province : ce soin est laissé à une commission exécutive, élue par le conseil qu'elle représente, et qui reste en permanence pendant tout l'intervalle qui sépare une session de l'autre.* Les délégats, ou préfets, n'ont qu'un pouvoir de surveillance, *et ne prennent pas une part directe à la gestion des affaires communales ou provinciales.*

Voilà les libertés municipales des États romains : quelles sont donc celles dont le Piémont prétendrait leur faire cadeau? Nous-mêmes, en France, en avons-nous de plus larges? Nos libertés communales n'ont-elles pas, comme toutes les autres libertés, subi le contre-coup des révolutions? Le gouvernement ne s'est-il pas réservé et n'exerce-il pas la faculté de choisir les administrateurs de nos cités en dehors des conseils élus par les citoyens?

Combien de fois même, chez nous, les conseils élus ne sont-ils pas remplacés par des commissions gouvernementales? Nous en faisons ici l'observation sans reproche : nous savons tenir compte des nécessités du temps; mais il n'est pas inutile de constater que ce n'est pas dans les États du Pape seulement que l'esprit de révolution a retardé le développement des libertés publiques;

et il nous semblerait peu flatteur pour la France de juger l'Italie mûre pour des institutions qui, chez elle-même, exigent encore tant de précautions, et sont dominées par une réglementation si rigoureusement prudente.

La centralisation d'ailleurs, qui ne le sait, n'est pas l'ancien système romain ; elle est l'œuvre de la révolution et de l'empire : mais est-elle donc si favorable aux libertés locales? C'est elle, c'est la préfecture du Tibre, qui a détruit les anciennes franchises : après quinze années de centralisation française, elle ne purent être rétablies : mais aujourd'hui, sous Pie IX, la liberté municipale a refleuri tout autant, j'en demande pardon à M. Pépoli et à ses échos, que dans les pays les plus civilisés du monde.

Qu'on puisse faire plus encore, c'est possible; mais qu'on n'ait rien fait, c'est une calomnie.

Voilà pour les libertés municipales et provinciales: parlons maintenant de la Consulte des finances. Qu'est-ce que la Consulte des finances?

C'est une cour souveraine des comptes, instituée pour réviser les exercices accomplis, et donner son avis (1) *sur les budgets et tout ce qui regarde les impôts, les recettes et les dépenses.*

C'est un conseil général des finances, lequel est désigné par des conseils provinciaux, désignés eux-mêmes par des conseils municipaux, *élus* à leur tour par des *électeurs de droit* réunissant certaines conditions.

Il suffit de jeter les yeux sur un bugdet pontifical pour se rendre compte immédiatement de l'action efficace et

(1) En réalité, l'avis de la Consulte sur les articles des budgets devient un vote de fait, par la raison qu'il est presque toujours accepté par le Pape.

salutaire de la Consulte (1). J'ai sous les yeux le relevé des amendements présentés par elle sur les budgets préventifs de 1853 à 1859, et approuvés presque tous par le Saint-Père: ces amendements sont au nombre de quinze cents.

Le budget de 1853 contenait près de 730 articles; la Consulte en a amendé près de la moitié.

« Comment se fait-il, demande M. Pepoli, que les éco-« nomies proposées par la consulte n'ont pas été réa-« lisées? » — M. Pepoli est libre de poser toutes les questions qu'il lui plaît; mais si je jette les yeux sur les tableaux placés en tête de chaque budget pour indiquer, indépendamment des modifications particulières sur chaque article, le résultat général des amendements de la session, qu'est-ce que j'y vois? — Les économies réalisées sur les deux budgets de 1853 et 1854 se montent à 3,258,000 fr., c'est-à-dire à la seizième partie des recettes de cette époque, l'équivalent comme on l'a très-bien fait remarquer, de 112,000,000 sur le dernier budget français!

Il n'en est pas moins vrai, dites-vous, que le Pape a de grands embarras financiers. Je le crois bien! vous avez pris, vous prenez chaque jour des moyens infaillibles pour le réduire sous ce rapport à la dernière extrémité. Ce n'est donc pas à vous que je répondrai ici; vous en savez plus que moi à cet égard. Mais je dirai du moins aux honnêtes gens qui se laissent si souvent et si grossièrement tromper :

Il y a une chose qu'il ne faut jamais oublier quand on reproche au gouvernement pontifical l'embarras de ses

(1) Nous abrégeons, préférant nous référer aux travaux si complets de M. de Corcelles (*La vérité sur le gouvernement pontifical*, dans le *Correspondant*. On ne peut consulter un témoin qui ait mieux vu, et qui ajoute plus à l'autorité de son expérience par l'autorité de son caractère.

finances; c'est que ses dettes viennent uniquement des révolutionnaires. « C'est surtout dans les États du Pape, « dit avec raison M. Sauzet, qu'on est frappé de cette « infatigable émulation d'efforts, entre la révolution qui « détruit et la sagesse qui répare. Pie VIII laissait en 1830 « les finances prospères. L'insurrection de 1831 imposa « à Grégoire XVI de rudes sacrifices, dont son règne fut « consacré à effacer les traces. » Et sans remonter plus haut, qui ne sait que la république de 1848 légua à Pie IX une situation déplorable? 45,000,000 avaient été émis en papier-monnaie par Mazzini, Garibaldi, etc.; qu'a fait le Saint-Père? Il a pris à sa charge, et remboursé ces 45,000,000. Et malgré cet énorme sacrifice, malgré l'accroissement de dépenses occasionné par les occupations étrangères, par l'entretien nécessaire d'une armée plus nombreuse, cette administration financière tant critiquée était parvenue cependant, on ne peut cesser de le redire, à mettre en équilibre le budget de 1858, et le budget de 1859 présentait même un excédant de recettes, lorsque M. Pepoli et le Piémont sont venus, en 1859 même, remettre tout en question, s'emparer des Romagnes et menacer le reste des États pontificaux. Et ce sont les Piémontais, c'est M. Pepoli, qui viennent aujourd'hui accuser le gouvernement pontifical!

Mais, de plus, qu'avait fait dans les pensées les plus nobles, qu'avait spontanément institué le Pape en matière de finances? Que ceux qui déclament tant contre lui et lui reprochent de n'avoir pas tenu ses promesses veuillent bien le remarquer.

Il avait fait trois grandes choses, dont la portée libérale et politique ne peut être niée par personne, et que ne promettait même pas le *motu proprio* :

1° Il avait donné à la Consulte le vote *de fait* sur tous les budgets préventifs, et sur tous les actes financiers les plus délicats, les plus compliqués de son gouvernement;

2° Il avait admis le contrôle du pays, et publié les votes de la Consulte en regard des présentations ministérielles; et, à côté, les décisions du Pape, article par article : décisions qui donnent presque toujours droit aux amendements de la Consulte.

3° Il avait donné à la Consulte la faculté d'être représentée dans l'intervalle de ses sessions *par une commission permanente,* pour l'associer ainsi à toutes les mesures financières.

Et voilà ce dont on s'obstine à ne tenir aucun compte au Pape, absolument comme si de rien n'était!

Mais en France, l'empereur Napoléon, en apportant à nos libertés certaines restrictions, assez sérieuses, ce me semble, n'a-t-il pas promis qu'un jour ces restrictions tomberaient, et que l'édifice de la Constitution française recevrait son couronnement? Il y a dix ans que cette promesse a été faite, et le couronnement n'a pu venir encore. Faut-il faire une révolution pour l'obtenir?

Soyez donc justes enfin, et sachez reconnaître avec les hommes les plus éclairés, les plus honorables et les plus impartiaux, sachez reconnaître tout ce qui s'est fait de bien à Rome, malgré tant d'obstacles. Et si tout n'a pas été fait, ne sont-ce pas, encore une fois, les éternels ennemis de l'ordre européen qui l'ont empêché?

Pie IX, après avoir vu renverser par les révolutionnaires les grandes libertés politiques qu'il avait données à son peuple, lui a rendu celles qui étaient possibles; et il est tout prêt à élargir encore le cadre de ces libertés.

Il est vrai, le gouvernement romain, dont l'esprit et les

institutions sont au fond réellement libérales, n'a pas la même forme politique que le gouvernement français, qui lui-même n'a pas non plus la même forme que le gouvernement anglais.

Mais existe-t-il donc une sorte de forme libérale orthodoxe, à laquelle il faille absolument ramener tous les gouvernements de la terre?

2° *L'esprit libéral*. Au reste, laissons les formes. Elles ne sont qu'un moyen; ce qui importe, c'est l'esprit dans lequel ce moyen est appliqué et le but auquel il tend.

Or, l'esprit du gouvernement romain est-il un esprit libéral? en d'autres termes, tend-il au progrès moral et matériel des populations qui lui sont confiées? Examinons ce point capital.

« La règle générale du gouvernement pontifical, dit « M. Pepoli, est de réprimer et non de prévenir. On n'a- « méliore ni l'instruction, ni l'administration ; mais on « multiplie les châtiments. »

Ainsi on ne fait rien pour l'instruction à Rome! C'est bien assurément la plus étrange calomnie que l'on puisse imaginer. M. Pepoli est donc le seul à ne pas savoir que les Papes ont de tout temps protégé, plus qu'aucun souverain et qu'aucun parlement, les lettres, les sciences et les arts?

Il ignore donc qu'à Rome les sciences, les lettres, les arts, ont partout des sanctuaires, des chaires, des bibliothèques; et que l'instruction du peuple en particulier est si peu négligée, que chaque commune a un instituteur, de même qu'elle a un médecin et un chirurgien gratuits (1)?

(1) Chez nous, dans un département, dans celui dont je suis évêque, un préfet, dont je garderai toute ma vie un cher souvenir, M. Dubes-

A Rome même, on compte plus de quatre cents écoles primaires ou secondaires, et proportionnellement le double d'enfants de ce qu'il y a à Paris dans les écoles primaires, qui sont toutefois, on le sait, plus avancées dans cette capitale de la France que dans toute l'Europe.

Pour la haute instruction, c'est bien plus encore. Ce petit État de trois millions d'âmes a sept universités pourvues de toutes les facultés, et fréquentées par près de dix-sept cents élèves (1) : c'est, proportion gardée, DEUX FOIS PLUS QU'EN FRANCE. Et M. Pepoli ose bien dire que le gouvernement pontifical ne fait rien pour l'instruction des peuples ! Je l'avoue, le parti pris, plus particulièrement depuis deux ans, de décrier partout et toujours, sans raison, sans mesure, sans pudeur, le gouvernement pontifical, — et avec ce succès que la sottise des honnêtes gens donne toujours si à propos à la perversité des méchants, — est un des phénomènes moraux les plus curieux et les plus désespérants de la crise actuelle.

Mais non, vous avez beau faire, malgré la stupidité des uns, l'ingratitude des autres, et l'audace de vos calomnies, Rome est encore et sera toujours la métropole universelle des lettres, des sciences et des arts, en même temps que de la foi universelle et de la charité !

Ce qu'on dit de l'ignorance du peuple de Rome ressemble à ce qu'on dit de sa misère et de ses oppressions.

sey, n'a pu qu'à grand'peine établir un pharmacien et un médecin, non dans chaque commune, mais au canton, et on l'a célébré par toute la France.

(1) Sur ce nombre, le droit et la médecine en comptent chacun environ 700 ; le nombre de ceux qui s'occupent des sciences médicales dans les États romains s'élève à environ 7,000, et 4,800 personnes sont vouées à l'étude et à la pratique des lois, sans y comprendre les magistrats. (M. SAUZET.)

Le peuple romain ignorant, opprimé, misérable !

En tous cas, il ne se doute guère de ses malheurs, et à le voir, en ses jours de fêtes, si plein d'entrain et de gaîté, on aurait peine à imaginer une population plus heureuse, si la joie est un signe de bonheur.

Quant à moi, lorsque dans les grandes villes industrielles d'Écosse et d'Angleterre, je voyais sortir des fabriques toute une population en guenilles, au visage pâle et décharné ; ou lorsque sur les places publiques je regardais passer tous ces malheureux, dans la boue, nu-pieds, à peine vêtus, à côté des splendides équipages, j'avoue que ce spectacle était loin de me donner une plus grande idée du bien-être des populations anglicanes que la vue du peuple de Rome.

Il y a bien des souvenirs que je ne puis oublier, et qui ne me permettent pas d'être beaucoup touché de ce qu'on voudrait nous faire croire de la misère de ce peuple. Je l'ai vu et étudié de près plus d'une fois ; j'ai vu aussi et observé d'autres peuples : j'ai vu le peuple romain dans ses fêtes et ses divertissements habituels ; j'en ai vu d'autres aussi dans leurs plaisirs : pour la dignité du moins, le respect de soi et la décence au milieu du plus vif abandon, nul peuple n'est comparable au peuple de Rome.

Chaque dimanche du mois d'octobre, tout ce peuple est en voiture et va à la campagne : ce n'est pas aux barrières des faubourgs, comme le peuple de certaines grandes villes ; c'est au grand air, parmi les spectacles les plus splendides de la nature, c'est sur les collines de Frascati, de Tivoli et d'Albano, que sont ses rendez-vous de fête.

J'ai vu, dans l'après-midi d'un dimanche d'automne, dans l'immense *villa* du prince Borghèse, tout ce peuple

rassemblé; j'ai été témoin de ses jeux, de ses courses de chars : son entrain, ses cris de joie, ses applaudissements, je ne sais quoi de noble dans son attitude, tout son aspect enfin était admirable.

Les jours de carnaval surtout sont remarquables sous ce rapport. Je ne crois pas qu'on puisse imaginer plus de retenue, plus d'honnêteté même dans une joie plus expansive. Il est extrêmement rare que la police ait alors quelque désordre à réprimer. Ils sont tout à leur plaisir, et ces plaisirs sont innocents; ce n'est pas l'ignoble orgie; c'est un peuple qui s'amuse, mais ne s'oublie pas. Rien de plus curieux, de plus pittoresque à contempler. Au reste, la noblesse elle-même prend part à ces fêtes, où le plaisir commun semble rétablir entre toutes les classes de la société une égalité charmante.

Mais on se retourne d'un autre côté, et on accuse ce peuple de paresse et d'indolence. Il néglige, dit-on, l'agriculture et l'industrie. Je ne prétends pas dire que les peuples du Midi travaillent comme les peuples du Nord. Il faut bien reconnaître que le soleil laisse moins à faire aux uns qu'aux autres. Cependant, il n'en est pas moins vrai que dans les provinces Adriatiques, qu'on voudrait enlever au Pape, les moissons sont aussi belles que dans aucun autre pays; et si en d'autres parties de l'État pontifical les pâturages, qui rapportent d'ailleurs des revenus considérables, sont préférés aux céréales, c'est une tendance très-ancienne, difficile à changer, et, M. Sauzet le prouve, les Papes sont loin de l'avoir secondée.

C'est encore par une exagération et une injustice manifeste qu'on affecte de se lamenter sur l'état de l'industrie à Rome. Chaque pays a la sienne. Il y a même plus d'une industrie dans laquelle Rome a sur plus d'un peuple une

évidente supériorité. L'orfévrerie, la bijouterie, la peinture, la sculpture, la gravure, la mosaïque, l'architecture, tous les arts du bâtiment, fleurissent à Rome plus peut-être que partout ailleurs.

La vérité est que, quand on vient à comparer, en observateur sérieux, le sort des sujets du Pape, et principalement le sort des pauvres, des laboureurs, des travailleurs et des artisans, avec le sort des mêmes classes sociales chez la plupart des autres nations, on a besoin de se modérer pour ne pas exercer contre les accusateurs publics du gouvernement pontifical de terribles représailles.

La vie matérielle, à Rome et dans les États pontificaux, est pour rien : les aliments de première nécessité y abondent ; le pain du pauvre est sans comparaison meilleur que chez nous ; il a fallu plusieurs années de mauvaise récolte pour que le vin cessât un moment d'y être accessible au petit peuple ; enfin, ce qui ne se voit guère ailleurs, la viande y est la nourriture de tout le monde.

La misère ne favorise guère l'accroissement de la population : à Rome, cependant, la population, dans les dix dernières années, s'est accrue bien plus qu'en France. Je lis dans le livre de M. Sauzet, que de 1833 à 1853, la population de la France ne s'est élevée que de 7 pour 100, tandis que celle des États de l'Église présente une augmentation de 14 pour 100.

Sans doute il y a des indigents à Rome ; mais, sur ce point, on est tellement accoutumé aux mensonges, aux déclamations, que j'étonnerai bien des gens, si je dis que l'indigence à Rome et dans les États romains est bien moindre qu'ailleurs, et mieux soulagée. C'est pourtant incontestable. On a comparé le nombre des pauvres à Rome

et à Paris, et on a trouvé que ce n'est pas dans la capitale du moude catholique qu'il est relativement le plus grand.

D'après M. Sauzet, il n'y a pas à Rome, comme à Paris, 1 pauvre sur 15 habitants, « et la ville de Londres, ajoute-« t-il, en renferme, à elle seule, huit fois plus que tous « les États de l'Église ensemble. »

S'il y a des pauvres à Rome comme partout, on n'y voit pas, comme en Angleterre et ailleurs, la hideuse plaie *du paupérisme*. La charité publique et privée s'y exerce dans des proportions telles, qu'il n'y a nul besoin de taxe légale et de contribution forcée.

« Rome possède des ressources de charité qu'aucun « autre pays n'égale. Elle a 4,500 lits affectés aux ma-« lades, pour une population de 180,000 âmes, tandis « que Paris n'en offre pas 8,000 pour une population « huit fois plus forte. Londres, avec ses deux millions « d'âmes, n'en a que 6,000 (1). »

Il y a des hôpitaux à Rome pour toutes les maladies, pour tous les peuples, pour les Orientaux comme pour les hommes du Nord; des hospices pour tous les besoins, pour les convalescents, pour les orphelins, pour les vieillards; des refuges, des maisons de repentir, des asiles, des abris pour les exilés, des secours pour les pèlerins.

Chose qui étonnera peut-être encore, mais qui n'en est pas moins certaine, la mortalité y est moindre dans les hospices que dans ceux de Paris si bien tenus. « Elle est « d'un neuvième dans les hôpitaux de Paris ; elle n'at-« teint pas un douzième dans ceux de Rome (2). »

(1) M. Sauzet, *Rome devant l'Europe*.
(2) *Id., ibid.*

« Tout à Rome, dit encore M. Sauzet, est organisé pour « le peuple. » Rien n'est plus vrai, non seulement au point de vue des secours qu'il reçoit, mais aussi, on le sait, parce que nul peuple au monde n'est grevé de moins d'impôts. Ce qu'il en paie n'est pas moitié de ce qui est exigé en France.

La raison en est-elle, comme on l'a dit, la pauvreté du peuple romain? Non; c'est que les exigences fiscales sont très-réduites, et qu'il y a en France une multitude d'impôts qui ne sont pas connus à Rome.

Par exemple, l'impôt personnel, l'impôt mobilier, l'impôt des portes et fenêtres, n'existent pas pour le Romain; les droits de succession directe n'existent pas; un fils ne paie pas, comme chez nous, pour hériter de son père; les droits de vente et d'échange sont considérablement moindres que chez nous; l'impôt des patentes, établi tout récemment, n'est pas, proportion gardée, le quart de ce qu'il est en France.

C'est encore parce que le gouvernement du Pape est un gouvernement qui coûte fort peu au pays, un gouvernement à bon marché dans la vérité du terme.

On déclame beaucoup contre le faste des cardinaux; cependant un cardinal est loin d'être rétribué comme un sénateur en France; plusieurs des membres du Sacré-Collége logent dans les monastères, et ne soutiennent leur rang que grâce à l'extrême simplicité de leur vie.

Pour le traitement de tous les cardinaux, pour la liste civile du Pape, pour les congrégations ecclésiastiques, l'entretien des basiliques, des galeries, des musées, des nonces, de tout le corps diplomatique à l'étranger, et de la garde même du Saint-Père, combien faut-il? A peine 3,000,000 de francs. La dépense de la maison du Pape,

qui y est comprise, ne s'élève pas à 100,000 fr., et sa dépense personnelle n'égale pas le quart de cette somme.

« Les services de l'administration, de la justice, du « commerce, des travaux publics, l'instruction à tous les « degrés, l'entretien si généreux des monuments de la foi « et des arts, s'élèvent à peine à quarante millions de francs « pour une population de 3,200,000 habitants (1). »

L'égalité devant la loi est sans doute un des principes d'un gouvernement libéral. Mais il n'est pas nécessaire de l'introduire à Rome. C'est le principe général du gouvernement romain. « Rien n'est soustrait à l'empire « de la loi : l'égalité devant elle est l'âme de toutes les « institutions. Le prince est soumis aux mêmes taxes que « l'artisan ; chacun paie à proportion de sa fortune, sans « surcharge ni privilége. Les majorats sont soumis à « l'impôt foncier comme les biens libres. Les domaines « des ecclésiastiques n'en sont pas plus exempts que ceux « des séculiers. Le peuple jouit de l'égalité devant la loi « comme devant l'impôt ; et cette double et tutélaire « égalité est immémoriale à Rome. La noblesse n'y possède « que des honneurs, et le droit commun régnait sur tous « les citoyens dans le temps même où l'Europe gémis« sait encore sous le poids des exclusions et des privi« léges (2). »

J'achèverai ce chapitre en présentant quelques considérations, sur une question qui, par son importance spéciale, mérite d'être traitée à part, à savoir : la liberté de conscience.

(1) M. Sauzet, *Rome devant l'Europe.*

(2) *Id., ibid.*

II.

On est tombé dans d'étranges confusions d'idées sur ce point ; on a élevé bien des accusations injustes contre l'Église, faute d'avoir bien compris ses principes : sans prétendre épuiser un si grand sujet, j'espère en dire assez pour faire apprécier équitablement ici la doctrine romaine.

Et d'abord, si l'on croit qu'il ne puisse y avoir aucune liberté de conscience à Rome, et que par le fait il n'y en a aucune, on se trompe. Tout le monde sait que les juifs ont à Rome des synagogues, qu'il s'y trouve même un temple protestant. — « Rome fut de tout temps le re-« fuge des juifs, dit avec vérité M. Sauzet, et ils la « nommèrent eux-mêmes leur paradis, au moyen âge, « alors que les barbaries de l'ignorance les persécu-« taient impitoyablement par toute l'Europe (1). »

Faut-il rappeler que Pie IX a donné le marbre pour la statue de Washington, et envoyé des aumônes aux protestants inondés des Pays-Bas, aux mahométans ruinés par le tremblement de terre de Corinthe, en même temps qu'aux catholiques Irlandais?

« On sait, dit à cette occasion M. Sauzet, que le cœur « de Pie IX n'est pas moins paternel pour ses enfants « égarés que pour ses enfants fidèles : on peut dire avec « vérité qu'il porte ses secours partout où il voit la mi-

(1) « Ce peuple a dans Rome même un quartier où il peut forcer les « propriétaires des maisons à le recevoir, et cependant il a la liberté « d'en sortir pour habiter le reste de la ville » — M. SAUZET, *Rome devant l'Europe*.

« sère, son admiration partout où il rencontre la gran-
« deur. »

Mais allons au fond même de la question.

Si par liberté de concience on entend le dogme absurde de l'indifférentisme ou de l'égalité de toutes les religions, ah! sans doute on ne peut demander qu'il soit posé en principe par le gouvernement du Pape. C'est un axiome de l'évidence que la vérité n'est pas l'erreur, pas plus que la lumière n'est la nuit. En ce sens, c'est-à-dire au sens dogmatique, la vraie religion est et doit être exclusive. Que dis-je? en ce sens, toute vérité, même de l'ordre naturel, est exclusive, absolue, ou bien elle n'est pas une vérité.

J'ajoute que la distinction du vrai et du faux, et l'obligation morale de rechercher le vrai, de s'attacher au vrai, et de s'écarter du faux, est précisément ce qui constitue l'esprit et le devoir philosophique, aussi bien que l'esprit et le devoir religieux. Il ne faut donc pas demander à l'Église de proclamer l'indifférence et l'irresponsabilité morale de l'erreur.

Non; et si elle le faisait, ce serait la philosophie elle-même, ce serait le simple et vulgaire bon sens, qui réclameraient.

Mais, en accordant ses droits et son rang suprême à la vérité, en la mettant, en l'élevant au-dessus de l'erreur, et en proclamant, pour l'esprit, le devoir certain de la rechercher, et, après l'avoir trouvée, le devoir de s'y soumettre, faudra-t-il aller jusqu'à l'imposer, en forçant la foi ?

Je réponds d'abord que c'est impossible. Forcer à croire est une chose qui ne se peut en aucune sorte; et la contrainte ici n'aboutirait qu'à l'hypocrisie et à la feintise.

J'ajoute que telle n'est pas la doctrine de nos maîtres dans le Christianisme, de ceux qui ont l'immortelle gloire d'avoir fondé et propagé la foi dans le monde.

Le Mahométisme a pu s'établir par le fer : le Christianisme s'est établi par la parole.

Saint Paul avait la noble ambition — et il y a réussi — de réduire les intelligences, même les plus rebelles, sous l'obéissance de Jésus-Christ, *Redigentes omnem intellectum in obsequium Christi*. Mais comment ? Fut-ce par la violence ? Non : par la vertu divine de la prédication et de Jésus crucifié. *Nos autem prædicamus Christum crucifixum*.

Et le divin fondateur du Christianisme n'avait pas indiqué lui-même à ses apôtres d'autres moyens : *Euntes, docete omnes gentes. Prædicate Evangelium omni creaturæ*.

« Ce n'est pas, dit saint Athanase, avec le glaive, « ce n'est pas à l'aide des soldats et des javelots qu'on « prêche la vérité, mais par la persuasion et le conseil. « Le propre de la religion n'est pas de contraindre, mais « de persuader (1). »

Et Tertullien, ce dur génie : « Ce n'est pas suivre « la religion, écrivait-il, que d'imposer la religion ; on « l'accepte librement, on ne la subit pas par violence ; « c'est à la volonté, c'est au cœur que les victimes sont « demandées (2). »

Et saint Augustin, ce grand converti, parlant aux héré-

(1) *Non enim gladiis aut telis, non militum manu, veritas prædicatur, sed suasione et consilio. Religionis proprium est non cogere, sed persuadere.* (S. Ath., *Ad solitarios.*)

(2) *Non religionis est cogere religionem, quæ sponte suscipi debet, non vi, cum et hostiæ ab animo volenti expostulentur.* — Tert., cité par Duvoisin, *Essai sur la tolérance.*

tiques de son temps : « Qu'ils sévissent contre vous, disait-« il, ceux qui ne savent pas avec quel labeur on trouve « la vérité : pour moi, qui n'ai pu qu'après avoir été « longtemps et cruellement ballotté par l'erreur, con-« templer enfin la vraie lumière, il ne m'est pas possible « de sévir contre vous (1). »

Saint Hilaire de Poitiers, en son nom et au nom de ses collègues dans l'épiscopat, écrivait : « Si l'on voulait em-« ployer la violence pour servir la vraie foi, la doctrine « des évêques s'y opposerait, et tous diraient avec raison : « Dieu ne veut pas d'une confession forcée. C'est avec « simplicité qu'il faut chercher Dieu ; c'est par la droiture « de la volonté qu'il faut s'attacher à lui (2). »

Fénelon a parlé comme ces grands évêques :

« De quoi s'agit-il dans le ministère apostolique ? Si « vous ne voulez qu'intimider les hommes, et les réduire « à faire certaines actions extérieures, levez le glaive ; « chacun tremble, vous êtes obéi. Voilà une exacte po-« lice, mais non pas une sincère religion.

« Il faut persuader, et faire vouloir le bien de manière « qu'on le veuille librement et indépendamment de la « crainte servile. La force peut-elle persuader les hommes ? « Peut-elle leur faire vouloir ce qu'ils ne veulent pas ?...

« Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranche-« ment impénétrable de la liberté du cœur. » *(Discours pour le sacre de l'Électeur de Cologne.)*

(1) *Illi in vos sæviant qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur... Ego autem, qui diu multumque jactatus tandem respicere potui, sævire in vos omnino non possum.* (S. AUGUSTIN, *Contra Manich.*)

(2) *Si ad fidem veram istius modi vis adhiberetur, episcopalis doctrina obviam pergeret, diceretque : Deus non requirit coactam confessionem. Simplicitate quærendus est, voluntatis probitate retinendus.* (S. HILARII *ad Const.*, lib. I, c. VI.)

Voilà notre doctrine, voilà nos principes.

S'il est des exemples contraires, s'il est des temps et des pays, s'il est des souverains qui, depuis le christianisme, ont préféré la voie de rigueur à la voie de liberté, en religion comme en tout le reste; qu'on le remarque bien, cette diversité même prouve précisément qu'il n'y a pas là une question de principe, mais une question de conduite, fondée sur l'appréciation diverse des nations et des époques, en d'autres termes, une questiou politique.

Mais il demeure certain, d'une part, que la liberté de la foi et de la conscience n'est pas l'indifférentisme religieux; et d'autre part dans cette liberté, qui n'exclut pas l'obligation morale, il n'y a rien qui répugne à la vérité et à l'intégrité du dogme catholique.

J'en dis autant de la liberté civile des différents cultes.

La liberté civile d'un culte, d'un culte dissident, n'implique pas l'adhésion aux croyances tolérées; et ne contredit point le dogme chrétien.

Comme Fénelon le disait au fils de Jacques II (1) : « Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant « tout comme indifférent, mais en souffrant avec pa- « tience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de rame- « ner les hommes par une douce persuasion. »

Ces principes sont admis à Rome comme ailleurs.

Mais aussi, il le faut reconnaître, la liberté civile des cultes n'exclut pas nécessairement une religion d'État, pas plus qu'une religion d'État n'empêche la liberté des divers cultes. Ces choses peuvent se rencontrer ensemble dans un même État.

Faut-il une religion d'État? Est-ce le mieux? Quels sont

(1) *Vie de Fénelon*, par Ramsay.

les meilleurs rapports de l'Église et de l'État? Questions difficiles, où la politique a beaucoup de part, diversement résolues entre nous, catholiques, comme hors de nous.

Est-ce que dans la libre Angleterre tous les cultes sont également favorisés? Est-ce qu'il n'y a pas une religion d'État?

Vous, Anglais, qui parlez de tolérance, combien y a-t-il de temps que vous tolérez les Irlandais, que vous admettez les juifs, les catholiques au Parlement?

En fait, la religion d'État a toujours subsisté en France sous l'ancienne monarchie. Elle a reparu encore sous la Restauration, parallèlement avec la liberté des cultes la plus large. Elle existe en Europe, aujourd'hui encore, presque partout.

Regardez la carte de l'Europe. Savez-vous quels sont les pays qui maintiennent encore la religion d'État? Si je ne me trompe, parmi les pays schismatiques, la *totalité*; parmi les pays protestants, la *majorité*; parmi les pays catholiques, la *minorité*.

Pourquoi les schismatiques et les protestants se voient-ils forcés d'avoir une religion d'État? Parce que s'ils ne constituaient pas chez eux la religion politiquement, la religion serait purement individuelle, c'est-à-dire promptement nulle. Pourquoi les pays catholiques ont-ils admis plus facilement la liberté des cultes? Précisément parce qu'ils ont ailleurs le siége impérissable de leur religion, et possèdent une autorité et une hiérarchie religieuse d'institution divine.

En principe donc, la question ne saurait admettre une solution absolue. Nous sommes ici dans le relatif. Cela dépend des pays, des temps, des circonstances.

Mais quoi qu'il puisse en être ailleurs, à Rome la reli-

gion d'État se conçoit, et elle n'y peut offenser personne; c'est le contraire qui choquerait profondément et serait absurde. La religion catholique doit être évidemment la religion de l'État, là où se trouve le siége principal et souverain du catholicisme, le centre de la religion de tous les États catholiques.

Je l'ajouterai enfin, et tous les esprits libres et élevés penseront comme moi : s'il devait jamais arriver que, par des raisons politiques dont ce n'est pas ici le lieu de discuter la valeur, le système, je ne dis pas de simple liberté, mais d'égale indifférence pour tous les cultes, prévalût partout, dans les États même catholiques, ce serait un bonheur et un bien très-grand pour l'humanité, qu'il y eût quelque part du moins sur la terre un lieu où, sans blesser la liberté ni la charité, subsistât une protestation toujours vivante contre un tel niveau et une telle confusion établis, dans les faveurs publiques des gouvernements, entre la vérité de Dieu et les erreurs de l'homme, entre Jésus-Christ et Mahomet, entre l'Évangile et les fables de l'Inde. Il faut convenir de cela, ou dire que la vérité n'est rien, n'importe à rien sur la terre, et que la civilisation évangélique ne vaut pas mieux à l'homme que l'idolâtrie païenne.

Quant à la tolérance pratique qui règne à Rome, sous la tyrannie chimérique des Papes, les témoignages les moins suspects la constatent.

Il y a déjà plus d'un siècle, en 1740, le *président de Brosses*, savant spirituel et sans gêne avec l'Église, écrivait à ses amis :

« *La liberté de penser, en matière de religion, et quel-* « *quefois même de parler, est au moins aussi grande à* « *Rome qu'en aucune ville que je connaisse. Je n'ai en-*

« *tendu parler d'aucune aventure de gens mis à l'inquisi-*
« *tion ou traités avec rigueur.* »

Tous les voyageurs russes, anglais, protestants, schismatiques, l'ont éprouvé et l'éprouvent aujourd'hui encore, comme le président de Brosses, et parlent le même langage.

Veut-on savoir ce qu'en pensait Voltaire dans ses rares moments d'impartialité ?

« *La meilleure réponse à faire aux détracteurs du Saint-*
« *Siége est dans la puissance mitigée que les évêques de*
« *Rome exercent aujourd'hui avec sagesse.* » (Art. SAINT-PIERRE, *Dictionn. philosophique.*)

Pour résumer, il y a donc ici, on le peut dire, trois questions et trois réponses :

1° Ministres de l'Église, notre devoir est d'enseigner hautement que l'Évangile est la vérité, le royaume des cieux, le salut. Tel est le devoir, le droit, le sens, le but d'un ministère, auquel nous a dévoués notre vocation, notre conviction, notre foi. Je l'ajouterai : tel est aussi l'intérêt du genre humain. Le genre humain a besoin dans ses ténèbres d'une lumière, dans ses passions d'une règle, dans ses agitations d'un repos, qu'il ne saurait trouver dans des affirmations indécises. Comme on l'a dit profondément : l'homme n'a pas besoin de maîtres pour douter. Il nous demande pour sa conduite, et nous lui devons pour son salut, la réponse affirmative qui est dans notre foi et dans notre cœur.

Au point de vue religieux, dogmatique, nous sommes donc et nous devons être absolus, exclusifs dans la vérité.

2° Mais quel est le meilleur moyen de faire accepter aux hommes la vérité ? C'est une seconde question, dont la réponse est fondée, non plus seulement sur la nature

de la vérité, mais sur la nature des hommes et les difficultés des âmes ; car Dieu a fait les âmes libres et nobles : grand dessein ! chose divine ! Dieu l'a fait ainsi, parce qu'il ne lui a pas convenu d'être servi machinalement par l'homme, comme par un esclave imbécille, sans liberté, sans mérite, sans vertu, sans gloire. Pour ramener les hommes à la vérité, le meilleur moyen, c'est donc le dévoûment, le zèle, l'amour, en un mot la libre et charitable persuasion.

3° Enfin, il est une troisième question : quel est le meilleur moyen de conserver la paix dans la société, en présence de la diversité des cultes ? Pour moi, — tout en estimant le plus heureux des peuples, celui qui n'a qu'un cœur et qu'une âme dans une même foi, une même espérance, un même amour librement professés, — lorsque ce bonheur n'est plus possible, je le dois avouer, bien que je sache les périls de la controverse pour les esprits faibles, pour eux-mêmes je crains moins la discussion que la tyrannie : parce que je crois la vérité et la charité assez fortes et assez belles pour triompher dans la controverse, et la tyrannie assez odieuse pour rendre odieuse même la vérité, ce qui de tous les malheurs, à mes yeux, est le pire.

La question pratique est quelquefois très-difficile, je le sens : mais, en tout cas, je m'en tiens à la parole de saint Athanase et de saint Hilaire ; et je redis avec eux : *« Dieu ne veut pas d'une confession forcée ; ce n'est pas « avec le glaive qu'on persuade les âmes. »*

CHAPITRE XXIX.

Des réformes demandées au gouvernement pontifical.

LA QUESTION DE DROIT.

Qui a le droit d'exiger des réformes à Rome?

Je réponds d'abord et sans hésiter : Personne n'a droit, comme personne n'a besoin, de contraindre ici le souverain Pontife et de lui imposer sa volonté.

Avant tout, et partout, il faut la liberté du souverain : toute réforme extorquée, toute amélioration accomplie sous le coup de la menace, sera toujours sans mérite et sans honneur, et par conséquent sans résultat pour la pacification des esprits et pour le retablissement de l'ordre. Ce sera une violence faite à l'autorité, un abaissement du pouvoir, et à cela nul ne gagna jamais rien. L'intérêt même des peuples exige que tout pouvoir souverain se respecte lui-même et se fasse respecter.

Pie IX, je l'ai dit, consent de grand cœur aux réformes légitimes, mais à condition que ces réformes seront volontaires, pratiques, fécondes, et non pas contraintes, stériles, chimériques, parce qu'il sait que les premières honorent seules les princes et servent seules aux nations, tandis que les autres avilissent les couronnes et ne contentent jamais les peuples.

C'est donc avec le souverain légitime, qui est ici en même temps l'auguste chef de l'Église, que toutes les questions de réforme doivent se traiter respectueusement, et sans violence.

Mais d'ailleurs, je le demanderai, qui a le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un gouvernement, de contrôler son administration, ses lois, de décider entre ses sujets et lui ?

Le dernier congrès de Paris a écrit le contraire. Et le congrès ne l'eût-il pas déclaré, n'est-ce pas là un principe essentiel à la dignité des nations et à la paix de l'Europe, un principe défendu par le légitime orgueil des peuples comme des souverains, et confirmé par les exemples quotidiens de toute la politique contemporaine ? Quand il s'agit d'un faible, ce principe du droit des gens ne devient-il pas alors une loi de l'honneur comme de la morale ?

Eh quoi ! ces mots sacrés : honneur, droit, fierté, n'ont-ils plus de sens, appliqués à Rome et au Saint-Siége? On appellera ici intervention légitime ce qu'ailleurs on qualifierait d'iniquité ! On nommera ici obstination ce qui ne serait ailleurs que le noble langage d'un vrai souverain, tenant pour offensées sa nation et sa personne par une intervention irrégulière et violente de l'étranger !

Rome, dit-on, est un État à part ; il nous appartient à tous. — Plût à Dieu qu'on se souvînt de cet argument, quand il s'agit de défendre le Saint-Siége ! Mais qui donc a le droit d'argumenter ainsi pour l'attaquer, pour lui imposer des réformes ? Ceux qui ne croient pas à la catholicité? Mais que leur importe ? Ceux qui y croient ? Est-ce donc de leurs lèvres que les plaintes sont tombées? Ceux qui veulent s'emparer des États pontificaux ? Ah ! ici, nous

sommes dans le vrai ! voilà ceux qui ont parlé les premiers, et le plus vivement; mais l'honneur le leur permettait-il ?

Mais au moins, dira-t-on, la France n'aurait-elle pas un droit spécial à agir auprès du Pape, et bien plus qu'un droit, un devoir?

M. Thiers a d'avance résolu cette question.

« La France, dit-il, une fois présente à Rome par son « armée, n'y pouvait commettre l'inconséquence de vio- « lenter elle-même le Saint-Père, qu'elle venait délivrer « de la violence d'une faction.

« Elle a dû lui rendre son trône et sa liberté, *sa liberté* « *pleine et entière*, en lui offrant des conseils respectueux, « car telle était sa mission. »

Soit, dit-on encore; mais nous pouvons du moins nous retirer de Rome. Je réponds :

Avant que la guerre n'éclatât en Italie, et n'amenât l'insurrection de la Romagne, Pie IX lui-même, on le sait, proposa au gouvernement français l'évacuation du territoire pontifical : le gouvernement français ne crut pas alors devoir le faire : aujourd'hui, après les faits que l'on connait, après les insurrections triomphantes et le déchainement de toutes les passions révolutionnaires, le rappel de l'armée française ne serait possible que si le Pape lui-même le demandait de nouveau. Tout porte à croire que le Pape ne tardera pas à le demander. Mais l'honneur, du moins je le sens ainsi, ne le permet pas auparavant.

Si la démagogie s'irrite, elle doit savoir que nous n'avons pas été en Italie pour la faire triompher; si l'Angleterre murmure, on peut lui répondre que la France n'a pas gagné les batailles de Magenta et de Solferino pour lui obéir ; et si l'Italie, l'Italie honnête, l'Italie désireuse

des sages libertés et des justes réformes, tourne vers nous ses regards et implore notre influence, on peut lui dire qu'elle s'est égarée en demandant à la révolte ce qu'elle ne peut obtenir sûrement que de l'autorité paternelle de Pie IX et de son noble cœur.

Mais, dit-on, s'il y a les droits des souverains, il y a aussi les droits des peuples. C'est vrai, et c'est pourquoi je vais en traiter.

Je n'accepte en aucun sens le reproche qu'on nous a fait de sacrifier toujours dans les questions de droit public, et particulièrement ici, le droit des peuples au droit des souverains. Je reconnais la sainteté de l'un et l'autre de ces droits, et je n'en veux sacrifier aucun.

Les peuples ont-ils des droits vis-à-vis de ceux qui les gouvernent, et doit-il être satisfait à leurs vœux légitimes?

Je n'ai pas un doute à cet égard.

Décider la négative, ce serait consacrer toutes les tyrannies, toutes les oppressions, toutes les servitudes. Cela me ferait horreur.

Bossuet lui-même a dit, d'après saint Thomas: *Le prince n'est pas né pour lui-même; il est fait pour les autres.* En d'autres termes : le pouvoir est pour les peuples, et non les peuples pour le pouvoir.

Le vrai caractère du prince est de pourvoir aux besoins du peuple, dit encore Bossuet. *Le prince inutile au bien du peuple est coupable, aussi bien que le méchant qui l'opprime.*

La puissance publique a donc essentiellement pour objet le bien des peuples.

« Dieu, disait enfin Bossuet, n'a pas établi tant de

« distinction pour faire, d'un côté des orgueilleux, et de « l'autre des esclaves. »

Et le Maître suprême avait dit le premier : *Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir.* — Servir, se dévouer, être utile à ceux qu'on gouverne, tel est le but, le devoir, la raison essentielle du pouvoir social. Et c'est par là qu'il a droit à tous les respects, et, je ne dis pas seulement à l'obéissance, mais à la reconnaissance des peuples.

Donc, encore une fois, nul doute à cet égard; mais la solution de la question romaine n'est pas là. Où est-elle? Le voici :

La Providence, qui a voulu le pouvoir social dans l'intérêt des peuples, n'a pu vouloir que la guerre fût éternelle au sein des sociétés entre les droits des peuples et les droits des souverains : il doit donc y avoir, il y a des moyens légitimes, réguliers, pacifiques, efficaces, pour arriver aux réformes justes, utiles, nécessaires. Un peuple ne doit-il pas préférer ces moyens aux remèdes violents, subversifs, révolutionnaires? Voilà la vraie question qui se pose ici.

Cette question revient à cette autre : les progrès du genre humain, les améliorations sociales, ne sont-ils donc jamais possibles sans désordres, sans bouleversements, sans révolutions? Les droits des peuples! nous les proclamons; mais ne doivent-ils donc servir qu'à précipiter les peuples dans la révolte et l'anarchie, dans la guerre et tous les malheurs? Les droits des peuples! mais ces droits ne doivent-ils pas réunir les conditions essentielles de tout droit? Ne doivent-ils pas être justes dans leurs principes, libres et sincères dans leur exercice, et appliqués enfin sans injure pour autrui?

Certes, je n'ai pas non plus de doute à cet égard.

Rien n'est plus grave et plus délicat que ces questions; mais je le déclare, il n'y a pas de tyrannie qui me blesse ici plus profondément que la tyrannie des grands mots : tout ce qu'il y a en moi de libre, de sensé, d'honnête, se révolte contre cette puissance de certains hommes assez habiles pour consacrer avec des mots l'oppression même des droits qu'ils exaltent. Comment ne pas s'attrister, s'indigner des sophismes, des solennels mensonges qui ont cours à la faveur de ces grands mots et qui décident quelquefois du sort des nations?

Comment, quand on a un cœur droit, quand on a la conscience de sa sincérité, se résigner aux injustices, aux calomnies de quelques hommes, qui, à l'aide de pompeuses et vagues formules, réclament pour eux seuls l'honneur et le bénéfice de toutes les doctrines généreuses?

N'est-ce pas ainsi qu'on nous accuse de n'être ni de notre pays, ni de notre temps; de ne vouloir de la liberté que pour en faire un moyen de despotisme; de demeurer étrangers à tout esprit national; de lutter sourdement et incessamment contre les progrès de la société moderne, pour la faire indignement rétrograder?

Je ne puis supporter, je l'avoue, ces odieuses accusations. Qu'on ne s'étonne donc pas si, en finissant ce volume, j'élève la voix pour offrir sur un sujet si grave les explications nécessaires, desquelles en même temps sortira, je le crois, la condamnation radicale de la révolution qui a frappé et qui menace encore les États pontificaux.

Et d'abord, qu'est-ce qu'une révolution ?

J'ouvre les dictionnaires, dépositaires de la raison et de la pensée publique, et je trouve : *changements brusques et violents qui ont lieu dans le gouvernement d'une nation.*

Cette définition me paraît étroite et incomplète : n'y aurait-il donc jamais, au sein des sociétés humaines, des changements raisonnables, des réformes utiles, accomplies sans violence, avec les inspirations du dévoûment, avec la sagesse du génie ?

L'amour de l'humanité et de la justice n'est-il donc pas assez profond dans le cœur des hommes, et assez pur, pour y suffire quelquefois ?

Certes, Alfred-le-Grand, Charlemagne, saint Louis, Louis-le-Gros, ont opéré dans la législation, dans l'administration, dans les institutions et le gouvernement des peuples, des révolutions, des réformes admirables, et ils les ont accomplies sans secousses violentes et sans douleurs.

Certes encore, y eut-il jamais dans le monde une révolution, une réforme plus étendue et plus profonde que celle de l'Évangile ? On la combattit par le glaive ; elle ne combattit pas. Sans faire verser une larme à ceux dont elle bouleversait les idées, dont elle détruisait les principes, on sait quel fut son triomphe.

Toutefois, quoique cette définition soit étroite et incomplète, elle a été trop souvent justifiée, il faut en convenir, par la triste réalité de la plupart des révolutions sur la terre.

Quoiqu'il en soit, il est aussi juste que consolant de le proclamer : il peut y avoir des changements heureux, pacifiques, dans le sort des peuples ; il peut y avoir des révolutions patientes et intelligentes, comme il y a des révolutions violentes et brutales ; il peut y avoir des réformes honnêtes et glorieuses, comme il y en a de fausses, d'hypocrites, de honteuses. En un mot, il y a des révolutions qui se font à l'aide des révoltes sanglantes, et même à

l'aide de la spoliation, des échafauds, du bannissement et de la mort ; il y en a d'autres qui se font par l'ascendant du génie et d'une vertu supérieure.

L'Évangile n'ordonna pas aux esclaves de briser leurs fers sur la tête de leurs maîtres, et il les affranchit plus sûrement que ne l'avait fait Spartacus.

Une vraie et légitime révolution est le droit et le triomphe du plus raisonnable, non du plus fort.

Et maintenant allons au fond :

Il faut distinguer deux choses dans une révolution : les *idées* et les *faits* ; c'est-à-dire les principes et les événements : ce qu'il peut y avoir de bon dans *l'esprit des révolutions* et leurs *actes*.

Ainsi, pour prendre un exemple célèbre et qu'on nous oppose souvent : dans la révolution française, il y a eu des principes d'égalité raisonnable et de liberté légitime proclamés ; des droits incontestables reconnus ; des institutions libres fondées. Mais, chose étrange ! il se rencontre parmi nous des fils de la révolution française à qui cela importe peu.

Les renversements sociaux qui permettent à chacun de parvenir à la domination, à la fortune, et de s'imposer à son pays : voilà ce qu'ils préfèrent.

En principe et par les idées, Fénelon et le duc de Bourgogne, Massillon, Bourdaloue et d'autres hommes illustres, Bossuet lui-même jusqu'à un certain point, comme il serait facile de le démontrer à l'aide de sa politique sacrée, étaient, non pas sans doute des révolutionnaires (les excès, d'un souvenir ineffaçable, qui ont à jamais déshonoré ce nom, ne permettent pas de le donner à de tels hommes) ; mais si l'on veut seulement considérer ce qu'il y a quelquefois de généreux, de *vraiment libéral* et d'heureux en-

fin, en ces grandes transformations sociales, si importantes à la destinée des peuples, je ne crains pas de le dire, dans le sens noble et élevé qui convient naturellement à ce nom, ces grands hommes étaient *libéraux* en plein XVII[e] siècle : c'est-à-dire partisans de ces utiles réformes, de ces développements gradués et intelligents de la liberté, de ces institutions, que la voix des sages proclame favorables au bonheur et à la dignité des nations.

Voici quelques-unes des leçons que Bossuet donnait au fils de Louis XIV ; je ne sache pas que jamais langage plus noble et plus libre ait retenti à l'oreille des rois :

Sous un Dieu juste, il n'y a point de pouvoir purement arbitraire.

On voit que depuis l'établissement de la puissance absolue, il n'y a plus de barrière contre elle, ni d'hospitalité qui ne soit trompeuse, ni de rempart assuré pour la pudeur, ni enfin de sûreté pour la vie des hommes.

Il y a des lois dans les empires contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit ; et il y a toujours ouverture à revenir contre.

Ne vous croyez donc pas d'un autre métal que vos sujets : soyez-leur tel que vous voudriez qu'ils vous fussent ; soyez parmi eux comme l'un d'eux.

Bossuet ajoutait, il est vrai :

Il n'y a dans le fond rien de moins libre que l'anarchie, qui ôte d'entre les hommes toute prétention légitime, et qui ne connaît d'autre droit que celui de la force.

Les leçons que l'immortel archevêque de Cambrai donnait à son tour au petit-fils de Louis XIV, étaient en harmonie avec les graves et fortes leçons de Bossuet : elles auraient préparé à la France, dans un avenir paci-

fique et glorieux, la jouissance des libertés légitimes que nous devions depuis acheter si cher, et dont nous ne jouissons encore que si imparfaitement.

Mais une Providence plus sévère nous réservait d'autres enseignements : nous ne devions pas être sauvés par les conseils de la vertu. Les désordres de la régence, les ignominies de Louis XV, tout un XVIIIe siècle de sophismes, de mensonges et de mœurs honteuses, semèrent sur le sol de la patrie le vent de l'impiété. Nous en avons recueilli les tempêtes : c'était juste. Et soixante années d'agitations et de douleurs me permettent de dire que la liberté d'un grand peuple ne fleurit pas heureusement au souffle de l'irréligion, et au milieu des orages révolutionnaires.

Certes, on le sait, le Catholicisme a éminemment l'esprit d'autorité ; mais il a aussi l'esprit de liberté.

Les premiers dans le monde, nos apôtres ont proclamé, dans un langage qui n'avait jamais été parlé avant eux, les droits inviolables et sacrés de toutes les libertés légitimes et l'affranchissement de toutes les servitudes qui peuvent opprimer ici-bas la dignité de l'âme et de la conscience humaine.

Je suis citoyen romain, *civis romanus sum*, s'écria saint Paul un jour; j'en appelle à César, et César dut l'entendre. Il y a dans la cité des droits sacrés pour tous.

Oui, en fait de liberté comme en fait de vraie philosophie, nous avons le droit de dire à nos adversaires ce que J.-J. Rousseau disait à ses contemporains : *Messieurs, tout cela était dans l'Évangile avant d'être dans vos livres.*

Le plus ou moins de liberté à donner à un peuple, liberté civile, politique ou religieuse, c'est toujours une question

de justice; c'est toujours aussi une question de prudence. La grande sagesse du pouvoir, père des peuples, c'est de ne pas refuser à une société, digne d'en jouir, les libertés que réclament ses lumières, ses goûts généreux, son intelligence, ses besoins réels : c'est de favoriser les changements qui sont la libre et juste expression des légitimes exigences sociales; car alors, ces besoins peuvent être sûrement reconnus et prudemment satisfaits, et ces changements sont providentiels.

On les voit poindre à l'horizon des choses humaines ; le génie les découvre de loin. Heureux les peuples, quand c'est la sagesse qui les prépare et la vertu qui en décide le paisible avènement.

Ce sont alors des révolutions honnêtes et glorieuses : leur souvenir n'attriste pas l'histoire.

Louis-le-Gros proclamant l'affranchissement des communes, saint Louis constituant pour les peuples les garanties tutélaires et l'ordre régulier de la justice, l'avaient compris et surent courageusement l'accomplir.

Et les hommes illustres dont j'ai déjà parlé : Fénelon, le duc de Bourgogne, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, Massillon, Bossuet, s'ils avaient vécu au XIXe siècle, en acceptant les conditions de la société nouvelle, auraient favorisé ce qu'il y a de noble et de généreux dans ses inspirations; et comme l'ont fait tous les évêques de France il y a dix ans, aux applaudissements de toute l'Église, ils auraient réclamé les libertés légitimes, les libertés nécessaires dont plusieurs nous manquent encore.

Et le pouvoir qui eût résisté à leurs vœux n'eût pas été sage ; cette résistance eût été imprudente : elle eût même été coupable ; car si c'est l'intérêt, c'est aussi le devoir de l'autorité, protectrice des nations, de satisfaire

les besoins, et par là même de prévenir les périls de l'ordre social.

Autant le pouvoir s'affaiblit en cédant à d'injustes exigences, autant il s'honore et se fortifie en cédant à des vœux légitimes. Résister à la justice, *c'est aveuglement, et non fermeté,* dit Bossuet : *cette dureté est fatale : qui ne veut pas plier, casse tout à coup.*

Ce qui est juste, ce qui est nécessaire, c'est à l'autorité à le faire ; elle seule peut le faire bien ; si elle ne le fait pas, d'autre le feront, mais le feront mal.

Il y aura tour à tour faiblesse et violence, licence et tyrannie ; la liberté et l'autorité seront également foulées aux pieds. Malheur à cette nation ! ses troubles seront sans fin ; il faudra des siècles pour la pacifier ; et encore les forces humaines n'y suffiront pas, et la religion seule pourra accomplir, dans la justice et dans la paix, l'alliance de la liberté généreuse et sincère avec l'autorité protectrice et puissante.

Il est vrai, et nous l'avouons sans peine, ceux qui nous ont précédés dans la carrière vécurent quelque temps dans la défiance de plusieurs de ces choses, cela se conçoit ; il le faut bien avouer, les crimes avaient trop ensanglanté les principes.

Certes, qui peut le nier ? n'eût-il pas mieux valu que tout cela eût été accompli chez nous par un Charlemagne ou par un Sully ? Soixante années de douleurs eussent été épargnées à la France, et la patrie, si longtemps voilée de deuil, ne serait pas condamnée aujourd'hui encore à gémir sur les divisions de ses enfants.

Mais enfin, aujourd'hui, les vieilles accusations élevées contre nous doivent tomber ! Ces libertés, si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les acceptons franchement, pour nous comme pour les autres.

Nous admettons une tolérance sincère des hommes, une discussion large et généreuse des opinions. Mais, chose étrange! tout ce que nous acceptons est aujourd'hui blessé, refoulé par tous les principaux organes du parti qui se prétend parmi nous libéral, et qui n'est que révolutionnaire et despotique.

Ce parti tourne dans un mauvais tourbillon des erreurs et des excès révolutionnaires, tandis que nous, marchant à travers la poussière des révolutions, nous voulons tendre au grand but de la véritable liberté, telle que l'Évangile la comprend et la consacre.

Tous les discours de nos adversaires, je ne crains pas de le dire, ne sont faits que contre la liberté.

Il y a, dans toute leur doctrine, comme un panthéisme politique, une idolâtrie de l'État qui tend à tout absorber : l'individu, l'enfant, le père, la mère, ne sont rien; la famille n'est rien; l'Église n'est rien; la conscience, les âmes, rien : l'État est tout, absorbe tout.

Nos adversaires ne savent louer que les absorptions les plus absolues de l'action personnelle, les dominations les plus exclusives de la liberté individuelle; et c'est tout cela qu'ils nomment l'*esprit de la révolution*, dont ils se constituent les défenseurs.

Mais qu'ils me permettent de leur dire, et tout le monde le leur dira avec moi : pour eux, la révolution ce n'est donc pas la liberté!

Ce n'est pas même l'égalité naturelle et chrétienne; ce n'est pas le triomphe des droits de la conscience humaine : c'est la tyrannie et le despotisme, le despotisme qui ne convient qu'à la première et à la dernière enfance des nations : c'est le bouleversement social, qui déplace les hommes et les choses, qui trouble l'ordre et la hiérarchie

des talents et des vertus ; qui les remplace par des ambitions désespérées ; qui porte à la domination, au mépris de la liberté des peuples et du droit des souverains, les tribuns, les forbans, et les *condottieri*, que favorisent leur fortune ou leur audace.

Mais laissons ces considérations générales, dont l'importance et le haut intérêt m'ont entraîné. Revenons à Rome, et concluons.

Le peuple romain a, comme tous les peuples du monde, l'incontestable droit d'être bien gouverné. Et certès la Papauté serait devenue tout à coup bien contraire à elle-même et étrangement oublieuse de toutes les traditions de sa longue histoire, si elle méconnaissait au XIXe siècle les droits des peuples, elle qui, pendant tant de siècles, fut en Europe l'unique asile des peuples contre toutes les plus violentes tyrannies du pouvoir ; la seule voix libre qui ne cessa jamais de se faire entendre en faveur de tous les droits parmi les plus iniques oppressions de la force !

Mais tout ce que Pie IX a fait pour son peuple avec une constance que les tempêtes révolutionnaires n'ont pu décourager, ne le sait-on pas ?

S'il y a encore des imperfections dans le gouvernement de Rome ; si toutes les réformes ne sont pas faites, nous avons vu ce qu'il faut penser, au fond, de cet éternel prétexte.

Les réformes : on en demande au Pape, et on n'en veut pas.

On en demande, et on dit qu'il n'en peut donner ; on les déclare nécessaires, et on les proclame impossibles.

Les impossibles, on les réclame pour qu'il les refuse,

et on l'accuse de ce refus, qui ne condamne que ceux qui l'ont provoqué.

Les possibles, on les rejette, ou on n'en veut que pour renverser le Souverain.

On les veut forcées, contraintes, afin qu'elles soient sans mérite, et qu'elles restent sans profit.

Et il a beau faire, beau accorder; on ferme les yeux pour ne rien voir : on s'obstine à dire qu'il n'a rien fait.

On le dit en haut, on le dit en bas, on le dit partout.

On ne sait pas même expliquer ce qu'on demande. On demande à Pie IX un gouvernement libéral, et on serait bien en peine de lui indiquer lequel choisir de tous ceux qu'il a sous les yeux; on lui demande ce qu'on n'accorde pas chez soi.

Les injustices, les contradictions, les contre-bon-sens n'arrêtent point; on parle comme si, en condamnant le Pape, on ne se condamnait pas soi-même. On exige de lui la perfection, comme si soi-même on était parfait.

Qui donc est ici sans reproche ? Qui a le droit de jeter la première pierre à Rome ?

Est-ce l'Angleterre, au nom de l'Irlande ?

Est-ce la Suède, le Danemark, la Russie, au nom de leurs libertés ?

Est-ce la France, au nom de ses révolutions périodiques ?

Est-ce le Piémont, au nom de son infatigable convoitise?

Ah! vous voulez à Rome un gouvernement libéral; et moi j'y voudrais un gouvernement libre d'être libéral. Le Pape, incessamment menacé, n'a jamais eu cette liberté. Oui, laissez-le libre, et il sera libéral.

Essayons d'une convention : commencez par retirer la haine, et l'amour ne se fera pas attendre Qui ne con-

naît la noblesse, l'équité, la générosité de Pie IX? En présence des formidables attaques qui ont assailli la Papauté, il faut pleurer sur ce qu'elles produisent, mais surtout sur ce qu'elles ont empêché ou retardé.

Pie IX peut dire : J'ai voulu vous donner tous les biens que vous désiriez, et au-delà ; on a tout empêché! Que la faute retombe sur ceux qui m'ont fait violence, ou plutôt que Dieu les éclaire et me rende bientôt leur concours, pour rentrer avec eux dans la voie des progrès, où m'attirent mon devoir et mon penchant!

Ah! tout n'est pas fait sans doute à Rome; mais sans la confiance qu'il mérite et le concours qui lui est dû, que peut le meilleur souverain?

Et d'ailleurs, il le faut ajouter : ce ne sont pas toujours les réformes qui manquent aux hommes, mais les hommes qui manquent souvent aux réformes.

Ce n'est pas tout que de changer les lois. Le code civil et l'organisation française, Naples les possède, et vous attaquez Naples. Peuplez l'Italie de Français, si vous voulez que tout s'y passe comme en France : sans quoi les Italiens manqueront aux réformes, quand même les réformes ne manqueraient pas aux Italiens.

Si encore vous me parliez de l'armée, je conviendrais, sans m'y bien connaître, qu'elle était médiocrement organisée; j'ajouterais même que j'avais l'ingénuité de m'en réjouir : oui; je me réjouissais qu'il y eût un gouvernement au monde incapable par principe de faire la guerre, et ne demandant à ses sujets ni conscription, ni budget militaire. On se riait de l'armée romaine, on la méprisait; et pour moi, je m'en passais volontiers. La révolution donne un démenti à ma naïveté, et le vaillant général Lamoricière tournera peut-être les mépris en admiration.

Si vous me parliez des travaux publics, oui, je conviendrais volontiers encore qu'ils sont en retard, et que Rome a préféré les beaux-arts aux chemins de fer, dont elle s'occupe toutefois avec activité à l'heure qu'il est; je conviendrais qu'il est inutile de mettre deux jours pour aller de Rome à Ancône, ou plutôt je laisserais ces détails à de plus compétents que moi. Mais, bon gré, malgré, il y a deux choses qu'il faut bien reconnaître : nous ne ferons jamais de Rome un grand État, ayant à son service un gros budget; et vous ne ferez jamais non plus de la Papauté une si petite chose, qu'elle puisse être mise en question au nom des ponts et chaussées ou de la poste aux chevaux.

La Papauté ! Ah ! si je discutais avec des âmes sincères et larges, si je pouvais monter sur les hauteurs des considérations sereines et jeter un regard dans la philosophie prophétique de l'histoire, si je n'étais pas ramené sans cesse à la prose violente et grossière, par les coups de tambour, par les articles de journaux, par les proclamations de Garibaldi, je me laisserais aller à entrevoir et à contempler dans l'avenir avec amour une autre transformation de la souveraineté pontificale. Pour m'en tenir à l'ordre politique, je verrais une Papauté placée sous la commune garantie de toutes les puissances européennes, confiée à l'amour des catholiques et à la loyauté des schismatiques eux-mêmes, qui la respecteraient du moins comme un homme d'honneur respecte l'épouse d'autrui : une Papauté désarmée, paisible, et assurée, se donnant hautement comme l'exemple de la paix universelle, et prévenant les guerres, les invasions, les révolutions. Je voudrais les habitants de l'État romain, estimés, honorés par tous leurs frères dans la foi, recevant

chez eux les hommages de tous les pays catholiques, et ne pouvant plus se plaindre des bornes apposées à leurs frontières; et réciproquement tous les catholiques, regardés, selon la belle expression de Fénelon, comme citoyens de Rome, aptes même à y être appelés à toutes les fonctions, et Rome ainsi à la fois très-italienne et pourtant très-universelle.

J'exprimerais encore un autre souhait:

Il fut autrefois un grand Pape, qui conçut la pensée d'élever le Souverain-Pontificat jusqu'au rôle sublime d'arbitre universel : haute pensée que la politique combattit, mais dont un grand génie philosophique put dire qu'*elle eût ramené l'âge d'or sur la terre,* et dont nul ne peut méconnaître l'incomparable grandeur. Eh bien ! moi je me figure, ou plutôt j'ai devant les yeux un Pape dont l'ambition généreuse se proposa de faire des États de l'Église le modèle des États, le pays le plus prospère et le plus libre, où l'on irait contempler le bonheur d'un peuple, la sagesse de ses lois, la liberté dans la paix, la féconde puissance de la justice évangélique, et le dénoûment des difficultés sociales, au milieu desquelles se débattent les peuples contemporains sans les résoudre : de même qu'on va à Rome admirer les chefs-d'œuvre des arts et former son génie par l'admiration du beau. Est-ce un rêve? Je l'affirme, je ne suis pas seul à le concevoir : il est un cœur magnanime que ce rêve poursuit encore après l'avoir passionné, et s'il est resté une amertume dans l'ineffable douceur de cette âme, elle vient de cette espérance trompée. Il est un Pape qui un jour voulut faire descendre cet idéal sur la terre; ce Pape est vivant. Il a le droit de dire : J'étais pacifique, libéral, Italien, national. On m'a forcé à être armé, défiant,

inquiet : on m'a rendu le mal pour le bien, la haine pour l'amour. Mon peuple, mon peuple, que t'avais-je fait pour que tu m'aies traité de la sorte?

Ah ! la cause de ce noble et saint Pontife serait dès aujourd'hui gagnée, si le droit et la justice triomphaient toujours sur la terre.

Une conjuration immense s'est faite contre lui, et tout paraîtrait réussir à ses ennemis, si les succès d'un jour étaient quelque chose, quand c'est à Dieu et à l'Église qu'on s'attaque.

Malgré leur audace croissante, et la triste fortune de leurs entreprises, et ces victoires dont la vertu est indignée, une force invincible et divine soutient la Papauté dans sa faiblesse.

Dieu détermine, dans sa sagesse profonde, la mesure qu'il veut donner aux souffrances de son Église, et proportionnera, comme le dit admirablement Bossuet, le remède au mal.

Les succès des méchants trouvent souvent leur ruine dans leurs fautes, et il ne faut qu'eux-mêmes pour renverser leurs desseins.

Les plus habiles et les plus expérimentés dans les affaires tombent dans des erreurs capitales, et cette prudence présomptueuse qui se croyait infaillible, se trouve bientôt accablée et de ce qu'elle a fait, et de ce qu'elle a manqué de faire.

Non, les aveuglements des peuples ne sont pas toujours incurables; et un jour, que Dieu connaît, le parti le plus juste sera le plus fort. Car, « il n'y a point de sagesse, il « n'y a point de prudence, il n'y a point de conseil, il n'y « a point de force contre le Seigneur. » (Prov., XXI, 3.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Chez les mêmes Libraires. — Ouvrage du même auteur :

DE L'ÉDUCATION

TOME PREMIER.

LIVRE Ier. — DE L'ÉDUCATION EN GÉNÉRAL. — L'éducation est une œuvre d'aut[illegible] et de [illegible]. — Une œuvre de progrès. — Une œuvre de fermeté. — [illegible] politesse. — Diverses formes de l'e[illegible] humaine. — Conclusion [illegible].

LIVRE IIe. — DE L'ENFANT ET DU RESPECT QUI EST DU A LA DIGNITÉ DE SA NATURE. — L'enfant, ses qualités, ses défauts, ses ressources. — [illegible] — L'enfant gâté. — Conseils pour sa première [illegible]. — Le respect qui est dû à la dignité de l'enfance e[illegible] respect [illegible]. — Conclusion du IIe livre.

LIVRE III. — DES MOYENS D'ÉDUCATION. — La religion. — La discipline morale. — L'instruction. — Qu'il ne faut pas sacrifier l'éducation à l'instruction. — [illegible] aques. — Influence mutuelle des divers moyens d'éducation. — [illegible] et prédominante de la religion.

LIVRE IVe. — DE L'ENFANT ET DU RESPECT QUI EST DU A LA LIBERTÉ DE SA NATURE. — Du respect qui est dû à la liberté de son intelligence. — A [illegible] — De la vocation. — Nul n'est ici-bas pour ne rien faire : il y a un état pour [illegible] — Rien ici-bas ne se fait à l'aventure : il y a pour chacun une [illegible].

LIVRE Ve. — DES DIVERSES SORTES D'ÉDUCATION. — Éducation [illegible] sonnelle. — Industrielle et commerciale. — Artistique. — Éducation [illegible]. — Haute éducation intellectuelle. — Des [illegible] Séminaires. — [illegible] ecclésiastiques et du respect qui leur est dû. — Qu'il ne faut pas [illegible] à l'instruction professionnelle. — De l'éducation [illegible].

TOME DEUXIÈME.

LIVRE Ier. — DIEU. — L'autorité, c'est Dieu. — Autorité immédiate de Dieu [illegible] cation. — Conséquences religieuses de [illegible] doctrine. — L'[illegible] ministre de Dieu dans l'éducation. — La prière. — Les exercices de piété. — Les [illegible]

LIVRE IIe. — LE PÈRE, LA MÈRE ET LA FAMILLE. — La famille [illegible] tion. — Le père. — La mère. — Devoirs de l'autorité paternelle et [illegible] — La première éducation : les parents doivent y travailler eux-mêmes. — L'[illegible] parents doivent toujours y présider. — Des sorties [illegible] fants avec leurs parents. — Choix des instituteurs. — [illegible] doivent y prendre les parents. — [illegible] à un père. — [illegible] et maternelle. — De [illegible]

LIVRE IIIe. — L'INSTITUTEUR. — D[illegible] influence de l'instituteur [illegible] de l'instituteur et de son autorité [illegible] — [illegible]

LIVRE IVe. — L'ENFANT ET LA LOI DU RESPECT. — [illegible]

LIVRE Ve. — LA CONDUITE [illegible] ET L'ÉDUCATION PUBLIQUE. — [illegible] et de l'éducation publique [illegible] tion du caractère. — Avantages [illegible]

TOME TROISIÈME.

LIVRE Ier. — LES HUMANITÉS. — [illegible]

[illegible]